

Villes en réseaux. Les coopérations internationales des villes françaises : spatialisation, internationalisation, européanisation

Ninon Briot

▶ **To cite this version:**

Ninon Briot. Villes en réseaux. Les coopérations internationales des villes françaises : spatialisation, internationalisation, européanisation. Géographie. Université de Lyon, 2021. Français. NNT : 2021LYSEN076 . tel-03596440

HAL Id: tel-03596440
https://theses.hal.science/tel-03596440

Submitted on 3 Mar 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Numéro National de Thèse : 2021LYSEN076

THESE DE DOCTORAT DE L'UNIVERSITE DE LYON
opérée par
l'École Normale Supérieure de Lyon

École Doctorale N° 483
Sciences Sociales (Histoire, Géographie, Aménagement, Urbanisme, Architecture, Archéologie, Science politique, Sociologie, Anthropologie)

Discipline : Géographie

Soutenue publiquement le 03/12/2021, par :
Ninon BRIOT

Villes en réseaux

Les coopérations internationales des villes françaises : spatialisation, internationalisation, européanisation

Devant le jury composé de :

BRETAGNOLLE, Anne, Professeure des Universités, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne	Rapporteure
REITEL, Bernard, Professeur des Universités, Université d'Artois	Rapporteur
BAUDELLE, Guy, Professeur des Universités, Université Rennes 2	Examinateur
ESCACH, Nicolas, Maître de Conférences, Institut d'études politiques de Rennes	Examinateur
REGNIER, Paul-David, Délégué général aux relations internationales Commune de Paris	Examinateur
BOULINEAU Emmanuelle, Professeure des Universités, Ecole Normale Supérieure de Lyon	Directrice de thèse
COUDROY DE LILLE, Lydia, Professeure des Universités, Université Lumière Lyon 2	Co-Directrice de thèse

Remerciements

On présente souvent le travail doctoral comme un parcours solitaire. Il n'en a rien été pour cette thèse, qui, de sa conception à son impression, a été accompagnée par de multiples personnes. Elles ont toutes participé, à leur manière, à la rédaction de ce travail. Je souhaite ici les remercier.

Ce projet de recherche est né le 9 juin 2015, lors de ma première entrevue avec Emmanuelle Boulineau. À l'époque, en fin de troisième année de licence, je souhaitais intégrer le master AlterEurope de l'ENS de Lyon. Il fallait proposer, dans le dossier d'admission, un sujet de mémoire, et lors de ce rendez-vous, la discussion a abouti à la question des jumelages entre villes. Six ans, deux mémoires et une thèse plus tard, je remercie infiniment Emmanuelle Boulineau de m'avoir aiguillée sur ce sujet, d'avoir cru en son potentiel ainsi que dans le mien, et de m'avoir toujours soutenue dans toutes les étapes de la réalisation de ce projet. Je remercie Lydia Coudroy de Lille d'avoir rejoint la direction de cette recherche dès le master 2. Sa bienveillance, son enthousiasme et ses encouragements ont été à l'égal d'une rigueur et d'une pertinence scientifique qui m'ont beaucoup apporté. Merci à toutes les deux de m'avoir accompagnée, épaulée, relue malgré une écriture souvent bancale et d'avoir apporté un regard critique toujours fécond sur mes résultats. Si la co-direction est généralement bénéfique dans un travail doctoral, celle-ci, par les complicités et les complémentarités géographiques et personnelles qui la caractérisent, aura été un atout majeur (voire même important !).

Je souhaite remercier les membres du jury de cette thèse qui ont accepté de lire et d'évaluer ce travail : Anne Bretagnolle pour son rôle de rapporteure et ses travaux sur les systèmes de villes, qui ont été grandement sollicité dans cette recherche, Bernard Reitel, également rapporteur qui a nourri ma réflexion sur la coopération internationale et européenne, Guy Baudelle, pour ses travaux tant pertinents sur l'Union européenne, Nicolas Escach pour ses conseils précieux lors de mon comité de thèse et pour sa thèse dont je me suis tellement inspirée et Paul-David Regnier qui avait déjà accepté d'être interrogé dans le cadre de cette recherche, et dont le regard fut si éclairant qu'il a été de nouveau sollicité pour l'examiner.

Je remercie également toutes les personnes qui ont été interrogées dans le cadre de cette recherche et qui ont accepté de me dédier du temps. J'espère que cette thèse respecte et met en valeur leur parole et qu'elle saura faire échos aux débats qui animent ce monde si particulier des coopérations internationales entre villes.

Cette thèse n'aurait pas été ce qu'elle est sans l'aide de Lise Vaudor. La transformation de mes bases de données en table de nœuds et table de liens, qui constitue pourtant la base de cette recherche, n'aurait jamais pu avoir lieu sans son aide. Je la remercie plus généralement de son aide sur R, et d'avoir mis en place le projet RECIT qui offre de nouvelles perspectives à cette recherche.

Le doctorat est une expérience plurielle. L'enseignement y a occupé une place majeure. Je remercie l'ENS de Lyon de m'avoir donné l'opportunité d'enseigner dans de si bonnes

conditions, pendant mon contrat doctoral d'abord et ensuite au travers d'un poste d'ATER. Je remercie en particulier Antoine Laporte qui, avec la bienveillance qui le caractérise, m'a beaucoup aidée et guidée dans l'apprentissage du métier d'enseignante. Mes participations à l'association jeunes chercheur.e.s IMU Alpha et au collectif de représentant.e.s des doctorant.e.s du laboratoire EVS m'ont également permis d'apprendre le métier de chercheuse dans toutes ses formes. Je remercie de ce fait le Labex IMU et le laboratoire EVS.

Merci à tous mes collègues plus ou moins titulaires de l'ENS et d'ailleurs qui m'ont accompagnée. Je pense à tous les copains du groupe « CapRU c'est fini » (et toutes ses déclinaisons). Les moments de convivialité autour d'un RU, d'un café, d'une bière ont été précieux et ont rendu ces trois années particulièrement agréables. Merci à Jean-Benoît (a.k.a Géoconfluences) pour ses blagues, ses dessins, ses goodies et pour avoir égayé mes dernières semaines de rédaction dans un couloir souvent vide. Merci à Franck et Florence (accompagnés du merveilleux Thomas) d'avoir ouvert le chemin si tortueux de la recherche : leurs expériences, nos multiples repas, les conseils parfois cyniques mais souvent avisés de Franck et toutes les pauses thé avec Florence ont été essentiels durant cette thèse. Merci à Alice (pour les sushis et Harry Potter) et Anne-Lise (pour ses péripéties outre-Atlantique toujours saisissantes). Merci pour nos échanges sur « Le coin du bleu canard » allant de questionnements scientifiques au shopping en passant par des recettes de ceviche. Merci à Clément pour sa bonne humeur, les multiples binchs et brunchs, la Grèce et la liqueur de mastic. Enfin, merci à Amélie d'avoir tout partagé avec moi : le sport, IMU Alpha, les représentants, les scripts R, les balades le dimanche après-midi, la campagne d'ATER, les mutations de l'éducation nationale. Cette thèse doit énormément à nos discussions et à sa rigueur.

Je remercie tous mes autres amis qui ne sont pas doctorants et qui m'ont permis de sortir ponctuellement du monde de la recherche. Merci à tous mes copains de Lyon pour nos rencontres illégales après le couvre-feu, pour les soirées jeux, pour la villa des beaufs. Merci en particulier à Pauline et Mimi de m'avoir accueilli chez elles d'innombrables fois pour télétravailler ou pour regarder un film catastrophe. Mais plus généralement merci à elles, ainsi qu'à Rany et Clara d'être là depuis plus de 10 ans et de s'intéresser malgré les complexités aux coopérations entre villes et au fonctionnement des postes d'ATER. Merci à Louis, unis par l'éducation nationale, mais aussi par d'autres bêtises incluant une terrasse de bar. Et merci à Mathilde, pour toutes ses relectures en anglais, ses blagues parfois drôles, les soirées à regarder des séries bien trop terrifiantes, son amitié sans faille et tellement d'autres choses.

Je remercie profondément ma famille. Merci à Cyrielle d'être toujours là pendant mes périodes de doutes existentiels et de partager mes sorties de ski de fond/de randonnée/de Sissy Mua pour se vider l'esprit. Merci à Ronan de m'avoir supporté pendant cette période de confinement et de partager ma passion pour Math se Fait des films. Les mots sont bien trop faibles pour décrire tout ce que je leur dois : merci à mes parents pour leur soutien inébranlable, leurs encouragements incessants, leur amour sans limite.

Je pense enfin à mes grands-mères. J'aurais tant aimé qu'elles lisent cette thèse.

Sommaire

Liste des acronymes **7**

Introduction Générale **1**

Partie 1 : Cadre méthodologique et théorique **11**

Chapitre 1. De l'émancipation politique de la ville à l'internationalisation des territoires : croisements théoriques autour des coopérations internationales entre villes **13**

Introduction du chapitre 13

1.1 Qu'est-ce que les coopérations internationales entre villes ? Délimitation d'un objet complexe 13

1.2. Un objet d'étude au croisement de différentes approches 39

1.3. Spatialiser l'étude des coopérations internationales entre villes 47

Conclusion du chapitre 68

Chapitre 2. Analyser les coopérations internationales entre villes : une approche hybride **71**

Introduction du chapitre 71

2.1 Une démarche méthodologique complète 71

2.2 Méthodologie quantitative et analyse de réseau 75

2.3 Bases de données secondaires 86

2.4 Choix des villes françaises à interroger 91

2.5 Méthodologie qualitative et présentation du terrain 96

Limites et conclusion du chapitre 115

Partie 2 : Structures des réseaux de coopérations internationales entre villes **117**

Chapitre 3. Faire vivre les coopérations internationales entre villes : temporalités et actorialités…… 119

Introduction du chapitre 119

3.1 Entrer dans le club : lancer une coopération 120

3.2 Le temps et l'espace de la coopération : pérennité et vivacité des liens de coopération 149

Conclusion du chapitre 190

Chapitre 4. Le monde des coopérations internationales entre villes : structure topologique et topographique **193**

Introduction du chapitre 193

4.1 Des relations formelles à informelles : les degrés d'institutionnalisation du réseau de coopérations....194

4.2 Structure des réseaux de coopérations : disparités des pratiques de coopération....202

4.3 Proximité et régionalisation du monde....225

4.4 Représentations du monde et coopérations internationales....239

Conclusion du chapitre....257

Chapitre 5. L'Union européenne et les coopérations entre villes : études des interrelations 259

Introduction du chapitre....259

5.1 Quand la construction européenne et la montée en puissance des coopérations entre villes font système....259

5.2 Les coopérations internationales : un rayonnement européen....287

5.3 L'ambiguïté européenne : mise en compétition vs mise en coopération des villes..302

Conclusion du chapitre....306

Partie 3 : Stratégies urbaines....309

Chapitre 6. Le *rescaling* : un concept opérant ?....311

Introduction du chapitre....311

6.1 Négocier la place de la ville à l'international....312

6.2 Renégocier sa place dans la hiérarchie urbaine....337

Conclusion du chapitre....364

Chapitre 7. Les coopérations internationales entre villes, un projet de territoire au service du développement local....367

Introduction du chapitre....367

7.1 Le local à l'échelle globale : coopérer pour apprendre de l'autre....367

7.2 Construire un territoire internationalisé : les recompositions des acteurs locaux au travers de la mise en place de coopérations internationales....397

Conclusion du chapitre....421

Conclusion générale....423

Bibliographie....433

Annexes....456

Table de cartes....496

Table des figures....497

Table des tableaux....500

Table des matières....502

Liste des acronymes

AFCCRE : Association française du Conseil des Communes et Régions d'Europe

AFD : Agence Française de Développement

AI(E)CT : Action Internationale (Extérieure) des Collectivités Territoriales

ARRICOD : Association de professionnel-le-s de l'action européenne et internationale au sein des collectivités territoriales

CGLU : Cités et Gouvernements Locaux Unis

CNCD : Commission Nationale de la Coopération Décentralisée

COPIL : Comité de Pilotage

CU : Communauté Urbaine

CUF : Cités Unies France

DAECT : Délégation à l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales

DCOL : Dispositif d'appui à l'action internationale des collectivités

EWRC : European Week of Regions and Cities

LUCI : Lighting Urban Cities International

MAE : Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères

PSeau : Programme Solidarité Eau

RI : Relations Internationales

RRMA : Réseaux régionaux multiacteurs

UE : Union Européenne

VIE/A : Volontariat International en Entreprise/Administration

VSI : Volontariat de Solidarité Internationale

« - Sur quoi tu travailles ? demanda Harry.

- Sur un rapport pour le Département de la coopération magique internationale, répondit Percy d'un air important. Nous essayons d'établir des normes standards pour l'épaisseur des fonds de chaudron (…).

- Voilà un rapport qui va changer la face du monde, c'est sûr, dit Ron. »

Harry Potter et la Coupe de Feu, JK Rowling, 2000

Introduction Générale

Impressionnantes premières impressions

« Les participants ont l'air de bien se connaître, ils s'appellent par leur prénom et se font la bise. Ils attendent tous la présentation de Peter Ramsden, qui a l'air d'être connu. »

Notes de terrain, 18 octobre 2018.

« Lieu : Hôtel de Région. Environ 200 personnes.

Il y a une traduction française et roumaine en direct. La salle est vraiment belle, c'est assez impressionnant »

Notes de terrain, 2 avril 2019, Lyon.

« Session d'introduction au Parlement européen : salle immense, discours tribuns des intervenants, notamment celui de la conseillère municipale de Florence, traduction en direct en beaucoup de langues différentes »

« Énormément de monde et de sessions différentes. Le Square est un bâtiment impressionnant, très grand, très sécurisé et pas très loin du quartier européen. (…) La salle où l'on prend le café s'appelle 'networking area' ! »

« Regiostars award ceremony : mise en scène très forte de l'Europe et de son impact sur les territoires. C'est un peu particulier, une façon très 'américanisée' de faire, mais ça marche (?!) »

Notes de terrain, 7-10 octobre 2019, Bruxelles.

Ces extraits sont issus de notes de terrain rédigées à l'issue de trois évènements organisés dans le but de rassembler les collectivités territoriales à l'échelle européenne : un évènement organisé par Eurocities "Internationalisation of cities & economic attraction" (17-19 octobre 2018, Grenoble), la Semaine des villes et des régions européennes (7-10 octobre 2019, Bruxelles) et les 5e Assises franco-roumaines de la coopération décentralisée (2-3 avril 2019, Lyon). La rédaction de ces notes avait essentiellement pour but de reporter des éléments factuels recueillis lors de ces phases d'observations, mais elles étaient complétées par le ressenti et le vécu de ces moments.

Ce qui ressort de ces extraits révèle en même temps la position extérieure de mon observation, mais aussi le caractère intimidant et déroutant de ces évènements pour une jeune chercheuse. Ces moments de rencontres rassemblent plusieurs centaines de personnes à chaque fois, représentant de nombreuses villes européennes. Les pratiques au sein de ces évènements sont assez éloignées du monde universitaire, et s'inscrivent dans une mondanité à laquelle je n'ai jamais été confrontée. Le caractère international de ces rencontres dédouble l'aspect intimidant de la pratique de ces terrains. À l'anglais généralisé des conversations informelles s'ajoute une pluralité de langues traduites en direct lors des interventions formelles. Au-delà de la dimension linguistique, les pratiques des rencontres internationales sont particulières, basées en même temps sur une recherche de réseautage par la multiplication des temps de convivialité, mais aussi sur une mise en scène très forte de certains moments. Enfin, l'interconnaissance qui caractérise ce milieu est sûrement l'aspect le plus saillant. Les représentants internationaux des villes se connaissent bien, vont à un grand nombre de rencontres ensemble, sont dans les mêmes associations de villes, dans les mêmes projets. Il s'agit d'un monde bien délimité, bien connu, et difficile à intégrer en tant qu'observateur. Si ces comportements et ces pratiques se calquent sur ce que l'on peut se représenter de la diplomatie traditionnelle, ce monde s'en détache cependant en portant en étendard le caractère local des échanges et des thématiques abordées. On y parle de problématiques d'aménagement, d'économie locale, de gestion des services de proximité. En outre, les échelles et les spatialités s'entremêlent, se confrontent voire s'affrontent : des acteurs résolument inscrits dans l'échelon territorial le plus fin, celui des villes, investissent une échelle internationale pour discuter de problématiques locales. Une question initiale est alors posée : pourquoi et comment les acteurs locaux naviguent-ils entre ces différentes échelles ?

Spatialiser l'étude des coopérations internationales entre villes

Les coopérations internationales entre villes peuvent être définies comme la formalisation d'un lien de coopération entre instances politiques représentatives d'échelons communaux ou intercommunaux issus d'au moins deux pays. Ces coopérations peuvent se décliner sous différents types : les jumelages, la participation conjointe à des projets européens et les associations de villes. Si l'étude de ces coopérations est marginale en géographie, elle prend une place importante en science politique. On y analyse la construction progressive d'un nouveau type de relations internationales, entre villes. Ces relations créent, au fur et à mesure de leur intensification, une réelle « diplomatie des villes » (Langhorne 2005; Pluijm et Melissen 2007; Viltard 2008), ou encore « para » ou « proto diplomatie » (Petiteville 1995). L'arrivée des villes sur la scène internationale conduit à une densification des coopérations entre elles et à la constitution d'un réseau très développé (Acuto 2016). Ces coopérations se sont diversifiées dans leurs formes, suite à une réorientation de leurs objectifs (Payre 2010; Rozier 2017). La coopération sous forme de jumelage est aujourd'hui assez désuète, car ce partenariat, bilatéral et symbolique, ne

correspond plus aux stratégies des grandes métropoles. De plus, la littérature en science politique permet de penser la ville en tant qu'acteur, et notamment en tant qu'acteur collectif. Ce terme montre que derrière l'usage métaphorique du terme de ville se cache en réalité une multitude d'acteurs urbains qui ont des stratégies et des objectifs parfois différents (Bagnasco et al. 2000; Cole et Payre 2016; Le Galès 2003). Cependant, la dimension spatiale de ces coopérations n'est jamais traitée et reste un impensé notable dans la littérature sur le sujet.

Du côté de la géographie, cet objet est plus marginal. Le phénomène coopératif de manière général est peu étudié, menant à un « vide théorique » (Bussi 2009). Les coopérations territoriales sont principalement abordées lorsqu'elles concernent des entités spatiales contigües, c'est-à-dire notamment les coopérations territoriales transfrontalières (Durand et Perrin 2017; Hamman 2001; Reitel, Wassenberg, et Peyrony 2018; Sohn, Reitel, et Walther 2009). La discontinuité spatiale des autres formes de relations de coopération conduit à un désintérêt de cet objet par les géographes. D'un autre côté, les systèmes de villes est un objet d'étude bien connu, permettant de fournir un cadre dense tant sur le plan théorique sur les relations entre villes à différentes échelles que méthodologique au travers de l'analyse de réseau (Bretagnolle, Pumain, et Vacchiani-Marcuzzo 2007; Cattan, Pumain, et Rozenblat 1999; Pumain 2006). Ces recherches se centrent sur l'examen de relations fonctionnelles entre villes. Il existe peu de recherches qui croisent ces deux approches, celles de la coopération d'une part et des réseaux urbains d'autre part. Certains géographes ont cependant amorcé une réflexion sur ce sujet, en soulignant comment l'espace joue sur la mise en coopération des villes, notamment la proximité spatiale ou encore le poids démographique (Boulineau 2016b; Escach 2014; Zelinsky 1991). De son côté, Nicolas Escach utilise la notion de *rescaling* pour analyser les coopérations internationales entre villes. Ce terme découle de la littérature anglo-saxonne qui montre comment les rapports entre échelles sont des rapports de luttes qui conduisent à l'affaissement du rôle de l'État au profit des acteurs locaux et supranationaux (Brenner 2004; Cox 2009; Jouve 2007b; Swyngedouw 2000). Nicolas Escach emploie ce concept pour indiquer comment les villes ont recours à ces coopérations pour changer d'échelle spatiale afin de peser auprès d'échelons nationaux ou supranationaux. Cette thèse s'inscrit dans la continuité de ces travaux en analysant comment ces coopérations modifient la spatialité des villes. Elle se place dans le champ de la géographie politique en étudiant comment les institutions politiques locales se servent des coopérations internationales pour favoriser le développement de leur territoire.

Regarder l'internationalisation des villes autrement

En envisageant les villes au sein de coopérations internationales, notre recherche tente de prendre le contre-pied d'une géographie déjà bien fournie de l'internationalisation des villes étudiée sous son angle économique, dans le cadre d'un système mondialisé qui met en relation les territoires à

toutes les échelles (Curtis 2016; Sassen 1991; Taylor 2004). Si les *Global Cities* sont particulièrement mises en avant, en montrant comment ces dernières captent les flux et se développement par le biais du processus de mondialisation, des travaux soulignent cependant comment cette internationalisation touche toutes les villes à l'échelle mondiale (Castells 2002; Pinson et Vion 2000). Cette mondialisation est couplée à un système économique néolibéral, qui conduit à une diminution de la dotation publique pour les territoires (Barbier 2018; Grandclement 2012; Pinson 2020). Les territoires sont souvent regardés au travers de leur mise en compétition induite par ce double contexte qui les incite à s'internationaliser pour exporter leur image et récupérer un maximum de ressources. Les territoires acquièrent donc progressivement le statut d'objet économique (Gumuchian et Pecqueur 2007). Les villes sont actives au sein de cette mise en compétition, car elles ont en même temps les arguments permettant une internationalisation dynamique (population, entreprises, institutions culturelles ou politiques), mais elles sont également soumises à de fortes problématiques d'aménagement et de développement (Veltz 2014). Cette recherche a pour objectif de regarder une facette alternative de l'internationalisation des villes en l'analysant par le prisme de coopérations entre institutions politiques. Ainsi, en quoi ces liens souvent moins visibles dessinent-ils une autre géographie des villes à l'échelle mondiale ? Comment et pourquoi les coopérations entre villes sont-elles de plus en plus nombreuses, bien que la tendance soit à la mise en compétition des territoires ? Cette thèse tentera de montrer comment les villes deviennent actives à l'échelle internationale dans la mondialisation.

L'Europe, centre névralgique des coopérations internationales entre villes ?

Un espace retient particulièrement notre attention : celui de l'Union européenne. La politique de cohésion européenne se base en grande partie sur la recherche d'effacement des frontières nationales par la mise en place de relations nouvelles entre échelons infranationaux issus de différents pays membres (Baudelle, Guy, et Merenne-Schoumaker 2011; Dühr, Stead, et Zonneveld 2007; Rees 1997). La littérature scientifique souligne le poids central des institutions européennes dans la mise en place des relations entre villes (Benington et Harvey 1999; Claeysen 1999; Vion 2002b), permettant une mise en réseau active des acteurs urbains sur le temps long. Par les incitations aux processus de décentralisation (Faure 2006; John 1996; Jouve et Lefèvre 2004), mais aussi au travers d'un ensemble de dispositifs facilitant la mise en place de coopérations entre collectivités européennes (Dühr et Nadin 2007; Faludi 2010; Mboumoua 2007; Reitel et al. 2018) tels que les programmes de coopérations financés par la politique de cohésion, les collectivités infranationales européennes s'insèrent dynamiquement dans ces liens de coopération. Les auteurs montrent que ces coopérations entre villes font partie du processus d'européanisation (Radaelli 2000) des acteurs urbains, en servant de support aux échanges de pratiques et de façons de faire typiquement européennes (Atkinson et Rossignolo 2018; Dobrić

Jambrović et Marešić 2020; Keiner et Kim 2007; Kern et Bulkeley 2009). Ces programmes de coopérations sont un type à part au sein des coopérations internationales entre villes, car ils répondent à des logiques qui les différencient des jumelages et des associations de villes, notamment en termes de temporalités et de financements. Il s'agira de mobiliser la notion d'européanisation dans sa dimension spatiale et géographique, en soulignant comment l'espace européen se construit au travers de multiples relations créant un réseau dense de liens forts entre villes européennes. L'acquisition d'une base de données exhaustive sur ces programmes de coopérations permettra de voir comment s'organisent ces liens entre villes européennes, mais également si ces incitations stimulent tous les types de relations et font de l'échelle européenne le centre névralgique des coopérations internationales entre villes. Enfin, l'étude du processus d'européanisation est double : l'européanisation du territoire communautaire par les villes, mais également l'européanisation des villes (Coudroy de Lille 2016). En effet, ces villes occupent une place particulière dans ces réseaux et construisent une façon de s'internationaliser typiquement européenne, faisant écho au concept de ville européenne comme modèle.

Le réseau comme concept clé théorique

Le terme de réseau tire son succès dans son acception large et englobante. Il s'agit avant tout d'un ensemble cohérent de sommets reliés par des points. Ainsi, la notion de réseau recouvre de multiples déclinaisons : réseaux de transports, réseaux sociaux, numériques, mafieux, migratoires... Cependant, si la définition et l'applicabilité du concept de réseau sont vastes et peuvent porter à confusion, le trait commun et l'intérêt du réseau en sciences sociales résultent de sa dimension labile, informelle, souple (Hermet et al. 2015; Rosière 2008). Ainsi, étudier les réseaux de coopérations entre villes, c'est observer les relations urbaines sous un angle moins structurant que les travaux sur les systèmes de villes, analysant des relations plus fonctionnelles entre ces dernières, par les transports, la hiérarchie démographique, les flux économiques …(Cattan et al. 1999; Cattan et Saint-Julien 1998; Pumain 2006). L'examen des coopérations internationales entre villes souligne comment la ville se construit comme acteur (Cole et Payre 2016) qui met en place une stratégie d'internationalisation, mais qui devient aussi un connecteur (Rozenblat et Melancon 2013) dans un réseau international de villes leur permettant d'échanger et de se rapprocher symboliquement. La centralité topologique des villes au sein de ce réseau sera comparée à une centralité topographique plus classique, issue de la hiérarchie urbaine. Ainsi, comment le réseau, souple, labile, propose-t-il une nouvelle géographie des villes à l'échelle européenne et mondiale ?

Question de recherche, hypothèses et axes de travail

En s'intéressant aux réseaux de coopérations portés par les villes, cette recherche s'inscrit dans une approche de géographie politique. Plutôt que de considérer ces coopérations comme des

« territorially disintegrated networks » (Heeg, Klagge, et Ossenbruüge 2003:144), elle place l'espace au cœur de l'analyse de relations. Les expressions « espace », « territoire », « échelle » sont absentes de la littérature en science politique, et je souhaite ici remettre ces concepts au centre de la réflexion. La problématique de la thèse se décline ainsi : **Quel rôle joue l'espace dans la mise en place de ces réseaux et en retour quelles géographies ces coopérations contribuent-elles à construire ?** Différentes hypothèses sont posées afin de répondre à ces questions :

- La distance et la proximité sont des facteurs clés dans la mise en place de coopérations. Les villes coopèrent davantage avec celles qui leur sont proches spatialement.
- Les villes coopèrent avec des villes qui leur sont semblables, en termes de profils, de problématiques ou de stratégies d'internationalisation.
- Les villes utilisent ces réseaux pour renégocier leur rapport aux échelons supérieurs – notamment étatique – et pour accéder à une nouvelle place dans la hiérarchie urbaine par l'acquisition d'une forme alternative de centralité, topologique.

Nous proposons enfin plusieurs axes de recherches :

Axe de recherche 1 : Comment les villes se mettent-elles en réseau ? Quels facteurs sont opérants pour la mise en réseau ? Quels buts visent les coopérations ? Quel est l'impact de la mise en réseaux au sein des coopérations internationales pour le fonctionnement des territoires ?

Axe de recherche 2 : Quelle est la structure des réseaux de coopérations ? Comment sont organisés ces liens entre villes ?

Axe de recherche 4 : Les hiérarchies urbaines sont-elles remodelées sous l'effet de la mise en réseau des villes ? Comment interpréter ces coopérations à la lumière du concept de *rescaling* ?

Axe de recherche 3 : Quels espaces sont construits à travers les coopérations ? Quelle géographie du monde est dessinée au travers de ces relations ? Comment les réseaux de villes contribuent-ils à la création d'une échelle intermédiaire régionale ?

Des méthodes diverses et complémentaires

Pour traiter ces questionnements, cette thèse se base sur des méthodes diverses et complémentaires. Si le réseau est un concept théorique clé, il en devient également une approche méthodologique centrale. Un premier groupe de méthodes analyse donc ces coopérations internationales en tant qu'ensemble de liens connectant les villes et formant un réseau. Différentes bases de données recensant ces coopérations à l'échelle européenne et internationale ont été construites ou récupérées et sont étudiées par le biais de l'analyse de graphes. L'objectif est d'examiner la structure de ces réseaux de coopérations au travers de l'analyse de réseau. Un deuxième groupe de méthodes replace la structure topologique de ces réseaux dans l'espace

géographique. Les analyses spatiale et statistique sont donc utilisées pour comparer la position des villes au sein des réseaux de coopérations à leur place dans l'espace topographique. Aux données sur l'insertion des villes au sein des réseaux de coopérations sont ajoutées d'autres sur le poids de la ville à l'échelle internationale. Ainsi, ces deux ensembles de méthodes quantitatives permettent de regarder la structure des réseaux de coopérations à une échelle large.

Pour les compléter, une méthodologie qualitative a été mise en place. Elle est composée en majorité d'entretiens semi-directifs réalisés auprès des services de relations internationales des villes et d'acteurs intervenant dans ces coopérations. L'étude de la littérature grise, très foisonnante sur le sujet a constitué un corpus majeur pour la compréhension de ces coopérations. Enfin, une démarche d'observation lors d'évènements rassemblant les villes à l'échelle internationale forme une méthodologie secondaire pour s'imprégner de la réalité des échanges internationaux entre villes. Cet ensemble de méthodologies qualitatives vient en même temps analyser les pratiques des acteurs urbains, la substance des coopérations internationales (quelles temporalités, quels échanges, quels acteurs impliqués … ?), mais aussi les stratégies qui sous-tendent à la mise en coopération des villes. En effet, pourquoi une ville s'engage-t-elle à l'international ? L'analyse des stratégies des acteurs urbains et de la réalité des coopérations permet enfin de penser les effets (effets attendus et effets tangibles) de ces coopérations sur le territoire.

Cette démarche méthodologique vise donc à observer de manière complète les coopérations internationales entre villes. Elle donne l'occasion de quantifier et de visualiser ces relations ainsi que d'étudier leur évolution spatiale et temporelle, mais aussi d'en comprendre les raisons et les objectifs.

Une analyse multiniveaux

Cette thèse se démarque par la multiplicité des échelles qu'elle mobilise. Elle cherche, par le recours aux méthodes quantitatives et aux bases de données recensant les coopérations à l'échelle européenne et mondiale, à regarder ce phénomène dans sa globalité. Il s'agit d'étudier les réseaux des coopérations internationales entre villes, et donc les liens et les articulations qui existent entre espaces très éloignés, mais reliés par ces partenariats internationaux. En ce sens, cette thèse se décline à l'échelle internationale. Mais au-delà des méthodes quantitatives, des entretiens menés auprès d'associations de villes et de programmes européens ont conduit à apprendre et connaître des contextes internationaux, des profils de villes, des pratiques de mise en coopération divers. L'accent, dans ces entretiens, n'a pas été mis sur un terrain en particulier, mais bien sur le fonctionnement de ces relations internationales entre villes en général, afin de pouvoir dresser un portrait large de ces coopérations. Les séances d'observations suivent aussi cette logique.

La délimitation d'un terrain d'étude plus localisé a cependant été nécessaire au moment du choix des villes à interroger, et ce pour plusieurs raisons. La première est que les contextes juridiques qui permettent aux villes d'accéder à l'échelle internationale ne sont pas identiques selon les États, et dépendent en grande partie du processus de décentralisation. La comparaison de différents contextes internationaux semblait par ailleurs ambitieuse, notamment dans le contexte sanitaire dans lequel s'est déroulé le terrain. La deuxième raison est statistique. Définir la ville à l'échelle mondiale est complexe sinon impossible. Recueillir des données sur les villes à cette échelle l'est encore plus. Étudier les villes d'un seul pays a été un moyen d'analyser plus finement les coopérations internationales en les comparant à d'autres indicateurs, afin de dégager une typologie qui a guidé le choix des villes enquêtées. Le choix s'est donc porté sur les villes françaises, car ces dernières sont soumises à une forte hiérarchie urbaine ainsi qu'à un poids de l'État centralisé relativement important, qui sont deux caractéristiques interrogées dans cette recherche. De plus, les profils de villes sont divers et le réseau urbain des villes françaises est bien renseigné. Par ailleurs, l'étude de ces villes permet de faire le lien avec celle du rôle de l'Union européenne et du processus d'européanisation dans la mise en place de ces relations. Les villes françaises interrogées ont été sélectionnées en fonction de leur niveau d'insertion dans les réseaux de coopérations et de leur place dans la hiérarchie urbaine française. Des acteurs intervenant à l'échelle nationale (ministère des Affaires étrangères, réseaux régionaux, associations de villes françaises …) ont également fait l'objet d'entretiens, pour avoir une vue d'ensemble sur l'état de l'internationalisation des villes françaises.

Plan de la thèse

Cette thèse se divise en trois parties et est composée de sept chapitres. La première partie replace le contexte dans lequel se situe cette thèse. Le **chapitre 1** présente les différents champs théoriques qui sont à la croisée de cette thèse. À la jonction entre l'analyse de la diplomatie des villes, les systèmes de villes, l'internationalisation et la mise en compétition des territoires ou encore les études européennes, l'état de la littérature met l'accent sur les spatialités inhérentes aux coopérations internationales entre villes. Le **chapitre 2** expose ensuite la méthodologie déployée dans cette thèse ainsi que les terrains choisis pour étudier les coopérations internationales entre villes.

La deuxième partie présente la structure des réseaux de coopérations internationales et la façon dont les villes françaises s'emparent de ces derniers. Le **chapitre 3** tente de « faire vivre » les coopérations internationales entre villes, en montrant les différents facteurs qui permettent la mise en place de coopérations internationales. Les facteurs temporel et actoriel de ces coopérations seront mis en lumière, pour souligner le caractère concret des relations entre villes. Le **chapitre 4** analyse la structure à l'échelle mondiale et européenne de ces réseaux de

coopérations. Après une étude de la structure des réseaux dans leur dimension topologique, nous verrons comment ces liens maillent les territoires et participent à la construction d'échelles intermédiaires régionales. L'échelle européenne ressort particulièrement au sein de ces échanges, et fera l'objet du **chapitre 5**. Les coopérations internationales sont des outils utilisés par les institutions européennes pour constituer un espace communautaire unifié. De ce fait, les villes européennes se démarquent des villes mondiales, avec une insertion accrue dans les réseaux internationaux.

La troisième et dernière partie se centre sur les stratégies urbaines qui sous-tendent la formalisation d'une politique internationale à l'échelle des villes françaises. Le **chapitre 6** questionne l'opérationnalité du concept de *rescaling* pour analyser les coopérations internationales entre villes au prisme du rapport entre États et villes, mais également pour interroger comment la place des villes dans la hiérarchie urbaine évolue sous l'effet de ces coopérations. Le **chapitre 7**, enfin, met en évidence que ces relations ont des effets sur les espaces mis en coopérations, en permettant aux villes d'adopter une posture active face aux grands enjeux contemporains et d'échanger des solutions efficaces, mais aussi en conduisant, à l'échelle locale, à la structuration des acteurs pour la formalisation d'un projet de territoire.

PARTIE 1
CADRE MÉTHODOLOGIQUE ET THÉORIQUE

Cette première partie pose le cadre de la thèse, tant d'un point de vue théorique que méthodologique. Si cette partie apparaît principalement au service des deux suivantes et des résultats qui les composent, elle est cependant formée d'éléments et de perspectives qui lui sont propres et qui en font plus qu'un simple rappel introductif.

Le premier chapitre s'attache à mettre en lumière la pertinence d'une approche géographique des coopérations internationales entre villes. Pourtant peu investies par les recherches en géographie, il s'agit d'un objet bien connu en science politique. À la croisée de plusieurs corpus théoriques, l'objectif de ce chapitre invite à repenser les coopérations internationales entre villes au travers d'un prisme spatial souvent négligé. Ce prisme spatial permet de faire émerger des questionnements et des recompositions encore peu mis en avant dans la littérature scientifique sur ce sujet et que cette thèse se propose d'observer.

Le deuxième chapitre déploie le cadre d'analyse qui vise à répondre aux questionnements posés par le cadre théorique. Il cherche tout d'abord à justifier la démarche scientifique, reposant sur une méthodologie mêlant approches quantitatives et qualitatives. La recherche de données et d'outils pertinents pour étudier ces coopérations est exposée et révèle des enjeux d'accès et de traitement des données spécifiques aux coopérations internationales entre villes. Enfin, le terrain français, choisi pour la phase qualitative, est présenté en montrant les spécificités qui lui sont propres.

Chapitre 1. De l'émancipation politique de la ville à l'internationalisation des territoires : croisements théoriques autour des coopérations internationales entre villes

Introduction du chapitre

Ce premier chapitre a pour objectif de délimiter les contours de cet objet d'étude au travers de la littérature scientifique existant sur le sujet. Il s'agira de repérer les concepts opérants ainsi que d'identifier les aspects peu abordés par la production scientifique. Les coopérations internationales entre villes ne sont pas inconnues des recherches en sciences sociales. Ainsi, cette recherche doctorale s'appuie sur un corpus déjà formalisé, permettant d'expliquer et d'interpréter ce processus de mise en place de coopérations internationales entre villes. Ces études regardent cependant ces coopérations au travers de certains prismes, qui sont très bien analysés, tandis que d'autres paradigmes sont presque ignorés, ce qui conduit à des observations lacunaires du phénomène. Pour tenter de brosser un panorama complet des enjeux relatifs à la mise en place des coopérations entre villes, ce chapitre se place au croisement de divers champs disciplinaires et thématiques.

Après une première étape de définition des termes centraux de cette recherche, il s'agira ensuite de replacer les coopérations internationales entre villes dans le temps long, en montrant les évolutions et les articulations des différentes pratiques internationales des villes. Nous verrons ensuite que ces coopérations se situent au croisement de disciplines et d'approches variées qui nourrissent la réflexion sur le sujet et proposent des jalons théoriques indispensables à la compréhension de ce phénomène. Cependant, ces coopérations internationales sont peu étudiées au travers d'un prisme spatial, prisme qui semble pourtant prometteur pour analyser cette mise en réseau.

1.1 Qu'est-ce que les coopérations internationales entre villes ? Délimitation d'un objet complexe

Le premier temps de cet état de l'art tente de mettre un cadre tant conceptuel qu'historique autour de notre objet d'étude. En effet, les coopérations internationales entre villes sont un objet complexe qui demande de poser et de questionner certaines définitions. Ces relations internationales prennent aussi place dans le long terme qu'il est nécessaire d'appréhender afin de comprendre les évolutions récentes du rôle des coopérations internationales entre villes.

1.1.1. Enjeux de définition

1.1.1.1. Définir la coopération en sciences sociales

La coopération en économie et en science politique

La notion de coopération, en sciences humaines et sociales, a d'abord été théorisée dans le champ de l'économie. Cette attention provient d'une interrogation initiale, celle des conditions d'émergence de la coopération – entendue comme la construction d'intérêts communs – au sein d'un monde social composé d'individus égoïstes et rationnels. En effet, selon Laurent Cordonnier (1997), le principe de la réciprocité de l'échange, qui découle d'une vision traditionnelle en économie, ne suffit pas à expliquer la coopération en économie. Ainsi, on ne coopère pas que si l'autre coopère. Dans le langage de la théorie des jeux, sur laquelle se fondent ces études, la question liée à la coopération économique est :

> « Lorsque les points de coopération évidents ne représentent pas un équilibre entre toutes les actions individuelles, il faut bien se demander par quel effet les individus choisiraient quand même de soutenir ou de faire advenir ces issues » (Cordonnier 1997:23).

La formalisation par Tucker (1983) du dilemme du prisonnier permet notamment de poser les jalons d'une réflexion en économie autour de la coopération. Ce dilemme décrit la situation suivante : deux individus sont arrêtés parce qu'on les accuse de faits graves, mais sans preuve suffisante. S'ils parlent tous les deux, ils s'en sortiront avec des circonstances atténuantes. Si l'un se confesse tandis que l'autre s'obstine à se taire, le premier sortira sans peine tandis que l'autre écopera du maximum. Enfin, si les deux se taisent, ils seront tous les deux condamnés, mais avec une peine peu élevée. La meilleure stratégie est celle de la coopération, car c'est celle qui permet de minimiser le risque de pertes.

> « Une telle idée de la coopération entraine dans la science économique une réflexion en termes de solidarité ou d'aide économique, partant de l'idée que le marché ne régule pas tout et que les acteurs ont à développer des stratégies d'anticipation » (Boulineau, 2016b, p. 83).

Dans la continuité de cette réflexion, de nombreuses études s'attachent à analyser les différentes situations permettant d'expliquer la coopération dans le monde économique ainsi que la construction des institutions permettant cette coopération (Axelrod 2006; Keohane 2005; Sabel 1993; Savitch et al. 2002). Robert Keokhane dans son ouvrage *After Hegemony, Cooperation and Discord in the World Political Economy* (2005) montre comment les institutions internationales permettent de réguler un monde économique sans « hégémonie », c'est-à-dire sans présence d'une puissance économique écrasante qui régulerait le marché. Ces institutions promeuvent notamment la coopération économique entre les États, pour sortir de la « discorde ». Les

dictionnaires d'économie proposent également des définitions intéressantes de la coopérative (regroupement de membres en une coopération). Ces définitions ont pour traits communs l'idée qu'une coopération se base sur une adhésion libre de ces membres et que la gouvernance et les bénéfices tirés de la coopération sont répartis de manière égalitaire (Capul et Garnier 2015; Deubel, Montoussé, et Agostino 2008). Enfin, Robert Axelrod (2006) n'ignore pas l'aspect spatial de la coopération, en démontrant l'impact de la proximité géographique dans la stabilité des comportements coopératifs. Dans le champ économique, de nombreuses études sont également centrées autour de la mise en place de coopératives. Ces coopératives émergent à partir des années 1850 et sont inscrites dans une perspective d'économie sociale et solidaire qui vise à remettre en cause l'organisation du monde économique capitaliste. On peut citer les Principes de Rochdale, établis en 1844 et qui forment un ensemble d'idéaux du fonctionnement des coopératives. Ces coopératives sont observées par de nombreux auteurs (Ferraton 2007; Gide 1898; Pénin 2006; Whyman 2012) qui s'opposent à l'économie néolibérale. L'économie étudie donc de manière intense les phénomènes de coopération à toutes les échelles en essayant d'expliquer l'émergence et les apports de tels rapports économiques.

La coopération est aussi une notion centrale en science politique pensée par le biais de deux paradigmes : soit au travers de l'analyse des relations internationales, soit au travers des politiques d'aménagement du territoire (notamment européen). En effet, la coopération est d'abord abordée par les politistes comme une composante des relations internationales, dans le cadre d'un monde où les effets de frontières diminuent au gré des accords de coopération interétatiques.

> « L'idée de la coopération internationale rompt avec le paradigme fondateur des relations internationales qui assimilait celles-ci à une compétition entre souverains (…) ce courant théorique postule que l'intérêt des États à coopérer, notamment dans des organisations internationales l'emporte sur leur intérêt à s'opposer » (Hermet et al. 2015).

Les études sur ces coopérations internationales se déclinent en différents thèmes : autour de l'environnement (Compagnon 2008), du patrimoine (Gabas et Hugon 2001) de la sécurité (Krishna-Hensel 2006), de l'économie (Estevadeordal et Goodman 2017) et observent principalement les relations entre États ainsi que la construction de structures supranationales telles que l'ONU (Devin 2014). Cette approche analyse aussi la coopération, en l'associant à la notion d'aide au développementncomme le reflet de relations internationales entre États développés et États en développement (Balleix 2010; Degnbol-Martinussen et Engberg-Pedersen 2003; Favreau, Échette, et Lachapelle 2008; Favreau et Larose 2004; Fuchs 1973; Hugon 2008). Ces études oscillent entre une vision solidariste et alternative à la mondialisation et la mise en compétition des espaces d'une part et entre une dénonciation des logiques néo-colonialistes qui sous-tendent ces coopérations d'autre part. Le deuxième paradigme des recherches en science

politique, plus récent, met la coopération au centre des études sur la construction européenne. Ce pan de la littérature sera développé plus en détail (cf. 3.1.3), mais il est important de préciser que la construction politique de l'Union européenne s'est faite en grande partie sur la coopération entre territoires de différents États membres. Les recherches en science politique sur la coopération territoriale européenne sont foisonnantes et analysent les dispositifs juridiques introduits par l'Union européenne conduisant à la mise en place de coopérations entre territoires de différents États membres ainsi que les visions et modèles qui sous-tendent la mise en place d'une telle juridiction pour l'aménagement du territoire communautaire (Dühr et al. 2007; Faludi 2007; Gebhard et Galbreath 2013; Hüllen 2012; Laird 2019; Rivolin et Faludi 2005). L'apport pour cette recherche de la science politique est l'étude de la croissance du nombre de dispositifs permettant la mise en place de coopération. Ces études, bien que souvent centrées sur la place de l'État, montrent la diversification des acteurs de la coopération, notamment dans le cas de la coopération européenne et la remise en cause progressive de l'échelon national comme échelon de référence. La définition de la coopération territoriale issue du Dictionnaire des politiques territoriales met en valeur cette dimension multi-actorielle :

> « La coopération territoriale renvoie aux collaborations à différentes échelles d'action publique entre acteurs privés et/ou publics situés dans différents États » (Guignier, Périssé, et Cole 2011).

Ces recherches en économie et en science politique, de par leur encrage disciplinaire, négligent les effets et impacts spatiaux. Elles permettent cependant de nourrir un champ naissant en géographie.

Le vide théorique en géographie

La coopération reste peu pensée en géographie bien qu'elle soit centrale dans de multiples processus de recompositions territoriales. C'est ici que se situe un paradoxe important de la recherche sur les coopérations en géographie. De nombreux géographes vont traiter des coopérations à différentes échelles (coopérations intercommunales, coopérations transfrontalières, coopérations interrégionales, coopérations interétatiques, coopérations Nord-Sud …), mais la notion n'est jamais pensée et définie de manière problématique, notamment vis-à-vis de ce qu'elle implique en matière de recompositions spatiales et actorielles. L'aménagement se saisit de la coopération de manière plus assumée, en particulier dans le cadre de l'aménagement du territoire communautaire (Baudelle et Élissalde 2007; Baudelle et al. 2011; Santamaria et Élissalde 2015). Par le biais de la politique de cohésion européenne, ces chercheurs ont abordé les effets spatiaux des outils européens de mise en place de coopérations (coopération transfrontalière autour de la santé, des transports …). Mais ces études ne définissent pas ce que signifie la coopération sous l'angle spatial.

L'ouvrage *Un monde en recomposition : Géographie des coopérations territoriales* (Bussi 2009) fait date, car il est l'un des rares ouvrages francophones à traiter de front la notion de coopération en géographie. Il définit la coopération comme :

> « Une méthode d'action par laquelle des personnes ayant des intérêts communs constituent une association territoriale ou le pouvoir de décision de chacun est égal et les risques comme les bénéfices sont partages » (Bussi 2009:19).

L'auteur donne des clés de lectures particulièrement intéressantes pour comprendre et analyser la mise en place de coopérations. Le triptyque « coopération subsidiaire, coopération stratégique, coopération communautaire » établi par Michel Bussi semble pertinent pour expliquer de nombreux processus coopératifs. Cet ouvrage permet également de mettre au jour les liens importants qui existent entre la coopération et une grande diversité de phénomènes bien connus en géographie, tels que l'européanisation et la décentralisation. D'autres travaux viennent bien sûr compléter cette étude de Bussi. L'article d'Emmanuelle Boulineau (2017) propose une synthèse des enjeux de la coopération territoriale et des nouveaux champs de recherche qui en découlent.

	Coopération subsidiaire	**Coopération communautaire**	**Coopération stratégique**
Définition	« nous coopérons au nom d'un ordre ou de valeurs supérieures à notre territoire »	« nous coopérons parce que nous nous ressemblons »	« nous coopérons pour maximiser un gain individuel »
Caractère dominant	Politique	Identitaire	Économique
Condition d'émergence	Transcendance	Egoïsme Altruisme	Compétitivité
Exemples de coopérations internationales entre villes	**Mayors for Peace :** Promotion de la paix à l'échelle internationale **Jumelage Houaza – Le Mans** Reconnaissance du Sahara Occidental par la ville du Mans	**Jumelage Grenoble – Innsbruck :** Jeux Olympiques de 1964 et 1968, « capitales des Alpes » **European Walled Towns :** Associations des villes ayant des fortifications historiques	**Eurocities :** Association des grandes villes européennes **Gastronomic Cities (Urbact) :** Utiliser la gastronomie reconnue de certaines villes pour dynamiser le secteur économique

Tableau 1.1 : Coopération et territoires : tentative de formalisation (Bussi, 2007 ; Boulineau, 2016)

Ces premières théorisations de la coopération territoriale sont bien sûr incomplètes. Cependant, ces recherches pensent la coopération comme un moyen contemporain et récent d'interactions entre espaces, en l'opposant à des modes d'interactions passés plus marqués par des effets frontières et de maillage territorial.

La coopération comme moyen contemporain d'interagir entre espaces

> « La maîtrise spatiale appartient désormais moins, et à toutes les échelles, à ceux qui savent conquérir ou se défendre, qu'à ceux qui savent s'associer, se constituer en réseau, co-signer des contrats » (Bussi 2007:4).

Cette citation de Michel Bussi met en lumière l'intérêt central de l'analyse de la coopération en géographie, car elle permet l'étude des rapports modernes entre espaces. La coopération entre territoires est inhérente au monde contemporain, où les flux et les échanges sont la base des rapports entre espaces. Selon Emmanuelle Boulineau, prendre en compte la coopération territoriale, « c'est aussi regarder du côté du *soft power* » (Boulineau 2016a:12), en s'éloignant des rapports de force entre puissances étatiques. L'étude de la coopération territoriale internationale interroge des recompositions spatiales complexes, liées à de grandes tendances telles que la décentralisation des compétences nationales vers les échelons infranationaux ou encore l'abaissement progressifs des frontières étatiques. La coopération apparaît donc comme un mode d'interaction entre territoires post-modernes, dans le sens où ces relations dépassent les constructions modernes étatiques.

> « Nous sommes entrés dans l'ère des espaces flous, multidimensionnels, discontinus, dans un monde de mobilités et de flux interconnectés de toutes parts où le transnational l'emporte sur le national, où les fonctionnements multiscalaires viennent brouiller la distinction en échelles d'analyse, où le paradigme de la complexité a remplacé celui de l'unité » (Boulineau 2017:7).

De plus, la coopération met en lumière des modes de développement innovants. Le concept d'interterritorialité de Martin Vanier invite par exemple à repenser les politiques publiques territoriales classiques et propose un mode de développement reposant sur la coopération interterritoriale, à différentes échelles. La mise en relation des espaces par le biais de coopérations conduit à l'apparition de modes de développement innovants (Grandclement 2012; Royoux 1997; Torre 2015; Vanier 2015). Ces auteurs prônent en effet un changement des modes de gouvernance classiques basés sur des mailles définies vers des modes d'interaction originaux et de coopérations entre territoires permettant des synergies nouvelles. Regarder les coopérations territoriales permet de proposer une analyse alternative aux études sur la mise en compétition des territoires, nous aurons l'occasion d'y revenir (cf 1.2.1). Cependant, si la coopération interterritoriale est mise en avant, elle se fait bien dans une logique de développement pour chacun des territoires, et émerge donc dans un contexte de compétitivité. Pour reprendre la formalisation de Bussi, cette coopération entre territoires est bien une coopération stratégique, dont le caractère dominant est économique.

> « Le postulat d'une coopération spontanée entre territoires peut apparaître bien utopique, dans le sens où chaque décideur, y compris s'il est lui-même altruiste, prendra néanmoins avant tout sa décision dans le sens de l'intérêt territorial du territoire qu'il représente. La coopération territoriale ne semble réellement crédible que dans une stratégie 'gagnant-gagnant' » (Bussi et Daudé 2005:2).

La spatialisation de la théorie des jeux appliquée à la coopération territoriale permet également de proposer des pistes pour comprendre pourquoi les espaces coopèrent dans un contexte compétitif.

Le processus de coopération est un objet bien renseigné dans la littérature en sciences sociales, et cette étude s'appuie donc sur un corpus étoffé. La géographie est relativement absente de ce corpus, non pas parce que la coopération est ignorée des recherches en géographie, mais parce qu'elle est peu définie et conceptualisée. Pour autant, la mise en place de coopérations territoriales relève d'une nouvelle façon d'interagir pour les espaces, en remettant en cause les maillages et les hiérarchies territoriales traditionnelles. Aborder la coopération au prisme d'une réflexion spatiale semble donc intéressant et est l'un des objectifs de cette thèse.

1.1.1.2. La ville : réflexion sur un objet protéiforme

Le deuxième terme important à questionner dans cet état de l'art est celui de ville. Commune, intercommunalité, métropole, cité, aire urbaine, agglomération … les expressions pour nommer l'urbain sont nombreuses et recouvrent des réalités et définitions précises et diverses. Le choix du mot « ville », terme flou pour qualifier l'objet de cette recherche, est réfléchi. Cette thèse a pour objectif d'étudier la mise en relation internationale des espaces urbains dans son acception la plus large. Le mot ville est donc ici employé pour regarder les différentes formes d'acteurs locaux présents sur la scène internationale, mais aussi pour analyser les recompositions de ces acteurs, qui sont un processus encore en cours, notamment concernant la création d'échelons intercommunaux.

Ce flou lié à la géométrie variable de ce concept n'empêche pas la théorisation et la délimitation de ce qui fait commun entre les villes à l'échelle mondiale. La définition de la ville par Denise Pumain retrace ce dernier et ses acceptions dans différentes disciplines (Pumain, Paquot, et Kleinschmager 2006:303). Les historiens, juristes et politistes insistent sur le fait que la ville désigne avant tout une forme d'organisation politique des sociétés. La sociologie aborde la ville sous l'angle des possibilités d'interactions sociales que la proximité et la densité engendrent. Pour les économistes, la ville est un lieu producteur de richesse, car elle permet des économies d'échelles. En démographie, la ville est un « groupement de population permanent sur un espace restreint » (Pumain et al. 2006:303), ce qui modifie les comportements des habitants. Enfin, en géographie, selon Denise Pumain, la ville est un « système dans un système de villes » (Berry 1964), ce qui signifie que la ville est examinée au travers de deux échelles : « celle du territoire de la vie quotidienne, et celle du territoire du contrôle politique et économique (les réseaux de villes) (Pumain et al. 2006:303), ce qui conduit à penser la ville non pas en tant qu'une unité isolée, mais comme une partie d'un territoire que l'on peut envisager à différentes échelles. Si cette perception de la ville entre particulièrement en résonnance avec cette recherche, il est important de préciser

que la géographie propose une multitude d'autres approches et que les études sur le fait urbain sont très foisonnantes en géographie. Ces approches consistent notamment à :

> « Comprendre l'organisation intra-urbaine au double sens du mot organisation : ce qui organise (les acteurs et leurs logiques) et ce qui est organisé (les formes, les paysages, les types d'espaces urbains) » (Lussault 2000:29).

Notre travail s'inspire des conceptions proposées en science politique et en géographie. En effet, cette thèse étudie la ville en tant que territoire délimité, mais surtout incarné politiquement. C'est par les acteurs politiques qui représentent la ville qu'il est possible de nouer des coopérations territoriales internationales. Mais il ne faut pas négliger le territoire mis en coopération, car c'est bien le territoire qui coopère, et les coopérations transcendent les fluctuations d'acteurs politiques. Ainsi, ce travail se positionne également dans la filiation de la définition de la ville en géographie faite par Denise Pumain et ses successeuses (Bretagnolle et al. 2007; Cattan et al. 1999; Rozenblat 2020). Nous percevons ici la ville en tant que partie d'un système de villes, et les coopérations internationales comme un système permettant d'étudier l'organisation spatiale du territoire.

Enfin, l'emploi du terme de ville pose la question de l'échelle utilisée pour internationaliser le territoire. La quête d'un optimum territorial et d'une échelle pertinente d'action par les acteurs publics pour faire rayonner le territoire est présente dans la littérature (Houllier-Guibert 2008, 2011; Offner 2006; Vanier 1999). Ces recherches n'appuient pas l'idée qu'il existe un optimum territorial à atteindre pour maximiser le développement du territoire ainsi que son rayonnement à une échelle plus large, mais plutôt que c'est une quête engagée par les acteurs du territoire, souvent contre-productive. Cependant, ces réflexions sur les limites pertinentes de rayonnement du territoire sont au centre de notre étude. Que l'échelle utilisée pour nouer des coopérations soit une commune ou intercommunalité pose finalement peu de questions aux partenaires internationaux. Ce qui interroge réellement, c'est que l'échelon choisi permette une articulation optimale des acteurs du territoire.

> « Lorsqu'il établit sa stratégie de développement, le territoire doit prendre en compte l'intérêt de nombreux groupes. Chacun possède des volontés propres qui ne sont coordonnées par aucune hiérarchie comme on en retrouve chez l'entreprise commerciale. Ainsi, il y a une large gamme d'objectifs parfois contradictoires venant des départements de développement économique, des bureaux touristiques, des propriétaires d'entreprises, des syndicats, des groupes environnementaux, des citoyens, mais aussi de l'influence combinée de tous ces intervenants sur les autorités municipales. » (Proulx et Tremblay 2006:11).

L'exemple de la ville de Marseille étudié par Nicolas Maisetti (2017) souligne comment la construction d'une échelle de référence pour la promotion du territoire est limitée par une

mauvaise articulation d'acteurs liée à une superposition d'échelons institutionnels. Marseille est comparée à Lyon dans la mise en place d'un échelon métropolitain à la suite de la loi MAPTAM en 2014 (Parnet 2016). L'auteur montre que, dans ce cas également, l'articulation complexe des échelons institutionnels à Marseille a rendu compliqué la mise en place de la métropole Aix-Marseille-Provence. La question de l'articulation des différents acteurs du territoire renvoie à la notion d'acteur collectif, reprise notamment par Patrick Le Galès (2000). Selon lui, cette notion permet :

> « D'éviter l'écueil de la réification de la ville comme un acteur unitaire, examinée essentiellement du point de vue des acteurs politiques élus. Cela suppose de prendre en compte la diversité des acteurs, des groupes et des institutions qui la composent. (…) Tout comme l'intérêt général de l'État, l'intérêt général d'une ville est une fiction créée et portée par des acteurs à un moment donné » (Le Galès 2003:37).

Cependant, l'intérêt de la notion d'acteur collectif vient également du fait que cela permet de dépasser la perception d'une ville comme :

> « Le résultat des jeux d'acteurs individuels. Les villes sont aussi des structures sociales et des institutions qui orientent les anticipations des acteurs, structurent leurs intérêts, influencent leur vision du monde ». (Le Galès 2003:37).

La ville, entendue comme une somme d'acteurs qui la composent, a donc pour intérêt de construire une posture commune pour investir efficacement la scène internationale (Cole et Payre 2016).

L'emploi du mot ville pour qualifier les territoires observés dans le processus de mise en place de coopérations internationales relève d'une volonté d'englober le plus grand nombre de situations. Ce terme permet d'insister sur le fait que les espaces urbains étudiés sont abordés au travers de leur représentation politique. Le mot ville permet aussi de questionner les recompositions à l'œuvre au sein des agglomérations, notamment en ce qui concerne la gouvernance de ces espaces. La création d'une échelle métropolitaine et la quête d'un optimum territorial sont donc au cœur de la définition du terme de ville et de ce sujet de recherche.

1.1.2. Les déclinaisons des coopérations internationales entre villes

Si les définitions proposées posent des jalons théoriques et de premières questions, il est maintenant temps de délimiter notre objet, notamment les diverses formes que peuvent prendre concrètement les coopérations internationales entre villes.

1.1.2.1. Les relations internationales des villes

Avant de parler de coopérations internationales à proprement parler, il est intéressant de revenir sur le cadre général dans lesquelles elles prennent place, c'est-à-dire sur les relations internationales des villes. Ces relations s'inscrivent dans le cadre de l'Action Extérieure (ou Internationale) des Collectivités Territoriales (AECT/AICT). Dans l'ensemble des collectivités territoriales, les villes prennent rapidement une place particulière à l'échelle internationale. Le premier élément d'explication est celui de la permanence historique de l'échelon communal, et ce dans tous les États. Ce processus est doublé du fait que les villes ont, dans le passé, déjà eu une place importante au sein des relations internationales (cf. 1.1.3). Selon Michael Shuman (1986), la volonté des villes d'avoir dans les relations internationales est le résultat de groupes d'influence citoyens qui incitent l'échelon territorial de la commune, échelon le plus proche, de prendre part aux grands débats internationaux. C'est le cas par exemple de villes américaines telles qu'Oakland ou Pittsburgh, qui, pendant la période de l'apartheid et sous la pression citoyenne, décident de pénaliser certaines firmes commerçant avec l'Afrique du Sud. Viltard (2008) explique que dans d'autres contextes, ce n'est pas l'action diplomatique qui propulse la ville sur le devant de la scène internationale, mais des considérations plus techniques :

> « Les actions menées sous la dénomination en usage de coopération décentralisée revêtent un caractère technique et sont l'affaire presque exclusive de professionnels, sans n'être jamais vraiment liées à des mobilisations sociales ».

Ainsi, l'AECT peut prendre diverses formes, comme le montre la figure suivante, proposée par Nicolas Maisetti (2017).

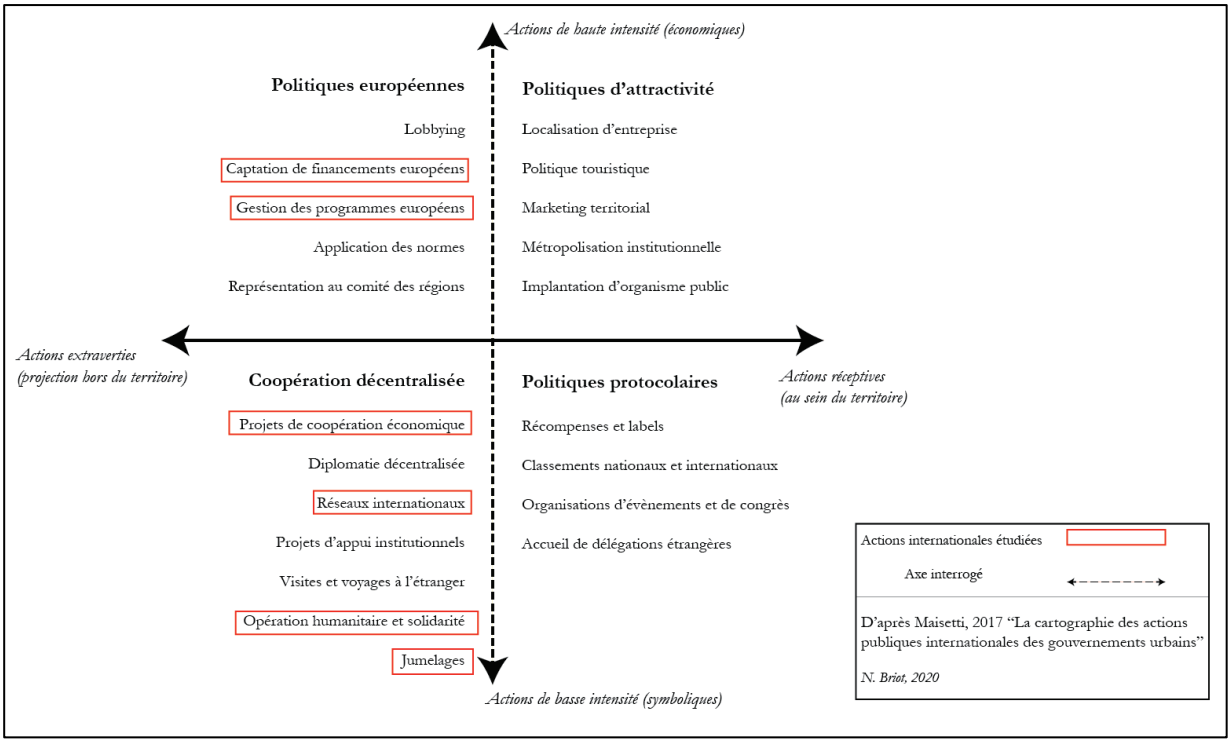


Figure 1.1 : Les actions internationales des villes : des dispositifs variés

La typologie qu'il fait des actions extérieures menées par les villes est pertinente. Cette dernière se déploie sur deux axes : un qui grade la dimension extravertie ou introvertie des actions internationales des villes, et l'autre qui mesure leur intensité (c'est-à-dire leur impact économique sur le territoire). Le premier axe est très intéressant, car il signale que l'action extérieure des villes n'est pas forcément une action de projection hors du territoire de la ville, mais concerne en effet un ensemble de politiques « réceptives » et intraterritoriales : l'accueil de sièges d'entreprise, organisation d'évènements internationaux… Elle peut également être extravertie ; la ville sera dans une dynamique extraterritoriale, elle aura alors pour objectif de se propulser en dehors de son territoire afin d'aller chercher des partenaires, des fonds internationaux, de nouvelles normes de développement… En étudiant les coopérations internationales entre villes, nous nous situons dans la dimension extravertie des relations internationales des villes. La ville, dans cette thèse, sort de son cadre local et se propulse à l'échelle internationale par le biais d'une action originale : celle de nouer des partenariats de coopérations. Cette recherche a pour ambition de montrer l'internationalisation des villes sous un angle nouveau, proche des analyses faites autour du *soft power* des États. Le deuxième axe est cependant plus discutable, mais propose une base intéressante pour penser les actions internationales des villes. Il mesure l'intensité des relations internationales des villes selon si ces dernières relèvent plutôt d'une dimension symbolique et politique ou d'une dimension économique. En ce qui concerne les coopérations internationales entre villes, il place les projets européens comme des politiques de haute intensité, tandis que les jumelages et les réseaux de villes seraient de basse intensité. Il me semble que cela n'est pas

forcément vrai, et que certains réseaux, voir certains jumelages comporte une dimension économique importante et dépassent des enjeux symboliques. Nous aurons l'occasion de questionner cette typologie dans cette thèse. Cependant, Nicolas Maisetti brosse un portrait détaillé des outils à disposition des villes pour mener une politique internationale. Si cette recherche se concentre sur quelques types d'actions, qui relèvent d'une démarche de coopération, il est intéressant de les replacer dans un contexte plus large, et également de souligner les ponts possibles mis en place par les municipalités entre ces différentes actions afin de proposer une action internationale de grande ampleur. Enfin, cette typologie permet de mettre en lumière la diversité des façons de coopérer entre villes, qu'il convient désormais de présenter.

1.1.2.2. La coopération bilatérale

Le premier type de coopération, celui auquel l'on pense immédiatement, est la coopération bilatérale. La coopération bilatérale est une action de coopération formalisée uniquement entre deux villes. Certains auteurs les présentent comme des formes de reliquats dépassés de la coopération entre villes (Escach 2014). Pourtant, il me semble compliqué d'ignorer cette forme de coopération, car c'est, dans un premier temps, la forme de coopération la plus déployée par les villes. Dans ma recherche de master, j'ai montré que 96% des communes de plus de 10 000 habitants de la région Auvergne-Rhône-Alpes avaient au moins une coopération bilatérale, soit 91 communes sur 95 (Briot 2018). De plus, ce sont des coopérations anciennes, qui conduisent à des relations entre les institutions des villes souvent très fortes et très ancrées, qui ont dépassé les renouvellements politiques. On supplante donc ici la dimension sociale et interpersonnelle des réseaux de villes, qui reposent parfois sur quelques acteurs locaux, pour entrer réellement dans un réseau de territoires. Ainsi, ces relations, bien que peu intenses, mais nombreuses et anciennes, constituent une première base de coopérations internationales entre villes qu'il est nécessaire de prendre en compte.

Le jumelage, coopération dépassée ?

La forme originelle des coopérations bilatérales entre villes est le jumelage. Il s'agit d'un accord formulé entre deux communes pour mettre en place « des liens permanents entre les municipalités de [ces] communes afin de dialoguer, d'échanger [leurs] expériences et de mettre en œuvre toute action conjointe susceptible de [les] enrichir mutuellement dans tous les domaines relevant de [leur] compétence »[1]. Le jumelage prend forme en Europe dans un contexte d'Après-guerre, dans le but de pacifier le continent. L'idée sous-jacente est que l'échelon le plus local, celui de la commune, conduit à la mise en relation des citoyens et des élus locaux de tous les pays européens, empêchant le déclenchement d'un nouveau conflit (Claeysen 1999; Vion 2003). Le nombre de jumelages évolue rapidement, en Europe d'abord, puis à l'international. 186 villes

[1] http://www.twinning.org/fr/page/le-serment-de-jumelage, consulté en décembre 2020.

étatsuniennes ont au moins un jumelage en 1962 contre 834 en 1989 (Zelinsky 1991). La fin de la Guerre froide permet aussi aux villes du bloc de l'Est de multiplier le nombre de jumelages (Boulineau 2016b). Les jumelages sont cependant limités à des thématiques culturelles et sociales (Grosspietsch 2009; Langenohl 2015). Les enjeux politiques et économiques, bien que réels (nous aurons l'occasion d'y revenir) sont moins perceptibles et ces coopérations sont relayées au rang de coopérations dépassées. En effet, le potentiel d'internationalisation par ce biais peu est peu efficace. Aussi, les jumelages sont de moins en moins mis en valeur par les grandes villes, préférant se tourner vers d'autres types de coopérations internationales. Enfin, les jumelages restent souvent limités aux villes issues de pays développés, et entre villes de pays développés (Zelinsky 1991). Les coopérations entre villes de pays développés et villes de pays en développement arrivent plus tardivement et prennent une forme alternative : la coopération décentralisée.

La coopération décentralisée

Avant de se pencher sur le caractère concret de la coopération décentralisée, il est intéressant de regarder spécifiquement ce terme, que l'on rencontre souvent dans le champ lexical des relations internationales des villes. Juridiquement, il renvoie à la décentralisation de la compétence de coopération aux échelons infranationaux. La loi sur l'administration territoriale de la République de 1992 définit la coopération décentralisée en tant que « l'ensemble des actions de coopérations internationales menées par convention dans un but d'intérêt commun par une ou plusieurs collectivités ». Ainsi, légalement, toute forme de coopération entre villes relève de la coopération décentralisée : les jumelages, les projets européens, les associations de villes... Cependant, il est intéressant de noter que cette expression est presque exclusivement employée, tant dans la littérature scientifique (Gallet 2005; Karzazi 2013; Marie 2005; Petiteville 1996) que dans la description des formes de partenariats par les villes, comme un type très particulier de coopération entre villes : celui de la coopération Nord-Sud. Une question se pose alors : pourquoi est-ce terme n'a pas réussi à servir de cadre théorique englobant pour dépeindre l'ensemble des actions de coopérations menées par les villes ? Il a pourtant été investi pour qualifier une niche du paysage coopératif, celui de l'aide au développement. Une supposition possible est que ce paysage coopératif est trop morcelé et relève de stratégies trop hétérogènes être résumé sous une notion. Cependant, ce terme étant assez parlant, il a pu être saisi pour qualifier un type de coopération que certains élus rechignent à qualifier d'aide au développement, souvent empreinte d'une certaine forme de néo-colonialisme. Une autre interprétation proposée par Mary Gely consiste à dire que les autorités nationales ou internationales tentent de limiter les relations entre villes à l'aide au développement, niant les impacts diplomatiques ou économiques de ces dernières (2016). Ce sont donc ces autorités qui ont limité l'emploi de ce terme au domaine de l'aide au développement, bien que l'action internationale des villes soit plus étendue.

Ainsi, la coopération décentralisée renvoie à un partenariat entre une ville d'un pays développé et une ville d'un pays moins développé, dans le cadre d'une aide au développement. C'est donc, contrairement au jumelage, qui relève d'un partenariat horizontal entre deux villes, une forme de coopération asymétrique avec un receveur et un donneur. C'est une forme de coopération qui reproduit les hiérarchies classiques liées au niveau de développement et aux histoires des États. Par exemple, les villes françaises dirigent les partenariats de coopération décentralisée vers les villes des anciennes colonies françaises, ce que Karzazi (2013) appelle « diplomatie économique d'influence ». Cette forme de coopération est toujours très utilisée, notamment par les grandes villes. On peut se demander pourquoi les villes se sont mises à nouer des partenariats dédiés à l'aide au développement. Franck Petiteville propose l'explication suivante :

> « L'émergence de la coopération décentralisée en direction de l'Afrique dans les années 1980, sous la forme d'une coopération légitimée comme quasi-humanitaire, c'est-à-dire la plus inoffensive qui soit sur le plan diplomatique, aurait coïncidé avec la phase d'incertitude politique sur la tolérance de l'État à l'égard des initiatives internationales des collectivités territoriales, tandis que l'institutionnalisation achevée de la coopération décentralisée au début des années 1990, se traduirait désormais par des actions dites plus « conséquentes », plus « susbtantielles », tournées alors vers d'autres théâtres d'opérations, estimés plus « porteurs » en termes économiques, médiatiques, politiques ». (1995:196)

Ces opérations porteuses se déclinent notamment en deux pans : les associations de villes et les projets européens.

1.1.2.3. Les associations de villes : retour aux origines des coopérations entre villes

Le deuxième type de coopérations internationales entre villes correspond aux associations de villes. Comme son nom l'indique, ce type de coopération correspond à regroupement de villes au sein d'une association. Cela renoue avec des formes de relations entre villes plus anciennes, à l'insar de l'IULA ou même la Ligue Hanséatique. Ce mode de coopération est multilatéral, et fait donc intervenir un nombre de villes élevé. Cela change fondamentalement le potentiel d'internationalisation, en comparaison aux coopérations bilatérales. En effet, l'entrée dans une association de villes permet de tisser des liens avec une dizaine voire une centaine de villes dans le monde. Dans un contexte de mise en compétition et de nécessaire visibilité internationale (cf. 1.2.1), les coopérations entre villes deviennent un enjeu important, car elles sont le support de stratégies d'internationalisation (Payre 2010). De ce fait, le nombre d'associations de villes croît de manière exponentielle à partir des années 1990 avec une cinquantaine de réseaux internationaux créés depuis 1991 (Acuto 2016). Ces associations s'organisent selon un mode de gouvernance relativement semblable : l'adhésion volontaire des villes membres au réseau, une structure horizontale et non hiérarchique entre les membres bien que certaines villes soient élues

temporairement dans un comité exécutif, un fonctionnement budgétaire similaire avec le montant de l'adhésion liée à la population de la ville et la tenue régulière d'évènements rassemblant une partie ou l'ensemble des membres du réseau (Keiner et Kim 2007). Enfin, il faut signaler que, comme pour la coopération bilatérale, l'association dure aussi longtemps qu'elle le souhaite. Les membres, cependant, peuvent partir ou rester dans le réseau, en décidant de renouveler ou non leur adhésion. Le côté éphémère et très instable des coopérations entre villes est également un sujet central et est encore peu abordé par la littérature actuelle (Fourot, Healy, et Flamant 2021; de Villiers 2009)

Le terme d'association de villes recoupe des réalités très diverses. En effet, les formes et les objectifs de ces associations sont variés. On retrouve des associations comportant peu de villes, comme l'association Best Cities qui contient 11 villes coopérant sur la question des évènements d'entreprises et des associations avec un nombre extrêmement important de villes comme l'association Mayors for Peace composée de plus de 7600 villes. Les thématiques de coopération sont également très diverses, passant de la promotion de la paix dans le monde, à la gestion énergétique ou encore à la prise de position environnementale. À partir des associations étudiées et de l'article de Keiner et Kim (2007), les principaux critères de différenciations sont utilisés pour réaliser une typologie. Nous pourrions rajouter d'autres critères de classification, tels que le montant de la cotisation, le parrainage par une organisation internationale, le nombre d'évènements par année … Cette classification permet cependant déjà de montrer la grande diversité des types de réseaux.

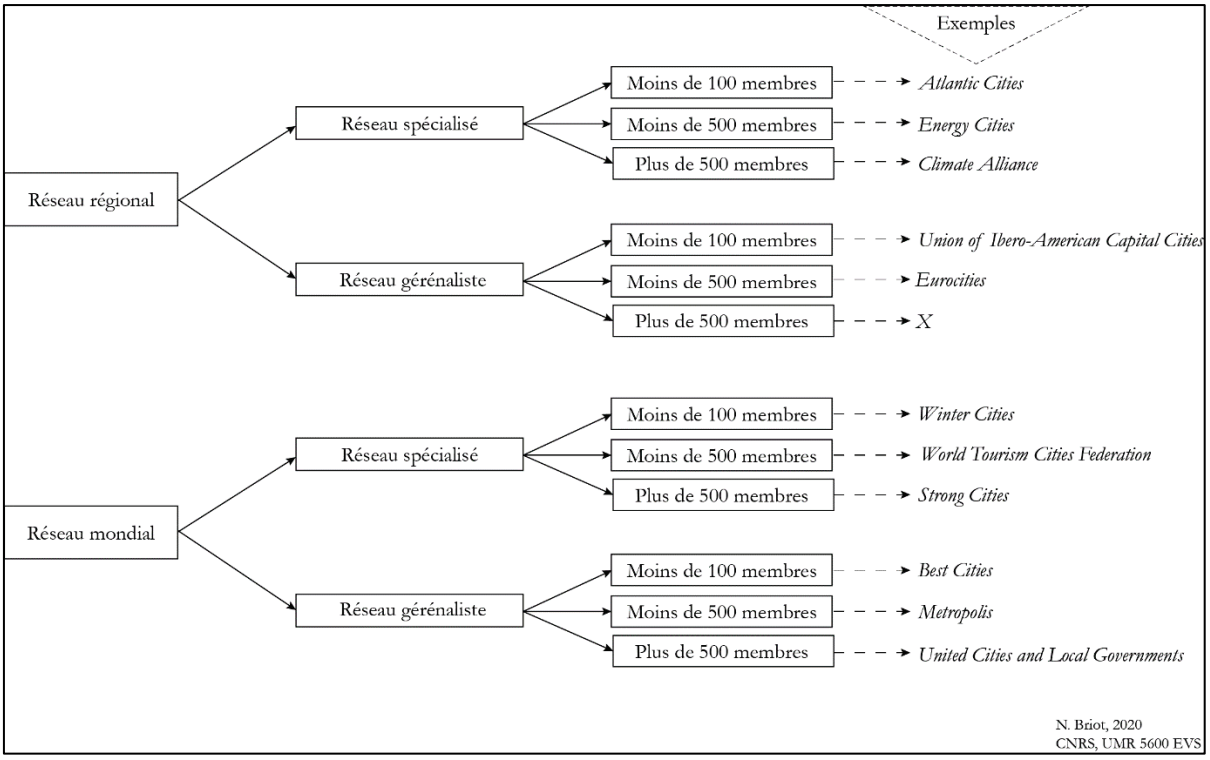


Figure 1.2 : Critères de classification des réseaux internationaux de villes

1.1.2.4. Les projets européens : la coopération au service de la construction communautaire

Le dernier type de coopération correspond aux projets européens. Ce type est particulier par rapport aux deux précédents, car il prend place dans un espace géographique restreint : celui du territoire européen. Les projets européens sont subventionnés par la politique de cohésion, dédiée au développement harmonieux du territoire communautaire par le biais du financement de projets de coopération entre différents acteurs européens depuis les années 1990. La coopération européenne entre collectivités infranationales prend de multiples formes. Les programmes Interreg se déclinent entre 3 pans :

- Les Interreg A financent des projets de coopération transfrontalière
- Les Interreg B financent des projets de coopération transrégionale
- Les Interreg C financent des projets de coopération transnationale.

Il existe également les programmes Urbact, dédiées aux coopérations transnationales entre villes ou encore les programmes ESPON, qui financent des projets de recherche afin de proposer des expertises pour les décideurs européens. Ces projets centrés sur la coopération et la cohésion européennes font partie de politiques visant à européaniser (cf. 1.3.1.3) le territoire communautaire et à diminuer les effets de frontières entre espaces (Dühr et al. 2007; Kern et Bulkeley 2009).

Dans le cadre de ma thèse, je me concentre sur les deux programmes qui mettent en relation les villes qui ne sont pas contigües : les programmes Urbact et Interreg C. Ces programmes, contrairement aux Interreg A et B, sont le fruit de peu d'études scientifiques. Ces projets sont fondamentalement différents des autres types de coopération, pour plusieurs raisons. La coopération est multilatérale, comme pour les associations de villes, mais de manière restreinte, car il ne peut pas y avoir plus de 9 partenaires. La coopération fonctionne par le biais d'un mode d'appel à projets, typique des financements européens. Un nombre de villes s'associe selon certains critères (Tableau 1.2), formule un projet de coopération précis et soumet ce projet aux autorités européennes qui décident ou non de subventionner ce projet. Le projet dure 6 ans maximum, soit une période de programmation européenne. L'autre différence majeure est le montant de financement auquel peuvent prétendre chaque type de projets. En effet, pour les jumelages ou pour les associations de villes, les financements liés à la coopération sont souvent peu importants, voire ces coopérations sont plutôt source de dépenses (voyages à l'étranger, cotisation pour les associations…). En ce qui concerne les projets européens, ces derniers sont soutenus par l'Union européenne. Bien que l'enveloppe budgétaire soit bien moindre que pour les coopérations transnationales ou transfrontalières, chaque projet est subventionné à hauteur de 500 000 à 1 million d'euros. Ce budget est bien évidemment réparti entre les participants et étalé sur plusieurs années, mais cela conduit tout de même à des retombées importantes pour les villes partenaires. Les critères de sélection des projets et des partenaires étant complexes, ce tableau les résume rapidement, à partir des manuels expliquant les programmes (2019; 2017). Ces critères sont valables pour les programmes de la période 2014-2020.

	Urbact	Interreg C
Partenaires	5 à 10 maximum	5 à 12 partenaires (échelle qui varie en fonction du type de projet : Implementation, Action Planning, Transfer)
Éligibilité	Pouvoirs publics nationaux, régionaux ou locaux, organismes publics ou privés sans but lucratif	En priorité : communes, intercommunalités, départements urbains Possibilité d'ajouter : agences locales financées par la ville, autres collectivités territoriales, universités, centres de recherches.
Provenance	De 3 pays différents minimums, avec au moins 2 pays du territoire communautaire. Éviter les partenariats transfrontaliers, maximiser la couverture du territoire communautaire	De 3 pays différents minimums (pays de l'UE, Suisse, Norvège)
Équilibre du niveau de développement des partenaires	Pas d'obligation d'avoir des membres en provenance de régions moins développées[2] du territoire, mais l'équilibre entre partenaire en provenance de régions développées et moins développés est pris en compte dans la sélection des projets.	Pour 5 partenaires, 2 doivent venir d'une région moins développée De 6 -7 partenaires, 3 doivent venir d'une région moins développée Pour plus de 7 : 4 partenaires doivent venir d'une région moins développée
Niveau de co-financement	Co-financement de 75 à 85% des fonds nécessaires, en fonction du type de partenaire (privé ou public)	70 à 85% de cofinancement en fonction du niveau de développement de la région du partenaire

Tableau 1.2 : Critères pour les appels à projets Urbact et Interreg C[3]

Ainsi, ce dernier type de coopération se différencie tant sur le plan de l'emprise spatiale, car il concerne un territoire délimité – le territoire communautaire – que sur le mode de fonctionnement (un fonctionnement sur appel à projets et des ressources financières importantes allouées).

Les coopérations internationales entre villes prennent des formes variées, qui répondent à des façons de se mettre en réseau et à des objectifs de coopération très différents. Pour comprendre cette diversité, il faut comprendre comment ce sont créées ces coopérations, en les replaçant dans un temps plus long.

[2] Niveau de développement de la région en fonction de la carte suivante : https://ec.europa.eu/regional_policy/en/policy/how/is-my-region-covered/, consulté en décembre 2020

[3] Manuel Interreg Europe : Interreg_Europe__Programme_manual.pdf, consulté en décembre 2020
Manuel Urbact : fact_sheet_2c_-_tn_call.pdf (urbact.eu), consulté en décembre 2020

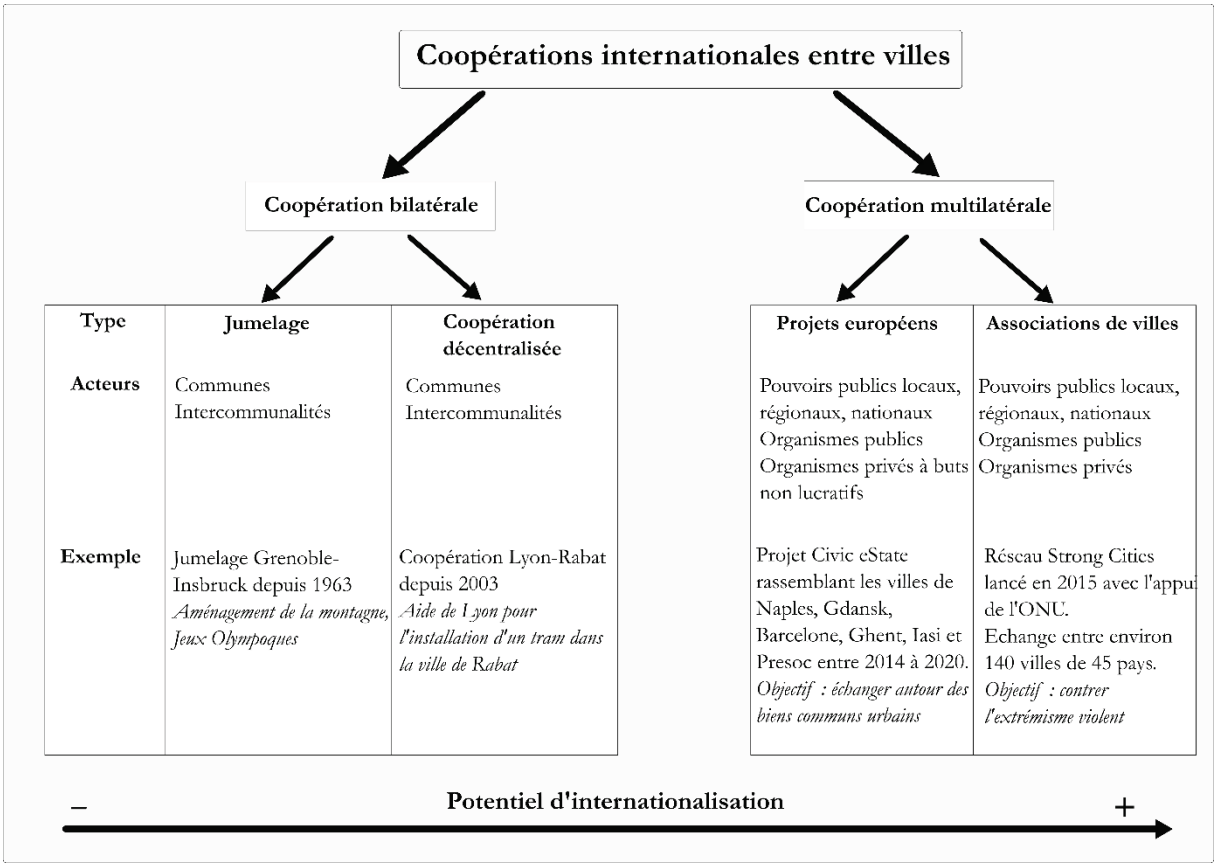


Figure 1.3 : Les types de coopérations internationales entre villes

1.1.3. La coopération internationale des villes dans le temps long : une lente réacquisition de la compétence

Pour comprendre les enjeux des coopérations internationales des villes, il faut replacer ces dernières dans le temps long. Les coopérations internationales des villes, et plus largement leur position comme acteur sur la scène internationale sont profondément liées à la construction des États-nations et à la place que ces derniers laissent aux autres échelons territoriaux inférieurs (collectivités locales), mais aussi supérieurs (organisations supranationales).

1.1.3.1. Âge d'or et déclin des villes comme acteur international

La légitimité de la place des villes dans les relations internationales ne va pas de soi aujourd'hui. En effet, pourquoi une commune (aussi peuplée soit-elle), qui a pour compétence principale d'organiser et de régir la vie de proximité, aurait-elle le droit d'influencer des décisions au sein de rapports internationaux (Kübler et Piliutyte 2007) ? La limitation des compétences de la ville à un certain échelon spatial n'est cependant pas une constante historique, et est même relativement récente. L'ouvrage *La Ville* de Max Weber (1921) en fait très bien la démonstration. Il étudie l'autonomie des villes médiévales occidentales qu'il caractérise par quatre facteurs : le pouvoir de taxation, le privilège de se donner un droit propre, le droit de marché et leur indépendance dans leurs relations avec d'autres villes et avec d'autres pouvoirs féodaux (Bruhns 1988; Weber 1995).

À cette époque, les villes sont des institutions compétentes pour pouvoir échanger avec d'autres collectivités étrangères, et ont une place légitime au sein des relations internationales. De nombreuses villes sont donc très importantes, notamment en Europe. Les cités-États italiennes en sont un exemple. La Ligue Hanséatique (aussi appelée la Hanse) incarne parfaitement ces relations intercités très fortes (Dollinger 1970; Escach 2013). Ce fut premièrement une ligue de marchands située dans des villes autour de la mer Baltique et de la mer du Nord. Cette ligue, d'abord commerciale, prit une dimension politique en 1280 lorsque les villes partenaires firent un blocus contre la ville de Bruges pour protester contre les privilèges obtenus par celle-ci. Ce coup de force conféra à cette organisation un poids politique très important : elle a le quasi-monopole commercial entre la mer du Nord et la mer Baltique, elle signe des traités avec des États, elle organise des interventions militaires, elle a même un droit de véto sur la succession au trône du Danemark (Champonnois 2002).

L'influence de la Hanse et l'influence internationale globale des villes en Europe furent considérablement diminuées avec le renforcement du rôle des États-nations, qui prirent progressivement les privilèges acquis par les villes. Le traité de Westphalie en 1648, souvent considéré comme la naissance de l'État moderne, signe par exemple la fin de la Ligue Hanséatique. Ce traité est le point de départ dans un nouvel ordre dans les relations internationales, où l'État est l'échelon légitime d'intervention à l'international. Selon Weber, ce moment se traduit par la perte du rôle politique des villes. Elles deviennent des organes bureaucratiques organisant l'État moderne. La possibilité pour ces dernières d'être visibles internationalement est très limitée :

> « Squashed to the very bottom of the intergovernmental hierarchy during the construction of the nation-state, cities throughout the world are, from a constitutional point of view, local authorities. Their autonomy is limited by higher level governments, and the field of foreign policy is generally the prerogative of national governments » (Kübler et Piliutyte 2007).

Ainsi, les États modernes, qualifiés de « voracious states » (Tilly et Blockmans 1994), se sont construits contre les villes. La place de certaines villes est cependant confirmée par la consolidation des États-nations, par le renforcement des capacités de contrôle des États, puis par l'industrialisation et la révolution des transports : les capitales (Le Galès 2003). En effet, sous la houlette de l'État, mais en l'incarnant en tant que lieu de concentration du pouvoir politique, les capitales bénéficient d'une visibilité et d'un poids particulier à l'échelle nationale et internationale. Cette visibilité permet à ces villes de développer un réseau de capitales à l'échelle internationale, qui échangent de manière intense (Cattan et Saint-Julien 1998; Taylor 2004). Les capitales agissent comme des relais entre l'échelon national et l'échelon international pour les autres villes du territoire, laissées en périphérie.

1.1.3.2. Le retour des villes sur la scène internationale : un processus non linéaire

La « toile municipale » du début du XIX au XX^e siècle (Saunier 2006)

Cependant, le XX^e siècle est le théâtre du retour de la portée internationale des villes. Loin de la vision wébérienne sur la position de la ville dans l'État moderne, les villes se sont réaffirmées progressivement jusqu'à la place que nous lui connaissons.

Malgré le manque de compétences des collectivités territoriales, des relations interpersonnelles entre maires et entre personnels municipaux ont toujours existé. On observe par exemple de nombreux échanges entre maires européens et étatsuniens à la fin du XIXe siècle, discutant de l'urbanisation croissante, des problèmes de gestion urbaine qui y sont liés, ou encore de la place du gouvernement des villes dans ce monde de plus en plus urbain (Ewen et Hebbert 2007). L'exemple du maire d'Osaka, Seki Hajime à partir des années 1920 est révélateur de ce processus, car il inspire sa politique municipale en fonction des politiques des villes européennes et étatsuniennes (Siegenthaler 2005). Ces relations entre maires s'intensifient fortement avec la révolution des transports ferroviaires, routiers et de navigations. Des voyages plus courts se multiplient, comme en témoigne celui d'une délégation de la ville de Lyon en 1898, qui visite treize villes en dix-sept jours en Allemagne et en Autriche (Saunier 2006).

Ces relations forment une « toile municipale » de plus en plus dense (Saunier 2006). Ces relations d'abord interpersonnelles s'institutionnalisent progressivement. Une série d'associations spécialisées sur des objectifs techniques voit le jour : l'Association générale des hygiénistes et techniciens municipaux en 1905, la « International Garden Cities and Town Planning Association » en 1913, la « International Federation of Fire Brigades » en 1901. C'est dans ce contexte d'institutionnalisation qu'est créé la « International Union of Local Authorities » (IULA), en 1913. Cette institution a pour vocation de rassembler ces différentes associations et d'organiser un réseau d'acteurs municipaux au travers de congrès, de séminaires, de discussions techniques et politiques.

> « Superseding the traditional 'donor-recipient' model of transnational networking, the IULA would act as the "nerve centre" for urban international relations » (Ewen et Hebbert 2007).

La Première Guerre mondiale a ralenti temporairement les activités de l'IULA, qui reprennent ensuite de manière très intense dans l'entre-deux-guerres. Ce moment, âge d'or du transnationalisme municipal, est perçu d'un mauvais œil par la Ligue des Nations, représentante de la place des États dans les relations internationales (Gaspari 2002). De nombreux congrès sont organisés par l'IULA durant cette période dans les grandes villes européennes : Paris en 1925, Londres en 1929, Lyon en 1934, Glasgow en 1938. Ce réseau grandissant permet d'échanger et

tente de redéfinir l'autonomie municipale ainsi que les rapports entre ville et gouvernements nationaux.

L'avènement du jumelage et le retour de l'État

La fin de la Seconde Guerre mondiale et le début de la Guerre froide amène une rupture, tant temporelle, en empêchant la tenue de congrès internationaux de villes, que structurelle, en faisant ressortir le poids des velléités nationales sur les relations internationales entre villes (Ewen et Hebbert 2007). Du réseau de villes transnational, on passe à un nouvel âge d'or : celui du jumelage. Le jumelage est un traité d'amitié signé entre deux communes (cf. 1.1.2.2).

> « Les activités de jumelages constituent une innovation majeure dans ce domaine. En effet, elles sont les premières à avoir largement et durablement mis en relation les institutions communales en tant que telles, et non plus les maires ou administrateurs à titre personnel » (Vion 2003).

Le jumelage prend place dans l'Europe d'après-guerre, avec pour volonté de reconstruire le continent à la suite des deux Guerres mondiales en dépassant les conflits initiés par les États. Édouard Herriot, président de l'Association française pour le Conseil des communes d'Europe dit :

> « Partout où il y a des sociétés organisées, il y a la commune en bas et l'État en haut. Or les États s'opposent entre eux, et par les intérêts qu'ils représentent et par les devoirs que doivent remplir les citoyens ... Si au contraire je descends de l'ordre national, de l'État à la commune, je m'approche des hommes; lorsque je converse avec un maire anglais, allemand ou russe, je vois que nous avons les mêmes préoccupations ... C'est pourquoi je crois que le rapprochement communal est la meilleure condition du rapprochement humain ». (Chombard-Gaudin 1992:61)

Deux organisations promeuvent et incitent les villes à se jumeler : le Conseil des Communes d'Europe (CCE), créé en 1951 à l'initiative d'un groupe fédéraliste franco-germano-suisse et la Fédération mondiale des villes jumelées (FMVJ), créée en 1952 par d'anciens résistants (Chombard-Gaudin 1992). Les deux organisations s'opposent, la FMVJ ayant la prétention de faire coopérer des villes du monde entier, y compris du bloc communiste, ce que la CCE lui reproche, arguant que les représentants de ces communes n'avaient pas de légitimité démocratique. Ce conflit implique également les États, qui ne souhaitent pas voir se multiplier les jumelages entre les deux blocs. C'est le cas par exemple en France, où Edgar Faure, ministre de l'Intérieur, détermine en 1956 que les maires ont désormais l'obligation de déclarer tout projet de jumelage au préfet afin de mieux coordonner ces activités (Vion 2003). En 1960, la FMVJ perd sa subvention sur décision du Parlement, car elle « porte atteinte à l'unité de la politique étrangère du pays ». Gaston Deferre énonce que la FMVJ :

> « Tire ses ressources de cotisations qui sont versées par des villes étrangères, notamment par des villes de la Russie soviétique ou des pays de démocratie populaire. Je demande au Sénat de refuser, comme l'a décidé avant nous l'Assemblée nationale, la subvention qui vous est demandée aujourd'hui ». (Chombard-Gaudin 1992:62)

Des villes actrices à l'international : décentralisation et diplomatie des villes

La décennie soixante-dix a créé un contexte favorable à la diffusion des jumelages. Durant cette période d'urbanisation forte et d'intensification de l'activité municipale, le jumelage devient une tradition qui redéfinit la place symbolique de la commune. En effet, selon Antoine Vion, le jumelage et notamment sa dimension festive célébrant l'amitié avec une collectivité étrangère modifient le rapport entre État et communes :

> « Les fêtes de jumelages s'inscrivent dans les repères temporels de la noce et célèbrent l'amitié dans le partage des plaisirs quotidiens. Elles opèrent ainsi un double retournement symbolique par rapport aux fêtes nationales. D'une part, elles célèbrent des actes de paix plutôt que des évènements polémiques. D'autre part, la relation de jumelage entre communes met en question le rapport à l'État, en déterminant une matrice temporelle de rites festifs qui lui est distincte et qui exprime l'autonomie communale » (Vion 2002a:367).

Le mouvement de décentralisation à partir des années 1980 renforce ce processus. Ce mouvement, sans être uniforme, est promu par la majorité des institutions supranationales (ONU, FMI, Union européenne…). Elle est définie comme le fait de :

> « Transférer certains pouvoirs de conception ou de décision hors du centre où ils sont traditionnellement exercés » (George, 1996).

Ce processus est notamment très visible dans les États membres de l'Union européenne qui fonctionne selon le principe de subsidiarité stipulant que les décisions de l'UE doivent être prises aussi près que possible du citoyen. Les États délèguent en partie, et doucement, la « mission régalienne » (Lechevallier 2020) qu'est la diplomatie. En France, la loi de 1982, considérée comme l'une des lois les plus importantes de décentralisation en France, n'accorde qu'un peu d'autonomie aux collectivités territoriales en matière d'action extérieure. Ce sont les lois suivantes (1992, 2007, 2014, cf. Chapitre 2) qui vont progressivement laisser de plus en plus de marge aux collectivités territoriales pour s'étendre à l'international, en leur donnant la compétence nécessaire et le budget approprié. La délégation des relations internationales à d'autres échelons que l'État s'inscrit dans la vision libérale de l'internationalisme, qui promeut la :

> « 'Gouvernance mondiale', au sens de la substitution d'un exercice coercitif du pouvoir reposant sur des principes de *command and power* à un exercice plus horizontalisé » (Maisetti 2018).

Ainsi, la scène des relations internationales n'est plus stratocentrée, mais composée de multiples acteurs, dont les villes. Le processus de décentralisation est bien évidemment nécessaire pour pouvoir transcender la hiérarchie nationale.

L'arrivée des villes sur la scène internationale se traduit par l'émergence d'une « diplomatie des villes » (Acuto, Morissette, et Tsouros 2017; Pluijm et Melissen 2007; Viltard 2008, 2010) où ces dernières s'affirment, notamment face à leurs États. La diplomatie des villes peut être définie comme :

> « A form of decentralization of international relations' management, choosing cities as the key actors » (Pluijm et Melissen 2007).

Cette diplomatie des villes conduit à ce que Nicolas Maisetti appelle « le retour des villes dissidentes » (2018), car ces dernières peuvent prendre le contre-pied des positions tenues par les États. C'est le cas par exemple du maire la ville de Londres qui, après le vote pour le Brexit, lance une pétition pour rester dans l'Union européenne. On peut également citer certaines villes américaines comme San Francisco ou New York qui, suite au retrait des États-Unis de l'accord de Paris pour le climat, le signent indépendamment.

On remarque bien évidemment des disparités territoriales dans le processus d'autonomisation des collectivités territoriales :

> « A low level of formal legal autonomy was found for city governments in most of the Napoleonic tradition unitary states, such as France, Spain, and Italy in spite of recent decentralisation processes. Because of their significant role in the provision of local services, cities in the Netherlands, and also in Britain, have often been considered to be more autonomous than would be expected from their low constitutional status with respect to central government. In federalist systems, local autonomy depends less on the central state and more on the intermediate tier: whereas the Swiss cantons traditionally grant quite a high degree of self-government to their cities, a stark contrast is provided by the Canadian case where local government is heavily supervised and dominated by the provinces » (Kübler et Piliutyte 2007).

Ces disparités sont d'autant plus importantes dans d'autres régions du monde. Par exemple, le gouvernement malaisien demande qu'une municipalité informe et obtienne l'accord de son État avant d'engager une coopération internationale (Tjandradewi 2009).

Au sein des possibilités d'actions à l'international (cf. 1.1.3), la coopération internationale permet un 'dépassement des territoires' et permet de réinterroger l'échelle locale en dehors de son rapport à l'État-nation. Ces échelons :

> « Acquièrent une nouvelle identité, une indépendance (…) dans le cadre de partenariats coopératifs à différentes échelles » (Lima 2010).

Ces nouvelles compétences laissent aux villes une marge de manœuvre plus importante. Ces compétences, insérées dans un contexte de mondialisation et de mise en relation du monde, permettent aux collectivités territoriales en général et aux villes en particulier de multiplier leurs actions extérieures et de s'insérer dans un paysage coopératif toujours plus diversifié.

1.1.3.3. Le changement de paradigme des coopérations internationales entre villes

Les coopérations entre villes se sont largement diversifiées tant sur la forme que dans les objectifs. On remarque une multiplication des manières de coopérer, qui répond à une redéfinition des buts que visent ces partenariats. Hadrien Rozier (2017) explique que :

> « L'action internationale des territoires s'était affirmée sur la base d'une pratique solidaire de la coopération décentralisée. Poursuivant des objectifs de rayonnement, les collectivités investissent aujourd'hui l'international dans l'intérêt de leur développement économique (…) quatre dynamiques marquent une évolution vers de nouveaux principes d'action de l'AICT, acquis au développement local : des territoires plus compétents et responsables sur le plan économique, l'intégration des structures économiques locales dans un système mondialisé, l'appropriation de ces enjeux par les élus et les techniciens, les limites mêmes de la coopération décentralisée » (Rozier 2017:43).

Les nouvelles formes de coopération entre villes répondent donc à ce changement de paradigme. Ces relations sont soumises de plus en plus à un impératif d'utilité, de retombées concrètes. Maxime Huré le souligne également dans sa thèse, où il analyse les réseaux de villes centrés autour de la problématique du vélo en ville. Il montre que ces réseaux ont servi de point de rencontre entre les villes et pour les opérateurs de vélo en libre-service comme Clear Chanel et JC Décaux (Huré 2013). Les coopérations entre villes permettent donc de diversifier ses partenaires et d'attirer des investisseurs.

On passe de coopérations bilatérales à des coopérations multilatérales, sous forme de réseaux de villes notamment. La prédominance du multilatéral conduit à maximiser le nombre de partenaires. Le multilatéralisme et la création de coopérations regroupant un nombre important de villes mènent ces dernières de formaliser des positions communes sur des enjeux politiques ou législatifs. C'est ce qu'étudie Renaud Payre, à travers l'analyse du réseau Eurocities. Ce réseau de villes, formé en 1986, est composé de métropoles européennes de plus de 400 000 habitants. L'un des objectifs de ce réseau est d'influencer la Commission européenne :

> "The primary aim of bringing big European cities together was to lobby the European Commission » (Payre 2010:225).

La mise en place de coopérations permet aussi aux villes d'être plus compétitives et d'accroître leur attractivité. En effet, paradoxalement, regarder les coopérations internationales entre villes ne veut pas dire que ce sujet se place complètement à l'encontre de la mise en compétition des villes. La coopération internationale entre villes propose une autre lecture des rapports entre territoires : des rapports pacifiques et d'entraides tant autour d'enjeux locaux que de grandes problématiques d'actualité : migrations, environnement, paix … Mais ces relations permettent également de se positionner au sein de relations compétitives. En effet, les villes, par le biais de ces coopérations, exportent leur image, nouent des relations internationales, apprennent de nouvelles « bonnes pratiques », et deviennent, au fur et à mesure, plus compétitives et plus visibles à l'échelle mondiale. Les villes se positionnent donc stratégiquement au sein de flux économiques et politiques (Bucher et Grillon 2008; Jayne, Hubbard, et Bell 2011; Kübler et Piliutyte 2007; Rozier 2017). Ce paradoxe entre compétition et coopération trouve un écho dans la recherche en économie et gestion. Le terme de « coopétition » (Bengtsson et Kock 1999; Dagnino, Roy, et Yami 2007; Nalebuff et Brandenburger 1996, 1997) qualifie des relations entre entreprises qui se développent à partir de liens à mi-chemin entre la coopération et la compétition. La coopétition est définie comme une :

> « Relation dyadique et paradoxale qui émerge quand deux entreprises coopèrent dans quelques activités, et sont en même temps en compétition l'une avec l'autre sur d'autres activités » (Dagnino et al. 2007:90).

Ce concept s'applique aux relations de coopération entre villes, car ces dernières se servent des réseaux et des projets européens pour rencontrer et attirer des acteurs économiques. L'association de ville Lighting Urban Cities International (LUCI), créée par la ville de Lyon, traduit parfaitement ce processus. Les villes se rassemblent pour échanger autour de la problématique de l'éclairage urbain et coopèrent pour trouver des solutions efficaces. Mais plusieurs de ces villes au sein de l'association se disputent également le titre de « ville lumière », notamment Lyon et Eindhoven (Briot 2016). L'association formalise cette compétition en organisant chaque année une sélection du meilleur projet d'éclairage urbain. Les villes mettent :

> « En place des coopérations sous forme d'alliances stratégiques et d'ententes novatrices qui ressemblent à ce que construisent les entreprises mondialisées » (Bucher et Grillon 2008).

Ainsi, les coopérations entre villes s'adaptent aux changements politiques et économiques récents ce qui leur permet d'accroître leur compétitivité et leur poids politique. Ce processus se traduit, d'un point de vue géographique, par une extension et une restructuration de l'espace topologique de la coopération. De plus, le but des coopérations axé autour de la nécessité d'avoir un certain retour sur investissement a pour effet de modifier de manière tangible les stratégies des espaces urbains. La coopération symbolique, peu visible spatialement, est remplacée par une coopération

stratégique, qui demande d'avoir un impact réel sur l'espace concerné. C'est en cela que la typologie développée par Nicolas Maisetti (Figure 1.3) devient caduque : si les coopérations internationales avaient principalement un objectif symbolique, depuis les années 1980, cet objectif se tourne vers des impératifs économiques. Ainsi la gradation proposée entre basse et haute intensité, n'est pas opérante dans toutes les situations, et certaines coopérations parfois culturelles, comme le jumelage, ont aujourd'hui des retombées économiques sur le territoire, nous aurons l'occasion de le démontrer dans la suite de cette thèse.

Au terme de cette présentation historique de l'évolution des relations internationales des villes, il convient de faire le constat d'une limite de la littérature : celle-ci est très européanocentrée, dans le sens où elle fait principalement état de cas de villes européennes, et que les propos qui sont faits dans ces recherches ne s'appliquent généralement qu'à ces dernières. Les constructions étatiques et les rapports entre villes et États ne sont pas les mêmes dans d'autres espaces et donc les relations internationales des villes n'ont pas évolué de manière similaire. Cependant, il n'existe pas ou peu d'études en langue anglaise ou française sur ces processus pour les villes africaines ou asiatiques, ce qui constitue un réel manque, car ce sont des villes de plus en plus importantes sur la scène internationale. Ce vide peut s'expliquer de deux façons : en reprenant l'ouvrage de Jack Goody *The Teft of History* (2007), on fait le constat d'un traitement surreprésenté de l'Histoire européenne, des innovations européennes ainsi que de leur impact sur l'histoire. Sur le thème des relations internationales des villes, le poids de l'Europe et des villes européennes est surreprésenté, laissant peu de place aux villes des autres espaces mondiaux. Cependant, il me semble que ce biais est également dû à une manière d'envisager le poids international de la ville en Europe qui est particulier, notamment sous l'effet de la création de l'Union européenne, qui laisse de plus en plus d'espace aux collectivités locales. De ce fait, la littérature scientifique sur le sujet veut, à mon sens, déjà démontrer la centralité de l'échelle européenne dans la mise en place des coopérations internationales entre villes.

Les coopérations internationales entre villes sont un objet protéiforme, et hérité de recompositions historiques entre échelons territoriaux différents. La construction et la position de l'État-nation jouent un rôle déterminant dans la position accordée aux villes sur la scène internationale, et donc sur la possibilité de nouer des relations avec des collectivités étrangères. Après avoir expliqué le contexte dans lequel se situent les coopérations internationales entre villes, il est maintenant intéressant de les replacer au sein d'enjeux plus globaux qui nourrissent la production de connaissance en sciences sociales.

1.2. Un objet d'étude au croisement de différentes approches

Si les coopérations internationales entre villes sont quasi absentes des publications en géographie, les analyser nécessite de se référer à différents corpus théoriques, afin d'embrasser la complexité

des causes et des enjeux de cet objet. Ces coopérations se situent en effet à la croisée de trois approches : la réflexion sur l'internationalisation et la mise en compétition des territoires, la ville comme acteur politique et les études autour des systèmes de villes. Je tenterais de montrer comment les coopérations internationales s'inscrivent dans ces champs et dans les questionnements scientifiques qui les structurent.

1.2.1. Le miroir de la mise en compétition internationale des villes : Une « mise en coopération » des villes ?

Les rapports entre villes à l'échelle mondiale sont majoritairement perçus et abordés, tant par les acteurs économiques et politiques que par la littérature, par le prisme de la compétition entre territoires. Il est donc intéressant de regarder la coopération au sein de ces relations de compétition, en pensant la coopération en tant qu'alternative à la compétition, mais aussi comme le fruit de cette dernière.

1.2.1.1. Des territoires en compétition à l'échelle mondiale

La mise en compétition des territoires est un processus assez récent. La fin des Trente Glorieuses révèle l'échec des méthodes keynésiennes de réponses aux crises économiques. Cette période était en effet marquée par une place importante de l'État dans la régulation des rapports économiques. Spatialement, cela veut dire que les ressources financières étaient allouées aux collectivités territoriales de manière redistributive et égalitaire. En France, le but était le développement harmonieux et homogène du territoire national, en mettant en place des schémas d'aménagement à l'échelle nationale par le biais de la DATAR. Cela se traduit par exemple par la création des métropoles d'équilibre en 1964, afin de réduire le poids de la capitale sur l'organisation du territoire national. Mais la crise économique résultant des deux chocs pétroliers n'a pas réussi à être endiguée par les relances de l'État, ce qui conduit à un changement de paradigme économique. Les États ayant moins de ressources vont substituer l'aménagement du territoire équitable à un aménagement centré sur une logique d'appel à projets. En effet, les ressources financières publiques sont plus limitées et elles sont donc redistribuées en fonction de la capacité du territoire à pouvoir être moteur de développement économique :

> « Le développement régional « par le haut » ou exogène, volontariste et normatif, est abandonné avec le déclin des branches industrielles autrefois dynamiques qui en étaient les piliers » (Lamarlière et Desjardins 2016:84).

Ainsi, les politiques d'aménagement fonctionnent selon des appels à projets : c'est les politiques des systèmes productifs locaux en 1997 ou celle des pôles de compétitivité en 2004 (Grandclement 2012). À l'échelle européenne, le phénomène est similaire, et l'aménagement inégalitaire est dénoncé par certains auteurs, notamment par Brenner (2004:16) :

> « The relatively uniform, nationalized administrative geographies of postwar capitalism are thus being superseded by what might be described as a 'splintered' institutional configuration composed of customized, place specific regulatory arrangements designed to position particular subnational jurisdictions strategically within global and European circuits of capital ».

Les territoires acquièrent progressivement le statut d'objet économique (Gumuchian et Pecqueur 2007). Ces derniers doivent proposer un projet afin de récupérer ces subventions, et entrent donc en compétition.

En parallèle de la raréfaction de la ressource publique, la mondialisation et l'apparition de nouvelles échelles d'échanges (régionales et mondiale) poussent les territoires à s'internationaliser. En effet, les territoires sont en compétition pour des fonds, mais aussi pour attirer des entreprises, des structures de services, des habitants … et cette compétition ne se borne désormais plus à l'échelon national. L'Union européenne, par le biais de la Stratégie de Lisbonne en 2000, propose un cadre théorique de l'aménagement du territoire selon la même logique que la DATAR en France, en se basant sur la compétitivité des espaces. À l'échelle mondiale, c'est la volonté de captation des flux internationaux de marchandises, de services, d'informations qui conduisent les espaces à entrer dans la compétition (Lakshmanan et Chatterjee 2006; Newman, Newman, et Thornley 1996; Savitch et al. 2002). C'est ce qu'on appelle la new territorial politics :

> « The new territorial politics is focused less on territorial management and national integration, and more on territorial competition within national arenas but also within Europe and the wider market » (Keating 1998).

Gilles Ardinat aborde de manière critique cette compétition entre territoires, et cette nécessaire quête de l'attractivité pour capter les facteurs du développement. Il pointe notamment les disparités et les hiérarchies que cela engendre entre les territoires. Il montre cependant que :

> « En dépit de ses faiblesses et de ses contradictions, cette théorie est devenue un discours public omniprésent. La compétitivité est régulièrement invoquée par les hommes politiques et les médias » (Ardinat 2013:188).

Ce discours politique s'accompagnant de mesures d'agencement du territoire, il a donc des impacts spatiaux importants.

1.2.1.1. Les villes, espaces privilégiés de la mise en concurrence

Au sein de ce processus de mise en compétition des territoires, les villes apparaissent comme les espaces privilégiés de cette mise en concurrence, car elles concentrent les enjeux et les arguments nécessaires à cette compétition entre espaces. En effet, les villes regroupent l'essentiel de l'activité économique et le bassin démographique d'un ensemble régional plus vaste. Ce sont souvent des

hubs de transports, des lieux de production économique, mais aussi des espaces universitaires et culturels majeurs. Ainsi, les villes, grâce à leur richesse produite et à leur poids politique, peuvent mettre en place des stratégies afin de devenir compétitives. La littérature scientifique sur ces stratégies est très fournie. Philippe-Dussine (2001) explique qu'elles ont pour vocation de différencier spatialement les territoires :

> « La différenciation préexiste déjà dans la seule localisation des sites, qui est par définition unique. Mais cette première différenciation que l'on dit « spatiale » peut être ensuite édulcorée ou au contraire accentuée par un simple choix politique » (Philippe-Dussine 2001).

Cette différenciation peut être diverse : proposer une fiscalité intéressante pour les entreprises ou s'intégrer un réseau de transport (comme le réseau TGV en France). Le positionnement dans les classements internationaux de villes est également une possibilité (Autissier 2018; Beal et Pinson 2014; Brennetot 2006). Philippe-Dussine insiste particulièrement sur le poids du marketing territorial, qui, au-delà des composantes économiques territoriales avantageuses, permet d'exporter l'image de l'espace à des échelles supérieures et de se faire connaître par les acteurs que ces villes essaient d'attirer. Et en effet, de nombreuses villes mettent en place des politiques de marketing urbain. Toutes ces stratégies s'insèrent dans un contexte de marketing urbain très bien renseigné dans la littérature (Houllier-Guibert 2009; Maynadier 2010; Rosemberg 2000).

Ce contexte de compétition territoriale s'inscrit au sein du système économique mondialisé. Les villes s'internationalisent en investissant la scène mondiale de manière inégale en fonction de leur profil et de leur poids. De nombreuses études viennent alimenter la discussion autour de la place centrale de certaines villes, les « villes mondiales » (Sassen 1991; Taylor 2004, 2011), qui dominent la hiérarchie urbaine et rassemblent des richesses, de nombreux habitants et des fonctions urbaines. Reprise par le groupe de recherche GAWC, mené par Peter Taylor, la ville est pensée à travers ses liens avec d'autres villes à l'échelle mondiale. En effet, les villes étudiées sont des villes majeures, les villes mondiales, qui structurent les flux et concentrent différentes fonctions et des grands bassins de population à l'échelle mondiale. Ces villes sont comparées et sont également classées notamment par le « Globalization and World Cities Research Network » ou GAWC (rang A+, A …), en fonction de leur degré de métropolisation. Ce phénomène de ranking conduit à renforcer la compétitivité entre les villes, bien que ces dernières soient en même temps en coopération (Delaugerre 2014). L'étude de la métropolisation et des stratégies développées par les villes pour accéder à une échelle hiérarchique supérieure à l'échelle mondiale est un champ de recherche dynamique (Antier 2005; Charbonneau, Lewis, et Manzagol 2003; Cole et Payre 2016; Delaugerre 2014; Lefèvre et d'Albergo 2007; Maisetti 2017). Une métropole est un espace urbain qui, tout en permettant la participation des acteurs aux processus d'échelle mondiale, demeure une société locale (Lévy, Lussault, et Collectif 2003). La métropolisation :

« Accentue les avantages comparatifs de quelques villes mondiales ou planétaires » (Hall 1966).

Les villes ne peuvent donc pas rester en marge de ce phénomène. La métropolisation est au cœur du processus d'internationalisation des villes. Il s'applique cependant aux villes les plus grandes et les plus à même de s'insérer sur la scène internationale. Il sera intéressant de croiser ce concept à la mise en place de coopérations internationales entre villes, en regardant si les profils de villes sont les mêmes ou si les coopérations internationales sont investies par des villes de moindre ampleur.

Les villes sont donc insérées à plusieurs échelles, à une échelle locale, celle de leur territoire et à une échelle globale liée à la participation à différents types de réseaux et de logiques compétitives. C'est à quoi se réfère le terme de glocalisation, terme issu de la littérature anglophone permettant d'aborder la globalisation des échanges au travers des territoires locaux (Heiden et Terhorst 2007; Robertson 1994; Swyngedouw 2004). Ce terme traduit le glissement de l'échelon de référence – celui de l'État – à des institutions supranationales d'une part et aux collectivités infranationales – et particulièrement urbaine – d'autre part. En effet, le paradigme néolibéral impulse une dynamique de recomposition des échelles ou *rescaling* (voir 3.3) :

« Spatial 'scale' has to be theorised as something that is 'produced' » (Swyngedouw, 2004, p. 34).

Cette tension entre le local et le global, consolidée par l'atténuation de la place de l'État, renforce, selon les auteurs, l'importance et l'intensité des réseaux entre territoires. En effet, l'émergence des villes comme acteurs compétents est associée aux :

« 'Forces of globalisation' and the 'demands of global competitiveness' » (Swyngedouw 2004:38).

Ces facteurs projettent les villes au sein de réseaux internationaux denses. Les réseaux observés sont surtout des réseaux économiques, mais le même constat peut être fait sur les réseaux politiques, et notamment les réseaux de coopérations. Ainsi, aussi paradoxal que cela puisse sembler, l'analyse de la mise en compétition des territoires conduit également à l'étude de la mise en place de coopérations :

« L'affirmation d'une politique centrée sur la compétitivité des territoires semble renforcer pour ces territoires leur liberté d'entreprendre, d'innover, d'attirer, de coopérer… » (Bussi 2007:50).

Enfin, aborder l'internationalisation des villes serait incomplet sans prendre en compte l'internationalisation économique des villes. Les villes ne font pas de commerce ou d'investissement, mais elles comportent des acteurs qui font des échanges économiques internationaux et qui, de fait, incluent le territoire local dans les échanges mondialisés. Pour Céline Rozenblat, les villes sont insérées à l'échelle globale parce qu'elles soutiennent des réseaux

globaux qui, en retour, les internationalisent (2015:2). Cette dernière étudie la place de la ville dans les réseaux d'entreprises multinationales. Elle souligne comment l'appartenance d'une ville au sein d'un réseau d'entreprises joue sur son attractivité et son développement économique (Rozenblat 2015). Natalia Zdanowska, montre, elle, comment l'insertion des villes de l'ex-bloc soviétique dans les réseaux aériens a conduit à une recomposition de leur place dans l'espace transnational européen (Zdanowska 2020). Ainsi, une grande partie de la production scientifique tente d'examiner l'internationalisation des villes en se centrant sur leur participation aux réseaux économiques.

Cependant, l'internationalisation d'une ville peut aussi être observée par un autre prisme. En effet, si la ville est le support de flux économiques mondialisés ce qui lui confère un caractère international, ses élus revendiquent également une place politique sur la scène internationale. Ici, c'est donc une démarche volontaire et portée par des acteurs institutionnels qui est étudiée par la littérature afin de mesurer l'internationalisation des villes.

1.2.2. La ville, acteur international

Comme nous l'avons déjà souligné, la science politique s'est amplement attelée aux études autour de la place de la ville au sein des réseaux de coopérations internationales. Cette thèse s'en inspire donc forcément. Le résultat majeur des recherches en science politique est l'analyse du « retour des villes » (Le Galès 2003) en tant qu'acteur international et la constitution progressive d'un nouveau type de relations internationales entre ces villes. Ces liens créent, au fur et à mesure de leur intensification, une réelle « diplomatie des villes » (Acuto et al. 2017; Viltard 2008), ou encore « para » ou « proto diplomatie » (Petiteville 1995). La légitimation d'une action internationale des villes par la littérature scientifique vient notamment de la demande des praticiens en charge les relations extérieures des collectivités territoriales qui cherchent une reconnaissance à leur action (Viltard 2008). C'est par le biais de cette demande du terrain qu'a été initié ce courant de recherche en science politique.

Les études en science politique se divisent en deux pôles (Viltard 2008:517) : un qui énonce la montée en puissance de nouveaux acteurs subétatiques sur la scène internationale qui va conduire à un délitement des États et à un accroissement du désordre international. Un autre voit dans l'apparition de nouveaux acteurs internationaux la recomposition d'un système international, où les collectivités territoriales viennent épauler la diplomatie traditionnelle. Cependant, force est de constater que l'arrivée de collectivités territoriales, et a fortiori des villes, sur la scène internationale s'est faite par une décentralisation de compétences étatiques, notamment de la compétence en relations internationales et par un recul de l'échelon national. L'ouvrage de Barber *If mayors ruled the world* explique que les États dysfonctionnent et peinent à faire face aux grands enjeux internationaux. L'auteur légitime un pouvoir politique plus fort des villes :

> « Les maires, individuellement et conjointement, répondent de manière plus efficace aux problèmes transnationaux que les États-nations[4] » (Barber 2013, abstract).

Cette première approche des politistes, plutôt historique, pose des jalons sur la construction et sur la montée en puissance de ce type de relations. La construction de la ville comme acteur politique au sein de l'échelle mondiale est essentielle dans la définition du sujet. La décentralisation de la compétence en matière de relations internationales a permis aux villes de mettre en place une ligne politique différente de celle de leur État. Ces relations entre échelons territoriaux sont intéressantes d'un point de vue géographique, car elles mènent à des rapports particuliers qu'il est nécessaire d'appréhender.

Cette arrivée des villes à l'échelle internationale conduit à une double institutionnalisation des relations, à l'échelle internationale, mais aussi à l'échelle locale, également bien renseignée en science politique. À l'échelle locale, tout d'abord, la projection des villes à l'échelle internationale demande une coordination des acteurs locaux. On peut reprendre ici le terme d'acteur collectif proposé par Le Galès (2008), qui permet de souligner comment la concertation de la puissance publique locale avec les acteurs économiques, associatifs et universitaires est nécessaire pour mettre en place des coopérations internationales. De nombreuses études de cas montrent comment l'articulation ou non de ces jeux d'acteurs conduit à une réussite différenciée de l'insertion dans l'échelle mondiale (Maisetti 2013; Nay 1994; Houllier-Guibert 2008). À l'échelle internationale, les relations entre villes se structurent et se pérennisent par le biais de la création d'institutions encadrant ces coopérations. En effet, on passe de relations interpersonnelles entre maires et de relations entre villes fluctuantes au grès des changements politiques à des coopérations institutionnalisées. Ces institutions organisent le paysage coopératif entre villes. Claeysen met en lumière le rôle central du Comité des Communes et Régions d'Europe dans la création de jumelages et dans le financement de ces derniers (1999). Antoine Vion montre que différentes associations de jumelages en France se sont opposées, notamment pendant la Guerre froide. La place de l'IULA (International Union of Local Authorities, né en 1913) est aussi soulignée quant à l'acquisition progressive du droit pour les villes de coopérer avec qui elles souhaitent (Ewen et Hebbert 2007; Viltard 2010; Vion 2003). Acuto explique à son tour comment le réseau C40 s'est structuré :

> « The C40, originating in a conference of large cities with adjoining climate programmes, has in fact progressively developed into a collectif capable of interacting with the key structures of global governance. In order to do so, the initial meeting of metropolitan 'climate leaders' based on loose connections amongst them has had to become progressively institutionalized into a coherent structure » (Acuto 2013:126).

[4] Traduit de l'anglais : "city mayors, singly and jointly, are responding to transnational problems more effectively than nations-state"

Ces coopérations viennent renforcer, structurer et inciter l'échange et l'entraide sur différentes problématiques. Cela conduit à la diffusion de manières de faire, de bonnes pratiques et participe à une économie de la connaissance. Le but des coopérations territoriales est de trouver des solutions à questionnements pratiques (aménagement, environnement …) et ces institutions proposent des espaces d'échanges autour de ces questionnements. Par le biais de nombreuses publications, les différentes institutions permettent aussi une propagation plus large de ces bonnes pratiques ainsi que la pérennisation de ces savoirs dans le temps.

La science politique, en abordant les coopérations entre villes par le prisme des acteurs, met à jour des logiques et des rapports intéressants. Mais ces études ne pensent pas les implications spatiales de ces coopérations. Au-delà même d'être un impensé, certains politistes expliquent que ces relations sont des :

> « Territorially desintegrated networks » (Heeg et al. 2003:144).

Cela souligne l'absence d'une réflexion spatiale sur cet objet par les politistes. L'analyse géographique de cet objet doit se saisir des pistes et des résultats des politistes autour de la multiplicité actorielle, mais en faisant varier les échelles d'action de ces acteurs afin de mettre au jour les enjeux spatiaux inhérents à ces relations.

1.2.3. Les villes en systèmes

En géographie, si l'analyse des coopérations entre villes et de la mise en réseau internationale induite par ces relations n'a pas été au coeur des recherches, on recense cependant un corpus très fourni autour de la question des systèmes de villes. Ces études permettent de poser des jalons quant à l'observation des rapports entre villes à différentes échelles.

Christaller, en 1933 propose son modèle des lieux centraux, qui examine la place d'une ville dans la hiérarchie urbaine par rapport à sa taille et à sa fonction. Ses travaux ont été repris par de nombreuses études, notamment au sein du laboratoire *Géographie-cités* menées par Thérèse Saint Julien ou encore Denise Pumain. Ces analyses visent à percevoir la ville comme d'un

> « System within systems of cities » (Berry 1964).

Ainsi, la ville est abordée, comme nous l'avons expliqué dans le chapitre 1.1.2, dans sa dimension relationnelle. Le concept du système de villes souligne les aspects relationnels, les interactions et les interdépendances entre les villes. Ces dernières mettent en jeu différents types de relations : relations fonctionnelles, relations hiérarchiques ou relations de concurrence et de synergie (Bretagnolle et al. 2007; Cattan et al. 1999; Cattan et Saint-Julien 1998; Pumain 2006; Rozenblat 2015).

Les villes sont toujours pensées dans leurs relations fonctionnelles, dans les flux d'échanges, à partir de données sur les échanges matériels et physiques (Taylor 2004, 2011). Ce champ, qui compare, classe et met en compétition les métropoles n'est pas le cœur du sujet, mais est un aspect qu'il faudra prendre en compte lors de l'analyse des coopérations. Ces études s'inscrivent de deux manières dans cette recherche. Tout d'abord, elles mettent à disposition un certain nombre d'outils permettant de regarder la structure des villes en réseau. En effet, les indicateurs de connectivités proposés sont utilisés dans cette thèse. De plus, cette littérature permet de positionner les villes au sein d'une hiérarchie liée à des critères d'internationalisation et de centralité classiques : la population, l'accessibilité en transports, l'insertion dans des flux économiques. Il sera intéressant de comparer cette hiérarchie 'classique' des villes à la hiérarchie des villes dans les réseaux de coopérations, et de voir si ces deux systèmes se recoupent, ou au contraire, s'ils divergent.

Mais, au-delà de ces apports empiriques et méthodologies, ces recherches sont centrales dans la définition même de l'objet de la thèse. En effet, ces études, si elles n'abordent pas la question des liens politiques existants, sont cependant majeures dans la conception de la place de la ville. Elles permettent de saisir les positionnements des villes à l'échelle mondiale. Elles invitent à repenser l'échelle locale de la ville en la situant au milieu de flux qui s'inscrivent à une échelle supérieure. La ville n'est pas un territoire limité, étudié au travers de processus internes à cet espace. La ville est regardée au prisme des recompositions spatiales d'un espace plus vaste. Parce que ces analyses viennent démontrer qu'une ville est forcément le support de flux internationaux de plus en plus nombreux, elles justifient de fait l'idée qu'une ville soit légitime politiquement à l'échelle internationale, car l'international a des impacts à l'échelle locale, sur le territoire urbain.

Je m'inspire donc principalement de trois champs théoriques : celui de l'internationalisation et de la mise en compétition des territoires, celui de la construction de la position de la ville en tant qu'acteur international et celui des systèmes de villes, qui permet de penser le sujet d'une manière spatialisée. Cependant, si ces champs nourrissent le propos développé dans cette thèse, ils me semblent incomplets pour saisir cet objet d'étude. Cette thèse revendique la dimension intrinsèquement spatiale de cette mise en relation des villes, et pourtant ces coopérations n'ont été que très peu analysées par un prisme géographique. Ce dernier temps sera ainsi consacré à la justification d'une recherche doctorale sur la dimension spatiale des coopérations internationales entre villes.

1.3. Spatialiser l'étude des coopérations internationales entre villes

Les coopérations internationales entre villes sont peu étudiées au travers d'une approche permettant de souligner les enjeux spatiaux qui leur sont cependant inhérents. Cette thèse se

propose d'observer ces liens au prisme des spatialités originales qu'ils déploient. Le terme de spatialité est large. Il est défini comme :

> « Les caractéristiques de la dimension spatiale d'une réalité sociale » *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (Lévy et al. 2003).

De ce fait, cette notion est souvent utilisée pour qualifier des travaux où le caractère spatial de l'objet de recherche ne semble pas évident et nécessite d'être spécifié et justifié : les spatialités de la littérature, de la danse, du sport, du genre… Aussi, de par le faible nombre d'études en géographie sur les coopérations internationales entre villes, l'emploi du terme spatialité permet dans un premier temps d'affirmer que cet objet doit être analysé au travers d'une approche spatiale, car ces coopérations ont des impacts sur les territoires. Mais au-delà de ce premier constat, la définition de Bernard Elissalde va plus loin en définissant la spatialité comme :

> « L'ensemble des conditions et des pratiques de la vie individuelle et sociale qui sont liées à la position des individus et des groupes relativement les uns aux autres. Un postulat fondamental de la géographie est que ces positions relatives déterminent (…) la forme et l'intensité des interactions sociales. » (Elisalde 2004).

L'auteur met l'accent sur la dimension relationnelle des rapports entre acteurs. Selon le même auteur :

> « La spatialité constitue une interprétation par des relations 'horizontales' [des grandes structures de l'espace géographique], qui complète les explications fondées sur les relations 'verticales' ». (Elisalde 2004).

L'ambition de cette recherche est d'étudier les spatialités des coopérations internationales entre villes et donc comment le côté topologique de ces coopérations pourtant peu visibles, peu financées et qui reposent a priori sur des logiques actorielles parfois instables, finissent par structurer des espaces très vastes (échelles régionales, mais aussi mondiales) à partir de liens politiques horizontaux entre des échelles très fines, celles des villes.

1.3.1. L'enchevêtrement des échelons

Le premier constat qui amène à justifier la dimension spatiale originale portée par les coopérations entre villes est l'enchevêtrement des échelles, des échelons et des acteurs qu'elles créent. En effet, les rapports classiques entre échelons territoriaux, hiérarchiques et descendants, sont complètement rebattus, comme le montre le schéma ci-dessous, où les échelons supérieurs classiques ont des rôles beaucoup plus distants vis-à-vis des villes que dans le maillage territorial classique. Ainsi, ce rebattement des rapports conduit à de nouvelles façons de percevoir l'espace et son organisation, ce qui est au centre de nos questionnements.

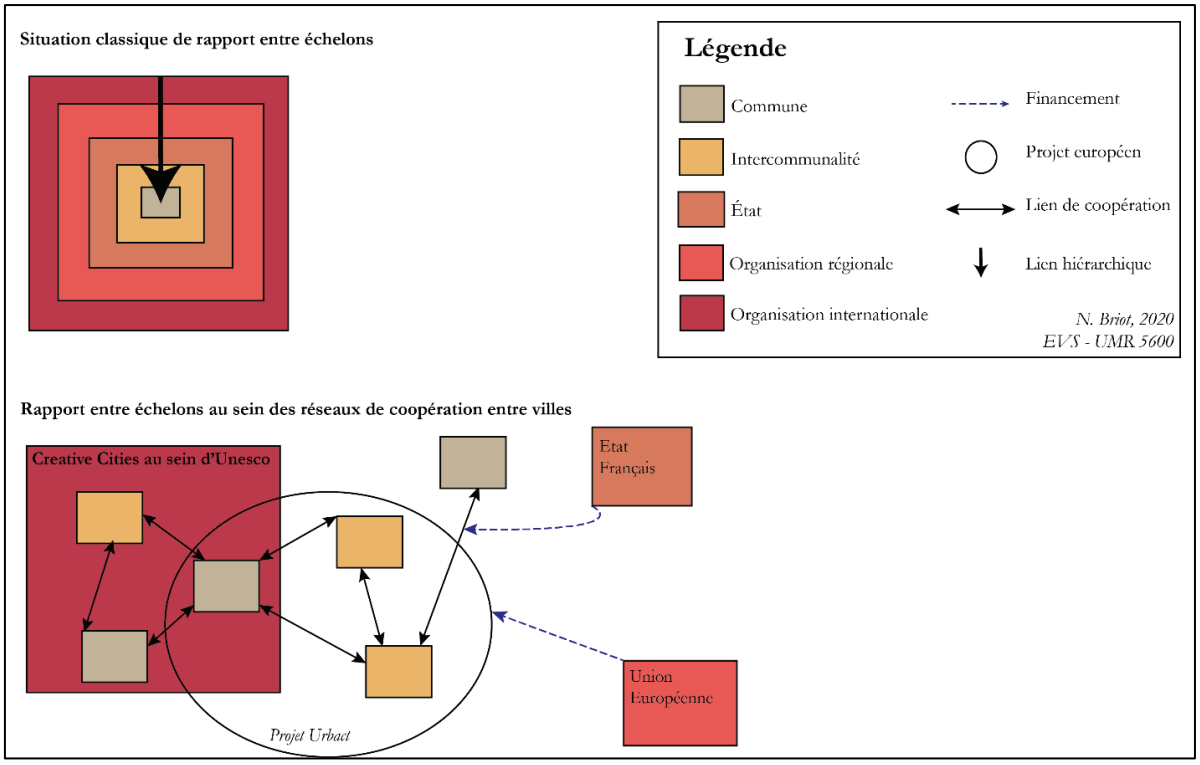


Figure 1.4 : Des rapports entre échelons territoriaux recomposés

1.3.1.1. Échelles, échelons et niveaux : intrications et recompositions

Le premier enjeu qui met en lumière la forte spatialité des coopérations internationales entre villes est l'intrication et l'interpénétration des échelles et des échelons au travers de ces coopérations. Nicolas Escach se réfère au concept de niveau. Son travail, déjà cité précédemment, analyse comment les réseaux de villes autour de la mer Baltique conduisent à un processus de *rescaling* que l'auteur traduit par recomposition des niveaux. Il différencie l'échelle ou encore l'échelon du niveau. Le terme d'échelle est une notion majeure en géographie, qui désigne d'abord le rapport entre une distance réelle et celle de sa représentation sur une carte. L'organisation scalaire de l'espace est composée :

> « D'échelons pertinents, certains en emboîtant d'autres, plus petits, tout en étant eux-mêmes éventuellement des sous-ensembles de niveaux supérieurs. » (Grataloup 2004).

Le fait de centrer son analyse sur un espace plus ou moins étendu, en changeant de focale, permet de montrer des réalités spatiales différentes :

> « Les changements d'échelle, par leurs effets de « zoom » avant ou arrière, peuvent révéler des réalités différentes en modifiant perceptions et représentations. » (Bouron 2021)

> « La notion d'échelle correspond à l'idée que la taille a un effet sur le contenu (…) En prétendant se contenter de faire varier la taille d'un phénomène, on en modifie en réalité les autres aspects, lui faisant

> franchir des seuils qualitatifs qui pouvaient passer inaperçus du fait du maintien de son apparence morphologique. (…) Parler d'échelle, c'est justement admettre qu'autre chose que la taille change quand change la taille. » (Lévy et al. 2003)

La notion de niveau se différencie du terme d'échelle, car ce dernier nécessite :

> « L'exercice d'une autorité ou d'un pouvoir, qui a donné lieu à l'expression « gouvernance multiniveaux » reprise par les textes européens » (Escach 2014:96).

C'est de cela qu'il est question ici : les acteurs qui prennent part aux coopérations internationales entre villes représentent une autorité qui s'exerce sur une étendue spatiale de plus ou moins grande échelle. Celine Rozenblat (2004) identifie plusieurs niveaux : local, régional, national et mondial. Nicolas Escach se situe dans sa lignée ainsi que dans celle de Denise Pumain (Pumain 2006). Elle explique que les niveaux ont chacun deux types d'interactions : à l'intérieur du niveau et entre niveaux.

> « Les échanges qui se produisent entre les villes ont un impact direct sur le devenir de chacune d'entre elles. Les différents niveaux d'organisation existent, évoluent et se recomposent à travers l'interaction. Les boucles qui se créent brouillent et enchevêtrent la hiérarchie » (Escach 2014:96).

Si la réflexion sur le niveau territorial semble très intéressante, nous lui préférerons, dans cette recherche, la distinction classique entre échelle et échelon, et ce pour diverses raisons. La notion d'échelon reprend l'idée proposée par Nicolas Escach : un échelon diffère d'une échelle, car l'échelon est une entité territoriale administrée et représentée par une autorité politique. L'échelon est un mot utilisé aussi bien dans la littérature scientifique que dans l'administration territoriale, ce qui facilite les échanges avec les acteurs des coopérations internationales. De plus, il semble que le mot d'échelon territorial traduit davantage le fait que les villes analysées sont insérées dans une hiérarchie territoriale. Un échelon est défini, de manière générale par :

> « Ce par quoi l'on s'élève ou l'on descend dans une série, une hiérarchie ; palier, étape, degré » (Larousse).

Or, c'est bien l'articulation voire la recomposition des rapports entre ces échelons que nous étudions au travers de la mise en place des coopérations internationales entre villes. Aussi, l'échelle qualifie des réalités géographiques différentes qui conduisent à des représentations spatiales divergentes tandis que la notion d'échelon vient définir la hiérarchie du maillage territorial. Ces deux termes nous semblent indispensables dans l'analyse des coopérations internationales entre villes et dans les recompositions qu'elles induisent. Nous étudions bien l'échon territorial communal ou intercommunal, qui investit classiquement l'échelle locale et qui, grâce aux coopérations internationales, s'insère au sein d'une nouvelle échelle : l'échelle internationale.

Ces recompositions sont d'autant plus centrales que ces relations accolent des échelles extrêmes : l'échelle locale – les villes – et l'échelle internationale. Plusieurs concepts permettent de mettre en lumière cette confrontation. La glocalisation, que nous avons déjà abordé précédemment (2.1.2) permet de théoriser l'arrivée de l'international à l'échelle locale ainsi que l'apparition d'enjeux locaux à l'échelle internationale. Néologisme issu du mot japonais « dochakuka » qui traduit l'adaptation locale de méthodes agricoles étrangères, la glocalisation émerge dans les années 1980 dans le milieu du marketing. Si ce mot est en premier lieu un *buzzword* (Robertson 1994), il est ensuite défini par les sciences sociales. Ainsi, la glocalisation, selon ses théoriciens, vient lutter contre l'homogénéisation des espaces, induite par une globalisation qui ferait fi des particularismes locaux (Ritzer 2003; Robertson 1994; Roudometof 2016). La glocalisation est, d'autre part entendue comme un mouvement de disparition (ou du moins d'atténuation) des échelles de gouvernance entre l'échelle locale et l'échelle globale sous l'effet notamment de la mondialisation des échanges :

> « The political economy of capitalism is a process of continuous transformation of its temporal and spatial horizons. The molecular strategies of capital as mobilised by a myriad of atomistic actors produce rhizomatic geographical mappings that consist of complex combinations and layers of nodes and linkages, which are interconnected in proliferating networks and flows of money, information, commodities and people. The flows that shape and define these networks are of course local at every moment » (Swyngedouw 2004).

Ces deux échelles locale et globale s'articulent donc de plus en plus, et conduisent à l'apparition croissante d'enjeux globaux à l'échelle locale, mais également à l'émergence d'acteurs et de problématiques locales à l'échelle internationale. Cette collision d'échelles se retrouve dans toutes les villes et pas seulement dans les *global cities*.

> « There are many global cities. But the many global cities are not London, Zurich, New York and Frankfurt etc. There are many different dimensions of globalisation, of urban activities, which are connected functionally. All cities, to very different degrees, are to some extent under the stress of the connection of each key centre, of each key activity in this global network, while at the same time most of the city is engaged in a very local life. It is the tension between the two activities that is critical. » (Castells 2002:554)

Ainsi, la glocalisation traduit ce phénomène d'émersion d'une nouvelle échelle, glocale, composée d'impératifs locaux à l'échelle internationale. Les coopérations internationales entre villes sont le fruit de ce processus de glocalisation, car les villes ont pour objectifs d'échanger entre elles sur des problématiques locales, mais décident de trouver les réponses à leurs problèmes locaux en sortant de leurs échelons classiques de référence (région, État …). La transnationalisation des

échanges politiques entre villes s'inscrit donc un processus de glocalisation plus large, conduisant à une articulation du local et du global (Barber 2013).

La limite de la notion de glocalisation vient cependant du fait qu'en mettant en exergue les deux échelles extrêmes (locale et globale), elle nie l'existence et la création d'échelles intermédiaires. Ici encore, les coopérations internationales entre villes permettent de réfléchir à la construction de ces échelles situées entre le local et le global. L'intermédiarité est le deuxième concept donnant des clés pour analyser la confrontation des échelles locale et mondiale. Elle est définie de deux manières, par le Larousse. Ce qui est intermédiaire, c'est ce qui est entre deux choses, dans une position moyenne. Cette première description fait état d'une posture statique, celle d'un milieu. La deuxième acception du terme conduit à voir l'intermédiarité comme un pont, une jonction entre deux choses. Ici, l'intermédiarité est plutôt entendue en tant que processus dynamique, relationnel (Merle 2011). L'intermédiarité est une mesure majeure dans les méthodes d'analyses de réseau, en permettant de calculer une centralité différente que la centralité de degrés (c'est-à-dire le total de liens qui entrent et sortent d'un nœud). La centralité d'intermédiarité, elle, permet de calculer le nombre de fois qu'un nœud permet de faire le pont entre deux autres nœuds d'un graphe. Cette recherche sur les coopérations internationales permet d'embrasser les deux définitions de l'intermédiarité. En effet, ces coopérations internationales organisent des espaces à de multiples échelles. Ces liens de coopération maillent des espaces au travers de relations engagées sur la base du volontariat et qui font apparaître des structures régionales intéressantes : européenne – nous aurons l'occasion d'y revenir –, méditerranéenne, sud-américaine, africaine … C'est donc bien cette dimension statique de l'intermédiarité qui ressort, celle de l'émergence et l'affirmation d'espaces régionaux, situés dans à une place médiane entre le local et l'international.

> « There are a growing number of transregional and regional networks, which confirm an increased interest in networking among territories sharing cultural, climatic, and or larger geographic contexts » (Keiner et Kim 2007:1374).

Mais ces échelles intermédiaires sont aussi des ponts, des pivots, qui permettent aux villes de se repositionner, et d'atteindre des échelons politiques et de gouvernance supérieurs, dans une logique dynamiquue. Ainsi, la construction de réseaux de coopérations régionaux est un premier palier vers une internationalisation plus large. C'est ce qu'on appelle le *rescaling* sur lequel nous reviendrons (cf. 3.3).

La glocalisation et l'intermédiarité sont deux concepts opérants pour analyser la confrontation des échelles locale et mondiale. Le terme de glocalisation traduit davantage comment cette confrontation conduit à la structuration d'une nouvelle échelle, glocale, imprégnée de logiques locales à l'échelle mondiale. L'intermédiarité, elle, met l'accent sur les effets induits de ces relations à des échelles intermédiaires, et notamment régionales.

1.3.1.2. Coopérer dans la discontinuité : effet de distance et régionalisme

L'émergence d'échelles intermédiaires pose cependant une question : quel est le poids de la distance géographique dans la mise en place de relations pourtant discontinues ? En effet, la construction, par les réseaux de coopérations internationales, d'échelles intermédiaires laisse supposer que l'on coopère plus avec des villes proches qu'avec des villes lointaines, ce qui conduit à l'apparition d'espaces macro-régionaux. Les effets de proximité et de distance semblent donc jouer sur ces relations. La recherche européenne Espon Terco (ESPON et EUROREG 2012) a étudié les espaces de la coopération européenne, au travers de trois programmes : Interreg B, Interreg C et les jumelages. Cette analyse souligne qu'une part majeure villes reliées par un jumelage sont localisées dans même espace macro-régional délimité par le programme Interreg B (ex. : l'espace baltique, l'espace méditerranéen, l'espace alpin[5]). Cela révèle que les partenaires de coopération d'une ville sont souvent situés à une faible distance l'un de l'autre. Le travail de Nicolas Escach montre comment les coopérations internationales entre villes permettent aux acteurs locaux de construire une échelle régionale autour de la Mer baltique (Escach 2015). Ce régionalisme des coopérations entre villes peut être visible dans toutes les parties du monde.

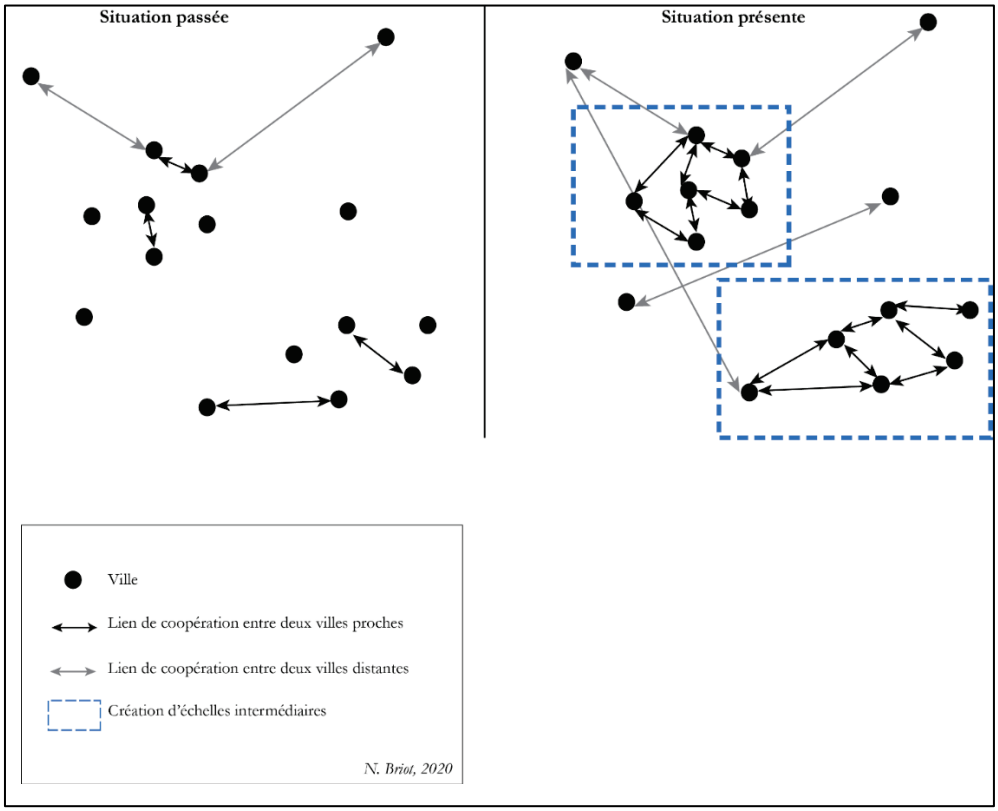


Figure 1.5 : Construction d'échelles territoriales intermédiaires sous l'effet des coopérations territoriales

[5] https://ec.europa.eu/regional_policy/fr/policy/cooperation/european-territorial/trans-national/, consulté en décembre 2020

Si la proximité spatiale joue un rôle, une des questions qui en découle est : est-ce que les villes situées à la frontière des États, et donc plus proches géographiquement des États voisins que d'autres villes du pays sont plus enclines à participer de manière accrue aux réseaux de coopérations ? C'est ce que semble proposer la littérature.

> « Mayors in large cities or municipalities close to borders may have easier access to such contacts and also more exposure to information about opportunities » (Baldersheim, Bucek, et Swianiewicz 2002:127).

C'est ce que souligne aussi la thèse de Mary Gély (2016) qui explique que les municipalités françaises frontalières ont tendance à allouer un budget plus élevé à leurs actions extérieures. Ainsi, la position géographique d'une ville, située à la frontière (ou encore sur un littoral) et donc confrontée de fait à une dimension internationale dans la gestion de son territoire semble avoir un impact sur la capacité de la collectivité à mener une action internationale. Cette hypothèse sera examinée dans le cadre de cette recherche.

La littérature existante semble montrer que les coopérations internationales entre villes sont bien soumises à un effet de proximité, conduisant à la création d'échelles intermédiaires. Les coopérations sont plus nombreuses dans un espace régional restreint, ce qui permet de mailler le territoire et contribuer à la mise en place de ces échelles. L'échelle européenne (et plus particulièrement celui de l'Union européenne) s'impose comme l'épicentre de ces coopérations. Le poids de la distance géographique sera particulièrement interrogé dans cette thèse.

1.3.1.3. L'Union européenne : un échelon pas comme les autres

Si la mise en place de coopérations entre villes est un phénomène mondial, la construction de l'Union européenne a favorisé et impulsé nombre d'entre-elles. Sous l'effet de la création de l'UE, la décentralisation et l'atténuation du rôle de l'État ont été décuplées. L'UE offre en effet un certain nombre d'outils pour les territoires qui appuient la décentralisation. L'européanisation, entendue dans le sens des processus d'intégration européenne, a accéléré l'émergence de nouveaux rapports entre échelles. Elle est définie comme :

> « Le processus de construction (a), de diffusion (b) et d'institutionnalisation (c) de règles formelles et informelles, de procédures, de paradigmes de politiques publiques, de styles, de « façons de faire », de croyances partagées et de normes, qui sont dans un premier temps définis et consolidés au niveau européen, puis incorporés dans la logique des discours, des identités, des structures politiques et des politiques publiques au niveau national/infranational » (Radaelli 2010:247).

Cette européanisation affecte les rapports entre échelons administratifs. La création d'un échelon de référence européen est perçue par les entités infranationales, et notamment les villes, comme un moyen de contourner le poids de l'État. L'Union européenne se base sur le principe de subsidiarité, principe qui organise les rapports de gouvernance entre échelons territoriaux. Selon

ce principe, un échelon territorial ne peut effectuer que les tâches qui ne peuvent pas être réalisées à l'échelon inférieur. Si ce principe vise avant tout à protéger la capacité de décision et d'action des États membres vis-à-vis de l'Union européenne, il en découle également un processus de décentralisation des collectivités territoriales qui les autonomise des États en matière de relations internationales. La construction du projet européen redéfinit les logiques de gouvernance des différents échelons territoriaux.

> « Pour les villes, la formation de l'Union européenne offre une ouverture politique considérable. Tout à coup, le face-à-face ancien entre État et villes entre centres et périphéries devient en partie obsolète. Le terrain de jeu politique a changé d'échelle, le nombre de joueurs s'est multiplié et, surtout, aucun joueur ne détient plus le monopole de la production de règles ni de la contrainte. Cette donnée transforme presque mécaniquement les relations de hiérarchies entre niveaux » (Le Galès 2003:172).

Ainsi, plus qu'ailleurs, les rapports entre États et villes vont être modifiés, et les villes européennes vont pouvoir prendre une place plus centrale au sein de cette échelle supranationale. L'Union européenne encourage également la création de coopérations entre territoires par le biais de différents projets et via de nombreuses formes de financements. Les jumelages, comme nous l'avons dit, sont fortement incités par les institutions européennes. Première forme de coopération, ils ont contribué à mailler le territoire communautaire et à faire émerger un sentiment d'appartenance européen. En effet, les jumelages ont permis de construire une 'Europe des citoyens', grâce à la multiplication d'échanges et de rencontres à une échelle très fine, celle de la commune (Claeysen 1999; Ewen et Hebbert 2007; Vion 2002b). C'est par le biais de la politique de cohésion que l'UE a ensuite créé un système de coopérations efficace à toutes les échelles et pour tous les acteurs. L'amorce des projets de coopération encadrés par l'UE date de 1990 avec le premier programme Interreg.

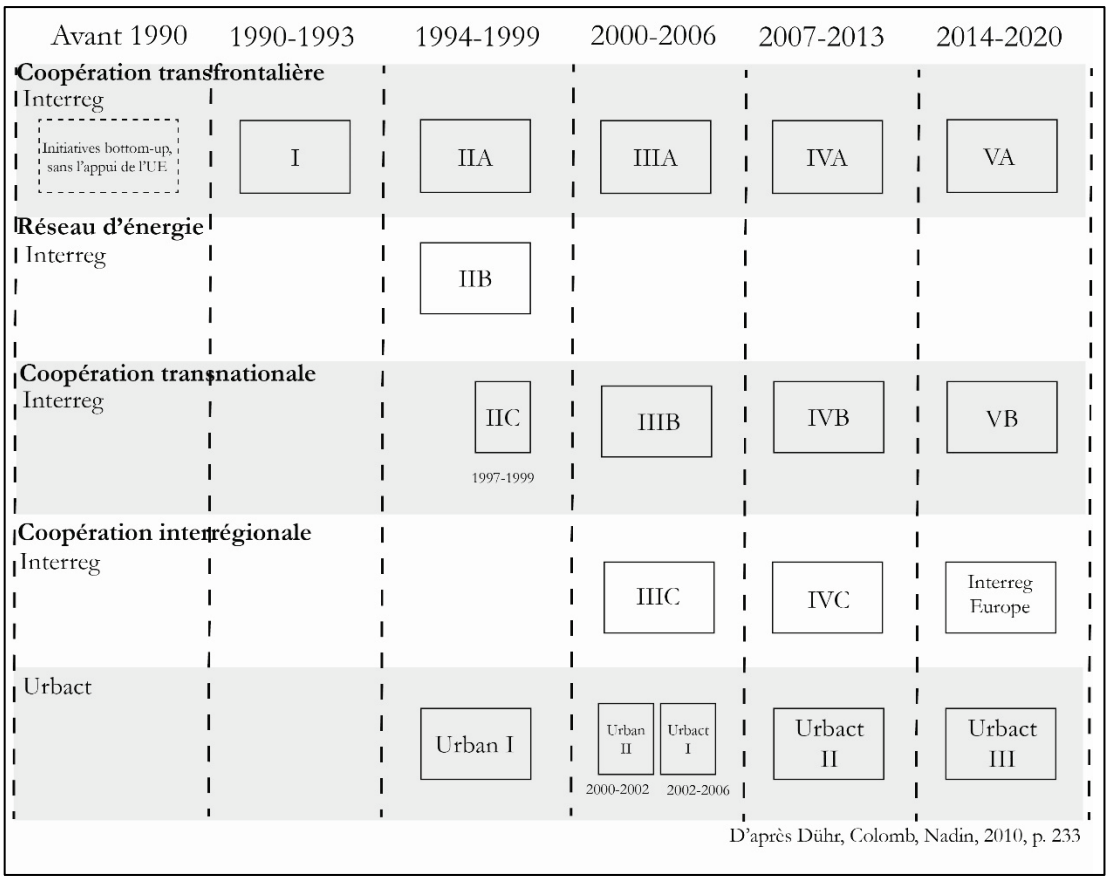


Figure 1.6 : L'évolution des programmes de coopérations territoriales de l'Union européenne

Comme nous pouvons le voir sur ce schéma, les premières initiatives Interreg ont été mises en place il y a 30 ans. L'organisation qu'on lui connaît aujourd'hui, avec notamment une division entre Interreg A, B et C date de 2000. Cette pérennisation dans un temps relativement long permet une structuration des liens de coopération entre collectivités territoriales renforcés au fur et à mesure des différents programmes (Boulineau 2016a). Ainsi, l'Union européenne est :

> « Le modèle le plus abouti d'un système fait de relations de dépendances et de « convergences » entre réseaux subnationaux, transnationaux, gouvernementaux, intergouvernementaux et supranationaux » (Viltard 2008:517).

Cela est le fruit d'un ensemble de procédures conduisant à une mise en relation systématique des collectivités infranationales, mise en relation appuyée par des financements non négligeables : pour la période 2014-2020, les programmes Interreg sont financés à hauteur de 10 milliards d'euros. Ces fortes interrelations permettent la diffusion de normes, de bonnes pratiques, de façons de faire spécifiquement européennes et accroissent donc le processus d'européanisation des territoires. De nombreux articles font état de ce processus, où les réseaux de villes participent à la construction d'une classe politique européenne dédiée aux métiers de l'urbain qui forme une manière de faire de la politique publique spécifiquement européenne (Marshall 2005; Payre et

Spahic 2013; Russeil et Healy 2015). La thèse de Paul Gourdon analyse également comment les programmes de coopérations permettent le transfert de modèles urbains entre partenaires européens (Gourdon 2018). L'européanisation se fait ici par le bas, par le prisme de politiques ténues et peu visibles. Nous ne sommes plus dans une Union européenne saisie voir instrumentalisée par les États, mais dans la mise en place d'une appartenance européenne initiée par des acteurs locaux.

Si ces initiatives incitant la création de relations entre espaces par l'Union européenne sont efficaces, il faut cependant noter la lourdeur du processus d'appel à projets européen. En effet, en regardant les manuels des programmes Interreg ou Urbact pour se rendre compte de la complexité des procédures de demandes de fonds (cf. 1.2.4). Patrick Le Galès explique que :

> « Les critères à respecter pour obtenir des financements apparaissent encore plus rigides et stricts que ceux des programmes nationaux. Derrière la souplesse des réseaux et les interdépendances, on découvre des règles complexes, la difficulté de peser sur des choix, la contrainte de coalition et de réseaux » (Le Galès 2003:170).

En effet, les acteurs prétendants à pouvoir postuler aux programmes issus de la politique de cohésion doivent proposer des projets répondant à un certain nombre de critères, ce qui nécessite un capital procédural et juridique élevé (Georgakakis et Lassalle 2007; Masood et Azfar Nisar 2020; Spire et Weidenfeld 2011). Les villes porteuses de projets doivent allouer de plus en plus de ressources humaines qualifiées pour pouvoir déposer ces dossiers, ou alors avoir recours à des consultants extérieurs ce qui correspond à une dépense onéreuse. De ce fait, n'importe quelle ville ne peut pas monter un projet européen et les partenaires bénéficiant des financements de la politique de cohésion sont souvent les mêmes au fil des périodes, grâce à la capitalisation de ce capital procédural. Les institutions européennes ont tenté de répondre à ces critiques en simplifiant les démarches pour postuler au projet, pour la période de programmation 2021-2027 (European Commission 2018), il sera intéressant de voir si cela a mené à une plus large diffusion des financements européens.

Les coopérations internationales entre villes ne peuvent donc pas être appréhendées sans prendre en compte la position centrale qu'occupe l'Union européenne dans l'impulsion et la mise en place de ces coopérations. Les multiples dispositifs et incitations dans le territoire communautaire pour permettre aux collectivités territoriales d'accéder à une échelle internationale conduisent à la structuration d'un espace communautaire composé d'une densité élevée de liens entre échelons infranationaux.

Aussi, les coopérations entre villes contribuent à des formes d'interactions renouvelées entre différents échelons territoriaux, et notamment des échelons qui ont classiquement des rapports

hiérarchiques. De plus, ces coopérations permettent l'émergence de nouveaux échelons intermédiaires grâce au maillage d'un territoire par ces liens de coopération. C'est donc des relations, pourtant ténues, peu visibles, qui construisent ces spatialités originales. La formation d'un tissu de coopérations, toujours plus dense et intense, demande à penser la notion de réseau et de réfléchir à la dimension topologique des rapports entre espaces.

1.3.2. Les coopérations internationales comme un réseau de ville : l'intérêt d'une réflexion autour de la topologie

Cette recherche entend en effet analyser ces coopérations au prisme du concept de réseau. Concept large, il provient étymologiquement du mot latin *rétis*, qui signifie le filet. Le terme réseau est donc avant tout une structure, un ensemble cohérent qui relie des sommets, des nœuds par des segments, des arcs.

> « La fortune du terme est de pouvoir capter toute une série de phénomènes » *Dictionnaire des Sciences sociales* (Dortier 2013).

> « On comprend ce terme comme un ensemble de lignes, visibles ou non dans l'espace, organiquement liées et formant un système » (Rosière 2008).

> « Le réseau est un terme accueillant (…) et par conséquent sujet à excès de sens » (Vanier 2015:105).

Ce concept rassemble donc des objets très divers : réseaux sociaux, réseaux numériques, réseaux de transports, réseaux migratoires, réseaux mafieux, réseaux terroristes, réseaux politiques, réseaux de neurones… En sciences sociales, certains chercheurs marquent l'analyse de réseaux : Stanley Milgram et la théorie du petit monde, John Barnes ou encore les sociologues d'Harvard, avec Harrison White et surtout Mark Granovetter. Ce dernier est à l'origine d'un travail central en sociologie des réseaux, celui de la théorie de la force des liens faibles, où il montre que la réussite dans la recherche d'un emploi est conditionnée par les réseaux de relations, en particulier les réseaux de relations faibles, superficielles, mais élargies. L'essor d'Internet a permis à ce champ de prendre une grande ampleur, notamment dans l'étude des réseaux sociaux numériques. Ces travaux se basent enfin sur un corpus méthodologique particulier, celle de l'analyse de graphe, corpus sur lequel cette étude s'appuie également. Cependant, si la définition et l'applicabilité du concept de réseau sont vastes et peuvent porter à confusion, le trait commun et l'intérêt du réseau en sciences sociales résultent de sa dimension labile, informelle, souple. Les différents dictionnaires de sciences sociales insistent toujours sur ce caractère :

> « Le réseau trouve sa force dans sa nature informelle, la faiblesse de son institutionnalisation, son peu de visibilité et la discrétion des liens qui le constitue » (Hermet et al. 2015)

> « Le réseau est constitutif de l'espace politique, et, à ce titre, créateur de nouvelles territorialités, plus souples et plus complexes, moins visibles » (Rosière 2008)

> « Identifier les réseaux permet d'observer, au-delà des règles et des mécanismes prévus par le droit, le fonctionnement officieux des groupes et des institutions » (Nay 2011).

C'est cette dimension alternative nourrit également cette recherche, qui regarde les coopérations entre villes comme un moyen de renouveler les rapports interurbains. En géographie, plus spécifiquement, le réseau occupe une place particulière, pourtant peu évidente au premier abord

> « Il s'agit de mettre sur le même plan, d'un point de vue théorique, les métriques topologiques des réseaux et celles, topographiques, des territoires. Or, pour les géographes classiques, ce qui s'éloignait du schème de la surface pouvait être une composante de l'espace, mais pas un espace de plein exercice. Le caractère discontinu et lacunaire du réseau conduisait à le percevoir comme posé sur un espace qui était forcément plus consistant et plus légitime » (Lévy et al. 2003).

Le réseau (sans limites) s'oppose donc souvent au territoire (limité), la métrique topologique s'oppose à la métrique topographique, le flux s'oppose au fixe (Vanier 2015:106). Pourtant, la géographie se saisit quand même grandement des réseaux, et particulièrement des réseaux matériels et économiques : systèmes de villes, réseaux de transports, réseaux migratoires, flux de marchandises. Ces réseaux sont étudiés car leurs encrages et leurs implications spatiales sont très nets. La nature de ces réseaux matériels, parfois très ancrés spatialement, comme les réseaux de transports, ne correspond pas aux définitions du réseau énoncées plus haut : ces réseaux ne sont pas informels ni souples et relèvent de structures spatiales très fortes, car ils organisent le territoire. Les réseaux politiques et sociaux, eux, sont moins étudiés, car ils sont peu visibles. Le cas des réseaux numériques est cependant à signaler, car ils ont été analysés par de nombreux géographes, tout d'abord pour annoncer la fin des territoires puis finalement pour montrer leurs multiples impacts spatiaux. Il faut revenir ici sur la dimension intrinsèquement spatiale du concept de réseau, quand bien même ce réseau est immatériel. La définition proposée par Stéphane Rosière, dans son *Dictionnaire de l'Espace politique*, insiste bien sur les territorialités créées au travers des réseaux, plus souples, ainsi que sur le rétrécissement des espaces et le raccourcissement du temps (Rosière 2008) que ces derniers induisent. Roger Brunet explique également que :

> « Nombre de réseaux s'appuient sur « la géographie » et, mieux, beaucoup peuvent être comme des êtres géographiques, dans la mesure même où ils lient des lieux sur une certaine durée. Le réseau est un être géographique majeur, par fondation, puisqu'il lie des lieux entre eux. ». (Brunet, Ferras, et Théry 2005)

C'est la particularité de notre réseau de coopérations entre villes. Si les liens sont immatériels (des coopérations politiques), les nœuds, eux, sont des territoires limités et bornés. En effet, si ces

coopérations sont actées par les représentants politiques de ces espaces, elles mettent surtout en lien des territoires, et transcendent les alternances politiques. Nier le caractère spatial et géographique de ces réseaux n'a pas de sens, car ce réseau relie les territoires.

1.3.2.1. Le réseau comme concept central dans l'agencement des relations entre sociétés

Le réseau est une façon d'analyser l'agencement des relations entre sociétés. L'ouvrage *The rise of the Network Society* de Manuel Castells (1996) fait date en énonçant que l'espace des lieux a été remplacé par l'espace des flux. Dans la filiation de Saint-Simon, Manuel Castells présente les réseaux, et en particulier les réseaux de communication, comme l'outil central dans l'organisation d'une société nouvelle. Le réseau, dans toutes ses composantes (transport, information, politique, économique), organise et discrimine. Son ouvrage se centre sur les réseaux économiques, et l'avènement d'une économie mondialisée. Mais ses propos sont généralisables à différents types de réseaux, et notamment à la place croissante du concept de réseau dans nos sociétés modernes. Le réseau conduit à un nouveau rapport à l'espace :

> « This new form of spatiality is what I conceptualized as the space of flows: the material support of simultaneous social practices communicated at a distance » (Castells 1996:XXXII).

En effet, nous ne sommes plus dans l'air de la continuité spatiale, mais dans la continuité topologique : ce qui est important n'est plus d'être « à côté de », mais « relié à ». Il en résulte selon lui une nouvelle structure sociale, qu'il théorise comme :

> « The network society, because it is made of networks in all the key dimensions of social organization and social practice » (Castells 1996:XVIII).

Au-delà de l'ouvrage de Castells, de nombreux chercheurs ont écrit sur l'avènement de la société en réseau. Martin Vanier (2015) expose l'impact croissant du capitalisme réticulaire sur l'organisation des territoires, face à des structures territoriales « débordées ». Le concept d'interterritorialité proposé par l'auteur invite à repenser les politiques publiques territoriales classiques et de proposer un mode de développement basé sur la coopération interterritoriale, à différentes échelles. Le réseau, moins rigide que le maillage territorial classique conduit à l'apparition de modes de développement innovants (Vanier 2015; Royoux 1997). Le concept d'interterritorialité, intéressant sur le plan heuristique, reste cependant relativement peu saisi par les chercheurs, notamment car il est opérant uniquement si on le pense dans le contexte français. Il a le mérite, cependant, de faire état du poids croissant des réseaux dans la conception des espaces et des politiques publiques à initier pour les développer.

Au sein de cette société en réseau, la ville prend une place particulière. Les villes sont souvent analysées en tant que systèmes, parties prenantes d'un ensemble d'unités urbaines interconnectées. Pierre Veltz (2014) va également dans ce sens, en envisageant les systèmes de villes comme des archipels, reliés par de multiples liens matériels et immatériels. Les travaux sur les systèmes de villes ont été présentés dans le paragraphe 1.2.3. Les villes sont des nœuds dans de multiples réseaux. Dans ce contexte, de nombreux auteurs étudient l'impact de cette connectivité sur le développement de la ville.

> « La théorie du paradigme du réseau de villes explique que, grâce à la participation à ce réseau, les villes s'appuient sur des économies d'échelle grâce à des relations complémentaires et des synergies dans des activités de coopérations[6] » (Capello 2000:1945).

La ville bénéficierait donc de son appartenance à des réseaux. Par exemple, sa connectivité favoriserait la présence de fonctions métropolitaines (Meijers, Burger, et Hoogerbrugge 2016:181), notamment des fonctions du tertiaire supérieur comme des services financiers, des centres directionnels politiques et administratifs ou encore des pôles culturels et universitaires importants. Ainsi, les villes ont, selon cette littérature, tout à intérêt multiplier leurs inclusions dans ces réseaux. Les conflits autour de l'emplacement des gares TGV en France ou les multiples campagnes de marketing urbain servant à attirer des entreprises en sont le témoin. L'observation de la mise en coopération des villes complète la réflexion sur l'impact de la métrique topologique entre villes, en regardant ici des réseaux immatériels que sont ces relations de coopération et en essayant d'en analyser les structures et les externalités pour les villes. En effet, les coopérations entre villes permettent de multiplier les relations, d'exporter une image, d'échanger autour de problématiques communes. Ainsi, étudier ces relations, c'est aussi déterminer si l'appartenance à des réseaux de coopérations mène à des retombées tangibles pour la ville et vérifier l'efficience réelle de l'insertion d'un territoire dans des réseaux.

Cependant, cette omniprésence d'une conception du monde en réseau peut être analysée sous un angle plus critique. En effet, sous le discours mélioratif de l'appartenance au réseau, nous pouvons déceler une certaine injonction à la mise en réseau, critiquée par un pan de la littérature (Dhume-Sonzogni 2006; Granier 2005; Musso 2003). Selon ces auteurs, le réseau sous toutes ses formes (infrastructurel, social, politique, économique) est idéologisé. Pierre Musso développe le concept de rétiologie, qu'il définit comme la fusion de la « techno-utopie » (l'idée que le réseau technique peut-être un levier politique) et la « technologie de l'esprit réticulaire » (l'obligation de penser et d'être en réseau). Selon lui, la rétiologie apporte :

[6] Traduit de l'anglais : "The theory of the city network paradigm claims that, through participation in the network, cities exploit scale economies in complementary relationships and synergies in co-operative activities"

> « La promesse des transformations de la société, des usages, des organisations, des services, de l'économie, des territoires » (Musso 2003:326).

Il n'est plus un moyen, mais une fin, porteur d'un idéal démocratique et de progrès. Le réseau est en même temps la transition progressiste vers un autre état, mais également un mouvement en soi.

> « Tantôt le réseau désigne une société future retissée par les réseaux, et fonctionne comme une sorte de cathédrale des temps postmodernes, tantôt il n'est plus que le signe de la transformation permanente, du mouvement considéré en lui-même » (Musso 2003:328).

Au contraire, ne pas être inséré dans des réseaux conduit à être perçu comme statique, conservateur, à refuser le progrès. L'auteur s'oppose à Manuel Castells, qu'il critique abondamment dans son ouvrage. Sans prendre parti sur la place conceptuelle du réseau dans l'organisation des sociétés, il sera intéressant d'interroger les coopérations entre villes au prisme de ces débats. Pourquoi les villes font-elles le choix de participer à des réseaux de coopérations ? Est-ce dû à une certaine forme d'injonction, promue par des organisations nationales ou supranationales – par exemple, par l'Union européenne et ses multiples programmes de coopérations ? De plus, est-il possible d'identifier des villes en marge de ces réseaux ? En effet, cette marginalité est-elle choisie ou subie ? Est-ce que la difficulté de certains acteurs publics locaux d'entrer dans une « culture-réseaux » (Tesson 2002) joue sur le développement du territoire ? Quelles en sont les conséquences ?

1.3.2.2. L'emprise spatiale du réseau de villes

Définir le réseau de villes

Au sein de ces considérations sur le réseau, il est temps de s'attacher à définir plus spécifiquement notre objet, les réseaux de coopérations internationales entre villes. Souvent résumés derrière l'appellation « réseaux de villes », il est communément accepté que cette expression qualifie les réseaux de coopérations, en opposition aux « systèmes de villes » déjà présentés. Contrairement aux « systèmes de villes », le réseau de villes est une association volontariste d'acteurs locaux autour d'intérêts communs (Escach 2014). Ces réseaux de villes peuvent exister à différentes échelles et n'ont pas forcément une dimension transnationale comme envisagé dans cette recherche. C'est le cas de Frédéric Tesson, qui a réalisé un doctorat sur les réseaux de villes en France (Tesson 1996) et a ensuite beaucoup écrit sur ce sujet. Les réseaux de villes dont il est question sont une série d'association de villes moyennes qui prenaient place au sein des régions françaises. On peut par exemple citer le réseau AIRE 198, pour la région Poitou-Charentes qui réunit les villes d'Angoulême, La Rochelle, Niort et Poitiers depuis 1989. Ces réseaux ont même été reconnus comme politique d'aménagement par la DATAR entre la fin des années 1980 et la

fin des années 1990. Sans être des réseaux transnationaux, les dynamiques de mise en réseau sont relativement identiques à ceux que nous traitons. Il propose d'ailleurs une liste de critères transposables pour notre étude afin de définir le réseau de villes : le choix mutuel des partenaires de l'alliance dans le cadre de liens horizontaux, au sein d'un projet délimité. Il rajoute que la discontinuité spatiale entre membres est centrale, que l'alliance peut évoluer dans le temps et s'arrêter à la fin du projet, conférant aux liens une dimension éphémère.

> « En s'affranchissant de la continuité et de la hiérarchie, ils renvoient au concept de réseau dans son acception sociale. » (Tesson 2014:67).

Le réseau de villes est également un réseau d'acteurs politiques, ce qui explique notamment pourquoi les politistes se sont amplement saisis de la question. Les territoires insérés dans ce réseaux forment :

> « Une communauté choisie au sein de laquelle la qualité des relations est plus importante que la proximité imposée d'un héritage territorial » (Tesson 2014:67).

Des liens faibles

En accord avec les chercheurs cités précédemment, les réseaux de villes sont des réseaux souples, plus informels, et horizontaux :

> « A local actor is nested within the multi-tiered hierarchy that includes international, national, and regional jurisdictions. Despite the hierarchical attributes, a local actor also has autonomy to horizontally interact with other actors. Among hierarchical and vertical attributes of translocal relations, city-to-city cooperation primarily takes place in horizontal governance. » (Lee 2014:97).

Ils sont formateurs de territorialités innovantes, telles qu'énoncées par la définition du réseau dans le *Dictionnaire de l'Espace politique* (Rosière 2008). Ces coopérations prennent une forme originale, car elles font intervenir des partenaires qui ne se situent pas dans la contiguïté spatiale. Selon Frederic Tesson, les réseaux de villes et leur dimension réticulaire permettent de dépasser :

> « L'héritage du voisinage qui s'impose au sein du territoire. Au-delà de la coprésence imposée, à laquelle il est difficile d'échapper, les réticularités bousculent les normes et les règles qui marquent la territorialité. Cela ne signifie pas qu'elles les éliminent totalement, mais elles en minimisent le poids et en réduisent la contrainte pour se projeter vers d'autres horizons et choisir les partenaires avec lesquels l'individu va négocier de nouvelles règles, plus souples, car construites sur un lien plus faible dont Marck Granovetter a bien montré la meilleure efficacité » (Tesson 2014:81).

Ces caractéristiques soulignées par Frédéric Tesson montrent que ces réseaux de coopérations construisent de nouveaux rapports entre espaces, en sortant des relations déterminées par la

localisation de la ville. Ces liens sont construits sur une base volontariste qui transcende en partie la distance et l'espace géographique. Pour Nicolas Escach, le réseau de villes conduit à l'apparition d'un espace topologique, qui s'affranchit de la distance, des frontières internationales et de la proximité géographique (Escach 2014). La dimension réticulaire selon ces auteurs permet de se dégager d'une norme, associée à la continuité spatiale et au contexte national (en ce qui concerne les réseaux internationaux).

Impacts spatiaux des réseaux de villes

La question de l'impact de ces liens de coopération sur le développement du territoire inséré dans le réseau est latente tant pour les acteurs locaux du territoire qui ont besoin de justifier les dépenses engagées que pour les chercheurs analysant ces coopérations. Si les jumelages restent associés à une internationalisation révolue, avec un faible impact sur le territoire, cette vision a fortement évolué, nous l'avons dit (1.1.3.3), avec un impératif économique croissant dans les objectifs des projets portés par les coopérations internationales entre villes. De par ce changement de paradigme dans la conception des coopérations internationales entre villes, on observe une reterritorialisation des thématiques de coopérations, pour que ces dernières bénéficient aux territoires mis en relation. On voit en effet une augmentation du nombre d'associations de villes se centrant sur des objectifs précis et spécialisés (Acuto 2016). On fait le même constat à l'échelle des projets de coopération portés par l'Union européenne (Briot et al. 2021). S'il existe des réseaux encore tournés autour de la démocratie, de la paix, ce sont désormais des coopérations axées sur des objectifs précis qui dominent le paysage des coopérations internationales entre villes.

La thématique qui organise un nombre d'échanges importants et croissants entre villes est la thématique environnementale. Un nombre élevé d'études portent d'ailleurs sur le poids des villes dans le débat autour du développement durable et des changements climatiques (Betsill et Bulkeley 2004; Emelianoff 2007; Lee 2014; Lee et Jung 2018). Ces auteurs présentent comment la problématique environnementale a été le support d'une diplomatie des villes intense depuis les années 2000. Cette thématique a été saisie par les villes, car elle fait le pont entre des enjeux globaux, permettant d'échanger avec n'importe quelle ville à l'échelle internationale mais aussi de se positionner politiquement vis-à-vis des États (on pense aux cas des villes américaines sous l'administration Trump), et des enjeux très locaux. En effet, les changements climatiques ont des répercussions à l'échelle micro, ce qui donne l'occasion de coopérer sur des thèmes très variés : la gestion des déchets, la mobilité douce, les énergies renouvelables, autant de questions auxquelles sont confrontés toutes les entités urbaines. Selon certains chercheurs, les impacts spatiaux dépasseraient et déborderaient du cadre des territoires mis en relation par les réseaux de villes, pour prendre une dimension internationale :

> « When a network like C40 – which encompasses 40 participating cities that together have almost 300 million inhabitants, represents 18% of the global GDP and 10% of the global carbone emissions – has initiated more than 4,500 actions worldwide to tackle climate change and non-C40 cities find inspiration in C40 actions and start replicating them, this can be considered to have global relevance » (Bouteligier 2013:2).

D'autres auteurs, cependant, insistent sur la nécessité de démontrer ces effets, qui sont souvent peu visibles sur le territoire (Bontenbal et Lindert 2009). Mais la grande majorité des études sur les coopérations entre villes ne s'attachent pas à montrer l'impact de ces coopérations entre les villes. Ces effets sont en effet difficilement quantifiables, et les effets d'une coopération sur un espace ne peuvent être complètement isolés des autres politiques internationales menées (marketing territorial, effet d'attractivité d'une entreprise sur le territoire…). C'est donc également l'un des objectifs de cette recherche : comment les acteurs locaux justifient l'intérêt pour le territoire d'engager une coopération internationale ?

Vivre le réseau

Enfin, parler de réseau de villes comme une somme de liens entre villes peut sembler très abstrait et peu concret. Les auteurs analysent le contenu de ces coopérations, mais ne qualifient pas souvent le lien. Pourtant, ces liens prennent différentes formes, par le biais de nombreuses réalités. Tout d'abord, un lien de coopération est un contrat signé entre plusieurs villes. Que ce soit au travers d'une charte de jumelage (Vion 2003), par l'adhésion à une association de villes ou la participation à un projet européen, la coopération internationale entre villes est avant tout un engagement contractualisé, qui a donc une existence juridique. C'est la première forme du lien. C'est par cette contractualisation que les partenaires peuvent recevoir des fonds, notamment dans le cadre de projet de coopération, et donner de la consistance au projet.

Dans un deuxième temps, une fois la coopération actée, le lien prend deux formes : celle d'une interaction majoritairement à distance, conditionnée par la discontinuité spatiale des partenaires ponctuée de moments en présentiel, dans le cadre d'évènements. En effet, la discontinuité spatiale a pour principal effet de conduire à une relation à distance entre les partenaires, qui doivent donner corps au lien sans se voir. Ainsi, des études pointent l'impact important de l'accès aux technologies de l'information et de la communication pour engager des relations de coopération efficaces. Le recours aux TIC permet de maintenir un lien, mais aussi de construire des plateformes d'échanges et de recensions des activités et des publications produites dans le cadre des coopérations, ce qui favorise la capitalisation de l'information et des connaissances :

> « Not only access to telecommunication technologies itself is important, but how they are effectively utilized. For example, most of the identified city networks have websites containing links, databases, and

> member-only sections and disseminate information using electronic newsletter » (Keiner et Kim 2007:1384).

Mais l'utilisation de TIC comme moyen principal d'échanges entre villes mène à une différenciation spatiale, liée à un accès inégalitaire aux ressources numériques :

> « Despite the opportunity afford by the rapid advance of ICTs, however, in many cities in Asian developing countries, there is still limited facilities and access to such technologies. For example, in Phnom Penh Municipality, the questionnaire's respondents stated that Internet access is still inadequate and some departments even do not have the access due to lack of computers and telecommunications facilities. Even if there is access, the Internet connection has slow-speed system, which requires much time to download/upload the information, which subsequently hinders smooth transfer of information » (Tjandradewi 2009:170).

Cet accès conduit à une possibilité d'intégration et de participation différentielle selon les pays qu'il est important de prendre en compte. Pour contourner ce biais technologique ainsi que pour permettre des échanges plus intenses, les villes se rencontrent lors d'évènements organisés dans le cadre de la délégation. Ces évènements rassemblent donc de manière plus ou moins fréquente les partenaires de la coopération afin d'échanger et de tisser des liens plus forts, et notamment des liens interpersonnels. Aussi, ces moments de rencontres font des réseaux de coopérations un mélange entre un réseau de territoires et un réseau social. La dimension actorielle du réseau n'est pas à négliger :

> « We shouldn't underestimate the importance of ceremonial interactions in accomplishing this transition. From an anthropological point of view, ceremonies create, signal, and reinforce relationship changes » (de Villiers 2009:153).

Ces évènements sont doublement utiles : pour échanger autour de thématiques, mais aussi pour créer du lien, faire du '*networking*' et entrer dans cette culture-réseau fondamentale dans ce domaine (Briot 2020). Ainsi, la notion de réseau permet de penser les coopérations internationales entre villes comme un ensemble cohérent qui s'insère dans un réagencement des rapports entre sociétés de manière générale. Les réseaux de villes sont donc une façon particulière de nouer des liens entre villes, de manière souple, presque informelle, mais qui conduisent à de réels impacts sur les territoires concernés, voir même au-delà de ces territoires.

Enfin, au croisement des deux types de spatialités abordées précédemment (celle des relations innovantes entre échelons territoriaux et celle de liens topologiques entre villes) se trouve le concept de *rescaling*. Par l'utilisation de ce terme, cette recherche se place dans la filiation des études faites sur les spatialités des coopérations internationales entre villes, et plus spécifiquement dans la lignée des travaux de Nicolas Escach. Ce concept, que cette thèse propose de tester

empiriquement, apporte un cadre théorique original pour expliquer l'intérêt croissant des villes pour ces liens de coopération.

1.3.3. Le *rescaling* : une géographie alternative des villes

L'un des objectifs principaux de la thèse est d'analyser la portée du concept de *rescaling* (recomposition des niveaux). Ce mot (introduit notamment par Brenner, 1999; Cox, 2009; Keating, 1998; Swyngedouw, 2000) est utilisé par Nicolas Escach (2015) qui étudie les coopérations territoriales autour de la mer Baltique. Employé depuis les années 1990 par des auteurs néomarxistes anglo-saxons, il traduit la recomposition du rôle de l'État, concurrencé par l'émergence d'acteurs supranationaux (européens) et par l'affirmation des acteurs infranationaux (collectivités locales)[7]. Nicolas Escach a recours ce terme de manière originale, en montrant que les villes proches de la mer Baltique se servent des coopérations territoriales pour obtenir une place plus importante dans la hiérarchie urbaine européenne et pour peser efficacement sur les institutions européennes. Il s'attache particulièrement à étudier ce qu'il appelle le rescaling institutionnel, qui consiste à analyser :

> « Les recombinaisons des niveaux hiérarchiques (…)[et] de l'ajout d'une dimension horizontale à la triade verticale classique (municipalités, régions, États) » (Escach 2014:97).

Selon lui, ce *rescaling* institutionnel a trois effets :

- Un effet de contournement (*bypass*) : les autorités locales peuvent outrepasser les échelons supérieurs et négocier directement avec les autorités supranationales
- Un effet de levier : cet effet de contournement permet aux collectivités d'acquérir une place et une légitimité nouvelle, que ne peuvent plus ignorer les niveaux supérieurs, notamment les États.
- Un effet translocal, car le *rescaling* permet l'émergence entre collectivités locales étrangères de liens nouveaux, notamment de coopération, ce qui amène à la construction et à la consolidation de niveaux intermédiaires.

Le *rescaling* bouscule donc les relations de hiérarchies entre échelons, mais il est également un moyen pour renégocier sa place dans la hiérarchie avec des échelons similaires, ce qui est moins abordé par Nicolas Escach. Le *rescaling*, pour Brenner, conduit à l'apparition de nouvelles formes de hiérarchies entre villes (Brenner 2004). Ces hiérarchies urbaines sortent du cadre de référence national, pour prendre une dimension transnationale sous l'effet de l'affaiblissement de l'échelon étatique. Ces nouvelles hiérarchies transnationales sont constamment modifiées selon l'auteur, car elles sont soumises à deux effets : leur position dans l'économie et la production mondiale, européenne et nationale – soit un positionnement plutôt statique et hérité – et leur position dans le réseau de firmes multinationales – un positionnement topologique et mouvant - ce qui amène

[7] Nous reviendrons plus amplement sur cette notion dans le chapitre 6.

les villes à essayer de se repositionner au sein de cette hiérarchie nouvelle. En effet, nous avons montré dans le chapitre 1.3.3 que la mise en place de coopérations internationales entre villes avait changé de paradigmes, pour également s'orienter vers des objectifs économiques. Cette recherche fait donc l'hypothèse que les réseaux de villes, en plus de participer à une recomposition des rapports entre échelons, permettent aussi une recomposition de la hiérarchie au sein d'échelons équivalents. Ainsi, les coopérations internationales sont perçues comme un moyen pour les villes de renégocier dans une certaine mesure leur place au sein de la hiérarchie urbaine nationale, régionale et internationale.

Étudier les coopérations internationales entre villes d'un point de vue géographique conduit à analyser comment la position des villes évolue. Leur insertion par le biais d'un réseau politique amène ces échelons locaux à s'insérer à l'échelle mondiale. La confrontation des échelles et des acteurs mène à une recomposition des spatialités de ces villes. Ces coopérations permettent aux villes de sortir de leur encrage géographique immédiat et de tisser des liens avec des villes éloignées. Ces relations forment des ponts, d'abord horizontaux, qui maillent les espaces et participent à la création d'échelles intermédiaires régionales. L'Union européenne en est l'épicentre, en favorisant la mise en place de ces coopérations. Mais ces coopérations sont aussi des ponts verticaux, aidant les villes à renégocier leurs rapports avec des échelons territoriaux supérieurs, notamment étatiques.

Conclusion du chapitre

Les coopérations internationales entre villes sont un objet multiforme, tant dans ses manifestations que dans sa compréhension. Sa définition est complexe, car ces coopérations recouvrent de multiples réalités. C'est par leurs analyses dans le temps long que ces coopérations prennent leur sens et leur unité en permettant avant tout d'étudier l'évolution de la place de la ville comme acteur à l'échelle internationale. L'examen de ces liens se nourrit de divers champs : ils sont tout d'abord le reflet de la mondialisation croissante des échanges, qui placent les villes au cœur de flux internationaux projetant ces dernières à l'échelle internationale. Cette mondialisation est corrélée avec une mise en compétition des espaces, car elle est appuyée par une vision néolibérale des rapports entre sociétés. Les coopérations sont en même temps une réponse à ce processus, mais également un moyen pour les villes de se distinguer de leurs pairs et d'entrer dans une logique de mise en compétition. Une deuxième approche issue de la science politique positionne ces coopérations comme un outil légitimant la place des villes à l'échelle internationale. L'institutionnalisation des structures de coopération permet aux villes de revendiquer un poids croissant dans les débats internationaux. La dernière approche envisage la ville comme part d'un système, où toutes les villes échangent par le biais de différents types de relations. Ces travaux sont intéressants, car elles étudient la place des villes au sein d'un système hiérarchique classique, envisagée au travers d'indicateurs connus pour mesurer leur centralité. Les relations observées sont néanmoins souvent fonctionnelles et matérielles, et non politiques. Ces trois approches qui nourrissent cette recherche ont cependant des lacunes : elles

n'envisagent jamais des relations politiques coopératives entre villes dans leur dimension spatiale. C'est la spatialisation de l'étude des coopérations internationales qui est au cœur de cette thèse. Différentes études viennent amorcer la réflexion sur ce sujet. Ces spatialités sont remodelées sous l'effet de la confrontation de l'échelle mondiale et de l'échelle locale. La mise en place de relations de coopération forme un réseau de liens dense qui permet en même temps la structuration d'ensembles régionaux, mais qui conduit aussi à la renégociation des rapports entre échelons territoriaux. Cette thèse se place dans la lignée de ces travaux, en poursuivant la réflexion amorcée sur la spatialité des coopérations internationales entre villes. Afin de mettre à jour ce rapport particulier à l'espace, il est maintenant temps de décrire la méthodologie déployée pour répondre à ces questionnements.

Chapitre 2. Analyser les coopérations internationales entre villes : une approche hybride

Introduction du chapitre

La synthèse critique de travaux en science politique et en géographie, qui situent les coopérations internationales dans leurs contextes spatio-temporels, a permis d'engager une réflexion théorique autour de cette mise en relation des villes à l'échelle internationale. Il est maintenant nécessaire de spécifier les matériaux et sources utilisés en vue de l'analyse empirique des réseaux de coopérations internationales entre villes. Ce chapitre explique les choix méthodologiques effectués et les outils mobilisés pour accomplir cette thèse. Ce travail de recherche s'est efforcé de chercher l'équilibre et la complémentarité entre ses versants quantitatif et qualitatif. En effet, un premier aspect de ma thèse a pour objectif de mesurer, quantifier et spatialiser les coopérations internationales entre villes à l'échelle internationale et européenne, et a conduit à mobiliser des méthodes quantitatives. Le deuxième aspect de ma thèse se centre sur l'étude des stratégies d'internationalisation des villes, stratégies interrogées par le biais de méthodes qualitatives. Nous reviendrons donc dans un premier temps sur les raisons du choix d'une telle méthodologie complémentaire, puis nous décrirons les différentes bases de données analysées et leurs traitements et enfin nous détaillerons le terrain et la méthodologie qualitative mise en place.

2.1 Une démarche méthodologique complète

2.1.1 Un objet déjà analysé par le biais de différentes méthodes

Cette recherche prend le parti de se fonder sur une méthodologie mixte, qui mêle des méthodes quantitatives et qualitatives. Les études sur les coopérations internationales entre villes utilisent le plus souvent des méthodes qualitatives, principalement à partir d'entretiens et d'observations auprès d'acteurs participant à ces coopérations (Bucher and Grillon 2008; Payre 2010; Peyroux 2016; Maisetti 2018). L'analyse de la littérature grise, très foisonnante dans ce domaine, constitue également une méthode centrale. En effet, tous les acteurs des coopérations internationales entre villes (association de villes, programmes européens, organisations internationales …) produisent de nombreux documents afin de capitaliser le contenu des échanges entre villes. Ces publications sont donc une très bonne porte d'entrée pour saisir les enjeux inhérents à ces relations (Acuto 2013; d'Arc 2006; Namyślak 2014). Ces recherches sont centrales, car elles pointent les stratégies et les recompositions à l'œuvre quant à la mise en place de coopérations.

Quelques études ont recours à des méthodes plus quantitatives, en essayant par exemple de mesurer l'implication des villes dans un réseau par le biais d'un questionnaire (Tjandradewi, Marcotullio, et Kidokoro 2006), de connaître les États avec le plus de villes impliquées dans ces

coopérations (Zelinsky 1991) ou encore d'examiner les thématiques d'échanges entre villes à partir de la recension des associations de villes (Acuto 2016; Lacroix 2020). Ces études sont intéressantes, car elles permettent de dresser de grandes tendances géographiques et thématiques ainsi que d'évaluer les impacts de ces relations … Elles restent cependant peu nombreuses.

On peut enfin citer quelques recherches ayant eu recours des méthodes mixtes comme la thèse de Mary Gely (2016), en science politique, qui proposent une méthodologie à partir d'entretiens, d'analyse textuelle et d'organigramme de collectivités afin d'étudier les thématiques et les impacts de l'action extérieure territoriale des collectivités françaises. La thèse de Nicolas Escach (2014) utilise également des méthodes quantitatives et qualitatives très inspirantes dans cette recherche.

2.1.2 Échelle de la ville et réseaux : une entrée originale dans le sujet par le biais de méthodes mixtes

Cette recherche prend le parti d'analyser ces coopérations à l'échelle des villes. Un grand nombre d'études regardent les institutions (et notamment les grandes associations de villes comme C40, Eurocities…) permettant la mise en place de ces relations et non pas les membres de ces coopérations. D'autres recherches se concentrent sur les villes participant à ces coopérations, mais agrègent de manière étonnante les données à l'échelle nationale ou régionale. On ne voit jamais la place des villes à l'échelle internationale en tant que telles (ESPON et EUROREG 2012; Zelinsky 1991). Ainsi, la littérature sur le sujet, pourtant assez prolifique, s'attache finalement peu à l'acteur central de ces coopérations : les villes. Les études récentes en géographie sur le sujet prennent le parti de se centrer sur les villes, et font un travail intéressant de recension des coopérations internationales mené par chacune. Nous nous plaçons donc dans cette lignée.

Cette recherche propose cependant de considérer ces coopérations comme un ensemble de relations, un tout, formant un réseau d'interconnexions entre les villes. En effet, chaque relation entre villes n'est pas, à notre sens, isolée des autres. Ce sont les mêmes acteurs qui se retrouvent dans différentes associations de villes, ou dans différents projets européens. Ainsi, l'originalité de cette recherche est de placer chaque ville au sein d'un réseau de relations internationales qui forme un ensemble délimité. Cette approche globale des coopérations internationales entre villes conduit à la mise en place d'une méthodologie nouvelle par rapport aux études sur le sujet. En effet, bien que je me centre plus spécifiquement sur les coopérations internationales des villes françaises, il a fallu replacer ces villes au sein de réseaux de coopérations à l'échelle internationale. Pour cela, j'ai recensé de manière la plus exhaustive possible ces coopérations et les villes impliquées, à une échelle plus large que celle de mon terrain. Ainsi, la première partie de cette thèse a consisté à examiner, à travers des analyses de réseau, la structure des réseaux de coopérations entre villes et la place de chaque ville au sein de ce réseau. Cette partie, quantitative, est une mise en contexte nécessaire pour appréhender les grands processus et les recompositions

spatiales induites par les coopérations internationales entre villes. Ces traitements replacent les villes françaises dans un réseau complet, et conduisent à des analyses représentatives de la réalité de leur implication à l'international.

Si cette partie quantitative a été très importante, elle n'est qu'un palier permettant ensuite d'interroger en profondeur les stratégies politiques et les impacts spatiaux de ces coopérations internationales. Il a donc été décidé, dans un deuxième temps, de se centrer sur un terrain plus réduit (la France) et de mettre en place une méthodologie qualitative, afin de questionner les résultats obtenus dans la première phase, et d'approfondir les stratégies internationales des acteurs. Le choix des villes françaises et des autres acteurs enquêtés découle des données recensées dans la première phase.

Ainsi, les deux méthodes se répondent, s'entrelacent et participent de manière différente à la construction de la connaissance sur ce sujet. Cette thèse est un moyen de plaider pour la mise en place de plus de recherches utilisant des méthodes mixtes. Il semble en effet important de rappeler que, loin de s'opposer, ces méthodes se complètent et permettent en même temps la validation de théories et concepts par le biais de traitements statistiques, mais également de réinterroger ces résultats par le biais de la méthodologie qualitative. Elles permettent aux chercheurs d'adopter une posture réflexive et de se questionner sur les outils utilisés.

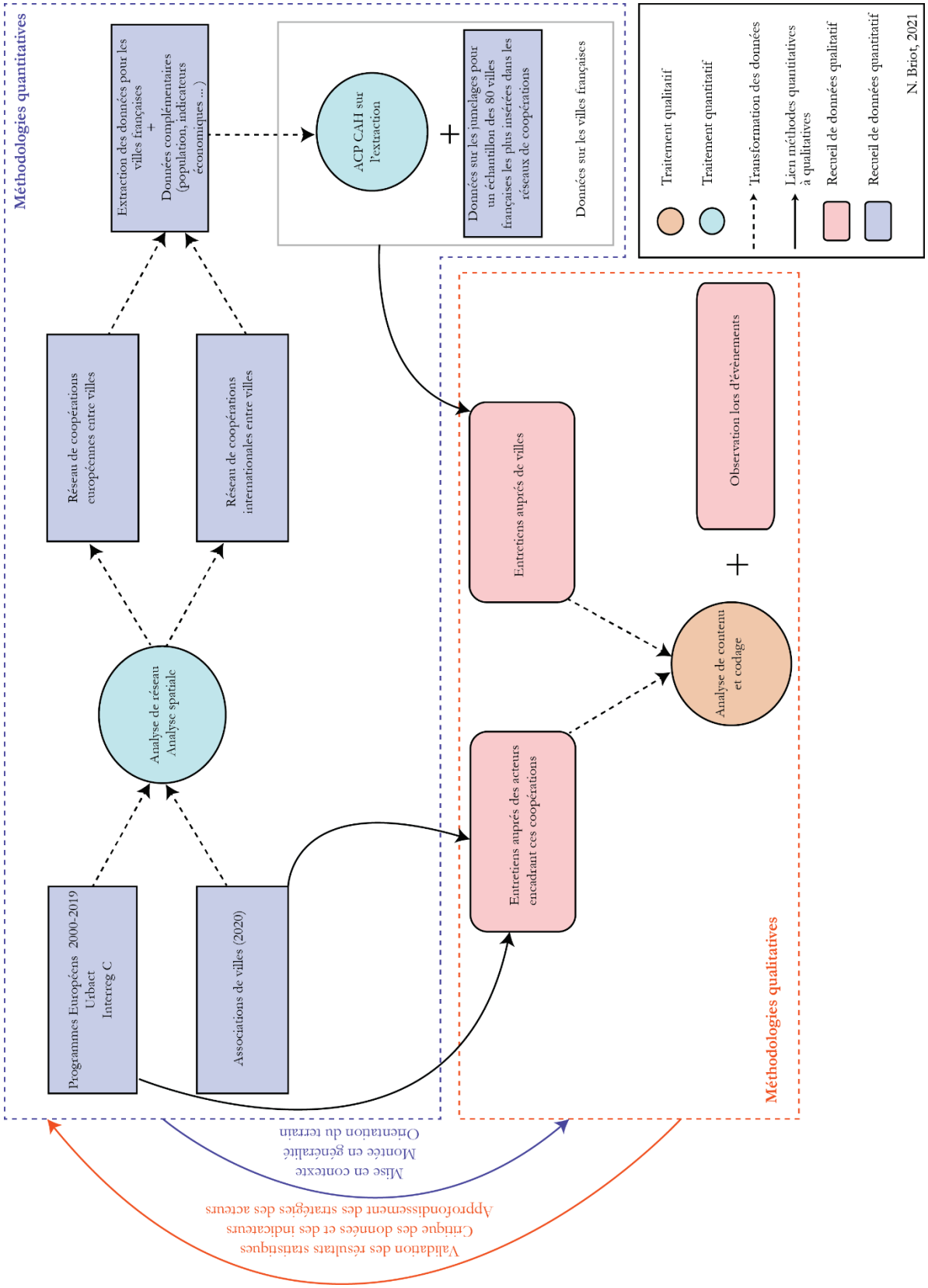


Figure 2.1 : Articulations des méthodes qualitatives et quantitatives

2.2 Méthodologie quantitative et analyse de réseau

La construction et le traitement des différentes bases de données ont constitué une grande partie de ma recherche. Pour analyser les réseaux de coopérations internationales dans lesquels sont insérées les villes françaises, il fallait d'abord faire un état des lieux des réseaux de coopérations existants. La première partie de cette recherche a donc consisté à recenser les types de coopération à l'échelle internationale. Les critères de cette recherche pour définir les coopérations internationales entre villes sont les suivants : « »

- La coopération doit avoir lieu entre 2 villes au minimum
- Les villes concernées par la coopération doivent venir d'au moins deux pays différents
- Les villes ne doivent pas être frontalières

À partir de cela, nous avons donc identifié les trois types de coopérations internationales présentées précédemment : les jumelages, les projets européens et les associations de villes. Une fois que les types de coopération ont été délimités, nous avons recensé toutes les coopérations existantes à l'échelle internationale. En effet, pour effectuer des analyses de graphe, il faut travailler sur des réseaux complets. La plupart des mesures et des comparaisons faites dans cette recherche n'ont du sens que si elles sont réalisées à l'échelle d'un réseau entier. Ainsi, le but était de recenser ces réseaux de coopérations afin de connaître la place des villes françaises dans ces derniers. La partie quantitative de cette recherche se situe donc à une échelle territoriale supérieure à celle du terrain et de la campagne d'entretien pour une mise en contexte opérante.

Si la recension est possible pour les projets européens et les associations de villes, elle n'est pas réalisable pour les jumelages, avec mes compétences (nous y reviendrons).

	Coopérations bilatérales	**Projets européens**	**Associations de villes**
Nombre de villes	80	674	4492
Nombre de liens	742	11 312	903227
Échelle	France	Europe	Monde
Représentativité	Échantillonnage	Exhaustif	Fortement représentatif

Tableau 2.1: Bases de données de la recherche

2.2.1 Recensement des coopérations au sein des programmes européens Interreg C et Urbact

En ce qui concerne les villes prenant part à des coopérations européennes, les données ont été récupérées sur keep.eu qui est un site où l'on peut trouver une :

> « Aggregated data regarding projects and beneficiaries of European Union cross-border, transnational and interregional cooperation programmes among the member States, and between member States and neighbouring countries. » Site keep.eu[8]

Ce site est le résultat d'un projet Interact qui recense tous les projets financés dans le cadre de la politique de cohésion de manière exhaustive, comme le montre le tableau suivant.

	Interreg C/Europe	**Urbact**
2000-2006	100%	100%
2007-2013	100%	100%
2017-2020	100%	100%

Tableau 2.2 : Exhaustivité de la donnée présente sur keep.eu[9]

J'ai récupéré les données pour les programmes Interreg C et Urbact pour toutes les périodes disponibles, de 2000 à 2019, soit les 3 dernières périodes de programmation : 2000-2006, 2007-2013, 2014-2020 (la dernière année n'était pas complète au moment du traitement des données, il manque donc l'année 2020). Ces programmes correspondent à des coopérations transnationales, notamment entre acteurs urbains. Nous avons sélectionné les programmes Interreg C (Interreg Europe à partir de 2014) et Urbact uniquement, et pas les programmes Interreg A (projets transfrontaliers) ni les programmes Interreg B (projets insérés dans de grands ensembles régionaux européens). Seuls Interreg C et Urbact concordent à notre objet de recherche, ce qui correspond, sur 19 années, à 884 projets.

Programme	**Nombre de projets**	**Nombre de partenaires**	**Nombre de villes**
Urbact (2000-2006)	36	382	318
Urbact (2007-2013)	62	536	482
Urbact (2014-2020)	52	442	296
Interreg IIIC (2000-2006)	271	2,260	555
Interreg IVC (2007-2013)	205	2,250	443
Interreg Europe (2014-2020)	258	2,061	294

Tableau 2.3 : Descriptions des programmes européens

Pour chaque base de données, j'ai uniquement sélectionné les entités qui se rapportent à mon objet de recherche, à savoir les villes. J'ai donc conservé : les communes, les intercommunalités, les agences municipales et les services municipaux. J'ai éliminé tous les autres types d'acteurs : les collectivités à d'autres échelons, les entreprises, les universités … C'est un choix assumé dans cette recherche. Nous analysons les réseaux de villes, et bien que d'autres acteurs interagissent

[8] https://keep.eu
[9] https://keep.eu/programmes/

également dans ces coopérations, j'ai fait le choix de les supprimer de cette étude. Le but est bien d'analyser des structures politiques, mais aussi territoriales similaires, et de comparer leur positionnement au sein d'un réseau de coopérations. Comparer la place d'une association et celle d'une ville dans ce réseau n'a pas de sens, car ces acteurs n'ont pas les mêmes stratégies, les mêmes objectifs ou les mêmes moyens. De plus, les villes représentent une portion de l'espace communautaire, ce qui est une réelle particularité dans cette recherche : c'est un réseau d'acteurs, mais c'est aussi un réseau de lieux.

	Programme	Acronym	Themes 1	Themes 2	Themes 3	Entity	Town	Town_entit	ID	Country cod	NUTS1 (or equivaler	NUTS2 (or equivaler
2	2014 - 2020 URBACT III	RU:RBAN	Governance,	Urban development		City	A Coruna	A Coruna City	A Coruna Cit	ES Spain / ESP	ES1 / NOROESTE	ES11 / Galicia
3	2000 - 2006 URBACT I	STRIKE	Urban develo	Knowledge and technology		City	Aachen	Aachen City	Aachen City	DE Germany / D	DEA / DEUTSCHLAND	DEA2 / KÃ¶ln
4	2007 - 2013 URBACT II	Eunivercities	Institutional c	Urban develo	Innovation ca	City	Aachen	Aachen City	Aachen City	DE Germany / D	DEA / DEUTSCHLAND	DEA2 / KÃ¶ln
5	2007 - 2013 URBACT II	FinUrbAct	SME and ent	Urban development		City	Aachen	Aachen City	Aachen City	DE Germany / D	DEA / DEUTSCHLAND	DEA2 / KÃ¶ln
6	2000 - 2006 URBACT I	Citiz@move	Demographic	Governance, partnership		City	Aalborg	Aalborg City	Aalborg City	DK Denmark / D	DK0 / DANMARK	DK05 / Nordjylland
7	2014 - 2020 URBACT III	com.unity.lab	Governance,	Urban development		City	Aalborg	Aalborg City	Aalborg City	DK Denmark / D	DK0 / DANMARK	DK05 / Nordjylland
8	2000 - 2006 URBACT I	Citiz@move	Demographic	Governance, partnership		City	Aarhus	Aarhus City	Aarhus City	DK Denmark / D	DK0 / DANMARK	DK04 / Midtjylland
9	2000 - 2006 URBACT I	Young People - From E	Social inclusi	Institutional cooperation an		City	Aarhus	Aarhus City	Aarhus City	DK Denmark / D	DK0 / DANMARK	DK04 / Midtjylland
10	2007 - 2013 URBACT II	CityLogo	Urban develo	Education and training		City	Aarhus	Aarhus City	Aarhus City	DK Denmark / D	DK0 / DANMARK	DK04 / Midtjylland
11	2007 - 2013 URBACT II	REDIS	Urban develo	Knowledge and technology		City	Aarhus	Aarhus City	Aarhus City	DK Denmark / D	DK0 / DANMARK	DK04 / Midtjylland
12	2014 - 2020 Interreg Eu	WaVE	Cultural herita	Regional planning and deve		City	Aarhus	Aarhus City	Aarhus City	DK Denmark / D	DK0 / DANMARK	DK04 / Midtjylland
13	2014 - 2020 Interreg Eu	2LIFES	Waste and pc	Regional planning and deve		City	Aarhus	Aarhus City	Aarhus City	DK Denmark / D	DK0 / DANMARK	DK04 / Midtjylland
14	2014 - 2020 URBACT III	Change!	New products and services			City	Aarhus	Aarhus City	Aarhus City	DK Denmark / D	DK0 / DANMARK	DK04 / Midtjylland
15	2014 - 2020 URBACT III	ONSTAGE	Social inclusion and equal opportunities			City	Aarhus	Aarhus City	Aarhus City	DK Denmark / D	DK0 / DANMARK	DK04 / Midtjylland
16	2007 - 2013 Interreg IVC	CCIC	Governance,	Innovation capacity and aw		City	Aberdeen	Aberdeen City	Aberdeen Cit	UK United Kingd	UKM / UNITED KINGDO	UKM5 / North Eastern S
17	2007 - 2013 Interreg IVC	PERIURBAN	Climate chan	Urban development		City	Aberdeen	Aberdeen City	Aberdeen Cit	UK United Kingd	UKM / UNITED KINGDO	UKM5 / North Eastern S
18	2014 - 2020 Interreg Eu	SMART HY AWARE	Green techno	Innovation capacity and aw		City	Aberdeen	Aberdeen City	Aberdeen Cit	UK United Kingd	UKM / SCOTLAND	UKM5 / North Eastern S
19	2014 - 2020 Interreg Eu	EU_SHAFE	Clustering an	Demographic	Health and sc	City	Abyhoj	Abyhoj City	Abyhoj City	DK Denmark / D	DK0 / DANMARK	DK04 / Midtjylland
20	2014 - 2020 URBACT III	ONSTAGE	Social inclusion and equal opportunities			City	Adelfia	Adelfia City	Adelfia City	IT Italy / ITALIA	ITF / SUD	ITF4 / Puglia
21	2000 - 2006 Interreg IIIC	CONCEPT	Improving trar	Multimodal tr	Infrastructure	City	Adrano	Adrano City	Adrano City	IT Italy / ITALIA	ITG / ITALIA	ITG1 / Sicilia
22	2000 - 2006 Interreg IIIC	InnoTrax	SME and ent	Knowledge ar	Transport and	City	Aghia Parask	Aghia Paraske	Aghia Parask	EL Greece / Î•Î½	EL3 / Î•Î½Î¹ÎºÎ® (ELLADA)	EL30 / Aï¿½Ï„Ï„Î¹ÎºÎ® (Attiki)
23	2007 - 2013 URBACT II	URBAN NOSE	SME and ent	Clustering an	Urban develo	City	Agrinio	Agrinio City	Agrinio City	EL Greece / Î•Î½	EL6 / Î•Î½Î¹ÎºÎ® (ELLADA)	EL63 / Î¡ï¿½Î¹Î½Î¹ÎºÎ® Î•Î»Î»Î¬Î´Î±
24	2007 - 2013 URBACT II	Run Up	Institutional c	Knowledge ar	Urban develo	City	Agueda	Agueda City	Agueda City	PT Portugal / PC	PT1 / PORTUGAL	PT16 / Centro (PT)
25	2014 - 2020 Interreg Eu	CISMOB	ICT and digita	Transport and mobility		City	Agueda	Agueda City	Agueda City	PT Portugal / PC	PT1 / CONTINENTE	PT16 / Centro (PT)
26	2014 - 2020 URBACT III	C-CHANGE (formerly A	Climate chan	Cultural heritage and arts		City	Agueda	Agueda City	Agueda City	PT Portugal / PC	PT1 / CONTINENTE	PT16 / Centro (PT)
27	2000 - 2006 Interreg IIIC	SusSET	Rural and peripheral development			City	Aigion	Aigion City	Aigion City	EL Greece / Î•Î½	EL6 / Î•Î½Î¹ÎºÎ® (ELLADA)	EL63 / Î¡ï¿½Î¹Î½Î¹ÎºÎ® Î•Î»Î»Î¬Î´Î±
28	2000 - 2006 Interreg IIIC	AQUA-FIL	Water manag	Institutional cooperation an		City	Alba Iulia	Alba Iulia City	Alba Iulia Cit	RO Romania / R	RO1 / ROMÃNIA	RO12 / Centru
29	2007 - 2013 URBACT II	CityLogo	Urban develo	Education and training		City	Alba Iulia	Alba Iulia City	Alba Iulia Cit	RO Romania / R	RO1 / ROMÃNIA	RO11 / Nord-Vest
30	2007 - 2013 URBACT II	CO-NET	Governance,	Urban development		City	Alba Iulia	Alba Iulia City	Alba Iulia Cit	RO Romania / R	RO1 / ROMÃNIA	RO12 / Centru
31	2007 - 2013 URBACT II	Gastronomic Cities	SME and ent	Tourism	Urban develo	City	Alba Iulia	Alba Iulia City	Alba Iulia Cit	RO Romania / R	RO1 / ROMÃNIA	RO12 / Centru
32	2007 - 2013 URBACT II	TUTUR	Urban develo	Construction	Institutional c	City	Alba Iulia	Alba Iulia City	Alba Iulia Cit	RO Romania / R	RO1 / ROMÃNIA	RO12 / Centru
33	2014 - 2020 Interreg Eu	EURE	Urban develo	Sustainable r	Governance,	City	Alba Iulia	Alba Iulia City	Alba Iulia Cit	RO Romania / R	RO1 / MACROREGIUNE	RO12 / Centru
34	2014 - 2020 Interreg Eu	LOCARBO	Climate chan	Construction and renovation		City	Alba Iulia	Alba Iulia City	Alba Iulia Cit	RO Romania / R	RO1 / MACROREGIUNE	RO12 / Centru
35	2014 - 2020 Interreg Eu	S3UNICA	Energy efficie	Scientific cooperation		City	Alba Iulia	Alba Iulia City	Alba Iulia Cit	RO Romania / R	RO1 / MACROREGIUNE	RO12 / Centru
36	2014 - 2020 Interreg Eu	Social Green	Construction	Regional planning and deve		City	Alba Iulia	Alba Iulia City	Alba Iulia Cit	RO Romania / R	RO1 / MACROREGIUNE	RO12 / Centru
37	2014 - 2020 Interreg Eu	SUPPORT	Climate chan	Energy efficiency		City	Alba Iulia	Alba Iulia City	Alba Iulia Cit	RO Romania / R	RO1 / MACROREGIUNE	RO12 / Centru
38	2014 - 2020 URBACT III	City-as-a-Startup	Knowledge and technology transfer			City	Alba Iulia	Alba Iulia City	Alba Iulia Cit	RO Romania / R	RO1 / MACROREGIUNE	RO12 / Centru
39	2014 - 2020 URBACT III	INT-HERIT	Cultural herita	Institutional cooperation an		City	Alba Iulia	Alba Iulia City	Alba Iulia Cit	RO Romania / R	RO1 / MACROREGIUNE	RO12 / Centru
40	2014 - 2020 URBACT III	INTERACTIVE CITIES	ICT and digita	Urban development		City	Alba Iulia	Alba Iulia City	Alba Iulia Cit	RO Romania / R	RO1 / MACROREGIUNE	RO12 / Centru
41	2014 - 2020 URBACT III	JobTown 2	Governance,	Social inclusion and equal		City	Alba Iulia	Alba Iulia City	Alba Iulia Cit	RO Romania / R	RO1 / MACROREGIUNE	RO12 / Centru
42	2014 - 2020 URBACT III	RUMOURLESS CITIES	Demographic	Institutional cooperation an		City	Alba Iulia	Alba Iulia City	Alba Iulia Cit	RO Romania / R	RO1 / MACROREGIUNE	RO12 / Centru
43	2000 - 2006 URBACT I	URBANITAS	Urban develo	Institutional cooperation an		City	Albacete	Albacete City	Albacete City	ES Spain / ESP	ES4 / ESPAÃ'A	ES42 / Castilla-La Manc
44	2007 - 2013 URBACT II	ESIMEC	Clustering an	SME and ent	Urban develo	City	Albacete	Albacete City	Albacete City	ES Spain / ESP	ES4 / ESPAÃ'A	ES42 / Castilla-La Manc

Figure 2.2 : Extrait de la base de données des projets européens

2.2.2 Base de données sur les associations de villes

La base de données sur les associations de villes a été plus compliquée à réaliser, car il n'y a aucune recension, à l'échelle internationale, de toutes les associations de villes existantes, et encore moins de toutes les villes membres de ces associations. Cette base de données s'est donc construite en deux temps : en établissant une liste des associations de villes la plus exhaustive possible, puis en tentant de récupérer la liste des membres pour cette liste.

2.2.2.1 Créer une liste des associations internationales actives dédiées à la coopération entre villes.

Une première recension s'est faite à partir d'un annuaire complété par l'Union of International Associations : le « Yearbook of International Organizations[10] ». Cet annuaire est payant, mais

[10] https://uia.org/yearbook

donne accès gratuitement à la liste des associations internationales, que l'on peut chercher par mots clés. Pour cibler les associations internationales susceptibles de nous intéresser, différents mots clés ont été utilisés :

- City-ies
- Town
- Urban
- Local governement
- Mayor
- Local authority-ies

De plus, l'annuaire classe les associations en différents types.

Type A: Federations of international organizations: A principal membership category includes at least three autonomous international bodies

Type B: Universal membership organizations: Membership covers at least 60 countries regardless of distribution, or membership covers at least 30 countries and is equitably distributed over several continents

Type C: Intercontinental membership organizations: Membership exceeds that of a particular continental region, covers at least 10 countries, and is equitably distributed over at least two continents

Type D: Regionally defined membership organizations: Membership and preoccupations restricted to a particular continental or sub-continental region or contiguous group of countries, and covers at least 3 countries or includes at least 3 autonomous international bodies

Type E: Organizations emanating from places, persons or other bodies: May include international centres and institutes created by intergovernmental bodies, and joint bodies, regardless of membership

Type F: Organizations having a special form: May include foundations, funds, banks, and illegal or unusual bodies

Type G: Internationally-oriented national organizations: Includes bilateral bodies, organizations with membership or management structure limited to a single country yet name or activities indicate an international character, and national bodies with formal links (member, funder, partner) with a body of the UN system or other international organization

Type H: Inactive or dissolved international organizations: Dissolved or inactive organization previously classified as a Type A, B, C or D

Type J: Recently reported or proposed international organizations: Information available is insufficient to enable classification as another Type

Type K: Subsidiary and internal bodies: A substantive unit within a complex international organization which has a degree of autonomy

Type N: National organizations: Membership or management structure is essentially limited to a single country, yet title or activities make it appear to be international

Type R: Religious orders, fraternities and secular institutes: A religious or fraternal order or similar body based on commitment to a set of religious practices. Membership covers at least 3 countries

Type S: Autonomous conference series: Not an organization as such but represents a continuing series of international meetings which has a name which could be assumed to refer to an international body

Type T: Multilateral treaties and agreements: Not an organization as such but a multilateral treaty, convention, agreement, pact, protocol or covenant signed by at least 3 parties, whether States or intergovernmental organizations.

Type U: Inactive or dissolved non-conventional bodies: Dissolved or inactive organization previously classified as a Type other than A, B, C or D

Les types H et U ont directement été supprimés, car ils se rapportent à des types d'associations inactifs. Les associations de types N n'ont également pas été sélectionnées, car elles concernent des associations nationales.

En tout, 249 associations ont retenu mon attention (cf. Annexe 1 : Liste des associations internationales récupérées sur la base de données Yearbook of International Organizations.). 18 de ces associations n'étaient plus actives (bien qu'elles ne soient pas recensées comme inactives

dans l'annuaire). Pour le reste de ces associations, j'ai d'abord cherché à savoir s'il s'agissait d'associations dédiées à la coopération entre villes ou non. 144 des associations retenues ne sont pas dédiées à la coopération entre villes. Sur les 87 restantes, je n'ai pas pu trouver de site web ou de contact pour 14 d'entre elles. 10 associations semblent être des associations de villes, mais ne donnent pas accès à leur liste de villes-membres de l'association. J'ai envoyé des emails à chacune d'entre elles, mais je n'ai pas eu de réponse. Enfin, il faut spécifier plusieurs cas particuliers :

- Le cas de la très importante association "World Organization of United Cities and Local Governments" ou encore CGLU, qui contient 4 antennes régionales, que je n'ai pas traitées en tant qu'association unique, mais comme partie de CGLU.
- Le cas du Global Convenant of Mayors, qui comporte aussi des branches régionales et qui sont également traitées comme une unique association.

La liste d'associations dédiées à la coopération internationale entre villes s'élève, grâce à l'annuaire de l'UIA, à 59 associations. J'ai complété cette liste par d'autres moyens (connaissances propres, associations partenaires de réseaux consultées …), ce qui a permis de rajouter 14 associations supplémentaires. La liste s'élève donc à 73 associations. À ce stade, il a donc été décidé de ne pas intégrer les réseaux qui ont de trop nombreux membres par rapport aux autres entités de la base de données. Il s'agit des associations suivantes : Cités et Gouvernement Locaux Unis (200 000 membres), Global Convenant of mayors (11 000 membres) et Mayors for Peace (7 000 membres).

	Moyenne	**Médiane**
Avec les associations importantes	3195	91
Sans les associations importantes	174	80

Tableau 2.4 : Nombre de villes membres moyen et médian

Comme on peut le voir sur ce tableau, le fait de retirer ces associations de notre base de données change considérablement les statistiques. La moyenne, notamment, est faussée par ces trois entités et pose la question de la réalité du lien de coopération entre villes avec un tel nombre de membres, réflexion complétée à l'étape d'un deuxième filtrage (2.2.4.2). Ainsi, notre base de données comporte en tout 70 réseaux internationaux de coopérations entre villes. La liste est disponible en annexe. Cette liste n'est pas exhaustive : entre les associations qui ne mettent pas à disposition de liste de leurs membres, les associations informelles et celles que j'ai pu rater dans mes recherches, cette base de données ne reflète pas l'exact état du réseau de coopérations entre villes par le biais d'associations de villes. Cependant, cette base de données contient a priori presque l'entièreté des données accessibles sur le sujet. De plus, en prenant comme référence les études menées par Michele Acuto en 2016, qui a également recensé les associations de villes, le

nombre semble relativement représentatif. Il recense en effet environ 75 associations de villes qui ont une emprise régionale ou internationale, depuis 1885, ce chiffre est donc très proche de ma propre base de données. Sa liste accumule les associations actives et inactives, de ce fait, l'écart de plusieurs associations peut s'expliquer par un certain nombre de réseaux qui auraient cessé leur activité. Ainsi, s'il est possible que certaines données manquent, il semble qu'elles soient suffisamment représentatives pour être traitées et analysées à travers une approche quantitative, avec une marge d'erreur assez faible.

2.2.2.2 Recension des villes-membres

Une fois que les réseaux ont été recensés, il a ensuite fallu construire la base de données, en récupérant la liste de villes-membres de chacun de ces réseaux. Tout d'abord, certaines de ces associations comportent différents types de membres (associatifs, privés, autres types de collectivité territoriale). Dans une optique de simplification de la collecte de données, je n'ai reporté que les entités villes, en spécifiant à chaque fois si la ville-membre était une commune ou une intercommunalité. Cette collecte s'est faite de deux manières :

- Une collecte manuelle, à partir des sites des associations, quand celle-ci était possible ou qu'elle n'était pas réalisable autrement
- Une collecte automatisée, par le biais d'un logiciel de webscrapping très accessible : « Parsehub ».

Cette collecte s'est suivie d'un nettoyage conséquent des bases de données, notamment pour homogénéiser l'appellation de chaque entité, et pour définir quelle échelle (métropolitaine ou communale) est membre du réseau. L'ensemble de cette base conduit à un tableau de 11170 lignes, qui représentent 7150 villes dans 179 pays à l'échelle mondiale.

1	City	Métropole	Country	Country code	Associatio
2	Aalborg		Denmark	DK	ACR+
3	Arnhem		Netherlands	NL	ACR+
4	Barcelona		Spain	ES	ACR+
5	Belfast		United Kingdom	GB	ACR+
6	Brussels		Belgium	BE	ACR+
7	Cascais		Portugal	PT	ACR+
8	Contarina		Italy	IT	ACR+
9	Cordoba		Spain	ES	ACR+
10	Fryslan		Netherlands	NL	ACR+
11	Genoa		Italy	IT	ACR+
12	Gijon		Spain	ES	ACR+
13	Guimaraes		Portugal	PT	ACR+
14	Liege		Belgium	BE	ACR+
15	Lisbon		Portugal	PT	ACR+
16	London		United Kingdom	GB	ACR+
17	Luxembourg		Luxembourg	LU	ACR+
18	Maastricht		Netherlands	NL	ACR+
19	Madrid		Spain	ES	ACR+
20	Nantes	Métropole	France	FR	ACR+
21	Odense		Denmark	DK	ACR+
22	Pamplona	Métropole	Spain	ES	ACR+
23	Paris		France	FR	ACR+
24	Porto	Métropole	Portugal	PT	ACR+
25	Prato		Italy	IT	ACR+
26	Rennes	Métropole	France	FR	ACR+
27	San Giuseppe Vesuviano		Italy	IT	ACR+

Figure 2.3 : Extrait de la base de données sur les associations de villes

2.2.3 Conversion en tables de nœuds et table de liens

La dernière étape a consisté à transformer ces deux jeux de données en deux tables:

- Une table recensant les nœuds : les villes, avec leurs coordonnées géographiques et leur population
- Une table recensant les liens : les coopérations entre chaque ville.

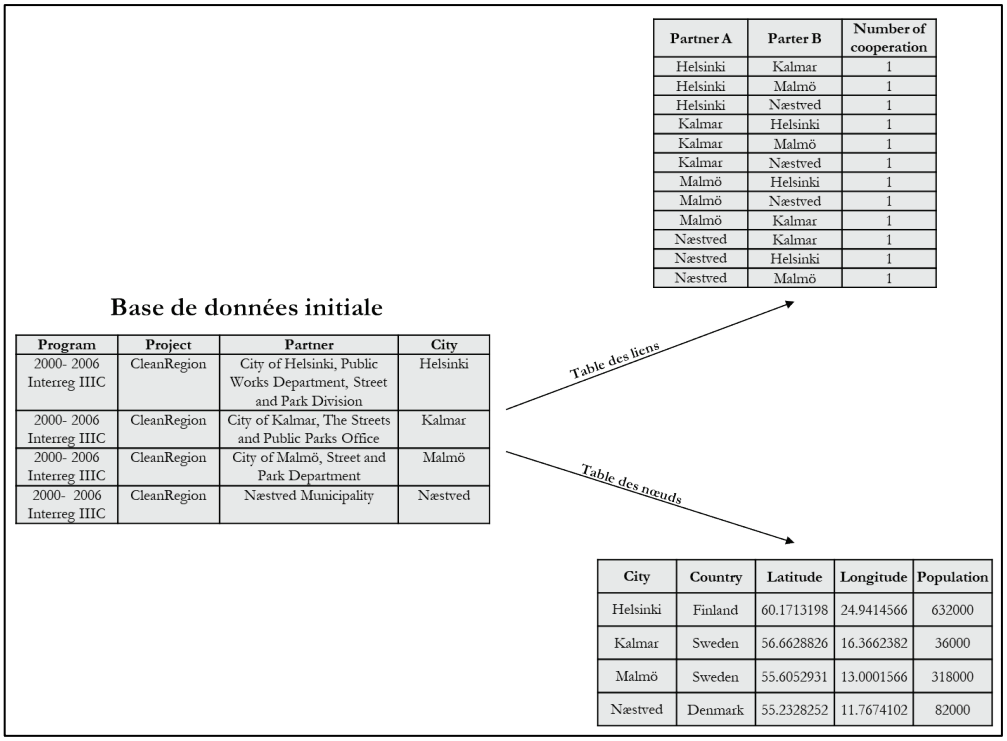


Figure 2.4 : Transformation des bases de données

Cette transformation s'est faite avec l'aide d'une ingénieure de recherche du laboratoire EVS-UMR 5600, qui a converti ces données et géoréférencé les villes. Ici, nous passons donc d'un graphe bipartite (des structures de coopération avec des membres) à un graphe unipartite (liens de coopération entre villes).

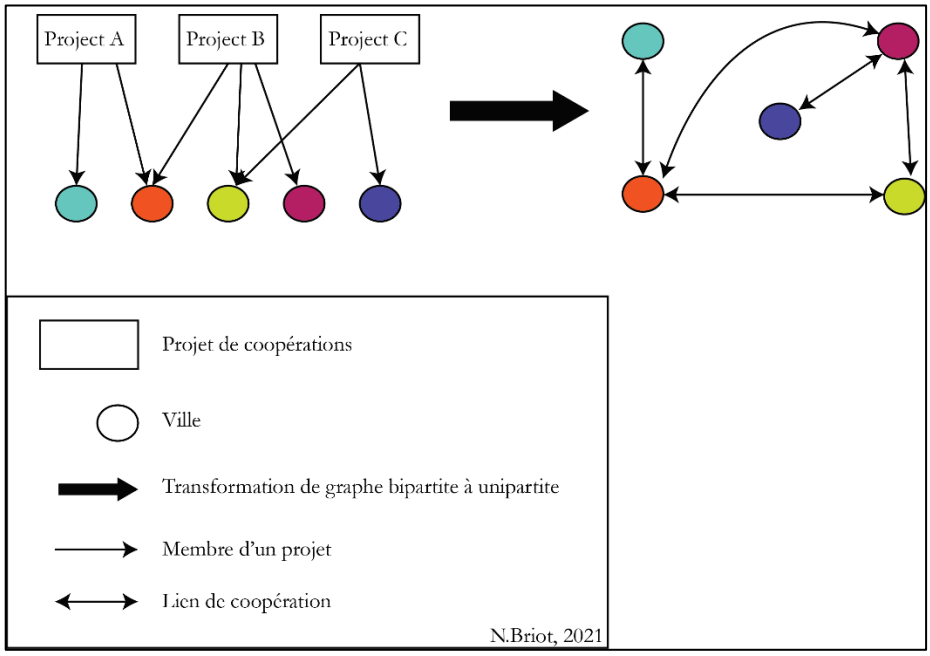


Figure 2.5: Transformation d'un graphe bipartite « projet de coopération-ville » à unipartite « ville-ville »

Enfin, un des enjeux majeurs a été de traiter la question de l'échelle intercommunale dans ces bases de données. Nous avons fait le choix d'avoir, pour chaque jeu de données, d'avoir deux bases disponibles :

- L'une regroupe les communes et leurs intercommunalités, comme une entité spatiale unique. C'est cette base qui a servi à la plupart des traitements à l'échelle européenne et mondiale, dans un souci de simplification de la visualisation.
- L'autre sépare en deux nœuds les communes et les intercommunalités, en les traitant comme deux entités spatiales distinctes. Elle a surtout été utilisée quant aux traitements et à la recension d'informations à l'échelle des villes françaises.

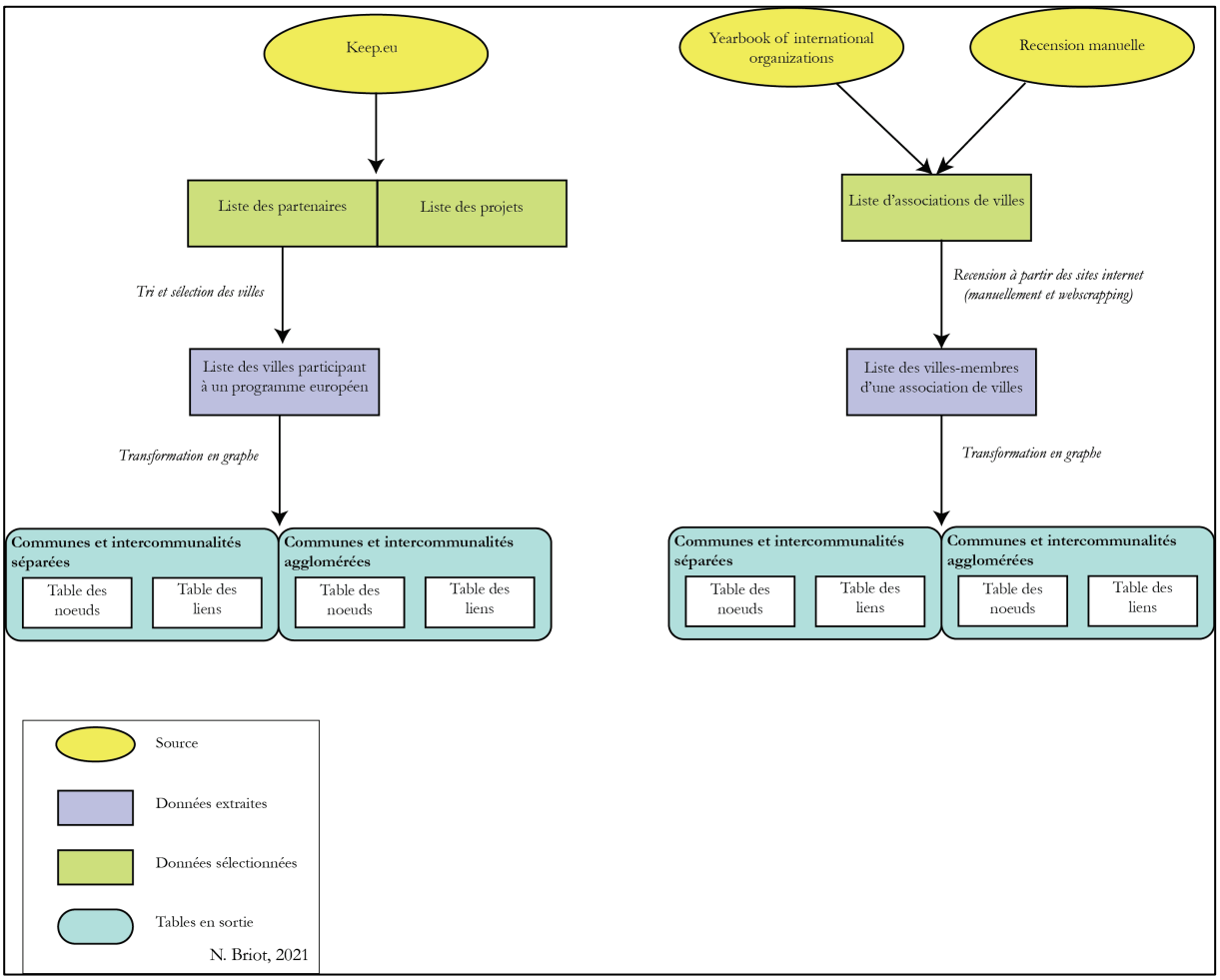


Figure 2.6: Transformation des bases de données initiales en graphes

2.2.4 Analyse de réseaux et cartographie

À partir de ces tables de nœuds et tables de liens, il est possible de réaliser des analyses de réseaux. Ces traitements permettent d'étudier :

- La structure globale des réseaux : est-ce que les réseaux sont denses (il y a des liens entre presque tous les membres du réseau) ? Existe-t-il des clusters (des nœuds plus interconnectés entre eux qu'avec d'autres nœuds) ? …

- La place de chaque nœud dans les réseaux : le nombre de coopérations, le nombre de fois qu'une ville permet de faire l'intermédiaire entre deux villes, leur excentricité …

Les traitements ont été réalisés à partir du logiciel de visualisation de réseau Gephi et Cytoscape ainsi avec R et le package igraph.

2.2.4.1 Le réseau des projets européens

Le réseau des projets européens est en réalité divisé en plusieurs sous-graphes, qui ont été agglomérés de différentes manières selon la problématique abordée. Chaque sous-graphe représente un programme et une période de programmation. Il est ensuite possible d'agglomérer tous les sous-graphes en un réseau, par programme, ou par période de programmation.

Réseau	Nœuds	Liens
Réseau européen entier	674	11312
Interreg IIIC (2000-2006)	328	2562
Interreg IVC (2007-2013)	230	1536
Interreg Europe (2014-2019)	76	278
Urbact I (2000-2006)	170	3008
Urbact II (2007-2013)	306	3398
Urbact III (2014-2019)	166	1356
Interreg C	483	4216
Urbact	412	7382
2000-2006	420	5478
2007-2013	429	4484
2014-2019	191	1618

Tableau 2.5 : Les réseaux de coopérations européens

2.2.4.2 Le réseau des associations de villes

Ce réseau a été plus complexe en termes de traitement, car il est plus grand que le réseau des villes coopérant au sein d'un projet européen. En effet, comme il a été expliqué plus haut, la liste des villes membres d'une association de villes est composée de 7150 villes, soit près de 11 fois plus que la base de données sur les projets européens. Cela représente 3 120 296 liens, ce qui est très compliqué à traiter et à visualiser sur un logiciel d'analyse de réseau. Pour réduire le nombre de villes et de liens, nous avons encore décidé de trier la liste des associations de villes que nous traitons statistiquement dans cette recherche. C'est pourquoi nous avons retiré les 3 associations de villes qui comportaient plus de 1000 membres soient Climate Alliance, WHO Global Network for Age-friendly Cities and Communities, Child Friendly Cities Initiative, en plus des trois premiers réseaux retirés précédemment.

Si l'idée initiale résulte d'un problème du traitement de la donnée, cela a finalement été un moyen de compléter la réflexion amorcée sur la définition du lien de coopération, de sa matérialité et donc de la façon pour les associations de faire vivre le réseau. En effet, ces mégaréseaux ne fonctionnent pas d'une manière similaire aux autres associations de villes. Notre étude a pour but

d'analyser les liens qui existent entre villes participant à un même réseau de coopérations. Or existe-t-il un lien entre toutes les villes du réseau quand celui-ci comporte plus de 1000 membres ? Pour traiter cela, il a fallu examiner comment fonctionnaient ces réseaux avec un grand nombre d'adhérents, pour voir si leur gestion de la communauté différait d'autres types de réseaux. Et en effet, il semble que ces gros réseaux trouvent des façons alternatives de découper la communauté de villes-membres afin de redonner à leur association une dimension « à échelle humaine ». Pour Child Friendly Cities, qui a été interrogée lors d'un entretien, l'idée est de diviser le réseau en antennes nationales, où les villes échangent préférentiellement. Le réseau en tant qu'entité internationale existe seulement à de rares occasions. Il en va de même pour CGLU, où les membres échangent dans des sessions thématiques ou des antennes nationales et régionales. Si le degré d'implication dans une association est toujours inégal selon les villes, les réseaux de grande ampleur semblent peiner à gérer l'implication de tous ces membres, et passent donc par un découpage interne de la structure. Ce constat est aussi renforcé par le fait que très peu d'évènements réunissant l'ensemble ou une partie du réseau sont organisés tous les ans. Ainsi, la réalité concrète du lien, liée notamment à la coprésence d'acteurs représentant les villes lors de rencontres régulières, est quasiment inexistante. Il ne s'agit pas, à mon sens de réseaux de coopérations. Il est donc finalement peu intéressant de traiter ces réseaux comme un tout à l'échelle internationale, car l'appartenance conjointe de deux villes à une même association ne permet pas de supposer l'existence d'un lien de coopération. Bien entendu, ce constat ne vient absolument pas poser de jugement sur l'efficacité du but de l'association, mais bien de tenter de définir ce qu'est un réseau de coopérations entre villes.

Ainsi, après avoir enlevé les plus grosses associations, il ne reste plus que 4492 villes et 903227 liens de coopération, ce qui est en même temps plus facilement traitable, mais également plus proche de la réalité des relations existantes entre villes dans le cadre de ces coopérations.

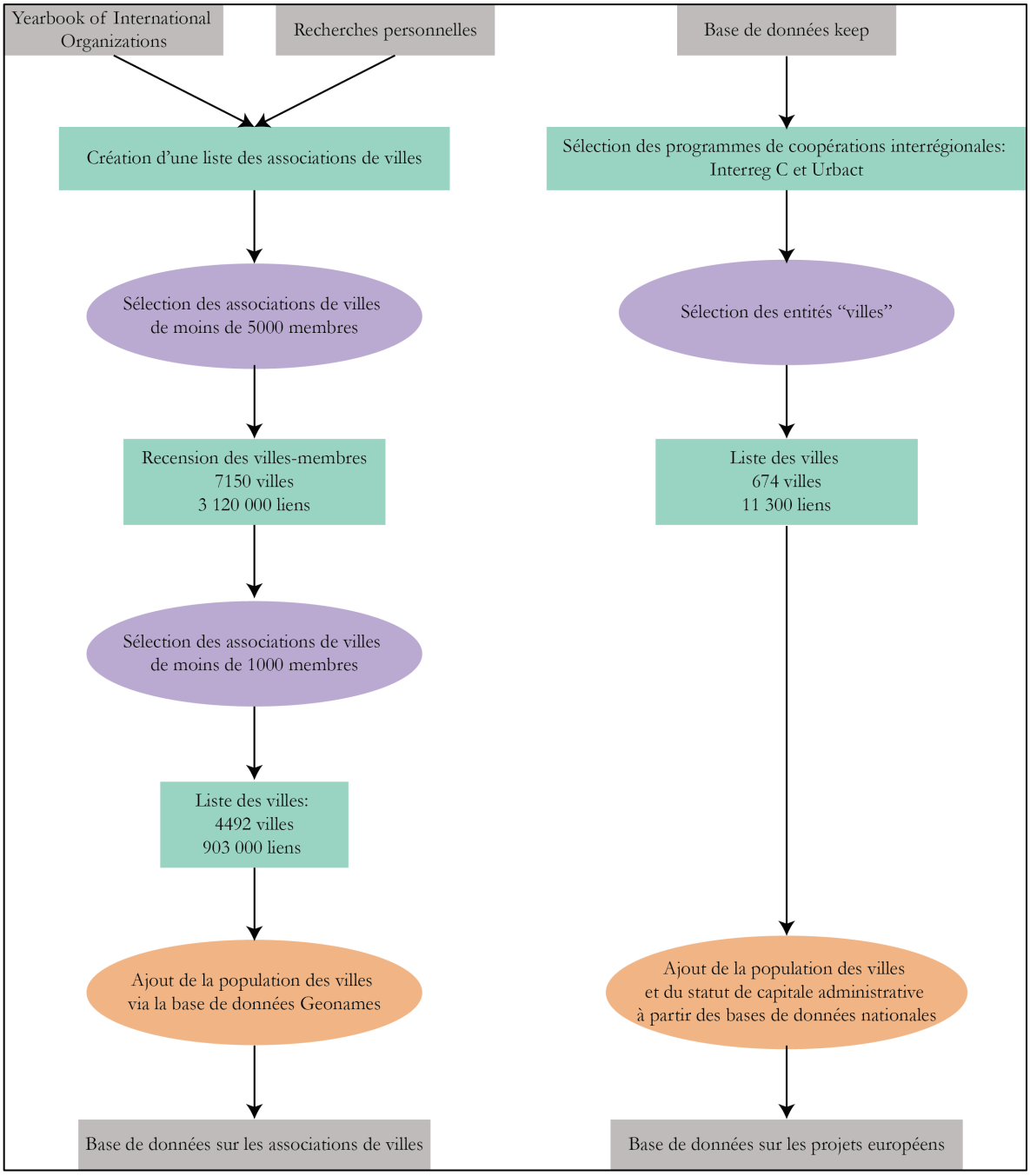


Figure 2.7 : Les différents filtrages et ajouts pour la construction des bases de données

2.3 Bases de données secondaires

Des bases de données secondaires dans l'analyse ont été créées, et n'ont pas été traitées par le biais de l'analyse de réseau. La première base de données vient récolter un échantillon des jumelages des plus grandes villes françaises, afin d'étudier ce type de partenariat malgré l'absence de base de données existant sur le sujet. La deuxième base de données recense les publications des associations de villes pour l'année 2020.

2.3.1 Base de données sur les partenariats bilatéraux des villes françaises

Pour le dernier type de coopération, les coopérations bilatérales, il n'existe pas de bases de données fiables à l'échelle française et encore moins à l'échelle mondiale. À l'échelle française, il y a un « Atlas de la coopération décentralisée »[11], mais il n'est plus actualisé depuis 2014. Ainsi, il n'est pas possible d'envisager une analyse en réseau complet comme pour les deux types précédents. La recension manuelle est impossible à faire à l'échelle mondiale, car énormément de communes sont concernées. C'est en effet le mode de coopération le plus saisi par les villes. Lors de mon master 2, et à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes, 96% des communes de plus de 10 000 habitants avaient une coopération bilatérale. Rapporté à l'échelle mondiale, cela représente un nombre de villes trop important. On notera que l'unique source en même temps fiable à l'échelle mondiale est l'information disponible sur Wikipédia. Cette source a d'ailleurs été choisie pour étudier les jumelages à l'échelle européenne par le programme européen Espon Terco[12]. Un projet de recherche (RECIT) a été initié à l'ENS de Lyon afin de récolter les Linked Open Data (LOD) et de pouvoir avoir accès aux données des villes jumelées recensées sur Wikipédia. Cepedant, ce projet a été retardé par la pandémie et les données n'ont pas pu être récoltées pendant cette thèse. La base créée constitue cependant l'une des suites envisagées pour cette recherche.

Devant ce manque de sources, il a cependant semblé intéressant de recenser un échantillon des jumelages portés par les communes françaises, afin d'analyser les tendances du réseau de coopérations français par le biais des partenariats bilatéraux. Pour ce faire, nous sommes partis de la base de données sur les communes françaises de plus de 2000 habitants, comportant pour information le nombre de villes partenaires au travers des coopérations européennes et internationales. Le but a été de rassembler le degré d'internationalisation des deux types de coopération et de définir un « score d'internationalisation ». Nous avons donc divisé en 5 intervalles égaux chaque variable (nombre de partenaires pour les projets européens et pour les projets associatifs), attribuant un score de 0 à 5 en fonction de l'intervalle dans lequel se situe la commune. Ces deux scores ont ensuite été additionnés, conférant un score total d'internationalisation allant de 0 à 10. Les 50 communes les plus internationalisées selon ce score ont été sélectionnées, ainsi que les 50 communes les plus peuplées, ce qui constitue au final un corpus de 80 villes.

Chaque partenariat bilatéral des 80 communes du corpus a été reporté. L'information a été recensée préférentiellement à partir du site web des communes et, si elle n'était pas disponible, de leur page Wikipédia. Les variables suivantes ont été relevées : le nom et le pays de la ville

[11] https://pastel.diplomatie.gouv.fr/cncdext/dyn/public/atlas/accesMonde.html

[12] https://www.espon.eu/programme/projects/espon-2013/applied-research/terco-european-territorial-cooperation-factor-growth

partenaire, la date de la signature de la coopération, le type de coopération, la population de la ville partenaire, les thèmes d'échanges, les facteurs initiateurs de la mise en coopération, et une colonne « autre », pour toute donnée méritant d'être notée.

	Ville France	Population	CODGEO	Site données	Ville Jumelée	Pays	Code pays	Date	Population	TYPE	sujets	activité	autre
2	La Rochelle	87353	17300	https://www	New Rochelle	USA	US	1910	?	Protocole d'amitié	?	ville fondée par des Roch	
3	Orléans (mét	13291	45234	http://www.	Dundee	UK	GB	1946		Jumelage		lié à Jeanne d'Arc	
4	Bordeaux	309346	33063	http://www.	Bristol	UK	GB	1947	520000	Jumelage			
5	Lyon (Attent	2187526	69123	http://www.	Birmingham	UK	GB	1951		jumelage	ıt, Lumière, Mobilité urbai	CGLU, Délic	
6	Dijon	170147	21231	https://www	York	UK	GB	1953	200000	Jumelage			
7	Metz	140064	57463	https://metz	Luxembourg	Luxembourg	LU	1953	?	Jumelage	?		
8	Saint-Nazaire	104286	44184	https://www	Sunderland	UK	GB	1953	280000	Jumelage	développem	avec comité de jumelage	
9	Arles	62985	13004	https://www	York	USA	US	1954		Jumelage			
10	Issy-les-Mou	97368	92040	https://www	Weiden in de	Germany	DE	1954		Jumelage	scolaire, spo	suite à un congrés de l'U	
11	Nancy	134057	54395	https://www	Liège	Belgium	BE	1954		Jumelage			
12	Nancy	134057	54395	https://www	Newcastle	UK	GB	1954		Jumelage			
13	Nice	479553	6088	https://fr.wi	Nuremberg	Germany	DE	1954	?	Jumelage	?		
14	Nice	479553	6088	https://fr.wi	Locarno	Switzerland	CH	1954	?	Jumelage	?		
15	Reims	75735	51454	https://www	Florence	Italy	IT	1954	?	Jumelage	culture, spo	Comité de Jumelage	
16	Besançon	116429	25056	https://www	Huddersfield	UK	GB	1955	428300	Jumelage	?		
17	Boulogne-Bil	120071	92012	https://www	Anderlecht	Belgium	BE	1955	118000	Jumelage			
18	Boulogne-Bil	120071	92012	https://www	Neukolln (arı	Germany	DE	1955	330000	Jumelage			
19	Boulogne-Bil	120071	92012	https://www	Zaanstad	Netherlands	NL	1955	153000	Jumelage			

Figure 2.8 : Extrait de la base de données sur les partenariats bilatéraux

Le but de cette base de données est majoritairement de localiser les partenaires bilatéraux des villes françaises. Cependant, un autre type de traitement a été réalisé à partir de la variable « sujets » qui regroupe les thématiques d'échanges principales structurant le partenariat bilatéral. Cette variable a été examinée par le biais d'analyses de données textuelles, méthodologie secondaire dans cette recherche, mais qui doit être détaillée. Cette méthodologie est investie par les sciences sociales depuis les années 1960 (Lebart, Pincemin, et Poudat 2019; Lebart et Salem 1994), notamment en géographie. Elle cherche à mesurer la structure de corpus de texte. Nous nous sommes concentrés en particulier sur une analyse textométrique, méthode strictement quantitative, visant à étudier le corpus constitué.

> « L'évolution de désignation de la 'lexicométrie' en 'textométrie' veut exprimer que l'analyse menée ne se cantonne pas à l'étude du lexique, mais investit l'ensemble du texte » (Pincemin 2011).

Deux méthodes ont été spécifiquement utilisées : les nuages de mots et la classification descendante hiérarchique du corpus selon la méthode Alceste (ou Reinert). La classification descendante hiérarchique permet de regrouper les mots situés dans les mêmes segments d'un corpus de texte et donc de déterminer des « mondes lexicaux » (Reinert 1987).

La construction du corpus s'est fait à partir des sites des relations internationales des villes françaises choisies. Dans la plupart des cas, pour chaque coopération bilatérale, la ville met à disposition un ensemble de mots clés qui décrit l'activité du partenariat bilatéral. Si ce n'était pas le cas, nous n'avons pas noté de thèmes pour ce partenariat. Pour passer d'un tableur à un corpus, nous avons ensuite ordonné les mots clés par type de partenariats afin d'organiser le corpus (Figure 2.9). Enfin, ce corpus initial a été divisé en différents sous-corpus, soit en fonction du type de partenariat, soit en fonction de la zone géographique (Figure 2.10).

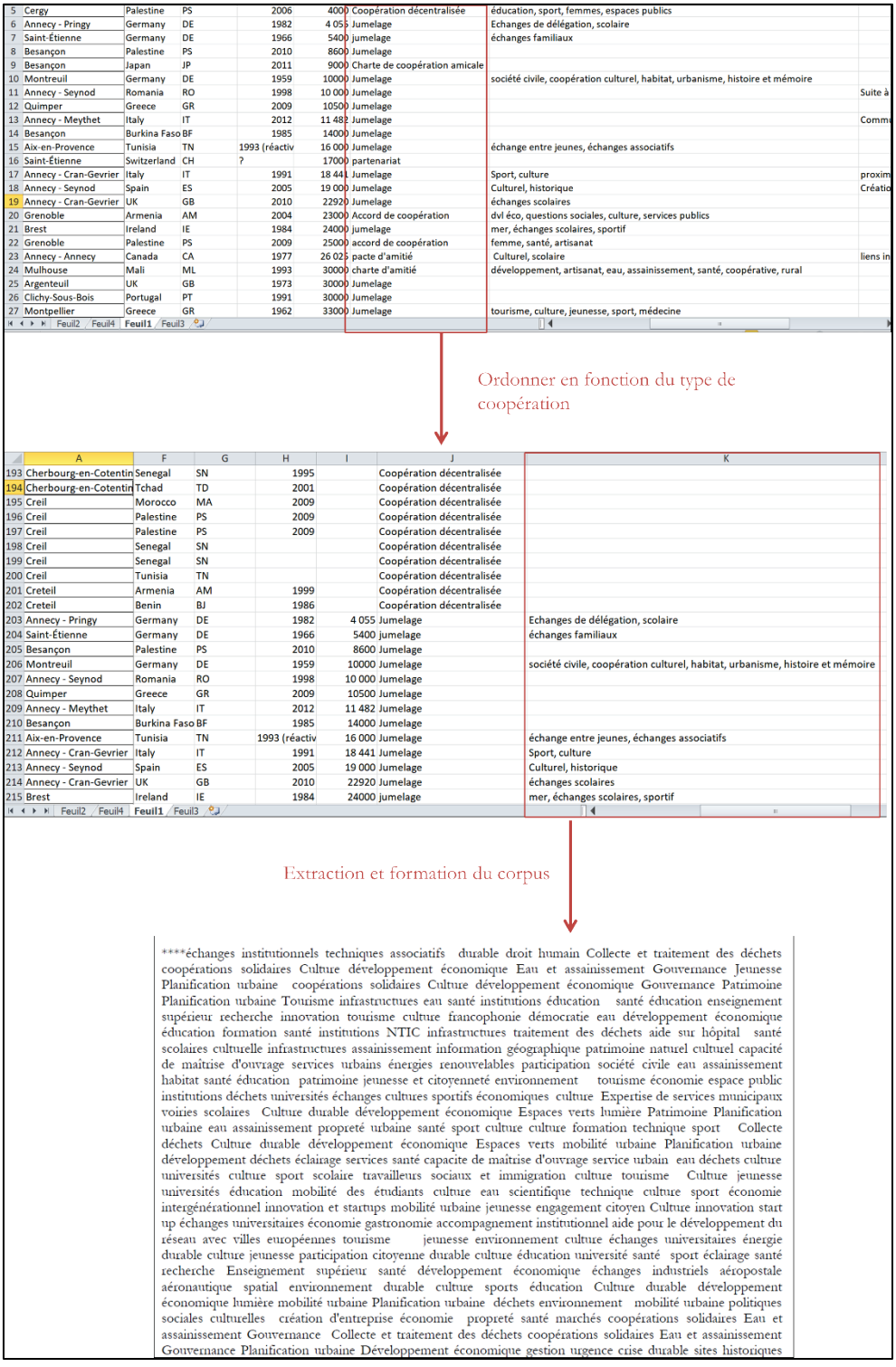


Figure 2.9 : Construction du corpus

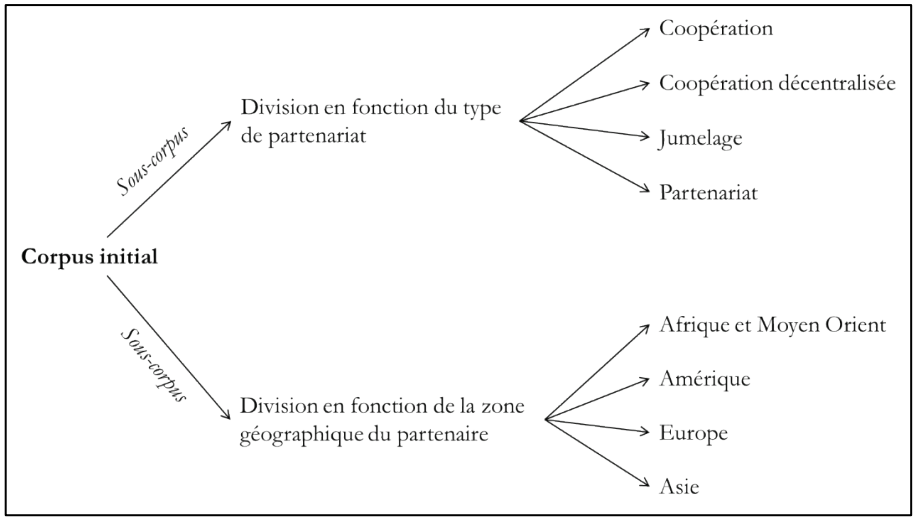


Figure 2.10 : Définition de sous-corpus pour l'analyse textuelle

Le recours à la textométrie permet donc de questionner quels sont les thématiques principales utilisées au sein des partenariats bilatéraux français, et en quoi ces thématiques sont différentes en fonction du type de partenariat ou en fonction de la localisation de la ville partenaire.

2.3.2 Recenser les publications des associations de villes

Cette dernière base de données recense les publications des associations de villes pour l'année 2020. Les associations de villes publient énormément de rapports et de prises de position, afin de synthétiser et de conserver les échanges existants entre villes, mais aussi de se positionner sur différents sujets. Ces publications ont été souvent analysées de manière qualitative afin d'exemplifier les propos tenus dans cette recherche. Nous avons cependant tenté d'en résumer l'information en abordant ces textes de manière quantitative, par le biais de l'analyse statistique. Si la textométrie a d'abord été envisagée pour étudier ces documents, le choix a finalement été de recenser le titre et la date de toutes ces publications, et de leur attribuer des thèmes.

Association	Date	Title	Theme1	Theme2	Theme3
UCLG	févr-20	Pear Learning Note #26 Climate Resilience and Urban Development	Environment	Resilience	Urban Development
UCLG	mars-20	Report of the World Summit of Local and Regional Governments	Event	Political power	
UCLG	févr-20	UN 75 Toolkit	Local	Political Power	Political Power
UCLG	avr-20	Decalogue for the post COVID-19 era	Covid		
UCLG	avr-20	Pear Learning Note Urban Resilience and Sustainability	Environment	Resilience	Sustainable
UCLG	mai-20	Monitoring and Evaluating National Urban Policy: A Guide	National	Policy	Urban
UCLG	mai-20	The GOLD V Regional Report on Africa	Africa	Environment	Development
UCLG	mai-20	The GOLD V Regional Report on Asia-Pacific Region	Asia	Environment	Development
UCLG	mai-20	The GOLD V Thematic Report on Metropolitan Areas	Metropolitan	Environment	Development
UCLG	mai-20	The GOLD V Regional Report on Europe	Europe	Environment	Development
UCLG	mai-20	The GOLD V Regional Report on Middle East and West Asia	Middle East	Environment	Development
UCLG	juil-20	Guidelines for Voluntary Local Reviews	Environment		
UCLG	juil-20	Towards the Localization of the SDS - Local and Regional Governments R	Environment	Sustainable Development	

Figure 2.11 : Extrait de la base de données sur les publications des associations de villes

En tout, 130 publications ont été recensées pour l'année 2020, issues de 23 associations sur les 70 composant notre base de données. Il faut analyser ce chiffre de manière critique, car certaines associations ne donnent accès à leurs publications qu'à leurs membres, et d'autres associations publient beaucoup moins, mais des rapports beaucoup plus denses. Cependant, cela donne un aperçu des grands thèmes abordés par les villes au sein des associations de villes.

2.4 Choix des villes françaises à interroger

Cette thèse se centre en particulier sur les villes françaises, notamment pour la phase qualitative. Si diverses raisons expliquent ce choix (cf. partie suivante), l'une d'entre elles est statistique. Définir la ville à l'échelle mondiale est complexe. Recueillir des données variées sur les villes à cette échelle l'est encore plus. Ainsi, étudier les villes d'un seul pays a donc été un moyen d'analyser plus finement les coopérations internationales en les comparant à d'autres indicateurs, afin de dégager une typologie qui a guidé le choix des villes enquêtées. La facilité d'accès aux données, via l'INSEE, pour ces villes a renforcé ce choix. La sélection des villes françaises à interroger lors de la phase qualitative des entretiens s'est faite par le biais d'une classification ascendante hiérarchique (CAH). Pour toutes les communes françaises de plus de 2000 habitants, ce qui correspond à la définition de la ville en France, le nombre de coopérations européennes et internationales a été recensé à partir des bases de données européennes et des associations de villes construites au préalable. La centralité d'intermédiarité des villes au sein de ces deux réseaux a aussi été incluse (cf. lexique 4.2). Enfin nous n'avons pas intégré les jumelages, car notre base de données n'était pas exhaustive. Nous avons ensuite ajouté des variables qui, selon nous, donnent un indicateur de la place d'une ville dans une hiérarchie urbaine classique : la population communale, le nombre de sièges d'entreprises du secteur tertiaire, le nombre de lignes internationales aéroportuaires, le nombre d'Unités de Formation et de Recherche, le nombre d'hôtels. Ces variables ont été choisies à partir de l'étude de la littérature sur les systèmes de villes (Cattan et al. 1999; Rozenblat, Pumain, et Velasquez 2018), et tentent de mesurer l'insertion des villes dans d'autres types de réseaux (réseaux de transports internationaux, réseaux touristiques) ainsi que de mesurer la centralité d'une ville (importance universitaire ou encore part du tertiaire dans l'économie de la ville). À partir de ces 9 variables, nous avons réalisé une analyse en composante principale puis une classification ascendante hiérarchique afin de déterminer des profils de villes en fonction de leur insertion dans la hiérarchie urbaine classique et au sein des réseaux de coopérations.

Variable	Description	Source
AssocDegree	Nombre de partenaires de la ville au sein des associations de villes	Yearbook of International Organizations + recherches personnelles
AssocBetweeness	Centralité d'intermédiarité de la ville au sein des associations de villes	Yearbook of International Organizations + recherches personnelles
UEdegree	Nombre de partenaires de la ville au sein des projets européens	Keep
UEBetweeness	Centralité d'intermédiarité de la ville au sein des projets européens	Keep
PMUN17	Population municipale en 2017	Insee
Nb_hotels_2020	Nombre d'hôtels au sein de la commune en 2020	Insee
Nb_UFR	Nombre d'unité de formation et de recherches au sein de la commune en 2020	Insee
Nb_service	Nombre d'entreprises du tertiaire dont le siège est dans la commune en 2018	Insee
Desserte_internationale	Nombre de lignes internationales qui desservent l'aéroport de la commune (même si l'aéroport ne se situe pas dans la commune)	Sites internet des aéroports

Tableau 2.6 : Description des variables retenues pour l'ACP

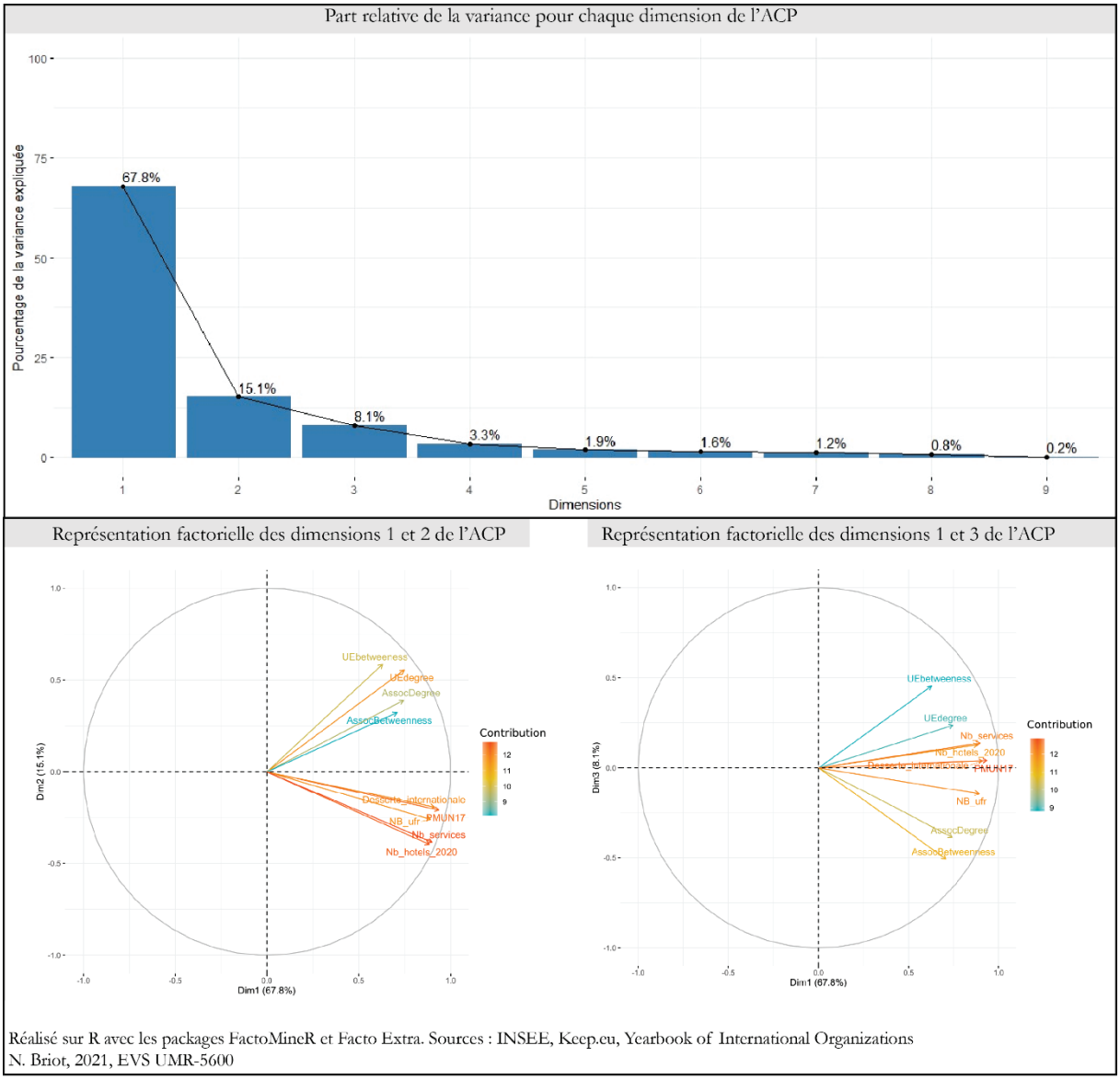


Figure 2.12: Analyse en composante principale des villes françaises internationalisées

Les trois premières dimensions ont été retenues pour l'analyse. Elles expliquent 91% de la variance cumulée. Nous nous sommes concentrés sur ces trois axes pour résumer les profils des villes françaises internationalisées. Les coefficients de corrélation entre chaque variable et chaque dimension de l'ACP sont disponibles en annexe.

Le premier axe de l'ACP résume 68% de la variance. Les coordonnées négatives correspondent à une faible insertion dans les réseaux internationaux et une faible centralité dans la hiérarchie urbaine classique. Les coordonnées positives correspondent à une forte insertion dans les réseaux internationaux et une forte centralité dans la hiérarchie urbaine classique.

Le deuxième axe de l'ACP résume 15 % de la variance. Les coordonnées négatives correspondent à une forte insertion dans la hiérarchie urbaine classique et les coordonnées positives correspondent à une forte insertion dans les réseaux internationaux de coopérations.

Le troisième axe de l'ACP résume 8% de la variance. Les coordonnées positives correspondent à une forte insertion dans les projets européens et les coordonnées négatives correspondent à une forte insertion dans les associations de villes.

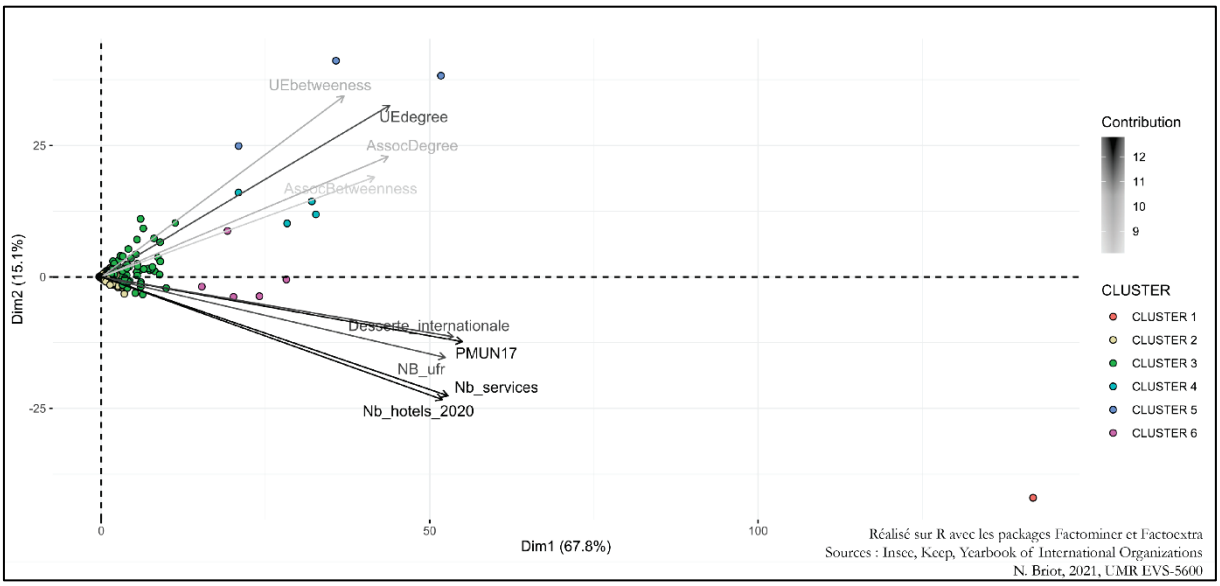


Figure 2.13 : Typologie des villes françaises projetée sur la dimension 1 et 2 de l'ACP

Afin de faciliter la lecture et l'analyse, nous avons réalisé une classification ascendante hiérarchique (CAH). La CAH a été réalisée sur les 9 variables retenues. L'algorithme d'agrégation des villes est basé sur la méthode de Ward permettant de minimiser l'inertie au sein des classes, c'est-à-dire d'obtenir le moins de variation possible entre les villes agrégées au sein d'une même classe. En projetant les villes sur le graphique (Figure 2.13), nous avons déterminé 6 groupes de villes.

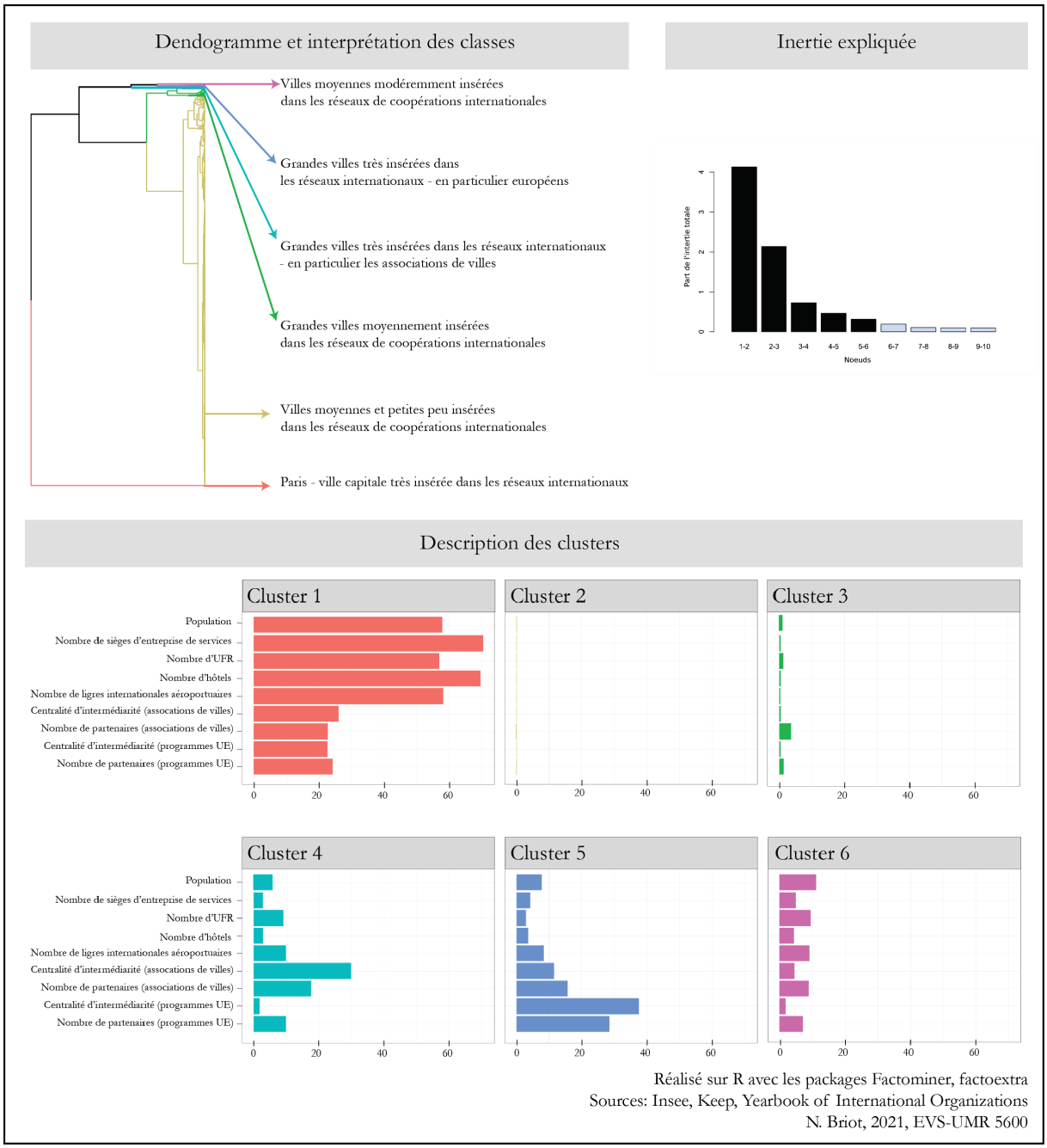


Figure 2.14 : Classification Ascendante Hiérarchique des villes françaises

La détermination de ces 6 groupes se trouve sur la Figure 2.14 :

- Le cluster 1 est composé de Paris, qui a donc un profil très particulier, car elle comporte des critères d'internationalisation classiques et de coopération très élevés.
- Le cluster 2 est composé de 5202 villes moyennes et petites et peu insérées dans des réseaux de coopérations internationales.
- Le cluster 3 est composé de 129 villes, avec par exemple des villes comme, Reims, Saint-Étienne, Le Havre, Dijon, Angers. Il s'agit de villes moyennes et internationalisées de manière modérée à l'échelle internationale.

- Le cluster 4 est composé des villes de Nantes, Strasbourg, Bordeaux, Poitiers, qui sont des grandes villes très insérées dans les réseaux de coopérations, plutôt au travers d'association de villes.
- Le cluster 5 est composé de Lyon, Lille et Grenoble, qui sont des grandes villes très insérées dans les réseaux internationaux, autant que Paris, et qui ont notamment beaucoup de partenaires européens.
- Le cluster 6 est composé de Marseille, Toulouse, Nice, Montpellier, Rennes, de grandes villes moyennement intégrées dans les réseaux de coopérations internationales.

Cette typologie a été réalisée afin de choisir au mieux les villes interrogées en entretien. En effet, le but était de délimiter des types de mise en réseau à l'échelle internationale. L'autre objectif était également de déterminer des profils originaux de villes, qui se détachent par leur présence ou leur absence dans ces réseaux. Ainsi, cette CAH occupe une place particulière dans cette recherche, car c'est elle qui fait le pont entre les données quantitatives exploitées dans cette thèse et le terrain.

2.5 Méthodologie qualitative et présentation du terrain

Avant de revenir sur la présentation des terrains et sur la méthodologie qualitative déployée dans cette recherche, il convient de justifier pourquoi il a été choisi de ne pas faire de comparaison internationale et de ne questionner que des villes françaises. Les échelles mobilisées dans cette thèse sont multiples. Le recours aux méthodes quantitatives et aux bases de données recensant les coopérations à l'échelle européenne et mondiale conduit à regarder ce phénomène dans sa globalité, à des échelles larges. La délimitation d'un terrain d'étude a cependant été nécessaire au moment du choix des villes à interroger, et ce pour plusieurs raisons. La première raison est statistique, nous l'avons expliquée précédemment. La deuxième raison est que les contextes juridiques qui permettent aux villes d'accéder à l'échelle internationale ne sont pas identiques selon les États, et dépendent en grande partie du processus de décentralisation. La comparaison de différents contextes internationaux semblait par ailleurs ambitieuse, notamment dans le contexte sanitaire dans lequel s'est déroulé le terrain. Ainsi, le choix d'un terrain français trouve sa justification dans les particularités du contexte d'internationalisation des villes françaises. Ce contexte comporte deux spécificités : un cadre juridique particulier et la mise en place de structures intercommunales.

2.5.1 Le cadre juridique des coopérations internationales entre villes : un cadre flou, mais favorable à leur mise en place

Les évolutions présentées dans le premier chapitre, c'est-à-dire la plus large reconnaissance des collectivités territoriales à l'échelle internationale de manière générale et des villes en particulier, se traduisent juridiquement, encore une fois à différentes échelles. Il est nécessaire d'avoir en tête ces textes juridiques, qui vont jouer sur la portée tant symbolique que spatiale de ces actions internationales.

2.5.1.1 Le cadre international

Les organisations internationales ne produisent pas de corpus juridique en soi, d'autant que les collectivités locales ne sont pas sujettes au droit international. Cependant, ces organisations publient des textes qui donnent des orientations et un cadre symbolique aux relations internationales des gouvernements locaux. L'Organisation des Nations unies, comme son nom l'indique, représente des nations. Elle ne s'intéresse donc aux questions de décentralisation de compétences internationales aux collectivités territoriales que de manière indirecte. Pour autant, on remarque que l'ONU est partenaire de CGLU (Cités et Gouvernement Locaux Unis, une des associations de villes majeures). De plus, Pierre Pougnaud (2019) signale le rôle central qu'a accordé l'ONU aux villes et aux associations de villes dans le cadre de la préparation de la COP21. Enfin, l'ONU, et plus spécifiquement ONU-Habitat (Programme des Nations unies pour les établissements humains) œuvre pour promouvoir la décentralisation de compétences vers les collectivités locales, afin de répondre plus efficacement à des enjeux importants, tels que la pauvreté ou le mal-logement. L'OCDE, de son côté, met également en avant la décentralisation et l'action internationale des collectivités territoriales en expliquant notamment l'impact de ces relations sur le développement des territoires[13].

Un texte est cependant à citer à l'échelle du continent européen : la charte européenne de l'autonomie locale. Charte signée par les membres du Conseil de l'Europe, elle :

> « Fixe des normes communes pour protéger et développer les droits et les libertés des collectivités locales et engage les États européens qui l'ont ratifiée à respecter obligatoirement un certain nombre de conditions, de principes et de pratiques »[14].

L'article 10 de cette charte stipule :

Article 10 – Le droit d'association des collectivités locales
1. Les collectivités locales ont le droit, dans l'exercice de leurs compétences, de coopérer et, dans le cadre de la loi, de s'associer avec d'autres collectivités locales pour la réalisation de tâches d'intérêt commun.
2. Le droit des collectivités locales d'adhérer à une association pour la protection et la promotion de leurs intérêts communs et celui d'adhérer à une association internationale de collectivités locales doit être reconnu dans chaque État.
3. Les collectivités locales peuvent, dans des conditions éventuellement prévues par la loi, coopérer avec les collectivités d'autres États.[15]

[13] https://cor.europa.eu/en/news/Pages/Regions-investing-in-international-development0416-9375.aspx : « Cities and regions are investing more in international development, OECD says », consulté en décembre 2020

[14] https://www.coe.int/fr/web/congress/the-charter-how-it-works , consulté en décembre 2020

[15] https://www.ccre.org/img/uploads/piecesjointe/filename/charter_localselfgovernment_fr.pdf, consulté en décembre 2020

Ce texte est également souvent utilisé dans le cadre de signatures de coopérations territoriales entre un État du Conseil de l'Europe et un État tiers, afin de rappeler :

> « Que ces coopérations doivent se concevoir dans le respect des principes de la démocratie locale et, par identité de causes, de la démocratie tout court » (Pougnaud 2019:113).

Ce texte a donc une portée assez large, et est un document important dans l'établissement d'une autonomie plus grande des collectivités territoriales. Il faut en effet prendre en compte que ce dernier a été écrit en 1985, alors que les premières lois de décentralisation étaient promulguées en France. Ce document a servi d'appui au processus de décentralisation en Europe et dans le monde :

> « La Charte européenne de l'autonomie locale est, à ce jour, le premier et unique instrument juridique international garantissant le développement des principes de décentralisation et d'autonomie locale » (Williams-Riquier 2007:38).

2.5.1.2 Le cadre juridique européen

Les collectivités locales appartenant aux pays membres de l'UE sont sujettes au droit communautaire. Nous l'avons déjà précisé, mais l'UE, par le biais du principe de subsidiarité, incite les États à décentraliser un grand nombre de compétences. En matière de relations internationales des collectivités locales, on peut diviser l'impact de la juridiction communautaire en deux : les liens entre collectivités locales internes à l'UE et des collectivités locales extérieures, et les liens entre collectivités locales situées au sein de l'UE.

Dans le premier cas, l'UE réglemente les relations entre les collectivités européennes et étrangères à partir du règlement (UE) n°233/2014[16]. Ce règlement promeut la participation des collectivités locales dans le cadre des relations entre l'UE et ses pays partenaires, en précisant bien que les collectivités locales de l'UE et des pays partenaires doivent être membres de ces relations, dans l'idée d'un transfert de bonnes pratiques entre l'UE et les pays tiers. Enfin, l'Union européenne met en place, au travers de la DG DEVCO (International Cooperation and Development), qui gère les coopérations internationales extérieures à l'UE, un certain nombre d'outils, de programmes et de financements qui participent à la construction d'une place à l'international pour les collectivités locales.

Dans le deuxième cas, c'est la DG REGIO qui organise les relations entre collectivités locales internes à l'UE. Plusieurs règlements encadrent les programmes de coopérations permettant la mise en place de ces coopérations intraeuropéennes : les programmes de coopérations

[16] https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2014:077:0044:0076:FR:PDF : Règlement (UE) n °233/2014 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2014 instituant un instrument de financement de la coopération au développement pour la période 2014-2020

territoriales[17] ou encore le programme « Europe pour les citoyens »[18]. Ces programmes insistent bien sur la place centrale et privilégiée des autorités locales dans la construction d'une unité territoriale européenne à toutes les échelles.

Enfin, de manière générale, l'Union européenne se dote d'un appareil législatif très favorable aux collectivités territoriales et à leur place à l'échelle supranationale et communautaire. On peut citer en particulier le Pacte d'Amsterdam qui initie l'Agenda urbain européen en 2016. Ce texte souligne la place des villes et des associations de villes en tant qu'acteur légitimes à l'échelle européenne. Ces dispositifs légaux sont un levier de négociation et de légitimation central pour les collectivités locales, dans le contexte de la revendication d'une autonomie plus large dans leur cadre juridique national.

2.5.1.3 Le cadre juridique français : des spécificités à prendre en compte

Les raisons d'un terrain français

La juridiction la plus importante quant à la place des villes à l'échelle internationale est la réglementation nationale. C'est pour cela que nous nous concentrons sur les villes d'un seul État, les villes françaises, car les cadres juridiques varient énormément d'un État à l'autre, entre les États. Le processus de décentralisation est plus ou moins abouti selon les États, comme le montre l'article de Bettina Schöndorf-Haubold, qui montre les disparités de décentralisation entre la France, l'Italie et l'Allemagne (2007). Ces disparités sont d'autant plus importantes avec des États qui n'ont pas de juridictions communes, et notamment dans les États qui sont soumis à des régimes autoritaires ou très centralisés, où l'autonomie des collectivités territoriales est moins acquise (Paquin 2005).

Ces cadres juridiques étant très hétérogènes, le choix a été fait de ne se centrer que sur les villes françaises. En effet, faire une comparaison entre différents pays aurait pu être très intéressant, mais il semble que les niveaux d'insertion dans les réseaux de villes auraient pu être largement expliqués par les contraintes légales auxquelles sont soumises les villes. Ainsi, en se centrant sur les villes françaises, cette recherche pourra donc dépasser ces considérations juridiques. Pour autant, l'analyse de l'internationalisation et de la mise en coopération de villes soumises à un cadre juridique prohibitif semble être une piste de poursuite d'étude.

[17] Règlement (UE) n ° 1299/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions particulières relatives à la contribution du Fonds européen de développement régional à l'objectif "Coopération territoriale européenne" : https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32013R1299&qid=1609252842545

[18] Règlement (UE) n° 390/2014 du Conseil du 14 avril 2014 établissant le programme « L'Europe pour les citoyens » pour la période 2014-2020 : https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32013R1299&qid=1609252842545

Le cadre juridique français : vers une autonomie de plus en plus large des collectivités territoriales ?

Cela a déjà été souligné dans le chapitre 1, les villes françaises sont de plus en plus autonomes et ont de plus en plus de compétences grâce au processus de décentralisation. Avant le processus de décentralisation, les actions internationales des villes se situaient dans une « zone de non-droit » (Pougnaud 2019:13). Pour autant, un décret de 1956 conduit à la création d'une commission censée superviser les échanges entre villes, notamment les jumelages dans le contexte de la Guerre froide. En 1980, un avis du Conseil d'État stipule que la collaboration entre collectivités territoriales françaises et collectivités territoriales étrangères ne doit pas porter atteinte à l'ordre des pouvoirs publics au sein de la République. Pierre Pougnaud explique que cela prouve que les actions internationales des collectivités locales commençaient à devenir actives pour que le principe se soit posé (Pougnaud 2019:13). Cette activité de plus en plus importante conduit à la promulgation d'un ensemble de lois venant réguler ces relations. Le premier cadre juridique que l'on retient pour l'amorce de ce processus est un ensemble de lois promulguées dans le cadre de l'acte II de la décentralisation en 1982[19],[20]. Ces lois autorisent les villes d'intervenir dans le champ économique et suppriment les tutelles des délibérations des communes et des départements. C'est donc le début du processus de décentralisation. Mais c'est en 1983 que la première loi propre à l'action extérieure des collectivités territoriales (AECT) est rédigée, et permet la nomination d'un délégué pour l'action extérieure des collectivités locales.

Le socle du droit de l'AECT est issu de la loi de 1992[21] (aujourd'hui sous la forme des articles 1115-1 à 7 du Code général des collectivités territoriales[22]). Cette loi instaure deux principes fondamentaux : le caractère volontaire de ces coopérations et le principe du respect des engagements internationaux de la France. Le premier principe souligne que ces relations découlent du principe de libre administration des collectivités territoriales. Le deuxième principe est très intéressant et a posé un certain nombre de débats, bien qu'il n'a jamais été remis en cause par toute la législation suivante. Il insiste donc sur le fait que ces relations extérieures ne doivent pas être en contradiction avec les engagements internationaux de la France. « Il est en outre hautement souhaitable que leur action se situe en conformité avec les orientations de la politique étrangère du pays, dans le cadre d'une approche de 'diplomatie démultipliée' (cf. la circulaire du 24 mai 2018) » (Pougnaud 2019:30). L'expression « diplomatie démultipliée » est très parlante, car, pour la législation française, l'AECT est un moyen de « démultiplier » l'action extérieure nationale. On est loin du « désordre international » (Viltard 2008:517) qui découlerait de la

[19] Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000880039/2020-12-29/
[20] Loi n°82-6 du 7 janvier 1982 approuvant le plan intérimaire 1982-1983 : https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000006273972/1982-01-08/
[21] Loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006078688/2020-12-28/
[22] Articles 1115-1 à 7 du CGCT https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGIARTI000029212205/2014-07-09/

diplomatie des villes. L'État français conçoit donc la place des collectivités locales à l'échelle internationale, avant tout, comme des acteurs représentant les intérêts de la France. Cette conception contredit en partie la définition de la diplomatie des villes posée par Pluijm et Melissen :

> « City diplomacy [can be] defined as the institutions and processes by which cities, or local governments in general, engage in relations with actors on an international political stage with the aim of representing themselves and their interests to one another » (Pluijm et Melissen 2007).

En effet, les villes ne représentent pas qu'elles-mêmes, mais aussi l'État dont elles sont issues, ce qui conduit à autre conception de leur place en tant qu'acteur international. Si, dans les faits, ce principe ne pose pas réellement de problème (peu de villes vont à l'encontre des engagements de l'État français), cela montre comment l'État français, qui reste toujours très centralisé, conceptualise l'action extérieure de ces collectivités. Le Livre blanc de 2016 sur la diplomatie des territoires explicite également cela, en rappelant que :

> « Les collectivités apportent une contribution importante au rayonnement et à l'influence de leur pays » (MEAE et CNCD 2016:13).

Ce concept de diplomatie démultipliée sera particulièrement étudié dans cette recherche, afin de voir comment se positionnent les villes et leur action internationale vis-à-vis de la diplomatie nationale.

La loi de 1995[23] vient clarifier certains points concernant le principe du respect des engagements de la France, et spécifie notamment que les collectivités territoriales n'ont pas le droit de signer d'accords avec des États. La loi Oudin-Santini de 2005[24] permet, elle, la mise en place d'un dispositif de financement complètement nouveau, qui offre des possibilités inédites aux collectivités. Concrètement, la loi Oudin-Santini autorise les collectivités, syndicats et agences de l'eau à consacrer jusqu'à 1% de leur budget eau et assainissement pour financer des actions de solidarité internationale dans ces secteurs. Ces domaines sont élargis à l'énergie (2006) et aux déchets (2014). Cette loi permet donc de dégager des fonds nouveaux, permettant aux collectivités d'agrandir leurs champs d'action.

Le fait intercommunal et métropolitain est intégré progressivement au corpus juridique de l'AECT. Une circulaire de 2001 fait état des collectivités compétentes pour avoir une action internationale, en y ajoutant les groupements territoriaux, ce qui souligne la montée en puissance

[23] Loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000005617704/2020-12-30/

[24] Loi n° 2005-95 du 9 février 2005 relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000628190/

du phénomène intercommunal. Mais c'est la loi MAPTAM[25] qui affirme la place des métropoles à l'échelle internationale, notamment dans le domaine économique (cf. 1.2). La loi Letchimy de 2016 permet d'alléger les contraintes sur la signature de convention avec des États (allégement qui concernait déjà les collectivités d'outre-mer depuis 2000). Enfin, le statut des collectivités d'outre-mer et des collectivités transfrontalières dispose de certains aménagements juridiques que je ne développerais pas ici, mais dont l'information est disponible dans les chapitres VII et VIII du Guide juridique de l'action extérieure des collectivités (Pougnaud 2019).

Ainsi, la juridiction française s'est peu à peu dotée d'une législation en matière d'action extérieure des collectivités territoriales. Cette juridiction prend en compte la volonté des collectivités d'être plus autonome sur la scène internationale, tout en considérant que ces relations sont au service d'une « diplomatie démultipliée » française.

2.5.2 L'intercommunalité à la française

L'intercommunalité en France date de 1890 avec la création des syndicats intercommunaux à vocation unique (SIVU). La mise en place d'intercommunalités vient répondre à un enjeu de simplification de l'organisation de certains services, face à une cartographie communale très éclatée (Baraize et Négrier 2003; Dumont 2018; Le Saout 2000). La décentralisation conduit ensuite à une série de lois favorisant et encadrant la mise en place de structures intercommunales (1983, 1992, 1995, 2004). La loi de 2010[26] instaure le fait que toute commune est obligée de faire partie d'une intercommunalité (un EPCI à fiscalité propre) et de lui transférer de larges compétences. Il n'y a donc plus de communes qui ne participent pas à une forme d'intercommunalité. La loi MAPTAM de 2014 permet la création de 13 métropoles, qui représente le niveau le plus intégré de l'intercommunalité en France : 10 métropoles de droit commun et 3 métropoles dotées de règles particulières (Aix-Marseille, Paris, Lyon). Enfin, la loi NOTRe promulgue l'extension des périmètres des intercommunalités en triplant leur nombre minimum d'habitants, fixant le seuil à au moins 15 000.

[25] Loi no 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles
https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000028526298/2020-12-30/
[26] Loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales
https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000023239624/

EPCI	Détail	Compétences obligatoires
Communauté de communes	niveau de base de l'intercommunalité de projet, au moins 15 000 habitants	*Compétences obligatoires* : Aménagement de l'espace, Actions de développement économique *Compétences optionnelles* ; trois à choisir parmi : Protection et mise en valeur de l'environnement, Politique du logement et du cadre de vie, politique de la ville, Création, aménagement et entretien de la voirie, équipements culturels et sportifs et équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire, Action sociale d'intérêt communautaire, Tout ou partie de l'assainissement
Communauté d'agglomération	Structure destinée aux ensembles urbains d'une certaine importance. Elle regroupe un ensemble de 50 000 habitants, autour d'une ou de plusieurs communes centres de plus de 15 000 habitants	*Compétences obligatoires* : aménagement de l'espace, développement économique, équilibre social de l'habitat, politique de la ville *Compétences optionnelles :* trois à choisir parmi : voirie, assainissement, eau, cadre de vie, équipements culturels et sportifs, action sociale.
Communauté urbaine	Un seuil de création élevé, de 250 000 habitants	*Compétences obligatoires :* développement et d'aménagement économique, social et culturel, Aménagement de l'espace, équilibre social de l'habitat, Politique de la ville, gestion des services d'intérêt collectif, Protection et mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie, Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
Métropole	Un ensemble de plus de 400 000 habitants dans une aire urbaine de plus de 650 000 habitants	Elles ont les mêmes compétences qu'une communauté urbaine classique. Elles s'en distinguent par le fait qu'elles peuvent également exercer des compétences ordinairement dévolues aux départements et régions voir des compétences en matière d'habitat que l'État peut leur déléguer.

Tableau 2.7 : Les structures intercommunales en France[27]

Il existe donc différents types d'intercommunalités, permettant une intégration plus ou moins différenciée des compétences. Si les intercommunalités occupent un rôle central dans notre sujet, c'est parce que la délégation des compétences économiques conduit à une importance croissante des intercommunalités au sein des relations internationales entre villes. Ce phénomène est presque exclusivement visible en France et mène à des relations plus ou moins complexes entre communes et intercommunalités quant à l'internationalisation du territoire.

Ainsi, ce double contexte de mise en place d'intercommunalités compétentes à l'échelle internationale et de particularités législatives confirme que les villes françaises ont une posture spécifique quant à la mise en place de coopérations internationales.

[27] À partir de : https://www.collectivites-locales.gouv.fr/differents-groupements-intercommunaux et https://www.wikiterritorial.cnfpt.fr/xwiki/bin/view/vitrine/Les%20diff%C3%A9rents%20EPCI%20et%20leurs%20comp%C3%A9tences

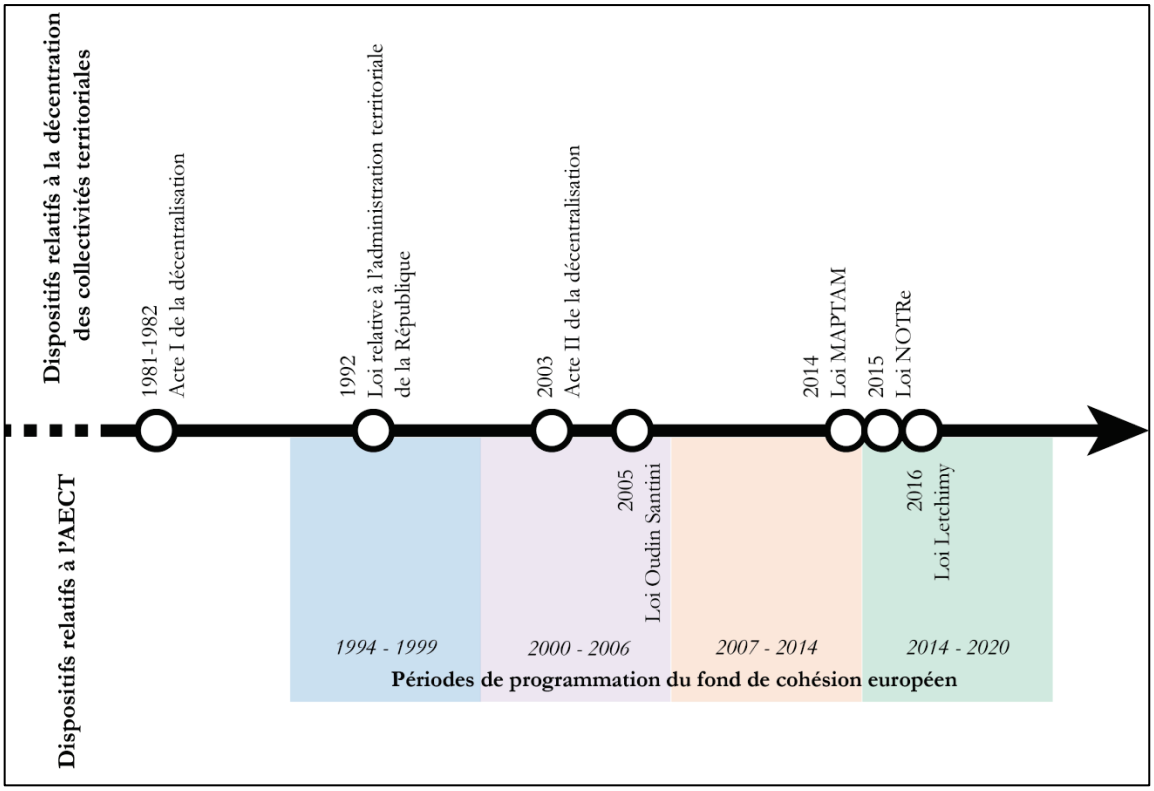


Figure 2.15 : L'autonomie et la capacité d'internationalisation des collectivités territoriales en France

2.5.3 Présentation du terrain

2.5.3.1 Contexte du terrain

Il est important de préciser le contexte dans lequel est inscrit le terrain de cette recherche et qui l'a fortement influencé. En effet, le début de terrain était initialement prévu à partir de mi-avril 2020. Ce dernier devait déjà se dérouler dans un cadre complexe, car les élections municipales se terminaient initialement le 22 mars 2020. Ainsi, il était prévu d'approcher dans un premier temps les équipes municipales et intercommunales renouvelées puis dans un deuxième temps de contacter les municipalités qui avaient connu une alternance politique, pour laisser le temps aux nouvelles équipes et aux services des relations internationales de s'adapter et pouvoir répondre à mes interrogations quant au futur de coopérations internationales de leur ville.

Cependant, la pandémie mondiale de Covid 19 a complètement modifié cet agenda. La mise en place d'un confinement généralisé et du télétravail en France ont bouleversé le fonctionnement des services municipaux et intercommunaux, peu habitués au travail à distance. De plus, la plupart des villes que je souhaitais contacter n'avaient pas d'équipe municipale élue, vu que le deuxième tour des élections avait été décalé à juin 2020. Ces deux éléments rendaient impossible le lancement de la campagne d'entretien telle qu'imaginée au départ, en avril 2020, même à

distance. J'ai choisi de repousser les entretiens prévus à septembre 2020. Environ 2 à 3 mois de terrain ont été perdus à cause du contexte sanitaire.

Le début de la campagne d'entretien a eu lieu de septembre 2020 à janvier 2021 et s'est donc déroulé en partie durant le 2e confinement (novembre à décembre 2020). De ce fait, la grande majorité des entretiens ont été réalisés à distance, soit par téléphone, soit par visioconférence. Les services des relations internationales interrogés s'étaient largement adaptés au travail à distance et l'annonce du deuxième confinement n'a pas posé de problèmes quant à la poursuite des entretiens. Cependant, les alternances politiques dans de nombreuses mairies ont engendré de multiples refus, même plusieurs mois après l'élection. En effet, les alternances politiques dans des villes importantes ont mené à des recompositions importantes dans les services des relations internationales. L'exemple le plus parlant est celui de la ville de Bordeaux. Je n'ai pas pu contacter une personne du service des relations internationales de cette ville, car le directeur du service a quitté son poste suite au renouvellement politique et à l'arrivée du parti écologiste à la mairie.

Ainsi, le terrain de cette recherche a donc été conditionné par deux évènements marquants : une élection municipale particulière, car étalée dans le temps et qui a conduit à des alternances politiques dans des villes majeures en France, et une pandémie mondiale, qui a modifié le travail des services des relations internationales des villes, tant sur le plan du télétravail que sur le contenu même des relations internationales, fortement impactées par la pandémie mondiale.

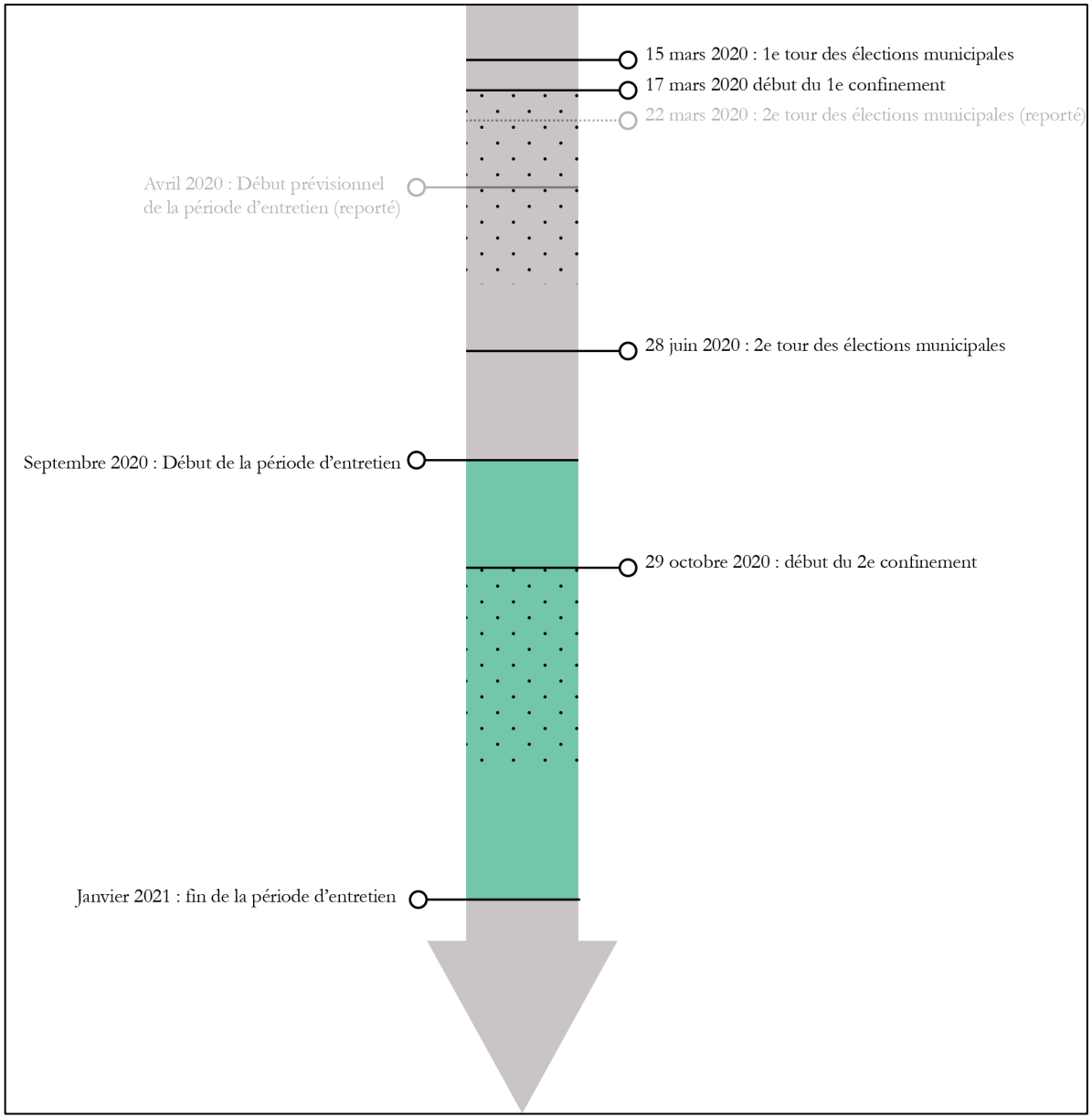


Figure 2.16: Chronologie du terrain

2.5.3.2 Déroulé du terrain

Méthode principale : les entretiens semi-directifs

Le choix des terrains s'est fait en grande à partir des données récoltées dans la phase quantitative de cette recherche. L'ACP obtenue a permis de positionner les villes françaises selon leur insertion dans une hiérarchie classique et dans des réseaux de coopérations (Figure 2.14). Le but était de questionner des villes de chaque catégorie, afin d'avoir un panel assez large des types d'internationalisation des villes françaises. Le Tableau 2.8 présente les villes interrogées, avec le nombre de partenaires par type de coopération en cumulant les coopérations des deux échelons (commune et intercommunalité) si les deux sont compétents. Les entretiens réalisés durant la période de terrain avaient pour objectif de mettre en perspective les données récoltées dans la

phase quantitative de cette étude, et d'analyser les stratégies des villes pour s'internationaliser. C'est pourquoi j'ai choisi de me concentrer sur les acteurs communaux et intercommunaux, ainsi que les acteurs organisant ces coopérations (acteurs européens, associations de villes …).

Ville	Échelon interrogé	Population communale	Classe ACP	Partenaires associations	Partenaires européens	Partenaires bilatéraux	Alternance politique
Paris	Commune	2148000	1	6286	49	58	Non
Commune de 120 000 habitants	Commune	120 000	2	118	0	14	Oui
Le Mans	Commune	143325	2	0	0	7	Non
Rouen	Commune	110169	2	120	0	6	Non
Brest	Service mutualisé entre commune et intercommunalité	139163	3	2232	2	14	Non
Cherbourg	Service mutualisé entre commune et intercommunalité	80616	3	54	13	8	Non
Clermont-Ferrand	Service mutualisé entre commune et intercommunalité	141398	3	1430	0	8	Non
Dunkerque	Service mutualisé entre commune et intercommunalité	88876	3	3540	7	8	Non
Saint-Étienne	Service mutualisé entre commune et intercommunalité	171057	3	1732	24	16	Non
Tours	Commune	136252	3	1128	12	12	Non
Vienne	Commune	29162	3	0	12	12	Non
Nantes	Service mutualisé entre commune et intercommunalité	303382	4	5492	19	16	Non
Poitiers	Service mutualisé entre commune et intercommunalité	87918	4	3010	12	7	Non
Strasbourg	Service mutualisé entre commune et intercommunalité	277270	4	5984	13	14	Oui
Grenoble	Commune et intercommunalité	160649	5	2298	43	19	Non
Lille	Commune et intercommunalité	232741	5	6098	58	15	Non
Lyon	Service mutualisé entre commune et intercommunalité	513275	5	4676	72	24	Oui
Montpellier	Intercommunalité	277639	6	2764	0	13	Oui
Nice	Intercommunalité	342522	6	2130	10	33	Non
Rennes	Service mutualisé entre commune et intercommunalité	215366	6	3036	23	12	Non
Toulouse	Intercommunalité	471941	6	2812	12	13	Non

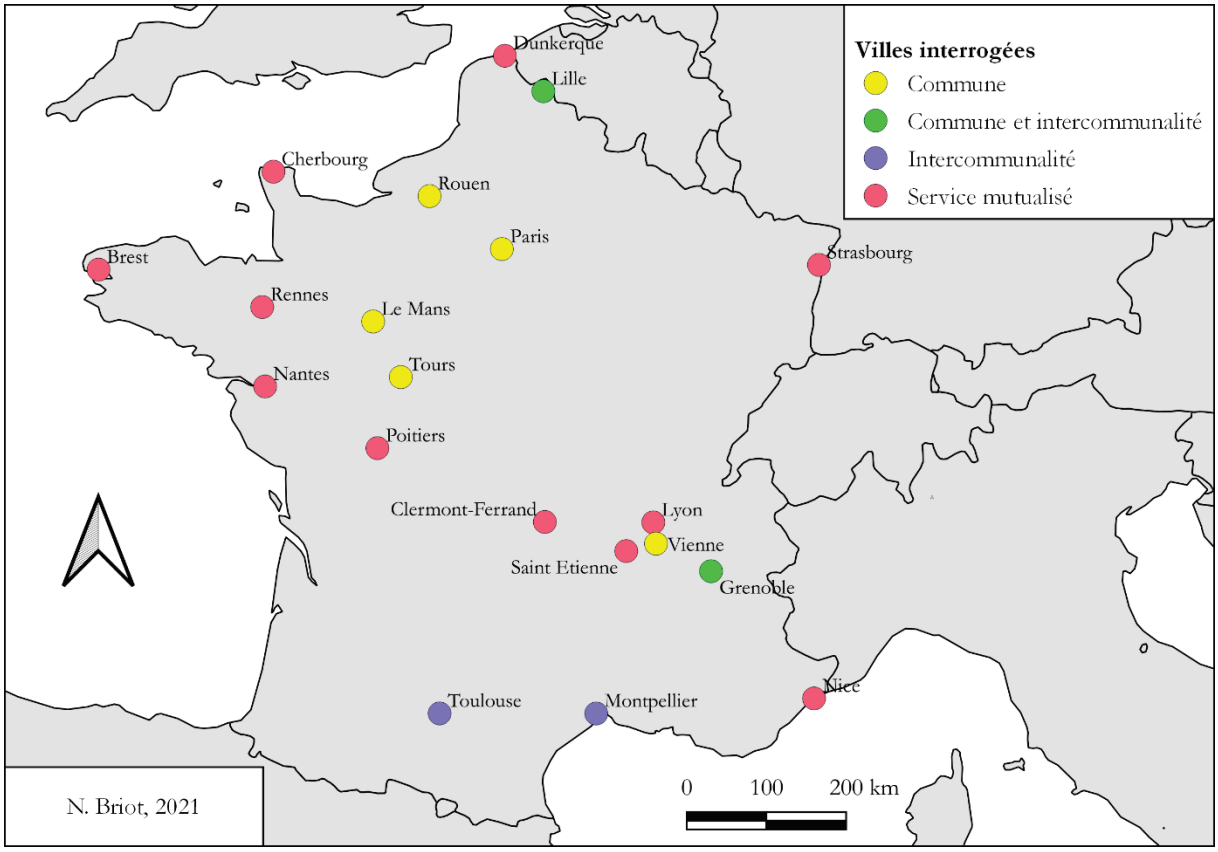
Tableau 2.8 : Liste des villes interrogées

En ce qui concerne les villes, j'ai fait le choix de questionner les services des relations internationales qui gèrent ces coopérations. Deux élues ont été interrogées, car le contact nous a été donné par la directrice du service RI, ce qui a permis de mettre en perspective ces entretiens. Cependant, la parole des élus nous a semblé moins centrale sur deux points : elle reflète tout d'abord un discours politique, qui est intéressant, mais qui relève bien du discours et non de la

pratique, et ce discours est parfois en décalage avec la réalité des services. De plus, les élus ne sont que temporairement sur leur poste. Même en cas de renouvellement du maire en place, les élus changent régulièrement de délégation et ne restent souvent qu'un mandat sur ces questions. Les agents des services des relations internationales sont pérennes et ont donc plus de recul sur l'histoire des coopérations au gré des alternances politiques. Ce sont aussi eux qui gèrent concrètement ces relations (déplacements, mails, téléphones…). En tout, 28 personnes représentant des villes françaises ont été interrogées. L'une des villes a souhaité que son témoignage reste anonyme, c'est donc pourquoi elle apparaît sous l'expression « commune de 120 000 habitants ».

Entretien	Ville	Échelon	Date	Mode d'entretien
Directeur innovation, développement économique et relations internationales - Commune de Lille	Lille	Commune	08/09/2020	Présentiel
Chargée des relations internationales et du marketing territorial du Grand Poitiers	Poitiers	Service mutualisé	15/09/2020	Présentiel
Responsable Service Europe - Nantes Métropole	Nantes	Service mutualisé	17/09/2020	Distanciel
Chargée des relations internationales de la commune de Cherbourg	Cherbourg	Service mutualisé	18/09/2020	Distanciel
Responsable des Relations internationales de la commune de Vienne	Vienne	Commune	28/09/2020	Distanciel
Chargée des Relations Internationales - Commune de Rouen	Rouen	Commune	29/09/2020	Distanciel
Directeur Enseignement supérieur et relations internationales de la commune de Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	Commune	30/09/2020	Distanciel
Directrice des relations internationales de la commune et la métropole de Saint Etienne	Saint Etienne	Intercommunalité et Commune	01/10/2020	Présentiel
Directrice adjointe Relations Internationales de la commune de Saint-Étienne	Saint-Étienne	Commune	01/10/2020	Présentiel
Responsable du Service Solidarités et Coopérations Internationales de la métropole et commune de Nantes	Nantes	Service mutualisé	07/10/2020	Distanciel
Directrice des Relations internationales et de la Coopération décentralisée – Commune de Tours	Tours	Commune	07/10/2020	Distanciel
Responsable service relations Internationales - Brest Métropole	Brest	Service mutualisé	20/10/2020	Présentiel
Cheffe du Service Coopérations Europe et International de Dunkerque	Dunkerque	Service mutualisé	22/10/2020	Distanciel
Adjointe au maire de la commune de Cherbourg-Octeville, chargée de la vie associative et des relations internationales.	Cherbourg	Service mutualisé	23/10/2020	Distanciel
Chef de projet Relations économiques internationales - Grenoble-Alpes Métropole	Grenoble	Intercommunalité	26/10/2020	Distanciel
Chef de projet relations internationales de la Métropole européenne de Lille	Lille	Intercommunalité	30/10/2020	Distanciel
Adjointe déléguée au Rayonnement de la ville, aux Jumelages et au Patrimoine de la commune du Mans	Le Mans	Commune	03/11/2020	Distanciel
Directrice service Protocole/Relations Extérieures/Événementiel de la commune du Mans	Le Mans	Commune	03/11/2020	Distanciel
Directeur de l'action internationale et européenne de la commune de Grenoble	Grenoble	Commune	09/11/2020	Distanciel
Responsable du Service International et Europe de la commune et la métropole de Rennes	Rennes	Service mutualisé	12/11/2020	Distanciel
Responsable du service relations internationales - Métropole de Lyon	Grand Lyon	Service mutualisé	18/11/2020	Distanciel
Délégué général aux relations internationales et conseiller diplomatique de la Maire de Paris – Commune de Paris	Paris	Commune	23/11/2020	Présentiel
Directeur des relations internationales de la métropole de Montpellier	Montpellier	Intercommunalité	30/11/2020	Distanciel
Chargée de mission relations internationales pour la commune et Eurométropole de Strasbourg	Strasbourg	Service mutualisé	02/12/2020	Distanciel
Chargée de mission relations internationales pour la commune et Eurométropole de Strasbourg	Strasbourg	Service mutualisé	02/12/2020	Distanciel
Directeur Europe, Euro-méditerranée et financements extérieurs à la Métropole de Nice	Nice	Service mutualisé	08/12/2020	Distanciel
Chargé de relations internationales	Commune de 120 000 habitants	Commune	10/01/2021	Retour écrit
Directeur International Europe et Contractualisation de la Métropole de Toulouse	Toulouse	Service mutualisé	12/01/2021	Distanciel

Tableau 2.9 : Liste des entretiens réalisés avec des agents des villes



Carte 2.1 : Carte des villes interrogées

Après avoir interrogé les villes françaises, la deuxième phase de terrain a consisté à aller questionner les autres acteurs qui interviennent dans les coopérations internationales entre villes, avec une entrée plus spécifiquement française. La base de données des associations de villes a aussi permis de repérer les associations de villes les plus importantes et celles qui avaient un grand nombre de villes-membres françaises, afin de les interroger. Il s'agit donc des programmes européens dans lesquels interviennent des villes françaises, des associations de villes (avec au moins 5 villes-membres françaises), des structures d'aides nationales et régionales (DAECT, réseaux régionaux multiacteurs). Le but également ici est de multiplier le type d'acteurs et le type d'échelles d'intervention afin d'analyser les coopérations françaises à différentes échelles. 16 entretiens ont été réalisés avec ce type d'acteurs.

Entretiens	Institution	Échelle d'intervention	Statut	Date	Mode d'entretien
Directeur de l'Agence du monde en commun	Agence du monde en commun	France	Société d'expertise pour l'internationalisation des territoires	18/08/2020	Distanciel – entretien exploratoire
Directeur du réseau LUCI	LUCI	Monde	Association de villes	02/10/2020	Présentiel
Directeur du Pôle Échanges et Partenariats européens - AFCCRE	AFCCRE	France	Branche française d'une association de villes	28/10/2020	Distanciel
Directrice générale de Cités Unies France	Cités Unies France	France	Branche française d'une association de villes	16/11/2020	Distanciel
Policy Officer - Interreg Europe	Interreg Europe	Europe	Programme européen	26/11/2020	Distanciel
Animateur partenariats et réseaux, directeur adjoint - Lianes Coopération	Lianes Coopération	Région	Réseau régional multiacteurs	01/12/2020	Distanciel
Directeur du programme Urbact	Urbact	Europe	Programme européen	03/12/2020	Distanciel
Membership coordinator and executive assistant to the Secretary General of Eurocities	Eurocities	Europe	Association de villes	10/12/2020	Distanciel
Chargé de l'action extérieure des collectivités territoriales à Occitanie Coopération	Occitanie coopération	Région	Réseau régional multiacteurs	11/12/2020	Distanciel
Secrétaire Permanent de l'AIMF	AIMF	Monde	Association de villes	15/12/2020	Distanciel
Directrice de Résacoop	Résacoop	Région	Réseau régional multiacteurs	06/01/2021	Distanciel
Advocacy Officer - Child Friendly Cities Initiative	Child Friendly Cities Initiative	Monde	Associations de villes	07/01/2021	Distanciel
Employé d'Educating Cities	Educating Cities	Monde	Association de villes	10/01/2021	Retour écrit
Coordinatrice et responsable de plaidoyer - Atlantic Cities	Atlantic Cities	Europe	Association de villes	20/01/2021	Distanciel
Secretary General of Polis	Polis	Europe	Associations de villes	27/01/2021	Distanciel
Secrétaire Générale du réseau ACR+	ACR+	Europe	Association de villes	28/01/2021	Distanciel

Tableau 2.10 : Liste des entretiens avec les acteurs intervenants dans les coopérations internationales entre villes

Au total, 44 entretiens ont été réalisés dans le cadre de cette thèse. Les grilles d'entretien sont disponibles en annexe. Ces entretiens ont été tous entièrement retranscrits. Une fois retranscrits, ils ont été codés par le biais d'un logiciel d'analyse de contenu. L'analyse de contenu consiste à déterminer au préalable des thématiques précises qui correspondent aux pistes de recherche.

> « L'analyse de données qualitatives est un processus impliquant un effort d'identification des thèmes, de construction d'hypothèses (idées) émergeant des données ainsi que de clarification du lien entre les données, les thèmes et les hypothèses conséquentes » (Sabourin 2009).

Une fois ces thématiques, ou codes, définis, l'objectif est ensuite d'appliquer ces codes aux entretiens retranscrits.

« Le codage est le processus par lequel les données brutes sont transformées systématiquement et agrégées dans des unités qui permettent une description précise des caractéristiques pertinentes du contenu. » (Bardin 2013).

Le codage des textes s'est fait par le biais d'un logiciel libre d'analyse de contenu, QDA Miner Lite.

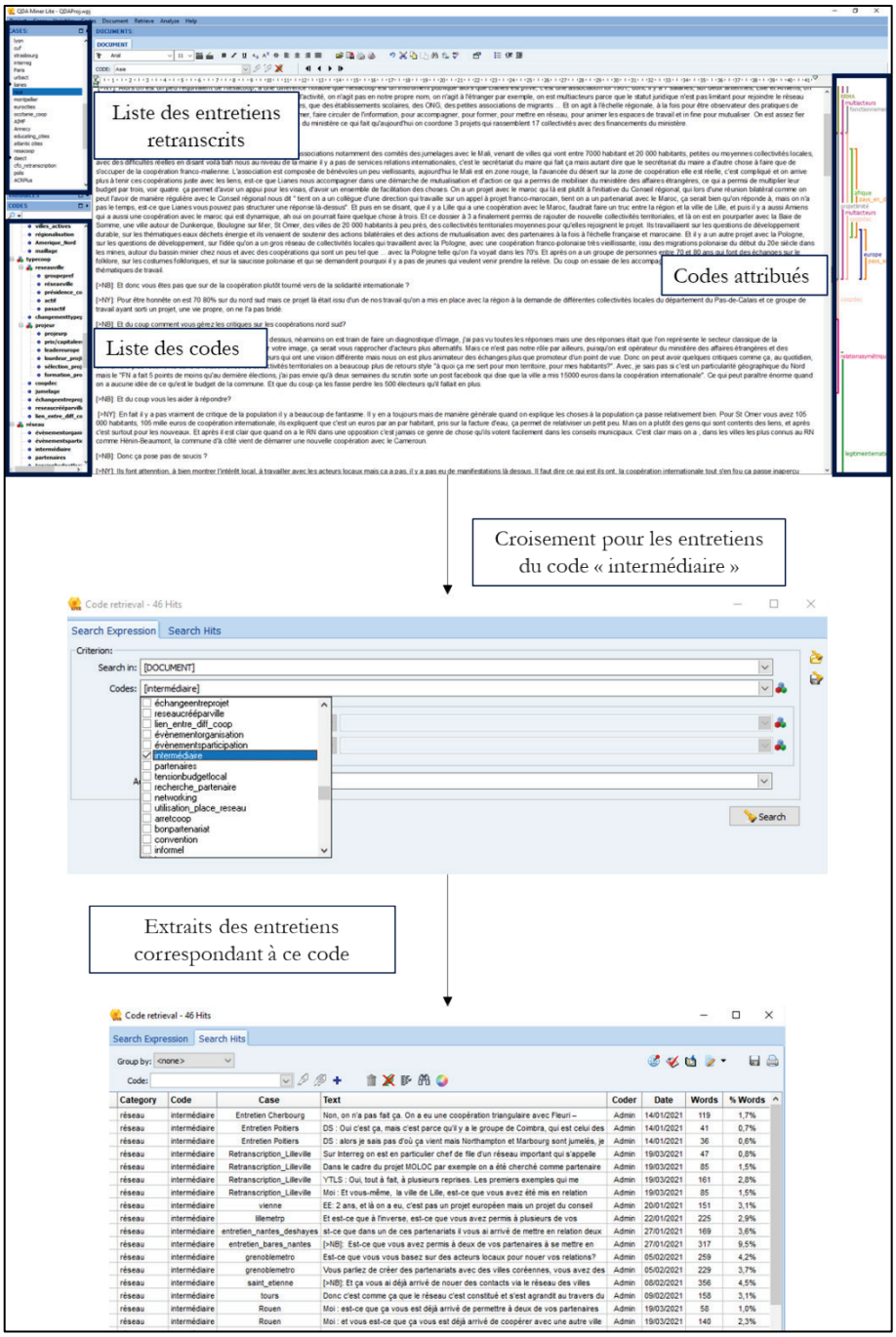


Figure 2.17 : Codage des entretiens par le biais du logiciel QDA Miner Lite

Méthodologie secondaire : l'observation

Enfin, pour compléter les entretiens, j'ai réalisé une dizaine d'observations, dans le cadre d'évènements organisés par des structures de coopération (programmes européens, association de villes, ministère des Affaires étrangères …). Ces observations ont un statut secondaire dans la méthodologie de cette recherche, elles n'ont pas été effectuées de manière systématique, mais plutôt au gré des possibilités d'y assister. Ces possibilités se sont accentuées avec le confinement et la multiplication des évènements en distanciel. Elles ont eu pour intérêt de voir réellement en quoi consistent les interactions entre villes : les thématiques abordées, le type de personnes qui interviennent, l'importance des moments d'échanges informels… Ces observations ont donc été l'occasion pour moi de mieux saisir mon objet d'étude, de m'en imprégner et de rendre également vivants et concrets ces échanges

Évènement	Date	Organisateur	Lieu
EUROCITIES Economic Development Forum : Internationalisation of cities & economic attraction	17-19 octobre 2018	Eurocities	Grenoble
5e assises franco-roumaines de la coopération décentralisée	2-3 avril 2019	Ministère des Affaires étrangères	Lyon
European Week of regions and cities	7-10 octobre 2019	Commission européenne	Bruxelles
« Face à la crise du COVID-19, l'adaptation de la coopération décentralisée »	19 mai 2020	Ministère des Affaires étrangères	Distanciel
Food, Climate and Covid-19	7 juillet 2020	ICLEI	Distanciel
Eurocities annual conference	4-5 novembre 2020	Eurocities	Distanciel
IUC Final Event	3 décembre 2020	Commission européenne – IUC	Distanciel
Beyond 2020: From Climate Action Planning to Accelerated Implementation	30 mars 2021	C40	Distanciel
Atlantic Cities: Sharing Solutions	26 janvier 2021	Atlantic cities	Distanciel
How to finance local climate and energy actions, what is missing?	28 janvier 2021	Convenant of Mayors	Distanciel

Tableau 2.11 : Liste des séances d'observations réalisées



Figure 2.18 : Assises de la coopération décentralisée franco-roumaine.

Source : N.Briot, 2019

2.1.1.1.1. Interconnaissance et fin du terrain

Pour finir, ce terrain se distingue d'un terrain classique en géographie, car il relève plus de l'itinéraire entre acteurs que de l'approfondissement de la connaissance d'un territoire, de la monographie d'un espace. La dimension distancielle d'un grand nombre des entretiens et de certaines phases d'observation a renforcé cet éloignement au territoire. Cependant, j'ai eu la réelle impression d'entrer dans un environnement très spécifique et délimité. À l'échelle française, tous les acteurs qui interviennent au sein des relations internationales des villes se connaissent. Il en va de même à l'échelle européenne. Cette dimension interpersonnelle et actorielle a été très visible et très marquante dans mon terrain, et particulièrement à l'échelle des acteurs français. Mon étude a été très vite connue de la plupart des techniciens travaillant dans les relations internationales des villes. Un grand nombre d'entretiens a ainsi pu être obtenu par contact interposé, et la plupart des enquêtés me disaient avoir entendu parler de ma recherche lors d'évènements qui rassemblaient tous ces acteurs. Cette interconnaissance a été un véritable atout, car si la première phase de terrain a été un peu poussive, j'ai eu beaucoup plus de réponses positives au bout de deux mois de terrain. C'est également par le biais de ce réseau d'acteurs que j'ai pu intégrer un programme de recherche porté par le Centre International d'Études pour le Développement Local (CIEDEL) sur l'internationalisation des villes et des territoires. Ce programme :

> « Associe chercheurs, praticiens, responsables institutionnels territoriaux et nationaux, français et étrangers. Il a pour objet de mesurer et comprendre les évolutions des stratégies des collectivités territoriales et des territoires dans la conduite de leurs actions extérieures, d'interroger le rôle et la place de leurs réseaux dans le jeu des relations internationales, d'analyser si les évolutions actuelles opposent les politiques favorables à l'attractivité territoriale aux volontés de soutenir la coopération décentralisée. »[28].

Ce programme de recherche occupe une position à part dans le terrain, car il est à cheval entre la présentation de mes travaux de recherche et des séances d'observation où les praticiens des collectivités territoriales échangeaient sur leur stratégie d'internationalisation. J'ai ainsi assisté à 3 séminaires de ce programme de recherche depuis octobre 2020. La participation à ce programme m'a donné une certaine légitimité et m'a ouvert de nombreuses portes pour des entretiens. Enfin, ce côté « petit-monde » m'a également permis de sentir que je touchais les limites de mon terrain, car on ne m'a plus donné de nouveaux contacts de villes à interroger à partir du mois de novembre. C'est à partir de ce moment-là que j'ai donc commencé à élargir la phase d'enquête à des acteurs qui encadrent ces coopérations. Cet effet de limite est intéressant, car cela souligne que les villes très insérées dans les réseaux de coopérations internationales ne sont pas très nombreuses à l'échelle française.

[28] https://www.ciedel.org/nos-projets/internationalisation-des-territoires/

Limites et conclusion du chapitre

Cette méthodologie présente bien évidemment des limites. Les données récoltées pour l'analyse de réseau sont partielles, tant à l'échelle européenne que mondiale. Tous les programmes européens impliquant des villes ne sont pas recensés sur la base de données keep, ce qui conduit à l'absence de prise en compte d'un grand nombre de liens. Il en va de même pour les associations de villes, où des associations ont pu être oubliées, ou bien parce que certaines associations ne donnent pas accès à leurs membres. De plus, de nombreuses associations de villes ne sont pas institutionnalisées (cf. chapitre 4), ce qui donne lieu à de multiples liens informels, insaisissables par l'analyse quantitative. Enfin, malgré tous les efforts employés pour l'éviter, la récolte des données dénote d'un certain tropisme français, notamment dans la phase de recherches complémentaires d'associations de villes, suite au recours au Yearbook of International Organizations. En effet, mon ancrage français m'a donné accès à plus d'informations sur des associations françaises ou celles où des villes françaises étaient membres, ce qui est également une limite. L'aspect qualitatif de cette thèse est aussi incomplet, avec un nombre non négligeable d'acteurs qui n'ont pas été questionnés lors de cette recherche, soit parce qu'ils ne voulaient pas répondre, soit parce que la temporalité du terrain – réduite – a conduit à devoir arrêter la démarche de prise de contact afin de respecter les délais fixés pour la réalisation de cette recherche. De ce fait, certaines villes pourtant importantes n'ont pas été interrogées (Marseille, Bordeaux, Besançon) ainsi que certains acteurs qui me semblaient intéressants (Energy-cités, ICLEI, le programme européen IUC).

Ce chapitre, temps d'arrêt indispensable dans la démonstration, aura été l'occasion de présenter les sources et les méthodes utilisées dans cette recherche. La méthodologie déployée dans cette thèse se base sur la complémentarité des matériaux et des approches qualitatives et quantitatives. Cette recherche croise et confronte des échelles différentes, ce qui rend nécessaire le recours à cette méthodologie mixte. Cette dernière se place en même temps dans la lignée de ce qui a été amorcé par les études précédentes, mais est également originale, en basant l'analyse de ces coopérations à l'échelle des villes et à partir de la notion de réseau. Enfin, si le terrain est conditionné par le contexte sanitaire et a été plus court que ce qui était prévu initialement, cette recherche tire ses résultats des aspects quantitatifs et qualitatifs de manière équilibrée.

Synthèse du cadre théorique et méthodologique

- Les coopérations internationales sont surtout étudiées par la science politique, au travers de l'analyse de la ville comme acteur international.
- Peu de travaux en géographie viennent examiner le caractère spatial de ces coopérations, qui semble pourtant central. Les rapports entre échelles et le concept de *rescaling* sont des approches pertinentes pour comprendre les spatialités de ces coopérations.
- Le cadre méthodologique déployé permet de répondre à l'objectif de visualisation et de quantification de ces réseaux de coopérations. La phase qualitative de cette recherche a pour but de questionner et approfondir les résultats obtenus dans la phase quantitative.
- Le terrain français interroge un cadre législatif particulier, mais également des relations entre échelons communaux et intercommunaux originaux.

PARTIE 2

STRUCTURES DES RÉSEAUX DE COOPÉRATIONS INTERNATIONALES ENTRE VILLES

Cette deuxième partie a pour objectif de présenter la structure des coopérations internationales entre villes. Selon le Larousse, la structure peut être définie comme la manière dont les parties d'un tout sont arrangées entre elles. Il s'agira donc de voir comment ces liens sont structurés et forment un ensemble, mais également ce qui constitue réellement une coopération entre villes. Ces coopérations, pourtant bien étudiées par la science politique, sont peu examinées en termes de structure ou de contenu. Dans une perspective structuraliste, nous affirmons cependant que l'analyse de l'organisation de ces liens de coopération est révélatrice de pratiques, de modes d'interactions voire de structuration d'espaces très intéressants et qui renouvellent les questionnements inhérents à cet objet d'étude.

Il s'agira dans un **premier temps** de regarder la nature des coopérations entre villes, observées au travers d'un prisme temporel. L'objectif sera de voir comment est formalisé et construit un projet de coopération et quels facteurs permettent sa vivacité ou au contraire son arrêt. Ce chapitre vise à donner vie à ces coopérations souvent assez peu analysées dans leur contenu. Il s'agira d'analyser des échanges concrets, par le biais d'une approche principalement qualitative, nourrie par les entretiens et les séances d'observations réalisés lors de cette recherche. Nous regarderons comment ces pratiques évoluent dans le temps, mais également selon les types de coopération étudiés. Loin d'être un monde statique, les façons de coopérer mutent et s'adaptent aux objectifs et enjeux contemporains. Le **deuxième chapitre** sera consacré à l'étude de la structure d'ensemble de ces liens de coopération au travers de l'analyse des bases de données qui recensent les différents types de coopération. Il s'agira ici de spatialiser ces coopérations en les examinant au prisme de différents facteurs, et en particulier de la distance. Ces analyses mettent en avant le fait que ces coopérations ont particulièrement lieu entre villes situées à proximité, et que ces liens participent au processus de régionalisation du monde. Un espace régional ressort spécifiquement : l'espace européen. Il fait l'objet du **troisième chapitre**, qui montre comment la mise en place de l'Union européenne favorise ces relations de coopération entre échelons locaux. Ces relations entre villes sont en même temps légitimées par la construction européenne, mais cette dernière repose également sur ce maillage entre échelons territoriaux de proximité qui maille le territoire européen.

Chapitre 3. Faire vivre les coopérations internationales entre villes : temporalités et actorialités

Introduction du chapitre

L'objectif de ce chapitre est de rendre concrètes et visibles les pratiques particulières des échanges internationaux entre villes. En effet, le monde des coopérations internationales entre villes est empreint de pratiques et de modes d'interaction très spécifiques qu'il convient de mettre en lumière. La multitude d'acteurs intervenant dans ces échanges se superpose à des temporalités et des spatialités particulières. En France, ces pratiques sont en profonde mutation sous l'effet des recompositions territoriales liées aux réformes des intercommunalités et aux nouvelles compétences attribuées aux villes, notamment celle du rayonnement économique. À l'échelle mondiale, les coopérations internationales sont également en train de changer, sous l'influence de processus qui s'étalent sur le long terme comme la raréfaction de la ressource publique ainsi que d'autres, plus récents, tel que la crise sanitaire.

La façon de coopérer diffère selon le type de coopération (jumelage, projet européen, association de villes), mais aussi selon les thématiques d'échanges ainsi que la temporalité de la coopération. Ces considérations très concrètes sont nécessaires pour comprendre cet objet d'étude, mais sont pourtant très peu regardées par la littérature scientifique, davantage centrée sur les effets de ces coopérations (Grosspietsch 2009; Jayne et al. 2011) ou encore sur l'acquisition du droit de mener des relations internationales par les villes (Vion 2002b). On peut cependant citer l'ouvrage de Langenohl (2015), qui examine en profondeur les pratiques des jumelages, mais qui reste très axé sur les rencontres entre citoyens dans le cadre de ces coopérations. La thèse de Marie Gely analyse également les services des relations internationales des collectivités territoriales et observe les usages des agents à une échelle fine (Gely 2016). Ce chapitre se situe dans cette lignée en proposant de décortiquer ces pratiques pour mettre en lumière les principaux facteurs qui favorisent l'apparition de coopérations entre villes.

Afin de retranscrire au mieux ces usages complexes, ce chapitre est structuré de manière chronologique en retraçant la « vie » d'une coopération, pour faire ressortir en même temps les enjeux de temporalité de ces dernières ainsi que les bouleversements récents des pratiques coopératives. Il s'agira donc d'étudier dans un premier comment une ville s'organise pour développer une stratégie internationale, puis d'analyser comment les villes font vivre cette coopération dans le temps et dans l'espace.

3.1 Entrer dans le club : lancer une coopération

Amener une commune ou une intercommunalité dans une dimension internationale relève plus de l'exception que de la norme en France. En effet, selon la délégation à l'action extérieure des collectivités (DAECT), en 2019, moins d'une commune sur 7 en France est active à l'international (Kihlgren 2020). L'amorce de la mise en place de cette stratégie internationale se divise en plusieurs temps, de la délimitation des personnes compétentes et qui représentent la ville à l'échelle internationale, au choix des partenaires jusqu'à la formalisation de la coopération.

3.1.1 Du comité de jumelage au service des relations internationales : l'institutionnalisation de la coopération au sein de la collectivité.

Le portage de l'action internationale de la ville est en profonde mutation. Ces relations ont longtemps été déléguées par la commune ou l'intercommunalité à des organismes tiers, tels que des comités de jumelage ou des associations pour les coopérations avec des villes issues de pays en développement. Ces structures sont souvent aidées financièrement par les villes qui ont contractualisé ces coopérations. Elles gèrent, au nom de la ville, les moments d'échanges, les évènements, les projets menés dans le cadre de cette coopération. Ces comités sont une première forme d'institutionnalisation des relations de coopération, car ils permettent de rassembler les échanges et les projets au sein d'une même structure, et de sortir de la dimension interpersonnelle de certaines relations de coopération entre villes. Ce n'est plus une personne ou un groupe de personnes, contrairement aux relations entre maires de la période d'avant-guerre (Saunier 2006), mais bien une émanation institutionnelle du territoire et de sa volonté de s'ouvrir à l'échelle internationale.



Figure 3.1 : Capture d'écran du site internet du comité de jumelage de Bourg-lès-Valence[29]

> *« Ninon Briot (NB) : Pour chaque jumelage vous avez un comité. Votre objectif c'est d'essayer de vous passer de ces comités ?*
>
> *Enquêté (E) : Réponse : Non, au contraire, on a eu des comités qui ont bien fonctionné à une époque et maintenant c'est plutôt du lien entre l'élu, l'ancienne adjointe, la chargée des relations internationales et quelques habitants qui restent attachés à ces jumelages avec ces amitiés qui sont là-bas. Et l'on n'a plus trop ce travail de comité de jumelage. En tant qu'élue je vois pleins de gens un peu éparpillés qui ne se parlent pas forcément et qui ont le même intérêt, une ville avec laquelle on est jumelé. »*
>
> Entretien avec l'élue au rayonnement de la ville, aux jumelages et au patrimoine de la commune du Mans.

Comme on peut le lire sur la Figure 3.1, le comité de jumelage de la ville de Bourg-lès-Valence a pour objectif d'être l'interlocuteur privilégié de toutes les actions d'échanges entre la ville et ses trois jumelles. Sur ce site, on peut voir que ce comité de jumelage est en pourparlers pour un jumelage avec une ville anglophone. Des démarches ont été entreprises en Irlande et en Écosse. Le comité de jumelage étudie de plus la possibilité d'un jumelage avec une ville italienne. Ainsi,

[29] https://www.jumelage-bourglesvalence.fr/, consulté en avril 2021

au-delà même de la fonction de représentation, c'est également ce comité qui est à l'initiative de l'extension des coopérations internationales du territoire qu'elle représente.

Pourtant, ces comités de jumelage sont perçus comme dépassés et le reflet d'anciennes pratiques de la coopération entre villes, notamment car l'institution publique locale n'est pas directement en charge de la gestion de ces relations de coopération. Les recompositions actuelles conduisent à une réappropriation des relations internationales par les institutions communales et intercommunales, sans passer par le biais d'associations intermédiaires. Plusieurs problèmes sont remontés lors des entretiens et expliquent cette transformation.

NB : Quels sont les freins éventuels que vous rencontrez dans vos relations de coopération ?

E : Le vieillissement du tissu associatif qui porte les comités de jumelage. »

Chargé des relations internationales de la commune - Commune de 120 000 habitants

« NB : Avez-vous des comités de jumelage ?

E : Non, à part pour Moundou où on a deux associations. C'était une volonté, justement, de ne pas avoir des comités de jumelage. Parce que c'est une vieille vision des jumelages et qu'on ne veut pas faire des cars de personnes âgées qui vont visiter la ville jumelle. »

Chargée des relations internationales et du marketing territorial du Grand Poitiers.

« On était partenaire aux États-Unis de Saint-Louis du Missouri qui était un jumelage. Il est mort de sa belle mort parce que ça tenait grâce à un comité de jumelage au fin fond de Saint-Louis qui organisait deux ou trois échanges par-ci, par-là. Mais ça n'avait aucun sens parce qu'on n'avait rien à se dire en termes de volume de coopérations en politiques publiques. »

Directeur des relations internationales du Grand Lyon

Le premier souci que soulignent ces extraits est que ces comités de jumelages, comme le tissu associatif de manière générale, sont très dépendants des personnes qui y sont investies et, de ce fait, la vivacité du jumelage est liée à l'activité de l'association. Ainsi, ces relations ne sont donc pas pérennes, mais sont très liées à l'action des habitants du territoire.

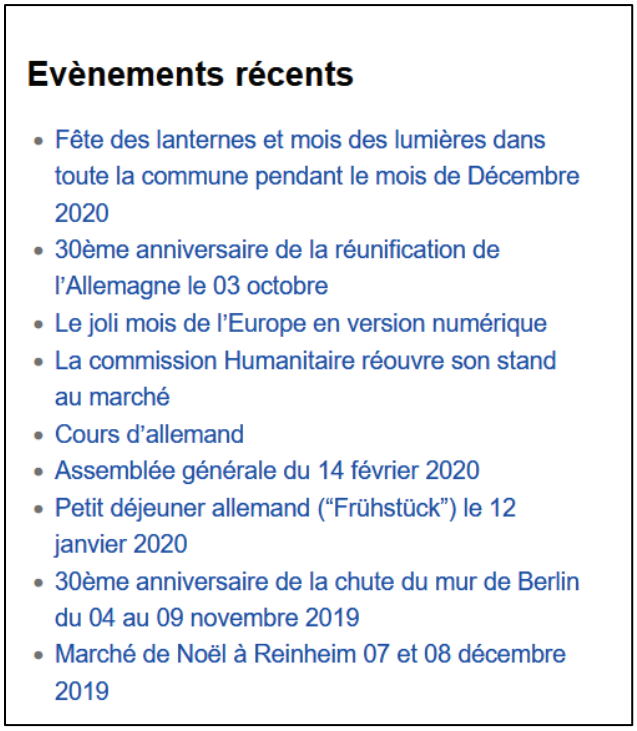


Figure 3.2 : Évènements organisés par le comité de jumelage de Cestas[30]

De plus, la gestion des coopérations par le biais des comités de jumelages conduit à des types d'échanges spécifiques à ce monde associatif. Ces échanges sont tournés autour des questions culturelles, de l'amitié entre les peuples et des rencontres citoyennes, comme le montrent la Figure 3.1 et la Figure 3.2. On y voit en effet que les évènements centraux organisés par ces comités sont le marché de Noël, les échanges scolaires, les rencontres festives interculturelles. Cependant, à ces relations culturelles se superpose un nouveau type de relations de coopération, porté par les institutions des villes. Les villes de Cherbourg et de Saint-Étienne soulignent cette transition entre comité de jumelages et institution politique locale.

> *« Au départ, on était, je trouve, dans une logique très associative, celle du comité de jumelage et aujourd'hui on a évolué sur des rapports plus institutionnels entre collectivités qui sont plus intéressants. (…) En fait, on a eu un moment, il y a 15 ans, où les coopérations décentralisées étaient gérées par nos comités de jumelages. Tous les ans, on leur donnait 15 000 euros et c'est eux qui étaient, entre guillemets, à la manœuvre. Ça, on a arrêté parce que ça restait de l'action associative (…). Moi j'essaie de promouvoir le fait qu'on a des relations de jumelages, des rapprochements entre populations et puis il y a un autre niveau, qui est plus institutionnel, qui est plus du partenariat de collectivités (…). C'est vrai que quand j'ai pris le poste on avait pris une habitude de signer des accords de jumelage ou de coopération un peu sous l'impulsion d'une association, d'un groupe d'habitants sans qu'il y ait vraiment de réflexion sur ce qu'on pouvait faire avec la ville homologue. »*
>
> Entretien avec la Chargée des relations internationales de la commune de Cherbourg

[30] http://jumelagecestas.fr/ , consulté en avril 2021

« NB : C'est noté sur votre site que vous travaillez avec des comités de jumelage, est-ce toujours le cas ?

E : C'est assez ancien, il faudra le remettre à jour (…) Mais quand je suis arrivée, c'était du coup par coup, ce n'était pas très structuré, il y avait pas mal de subventions données à des associations pour qu'elles fassent des projets avec des partenaires et la volonté en 2010 c'était qu'on reprenne en main et qu'on puisse nous piloter des projets.

NB : Le comité de jumelage c'est une délégation de la relation à des associations selon vous ?

E : Oui, c'est ça, et je trouve ça assez complexe à gérer, sur la manière dont on se positionne avec ça. Pour moi, c'était plus facile de gérer en direct. Et puis ça amène à des confusions. Au début de la relation avec l'association polonaise qui était le comité de jumelage, il y avait un mélange sur l'utilisation de locaux municipaux, de subventions. Les échanges avec le comité étaient compliqués. Ils nous demandaient de leur donner plus de financements malgré la subvention. Ce n'est pas très clair et ça n'avait pas été cadré. »

Entretien avec la directrice adjointe des relations internationales de la commune de Saint-Étienne

Les villes cherchent aujourd'hui à gérer en direct ces relations, notamment pour coopérer sur des thématiques en lien avec la collectivité partenaire. Ainsi, les services des relations internationales ont aujourd'hui tendance à s'emparer de plus en plus de ces relations de coopération. C'est le cas par exemple des villes de Saint-Étienne et de Cherbourg, qui ont progressivement changé le mode de gestion des jumelages vers une organisation plus directe. Ces extraits mettent la lumière en même temps sur des problèmes de gestion des fonds et sur les choix d'action divergents entre collectivité et comité de jumelage, qui conduisent à cette réappropriation. Ces coopérations sont de plus en plus en lien avec les compétences propres aux collectivités territoriales, et doivent donc être administrées directement par les collectivités. La progressive reprise en main des relations internationales en France mène à la création de postes dédiés aux relations internationales dans les villes. Plusieurs sortes de situations existent et sont bien résumées par le chef des relations économiques internationales de la métropole de Grenoble.

« Je pense qu'il faut distinguer différents types de communes, on en a 49 dans la métropole. Sur les 49, les agents de la commune de Grenoble sont entre 10 et 20 personnes au service relations internationales. Il y a 4 communes qui ont des techniciens qui ont une part de leur temps sur l'international, ce sont les plus grosses communes : Échirolles, Saint-Martin-d'Hères, Pont-de-Claix, Saint-Égrève. Après on a des communes qui mobilisent soit le DGS (directeur général des services), le directeur du cabinet ou un élu qui porte le sujet et qui est vraiment présent. C'est des villes comme Fontaine, Saint-Martin du Vinoux, Gières, La Tronche. Et puis après il y a le reste. Et dans le reste, il peut encore y avoir un adjoint à l'international qui est plutôt sur des relations de type jumelage, mais qui ont une capacité d'ingénierie qui est nulle. Il faut avoir un mi-temps à minima sur la question sinon ce n'est pas la peine. »

Chef de projet Relations économiques internationales à Grenoble Alpes Métropole

Cette catégorisation se fait en fonction du temps d'agent municipal dédié aux relations internationales. Ainsi, au-delà du portage politique et de la création d'une délégation dédiée aux relations internationales, c'est bien la capacité administrative et d'ingénierie qui est nécessaire pour la conduite de coopérations internationales. Selon le rapport de Terra Nova (Kihlgren

2020), environ 1600 agents en France travaillent dans le domaine de l'Action extérieure des collectivités territoriales (80.2% d'entre elles sont des communes). Notre terrain s'est concentré sur les villes ayant déjà des services structurés, et donc une politique internationale définie. Il existe cependant des disparités très marquées entre les villes.

Ville interrogée	Rattachement du service	Nombre d'équivalents temps plein alloué aux relations internationales
Paris	Commune	40
Nantes Métropole	Service mutualisé commune-intercommunalité	20
Grenoble	Commune	20
Grand Lyon	Service mutualisé commune-intercommunalité	20
Strasbourg	Service mutualisé commune-intercommunalité	20
Nice Métropole	Service mutualisé commune-intercommunalité	20
Toulouse Métropole	Service mutualisé commune-intercommunalité	14
Lille	Commune	11
Rennes Métropole	Service mutualisé commune-intercommunalité	10
Lille métropole	Intercommunalité	8
Clermont-Ferrand	Commune	8
Brest	Service mutualisé commune-intercommunalité	7,5
Saint-Étienne	Commune	4,5
Grenoble Métropole	Intercommunalité	4
Commune de 120 000 habitants	Commune	4
Montpellier métropole	Intercommunalité	4
Tours	Commune	3,5
Dunkerque	Service mutualisé commune-intercommunalité	3
Vienne	Commune	2,5
Cherbourg	Service mutualisé commune-intercommunalité	2
Le Mans	Commune	2
Poitiers	Service mutualisé commune-intercommunalité	1,5
Rouen	Commune	1
Saint-Étienne Métropole	Intercommunalité	0,5

Tableau 3.1 : Équivalents temps plein alloués aux relations internationales dans les villes d'étude

Selon le Tableau 3.1, certaines villes sont dotées d'un poste unique et d'autres ont des services très étoffés, jusqu'à une quarantaine de personnes. On peut également faire le constat que, lorsqu'il existe un service à la commune et un service à l'intercommunalité, le service communal est plus pourvu en ressources humaines que celui de l'intercommunalité (Ex. : Grenoble, Lille). Ces rapports complexes entre communes et intercommunalités seront étudiés dans le chapitre 7. La capacité d'internationalisation d'une ville par le biais des réseaux de coopérations est finalement très liée à ces questions de ressources humaines. Cela peut provoquer des tensions entre les agents municipaux et les directions de la collectivité, par rapport au niveau

d'internationalisation attendu en fonction des ressources disponibles. C'est le cas notamment dans les villes de Dunkerque, Tours et Saint-Étienne.

> *« J'ai demandé une apprentie en gestion de projets européens et coopérations, car c'est une thématique qu'on nous demande de développer. Ça permet d'avoir de la relève, ce qui ne plait pas à notre DG, qui ne savait pas comment le financer alors qu'il y a beaucoup d'aides. Pour lui il faudrait qu'on fasse tout en plus avec déjà des moyens très contraints. »*
>
> Directrice des Relations internationales et de la Coopération décentralisée à la commune de Tours.

> *« NB : Vous êtes à mi-temps sur la métropole ?*
>
> *E : C'est une mise à disposition, pas une mutualisation, de 50% de mon temps de travail à la métropole. À la métropole il n'y a que mon mi-temps.*
>
> *NB : Est-ce que cela se passe bien ?*
>
> *E : Non, c'est très compliqué, car on ne peut pas faire de l'international sans ressources. Or si l'on prend les choses au pied de la lettre, vu que je suis seule sans fonctions ressources cela signifie que je suis censée taper mes courriers, prendre mes rendez-vous, faire de l'international, faire des déplacements, des accueils, organiser la logistique, payer mes factures. Tout ça à mi-temps... »*
>
> Directrice des relations internationales de la commune et de la métropole de Saint-Étienne.

> *« NB : Est-ce que vous cherchez à élargir votre service ?*
>
> *E : Pour le moment, on n'est pas dans cette optique-là, mais ça peut changer, à voir comment les choses peuvent évoluer au regard des priorités et aussi des objectifs qu'on peut nous demander. Actuellement, on a 6 projets en cours, on est sur des démarches de participation, de veille, de prospection, avec beaucoup de mise en réseau pour faire en sorte de pouvoir avancer. Mais à un moment, les moyens humains et financiers nous amèneront indirectement à séquencer ce qu'on pourra faire. »*
>
> Cheffe du Service Coopérations Europe et International de la commune de Dunkerque

En effet, une ville ne peut pas aller chercher la même quantité de financements, de projets et ne peut pas avoir le même investissement dans les coopérations en fonction du nombre de personnels alloués. Le manque de ressources humaines est souvent dénoncé par les services des relations internationales interrogées, car l'injonction à l'internationalisation et à la participation à des projets internationaux est croissante.

3.1.2 Les acteurs facilitant la mise en partenariat

Pour pallier ce manque de ressources et pour favoriser l'entrée d'une commune au sein des réseaux de coopérations internationales, il existe des acteurs intermédiaires intéressants et qui

facilitent un certain nombre de démarches. En effet, le domaine de l'action internationale des collectivités territoriales est structuré par des acteurs intervenant à plusieurs échelles, ce qui permet aux villes d'accéder à de nombreuses opportunités en matière de coopération.

3.1.2.1 Des acteurs intermédiaires centraux à l'échelle française

Une première partie des acteurs sont présents à l'échelle nationale et agissent comme des tremplins pour aider les villes à commencer leur action internationale. Ces acteurs sont centraux, car ils ont les connaissances techniques et administratives nécessaires au montage de projets, et permettent aux villes qui ont une faible dotation en ressources humaines et financières d'initier des projets.

À l'échelle française, on distingue principalement deux types d'acteurs qui ont cette mission :

- **Les réseaux régionaux multiacteurs (RRMA)**

Les RRMA sont présents à l'échelle régionale. Le site du ministère des Affaires étrangères les décrit comme des

> « Dispositifs régionaux d'échange, d'appui et de concertation multiacteurs de la coopération internationale à l'initiative conjointe de l'État (représenté par la préfecture de région), de collectivités territoriales et/ou d'associations. Ils animent un réseau multiacteurs (associations, collectivités territoriales, établissements d'enseignement, structures d'éducation populaire, établissements publics, acteurs économiques, etc.) dans une dynamique d'échanges, de travail collaboratif, de concertation et de subsidiarité » [31].

Ils sont principalement tournés vers des questions de solidarité internationale.

[31] https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/informations-complementaires/liens-utiles/article/reseaux-regionaux-multi-acteurs, consulté en avril 2021



Carte 3.1 : Carte des réseaux régionaux multiacteurs[32]

« Il faut savoir qu'aujourd'hui, la plupart des grandes collectivités de la région (des grandes villes, la moitié des départements et la région) sont impliquées dans des actions de coopérations internationales (…) Et donc ces collectivités-là elles connaissent les financements auxquels elles peuvent avoir accès et l'on a vraiment un rôle très limité de ce côté-là parce qu'elles ont les compétences internes pour le faire. Pour les collectivités qui sont de plus petite taille, qu'elles soient débutantes ou un petit peu plus expérimentées, on peut avoir un rôle de conseil et d'accompagnement de la collectivité. On les aide à développer une vision autour de cette question de l'international, on leur demande pourquoi elles veulent faire de la coopération internationale, comment les élus en charge de cette question-là le présentent à d'autres collègues élus, comment tout cela est présenté à la population, comment s'est fait le choix du partenaire (…). Ce sont des collectivités, donc on leur dit de ne pas faire seulement des projets d'ONG, pour financer un bâtiment ou quoi que ce soit. Ce qui est attendu aussi par la collectivité du Sud c'est de pouvoir l'aider à développer des politiques publiques locales qui vont peut-être permettre d'asseoir sa légitimité par rapport à la population. Notre rôle c'est donc de pouvoir partager ce genre de réflexions avec les petites collectivités et finalement montrer en quoi l'action des collectivités se distingue d'une action humanitaire. »

Directrice du réseau régional multiacteurs Résacoop (Région Auvergne-Rhône-Alpes).

Le témoignage ci-dessus rend compte de l'action des RRMA. Leur ancrage régional leur permet de toucher des communes de taille moyenne et petite, et de co-construire leur stratégie internationale. Leur rôle est centré autour du lancement et la définition de stratégie internationale,

32 https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/informations-complementaires/liens-utiles/article/reseaux-regionaux-multi-acteurs, consulté en avril 2021

et favorise la diffusion de l'information sur les opportunités de coopérations internationales à une échelle de proximité, auprès des acteurs du territoire régional.

- **La représentation française d'associations internationales de collectivités.**

On dénombre deux associations à l'échelle française, Cités Unies France (CUF), qui est la branche française de l'association United Cities and Local Governement (UCLG) et l'AFCCRE, la branche française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE). Ces deux entités ont plus ou moins le même rôle, mais concernent deux zones géographiques distinctes : l'Europe et plus particulièrement l'Union européenne pour l'AFCCRE et le reste du monde, avec un fort tropisme pour les questions de solidarité internationale pour CUF. Ces associations sont apparues en 1951 pour l'AFCCRE et 1975 pour CUF, une époque où les collectivités ne pouvaient pas adhérer à des structures de droit étranger. Ces structures nationales étaient ainsi un moyen pour les villes d'entrer dans des réseaux internationaux de collectivités.

> *« NB : Quel est votre rapport avec le CCRE ?*
>
> *E : Le CCRE, c'est notre fédération européenne et donc nous sommes l'association française du CCRE. On est d'ailleurs une des associations fondatrices, car les associations nationales se sont créées en même temps que la fédération européenne. Cela est dû au fait qu'à l'époque, les collectivités territoriales n'avaient pas le droit d'adhérer à une structure de droit qui n'est pas national. Par exemple, une collectivité allemande ne pouvait pas adhérer directement à une fédération qui aurait été de droit français. C'est pour ça qu'il y a des branches nationales, pour que les collectivités adhèrent directement à l'association nationale du CCRE qui adhère à son tour au niveau fédératif. »*
>
> Directeur du Pôle Échanges et Partenariats européens de l'AFCCRE

Ces deux associations offrent toutes les deux des formations pour obtenir des financements auprès d'institutions nationales ou internationales, et sont des lieux d'échanges entre villes françaises sur les questions liées à l'international.



Figure 3.3 : Plaquette d'information pour le DCOL[33]

CUF se distingue notamment par le fait que l'association propose, avec l'Agence française de Développement, le « dispositif d'appui à l'action internationale des collectivités », ou DCOL (Figure 3.3), qui permet aux collectivités de bénéficier d'une expertise dans le montage d'une stratégie internationale ou pour la réponse à un appel à projets pour un prix très réduit. Le recours facilité à ces consultants extérieurs est intéressant pour les communes qui amorcent une politique internationale et qui n'ont pas toutes les connaissances nécessaires.

Ces deux types d'acteurs, à l'échelle régionale et nationale, sont très centraux, car ils rassemblent de nombreuses villes françaises et constituent un lieu de passage obligé pour les villes souhaitant s'internationaliser. Ils permettent aux villes d'initier un projet international en étant accompagné, et de s'informer sur les opportunités de financement, de rencontrer de nouveaux partenaires, de s'appuyer sur des réseaux existants pour enclencher leur stratégie internationale. C'est ce qu'on retrouve dans le récit d'un salarié de Lianes Coopération, RRMA de la région Hauts-de-France.

[33] https://cites-unies-france.org/Lancement-des-missions-du-DCOL-5-Calendrier, consulté en avril 2021

« Je pense que les personnes qui sont moins en réseau bénéficient de beaucoup moins de choses (…) Par exemple l'autre jour j'ai eu un rendez-vous avec l'élue de la ville de Boulogne-sur-Mer. C'est une ville qu'on n'a pas eue dans notre RRMA depuis des années, depuis plusieurs mandats. Ce sont des gens qui ne nous connaissent pas, une technicienne et une élue. On se met à parler de coopérations et elles nous disent que c'est compliqué. Avec le Maroc, la ville a réussi à faire un échange de jeunes, mais c'était en 2008, donc il y a 12 ans. En 2016 ils ont fait une mission là-bas et ils se sont dit qu'ils aimeraient bien faire un truc autour de l'artisanat, des ports, parce que c'est une ville côtière, mais bon c'est compliqué donc ils n'ont pas fait. Depuis 15 ans qu'il y a ce partenariat c'est à peu près tout ce qu'il y a eu. Et ils nous disent qu'ils ont une coopération avec l'Argentine, mais que pareil, il n'y a jamais rien eu, parce qu'ils n'ont pas de budget. Et là, on leur dit qu'on peut les accompagner, on peut répondre ensemble à un projet du ministère des Affaires étrangères, on peut financer 50% du projet. Et d'un coup si le budget était divisé par deux peut-être qu'ils pourraient être motivés. Et sur le Maroc, on a notre projet franco-marocain avec les autres villes de la région. Ils nous répondent : « Mais on ne savait pas que Dunkerque travaillait avec le Maroc, alors qu'ils sont à 50 kilomètres de chez nous, c'est un littoral aussi donc on pourrait faire des choses ». Donc concrètement quand les gens sont tout seul, il ne se passe pas grand-chose. À moins d'une volonté très forte ou d'un élu visionnaire très investi et très engagé. »

Directeur adjoint et Animateur Réseau Lianes coopération

On voit dans ce témoignage le rôle central de ces acteurs auprès des municipalités, un rôle d'intermédiaire et de passeur d'informations, en même temps sur les financements possibles, mais aussi sur les synergies possibles à l'échelle des collectivités de la région.

Cités Unies France organise, à l'échelle nationale, un évènement majeur qui rejoint ce rôle d'intermédiaire : Les rencontres de l'action internationale des collectivités territoriales.

« On a une grande réunion annuelle qui dure deux jours, qui est les sencontres de l'internationalisation des territoires. Et donc là, nos adhérents, mais aussi des non-adhérents, des entreprises, des associations, des partenaires étrangers viennent. On essaie vraiment de faire en sorte que les élus et les techniciens qui viennent à ces rencontres puissent s'immerger pendant deux jours dans ce qui est l'action internationale des collectivités. On a eu 800 personnes qui sont venues, des élus, des techniciens, avec une très grosse envie d'échanger, de se retrouver, de se voir en vrai et de comprendre les différentes facettes de l'action internationale des collectivités territoriales. Et ce d'autant plus qu'il y a eu les municipales au tout début du confinement pour le premier tour en juin et il y avait beaucoup de nouveaux élus qui voulaient venir. »

Directrice générale de Cités Unies France



Figure 3.4 : Ouverture des rencontres de l'AICT organisée par CUF en septembre 2020[34]

Ces rencontres sont l'occasion d'échanger entre élus ou techniciens travaillant sur les questions internationales. La session d'ouverture des rencontres de l'AICT en septembre 2020 illustre le poids de cet évènement à l'échelle française (Figure 3.4). De nombreuses personnes assistent à cette ouverture et viennent y voir des acteurs clés : Anne Hidalgo (Maire de la Ville de Paris), Roland Ries (Président de Cités Unies France), Jean-Yves Le Drian (Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères), Bertrand Walckenaer (Directeur général adjoint de l'Agence française de développement), Emilia Saïz (Secrétaire générale des Cités et Gouvernements Locaux Unis), Michèle Garrigues (Présidente du groupe-pays Chine de CUF) et Jean-Claude Dardelet (Président du groupe-pays Vietnam de CUF), Christine Moro (Ambassadeur, Déléguée pour l'action extérieure des collectivités territoriales, rattachée au ministère des affaires étrangères), Guillaume Aubourg (Directeur adjoint Programme Solidarité Eau). Ce panel de conférenciers pour la session inaugurale montre que c'est un moment politique fort à l'échelle française pour s'adresser aux acteurs locaux de l'AICT.

[34] https://cites-unies-france.org/-Rencontres-de-l-action-internationale-des-collectivites-, consulté en avril 2021

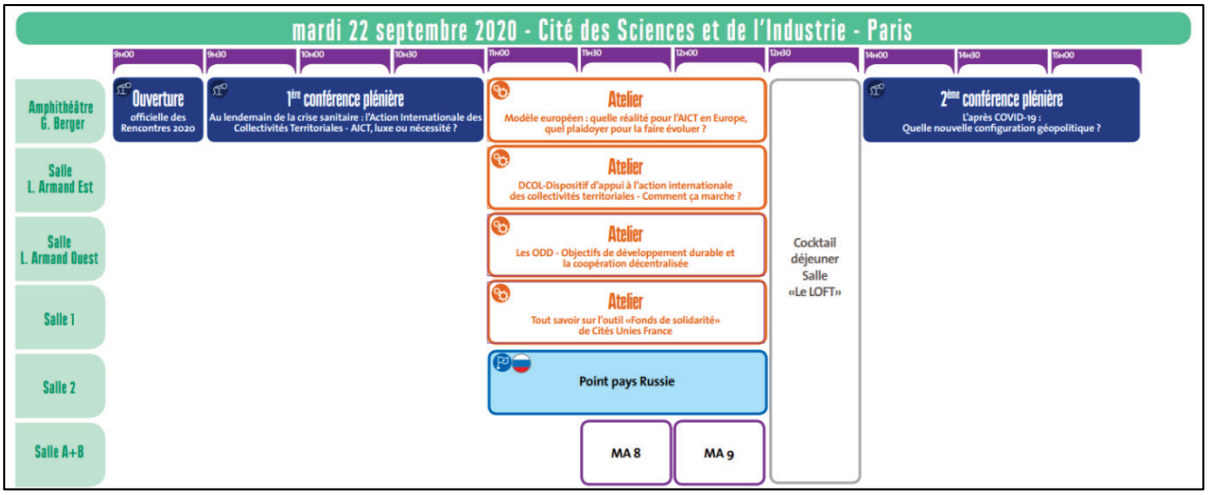


Figure 3.5 : Programme de la deuxième journée des rencontres de l'AICT organisées par Cités Unies France en septembre 2020[35]

Le programme de la deuxième journée en capture d'écran montre l'étendue des sujets d'échanges entre acteurs de l'AICT à l'échelle française. On y parle en même temps de thématiques bien spécifiques, et de leur lien avec l'international, comme les objectifs de développement durable, la crise sanitaire ou encore de zones géographiques particulières, ici la Russie. Mais c'est aussi un moment où l'on présente les outils à disposition des collectivités territoriales pour engager leur politique internationale, avec une présentation du dispositif du DCOL et du « fonds de solidarité » proposé par CUF. C'est également un moment central pour justifier et légitimer l'action internationale des collectivités territoriales à l'échelle nationale et européenne. Enfin, il faut souligner la présence de moments de convivialité (un cocktail-déjeuner), temps incontournables pour que les collectivités échangent et créent de potentiels projets communs.

Ces acteurs organisent et structurent le monde des coopérations internationales entre villes à l'échelle française et sont un premier tremplin vers l'international pour des collectivités non initiées. Ils jouent un rôle décisif également dans la recherche du partenaire ou du groupe de partenaires de coopération.

3.1.2.2 L'aide à la recherche de partenaire

De nombreux acteurs permettent ensuite d'aider à la recherche de partenaires de coopération et permettent aux villes pas encore inscrites dans des réseaux de coopérations d'entrer dans le 'club des villes internationales'. Les associations nationales telles que CUF ou l'AFCCRE sont par exemple des acteurs centraux dans ces rencontres, notamment lors de l'organisation d'évènements. Les acteurs étatiques, au travers des ambassades ou du ministère des Affaires étrangères, sollicitent souvent les villes pour leur proposer des partenaires, comme le montrent les deux témoignages suivants.

[35] https://cites-unies-france.org/-Rencontres-de-l-action-internationale-des-collectivites-, consulté en avril 2021

« C'est l'ambassade du Vietnam qui est venue nous voir pour nous dire que ce serait bien que l'on travaille avec telle province (…). C'était l'ancien vice-président aux relations internationales de la région Poitou-Charentes qui travaillait avec le Vietnam et quand il y a eu la fusion Nouvelle-Aquitaine il s'est dit qu'il fallait que le Grand Poitiers fasse quelque chose. Donc il est allé parler aux élus puis ensuite aux services. C'est lui qui a fait venir l'ambassadeur du Vietnam à Poitiers. On a fait deux jours de visites pour lui montrer différents acteurs et c'est l'ambassadeur vietnamien qui a dit « il faudrait que vous travailliez avec la province de Thaï Nguyen, il y a des choses qui sont intéressantes pour vous. »

Chargée des relations internationales du Grand Poitiers

« Moi j'ai été contactée par le ministère des Affaires étrangères, j'ai eu un échange téléphonique pour nous inciter à mettre en place de nouvelles coopérations décentralisées. On a en Sarthe des villes qui ont des coopérations décentralisées avec des villes africaines. Aujourd'hui, c'est des choses sur lesquelles on n'est pas mandatées ou missionnées par le maire. Ce qui est sûr c'est que c'est une piste à développer parce que le ministère des Affaires étrangères nous demande d'y réfléchir. »

Élue de la ville du Mans, déléguée au Rayonnement de la ville, aux Jumelages et au Patrimoine

Les Etats jouent un rôle central dans la mise en place de coopérations, en orientant les villes vers certains partenaires. Cette intervention de l'État dans la mise en relation internationale de ses collectivités sera abordée dans le chapitre 6. Les institutions européennes, par le biais des différents programmes, jouent également ce rôle d'intermédiaire au travers de plateformes d'échanges, permettant aux villes de diffuser un appel à coopération. Deux dispositifs ci-dessous illustrent cela. Le premier vient du site d'Interreg Europe.

« On a ce qu'on appelle la 'policy learning plateforme', c'est un élément du programme Interreg Europe, étroitement lié à la communauté en ligne. C'est presque comme un réseau social, les porteurs de projets et les personnes intéressées peuvent créer un compte sur notre site et peuvent chercher d'autres membres en fonction de leur domaine d'expertise, faire une recherche par mots clés… »

Policy Officer, Interreg Europe



Figure 3.6 : La policy plateforme d'Interreg Europe : une proposition de projet de coopération[36]

On voit dans la capture d'écran ci-dessus qu'une entreprise, EuroTrans, cherche à lancer une idée de projet autour de la mise en tourisme du patrimoine ferroviaire. On peut contacter cette personne de différente manière : via Skype, via un mail, via le téléphone. L'entreprise précise le

[36] https://www.interregeurope.eu/project-idea-detail/292/rich-dest-railways-industrial-cultural-heritage-developing-european-sustainable-tourism/, consulté en avril 2021

projet et le type de partenaire qu'elle souhaite réunir pour son projet, dans ce cas plutôt des collectivités locales. On peut enfin savoir quelles sont les institutions qui sont intéressées par ce projet, notamment deux villes (Hellin en Espagne, Casalgrande en Italie) et une région (la Province de Flandre-Occidentale en Belgique).

Le deuxième dispositif concerne le site twinning.org, qui est financé et appuyé par le programme Europe pour les citoyens et par le CCRE. Ce site est un réseau de rencontres, où chaque ville peut déposer une annonce de recherche de jumelage, spécifier quelques particularités locales et expliquer le profil de villes avec qui elle souhaite échanger.

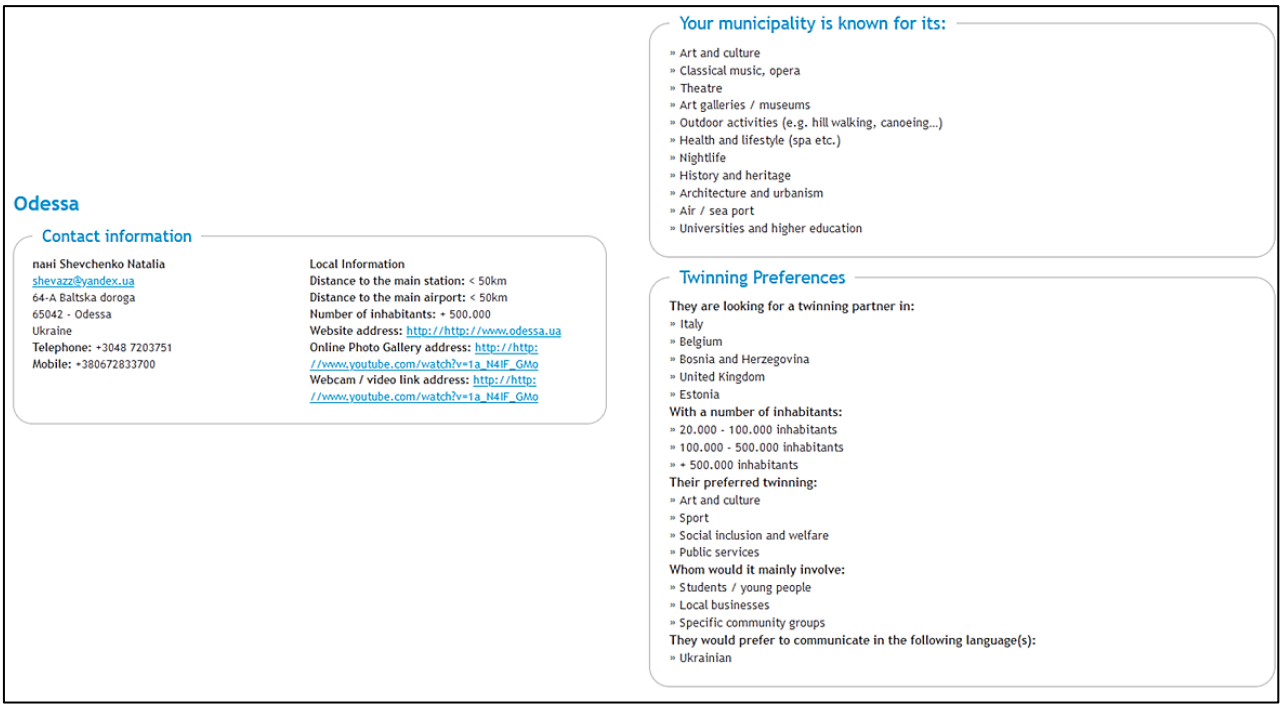


Figure 3.7 : Proposition de jumelage de la ville d'Odessa[37]

La ville ukrainienne d'Odessa a déposé une proposition de jumelage assez large en termes de profil de ville et de thématique, mais pour des partenaires issus seulement de 5 pays et avec la volonté d'échanger en ukrainien (Figure 3.7). Le site recense en tout 736 demandes de jumelages à l'échelle européenne, soit une vraie communauté de villes souhaitant collaborer au-delà de leur territoire national.

On remarque cependant que ces initiatives existent à l'échelle européenne, mais pas à l'échelle internationale, point sur lequel nous reviendrons dans le chapitre 5, afin de souligner le rôle incitatif de l'UE pour le développement des coopérations internationales entre villes.

[37] http://www.twinning.org/en/partner/2201/, consulté en avril 2021

3.1.2.3 La recherche de financement

Enfin, le dernier point qui permet un accès plus aisé aux réseaux de coopérations est l'aide aux financements, soutenue par certains acteurs. Il s'agit d'ailleurs majoritairement de co-financements, ce qui veut dire que la ville doit toujours engager un certain montant des frais, sauf dans le cas des projets H2020, portés par l'Union européenne. Le pourcentage de la subvention varie selon les bailleurs, mais aussi selon les partenaires de coopération. On repère trois acteurs principaux concernant les villes françaises :

- Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (au travers de la délagation pour l'action extérieure aux collectivités territoriales – DAECT) propose différents appels à projets chaque année : des appels à projets généralistes, thématiques, bilatéraux et les projets « clés en mains ».
- L'AFD a également un budget dédié aux coopérations des collectivités territoriales : la Ficol.
- L'Union européenne met aussi à disposition de nombreuses lignes budgétaires, dont les principaux sont les Interreg (A,B, Europe), Urbact, H2020, Europe pour les citoyens …

Ces financements permettent aux villes françaises d'avoir une politique internationale plus ambitieuse, car les projets engagés ne reposent pas uniquement sur les budgets municipaux.

Nom du programme	Bailleurs	Montant éligible (EUR)	Taux de co-financements	Nombre de partenaires	Type de partenariat	Type d'échange
Clés en main	DAECT	<200 000	30-70%	Multilatéral	Coopération décentralisée à destination de pays en développement	Échange de bonnes pratiques
Appels à projets bilatéraux	DAECT	<200 000	30-70%	Bilatéral	Coopération décentralisée à destination de pays en développement	Échange de bonnes pratiques
Appels à projets généralistes	DAECT	<200 000	30-70%[38]	Bilatéral	Coopération décentralisée à destination de pays en développement	Échange de bonnes pratiques
Appels à projets thématiques	DAECT	<200 000	30-70%	Bilatéral	Coopération décentralisée à destination de pays en développement	Échange de bonnes pratiques
Ficol	AFD	200 000 - 1 500 000	70%	Multilatéral	Coopération décentralisée à destination de pays en développement	Financements d'investissement
Urbact	UE	<750 000	50-85%	Multilatéral	Échanges européens	Échange de bonnes pratiques
Interreg Europe	UE	1 à 2 000 000	50-85%[39]	Multilatéral	Échanges européens	Échange de bonnes pratiques
H2020 (Horizon Europe)	UE	<3 000 000	100%	Multilatéral	Échanges européens	Mise en place de projets de recherche et d'innovation

Tableau 3.2: Principaux financements de projets de coopération[40]

[38] En fonction de si le pays est éligible à l'Aide Publique au Développement
[39] En fonction du niveau de développement de la région dont est issu le partenaire
[40] Réalisé à partir des sites internet des bailleurs

Les fonds engagés diffèrent selon les actions subventionnées, et du bailleur. Globalement, les financements pour la mise en place de projets d'innovation ou d'infrastructures sont plus élevés que ceux pour les échanges de bonnes pratiques, et les projets européens sont plus dotés que les Français. Ces financements sont une réelle porte d'entrée pour des projets d'une certaine ampleur, avec des impacts visibles sur les territoires.

Encadré : la coopération des parcs urbains entre les villes de Rennes et de Santa Fe, financée par l'AFD

La coopération entre Rennes et Santa Fe (Argentine) se centre sur la problématique de la nature en ville et plus particulièrement des parcs urbains : « Les villes de Rennes et Santa Fe (Argentine) ont échangé plusieurs années durant sur la transformation de deux zones d'inondation en parc naturel urbain mêlant gestion des crues et zone de loisirs et d'écologie »[41]. Les financements obtenus ont permis d'échanger sur le sujet, mais aussi de modifier le territoire des deux villes. À Rennes, une friche industrielle a été transformée en parc de 30 hectares, nommée les Prairies Saint-Martin. À Santa Fe, une zone soumise aux risques d'inondation a été aménagée en parc, la réserve naturelle urbaine de l'Ouest, notamment afin de réduire le risque d'inondation. Ainsi, le projet de l'AFD a été un moyen pour les deux villes d'échanger sur la problématique de la biodiversité en ville, sur les îlots de chaleurs, sur l'accessibilité à la nature pour les populations urbaines. Mais ce projet a également permis d'appuyer des projets d'aménagement sur le territoire, grâce à un financement important de l'AFD.

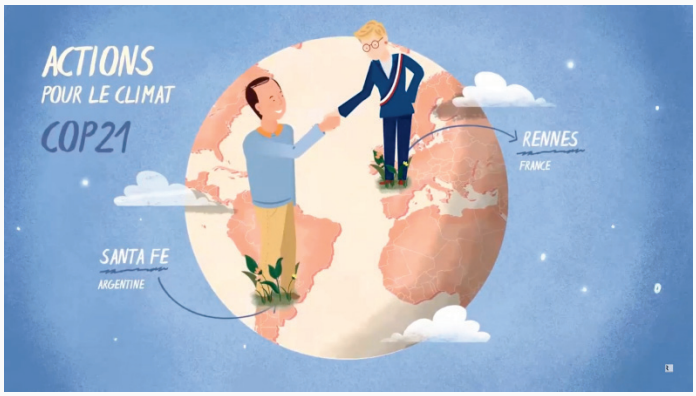


Figure 3.8: Capture d'écran de la vidéo présentant les résultats de la coopération Santa Fe et Rennes[42]

Le témoignage de la ville de Rennes montre comment ces coopérations sont aussi des opportunités afin de bénéficier de financements importants.

> *« Pour la coopération avec Santa Fe, c'était un financement de l'AFD au travers des fonds français du développement mondial (…) Au départ pour nous c'était totalement opportuniste, c'est les 2 millions du projet qui nous ont amenés à travailler avec eux. Ils travaillent sur la communication aux habitants concernant les parcs urbains, et donc c'était intéressant pour nous. »*
>
> Responsable du Service International et Europe, Rennes et Rennes Métropole

[41] https://metropole.rennes.fr/rennes-ouverte-au-monde, consulté en avril 2021
[42] https://www.youtube.com/watch?v=9Q010TPmKQM, consulté en avril 2021

L'intervention de ces acteurs au travers de multiples dispositifs permet donc de faciliter le lancement et la réalisation de projets de coopération. Le tableau suivant récapitule ces acteurs et les différents types d'actions qu'ils engagent.

Acteurs	Échanges de bonnes pratiques	Formations	Match-making	Financements
RRMA	X	X		
Associations nationales	X	X	X	
Acteurs étatiques		X	X	X
Acteurs européens	X	X	X	X
Associations internationales de villes	X		X	
AFD				X

Tableau 3.3 : Synthèse des rôles des acteurs assistant les coopérations internationales entre villes

Ces acteurs sont donc des intermédiaires essentiels dans le développement de la stratégie internationale d'une ville. Cette étude n'a pas inclus les acteurs privés intervenant dans l'internationalisation des villes. Il existe des sociétés de consultants qui conseillent les villes sur les stratégies d'insertion dans les réseaux de coopérations. Ces sociétés ont été analysées par Déborah Galimberti dans un programme porté par le PUCA et montrent comment certaines sociétés de conseils produisent un discours sur la nécessité d'internationalisation des villes et s'insèrent dans les acteurs permettant la mise en réseau des villes à l'échelle internationale (Galimberti 2019). Cependant, peu de villes interrogées ont eu recours à des consultants, ce qui nous a conduits à décider de ne pas prendre en compte ces derniers. Tous ces acteurs interviennent, comme nous l'avons vu, pour faciliter la mise en contact entre villes partenaires. Le choix du partenaire ou du réseau de partenaires pour mener une coopération conduit à étudier en profondeur les stratégies internationales des villes.

3.1.3 Choisir des partenaires

La mise en place d'une relation de coopération, que ce soit au travers d'un partenariat bilatéral ou multilatéral (projet européen ou association de villes) est un processus lent et très réfléchi en amont par les équipes politiques locales accompagnées des services des relations internationales.

3.1.3.1 Avec qui coopérer ?

Deux options sont possibles dans le choix de partenaires de coopération. Soit la ville décide de mettre en place un partenariat, et est donc dans une dynamique proactive et d'extraversion, soit elle reçoit une demande de coopération.

Dans le premier cas, la recherche de partenaires peut découler d'une demande d'un acteur du territoire (cf. encadré sur la mise en place du jumelage entre Le Mans et Pampelune) ou d'envies des services, relayés aux services des relations internationales.

Encadré : Mise en place du jumelage du Mans et de Pampelune

La mise en place, en cours en 2021, de ce jumelage provient d'une demande d'une association locale se centrant sur la culture hispanique. Il est intéressant de voir comment cette revendication est portée par l'association : un étonnement de l'absence de coopération entre l'Espagne et les collectivités territoriales du département, ce qui conduit à un manque de lien existant et mobilisable pour cette association afin d'organiser des échanges. La reprise à leur compte de ces éléments par le service des relations extérieures de la ville montre bien comment se forme une coopération : s'appuyer sur les envies des acteurs du territoire pour amorcer un projet international et essayer d'impulser des synergies, ici entre les habitants, les associations et l'université du Mans. Ce n'est pas le thème ou même la destination qui est mis en valeur, mais ce qu'elle crée pour le territoire.

Le point de vue de l'association Amig@s

« ***Le Mans. À quand un jumelage avec une ville espagnole ?*** *Ouest-France, Laurence PICOLO, Publié le 10/05/2019.*

C'est le souhait de l'association Amig@s. Elle est prête à aider la Ville à mettre sur pied un comité de jumelage et propose quatre noms de villes espagnoles. À votre avis, combien de villes sarthoises sont jumelées avec une commune espagnole ? Aucune. C'est même une particularité du département. Le seul à n'avoir aucun jumelage avec le pays de Cervantès. Rien que chez nos voisins, La Loire-Atlantique en compte 11 ; la Vendée, 9 ; le Maine-et-Loire, 8 ; et la Mayenne, 2.(…) Alors, avec des membres de l'association, le président s'est mis à travailler la question, à rechercher en Espagne les villes pouvant correspondre au profil du Mans en taille, en matière d'histoire, de patrimoine, de sport, de nature, d'innovation… La ville jumelle devrait aussi se trouver à une distance raisonnable, en tout cas avec des liaisons faciles. L'association a mouliné tous ces paramètres. Et quatre noms sont sortis du chapeau. Toutes ces villes se trouvent sur le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle et sont engagées dans de nouvelles politiques énergétiques. À commencer, justement, par Saint-Jacques-de-Compostelle, haut-lieu de pèlerinage. Léon, très investi dans les énergies renouvelables. Logroño, proche du circuit de Navarre. Pampelune, enfin, a la préférence du préident Angel Massille. Ses atouts ? Bérengère, la reine de Navarre et fondatrice de l'abbaye de l'Épau, est née juste à côté. Et Pampelune est jumelée avec… Paderborn. 'Ça ferait une sorte de billard à trois bandes', sourit Angel. »

Le point de vue du service des relations extérieures du Mans

« On travaille en priorité avec Pampelune parce que c'est une demande du maire. Ça émane d'une association locale qui prône la culture hispanique au Mans et en Sarthe et ils avaient envie qu'il y ait un jumelage avec une ville hispanique parce qu'on n'en a pas. Ils ont proposé plusieurs villes. Après les échanges menés par la directrice des relations extérieures, Pampelune s'est avéré être un choix intéressant parce que d'une part il y a l'histoire commune avec Bérangère de Navarre, et en plus Pampelune est jumelé avec Paderborn. Donc pour nous c'est l'occasion de travailler un nouveau triptyque avec cette ville-là. On a sur la ville cette association qui fait des cafés espagnols pour promouvoir tout ce qui est linguistique, mais on a aussi des universitaires qui sont spécialistes de Berengère de Navarre. Donc on a vraiment ces deux volets-là et on pense qu'à la fois l'université et les habitants ont intérêt à ce qu'on avance ».

Élue de la ville du Mans, déléguée au Rayonnement de la ville, aux Jumelages et au Patrimoine.

La recherche de nouveaux partenaires peut également venir d'une commande politique, comme le montrent les cas des villes de Lyon et de Lille.

> *« On va faire un travail un peu plus fin pour aller chercher des nouvelles villes avec lesquelles on aurait intérêt à se rapprocher pour plein de raisons. Là on a des villes qui seraient assez pionnières en termes de politiques publiques, particulièrement repérées par les nouvelles équipes écologistes. On m'a par exemple parlé de la ville de Fano en Italie dans le domaine de l'éducation de la petite enfance. Les équipes écologistes sont très attachées à faire de Lyon une ville amies des enfants, où les enfants peuvent s'épanouir, peuvent avoir plus d'espaces dédiés dans l'espace public, sécurisés, et donc pour cela c'est intéressant d'aller chercher d'autres villes européennes. On peut aussi aller chercher une ville comme Amsterdam sur la façon dont ils ont mis en place de nouvelles théories économiques comme la théorie du Donut portée par Kate Raworth sur la question des limites planétaires et sociales. Ça, ça nous intéresse beaucoup aussi ».*
>
> Responsable du service relations internationales du Grand Lyon

> *« Le point de départ ça reste toujours l'orientation politique qui doit donner un cadre, et en fonction du cadre qui est donné, ensuite de faire du benchmark, de l'analyse. Ça, c'est le travail qu'on doit mener avant de prendre des premiers contacts. Les contacts peuvent être avec le partenaire que l'on cible, mais aussi avec des réseaux, avec le réseau du ministère des Affaires étrangères, des réseaux internationaux, pour essayer de capter de l'information, voir si d'autres villes ont expérimenté des choses avec tel partenaire ou sur tel type de projets. Une fois qu'on a complété toute cette analyse et effectué des premiers contacts, ensuite on formalise un avant-projet de plan d'action dans lequel vont se trouver les acteurs à mobiliser en interne et en externe. Le rôle politique est aussi explicité, car ça doit être porté politiquement donc on doit le retrouver à un moment, ainsi que les incidences financières. Et une fois qu'on a fait cet avant-projet, on le soumet à validation, on le présente à l'exécutif pour indiquer si le projet colle aux attentes ou pas. Et une fois qu'on a un feu vert on passe à l'étape de la finalisation du projet, c'est-à-dire qu'on définit la programmation, on passe de simple contact à une vraie relation avec un ou plusieurs partenaires étrangers. »*
>
> Chef de projet relations internationales à la Métropole Européenne de Lille

Ces témoignages montrent bien la dimension stratégique du choix du partenariat et les différentes étapes nécessaires à sa construction. Le choix des partenaires découle d'une posture proactive, et d'une réelle recherche d'opportunités en fonction des thématiques choisies. Chaque coopération amorcée résulte de l'établissement d'une stratégie énoncée par les équipes politiques et mise en place par les services de relations internationales. Le cas des coopérations multilatérales est similaire, tant pour les projets européens que les associations de villes.

> *« Dans le cas des projets européens, quand on a la capacité de coordonner nous-même, quand c'est important en termes de visibilité politique ou parce que c'est important de coordonner certains acteurs et qu'on est légitime pour le faire, on le fait. (…) Quand c'est nous qui sommes à la manœuvre, on va dans des évènements où on rencontre des partenaires, où on va un peu se vendre pour aller trouver des partenariats intéressants ».*
>
> Directeur Europe, Euro-Méditerranée et financements extérieurs de la métropole Nice Côte d'Azur.

« E : On a toujours une volonté de réinvestir les réseaux parce que la métropole a longtemps été très présente dans des réseaux (…). Et aujourd'hui elle est un peu plus effacée et la question qui se pose c'est comment réintégrer les réseaux et surtout en tirer quelque chose, c'est ça surtout qui est important.

NB : Quels réseaux souhaitez-vous réinvestir ?

E : Il y a des réseaux européens comme Eurocities. On est très présent dans l'entrée 'coopération européenne' de ce réseau, pour échanger sur des pratiques par rapport à nos compétences, parfois avoir des initiatives communes, mais on n'est pas dans une logique de rayonnement, de plaidoyer, de rôle au sein du réseau. On est plus là à s'enrichir les uns les autres, mais on n'a pas un rôle de leadership, comme le permettrait le réseau Eurocities. »

Chef de projet relations internationales à la Métropole Européenne de Lille

Dans le cadre des projets européens ou des associations de villes, prendre part à un projet international voir l'amorcer est une démarche réfléchie, car elle est chronophage pour les services de relations internationales. En effet, être actif dans ces réseaux multilatéraux demande de se déplacer plusieurs fois par an dans les évènements organisés et de recevoir également des évènements dans la ville. Ainsi, chaque engagement à ces réseaux est pensé afin d'investir à bon escient le temps des agents et des élus. Ces extraits d'entretiens soulignent de plus les stratégies qui sous-tendent la participation à ces coopérations multilatérales, et notamment la volonté de devenir visible et de peser sur certaines décisions européennes (cf. chapitre 7).

Dans le deuxième cas, les villes sont contactées par d'autres villes ou associations pour mettre en place un partenariat. Cette situation réceptive est intéressante, car elle est le résultat d'une place déjà acquise à l'échelle internationale par les villes, qui conduit des partenaires à se tourner vers la ville en question pour échanger. C'est souvent le résultat d'une action déjà importante dans les réseaux de coopération, permettant aux les villes de se faire connaître. Lyon en est une incarnation très parlante, car la ville a une politique internationale très active (Payre 2013).

Ce qu'il faut savoir c'est que pour le meilleur et pour le pire, Lyon a toujours été extrêmement approchée par de nombreux territoires dans le monde. À telle enseigne que j'ai eu besoin de faire un gros nettoyage de toutes ces coopérations. Là, il en reste près d'une trentaine, 29, c'est déjà beaucoup ! Et toutes les semaines pendant une période, la période faste de l'attractivité et du rayonnement de Lyon, j'avais de nouvelles demandes ! C'était absolument dingue. Et donc il a fallu faire un tri, à l'époque on en avait près d'une quarantaine.

Responsable du service relations internationales du Grand Lyon

Cette politique internationale très efficace permet à Lyon de recevoir de nombreuses demandes de coopération, comme le montre la citation. Cette position peut avoir un pendant négatif, lié à un trop grand nombre de demandes de coopérations par rapport à la capacité de la ville.

Les associations de villes, pour étendre leur réseau, démarchent également souvent les villes. Ici encore, ces approches se font en fonction d'une thématique valorisée sur le territoire ou du rayonnement de la ville à l'international. La secrétaire générale du réseau Polis, réseau tourné

autour de la problématique du transport durable en ville, explique que c'est l'association qui approche les villes.

> *There are others cities that we trying to get on board, but that is a long and slow process. They are interesting cities in the transport fuels, for example Grenoble, Bordeaux, Lyon. So it would be great if we could convince those three to join. There have been conversations and generally there is an interest from their side as well but as I said it's sometimes comes down to someone taking the issue forward and filling the paperwork or someone committing. Grenoble has reached out to us themselves again recently so we hope that indeed something could change and I have reached out to Lyon and the new politician so let's see. (…) I know that in the past Grenoble was quite active in Eurocities. And Bordeaux for example has been engaging a lot with another network on the European level representing the intelligent transport systems industry.*
>
> Secrétaire générale du Réseau Polis.

On voit que les villes démarchées par Polis sont de taille importante et qu'elles ont toutes connu une alternance politique au profit du parti écologiste lors des dernières élections municipales de 2020. Ce sont également des villes déjà bien insérées dans des réseaux de coopérations. Ainsi, les villes démarchées par le réseau sont en même temps politiquement plus sensibles aux thématiques abordées par le réseau, mais aussi déjà visibles et repérables par ce dernier grâce à une politique internationale déjà développée.

Cette dimension est centrale dans l'étude des coopérations internationales entre villes. Le réseau de coopérations repose en grande partie sur des relations d'interconnaissances, conduisant les villes à mettre en place des stratégies pour être visibles et pour faire partie de ce club des villes internationales. La notion d'intermédiarité, notion clé dans les études sur les réseaux, permet de mettre en lumière ce processus.

3.1.3.2 Les amis de mes amis sont mes amis : intermédiarité et clubbisation des réseaux de coopérations internationales entre villes.

La dimension centrale dans la recherche de partenaire est l'intermédiarité. Notion fondamentale dans l'analyse de graphe, elle est aussi très visible empiriquement dans la recherche de partenariat. Le Larousse définit l'intermédiaire comme :

> « Qui est entre deux choses et forme transition de l'une à l'autre ».

La centralité d'intermédiarité en théorie des graphes consiste à dire qu'un point est central s'il est situé sur le chemin le plus court entre deux points, et qu'il fait donc le pont entre ces deux points.

Lors des entretiens, lorsque je posais la question « Décrivez-moi la mise en place d'un partenariat », la recherche de partenaire s'appuyait souvent sur le réseau d'interconnaissances entre villes, déjà établi. L'encadré 1, sur la mise en place d'un jumelage entre Le Mans et Pampelune, est justifié par le fait que les deux villes sont également jumelées avec une même ville.

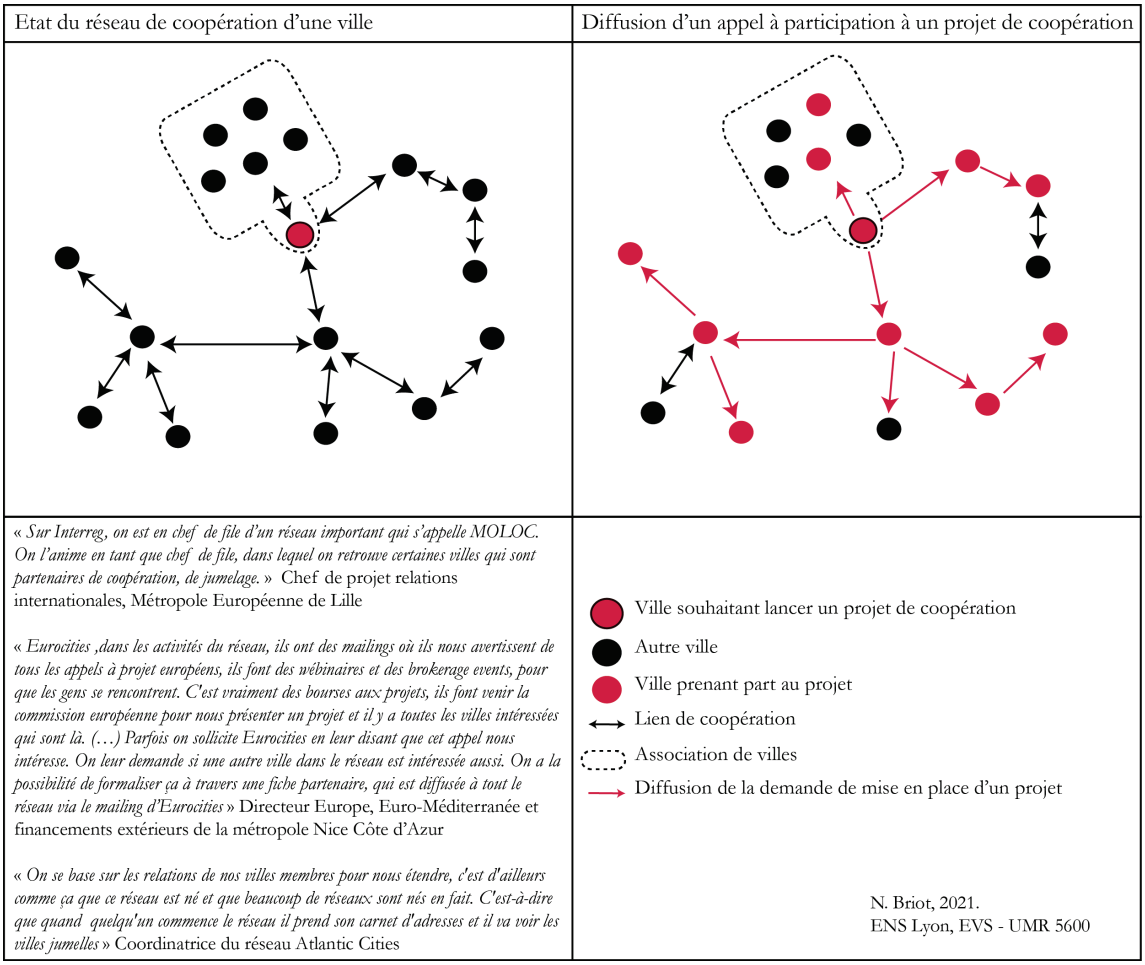


Figure 3.9 : L'intermédiarité, un concept opérant pour la mise en place des projets de coopération.

La Figure 3.9 montre cette place centrale de la notion d'intermédiarité, et par ricochet, de réseau. L'information circule de ville en ville, au travers de projets déjà menés et de participation conjointe à des associations. Ainsi, plus une ville participe à des coopérations, de divers types, plus elle a de possibilités de participer à d'autres projets. C'est un cercle vertueux pour les villes menant une politique internationale soutenue, mais également un problème pour les villes qui veulent accéder à ces programmes. Cette dimension de club est importante dans les réseaux internationaux de coopérations, et ressort lors de la phase d'enquête. C'est ce qu'on retrouve dans les citations suivantes. Participer à des réseaux de coopérations, c'est accéder à une autre échelle d'action.

> *« Au début, c'était une vingtaine de maires de grosses métropoles et qui n'avaient pas d'autres réseaux de villes en dehors de Cités Unies France. Donc une vingtaine de grandes métropoles qui ont créé des liens d'amitié, qui échangeaient leur ressenti dans leurs relations avec les États. C'était un club très british, avec des fauteuils dorés en cuir profond, mais francophone et francophile. Aujourd'hui, c'est plus du tout ça. La notion de club entre guillemets existe toujours – mais au niveau de trois cents villes »*
>
> Secrétaire permanent de l'AIMF

« L'idée d'être en tant que ville dans des réseaux de coopération, à titre personnel pour des élus, c'est de participer à des réunions comme Eurocities où on est un peu dans un club international, où on se fait des relations, on se fait remarquer »

Directeur du Pôle Échanges et Partenariats européens de l'AFCCRE

La notion de clubbisation, définie par Éric Charmes à propos du périurbain, peut être mobilisée pour analyser ces coopérations. Il montre que les communes périurbaines deviennent des clubs résidentiels où l'acquisition d'une maison individuelle ressemble à l'acquisition d'un ticket d'entrée dans un club (Charmes 2011). La mise en place d'une coopération devient le ticket d'une ville pour entrer dans le club des villes internationalisées. Par exemple, le réseau Eurocities se définit comme le « network of major European cities »[43], et n'intègre que les villes européennes qui ont une population supérieure à 250 000 habitants. Ce réseau est donc une forme de club n'intégrant que les plus grandes villes européennes. Un statut d'*associate partner* existe cependant, et permet aux villes non éligibles de participer à des forums spécifiques du réseau et donc d'intégrer une partie de ce club. Cette notion de clubbisation est pourtant invisible dans la littérature sur le sujet, qui se centre plus sur les actions des villes dans ces réseaux de coopérations que l'accès à ce réseau de coopérations. Cette dimension de club est encore plus visible à l'échelle des projets européens financés dans le cadre de la politique de cohésion. J'avais déjà montré, lors de mon étude sur les coopérations internationales entre villes à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes, que les projets européens étaient les projets européens les moins accessibles et que seules les plus grandes villes (6% des communes de plus de 10 000 habitants) de la région avaient participé à un projet européen depuis 2000 (Briot 2018). Cela s'explique par le fait que, selon les acteurs interrogés, pour participer à un projet européen, il est mieux d'avoir déjà participé à un autre projet européen avant.

« On ne veut pas que ce soit un obstacle aux nouveaux porteurs de projets, parce que si on finance ceux qui ont déjà de l'expérience c'est dommage, ça ferme la porte aux autres. Mais ça aide si on a déjà une expérience dans le programme parce que je pense que le mécanisme de coopération n'est pas toujours facile à comprendre, à saisir, donc si on a l'expérience ça aide, c'est pas un critère en soi, mais ça peut aider »

Policy Officer - Interreg Europe

« En général, 85% des villes leaders sont des villes qui ont déjà participé en tant que partenaire »

Directeur du programme Urbact

[43] https://eurocities.eu/cities/, consulté en avril 2021.

« On aimerait pouvoir répondre à des appels à projets européens ou aller chercher des financements européens. Après la difficulté c'est toujours d'avoir le projet qui correspond. C'est toujours quelque part dans notre tête quand on monte quelque chose, de se demander si l'on peut éventuellement trouver des financements. Jusque-là, on a toujours fait des projets qu'on était en capacité de gérer nous-même, mais après je pense que toute collectivité aimerait pouvoir bénéficier de ces fonds-là pour faire des projets. Là, on a fait une expérience en tant que partenaire d'un projet européen pour voir comment ça se passait, parce que c'est quand même relativement lourd à porter quand on est leader. Donc on voulait déjà voir comme partenaire comment ça se passe pour avoir un peu les échos et dire que, si on est leader sur un projet, on sait comment on peut gérer nous-même en interne »

Chargée des Relations Internationales - Commune de Rouen

Cet effet de club des projets européens est dû à la lourdeur de la candidature à des programmes européens. L'encadré suivant en présente le déroulé. La rédaction d'un projet d'une telle longueur et d'une telle précision, en anglais, demande des connaissances particulières. C'est d'ailleurs souvent pourquoi les municipalités interrogées voir les associations de villes qui prennent part à des projets européens embauchent des personnes allouées spécifiquement au montage et à la coordination de ces projets. Dans certaines villes, des services entiers sont parfois dédiés aux montages de projet européen, services à part des relations internationales. Ce sont des services nommés « contractualisation », et qui gèrent donc la recherche de contrat et projets financés par l'UE. Ces besoins supplémentaires en matière de ressources humaines, accompagnées de la barrière de la langue dissuadent souvent les villes peu dotées dans le service des relations internationales. Ce point peut être mis en parallèle avec un certain nombre de recherches pointant la nécessité d'avoir une *administrative capacity*, que l'on pourrait traduire par capital ou savoir-faire administratif (plutôt que capacité). En effet, ces études montrent notamment comment l'accès aux fonds européens est souvent conditionné à l'acquisition d'un savoir-faire pour répondre aux procédures européennes (Dimitrova 2002; Milio 2007; Surubaru 2017).

Encadré : Sommaire du template fourni par Urbact pour candidater à un projet[44] :

I - Project Synthesis

1. Project identity
2. Summarised description of the Good Practice to be transferred
3. Proposed Partnership
4. Thematic objective
5. Total budget

II - Presentation of Project Proposal

1. Presentation of the UIA Practice including outline of the original policy challenge
   - 1.1 Explanation of the Transfer Potential of the UIA practice
   - 1.2 Explain the risks and challenges linked to the transfer of the UIA practice
2. Shall the proposal contribute to the URBACT Specific Objective 3 (related to Transfer Network...

III - Rationale of Proposed Partnership

1. Please explain the rationale used for selecting proposed partners and explain the relevance for e...
2. Please explain the resources in place for the Transfer Cities to successfully participate in the ne...
3. Please explain the expected results in each partner city
4. Please explain the motivation and expectations for the UIA city to transfer their experience.

IV - Activities and Expected Outputs

1. Description of Work Package 1- Network management
   - 1.1 Organization of the project coordination
   - 1.2 Activities to be implemented under WP1
   - 1.3 Partners involvement in relation to WP 1 activities
   - 1.4 Expected Outputs under WP1
2. Description of Work Package 2 — Transnational Exchange and Learning Activity
   - 2.1 General structure for Transnational Exchange and Learning Activities
   - 2.2 Activities to be implemented under WP2
   - 2.3 Partners involvement in relation to WP 2 activities
   - 2.4 Expected outputs under WP2 (seminars, thematic outputs, etc.)
3. Description of Work Package 3 – The Local Dimension
   - 3.1 General Framework for local activities (governance at local level, URBACT local group)
   - 3.2 Short description of the methodology proposed to link transnational activities under WP 2 and local transfer activitie...
   - 3.3 Expected outputs under WP3 (transfer plan, ULG meetings, transfer diary.)
4. Description of Work Package 4 – Communication and Dissemination
   - 4.1 General framework for Communication and Dissemination Activities
   - 4.2 Communication Strategy (objectives, target audiences, key messages, tools for communication and dissemination)
   - 4.3 Partners involvement in the relation to WP 4 activities
   - 4.4 Expected outputs under WP4 (newsletter, promotional material, network page update, network results product, etc.)

V - Project Work Plan

1. Work plan

VI - Network Management And Leadership

1. Lead Partner experience (highlights of city's experience in EU projects)
2. Lead Partner management team (decision makers, project coordinator, UIA Practice leader, comm...
3. Experience of proposed project coordinator

VII - Use Of Expertise

1. Proposed use of expertise resources allocated by the Programme
   - 1.1 Proposed Lead Expert
   - 1.2 Proposed ad hoc expertise and identified experts if applicable
   - 1.3 Proposed use of UIA expert as part of this project if applicable

VIII - Budgetary Proposal

1. Financial contribution by partner and source (incl. ERDF and local contribution)
2. ERDF per year
3. Expenditure per partner, per year and budget subcategory
4. Expenditure per year and budget category
5. Project cost per budget line
6. Project costs per budget category – Justification/Explanation

IX - Signature

1. Signature of the Lead Partner / Project Coordinator

[44] https://urbact.eu/files/uia-tm-urbact-%E2%80%94-application-form-template

Il faut cependant souligner que la plupart des acteurs facilitant l'accès aux projets de coopération permettent d'ouvrir ce « club » des villes internationales. Les dispositifs tels que les plateformes de rencontres ou les aides pour l'accès aux financements permettent une meilleure accessibilité pour l'insertion à l'échelle internationale. On peut noter également que les programmes de coopérations européens ont conscience de la lourdeur des candidatures aux projets européens, et ont pour objectif d'en faciliter l'accès. Lors d'une phase d'observation lors de l'European Week of Cities and Regions, en octobre 2019, un membre de la DG Regio (Commission européenne) a confirmé que les appels à propositions de projets pour la nouvelle période de programmation européenne (2021-2027) seront simplifiés. La commission a publié un document expliquant les différentes mesures de simplifications pour accéder aux financements européens[45], notamment en diminuant le nombre de critères de sélection.

À l'échelle des programmes européens, les acteurs tentent également d'élargir le spectre des villes participant aux projets.

> *« On essaie de faire en sorte d'avoir des 'newcomers' le plus possible pour ne pas rester un cercle fermé. Par exemple au dernier appel à projets, on a eu 60% de newcomers, plus de la moitié de villes nouvelles. »*
>
> Directeur du programme Urbact

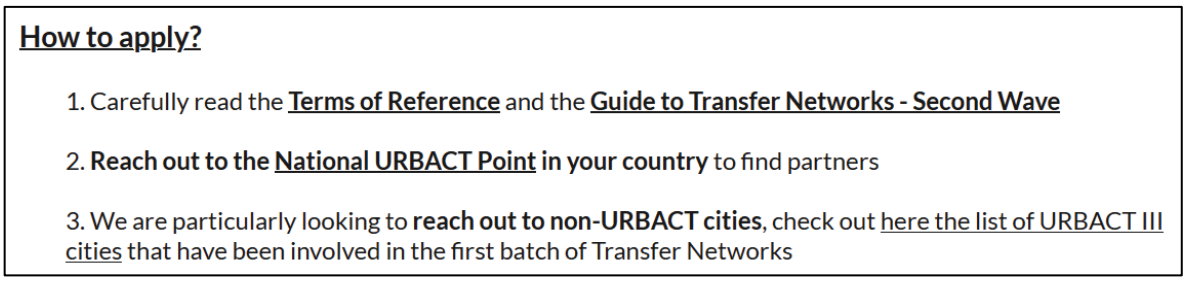


Figure 3.10 : Élargir les villes touchées par le programme Urbact[46]

C'est ce que souligne la capture d'écran ci-dessous, qui explique que le programme Urbact favorise la venue de nouvelles villes. Une liste des villes déjà impliquée est fournie, forçant les villes à se tourner vers de nouveaux partenaires (Figure 3.10).

Ainsi, cette dimension de club est à nuancer. Si l'intermédiarité et l'interconnaissance ferment l'accès au réseau de coopérations pour les nouvelles villes, la tendance promue par les acteurs internationaux conduit finalement à un élargissement du nombre de villes insérées à l'échelle internationale. Le réseau de coopérations internationales entre villes se structure sous l'effet conjoint d'une certaine clubbisation et d'une dynamique d'ouverture.

[45] https://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/factsheet/new_cp/simplification_handbook_fr.pdf
[46] https://urbact.eu/call-projects-transfer-networks-second-wave

Les étapes nécessaires à la mise en place de coopérations internationales sont nombreuses. L'amorce de projets de coopération et l'entrée dans des réseaux internationaux ne sont pas aisées et demandent une réelle volonté politique, appuyée par la mise à disposition de moyens financiers et humains. Les portes de ce club s'ouvrent cependant grâce à de nombreux acteurs permettant d'entrer plus facilement dans ce cercle des villes internationales. Une fois la coopération lancée, il faut ensuite gérer cette relation de coopération sur la durée, mais aussi dans l'espace dans lequel elle s'inscrit.

3.2 Le temps et l'espace de la coopération : pérennité et vivacité des liens de coopération

La vivacité d'une relation de coopération est à aborder au prisme de deux facteurs importants : la temporalité et la spatialité particulière à laquelle elle est soumise. En effet, ces coopérations s'étalent dans le temps, avec des relations qui durent sur le long terme, mais également dans l'espace, avec la distance qui sépare les villes partenaires. De plus, ce rapport au temps et à l'espace connaît de profondes mutations, dues à différentes recompositions et crises à l'échelle mondiale.

3.2.1 Garder le lien ? Temps forts, temps long, temps limité

Dans un premier temps, nous pouvons observer ces relations au prisme des temporalités auxquelles elles sont soumises. Cette gestion du temps, plus ou moins limité, pose la question de la vivacité et de l'intensité de la relation de coopération. Être actif au sein d'une coopération, c'est savoir gérer son implication dans le temps. Un mantra anime les personnes responsables de ces coopérations, « comment faire vivre la coopération ? ». Pourtant, bien loin d'une relation linéaire et stable, la vivacité d'une coopération varie.

3.2.1.1 Des relations plus ou moins vives : vivre avec les temps de chacun

Deux types de relations de coopération s'étalent dans le temps et posent la question de la vivacité de la constance de l'implication des villes : les jumelages et les associations de villes. Contrairement aux projets européens, qui se finissent avec l'arrêt des financements, ces deux modes de coopération se caractérisent par leur temporalité indéfinie. Tant qu'un jumelage n'est pas 'dénoncé', terme employé pour signifier la rupture du contrat, les deux villes sont toujours jumelées, quand bien même aucune activité concrète de coopération n'est engagée. Il en va presque de même pour les associations de villes, c'est-à-dire que tant que la ville paie sa cotisation, elle est considérée comme membre de l'association, même si elle ne participe à aucune activité.

Ainsi, la relation de coopération est marquée par des temps très différents, des temps forts : l'organisation de l'assemblée générale de l'association, un échange scolaire, l'obtention de fonds

pour la réalisation d'un projet précis, l'envoi de délégations … mais aussi des temps faibles, où très peu d'activités communes sont réalisées. Ces temps sont dus à différents facteurs. Les temps forts sont souvent liés à l'amorce d'une coopération : l'entrée dans un réseau, la signature d'un contrat de jumelage ou bien à l'obtention d'un financement.

> *« Si je prends l'exemple de Douala ou Jacmel, on travaille avec ces collectivités territoriales de longue date. Évidemment, ce sont des partenariats qui connaissent des hauts et des bas. (…) On a des projets avec Douala ou Kampala pour lesquels on a vraiment un projet défini, un financement de l'AFD, des échéances, un COPIL. Forcément, il y a une dynamique et des choses qui se passent. C'est le cas également à Kairouan en Tunisie où l'on a un gros projet financé par l'Union européenne. »*
>
> Chargée de mission relations internationales - Ville et Eurométropole de Strasbourg

Bien que les chargés de relations internationales fassent vivre souvent très consciencieusement «la coopération ou que les associations internationales soient aussi attentives à l'implication des villes membres, ces acteurs ont conscience que la relation de coopération est souvent fluctuante.

> *« Ce n'est pas grave que ce soit fluctuant si le lien n'est pas rompu. Vous pouvez avoir une période avec beaucoup plus d'activités, car la période s'y prête, il y a des projets, des idées ... Et puis des périodes où les gens ont besoin de souffler et l'on a moins d'activités, mais ce n'est pas pour ça que le lien est rompu. Entre villes qui se connaissent et qui ont l'habitude de travailler ensemble, ce n'est pas trop un souci. »*
>
> Directeur du Pôle Échanges et Partenariats européens – AFCCRE

> *« Coopérer, c'est vivre avec les temps respectifs de chacun, c'est des projets partagés, des enjeux partagés au niveau de nos populations pour que les habitants puissent avoir un impact direct de ces coopérations. Il y a eu les printemps arabes, les élections, que ce soit ici en France ou chez eux, je pense en particulier en Algérie et en Tunisie. Il y a eu un temps institutionnel de part et d'autre. Les temps institutionnels, la prise en compte de la situation, qu'elle soit sanitaire, économique, financière, c'est prendre en compte ce temps respectif de chacun et que chacun puisse l'intégrer dans ses projets ».*
>
> Cheffe du Service Coopérations Europe et International de la commune de Dunkerque

> *« NB: Are there cities that are more involved in the association? How do you handle the fact that some cities are more or less active?*
>
> *E : We don't force cities to do anything so it's really up to them to decide how much they want to engage and how much they can engage. A lot comes down to the amount of human resources that can be dedicated to these European kind of activities. And that way you see that some cities are more active and others are less active. But the fact that we have split up our work in teams and in different working groups, that's how cities make a choice in the sense that they choose those activities which really are aligned with local priorities, so that they don't have to follow everything or feel the pressure to follow everything but can really make an informed choice and pick from the menu what is the most*

relevant to them. We always tell our cities that the more they engaged the more they will get out of it. There are a few members who don't really engage actively and just received informations, the newletters that we sent them without really actively picking up on many of the activities. Usually we try to be more pro-active with those cities if we see that the level of engagement is very low, in order to find out more about what priorities they have or if there's something specific that we can do for them to try to increase that level of engagement because it's also going to be more of a benefits for them if they engage a little bit more. But there was no pressure, you're not being kicked out if you're not active or anything like that and you can see that sometimes it goes up and down as well. If Europe a becomes a priority politically the level of engagement might go up. Or the other way around if for a while they are less active or if they're very busy, the level of involvement declines and then it increases again. »

Secretary General of Polis

C'est en effet cette bonne gestion de la temporalité que défendent ces acteurs : être dynamique dans les temps forts communs, mais savoir accepter la mise en sommeil et le déclin de l'activité de la coopération à d'autres moments. La relation de coopération est maintenue par d'autres biais que le projet concret qui rend la coopération dynamique : les liens entre agents municipaux et entre élus, le maintien de liens par des rencontres institutionnelles, la reconnaissance du lien de coopération sur les sites des villes sont autant de marques d'une existence latente de la relation. Ce qui ressort enfin de ces extraits d'entretiens est la dimension politique qui explique ces temps forts et ces temps faibles.

3.2.1.2 Le temps politique

Le politique, facteur de rupture temporelle

Bien que de nombreux facteurs influent sur l'activité de ces réseaux de coopérations (obtention de financements, facilité de se déplacer, langue commune), ce sont souvent les acteurs politiques locaux qui impulsent ou se désengagent de ces relations. Sur les 21 villes interrogées, 7 estiment que le portage politique est primordial pour qu'une coopération soit active.

« Il y a quelques années, on était présent sur le plan politique, sur le forum mobilité de CUF, mais ça prend du temps et donc il y a une évaluation qui est faite et ils [les élus] ont estimé que ce n'était pas rentable et ils ont arrêté. Pour l'instant, on est au niveau technique, c'est bien, ça donne un bon réseau, mais tant qu'il n'y a pas de portage politique et tant qu'on n'a pas d'élus à l'Europe on ne risque pas d'avoir des élus exécutifs de quelque chose. (…). Moi on m'a sollicité pour animer un atelier sur l'action économique internationale dans les rencontres de l'action internationale des collectivités territoriales, car je suis un peu porteur de cette thématique à l'Arricod. J'ai été identifié par CUF là-dessus et du coup on a travaillé, on a accueilli le groupe ici dans nos murs, et la présidence de ce truc-là nous a été proposée. Et là encore on a décliné, car pas de portage politique. Ce que je trouve très regrettable. Ce sont des priorités. Avec Cités unies France j'ai quand même réussi à mobiliser un DCOL (consultant payé par CUF) donc on a fait appel à leurs ressources, mais c'est une participation que je trouve passive, au niveau politique on n'y est pas. Nos élus ne participent pas aux rencontres, à l'assemblée générale, aux groupes-pays… »

Chef de projet Relations économiques internationales - Grenoble-Alpes Métropole

« Pour les réseaux plus métropolitains, Métropolis est un sujet qui me pose un petit peu soucis, car on est dedans, mais on ne fait pas grand-chose pour l'instant, parce qu'on est un peu tout nouveau dans l'histoire et que ça demande aussi un engagement politique majeur. Aujourd'hui, je ne ressens pas la capacité des nouvelles équipes, pour plein de raisons dont celle que l'on vit actuellement, de s'engager sur ce réseau. »

Responsable du service relations internationales – Métropole de Lyon

Ces deux témoignages montrent comment l'investissement dans des réseaux est soumis à une volonté politique forte. La thèse de Marie Gely va également dans ce sens, en soulignant le caractère déterminant du portage politique de l'action extérieure des collectivités. Ce portage politique, selon l'autrice, doit être lié à l'action de l'élu en charge de ce sujet, mais aussi du chef de l'exécutif (le maire) et des autres élus. Elle montre que, si l'action internationale fait rarement dissensus au sein des équipes, c'est plus l'absence d'intérêt pour la question qui conduit à un faible portage (Gely 2016). L'alternance politique est aussi souvent mentionnée comme facteur d'instabilité dans la politique internationale. Par exemple, je n'ai pas pu avoir d'entretien avec plusieurs mairies à cause de l'alternance politique qui a découlé des élections municipales de 2020. C'est le cas par exemple de la ville d'Annecy, de Besançon et de Bordeaux, toutes les trois des villes ayant été remportées par une équipe écologiste en 2020. L'alternance politique et le manque d'orientations claires pour les services des relations internationales étaient la raison invoquée par ces agents.

« Suite aux dernières élections et au changement de gouvernance, le projet global d'action extérieure de la ville n'a pas encore été défini par la nouvelle équipe municipale.

Je suggère la possibilité que vous contactiez, si n'est pas déjà fait, la Ville de Grenoble, dont le Maire sortant a été reconduit, et qui dispose d'une Direction des relations internationales mettant en œuvre une politique ambitieuse avec des missions très variées »

Mail du responsable relations internationales de la commune d'Annecy

« Je suis bien consciente que notre échange apportera matière à votre thèse. Néanmoins, la conjoncture actuelle liée au changement de mandat, et donc de ligne politique, ne me permet pas de répondre à votre sollicitation pour le moment. Je reviendrais vers vous lorsque j'aurai plus de précisions sur les lignes directives de notre service. »

Mail de la Cheffe du service des Relations internationales du Grand Besançon

La question de l'alternance politique pose le problème, en toile de fond, de l'actorialité très forte de ces relations : ce sont des relations interpersonnelles, qui reposent sur des échanges humains. Bien que les territoires et leurs incarnations institutionnelles soient mis en coopération, ce sont

des gens qui les font vivre. Or, la temporalité politique et l'échelle du mandat complexifient ces relations interpersonnelles.

« E : Le problème c'est qu'il y a des élections. À Santa Fe tout le monde a changé.

NB : Même les personnes en poste, pas les élus, ont changé là-bas ?

E : Oui parce chez eux, le système c'est que les directeurs changent à chaque élection, il n'y a pas vraiment d'élus, c'est des nominations.

NB : Vous avez pu rencontrer la nouvelle équipe ?

E : Non. Les déplacements prévus en 2020 ont été reportés. Les rencontres c'est super important. »

Chargée des relations internationales et du marketing territorial du Grand Poitiers

« NB : Pourquoi ça ne marche pas très bien avec la ville de Salerne?

AN : Alors avec la ville de Salerne c'est parce que la naissance du jumelage était issue de deux élus à l'époque du jumelage. Il y a des points communs entre Salerne et Rouen donc ça avait un sens, mais ce jumelage était issu de très bonnes relations entre élus et ces élus ont changé avec les élections. C'est pas un cas de divorce entre guillemets c'est juste que dans ce cas-là l'équipe a complètement changé et l'orientation politique aussi et ils nous ont indiqué que la priorité n'était pas donnée aux projets avec les villes jumelles. »

Chargée des Relations Internationales - Commune de Rouen

La question de l'alternance politique est traitée par l'ARRICOD, association des professionnels travaillant dans l'action extérieure des collectivités territoriales. L'association édite plusieurs fiches permettant de conseiller les techniciens des relations internationales sur la passation et la redéfinition des objectifs liés à ce secteur. Ces fiches permettent surtout d'expliquer et présenter les relations internationales à de nouvelles équipes, pas forcément au courant que cette politique publique existe et de son intérêt (Figure 3.11 et Figure 3.12).

Documents :

Quelques exemples de documents qui peuvent être intéressants à transmettre :

- Documents stratégiques et globaux

- Coupures de presse locale (montre ce que l'international apporte sur le territoire et comment cela mobilise les acteurs) ou newsletters d'association (assoit la légitimité territoriale de la coopération)

- Documents de présentation synthétiques qui peuvent être produits par d'autres collectivités (en gardant à l'esprit que la proximité politique de la collectivité dont on montre l'exemple peut être un plus).

- Des documents concrets, courts et opérationnels, synthétiques, pédagogiques ; toujours se poser la question "qu'est-ce que je veux donner à voir ?"

- Penser local (retombées sur le territoire) et global (quels sont les grands enjeux et/ou éléments d'actualité qui peuvent intéresser les élus de ma collectivité ?)

- Argumentaire (utiliser des argumentaires existants ou en construire un à partir des sensibilités identifiées des élus).

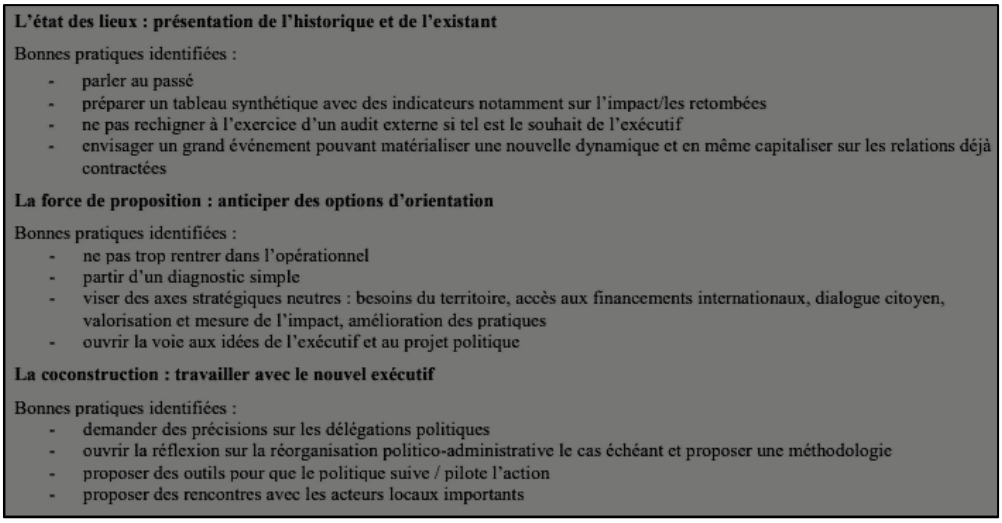
Ne pas proposer :

- Documents trop ciblés et précis, trop techniques, trop volumineux, en langue étrangères ; (éviter par exemple les textes d'appels d'offres européens)

- Bilan du mandat précédent ou élément « justifiant » le passé (mieux vaut être dans une démarche prospective, les nouveaux élus ont été élus pour mettre en place un nouveau programme, donc sont orientés sur l'avenir, pas sur le passé).

Figure 3.11 : Fiche de l'Arricod (2015) sur l'alternance politique[47]

[47] 0.Fiche-pratique-Alternance.pdf (arricod.fr)



L'état des lieux : présentation de l'historique et de l'existant

Bonnes pratiques identifiées :

- parler au passé
- préparer un tableau synthétique avec des indicateurs notamment sur l'impact/les retombées
- ne pas rechigner à l'exercice d'un audit externe si tel est le souhait de l'exécutif
- envisager un grand événement pouvant matérialiser une nouvelle dynamique et en même capitaliser sur les relations déjà contractées

La force de proposition : anticiper des options d'orientation

Bonnes pratiques identifiées :

- ne pas trop rentrer dans l'opérationnel
- partir d'un diagnostic simple
- viser des axes stratégiques neutres : besoins du territoire, accès aux financements internationaux, dialogue citoyen, valorisation et mesure de l'impact, amélioration des pratiques
- ouvrir la voie aux idées de l'exécutif et au projet politique

La coconstruction : travailler avec le nouvel exécutif

Bonnes pratiques identifiées :

- demander des précisions sur les délégations politiques
- ouvrir la réflexion sur la réorganisation politico-administrative le cas échéant et proposer une méthodologie
- proposer des outils pour que le politique suive / pilote l'action
- proposer des rencontres avec les acteurs locaux importants

Figure 3.12 : Fiche de l'Arricod (2018) sur l'alternance politique[48]

On voit bien sur ces deux exemples que l'attitude recommandée est une démarche pédagogique, d'explication et de simplification du rôle des relations internationales, afin de sécuriser l'action du service lors du changement de majorité. L'alternance d'un nombre significatif de grandes villes pendant les élections municipales de 2020 a conduit les services des relations internationales de devoir mettre en pratique ces recommandations. C'est ce qu'a suivi le service du Grand Lyon qui, lors du changement de majorité d'une mairie socialiste plutôt libérale à une majorité écologique, a dû défendre l'importance des relations internationales pour la ville.

« E : C'est intéressant de voir comment le vocable évolue. C'était une direction de l'attractivité et des relations internationales. L'attractivité est devenue un mot un peu tabou, vous l'imaginez bien, au regard de la situation qu'on vit aujourd'hui, de la nouvelle appropriation de ces enjeux par les équipes écologistes. Du coup les relations internationales ne sont pas remises en question, mais par contre le volet attractivité oui, on parle plutôt de valorisation territoriale que d'attractivité aujourd'hui, et la notion de coopération revient très très fort au-devant de la scène, presque au profit du terme de relations internationales.

NB : Et comment interprétez-vous ce changement de terme ?

E : Je dirais que ce qui est intéressant c'est que, dans le terme de relations internationales, tout de suite derrière il y avait la notion d'attractivité. On parle de rayonnement. Aujourd'hui l'idée des nouvelles équipes c'est de jouer sur le terme de coopération réciproque, on apporte à l'autre et on s'enrichit de l'autre. On est dans un monde interdépendant où la question de la coopération internationale et de la solidarité internationale n'est pas neutre, parce que travailler avec des territoires d'Afrique subsaharienne ça peut nous apporter beaucoup en termes d'approches un peu plus low-tech, frugales qui aujourd'hui deviennent particulièrement pertinentes au regard des enjeux de la crise sanitaire.

NB : Ce changement de cap politique remet en cause la place des relations internationales à Lyon ?

CM : Alors j'ai eu la chance, en tant que manager de cette équipe, de faire un énorme travail sur nous-même sur toute cette période, mais qui finalement nous a été imposé d'en haut, parce que nous, en dehors de la crise sanitaire, on

[48] 2018.Fiche-pratique-Nouvelles-majorités-gérer-l'alternance-politique.pdf (arricod.fr)

avait l'enjeu des élections locales. Avec l'équipe on voyait bien que les vents commençaient à tourner niveau politique, donc on s'est dit qu'il était important qu'on travaille en interne sur nous-même, sur la redéfinition de notre offre de service, de nos bénéficiaires. Et ce travail-là aujourd'hui il est extrêmement pertinent parce que ce travail qu'on a fait en amont de la crise sanitaire, avec l'apport de la crise sanitaire, nous a permis de bien aborder cette nouvelle période et d'avoir un dialogue plutôt apaisé et constructif avec les nouvelles équipes. Bien sûr que la façon dont on a construit les choses n'est pas complètement en phase avec les nouvelles orientations, mais on n'est pas très très loin. »

Responsable du service relations internationales - Métropole de Lyon

Ce témoignage montre comment le service des relations internationales, avant même le résultat des élections a su s'adapter et proposer une nouvelle offre, qui était pourtant très constante, car la politique internationale de Lyon est très active et très centrée sur les questions d'attractivité et de rayonnement depuis le mandat de Michel Noir en 1989 (Payre 2013). Pour autant, malgré cette adaptation en amont, l'arrivée des équipes écologistes a conduit à une remise en cause des relations internationales de la ville de Lyon.

« À Lyon, qui était LREM et maintenant qui est écologiste, je sais que dans les premières discussions qu'il y a eu avec les nouveaux élus verts, la question de la coopération internationale n'était pas une chose évidente. Il a fallu quand même un peu batailler pour montrer l'intérêt qu'il y avait alors que le Grand Lyon est réputé et connu pour avoir des coopérations qui sont très intéressantes, très bien structurées à la fois dans leur projet de coopération en direct et leurs dispositifs de financement des acteurs associatifs. »

Chargé de l'action extérieure des collectivités territoriales à Occitanie Coopération

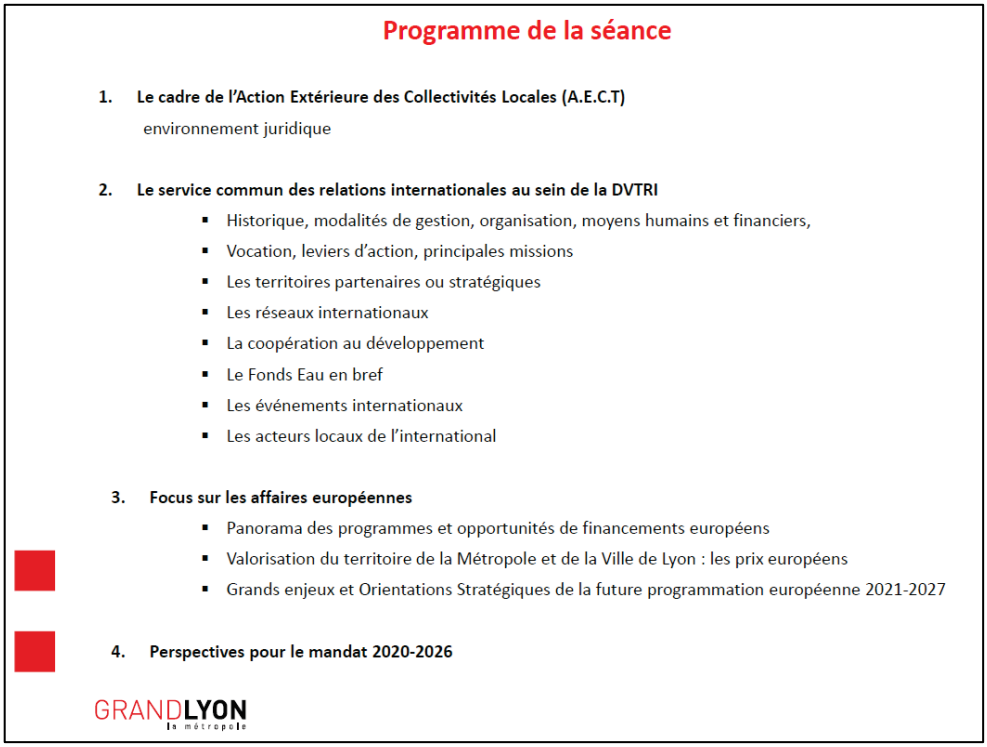


Figure 3.13 : Programme de la séance de présentation de l'action extérieure de Lyon à la nouvelle équipe écologiste (2020).

Pour défendre l'intérêt des coopérations internationales, le service a notamment proposé une séance de formation à la nouvelle équipe écologiste, dont le programme se situe ci-dessus. On retrouve cette dimension pédagogique, le fait de défendre l'intérêt les relations internationales pour le territoire et la dimension prospective défendue par l'Arricod.

Ainsi, le facteur politique est central et rythme l'action internationale des villes. Les agents municipaux, au contraire, apportent de la stabilité dans l'action internationale.

Le technicien : facteur de stabilité temporelle

Si la gouvernance politique de la ville est rythmée par les mandats et les élections, il faut souligner le rôle central des agents municipaux comme facteur de constance dans les relations internationales des villes. Les politiques partent, mais les agents restent.

> *NB : La plupart des agents sont plutôt stables dans les communes ?*
>
> *E : Je ne sais pas si l'on peut généraliser, en tout cas il y a une passation des dossiers. Plus qu'entre élus. Là quand notre élu a su qu'il n'allait pas être réélu, il nous a demandé de vider son bureau, de ne rien laisser en fait. C'est les agents qui ont la mémoire des dossiers.*
>
> *NB : il n'y a aucun tuilage entre élus ?*
>
> *E : si c'est du même bord peut-être, mais sinon … *rire*. »*
>
> Chargée des relations internationales et du marketing territorial du Grand Poitiers

Cette stabilité est visible dans cet extrait, qui montre comment les agents sont la mémoire des dossiers. Des études ont été réalisées sur le rapport entre agents territoriaux et élus, notamment les rapports découlant de la gouvernance territoriale. La dichotomie entre bureaucratie stable et connaissant les dossiers et les élus représentant la population, mais souvent moins au fait des points techniques est souvent mise en avant. Ces recherches soulignent cependant la progressive professionnalisation des élus, qui sont de plus en plus au fait de savoir-faire spécifiques, mais aussi de la politisation des agents administratifs, notamment les chefs des services de relations internationales, qui ont parfois une allégeance marquée à l'élu voire au maire (Le Saout 2013). Ce dernier point est assez visible dans les entretiens recueillis, notamment dans les villes où le service des relations internationales comprend une dimension politique forte.

> *« Ce qui est très clair c'est que, sur le mandat précédent de Gérard Collomb, on a quand même beaucoup investi le champ du développement économique international. Moi je reste quand même assez empreint de cette période-là même si aujourd'hui l'injonction est quand même plutôt de se retirer progressivement de l'accompagnement à l'international des acteurs économiques du territoire sauf si elles correspondent au prisme de l'écologie. »*
>
> Responsable du service relations internationales - Métropole de Lyon

« E : Les relations internationales c'est vraiment du régalien du maire et donc la maire avait besoin d'avoir un lien très fort de fidélité et de compréhension politique des enjeux au sein de cette direction qui est quand même un outil dédié à l'action internationale de la maire. Elle voulait qu'il n'y ait pas l'épaisseur d'un papier à cigarette entre son délégué général aux relations internationales et elle. Moi je ne suis pas encarté, je n'ai qu'un rapport de fidélité à la personne de la maire, le jour où la maire s'en va, je pars avec (…). On est très très proche intellectuellement, politiquement, on pense les choses de la même manière et je la représente très souvent, elle m'envoie très souvent voir des politiques, voir des ministres en son nom.

NB : Et par rapport à ce qui se faisait avant, quel est le changement de vision ?

E : Il n'y a pas de changement de vision, je l'exerce de la même façon que mon prédécesseur, j'ai juste une relation plus politique au sujet, je donne des orientations politiques là où mon prédécesseur était dans une tradition qui était plus celle de la haute administration et donc elle allait chercher l'orientation politique ou la décision politique auprès du politique lui-même. Moi il y a beaucoup de sujets où je n'ai pas besoin de demander à la maire ce qu'elle va en penser, je peux déjà arbitrer. Ça accélère le processus décisionnel (…). Ce qu'elle veut c'est un outil réactif, qui est dédié à sa politique internationale. Je ne demande pas à mes agents d'être sur la même ligne politique que moi, mais ce qu'elle veut c'est une machine qui est dédiée aux relations internationales, qui est capable de lui fournir l'expertise dont elle a besoin d'une part et en même temps de lui fournir la recommandation politique dont elle a besoin. Le côté politique de mon prédécesseur était peu développé et donc elle n'avait pas cette autonomie d'appréciation qu'elle attend de moi. »

Délégué général aux relations internationales et conseiller diplomatique de la Maire de Paris

Pour autant, les études existantes sur les rapports entre élus et agents des collectivités sont souvent centrées autour des cadres territoriaux (les directeurs généraux des services, les fonctionnaires de catégorie A) et se focalisent sur les jeux de pouvoir entre cadres territoriaux et élus quant à la gestion du territoire (Biland 2012; Fontaine 1986; Frangnon 2018; Gardon et Verdier 2013; Le Saout 2013). Peu d'études viennent regarder comment, au final, les agents des services, à tous les niveaux, font marcher la machine administrative territoriale, malgré les alternances politiques.

« Les gens qui ont porté le réseau AVEC à bras le corps pendant des années sont partis et n'ont pas préparé les troupes dernières en laissant entendre que c'était facile de gérer un réseau comme ça, on se balade, on se rencontre, on se fait des petites présentations sur nos villes. Mais les techniciens ne sont pas là, sur le dernier mandat les élus se déplaçaient sans les techniciens. Or les techniciens c'est eux qui travaillent, les élus décident, les techniciens font avancer la machine, lancent les projets, vont chercher des financements. Je pense que c'est l'écueil de certains réseaux de croire que seuls les élus font avancer les choses. »

Directrice des Relations internationales et de la Coopération décentralisée de la commune de Tours

Pourtant ce sont ces agents qui ont le savoir-faire technique et la connaissance du milieu de l'AECT, ainsi qu'une vision de l'intérêt de cette politique publique pour le territoire. La directrice des relations internationales de la ville de Tours appuie cette idée en montrant que le manque de dynamisme du réseau AVEC, lancé par la ville de Tours, est lié à la faible implication des agents

de la ville au profit des élus. Les projets européens comme Urbact ou Interreg Europe sont techniques, et sont portés par des agents des relations internationales, mais aussi d'autres services municipaux, plus techniques ; peu ou pas d'élus interviennent. Il en va de même pour les associations de villes même si ces dernières réservent aux élus des temps de discussion à part, pour essayer de promouvoir la participation des politiques.

> *« E : Depuis quelques années on organise une fois tous les deux ans un sommet des maires, uniquement pour les maires, on l'a fait deux fois à Bruxelles. Et l'idée c'est de mettre en place un dialogue entre les maires du réseau et les députés européens ou les commissaires.*
>
> *NB : Parce que sinon ce n'est pas tellement les maires qui viennent ?*
>
> *E : C'est plutôt des techniciens, mais c'est un réseau où l'on travaille sur les deux. Enfin au niveau politique et au niveau technique il y a un peu des deux en parallèle, mais c'est vrai que le gros des réunions sont au niveau technique, on va vraiment dans le spécifique. Après certains élus sont très très engagés même sur les petits détails et ils participent quand même. Mais on veut dans tous les cas avoir des moments politiques, donc si l'on a une réunion d'un forum, on va toujours avoir un moment politique comme un débat pour les élus par exemple. »*
>
> Membership coordinator and executive assistant to the Secretary General - Eurocities

Ces associations de villes oscillent donc entre deux pôles. Un pôle technique, spécifique, où l'on parle de détails concrets, et un pôle politique qui relève plus du débat d'idées et sur les grandes orientations prises par les villes. Contrairement aux projets européens, qui assument le côté technique du projet, les associations de villes revendiquent leur portée politique. Pour autant, peu de recherches s'intéressent à cette dimension pratique et technique des relations internationales des villes. Le portage effectif par les agents de l'action internationale est en effet déterminant pour comprendre l'ancrage et l'importance de cette politique publique à l'échelle du territoire. Le poids central des agents municipaux en charge de ces questions internationales est à souligner. Ces agents forment des communautés bien reliées, et échangent de nombreuses pratiques et savoir-faire. L'association ARRICOD[49] (Association des professionnels de l'action européenne et internationale des collectivités territoriales), à l'échelle française, témoigne de cette volonté d'échanger sur le plan opérationnel, au-delà des questions politiques inhérentes à la mise en place de relations internationales. Cette gestion pratique des coopérations internationales demande un certain nombre de compétences et la délimitation d'un corps professionnel de l'AECT à part entière est trop peu étudiée dans ce champ scientifique. Ce sont pourtant ces agents qui portent l'action dans le temps, qui nourrissent les coopérations internationales entre villes, et qui sont soumis aux nombreux changements de ce milieu, modifiant en effet en profondeur leurs pratiques professionnelles.

[49] https://www.arricod.fr/, consulté en avril 2021

3.2.1.3 Du mariage au projet : un renouveau du temps de la coopération

Les coopérations internationales entre villes subissent des changements profonds qui renouvellent complètement les pratiques de l'AECT. En effet, la raréfaction de la ressource publique que nous avons abordée lors de l'état de l'art (1.2.1.1) conduit les acteurs urbains à rechercher de nouvelles ressources. Un certain nombre de financements peuvent être obtenus, comme nous l'avons vu, par le prisme de projets de coopération, auprès du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et de l'Union européenne. Ils refondent profondément les pratiques de coopérations internationales, qui se tournent de plus en plus vers des logiques de projets.

> *« C'est comme un couple les relations de villes à villes. C'est pour ça maintenant qu'on fait des CDD de trois ans, on pacs en fait, enfin ce n'est même pas un pacs c'est un CDI. Mais on fait un CDD. »*
>
> Directeur des relations internationales du Grand Montpellier

On passe donc de la logique de jumelage, qui s'apparente plus à une forme de mariage, de lien familial ou de « CDI » entre villes à une logique de projet, avec des coopérations inscrites dans temps limité, celui de la période de financement. Cette dimension projet apporte également une réflexion sur les objectifs de la coopération. Les jumelages sont souvent centrés sur des thématiques peu techniques.

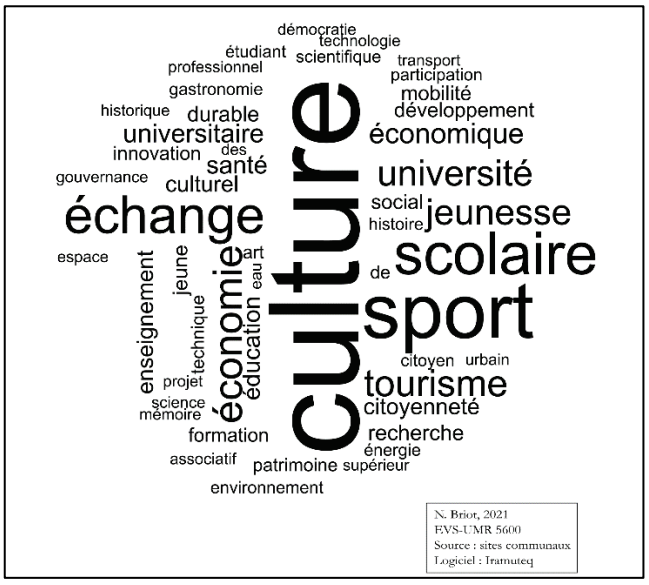


Figure 3.14 : Nuages de mots des thématiques récurrentes pour les jumelages

Lecture de la Figure 3.14 : Le nuage de mots a été réalisé à partir de la base de données sur les coopérations bilatérales menées par les 80 plus grandes villes françaises. Cette base de données a été divisée en différents sous-corpus (2.3.1). Ici, il s'agit des thématiques les plus récurrentes du sous-corpus « jumelage ». Le nuage de mots est une forme de visualisation d'un corpus de texte dans lequel les mots sont dotés d'une unité de taille permettant de faire ressortir leur importance. Sources : Sites des communes françaises. Réalisé à partir du logiciel libre Iramuteq.

Le traitement de la base de données recensant les coopérations bilatérales des 80 villes les plus internationalisées à l'échelle françaises montre que les thématiques les plus récurrentes pour les jumelages sont la culture, le sport, les échanges scolaires (Figure 3.14). Ce type de coopération est de plus en plus remis en cause au profit de projets limités avec des objectifs définis, précis et plus techniques. On passe alors du jumelage à la coopération, terme au départ large, mais qui qualifie de plus en plus ces projets délimités et financés dans le temps.

> *« Aujourd'hui quand on va voir un président d'exécutif pour lui dire 'ça vous direz de signer un jumelage ?', il dit 'non, hors de question, je ne veux pas me retrouver dans 20 ans avec un truc où l'on invite les quelques vieux qui ont fait ce truc-là à venir inaugurer la fête des anciens combattants'. Du coup, on est plutôt sur des projets de développement à trois ou quatre ans, sur des partenariats, mais pas forcément sur des accords de coopération sans date de fin, sans thématique précise comme on a pu avoir dans le passé. (…) On est sur des projets avec une durée limitée dans le temps et des objectifs assez précis, et après on voit et l'on réévalue. C'est plus intéressant. »*
>
> Animateur partenariats et réseaux, directeur adjoint - Lianes Coopération (RRMA de la région Hauts de France)

> *« Les coopérations qui fonctionnent bien, ce sont des coopérations qui tournent autour de projets définis, avec des objectifs, une temporalité, une gouvernance, une répartition des missions claire. Je pense que les projets qui avancent sont souvent bien structurés. Il y a une dynamique autour des projets. »*
>
> Chargée de mission aux relations internationales pour la commune et l'Eurométropole de Strasbourg

Cette dimension « projet » défendue par le RRMA Lianes et par l'agent de Strasbourg oppose les jumelages, vus comme archaïques et peu dynamiques aux projets de coopération, limités dans le temps, mais plus structurés. C'est notamment ce qu'a promu l'attaché de coopération de l'ambassade de France en Roumanie lors des cinquièmes assises franco-roumaines de la coopération décentralisée en 2018, qui répondait à une intervention d'une élue du Loiret, département jumelé avec un département roumain, mais dont le jumelage est en veille, depuis le changement de gouvernement dans le département jumelé. L'attaché lui a donc conseillé de multiplier ses coopérations avec d'autres collectivités, avec des partenariats « à la carte » ciblés sur une thématique.



Figure 3.15: Nuages de mots des thématiques récurrentes pour les coopérations

Lecture de la Figure 3.15 : Le nuage de mots a été réalisé à partir de la base de données sur les coopérations bilatérales menées par les 80 plus grandes villes françaises. Cette base de données a été divisée en différents sous-corpus (2.3.1). Ici, il s'agit des thématiques les plus récurrentes du sous-corpus « coopération ». Le nuage de mots est une forme de visualisation d'un corpus de texte dans lequel les mots sont dotés d'une unité de taille permettant de faire ressortir leur importance. Sources : Sites des communes françaises. Réalisé à partir du logiciel libre Iramuteq.

Cette transition du jumelage à la coopération ressort autant dans les entretiens, avec de nombreux témoignages soulignant ce changement de paradigme, qu'au travers de l'analyse de la base de données sur les coopérations bilatérales menées par des villes françaises (Figure 3.15). On voit bien que, si la culture reste prédominante, d'autres thématiques ressortent, notamment l'économie, le développement durable, ainsi différentes composantes de l'aménagement urbain : la mobilité, l'eau et l'assainissement, les déchets…

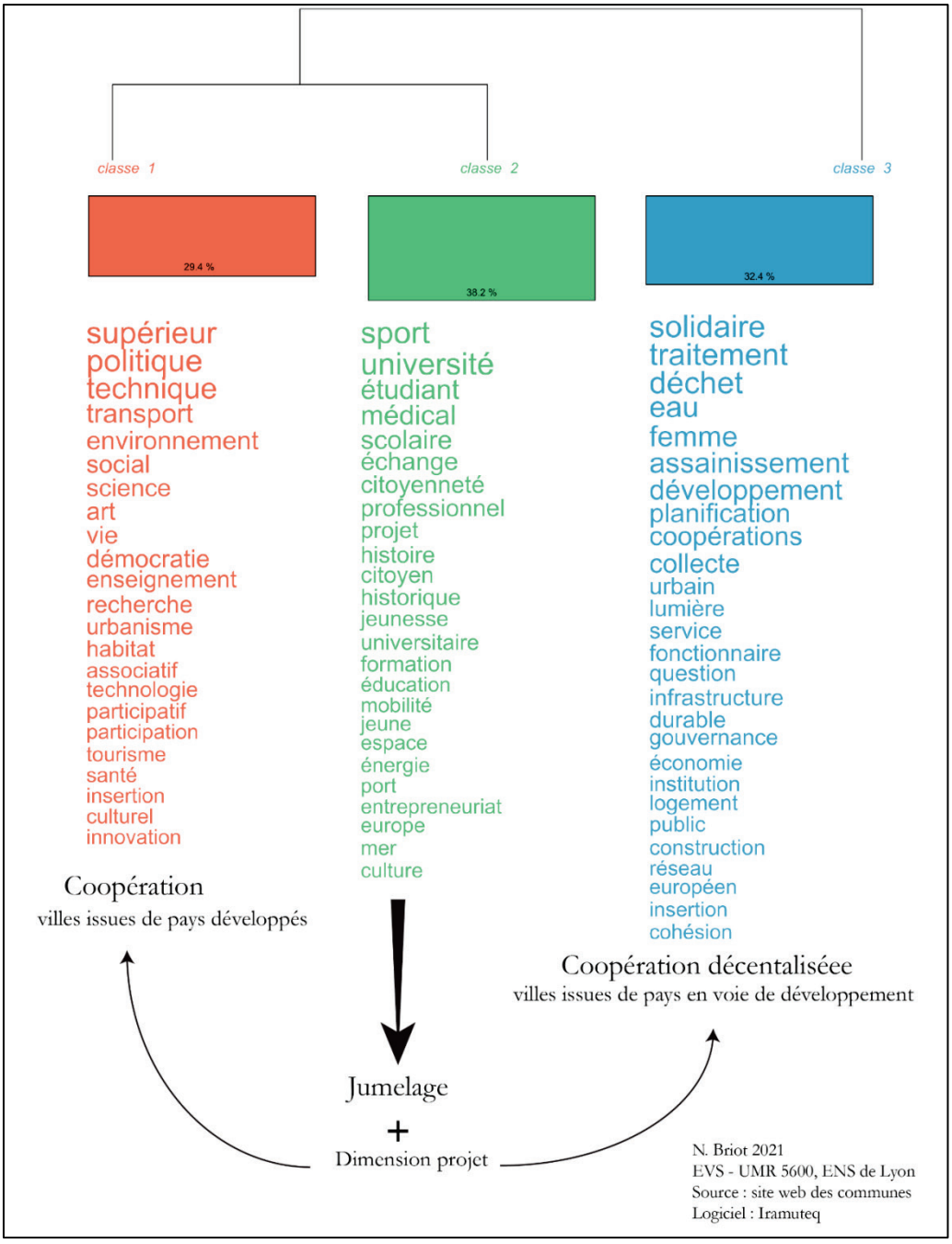


Figure 3.16 : Le changement de paradigme des coopérations internationales

Lecture de la Figure 3.16 : Cette figure représente la classification descendante hiérarchique du corpus entier de la base de données sur les coopérations bilatérales des 80 plus grandes villes françaises. Cette classification se fait selon la méthode Alceste (Reinert, 1990), qui consiste à diviser le corpus en « segments de textes » puis à les regrouper en un petit nombre de « mondes lexicaux » ou classes. L'objectif est de visualiser quels sont les mots les plus fréquemment associés ou à proximité les uns des autres. Ce calcul donne lieu à un dendrogramme qui permet de voir quels sont les mots ou expressions les plus caractéristiques de chacune des classes.

Sur ce dendrogramme (Figure 3.16), la transition du jumelage à la coopération est visible. Ainsi, aux jumelages surtout centrés autour des thématiques telles que la jeunesse, le sport, la citoyenneté, la culture se superposent des partenariats plus techniques et plus ciblés, qui

correspondent à ce mode de coopération « projet ». On peut également analyser cette transition comme le passage de jumelages (la classe 2 du dendrogramme) axés sur la société, des citoyens à des coopérations tournées vers le territoire de la ville (classes 1 et 3). Deux catégories se distinguent alors : les coopérations et les coopérations décentralisées qui ont un ancrage spatial différent. Si la classe 1 concerne davantage les partenariats avec des villes issues de pays développés et tourne autour des questions de recherche, d'enseignement supérieur, d'environnement, d'urbanisme, la classe 3 concerne des partenariats centrés autour de thématiques précises : l'eau, les déchets, l'assainissement. Elles sont plutôt tournées vers des villes issues de pays en voie de développement, dans une logique de coopération solidaire. Nous aurons l'occasion de revenir sur cette différenciation spatiale des pratiques coopératives dans le chapitre 4.

La coopération, dès lors, ne se centre pas tellement sur la relation en tant que telle, mais sur un projet commun à construire. C'est donc l'objectif qui devient primordial et pas la relation protocolaire et politique.

> *« Je pense que là il y a des visions qui sont encore un petit peu passées. Justement, c'est aussi pour ça que nous on a souhaité passer des jumelages aux coopérations. Non pas que le jumelage, ça fasse vieillot, mais c'est que le jumelage appelle à une certaine façon de traiter les relations, et du coup on voulait vraiment passer à de la coopération pour dire « on fabrique quelque chose ensemble », on travaille ensemble à quelque chose, on amène ça vers quelque chose de structurant. On est dans le relationnel bien évidemment, mais on n'est pas que dans le relationnel, on n'est pas que dans « rendre visite à untel pour aller lui serrer la main et échanger deux cadeaux ». C'est bien, mais ce n'est pas que ça maintenant, donc du coup je pense que cette image-là elle reste encore dans certains esprits et c'est difficile de faire comprendre que la mission internationale ce n'est pas que ça. »*
>
> Chargée des Relations Internationales - Ville de Rouen

> *« Ensuite, il y a une autre clé de succès, c'est d'avoir les moyens de ce qu'on veut faire et donc de sanctuariser les moyens de ce qu'on veut faire. Parce que trop souvent on a des accords de coopération qui sont des espèces de catalogues où les deux parties veulent s'assurer qu'on n'a rien oublié et l'on se retrouve avec des discussions où « il faut qu'on parle de ville durable, oui, mais tu n'as pas mis des déchets, oui, mais il faut rajouter les mobilités, oui, mais dans les mobilités il faut mettre les mobilités douces parce que pour nous c'est important, et, mais d'ailleurs faudrait mettre l'éducation à la citoyenneté, car nous on porte aussi des choses sur l'éducation à la citoyenneté … ». Et voilà on se retrouve avec un truc qui est le programme de tout ce que fait chaque ville et potentiellement tout peut faire l'objet de coopérations, mais on n'a pas mis clairement des objectifs et des moyens. Mais le fait de mettre en face, de flécher concrètement qui va faire le boulot et avec quel budget, ça permet quand même de faire le tri, de remettre des priorités et de renouer avec l'essentiel. Et ça, c'est extrêmement important aussi, c'est de savoir qui fait, avec quels moyens, et dans quel calendrier. Un dernier facteur de succès qui me semble vraiment important, c'est quand on veut faire quelque chose ensemble, aller chercher ensemble les moyens de le faire. Et donc répondre collectivement à un appel à projets national/européen/international, quel qu'il soit parce que ça permet de créer une dynamique. Ça force*

véritablement à sortir de son horizon quotidien pour construire l'intention d'un projet de coopération et en définir la durée aussi ».

Directeur innovation, développement économique et relations internationales - Commune de Lille

Cette dimension projet conduit à des partenariats plus forts, malgré leur temporalité limitée. En effet, la construction conjointe d'un projet de coopération défini, où les acteurs de chaque ville définissent conjointement leurs besoins, leurs envies, et choisissent un projet permettant de bénéficier aux deux parties permet finalement de construire des relations plus fortes que des jumelages classiques, qui reposent avant tout sur une déclaration d'intention de coopérer, mais pas nécessairement sur des axes de coopération précis.

Cette pratique de coopération par projet découle en grande partie, selon l'ARRICOD, de l'Union européenne, qui construit ses programmes de coopérations sur ce mode. Selon eux, « le programme européen URBACT propose une méthode robuste d'organisation des échanges d'expériences entre collectivités, et de formulation de plan d'action et de projet »[50].

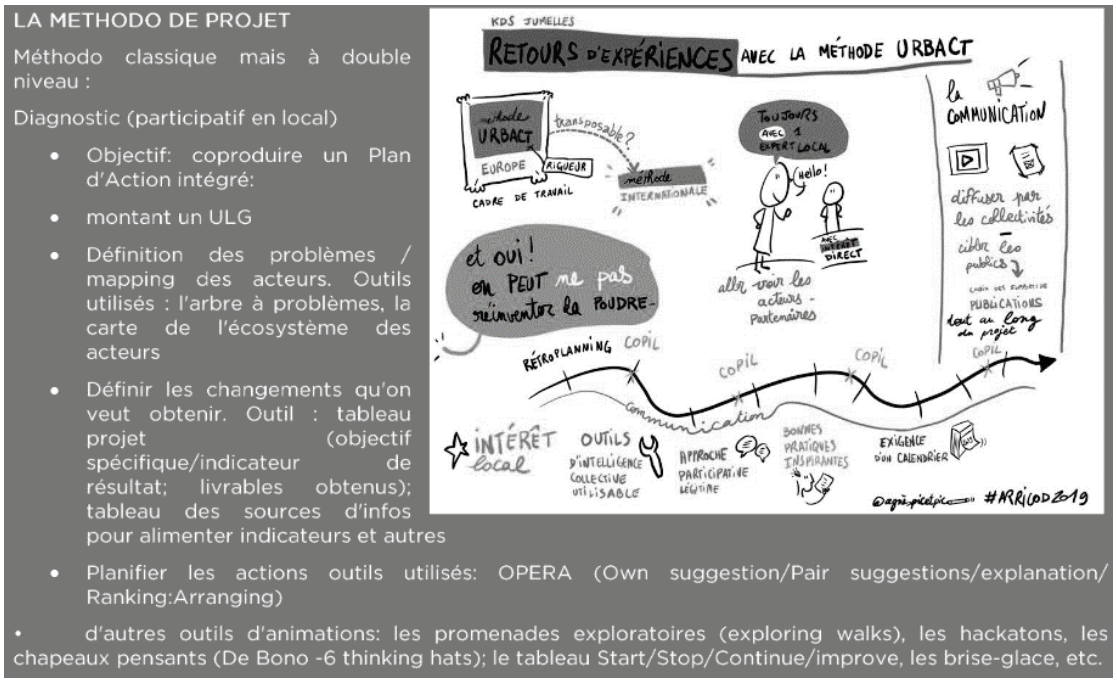


Figure 3.17 : Transposer la méthode Urbact aux coopérations internationales[51]

L'ARRICOD propose une fiche (Figure 3.17) présentant la méthode « Urbact » comme une méthode opérante à utiliser dans toutes les coopérations, même extraeuropéennes. On voit dans la copie d'écran ci-dessus que celle-ci permet des diagnostics à différentes échelles, locale et internationale, faisant interagir un nombre croissant d'acteurs, afin de rendre la coopération la plus efficace possible. La dimension temporelle est largement soulignée, avec la nécessité de

[50] https://www.arricod.fr/wp-content/uploads/Fiche-pratique-UA19-URBACT.pdf
[51] https://www.arricod.fr/wp-content/uploads/Fiche-pratique-UA19-URBACT.pdf

rythmer le projet par des comités de pilotage, d'avoir un rétroplanning et également de terminer la coopération. Pourtant, l'arrêt des coopérations entre villes est un sujet sensible que l'on peut regarder avec plus d'attention.

3.2.1.4 Arrêter de coopérer : un tabou ou la norme

La question de l'arrêt de la coopération est un sujet compliqué et est très liée au renouvellement de la temporalité dans la gestion des coopérations internationales. Si ce renouvellement et la dimension projet conduisent à un arrêt de plus en plus facile de la coopération, ce n'est pas le cas de toutes les relations, car certains arrêts exigent parfois un positionnement politique fort. Les études sur l'arrêt ou la mise en veille de la coopération sont peu nombreuses, à l'exception d'un article récent étudiant le désengagement et ce que les auteurs appellent le « passivisme » des villes dans certaines associations de villes (Fourot et al. 2021), opposé à un activisme international. Pourtant, l'arrêt d'une relation est une question qui revient souvent lors des échanges avec les villes. Les acteurs de la coopération internationale s'en préoccupent, notamment à propos des coopérations bilatérales. Une fiche de l'Arricod est mise à disposition pour aider les agents des relations internationales des collectivités à réagir face à ce sujet[52].

Le problème quant à l'arrêt des jumelages est posé de manière claire par la responsable des relations internationales de la commune de Vienne :

> *« C'est très très rare de dénoncer un jumelage en France. Je ne sais même pas si ça existe. Les jumelages sont plutôt mis en veille, mais ne sont jamais arrêtés. Dans toutes les langues, c'est 'les villes sœurs' donc c'est difficile d'arrêter d'être sœurs. On peut ne plus se parler ou ne plus avoir de relations, mais bon, en cas de besoin on peut toujours faire appel. »*
>
> Responsable des Relations internationales de la commune de Vienne

La dimension familiale associée au lien de jumelage va en complète contradiction avec l'idée d'arrêter une coopération. Pour autant, des fois, l'arrêt de la coopération est nécessaire, et ce pour plusieurs raisons : soit le lien de jumelage est dénoncé pour des raisons politiques, soit il n'y a plus d'échanges ni de projets et le jumelage est « en sommeil ».

> *NB : Est-ce que ça vous est déjà arrivé d'arrêter de coopérer ?*
>
> *E : Ça ne se fait jamais officiellement sauf accident dont je n'ai pas eu connaissance dans mon histoire professionnelle. Ça peut arriver pour des raisons diverses. En général, une absence de réactivité sur le long terme, au bout d'un an on ne relance plus, ça peut arriver, mais on ne termine pas, on n'envoie pas une lettre 'vous commencez à me casser les pieds, je ne trouve plus mon compte ciao'. Il peut avoir des constats de désaccord, je parle de choses que j'ai entendues, ça ne m'est pas arrivé. Des constats d'incapacité en termes de moyens ou parce que le partenaire n'arrive pas à*

[52] https://www.arricod.fr/wp-content/uploads/0.Fiche-pratique-Divorce.pdf

formaliser ses attentes, ses besoins, et que les choses tournent en rond. Là, un des deux peut prendre acte, et peut dire qu'on suspend, mais c'est vraiment exceptionnel, sauf malversation, mais je n'ai pas d'exemples de ça. C'est vraiment rare de dénoncer un accord ou un jumelage, il faut vraiment qu'il y ait eu quelque chose d'avéré qui rend la relation impossible. C'est un peu une hypothèse d'école.

Responsable du Service Solidarités et Coopérations Internationales de la métropole et commune de Nantes

E : J'ai eu besoin de faire un gros nettoyage de toutes ces coopérations. Là, il en reste près d'une trentaine, 29, c'est déjà beaucoup. Et donc il a fallu faire un tri, on en avait près d'une quarantaine.

NB : Avez- vous arrêté certains jumelages ?

E : Oui, on en a mis en sommeil un certain nombre et arrêté certains. (…)

NB : Vous avez arrêté dans le sens où vous n'êtes officiellement plus jumelés ?

E : Non on n'a pas dénoncé le jumelage en tant que tel, on n'est pas à l'abri d'une volonté de relance de la coopération un jour ou l'autre, mais on sera plus armé que par le passé pour dire non.

Responsable du service relations internationales - Métropole de Lyon

Les témoignages soulignent le fait que certains jumelages ne sont plus vivants, et viennent allonger de manière artificielle le nombre de villes partenaires. Dans ce cas, on voit que la réponse proposée par les agents municipaux est la mise en sommeil et non l'arrêt (la dénonciation) du jumelage. L'arrêt de l'activité n'est pas brutal, mais relève plutôt d'un accord tacite entre les deux villes. Pour autant, rien n'empêche une ville de refaire des démarches pour renouer avec la ville jumelle.

Le deuxième type d'arrêt provient plutôt d'une démarche politique, et mène à des situations d'arrêt plus nettes et assumées de la part des communes. Un premier type d'arrêt politique découle d'un changement d'orientation politique qui conduit une ville à se détourner d'un de ses partenaires.

NB : Et vous disiez qu'avec Birmingham c'était plus compliqué, ça vient du système de gouvernance anglais ou de rapports personnels ?

E : ça fait partie de ces coopérations historiques, c'est le jumelage le plus historique avec Francfort, mais pour plein de raisons à un moment donné, Birmingham dans les années 2000-2010 s'est vraiment tournée vers la Chine de manière ostentatoire et a un peu snobé ces coopérations européennes dont on faisait partie.

Responsable du service relations internationales - Métropole de Lyon

NB : Est-ce que du coup vous avez arrêté de coopérer avec une ville ?

E : Oui avec la ville de Bobo-Dioulasso et là c'est des questions purement politiques. C'est-à-dire que ce partenariat avait été lancé sous le premier mandat où j'étais avec un maire socialiste. Dans ce qu'on avait commencé à restructurer, on était à plus de 50 % de mon temps et du budget du service dédié à ces projets d'appui à l'assainissement et l'on était davantage sur de la solidarité. Le retour sur le territoire était moins flagrant. Et donc en 2014 le choix a été de garder un partenariat avec un pays du Sud, et le choix s'est porté sur Madagascar, car le jumelage était beaucoup plus ancien et pour des raisons politiques, on a arrêté Bobo.

Directrice adjointe Relations Internationales de la commune de Saint-Étienne

Dans ces deux situations, aucun conflit n'est à la base de l'arrêt de la coopération, mais il s'agit simplement du résultat des alternances politiques que nous avons souligné précédemment. L'arrêt de la coopération peut-être le fruit de désaccords politiques plus profonds, c'est notamment beaucoup le cas avec les villes russes et les villes chinoises, avec qui les relations de coopération sont souvent remises en question.

On peut arrêter la coopération par rapport à des visions politiques. À une période, le maire de Iaroslav était accusé de corruption et était en prison donc à ce moment-là on a arrêté de travailler avec Iaroslav. Même aujourd'hui la Russie ce n'est clairement pas simple à travailler.

Chargée des relations internationales et du marketing territorial du Grand Poitiers

NB : Est-ce que ça vous est arrivé d'arrêter de coopérer ?

E : Souvent quand les choses ne se passent pas bien on va simplement ne plus faire grand-chose. Après si on a un partenariat... par exemple ce qu'on fait avec la Chine on est très attentif. Aujourd'hui, on a un projet de jardin chinois à Rennes, ce n'est pas un sujet polémique. Demain, on ne va peut-être pas aller sur un sujet sur les droits de l'Homme avec les Chinois. Et quand on rédige la convention de partenariat avec Hué, on fait passer des points sur le respect des droits de l'Homme, mais on n'est pas dupes. Donc nous aujourd'hui on n'a a pas arrêté les jumelages à cause de ça. Mais c'est des questions qui peuvent se poser un jour.

Responsable du Service International et Europe de la commune et la métropole de Rennes

Il est question de ralentir les liens avec la Chine, sur des questions de vues politiques.

Chargé de relations internationales - Commune de 120 000 habitants

À ce moment-là, l'arrêt de la coopération est affiché, car il s'agit notamment de revendiquer une posture politique auprès de sa population. C'est notamment le cas pour la ville de Lille, qui a connu un arrêt de jumelage assez médiatisé à l'échelle locale.

Encadré : L'arrêt du jumelage Lille-Safed

> « Lille suspend son jumelage avec Safed en Israël
>
> La ville de Lille, dont le maire est Martine Aubry (PS), a "mis en veille temporairement" son jumelage avec la commune de Safed en Israël, en réaction aux bombardements de Gaza pendant l'été, a-t-on appris mardi auprès du conseil municipal. La décision a été prise "en majorité municipale de mettre en veille temporairement nos relations institutionnelles avec la ville de Safed", a déclaré Marie-Pierre Bresson, adjointe déléguée à la coopération internationale et européenne (groupe EELV), lors d'une réunion lundi soir du conseil municipal, selon le compte rendu des délibérations publié sur le site de la mairie. Cette décision accompagne "des initiatives prises notamment par le parlement européen pour réclamer le gel des accords privilégiés avec Israël afin de faire pression (...) sur le gouvernement et accélérer la résolution du conflit", a-t-elle ajouté. Le jumelage n'est ni arrêté ni suspendu, a souligné Martine Aubry à cette même réunion du conseil, qui a rappelé que la ville était engagée depuis de nombreuses années pour la promotion de la paix au Proche-Orient et avait pris position pour l'existence de deux États, israélien et palestinien. » [53]

Le pouvoir politique local cherche, par le biais de l'arrêt de son jumelage, à prendre parti sur des questions géopolitiques. Si, à première lecture, cette décision semble être plutôt limitée à un effet d'annonce[54], la maire répétant qu'elle refuse de couper les liens, depuis 2014, il n'y a plus que très peu d'activités de coopération entre les deux villes. En 2018, un communiqué de la branche locale d'Europe Ecologie Les Verts demande la dénonciation du jumelage avec la ville de Safed, au vu de l'inertie de la situation entre Israël et Palestine. L'élu en charge des relations internationales a ensuite répondu dans les médias :

> « 'Leur demande est compréhensible, mais la rupture existe déjà. (…) Lille est la seule ville en France à avoir agi de cette manière, pour alerter les opinions publiques', rappelle Marie-Pierre Bresson. Mais la commune ne fera pas plus. Parce que, affirme l'ex-écologiste, elle ne le peut tout simplement pas. 'Juridiquement, on ne peut pas le défaire, soutient l'élue. Mais il n'y a plus aucune activité ni aucune discussion. Notre jumelage avec Safed est au même niveau que celui avec Buffalo, aux États-Unis'. Comprendre : aux oubliettes. »[55]

L'argument juridique n'est pas valable, il est tout à fait possible de dénoncer un jumelage, cependant, cela reste un acte politique rarissime que la ville ne semble pas vouloir passer. Il faut cependant souligner que la ville de Lille n'affiche plus Safed comme l'une de ses villes partenaires (bien qu'une autre ville israélienne le soit encore). Elle revendique en revanche une coopération très forte avec la ville palestinienne de Naplouse.

Si la sortie d'une association de villes ne pose pas autant de soucis pour les collectivités, cela demeure quand même une question importante pour les municipalités. Plusieurs motifs peuvent conduire à l'arrêt de l'adhésion d'une ville à un réseau de coopérations. Le premier est pécuniaire. En effet, l'adhésion à des associations coûte cher. Le prix, calculé souvent en fonction de la population, s'élève à plusieurs milliers d'euros pour une ville de plus de 100 000 habitants. Ainsi,

[53] https://www.lefigaro.fr/flash-actu/2014/10/07/97001-20141007FILWWW00159-lille-suspend-son-jumelage-avec-safed-en-israel.php, Publié le 07/10/2014

[54] https://www.lavoixdunord.fr/art/region/lille-samy-bochner-pere-du-jumelage-avec-safed-juge-ia19b0n2427633, consulté en avril 2021

[55] https://www.lavoixdunord.fr/421274/article/2018-07-23/entre-lille-et-sa-ville-jumelle-israelienne-safed-un-impossible-divorce, consulté en avril 2021

la question posée est celle de la rentabilité de l'appartenance à des associations par rapport aux fonds que la ville investit, notamment si elle cotise à plusieurs associations.

« NB : Est-ce que vous participez à des réseaux multilatéraux?

E : On est effectivement membres d'un nombre assez important de réseaux, c'est aussi un des chantiers qu'on a engagés avec la nouvelle municipalité, c'est-à-dire qu'on pose la question de ce qu'on fait dans ces réseaux, pourquoi on y est, notre stratégie par rapport à cette présence et ce que ça implique en termes de mobilisation, de ressources... parce que d'être dans les réseaux ça veut dire passer du temps à ça aussi. On est en réflexion sur ces questions encore. »

Chargée de mission relations internationales - Ville et Eurométropole de Strasbourg

« NB : Pouvez-vous me décrire votre place dans Eurocities ?

E : J'ai préconisé à nouveau, au mois de juin, d'arrêter la cotisation, car on n'est pas actif, parce qu'on n'a pas de stratégie claire à l'international.

NB : Qui prend la décision de maintenir ?

E : C'est l'élu en charge. Mais c'est validé par le président. Je ne sais pas ce qu'il veut en retirer. Pour moi j'ai fait un certain nombre de notes à ce sujet. En tout cas, c'est un réseau qui peut apporter beaucoup à la collectivité à condition qu'on sache ce qu'on veut en retirer et pour l'instant ça, ça n'a jamais été posé. »

Directrice des relations internationales de la commune et la métropole de Saint-Étienne.

À Strasbourg, l'arrivée des équipes écologistes à la mairie a incité à questionner l'investissement dans les réseaux et à être sélectif. À Saint-Étienne, c'est le manque de ressources humaines qui a mené la directrice des relations internationales à demander un retrait du réseau. Le motif financier est donc souvent une raison souvent mobilisée pour expliquer le retrait d'une ville d'une association. Le deuxième type d'arguments est politique. Soit la nouvelle orientation politique des équipes engendre un retrait de certaines associations, soit le contexte politique à une échelle plus large conduit la ville à repenser sa stratégie internationale. Il est par exemple intéressant de voir comment le Brexit a mené des villes anglaises à se retirer, dans un premier temps d'un certain nombre de réseaux de villes européens.

« NB : Les Britanniques veulent rester dans ce réseau ?

E : Elles sont parties le jour où Cameron a annoncé le référendum, Cardiff est parti, mais il y a des villes où la majorité des votes ont été pour rester et qui se prononcent comme villes européennes. Comme on dit, les villes sont les bébés dans le divorce, ils n'ont rien à dire, mais ils prennent tout !

NB : Et la ville de Cardiff, pourquoi est-elle partie ?

E : Tout d'abord parce qu'il y a eu un changement de majorité, mais aussi à cause de l'incertitude c'est-à-dire que toute collectivité doit justifier une cotisation. Quand on ne sait pas ce qu'il va se passer... »

Coordinatrice et responsable de plaidoyer - Atlantic Cities

Bien moins polémique que la question des jumelages, car moins marquée par la dimension rupture d'un lien familial, celle du retrait des associations de villes est tout de même source d'interrogations pour les équipes municipales. Les motifs d'arrêt de la participation sont bien moins symboliques que pour les jumelages, mais portent plutôt sur l'utilité d'une coopération et l'intérêt pour le territoire. Cette interrogation, de plus en plus présente dans les réflexions autour des stratégies internationales des villes, sera abordée dans le chapitre 8.

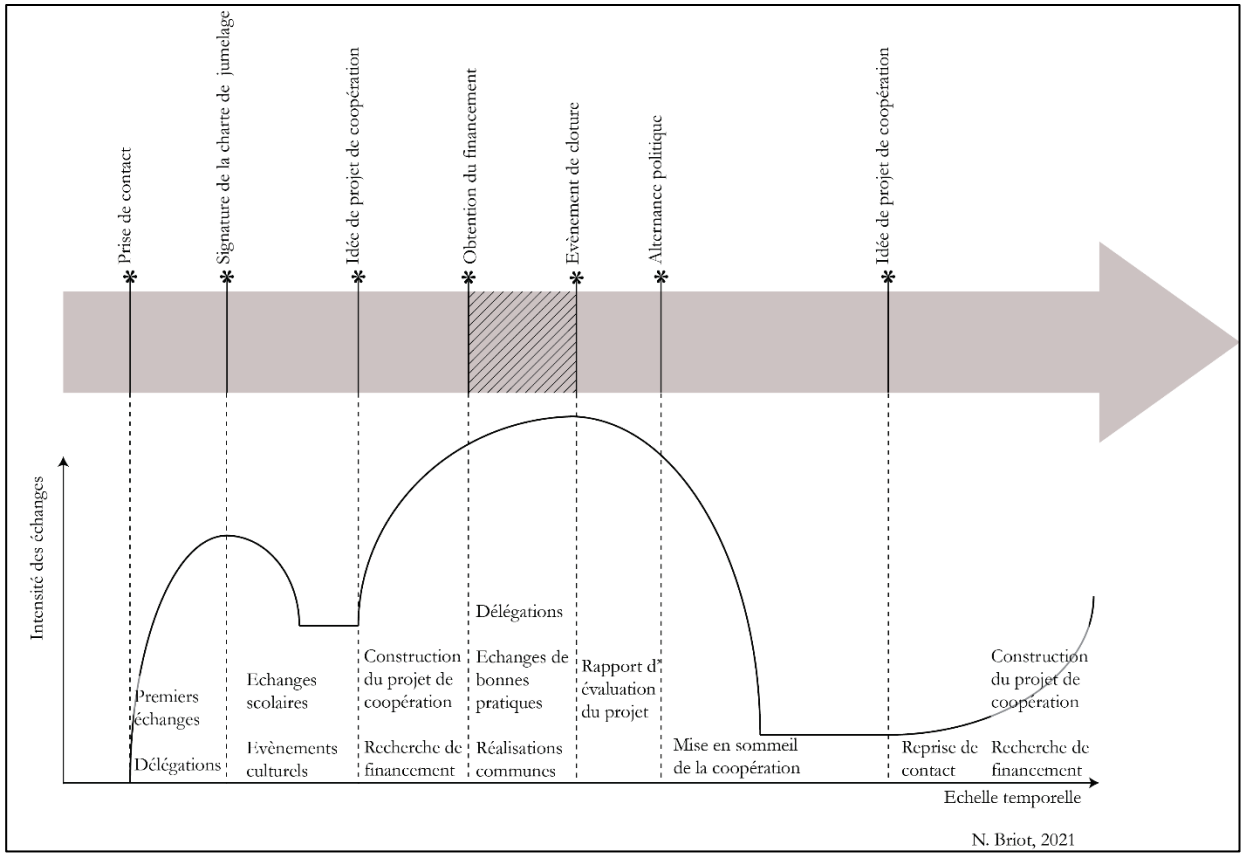


Figure 3.18 : Exemple type des temporalités d'une coopération internationale entre villes

La Figure 3.18 propose un exemple type de la vivacité d'une relation de jumelage entre deux villes. Si 'faire vivre la coopération' est une question nécessaire, les relations de coopération sont fluctuantes et ne peuvent être maintenues de façon linéaire dans le temps. Si la problématique temporelle est une manière d'aborder la vitalité d'une coopération, regarder ces coopérations au travers de la spatialité de ces coopérations, et notamment par le biais de la gestion de la distance qui sépare les villes partenaires permet de mettre en lumière d'autres pratiques inhérentes aux coopérations internationales entre villes.

3.2.2 La gestion de la distance

L'originalité de cette recherche est l'analyse de relations entre villes qui sont disjointes, séparées par une distance qui ne peut pas être surmontée au travers d'un trajet quotidien. Les relations de ces villes ne sont pas des relations 'subies' et 'déterminée', dans le sens où il s'agirait de coopérations avec des entités spatiales voisines. Si les coopérations intercommunales ou transfrontalières (Hamman 2003; Mettan 2003; Reitel 2007; Sohn 2009) sont beaucoup étudiées, elles relèvent d'une spatialité différente. En effet, la coopération est le fruit d'un rapport spatial déjà établi, lié à la continuité spatiale entre les entités. Ces rapports spatiaux découlant des échanges existants de fait (circulation de populations, de marchandises …) conduisent à la mise en place de la coopération, destinés à mieux les gérer. Dans notre cas, il n'y a pas de continuité spatiale, ni même de proximité, le lien n'existe donc a priori pas. Ce lien est créé de toute pièce par la coopération qui engendre ensuite des flux. Ces flux se confrontent à cette distance, qui complexifie la relation. Le dépassement de cette distance pour faire vivre la coopération mène à une gestion de la spatialité particulière pour les acteurs de la coopération. Il y a deux façons de passer outre cette distance : soit au travers du déplacement, soit au travers de la mise en place d'une relation numérique.

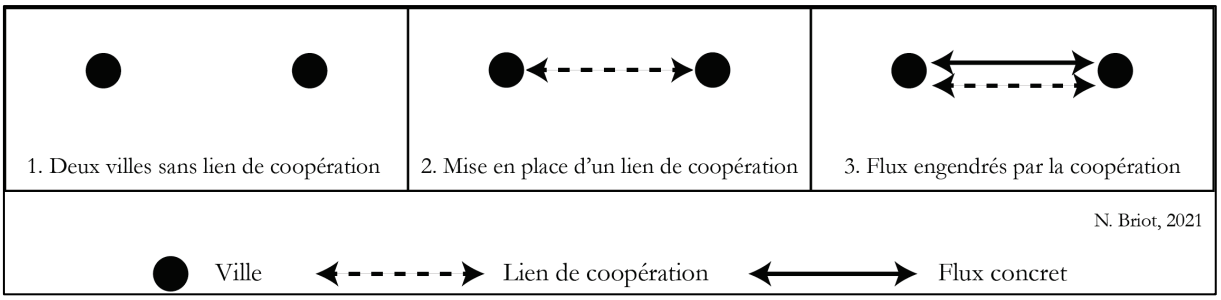


Figure 3.19 : Les coopérations internationales, créer du lien entre villes

3.2.2.1 Le déplacement et la rencontre

Se déplacer pour coopérer

Le déplacement est un moment particulier pour les acteurs de la coopération internationale. C'est l'occasion de rencontrer ses pairs et d'échanger autour des thématiques mises en avant. Il existe plusieurs types de déplacements, et concernent des acteurs différents. Les déplacements des personnes représentant les villes sont appelés des délégations. Elles sont composées de différents acteurs : les agents des relations internationales, les représentants politiques (élus délégués aux relations internationales voire le maire), mais aussi les acteurs du territoire pouvant prendre part à la coopération.

> *« On a monté une mission exploratoire et on a étudié tous les partenariats existants entre Grand Poitiers et le Vietnam. J'ai interrogé différentes personnes qui étaient intéressées. On a monté une petite délégation : le CHU,*

l'université, un photographe qui a beaucoup travaillé sur le Vietnam, deux élus. Pour la mission j'avais prévu un déplacement à Thaï Nguyen, d'aller à Hanoï pour aller à l'ambassade, ensuite on est allé à Hué car il y avait la coopération avec la Nouvelle-Aquitaine et l'on est allé à Hô Chi Minh parce que c'est la capitale économique. Pendant 5 jours on a traversé le pays, on a rencontré énormément de monde et à partir de ça on a essayé de construire des choses. Ensuite les Vietnamiens sont venus à Poitiers et l'on voit les trucs qui marchent, qui ne marchent pas. Ça prend du temps tout ça. »

Chargée des relations internationales et du marketing territorial du Grand Poitiers

Ces déplacements sont marquants dans la relation de coopération, car ils sont rares. L'envoi d'une délégation de plusieurs personnes coûte cher pour les villes, et ces déplacements n'ont donc pas lieu régulièrement. Ainsi, si le niveau de déplacement pour chaque ville partenaire est variable (5 à 6 fois par an pour Vienne, 2 à 3 fois par an pour Saint-Étienne), il reste très limité. D'autres formes de déplacements impliquant d'autres acteurs existent et permettent également d'entretenir le lien physique entre les villes partenaires. On peut citer les échanges scolaires, mais également de fonctionnaires municipaux.

« E : On a dispositif qui est l'échange d'agents, avec la ville de Kiel et de Yokosuka. Tous les ans, on reçoit et l'on envoie les collègues à Kiel et Yokosuka. Pendant 2 à 4 semaines, ils travaillent ensemble sur leurs métiers. C'est un dispositif qui a évolué depuis plusieurs années. Avant c'était une candidature individuelle. Moi et mon collègue qui vient du Japon, on trouvait que ce n'était pas bien. Donc on désigne des gens maintenant, car on se retrouvait avec des collègues qui travaillaient dans les déchets et d'autres dans les musées. Maintenant, c'est les mêmes métiers qui partent et qui viennent.

NB : Et ça marche mieux ?

E : On a moins de candidatures, mais c'est plus enrichissant. Même si vous ne parlez pas la même langue vous avez au moins la même langue des métiers, et puis le deuxième aspect qui me satisfait, c'est que c'est un projet de service. C'est le service qui envoie son agent, et tout le service envoie son collègue. Donc quand il part, il va travailler là-bas, recueillir des informations. Et le collègue qui est reçu il est accueilli par ses pairs. Au lieu d'enrichir une personne, ça enrichit tout un service. Et ça permet d'internationaliser la collectivité et les agents qui peuvent partir, ce n'est pas uniquement des directeurs, on en a finalement peu. »

Responsable service relations Internationales de Brest Métropole

Ce type d'échanges est intéressant, car il permet en même temps de garder les liens entre institutions, mais conduit également à un élargissement du lien vers des services plus techniques et a priori moins concernés par la coopération. Les échanges marquent des temps forts dans la relation de coopération et rythment les échanges et les projets.

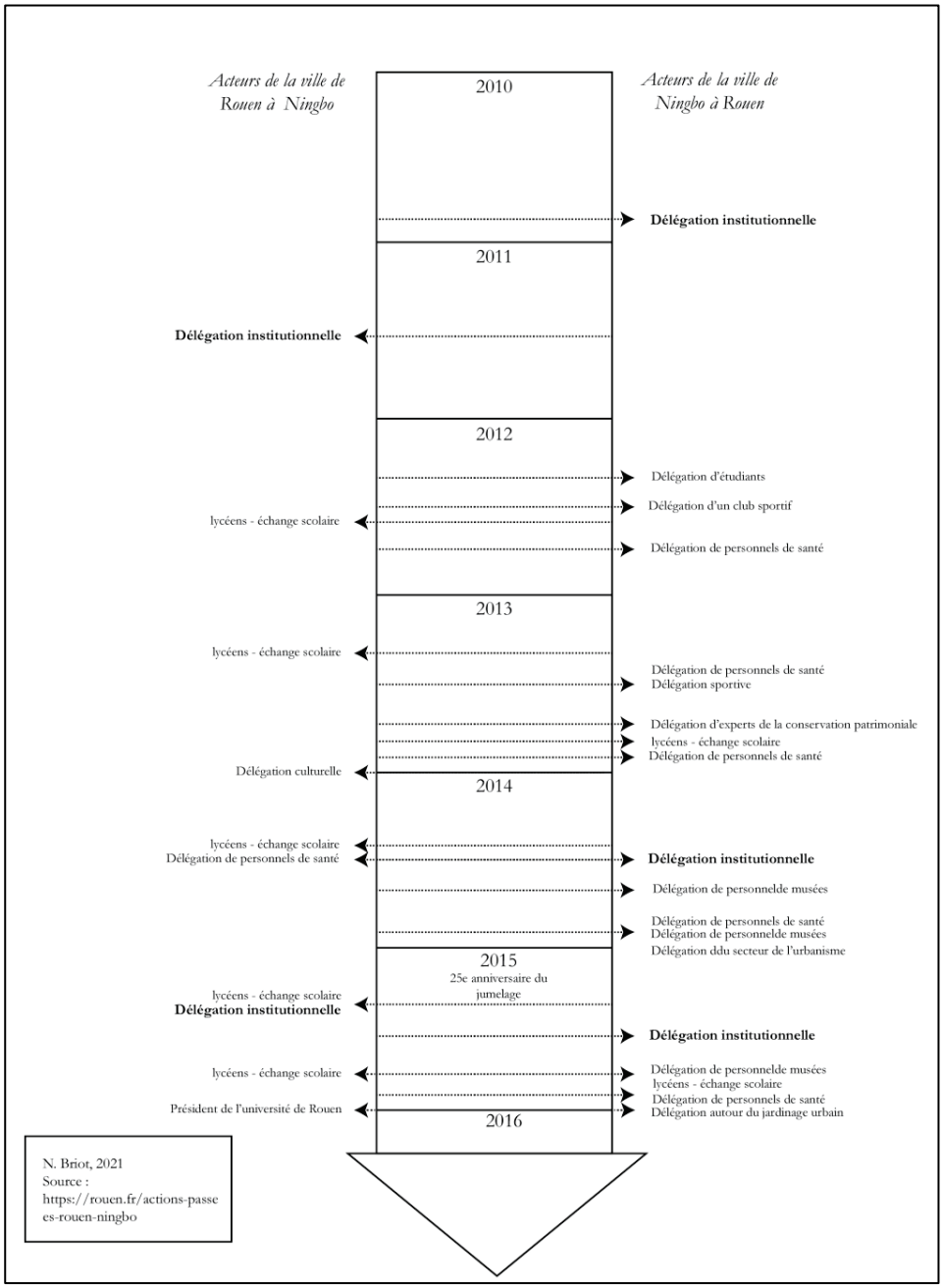


Figure 3.20 : Échanges entre Ningbo et Rouen entre 2011 et 2015

La Figure 3.20 représente les différents échanges ayant eu lieu entre les villes jumelles de Ningbo et de Rouen entre 2010 et 2015. Ce jumelage, selon la responsable des relations internationales, est l'un des plus actifs, et l'on peut voir donc l'ampleur des interactions possibles lorsqu'une coopération est investie. Pour le jumelage entre Rouen et Salerne, décrit au contraire comme un jumelage en sommeil, sur la même période, la ville ne recense que 4 échanges. Sur ces 6 années, entre Ningbo et Rouen, si l'on ne constate 'que' 5 échanges entre institutions communales, la ville cumule en tout plus d'une trentaine d'envois et de réceptions de délégations de tous types, avec

une réelle accélération à partir de 2012 centrée autour de 3 thèmes principaux : les échanges scolaires, de personnels hospitaliers et le patrimoine.

En ce qui concerne les coopérations multilatérales, la façon de se déplacer et de se rencontrer est différente. Une première forme de rencontre consiste dans l'organisation ou dans la participation à de grands évènements, soit au sein d'une association de villes, soit lors d'évènements initiés par des structures nationales ou supranationales. L'un de ces moments importants à l'échelle européenne, organisé par l'Union européenne est la European Week of Regions and Cities (EWRC). La Semaine européenne des régions et des villes est organisée par l'Union européenne à Bruxelles une fois par an depuis 2003. Le Comité européen des régions avait initialement invité les représentations locales et régionales à Bruxelles pour visiter les institutions européennes. L'initiative s'est développée au fil des ans avec l'arrivée de nouveaux organisateurs, comme la Commission européenne, jusqu'à devenir une manifestation majeure. C'est une occasion pour vanter les externalités positives des financements européens et des coopérations entre territoires issus d'États membres différents (Briot 2020).

La session de 2019 a regroupé, du 7 au 10 octobre 2019, environ 9 000 participants de 70 pays, 1000 intervenants, et 200 journalistes. Les collectivités locales des États membres sont majoritaires, mais d'autres acteurs non européens assistent à cette conférence, tant pour échanger lors de sessions en matière d'expertise que pour nouer de nouvelles relations. Ces acteurs locaux, venant de tout le territoire communautaire pendant quelques jours, construisent des réseaux de sociabilité entre élus et agents des relations internationales afin de lier plus étroitement les espaces et de développer un sentiment d'appartenance européenne. La notion de « réseautage », entendue ici comme l'action de créer un réseau de contacts sociaux et professionnels, est donc centrale dans cet évènement, où tout est mis en place pour permettre des moments d'informalité propices à l'établissement de liens interpersonnels (Figure 3.21)



Figure 3.21 : Salle à café du bâtiment Square, renommée « networking area » pour l'occasion[56]

Comme l'on peut le voir sur la photo ci-dessus, la salle à café du lieu d'accueil de la EWRC a été renommée « networking area ». Le découpage de l'espace et sa dénomination incitent les participants à mettre en œuvre ces stratégies de réseautage afin de faire fructifier leurs déplacements à cet évènement. Dans la même logique, les associations de villes organisent chaque année des évènements réunissant tous leurs membres, soit au moment de l'Assemblée générale, soit lors d'un autre moment. Ces évènements se découpent souvent en deux temps. Certains moments rassemblent tous les participants : la conférence inaugurale, les dîners, les réceptions … Ces rencontres créent un sentiment d'unité, tout en montrant le poids d'une association, au travers du nombre de participants. C'est ce qui se reflète dans les deux photographies ci-dessous.





Figure 3.22 : Conférence annuelle 2016 d'Eurocities (à gauche), Assemblée générale 2019 de Polis (à droite)[57],[58]

[56] https://www.flickr.com/photos/euregionsweek/48897258006/, consulté en avril 2021

Ces moments sont également beaucoup relayés au travers des réseaux sociaux, et notamment Twitter, avec des hashtags permettant de montrer que l'on a participé à un évènement

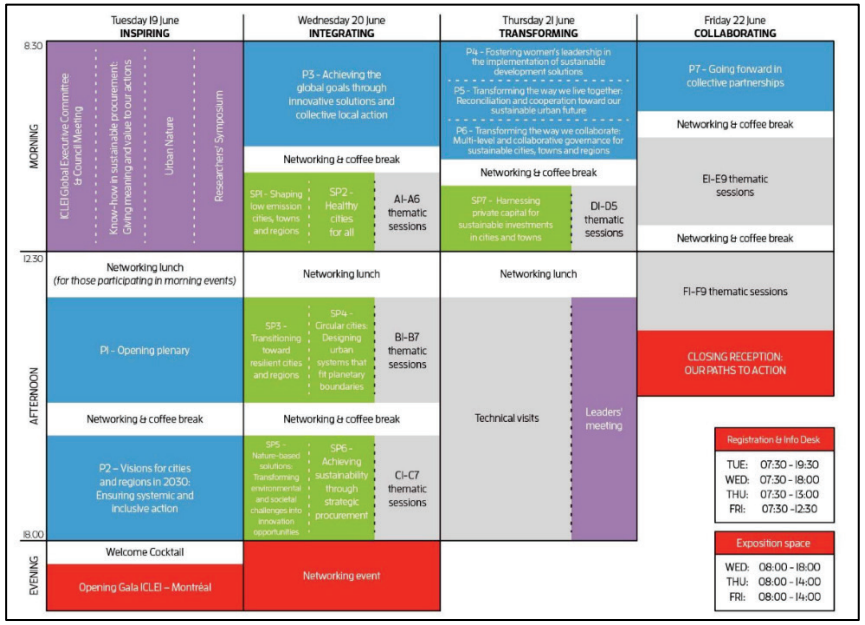


Figure 3.23 : Le #eurocities2019 et #EWRC2019 sur Twitter

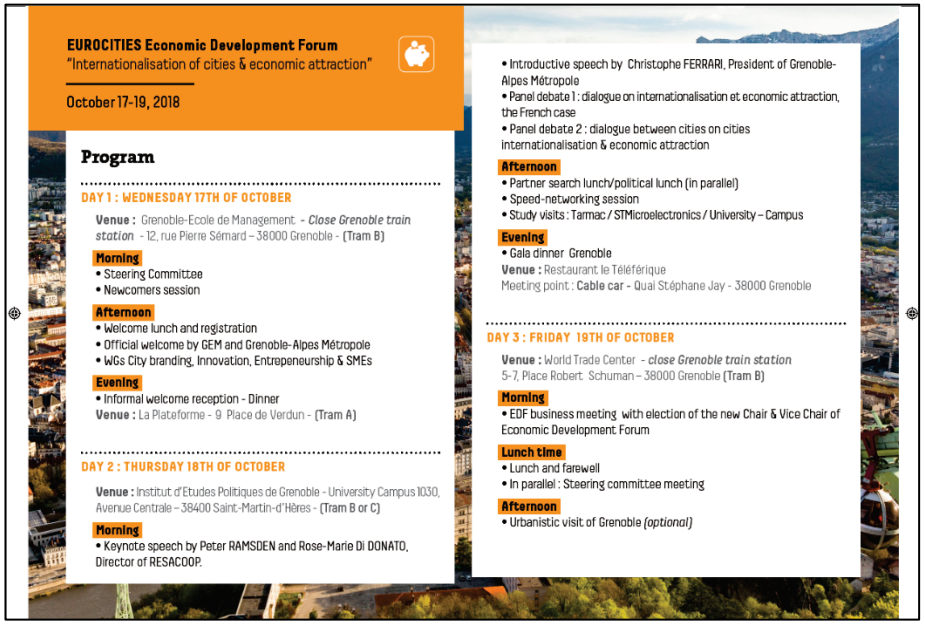
Ces deux aspects soulignent la dimension centrale du réseautage lors de ces évènements : on y va pour rencontrer de nouvelles personnes, pour se faire connaître, pour se montrer, tant physiquement que sur les réseaux sociaux. L'article d'Asdourian met en lumière le fait que les acteurs urbains se servent des réseaux sociaux pour affirmer une posture internationale en se positionnant sur des politiques nationales et internationales (2020). Pour autant, si cette 'démonstration de force' est importante pour les associations de villes, le gros des échanges se passe au sein de sous-réunions thématiques organisées lors de chaque évènement. En effet, chaque grand meeting est composé de sessions de plus petite taille, favorisant les échanges entre participants.

[57] https://www.flickr.com/photos/polisnetwork/albums/72157712087008083/with/49178049552/, consulté en avril 2021

[58] http://www.promoest.com/english/project/eurocities-annual-conference/, consulté en avril 2021



59



60

[59] https://worldcongress2018.iclei.org/wp-content/uploads/WC2018_Program_ENG.pdf
[60] https://nws.eurocities.eu/MediaShell/media/Draft_Agenda_-_EDF_meeting__17-19_October__Grenoble_.pdf

Dans les programmes ci-dessus (Figure 3.24), la division du temps suit ces différentes logiques. On a à chaque fois un moment commun introductif et conclusif, des moments permettant les échanges informels (les repas et pauses) et des sessions thématiques permettant de subdiviser le groupe pour favoriser des échanges plus ciblés. Une dernière catégorie est la visite sur site. Elles consistent à présenter un aménagement de la ville qui reçoit l'évènement, afin de sortir des discours éloignés du terrain et de présenter des cas d'études concrets et techniques. Le réseau de villes LUCI en a d'ailleurs fait un évènement en soi, avec l'organisation annuelle du « City under microscope », axé autour de la découverte de la stratégie d'éclairage urbain d'une des villes membres. C'est aussi l'occasion de faire intervenir des services techniques. La session 2019 a eu lieu à Oulu en Finlande, et les conférenciers provenaient des services de l'éclairage, de l'aménagement, de l'urbanisme. Des visites de la ville la nuit ont également été réalisées, notamment lors du Lumo Light Festival, festival lumière de la ville



Figure 3.25 : visite du Lumo Light Festival[61]

[61] https://www.luciassociation.org/city-under-microscope-oulu-exploring-a-special-relationship-with-light/

Ces moments de rencontres sont de réels temps forts pour les acteurs des relations internationales des villes. Ce sont des moments où l'on rencontre son partenaire, où l'on crée des relations interpersonnelles, et où l'on dépasse la distance physique qui sépare les villes. Ces moments d'unités sont cependant rares, et les acteurs des villes cherchent d'autres façons plus pérennes pour franchir cette distance.

Stabiliser le lien

Si le déplacement est nécessaire pour rencontrer son partenaire, les agents des relations internationales sont souvent conscients que l'espace séparant les partenaires et la durée du déplacement sont un frein au bon maintien du lien. Plusieurs villes, notamment Montpellier, Toulouse et Cherbourg citent la présence de ligne de transports comme un facteur favorisant le maintien ou la création du lien de coopération. La relation politique est renforcée par un lien physique, réduisant la distance-temps entre les deux points. À l'inverse, le jumelage peut également devenir un argument pour conserver des lignes de transport entre deux villes.

Encadré : le maintien de la ligne de ferry Cherbourg-Pool

Cherbourg célèbre 40 ans de jumelage avec Pool, 2017, La Manche Libre[62]

Quel est le plus gros problème du jumelage ?

« Le Transmanche ! L'arrêt du Barfleur nous pénalise. Nous avons des difficultés pour nous rencontrer. Nous sommes obligés de passer par Ouistreham », commente le président du comité de jumelage, Jean-Claude Magalhaes. « C'est un peu notre défi pour l'avenir, essayer de convaincre Brittany Ferries de remettre une ligne régulière pendant l'hiver. Mais nous n'avons pas beaucoup de poids dans cette histoire. »

Pourquoi est-ce si compliqué ?

De nombreuses associations sont impliquées dans le jumelage. « On ne peut pas utiliser l'avion par exemple, pour transporter du matériel. Quand les kayakistes veulent organiser un échange avec ceux de Poole, ils viennent avec leurs embarcations. »

Quel était l'objet de la réunion de ce week-end ?

Les comités de jumelage de Cherbourg et de Pool se voient deux fois par an pour faire le point sur les échanges scolaires, culturels et sportifs. « Si ce n'était le problème avec Brittany Ferries, les relations se passent bien. » Si les activités sont plus difficiles à monter, « on peut dire que l'association est plus dynamique que par le passé. Il y a une volonté des deux côtés de la Manche. » Par exemple, « nous voulons que Poole participe au prochain festival Femmes dans la Ville en 2013. D'autant que le prochain maire de Pool sera une femme. Cela se passe au mois de mars. Même sans bateau, nous n'attendrons pas le mois de juin pour organiser cette rencontre. »

« E : Un des moments où on a vraiment senti qu'il y avait un partenariat entre Pool et Cherbourg c'est quand la liaison Cherbourg-Pool, la liaison maritime avec la Brittany a été fermée. Les Anglais ça ils savent faire et ils ont été à la manœuvre là-dessus, ils organisent un lobbying auprès de la Brittany Ferries pour maintenir la ligne et ça a été un résultat. Difficile de dire que ça a été grâce au lobbying, mais oui ça a été maintenu.

NB : Du coup, il y a une ligne directe en bateau entre Cherbourg et Pool ?

E : Jusqu'à il y a quelques mois, avec le Covid puis la quarantaine imposée en Angleterre depuis cet été, et apparemment la Britanny ferry est en difficulté donc c'est un sujet qui redevient hautement d'actualité. »

Chargée des relations internationales de la commune de Cherbourg

Si l'on imagine bien que la Brittany Ferries a fait peu de cas du transport de kayak entre Cherbourg et Pool, on peut interpréter le succès de la revendication du maintien de la ligne de ferry comme le résultat de la présence de relations préexistantes entre Cherbourg et Pool. Ces structures ont conduit au maintien de la ligne de transport en permettant de protester plus rapidement et plus efficacement.

Une autre façon de renforcer et maintenir dans la durée le lien entre deux villes partenaires consiste à mettre en place une délégation permanente sur place. C'est souvent le cas pour les coopérations décentralisées, auprès de villes issues de pays en voie de développement. Les personnes envoyées sur place sont embauchées dans le cadre du dispositif de service civique ou du volontariat de service international (VSI).

62 https://www.lamanchelibre.fr/actualite-387857-cherbourg-manche-cherbourg-celebre-40-ans-de-jumelage-avec-poole

« Il y a des coopérations dans lesquelles on est très investi et dans lesquelles on a un VSI à demeure. C'est le cas notamment à Oujda au Maroc et c'est le cas à Saint-Louis du Sénégal. Donc le fait d'avoir une personne sur place c'est évidemment des coopérations très actives, dynamiques, dans lesquelles il se passe beaucoup de choses, il y a un suivi quasi hebdomadaire. »

Directeur innovation, développement économique et relations internationales - Commune de Lille

Cette déconcentration de la gestion de la relation se retrouve également dans l'envoi auprès des institutions européennes d'un représentant de la ville.

« NB : Vous avez quelqu'un qui est à Bruxelles et qui représente la ville de Grenoble ?

E : Oui, il y a un temps plein qui revient ici une semaine par mois histoire de ne pas oublier qu'il vient d'ici (rire). Là, avec le covid, il ne bouge plus trop. C'est une VIE, elle est positionnée dans les bureaux de la région donc elle travaille sur des missions mutualisées et puis il y a aussi quelqu'un de Lyon, mais elle travaille pour le territoire de la métropole. »

Chef de projet Relations économiques internationales - Grenoble-Alpes Métropole

« NB : On a l'impression quand on regarde votre site internet que l'action internationale est très développée notamment avec la présence d'une délégation auprès des institutions européennes. Cette délégation existe toujours ?

E : Tout à fait. Les relations internationales c'est aussi beaucoup de symbolisme, et c'est bien! C'est une bonne chose. De montrer qu'on est au cœur de l'Europe, mais après c'est le comment et le pourquoi. La délégation… ce n'est pas que les choses ont été trop vite, mais pour l'instant elle fait beaucoup de benchmark, de sensibilisation de nos agents, et si on veut atteindre l'objectif, c'est-à-dire d'avoir vraiment des entrées au niveau de l'Union européenne, de faire du lobbying, là il nous faudra encore quelques années. Mais c'est l'objectif final, d'avoir une délégation qui représente les intérêts du territoire et l'institution auprès des instances européennes.

NB : Vous êtes une des seules villes en France qui fait ça, vous vous savez s'il y en a d'autres ?

E : Au niveau des villes moins, ou alors elles sont rattachées à des délégations régionales, mais je crois que Rhône-Alpes doit en avoir deux ou trois. Les grandes régions ont une représentation à Bruxelles. Pour vous donner un autre symbole qui reste pour l'instant au niveau symbolique, on a souhaité ouvrir une délégation au Royaume-Uni, car on a une vision de l'Europe qui ne s'arrête pas à la Manche et depuis le Brexit on a la volonté de continuer à coopérer avec le Royaume-Uni. »

Chef de projet relations internationales de la Métropole Européenne de Lille

Les deux témoignages ci-dessus montrent que cet usage a d'abord été saisi par les régions, qui ont depuis plusieurs années des représentants (Duran 2011; Huysseune et Jans 2008). Cette forme de représentation est progressivement saisie par les villes et en particulier les intercommunalités. Cela découle de leur compétence économique, qui les autorise à récupérer ces pratiques de lobbying souvent plus employées par des acteurs privés. Si ces représentations ne découlent pas directement de la gestion d'une relation de coopération, elles participent à la solidification des

relations avec les instances européennes et à l'accès à certains fonds permettant la mise en place de relations de coopération. Par ailleurs la création d'une représentation au Royaume-Uni, bien qu'encore symbolique selon l'agent interrogé, est parlante en termes de rapprochement symbolique entre espaces. En effet, cette représentation a été mise en place au moment du Brexit, pour établir des ponts et favoriser la coopération. Les coopérations, comme au moment de l'avènement des jumelages après la Seconde Guerre mondiale, sont un moyen de créer du lien et de réunir des espaces malgré le contexte géopolitique (Claeysen 1999; Vion 2003). La création de ponts entre les espaces de la coopération permet de rapprocher ces espaces, et d'intensifier les relations. Un dernier facteur favorisant le rapprochement cette fois-ci symbolique, mais aussi pratique entre les espaces concerne la langue.

Parler avec ses partenaires : la dimension linguistique de la coopération

Ce rapport à la langue est à inscrire au sein du terrain français dans lequel s'est déroulée cette recherche. Il serait certainement différent si cette thèse s'était centrée sur un autre terrain d'étude. En effet, l'idée reçue sur la mauvaise gestion des langues étrangères par les Français est très présente, tant dans les discours des acteurs français qu'étrangers.

> *« NB : Why are there only a few french cities in your network ?*
>
> *E : If that would be a reason I think it's the language. I think they would prefer to be the working language in Europe to be French to me. »*
>
> Secretary General of Polis

> *« NB : À l'échelle française, il y a des villes qui sont actives?*
>
> *E : Je dirai que la France n'est pas le meilleur élève d'Urbact, on n'est jamais prophète dans son pays, je pense qu'il y a plusieurs raisons à cela. (…) Il y a notamment la question de la langue parce qu'on travaille en anglais, et les Français ce n'est pas vraiment leur truc. Les plus jeunes générations certainement, mais malgré tout ça reste quand même un handicap par rapport à d'autres pays, je pense notamment aux pays baltes. Ça, c'est un facteur limitant. »*
>
> Directeur du programme Urbact

> *« NB : Et la langue, ça vous a posé problème ?*
>
> *E : Ce n'est pas un souci pour nous dans le service, mais ça peut poser soucis parfois. Sur les trois élus du précédent mandat, pas un ne parlait anglais. Je ne suis pas la seule ville où c'est le cas. Et si les élus se débrouillent en anglais, les techniciens, ça dépend encore davantage. C'est aussi un des critères qui fait qu'on travaille plus ou moins bien avec des partenaires, si on est obligé de traduire tout le temps c'est un vrai souci. Le réseau des villes Atlantiques on travaille dans les différentes langues, mais c'est très cher pour les réseaux. Donc un problème, une vraie difficulté. »*
>
> Responsable du Service International et Europe de la commune et la métropole de Rennes

« NB : Dans quelle langue vous parlez-vous ?

E : Avec l'Arménie c'est en français, car ils sont francophones ou en russe parce que je suis russophone donc ça facilite beaucoup les échanges et en anglais avec les autres.

NB : Et ce n'est pas une barrière selon vous ?

E : Ce n'est pas une barrière s'il y a de la volonté et surtout si les collègues ne se mettent pas les freins eux-mêmes. Moi j'essaie justement de les motiver quand je les amène en déplacement pour lever les freins qu'ils peuvent avoir. Ils ont honte de leur prononciation, de leur vocabulaire. Ils se rendent compte que dès qu'ils se déplacent que personne ne les juge du moment où ils parlent. On parle comme on peut, l'essentiel c'est qu'on ait envie de communiquer, l'accent français se reconnaît parmi des dizaines, mais les Italiens ont leur accent, les Grecs ont leur accent, moi-même je parle français avec un accent. Mais c'est un gros frein quand même à chaque fois à lever auprès de mes collègues. J'ai de la chance, car mon élu parle anglais donc il n'y a pas de soucis, et il ne craint pas à parler anglais. Mais il parle très bien en même temps. Mais le maire de Vienne, au fil des déplacements il a commencé à prendre des cours d'anglais donc là il parle anglais, il a bien amélioré sa pratique, car il s'est rendu compte que c'est beaucoup plus facile de s'exprimer avec son homologue en anglais parce que par exemple le maire polonais a un tout petit niveau d'anglais, mais il parle et voilà c'est beaucoup plus sympa, même au restaurant ou pendant les moments informels, de communiquer en anglais. »

Responsable des Relations internationales de la commune de Vienne

Si la majorité des échanges se font en anglais, les extraits suivants montrent comment la compétence linguistique des Français est mal perçue par les étrangers, mais aussi par eux-mêmes. L'agent de la ville de Vienne témoigne également le fait que ce n'est pas tellement le niveau des salariés qui est à remettre en cause, mais leur facilité à utiliser une langue étrangère. Il y a deux manières de faire face à cette barrière linguistique : soit coopérer avec des agents qui parlent français, soit avoir recours à de l'interprétariat. Dans le premier cas, dans les entretiens on souligne souvent la chance d'avoir un homologue dans la ville qui parle français. On remarque également que les coopérations décentralisées françaises se font majoritairement avec des villes d'Afrique francophone.

« NB : Et en termes d'espace, est-ce que vous incitez les collectivités investir de nouvelles zones géographiques que les zones classiques de la coopération française ?

E : Alors il est clair qu'il y a des priorités dans nos destinations géographiques. C'est d'abord l'Afrique parce que nous suivons les priorités de l'ensemble du gouvernement français et de l'aide au développement. Donc il y a l'Afrique qui est prioritaire. (…) Pour ce qui concerne l'Afrique, nous avons constaté que les collectivités s'orientent de façon prioritaire vers les pays francophones d'Afrique de l'Ouest. Alors on n'a rien contre, d'autant plus que la francophonie fait aussi partie des priorités de la diplomatie française, mais, comme le président de de la République a expliqué dans le fameux discours de Ouagadougou en 2017, nous on souhaite rénover l'approche dans notre politique africaine et s'adresser à l'ensemble du continent. Par exemple, nous essayons de donner des informations aux collectivités territoriales pour qu'elles puissent coopérer aussi avec l'Afrique non francophone. Mais on ne leur dit pas de tout abandonner avec l'Afrique francophone. On leur dit 'vous avez beaucoup de marge de progression sur ce que

vous pouvez faire en termes de coopérations décentralisées donc en plus de vos partenariats avec l'Afrique francophone, sachez qu'il y a également des choses intéressantes à faire sur l'Afrique non francophone' et on leur donne les informations pour les guider.

NB : D'accord, et ça prend ? Il y a de plus en plus de coopération dans cet espace-là ?

E : Je dirais que c'est un peu timide quand même ! »

Cheffe de la délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT)

Si les liens historiques sont bien sûr très prégnants et expliquent en grande partie cette préférence, la facilité linguistique joue beaucoup. Le ministère des Affaires étrangères incite de plus en plus les collectivités françaises à aller vers de nouveaux espaces pour la coopération africaine, mais ce genre d'initiatives peine à décoller, en partie à cause de la barrière de la langue.

La deuxième manière dépasser cette barrière est l'interprétariat. De nombreuses villes (Rennes, Le Mans, Strasbourg…) ont recours à cette méthode, notamment pour la traduction de documents techniques. Les grands évènements proposent également de l'interprétariat en de nombreuses langues ce qui contribue à une diffusion plus large de l'information. C'est le cas à l'European Week of Regions and Cities ou aux Assises Franco-roumaines de la coopération décentralisée. On peut citer deux limites à l'interprétariat. D'une part, il coûte cher, et rajoute un budget déjà important au sein des services ou des associations. D'autre part, si ce moyen facilite la gestion du contenu de la coopération, il ne permet pas l'apparition de liens informels, pourtant centraux dans ces relations de coopération. En effet, les moments informels tels que les repas, les cocktails, les visites sur site sont autant de temps favorisant le renforcement de liens interpersonnels.

La rencontre est un moment majeur dans les coopérations internationales entre villes. C'est l'incarnation du franchissement de la distance, tant sur le plan physique que symbolique. Ce sont pourtant des occasions rares, et qui ne constituent pas la partie la plus importante de la relation de coopération. En effet, ces relations à distance sont surtout marquées par les nouveaux moyens de communication, grâce au téléphone et à internet. Cette relation distancielle a été renforcée par la situation sanitaire qui a conduit à l'annulation de la plupart des évènements organisés dans le cadre des coopérations interurbaines.

3.2.2.2 Le distanciel : un moyen de surmonter la distance

Le moyen le plus usité pour dépasser la distance est le recours aux nouvelles technologies de la communication. Elles permettent de pallier la rareté de la rencontre en présentiel et de surmonter la distance séparant les deux villes. Ainsi, si les déplacements ont lieu peu fois dans l'année, les contacts numériques sont hebdomadaires voire quotidiens.

« NB : Dans une année sans coronavirus, vous vous voyez combien de fois ?

E : Physiquement, 5 à 6 fois par an, mais pas uniquement moi. Moi je les vois une fois par an. Après on s'échange des mails ou on organise des réunions téléphoniques ou visio. Les mails c'est presque tous les jours, mais les réunions c'est une ou deux fois par mois, en fonction des projets. Là on met en place un escape game dédié à la journée internationale du droit des filles, le 11 octobre, donc on échange en réunion téléphonique tous les 2 à 3 jours. Après on peut ne pas échanger pendant un mois... enfin non un mois c'est rare quand même. Et pour la coopération décentralisée, l'Arménie, c'est quotidien les échanges. Là, avec le conflit armé, c'est deux à trois fois par jour »

Responsable des Relations internationales de la commune de Vienne

« NB : Vous avez des échanges réguliers par téléphone ?

E : La chef de projets à Madagascar, je l'ai en ligne tous les 15 jours et pareil pour la Pologne. En Tunisie on n'a pas une personne référente, mais on échange par mail de manière régulière. »

Directrice adjointe Relations Internationales de la commune de Saint-Étienne

C'est vraiment au travers de cette façon de communiquer que l'on voit l'intensité des échanges entre villes. La recherche de financement et la gestion de projet passent en grande partie au travers de ces échanges à distance. Pourtant, ces relations numériques font ressortir les inégalités mondiales, notamment en termes d'accès au numérique. La pénurie d'infrastructure permettant l'accès aux NTIC est un champ bien étudié en géographie (Fuchs et Horak 2008; Ragnedda et Muschert 2017; Youssef 2004), et montre comment l'accès à internet, loin de relier le monde entier et des régions excentrées, renforce le poids les pôles, bien connectés aux infrastructures modernes et marginalise les périphéries, et cela à toutes les échelles. À l'échelle mondiale, ce sont les pays en voie de développement qui ont le moins accès à ces réseaux, et ont donc moins de facilités à communiquer avec leurs partenaires.

« Avec la ville de Moundou au Tchad, travailler comme ça [à distance], c'est difficile parce qu'ils n'ont pas toujours l'électricité donc pas toujours de téléphone. »

Chargée des relations internationales et du marketing territorial du Grand Poitiers

« L'impact du Covid est important avec Saint-Louis puisqu'on n'a pas pu y envoyer de VSI, qui est ici pour l'instant. Pour tout ce qui est suivi, les mails ou les visio c'est compliqué. »

Directeur innovation, développement économique et relations internationales - Commune de Lille

La littérature sur les coopérations internationales entre villes fait peu de cas de cette dimension pratique de la relation de coopération. La plupart des études sur la coopération décentralisée vont plutôt se centrer sur le corpus juridique à disposition des villes ou encore des enjeux politiques (Gallet 2005, 2007; Karzazi 2013; Petiteville 1995). Seul l'article de Tjandradewi, mentionné dans le chapitre 1, fait état des problèmes rencontrés par les villes asiatiques pour accéder au contenu

en ligne proposé par les associations de villes dont elles font partie (2009). Cette fracture numérique est également visible à l'échelle française. On remarque que les villes du cluster 2, type définit par la CAH au chapitre 2 qui rassemble les villes de taille moyenne et peu insérées dans les réseaux de coopération, ont eu plus de mal à adapter leur activité lors de la crise sanitaire que les villes des autres clusters.

> *« Ça a tout stoppé, c'est assez compliqué. (…) On avait pas mal de projets avec des déplacements donc forcément, on est coincés. Du coup on attend de savoir si on va pouvoir faire ça. Il y a beaucoup de choses qui se font au travers d'accueils donc on est coincés aussi. Au niveau des relations internationales pour l'instant c'est le flou total. »*
>
> Chargée des Relations Internationales - Commune de Rouen

> *« Chaque année on a normalement un marché de Noël et chaque année on a des villes jumelées qui sont présentes pour présenter leurs coutumes. On a traditionnellement Paderborn et Rostov-sur-le-Don. Cette année, pour les raisons que vous connaissez, ce n'est pas possible, ce qui nous bloque un petit peu dans le développement que souhaite entreprendre la nouvelle adjointe aux relations internationales parce que tout le monde est bloqué ».*
>
> Directrice service Protocole/Relations extérieures/Événementiel de la commune du Mans

> *« E1 : Le défi c'était effectivement de maintenir les relations avec les distances et le manque de perspectives. On évolue, on apprend, les premières semaines de pandémie mondiale ont été un temps de foisonnement de partage d'expérience au niveau des réseaux de villes et des coopérations. Je pense qu'au fur et à mesure on s'adapte et l'on apprend à travailler un peu différemment. Je pense qu'avec les coopérations qui étaient déjà bien engagées ou dynamiques auparavant on arrive à maintenir une relation voire même à avancer sur certaines actions à distance avec les moyens numériques (…)*
>
> *E2 : Je dirais même que paradoxalement, c'est assez étrange, ça nous a amenés à échanger plus avec nos partenaires, c'est vrai que c'est en effet très intéressant je trouve. »*
>
> Chargées de missions relations internationales - Ville et Eurométropole de Strasbourg

En effet, on voit que l'activité internationale des villes de Rouen et du Mans sont quasiment à l'arrêt depuis le début de la crise sanitaire, tandis que la ville de Strasbourg (cluster 4), bien insérée dans ces réseaux, a su développer des manières alternatives de coopérer, par le biais des outils numériques. Ainsi, le recours au distanciel généralisé pénalise plus certaines villes que d'autres, et notamment celles qui ont encore peu fait évoluer leurs pratiques en prenant en compte les nouveaux outils de communication. Le recours aux NTIC est enfin très utilisé en temps de crises, qui entravent les déplacements physiques entre villes partenaires. Un premier type de crises, s'étalant sur le long terme, sont les conflits politiques dans certains pays, conduisant la France à placer ces espaces en zones rouges et rendant impossible l'envoie d'agents territoriaux. Ces situations sécuritaires ont conduit un certain nombre d'acteurs de la coopération à s'adapter et à

trouver de nouvelles façons de coopérer malgré les restrictions de déplacements. Ces situations restent cependant limitées à des espaces très précis.

> *« Pour le Mali c'est assez complexe, c'est-à-dire qu'on arrive à monter des projets d'envergure. On a mis en place un système qui nous permet d'avoir un traçage très fin de l'argent qu'on envoie, qui passe par le Trésor public français puis Trésor public malien puis sur le budget de notre partenaire donc ça, c'est hyper sécurisé et sécurisant pour monter des projets. Mais ça devient de plus en plus compliqué vu la situation politique et sécuritaire surtout parce que le partenariat qu'on a est dans le centre du pays et il y a des exactions, donc on ne peut pas se déplacer. Les projets de maraichage autour des communes commencent à être dangereux pour les habitants. Même si c'est à 500 mètres de chez eux ça peut être dangereux. Donc financer des budgets pour mettre des gens en danger c'est pas simple. Aujourd'hui, la situation est telle au niveau gouvernance politique qu'il vaut mieux attendre. Mais ça a fonctionné au pire moment de la guerre donc ça veut dire que ça peut fonctionner quand même. »*
>
> Responsable du Service International et Europe de la commune et la métropole de Rennes

> *« C'est une question qui doit se poser au-delà même de la crise Covid. Parce qu'il y a un contexte qui est beaucoup plus impactant que la crise covid, c'est les contextes sécuritaires dans certains pays qui sont de plus en plus difficiles, et la carte des zones rouges grandit tout le temps. Ce sont des territoires de coopération où il y a beaucoup d'acteurs français qui interviennent parce qu'il s'agit de territoires francophones notamment le Burkina, le Mali, la Mauritanie, enfin voilà tous ces territoires. Si l'on prend en compte le Burkina aujourd'hui il y a beaucoup d'acteurs qui ne peuvent plus aller sur leur territoire de coopération ce qui est très problématique. Et ça fait déjà plusieurs années que c'est le cas. Et du coup, il y a quand même des gens qui arrivent malgré tout à maintenir les projets même sans se rendre sur place parce qu'ils avaient un partenariat fort et de confiance avec les acteurs locaux et ils maintiennent ce partenariat-là par des alternatives. »*
>
> Chargé de l'action extérieure des collectivités territoriales à Occitanie Coopération

Le Covid 19 est un moment de rupture majeur dans les pratiques de coopération. Depuis mars 2020, la plupart des évènements et des déplacements ont été annulés. Pour autant, les relations de coopération ont été maintenues, notamment grâce aux NTIC. Ainsi, la plupart des projets de coopération ont pu continuer. Contrairement à ce qu'on aurait pu penser, les échanges ont été particulièrement intenses pendant cette période. En effet, les villes avaient besoin d'échanger sur la gestion de la crise sanitaire (cf. chapitre 8) et le recours au numérique a facilité la participation aux projets de coopération.

> *« Après, la visio a changé beaucoup de choses et a simplifié les relations internationales. C'est assez étonnant de voir qu'avant, il fallait organiser des séminaires, des meetings longtemps à l'avance. Maintenant on fait un doodle et en deux temps, trois mouvements on fait une visio et on se dit plein de choses. »*
>
> Directeur International Europe et Contractualisation de la Métropole de Toulouse

« Je pense qu'on va apprendre beaucoup de cette période, on aura beaucoup progressé sur une méthode de travail différente. Un réseau sur 3 ans, c'était quand même beaucoup de déplacements et de rencontres in situ. On aura maintenant sans doute un partage entre les déplacements et les réunions à distance. »

Directeur du programme Urbact

« Maintenant, le côté positif, c'est que quoi qu'on organise, on a plus de trois cents inscrits. Il n'y avait pas ça avant. On a vraiment donné pas mal de visibilité à notre travail pendant ces mois-ci. »

Secrétaire générale du réseau ACR+

« On the other hand we've seen it also has opened up opportunities especially in terms of reaching out to more representatives within the cities and regions that we work for. Usually in the past when we organized meetings that involved traveling we saw that there were a few representatives from each city, the happy few that we're lucky enough to get the permission to travel, while actually potentially there's a much bigger group of interested representatives in the cities and regions that would also be happy to engage with our activities but did not get that permission to travel. And we see those numbers increasing now, since we have taken an offering on-line, so I expect there would be a lasting legacy also beyond Covid 19 where we would probably end up with a mix between on on-site events and meetings and on-line events and meetings, combining the best of of the two. »

Secretary General of Polis

Si beaucoup de témoignages soulignent le fait que le mode d'échanges en distanciel est moins intéressant que le présentiel, à cause de l'absence de moments informels, tous les acteurs interrogés disent aussi que cette période a facilité l'accès à de multiples réunions et évènements et qu'ils souhaitent conserver en partie ces pratiques à l'issue de la crise. Le dernier témoignage de la secrétaire générale du réseau Polis est à souligner, car il met en lumière le côté inclusif du numérique pour les agents des municipalités. En effet, sans frais de déplacement, le nombre d'agents pouvant participer aux évènements de coopération a augmenté, et plus de personnes peuvent prendre part aux projets de coopération. Pourtant, si les coopérations existantes ont été maintenues, voire renforcées grâce au développement des méthodes d'échanges à distance, certains acteurs interrogés montrent quand même que le développement de nouveaux projets ou stratégies à l'international a été ralenti.

« Les interrogations sont plutôt pour 2021, parce que c'est maintenant que les projets se négocient et qu'ils vont être votés pour les communes, en février et mars, et c'est là que l'instant de vérité va être important. Parce que beaucoup de collectivités vont sûrement réorienter leurs financements en partie sur les dépenses, et la relance de l'économie et du social sur leur territoire, peut-être moins sur l'international. C'est la grosse interrogation pour 2021 : quel sera le niveau des financements qui seront maintenus ? »

Directrice générale de Cités Unies France

« Il n'y a plus ce qui fait le moteur d'une coopération, c'est-à-dire les rencontres. Les liens ne sont pas rompus, tout le monde utilise les supports existants pour maintenir le lien, mais on est dans du maintien du lien, pas dans le développement. Il y a quelques projets qui se montent comme faire des animations en visio et compagnie, mais c'est du maintien de lien. »

Directeur du Pôle Échanges et Partenariats européens - AFCCRE

La crise sanitaire est donc un moment remettant profondément en cause les usages des villes menant des actions de coopération internationale. Ces relations, confrontées à la distance, sont fortement impactées par la réduction des déplacements internationaux. Cela a été un temps où les acteurs de l'AECT ont réfléchi collectivement à leurs pratiques d'échanges, pour aller vers des relations de plus en plus dématérialisées et repenser leur rapport à la distance entre partenaires.

Ainsi, la mise en place et le maintien de ces relations de coopération sont soumis à différents facteurs. Le portage politique est un facteur clé qui explique en grande partie les fluctuations de l'intensité des coopérations. Le rôle des agents municipaux en charge de ces questions est cependant souvent négligé, et nécessite d'être plus amplement étudiée, en montrant comment ces acteurs soutiennent ces coopérations malgré des contextes parfois complexes. Les pratiques de ces agents sont profondément remaniées, notamment au travers de la modification de la temporalité de ces coopérations, et d'un passage plus récurrent à un mode projet, limité dans le temps. Enfin, étudier ces coopérations par le biais d'un prisme spatial permet de souligner les manières originales de dépasser la distance géographique.

Conclusion du chapitre

Au terme de ce chapitre, nous avons pu analyser les pratiques des villes pour la mise en place et la gestion de leurs relations internationales. La définition et le maintien d'une stratégie internationale sont des processus complexes et pensés en amont par les villes. L'entrée dans les réseaux de coopérations internationales est soumise à deux tendances inverses : une forme de clubbisation par les villes qui ferment la porte de l'internationalité et une ouverture par des acteurs-tiers, rendant accessibles ces coopérations. Les facteurs politique et actoriel sont centraux dans la construction de relations pérennes. Pourtant, au-delà de ces dimensions, ces coopérations révèlent des spatialités originales, car leur mise en place découle de la volonté des acteurs urbains et non pas de flux préexistants liés à une contiguïté spatiale. Le maintien de la relation est donc le résultat d'un franchissement de l'espace séparant les villes partenaires et de création de nouveaux flux entre ces espaces.

L'étude de ces pratiques concrètes permet de comprendre et de différencier les formes de coopération entre villes. La mutation de la temporalité des coopérations vient profondément modifier ces relations, en les raccourcissant, mais également en intensifiant ces liens autour d'une réalisation commune. Ces coopérations se superposent et dessinent un panorama très hétéroclite.

Les temporalités, les thématiques, le nombre de partenaires, leur localisation … sont autant de facteurs qui recomposent les relations internationales entre villes. Leur étude, encore trop ignorée par la littérature, est cependant fondamentale pour bien saisir cet objet. Cette recherche répond donc à cet objectif en enquêtant sur l'action quotidienne des agents des villes.

Après avoir analysé la forme de ces coopérations à une échelle très fine, celle de la mise en place et du maintien du lien de coopération, le chapitre suivant change d'échelle. Il sera le moment de visualiser l'ensemble de ces liens, en le projetant sous forme de réseau de coopérations internationales. L'étude de ces liens à une échelle plus large, à l'échelle mondiale et européenne permettra d'examiner la structure tant sur le plan topologique (celui du réseau) que sur le plan spatial et topographique.

Chapitre 4. Le monde des coopérations internationales entre villes : structure topologique et topographique

Introduction du chapitre

Ce chapitre présente la structure du réseau de coopérations internationales entre villes à l'échelle mondiale, structure abordée de deux manières : topologique (celle du réseau) – et spatiale (celle dans l'espace géographique). Peu d'études s'attachent à analyser l'agencement de ces liens dans l'une ou l'autre dimension. La plupart de ces études se centrent sur des :

> « Globally visible networks or indeedon specific situated experiences » (Acuto et Leffel 2021).

Certains auteurs revendiquent cependant la nécessité de regarder ces structures. C'est le cas notamment de l'article de Jennifer Bansard, qui étudie treize associations de villes centrées autour de logiques climatiques, par le biais de l'analyse de réseau et de la cartographie. Elle explique que :

> « While research has produced valuable insights into causes and consequences of urban climate governance and transnational municipal networks, we are currently lacking a systematic assessment of the broader institutional architecture of networked urban climate governance » (Bansard, Pattberg, et Widerberg 2017).

Nous souhaitons, dans cette lignée, examiner l'architecture des trois types de coopérations internationales entre villes : les coopérations bilatérales, les projets européens, les associations de villes.

Dans un premier temps, nous reviendrons sur les données dont nous disposons afin d'en pointer les limites. En effet, un grand nombre d'échanges entre villes n'est pas disponible et ne peut donc pas être analysé. À partir des données disponibles, nous regarderons d'abord la façon dont s'organise le tissu de coopérations entre villes sans prendre en compte leur insertion spatiale. Plusieurs études montrent comment s'agencent les liens entre villes au sein d'une même association, en reprenant la méthodologie issue de la sociologie structuraliste (Bansard et al. 2017; Lee et van de Meene 2012). L'objectif est de visualiser l'agencement de ces coopérations au sein d'un espace topologique. Puis nous replaçons ces relations au sein de l'espace géographique afin d'analyser les structures spatiales qui en ressortent. Nous tentons de souligner le poids de la distance euclidienne dans l'organisation de ces relations. Nous nous inspirons d'études pionnières en géographie sur ce sujet (Boulineau 2016b; Escach 2014; Zelinsky 1991). Ces recherches mettent en lumière les processus de recompositions spatiales tels que les phénomènes de régionalisation ou encore comment ces liens confortent ou renouvellent les représentations entre espaces à l'échelle mondiale.

4.1 Des relations formelles à informelles : les degrés d'institutionnalisation du réseau de coopérations

Avant d'analyser ces structures, il est cependant nécessaire de prendre du recul sur les bases de données dont nous disposons. Ces bases de données recensent les coopérations formelles entre villes, et non les coopérations informelles. Le couple informel/formel est souvent utilisé en géographie pour qualifier les pratiques illicites des acteurs (Bennafla 2012; Fontaine, Weber, et Collectif 2010). Il n'en est rien ici. La formalité est entendue comme une opération prescrite par la loi pour la validité d'un acte administratif, juridique ou judiciaire, selon la définition du Larousse. Il s'agit d'étudier dans cette partie les coopérations entre villes au regard de leur formalisation par un contrat ou par une adhésion, qui les institutionnalise ou au contraire les rend informelles.

4.1.1 Des données non exhaustives

Les données utilisées dans cette thèse ne sont pas exhaustives, ce qui est révélateur quant à l'étude des coopérations entre villes. Pour rappel, seules les données récupérées pour les associations de villes et pour les projets européens permettent de proposer des analyses sur graphe complet. Pourtant ces données correspondent à l'information disponible et affichée par les villes et par les institutions de coopération (soit l'Union européenne soit les associations de villes). Les réseaux de coopérations présentés dans cette recherche sont institutionnalisés, ils ont une existence juridique, des financements. Le fait d'adhérer à cette coopération est un acte en soi, qu'il s'agisse de la formalisation d'un projet de coopération, de la cotisation à un réseau ou encore de la signature d'une charte de jumelage (cf. Annexe 8). Comme cela a été montré lors du chapitre précédent, l'entrée dans une coopération relève d'une démarche pensée en amont par les services de la ville, pour répondre à une stratégie d'internationalisation.

L'accès aux données permettant de connaître l'étendue du réseau de coopérations est soumis à deux limites : soit la donnée n'est pas rendue accessible, mais la coopération est formalisée, soit la coopération n'est pas formalisée. Le premier cas constitue malheureusement la limite de notre étude. Nous ne pouvons pas recenser de manière exhaustive tous les liens qui existent entre villes parce qu'un nombre non négligeable de ces liens pourtant formels n'est pas disponible. C'est le cas par exemple de certains projets européens, notamment les projets H2020 (maintenant Horizon Europe) très utilisés par les villes, ou encore d'associations de villes qui ne donnent pas accès à leur liste de membres (cf. Annexe 1). Le deuxième cas, celui des coopérations non formalisées, est un autre type de lien auquel nous n'avons pas accès. Pourtant il relève d'une dynamique différente, celle du réseau informel de coopérations. Dans les deux cas, la réalisation d'entretiens a permis de découvrir l'existence de ces liens que l'on ne pouvait pas connaître par le biais de l'analyse de données.

4.1.2 Le réseau informel

Si l'on reprend la définition du réseau, on y retrouve la notion de labilité :

> « Le réseau trouve sa force dans sa nature informelle, la faiblesse de son institutionnalisation, son peu de visibilité et la discrétion des liens qui le constituent » (Hermet et al. 2015).

Cela se vérifie dans ces réseaux de coopérations internationales, où de nombreuses relations entre villes sont informelles. Ces relations peuvent être de plusieurs ordres. Il peut s'agit d'échanges autour de points précis.

> *NB : Dans le cadre de vos coopérations, est-ce que ça vous est arrivé de coopérer de manière plus informelle ?*
>
> *E : Oui, on a été sollicité par une ville espagnole. Ils avaient repéré qu'à Saint-Étienne, il y avait pas mal de zones requalifiées et ils ont aussi dans leur ville une ancienne manufacture d'armes. Ils voulaient savoir ce qu'on en avait fait à Saint-Étienne. Ils sont venus, ils ont passé un peu de temps ici, on leur a fait visiter, et ensuite ils ont invité Saint-Étienne à venir témoigner. Ça ne s'est pas fait avec le Covid, mais ça devait se faire. Mais oui ça arrive qu'on soit sollicités par des villes étrangères. C'était la ville d'Oviedo.*
>
> Directrice adjointe Relations internationales de la commune de Saint-Étienne

> *« NB : Est-ce que vous coopérez de manière plus informelle avec des villes ?*
>
> *E : Ça nous arrive, on a travaillé avec Amsterdam et une ville Suédoise, avec Sao Paolo aussi au Brésil sur la question de la mobilité. Et eux essayaient d'observer quels seraient les transports en commun les mieux adaptés par rapport à leur problématique. Nous on a un super réseau de tramway donc ils nous ont demandé de venir et de l'observer. On a travaillé avec beaucoup de villes coréennes, autrichiennes, allemandes sur tout ce qui est écocités, car on a eu un des premiers labels européens d'écocités sur Montpellier, qui est très réputée. »*
>
> Directeur des relations internationales de la métropole de Montpellier

Les villes peuvent ainsi contacter ponctuellement une autre ville, dans une logique de benchmark par rapport à une problématique précise. Ces relations n'ont pas nécessairement vocation à durer dans le temps et à être formalisées, mais montrent que les sources d'inspiration des villes dépassent aujourd'hui le cadre national. On rencontre aussi la construction de réseaux informels de villes, organisés par une collectivité, pour initier un ensemble de liens avec d'autres cités de manière plus flexible que des coopérations bilatérales, mais également plus fort qu'au sein d'associations.

> *« Nous avons créé un réseau nous tout seuls, c'est un réseau qui s'appelle le réseau des villes en Transition. On a créé notre propre outil de réseau de collectivités locales qui n'est ouvert qu'aux collectivités locales. Il n'y a pas d'adhésion, pas de secrétariat général, pas d'agent, il y a un logo, mais il est difficile à trouver. Pour nous, c'est un réseau dans le sens premier du terme, c'est vraiment outil de mise en contact et de travail sur des sujets très pratiques pendant une période de temps déterminé. J'appelle ça le partenariat 3.0, en disant qu'il y a eu le jumelage, la coopération*

décentralisée et désormais cette relation un peu nouvelle, c'est-à-dire qu'il y a des villes du monde avec lesquelles on n'a pas forcément envie de signer un jumelage pour toute la vie, on n'a pas forcément besoin de travailler une convention de coopération décentralisée, mais c'est des villes avec lesquelles on a juste envie d'échanger sur les îlots de chaleurs, sur la monnaie locale, sur les autoroutes à vélo. On a juste besoin d'échanger pendant 2 ou 3 ans, d'éventuellement répondre à un appel à projets et de nous mettre en contact avec deux ou trois autres villes qui travaillent sur ces sujets-là. Tout cela on le met sous la bannière de ce qu'on appelle chez nous le réseau des villes en Transition »

Directeur de l'action internationale et européenne de la commune de Grenoble

« NB : Et ce réseau des villes mémoires, c'est une association ?

E : Non c'est un réseau informel qui organise des colloques. Bon là ça a été particulier cette année, car on n'a pas pu organiser le colloque, mais l'idée c'est de faire en sorte que chaque ville puisse chaque année accueillir les membres, enfin les membres … les villes qui font partie de ce réseau informel. Il s'agit de villes partageant un passé commun, lié à la reconstruction post-conflit. Ça nous a permis également de redéfinir, de développer sous un autre angle nos coopérations historiques. (…) L'idée c'est aussi de ne pas fermer ce réseau, on a ce noyau dur, mais il y a la possibilité pour les villes dont je viens de vous lister les participations de souhaiter associer leurs villes partenaires. Parce qu'on voit que ce qui est intéressant aussi c'est ce maillage, par exemple, Rostock coopère aussi avec Bizerte donc du coup en termes de géographie, de maillage d'intervention, de coopération on voit que chacun dans différents réseaux on coopère sur des thématiques bien particulières. »

Cheffe du Service Coopérations Europe et International de la commune de Dunkerque

Ces réseaux informels sont des formes de partenariats hybrides entre le jumelage et l'association de villes. Le multilatéralisme permet de dépasser la fluctuation des relations bilatérales, mais en même temps les villes au sein de ces réseaux se connaissent bien et sont en nombre réduit. On retrouve la notion d'intermédiaire au centre de ces relations informelles, qui se construisent sur la base de l'interconnaissance entre villes. La dimension informelle du réseau souligne, de plus, que ces relations sont instables, et que le réseau est en constante évolution. Le fait d'avoir des coopérations limitées dans le temps, sous forme de projet (cf. chapitre 3), qui s'arrêtent, ne veut pas forcément dire que les villes vont cesser de communiquer d'un coup. Des relations informelles peuvent se poursuivre, ou des liens peuvent être réactivés quelques années après le projet. Cette réminiscence d'un lien de coopération fort donne alors lieu à des échanges informels permettant de perpétuer le contact. C'est le cas pour la métropole de Strasbourg qui a participé au programme européen International Urban Cooperation visant à jumeler temporairement une ville européenne et une autre ville dans le monde, en dehors du territoire communautaire.

« NB : Sur le programme avec San Diego, c'est le programme de l'IUC? Et ça s'est bien passé ? Vous avez continué après ?

E : Oui tout à fait. On vient de terminer dans le cadre du programme européen, mais il y a des intérêts de part et d'autre de continuer les échanges dans différents domaines à la suite de ce programme. »

Chargée de missions aux relations internationales pour la commune et l'Eurométropole de Strasbourg

Ainsi, la fin du programme européen ne signifie pas pour autant la fin des échanges entre villes. Suite à ce jumelage temporaire, San Diego et Strasbourg vont échanger de manière informelle pendant quelque temps, et vont essayer, par la suite, de réintégrer cette relation au sein d'un échange formel, notamment pour chercher des fonds pour financer le projet de coopération.

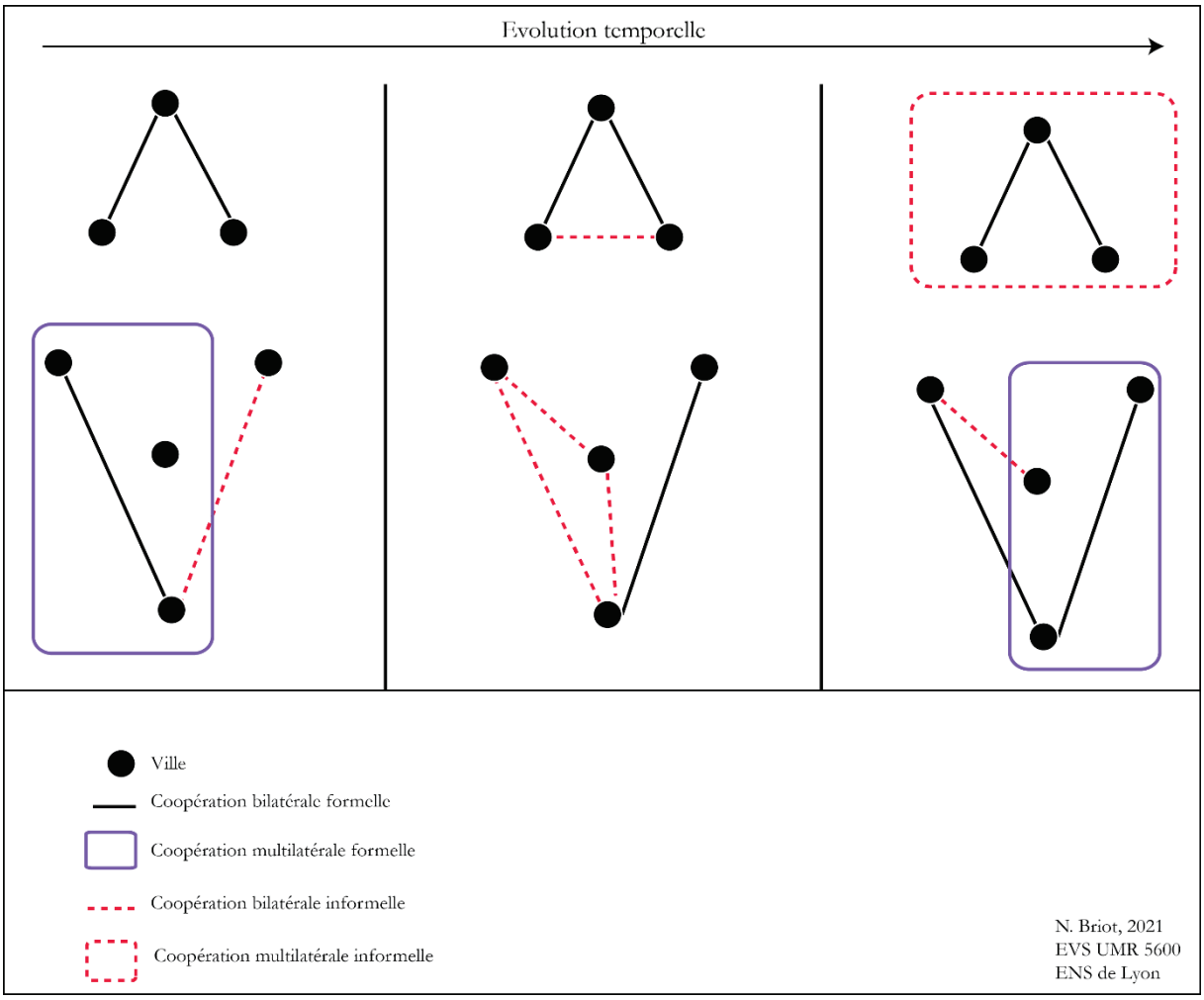


Figure 4.1 : Évolution de la formalité des liens au sein d'un réseau de coopérations internationales entre villes

La Figure 4.1 résume comment l'état du réseau de coopérations entre villes évolue au cours du temps, et comment le caractère formel du lien de coopération fluctue. Les coopérations informelles annoncent la mise en place de coopérations formelles ou bien sont des traces de

coopérations passées. La directrice du RRMA Résacoop explique que la structure maintient une base de données qui recense toutes les coopérations de leurs membres afin de garder ces traces.

> *« On a une base de données à Résacoop qui recense tous les accords de coopération, même anciens, parce qu'on se dit que ça peut être une information utile et qui peut être aussi remobilisée, à un moment donné, notamment dans les collectivités qui ont eu un changement d'exécutif, en leur permettant de connaître d'anciennes coopérations. Et du coup, c'est bien de garder des éléments, des traces de ces coopérations. Vous allez trouver des coopérations vivantes et des coopérations qui sont en dormance ou arrêtées. »*
>
> Directrice de Résacoop

Elle souligne bien que ces liens entre villes continuent à exister au-delà de l'accord formel de la coopération. Les acteurs-tiers comme les RRMA gardent ainsi la mémoire de ces coopérations. Cependant, cette recherche se centre sur les coopérations formalisées par les villes, car la formalisation relève d'une volonté de rendre visible les actions, ce qui est particulièrement intéressant.

4.1.3 L'institutionnalisation comme stratégie de visibilité

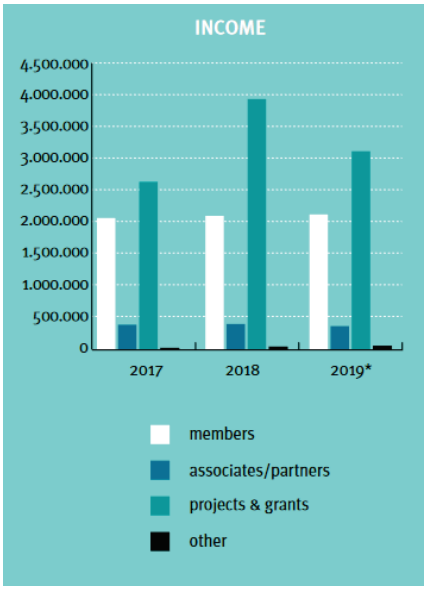
Si cette recherche se centre sur les coopérations formalisées, c'est parce que ces coopérations sont celles qui sont mises en avant par les villes et qui sont rendues visibles. La formalisation et l'institutionnalisation de certaines coopérations permettent plusieurs choses.

Dans un premier temps, elle est nécessaire pour recevoir des fonds.

> *E : Là on est en train de travailler avec le Nouveau-Brunswick à l'échelle de Grand Poitiers, il n'y a pas d'accord de coopération. C'est un échange de femmes entrepreneurs. Ça a démarré récemment, on est en train d'identifier les formateurs. C'est plus simple aussi parce qu'on ne va pas chercher de financement donc on n'a pas besoin de conventionner, on n'a pas besoin de passer de délibération. Ça ne coûte rien, car c'est que de la visio. On leur demande d'échanger une fois par mois au téléphone.*
>
> *NB : Le fait de faire une convention s'est lié au fait de demander des subventions ?*
>
> *E : C'est souvent le cas, si ça nécessite un vote il faut qu'il y ait des implications financières. Avec le Vietnam on a fait une convention pour aller chercher des financements. C'est aussi une sécurisation politique, on signe avec les précédentes équipes, pour être sûr que l'on continue à faire le projet avec la nouvelle.*
>
> Chargée des relations internationales et du marketing territorial du Grand Poitiers

Ainsi, la formalisation d'une coopération est souvent liée à sa volonté de recevoir des fonds. Il s'agit donc de coopérations assez intenses et centrées autour d'une réalisation commune. Les coopérations moins fortes, comme celle décrite par l'agent du Grand Poitiers, ne nécessitent pas de ressources. Enfin, ce témoignage souligne que la contractualisation d'une coopération ancre cette dernière dans le territoire. En effet, au-delà du politique et de l'interpersonnel, ce sont les territoires qui s'engagent dans une relation commune. À l'échelle des associations de villes, se

regrouper en tant qu'association permet également de recevoir des fonds, au travers de cotisations, mais aussi d'avoir une existence juridique ce qui offre la possibilité de postuler à des projets de financements.



INCOME	
Membership fees	990 881,72
Transferred from 2019	810 255,88
Exchange rate adjustment	83 307,23
Projects	33 872,63
Refunds	12 833,77
Bank interest	94,78
	1 931 246,01

Figure 4.2 : Budgets d'Eurocities (2017-2019)[63] et de l'Union of Baltic Cities (2020)[64], en euros

Les deux exemples de la Figure 4.2 montrent que ces budgets proviennent en même temps des cotisations des membres, mais également de subventions issues de projets européens. Grâce au registre de transparence européen[65], on peut voir qu'UBC a notamment reçu un financement d'un projet Erasmus + de 6000 euros, tandis qu'Eurocities a bénéficié d'un projet H2020 de 3 millions d'euros. Il est intéressant de noter que les associations ne fonctionnent pas que sur les cotisations de leurs membres, mais aussi sur l'argent des projets, souvent européens. Dans le cas d'Eurocities, ce sont les projets qui constituent la ressource principale de l'association plutôt que les cotisations des membres. Le poids de l'Union européenne dans le financement de ces associations de villes est très important et contribue à leur développement (cf. chapitre 5).

Pour les associations de villes, au-delà de la réception de fonds, l'existence juridique et la création d'une personne morale permettent également de prendre position en tant qu'institution auprès de structures supranationales. Le système politique européen se basant en grande partie sur des consultations auprès de divers membres, la création d'associations donne aux villes l'opportunité d'être représentées et consultées à l'échelle européenne. Ces consultations se font dans le cadre d'une recherche d'expertise par les institutions européennes, inscrite dans une « culture technocratique » et dans la volonté de légitimer de manière apolitique les politiques européennes

[63] https://nws.eurocities.eu/MediaShell/media/Eurocities_Annual_Report_2019.pdf
[64] https://www.ubc.net/sites/default/files/statement_and_budget_0.pdf
[65] https://ec.europa.eu/transparencyregister

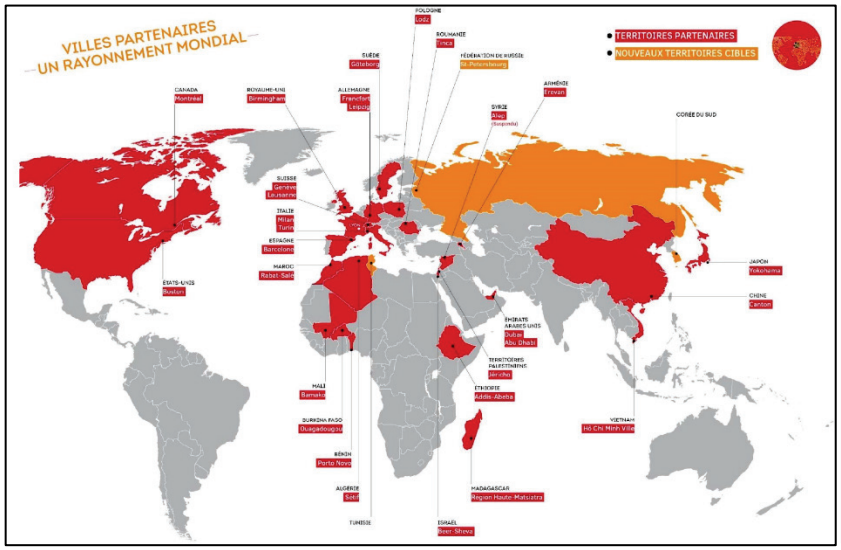
(Robert 2003). Le registre de transparence européen permet de savoir à quelles activités prennent part les associations de villes européennes. L'association ICLEI[66], promouvant le développement durable, participe par exemple à plusieurs commissions d'experts :

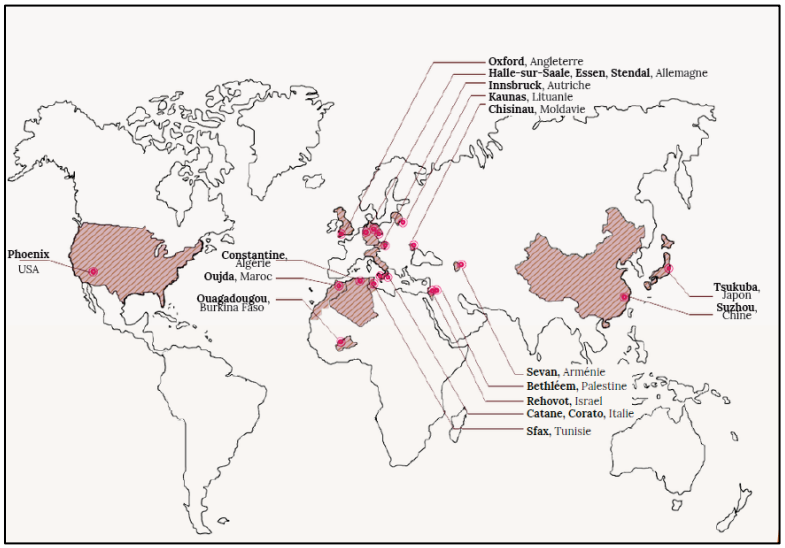
- E03650 Commission expert group on cultural heritage (Cultural Heritage Forum)
- E00453 Informal Green Public Procurement Advisory Group
- E03517 Support to Circular Economy Financing Expert Group

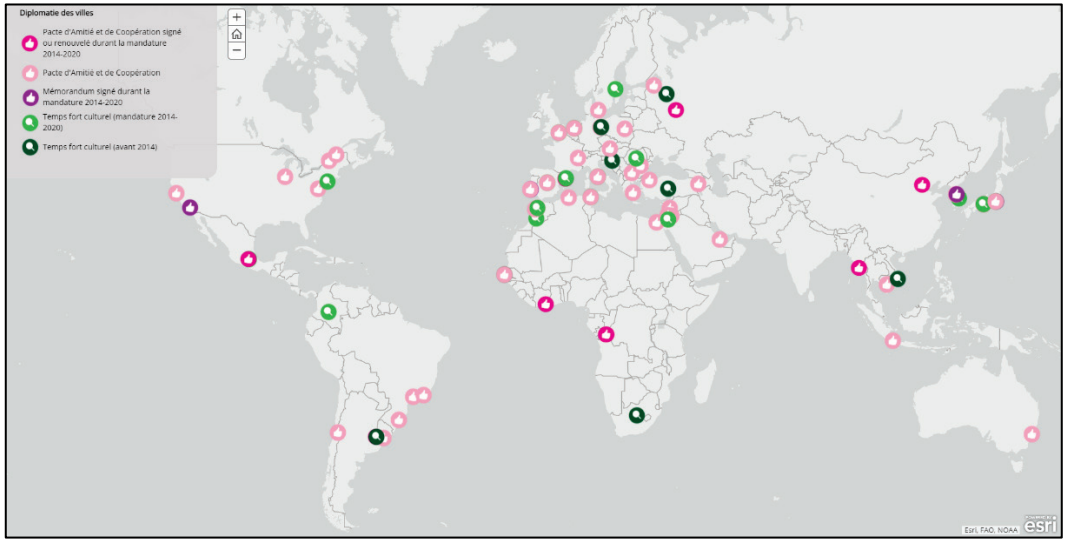
Elle a participé à plusieurs consultations et feuilles de route européennes. L'association met également à disposition les rencontres qu'elle a pu avoir avec des commissaires pour l'année 2020-2021. ICLEI a été en contact une dizaine de fois avec un membre de la Commission européenne. Le fait d'avoir une structure institutionnelle permet donc aux villes rassemblées en association d'avoir une reconnaissance par des structures nationales ou supranationales.

Enfin, au-delà de cette reconnaissance, la formalisation montre l'étendue du réseau de coopérations, de rendre visibles son internationalisation et son poids à l'international. Les villes revendiquent par exemple ces coopérations par le biais de leur site internet ou de documents de communication, montrant la portée de leur projection mondiale.

[66] https://ec.europa.eu/transparencyregister/public/consultation/displaylobbyist.do?id=064034733055-88







Carte 4.1 : Les villes partenaires du Grand Lyon (en haut à gauche) et des communes de Grenoble (en haut à droite) et Paris (en bas)

La Carte 4.1 montre comment les villes revendiquent leur lien avec de nombreux partenaires dans le monde, et donc exposent leur internationalisation. Les cartes de Lyon et Grenoble comportent également une autre dimension, en indiquant sur la carte le pays de leurs villes partenaires. Cet élément est important, car il traduit la volonté des villes d'afficher leur portée spatiale à l'international. La représentation des pays sur la carte permet alors d'étendre de manière visuelle cette emprise, bien qu'en réalité l'accord de coopération n'existe qu'avec une ville de ce pays.

Cette recherche se centre donc sur ces coopérations revendiquées par les villes au travers d'un accord de coopération formel. Ce sont ces relations visibles que nous allons maintenant analyser, en étudiant leur structure.

4.2 Structure des réseaux de coopérations : disparités des pratiques de coopération

Afin d'étudier la structure des réseaux de coopérations de manière complète, nous proposons deux approches : d'une part selon la topologie du réseau et d'autre part selon l'ancrage topographique de ce dernier (Severo et Venturini 2016).

- La structure topologique concerne la disposition des nœuds et des liens dans le réseau. Cette première approche permet de savoir comment les villes interagissent dans ce réseau : qui est au centre ou à la périphérie ? Existe-t-il des groupes de villes isolées ? Existe-t-il des communautés de villes plus proches que d'autres ?
- La deuxième approche, topographique, vise à projeter cette structure topologique dans l'espace géographique. Ainsi, la question principale est : existe-t-il des schémas spatiaux expliquant la structure de ces réseaux, fondée notamment sur la distance géographique ?

L'étude des relations de coopération grâce à l'analyse de graphe (voir encadré ci-dessous) est utile pour examiner la structure de ce réseau de coopérations. Les deux réseaux complets de cette recherche (le réseau des projets européens et le réseau des associations de villes) n'ont pas la même structure. La connaissance de ces structures, bien qu'elles ne soient pas exhaustives, permet de comprendre comment s'organisent les échanges et d'identifier les différences de pratiques de coopération entre villes.

Réseaux	Villes	Liens de coopération
Associations de villes	4492	903227
Projets européens	674	11312
Dont		
Interreg IIIC	328	2562
Interreg IVC	230	1536
Interreg Europe	76	278
Urbact I	170	3008
Urbact II	306	3398
Urbact III	166	1356

Tableau 4.1 : Description des réseaux complets de coopérations

Encadré : lexique de l'analyse de graphe

Centralité de degré: Le degré d'un nœud correspond au nombre de liens connectés à ce nœud. Dans notre étude, il s'agit du nombre de liens de coopération d'une ville.

Centralité d'intermédiarité: Elle est égale au nombre de fois que ce sommet est sur le chemin le plus court entre deux autres nœuds quelconques du graphe. Elle permet de savoir si un lien a un rôle de « pont » entre deux villes.

Le plus court chemin : le chemin le plus court permettant de relier deux nœuds entre eux.

Diamètre : Le plus long des plus courts chemins reliant deux nœuds du graphe. C'est l'étendue maximale du réseau. Par exemple, un diamètre de 3 signifiera qu'il faudra au maximum 3 liens de coopération pour atteindre une ville du réseau.

Densité : Ratio entre le nombre de liens effectifs dans le réseau et le nombre de liens possibles dans le réseau. Il varie de 0 à 1

Modularité: La modularité est une mesure pour partitionner des nœuds d'un graphe en clusters (ou communautés/cliques). Le principe est qu'un bon partitionnement d'un graphe implique un nombre de liens intracommunautaires important et un nombre de liens intercommunautaires faible.

Clustering coefficient: Le clustering coefficient global correspond au nombre de triplets (ensemble de 3 nœuds) fermés (c'est-à-dire que chacun des trois nœuds est connecté) par rapport au nombre total de triplets (fermés et ouverts). Ce coefficient mesure à quel point le voisinage d'un sommet est connecté.

Composante connexe: Une composante connexe est un sous-graphe induit maximal connexe, c'est-à-dire un ensemble de points qui sont reliés deux à deux par au moins un chemin.

Réseau	Degré	Diamètre	Densité	Composantes connexes	Clustering coefficient	Moyenne du plus court chemin
Projets européens	17	7	0,025	14	0,663	2,919
Associations	430	6	0,045	1	0.696	2,273

Tableau 4.2 : Indicateurs de structure des réseaux de coopération

4.2.1 Des structures topologiques différentes

4.2.1.1 Le réseau européen, un réseau classique petit-monde et invariant

Dans un premier temps, nous pouvons nous centrer sur le réseau des projets européens entre villes. Ce réseau correspond à deux théories classiques de l'analyse de graphe : le réseau petit-monde et le réseau invariant d'échelle.

- Barabasi et Albert ont formalisé la théorie du réseau invariant d'échelle en 1999. Il s'agit d'un réseau où la distribution des degrés suit une loi de puissance, ce qui veut dire qu'un grand nombre de nœuds a peu de liens et qu'un petit nombre de nœuds concentre la majorité des liens.
- Watts et Strogatz (1998) parlent d'un réseau petit-monde pour qualifier les réseaux où les nœuds ne sont pas voisins, mais peuvent être connectés par le biais d'un petit nombre de

liens. Pour valider cette théorie, la moyenne des plus courts chemins du réseau doit être inférieure à celle d'un réseau aléatoire et le clustering coefficient doit être supérieur à celui d'un réseau aléatoire.

La distribution des degrés montre que le réseau des projets européens suit une loi de puissance, ce qui veut dire que la majorité des villes du réseau ont peu de partenaires de coopération et que quelques villes concentrent un grand nombre de liens.

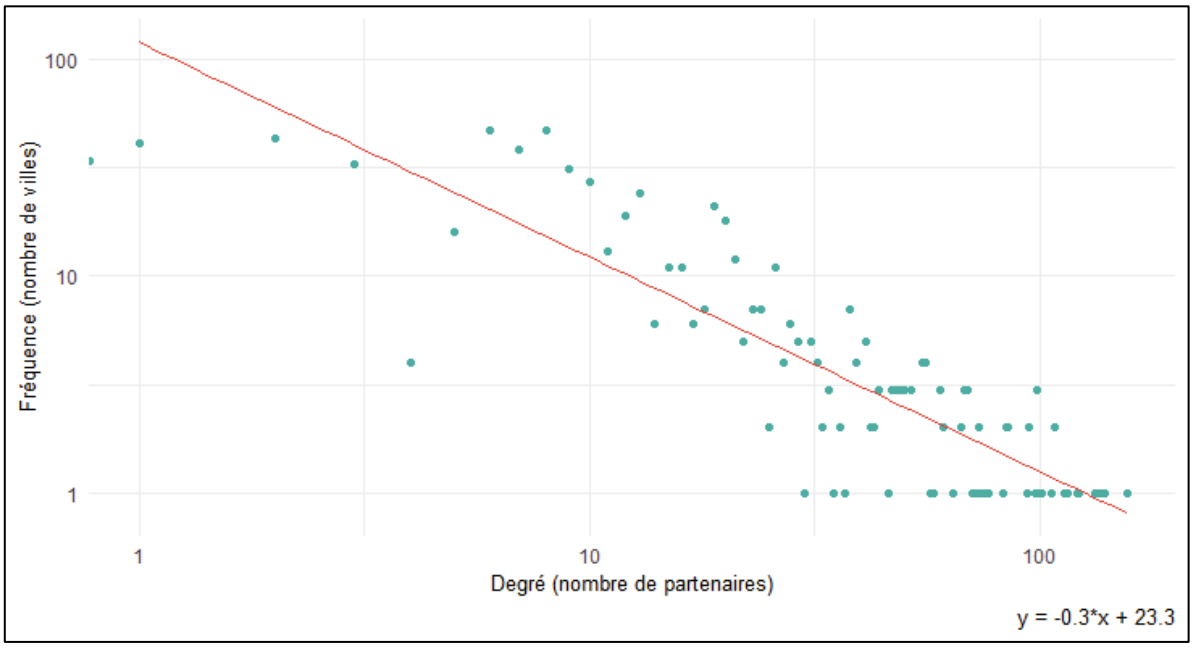


Figure 4.3 : Distribution des degrés du réseau des projets européens

Lecture de la Figure 4.3 : Le graphique représente la distribution des degrés, c'est-à-dire le nombre de partenaires par ville, au sein du réseau de projets européens. Les échelles du graphique ont été transformées en échelles logarithmiques. La régression linéaire a été calculée et affichée.

Le réseau des projets européens correspond également à un réseau petit-monde, car la moyenne des plus courts chemins est de 2,9 et le clustering coefficient est de 0,663. Cela veut dire que les villes du réseau ne sont pas éloignées l'une de l'autre d'un point de vue topologique. Il est facile de faire circuler de l'information au sein de ce réseau, qui est donc plutôt dense et bien relié. La plupart des réseaux complexes étudiés en analyse de graphe sont des réseaux petit-monde et sans échelle (Beauguitte et Ducruet 2011; Labatut 2014; Wang et Chen 2003).

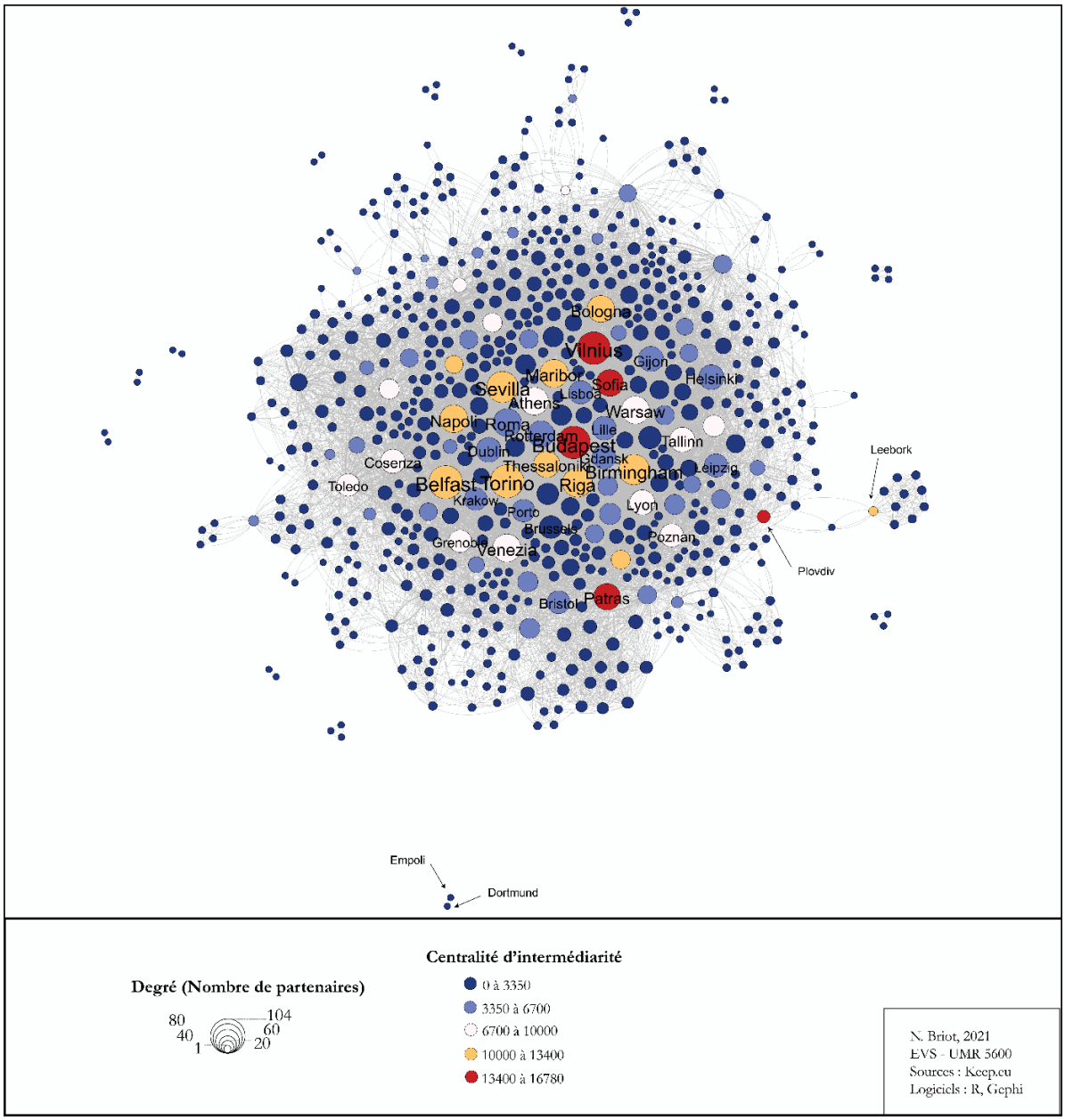


Figure 4.4 : Le réseau des projets de coopération européens entre villes

Lecture de la Figure 4.4 : Il s'agit de la visualisation du réseau des projets européens. Les points représentent les villes et les courbes représentent les liens de coopération. Les villes ont été discrétisées en fonction de leur nombre de partenaires (degré) et de leur centralité d'intermédiarité (amplitude égale), c'est-à-dire le nombre de fois où la ville agit comme un pont entre deux villes. Les toponymes affichés sont les villes avec un degré supérieur à 60, ainsi que les villes d'Empoli, de Dortmund, de Plavdov et de Lebork, qui servent à la démonstration. La projection du graphe est réalisée selon l'algorithme Force Atlas 2[67].

La combinaison des deux théories petit-monde et sans échelle conduit en même temps à un réseau dense, bien connecté, et un réseau centralisé avec des villes qui organisent la circulation de

[67] Il s'agit d'un algorithme permettant de positionner les nœuds d'un graphe afin de faciliter sa visualisation. L'algorithme Force Atlas se base sur un système de force qui repoussent et rapprochent les nœuds jusqu'à obtenir un état stable (force-based layout). Il existe d'autres types de représentations.
Cf : http://www-igm.univ-mlv.fr/~dr/XPOSE2012/visualisation_de_graphes/algorithmes.html

l'information. Concrètement, cela veut dire que si la ville de Séville souhaite échanger avec la ville de Varsovie, elle n'a qu'à contacter la ville d'Aarhus qui pourra les mettre en lien. Certaines villes ont réellement cette fonction de pont, d'intermédiaire. Les villes de Plovdiv (Bulgarie) et de Leebork (Pologne) ont une centralité d'intermédiarité très élevée, car elles relient au réseau un ensemble de villes qui ont participé au projet SusSET en 2000-2006. Il est intéressant de voir que la position marginale de ces villes dans le réseau est doublée d'une position marginale dans l'espace géographique. En effet, le projet :

> « Aims to create a framework or model which will better support small traditional, yet expanding towns in order to make them more competitive in the EU »[68].

Il s'agit donc de petites villes cherchant à se développer via les projets européens, mais qui ne sont pas très intégrés au reste du réseau, en dehors de leur projet. Les villes de Plavdov et de Leebork forment ainsi un pont entre ces villes et le reste du réseau.

On remarque cependant un nombre important de composantes connexes, de groupes de nœuds qui ne sont pas reliés, 14 au total. Elles n'ont donc a priori pas de liens avec les autres villes via ces coopérations. La Figure 4.4 indique qu'il y a une composante connexe qui comporte 641 nœuds, soit la majorité des nœuds du réseau et que le reste des composantes connexes sont composée de paires ou de triplets de nœuds isolés. Ainsi, la partie la plus centrale du graphe reste bien connectée et seule une trentaine de villes sur les 674 ne sont pas connectées à ce réseau. Il s'agit de villes n'ayant participé qu'une fois à un projet européen, et qui ne se sont pas insérées plus durablement dans le réseau. On peut prendre l'exemple de la composante reliant les villes de Dortmund et d'Empoli. Ces deux villes n'ont coopéré ensemble qu'au travers du projet NANO4M, un projet Interreg C, pendant la période 2007-2013. Le projet de coopération était ensuite composé d'acteurs non urbains (entreprises et associations). Ces deux villes ne sont donc pas reliées au reste du réseau, car elles ne l'ont intégré que via ce projet sur une courte période. Pour entrer dans le détail de l'organisation de ce réseau, nous pouvons étudier les réseaux égocentrés de certaines villes du réseau.

[68] https://keep.eu/projects/1022/Sustaining-Small-Expanding-T-EN/

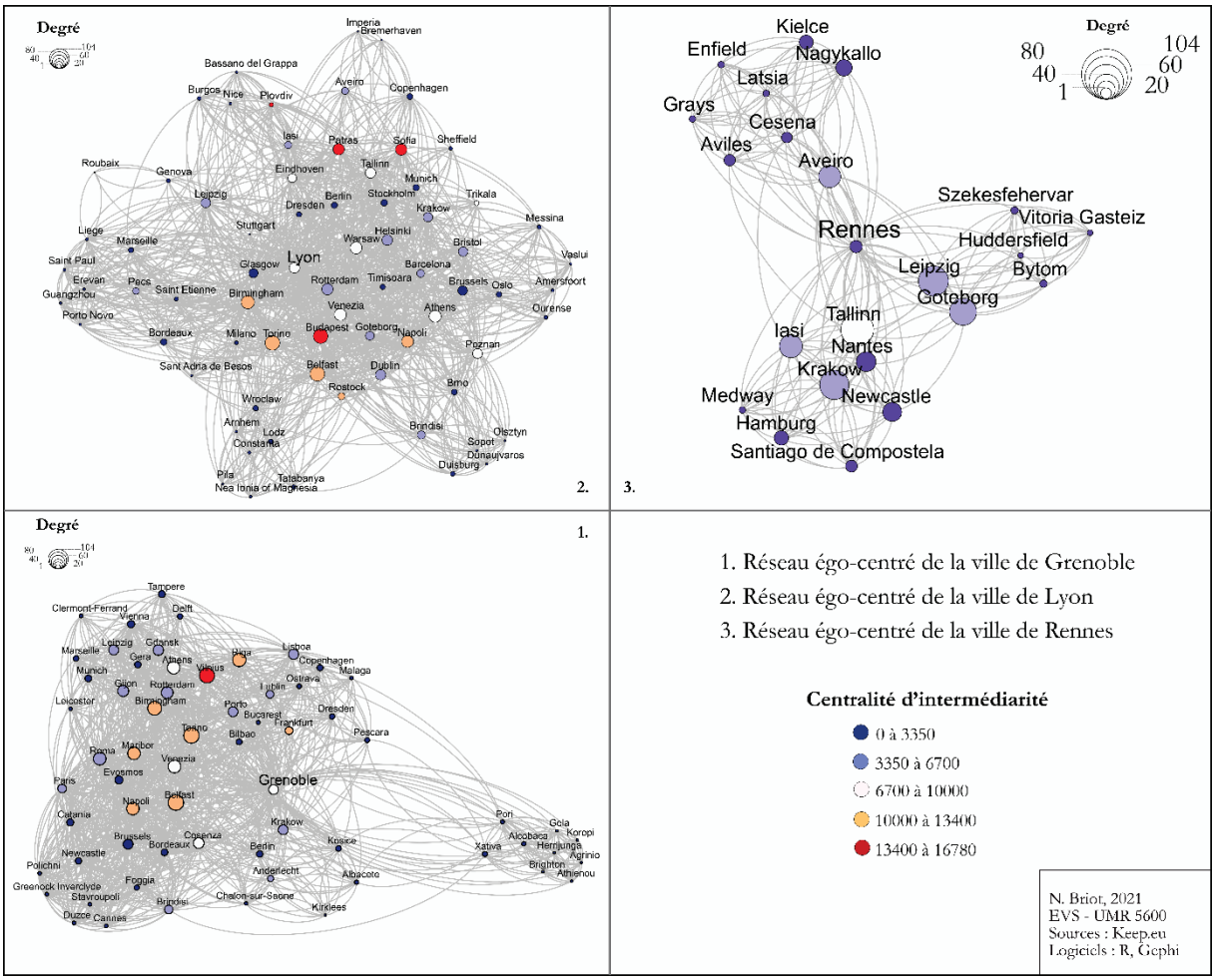


Figure 4.5 : Réseaux égocentrés des villes de Grenoble, Lyon et Rennes au sein du réseau de projets européens

Lecture de la Figure 4.5 : Elle représente les réseaux égocentrés des villes de Lyon, Grenoble et Rennes. Les réseaux égocentrés sont une partie du réseau global. Ils dessinent l'état du réseau à partir du point de vue d'un nœud spécifique. Les liens tracés sont donc ceux entre le nœud étudié et ses nœuds partenaires, mais également les liens entre ces nœuds partenaires. Comme pour le graphe global, les nœuds sont discrétisés en fonction du degré et de la centralité d'intermédiarité (amplitudes égales). La projection des graphes est réalisée selon l'algorithme Force Atlas 2.

L'analyse des réseaux égocentrés des 3 villes françaises de Lyon, Grenoble et Rennes au sein des projets européens permet de mesurer le « capital relationnel » de ces nœuds (Lemercier 2005). Lyon est la ville française la plus insérée, Grenoble la 2e et Rennes est la 7e. Les structures de ces réseaux sont très différentes. Lyon et Grenoble ont de multiples villes partenaires qui sont également parmi les plus insérées du réseau (Vilnius, Turin, Patras, Budapest…) tandis que Rennes coopère avec villes de moindre centralité.

« On n'est pas très bons aujourd'hui sur les projets européens pour plein de raisons historiques. On n'avait pas cette culture de la recherche de fundraising. Le FEDER, c'est quand même très complexe, il y a beaucoup d'ingénierie. Et des fois il existe des appels à projets nationaux qui permettent de faire plus ou moins la même chose sans s'embêter. Mais là, petit à petit, avec le Covid, les entrées financières... mon service se tourne vers ces projets européens »

Responsable du Service International et Europe de la commune et la métropole de Rennes

« Le volet européen ça peut être des financements qui vont aider les coopérations, on va les chercher pour renforcer nos coopérations, et ça peut-être des financements qui nous obligent à passer par un mode coopération européenne et à trouver de nouveaux partenaires. (…)

NB : Et en ce moment vous en avez ?

E : Oui, tout le temps, en ce moment on a un volant d'une dizaine de projets européens. »

Directeur de l'action internationale et européenne de la commune de Grenoble

« NB : Est-ce que vous avez porté des projets européens ? Ou avez-vous fait partie ?

E : Oui plein, plein, plein. Enfin pas tant que ça parce que vous connaissez la complexité, mais oui on a. (…) L'enjeu c'est de monter encore en gamme sur le mandat à venir. »

Responsable du service relations internationales - Métropole de Lyon

Les entretiens retranscrivent bien ces différences d'insertion dans le réseau européen, avec d'une part des services de villes rodés aux projets européens tandis que, du côté de Rennes, l'action européenne est en train de se construire. La complexité des projets européens qui a déjà été abordée dans le chapitre précédent ressort comme frein principal à la mise en place de ces projets.

Enfin, la structure des réseaux égocentrés est aussi intéressante. Lyon coopère avec des villes bien connectées entre elles, tandis que les réseaux de Grenoble et Rennes sont plus déconnectés. Grenoble coopère avec un ensemble de villes bien reliées entre elles et bien insérées dans le réseau d'une part, mais également avec un bloc de villes plus détachées et de moindre importance d'autre part. Enfin, Rennes coopère avec trois groupes de villes disjoints. Les villes moins insérées avec lesquelles coopère Rennes ne sont donc pas nécessairement partenaires et ce réseau semble s'organiser en silo.

Ainsi, ce réseau de villes insérées dans les projets européens correspond à la structure classique d'un réseau, et notamment d'un réseau social. L'analyse de la structure globale du réseau, mais également des réseaux égocentrés montre que l'insertion dans ce réseau demande la mise en place par les villes d'une stratégie proactive et de l'acquisition d'un savoir-faire administratif lié à la complexité des projets européens.

4.2.1.2 Le réseau des associations de villes : un réseau potentiel

Le réseau des associations de villes a une structure relativement différente. C'est un réseau encore plus petit-monde que le réseau des projets européens, avec une moyenne des chemins les plus courts de 2,3 et un clustering coefficient de 0,7. Il ne concorde cependant pas avec la théorie du réseau invariant d'échelle, car la distribution des degrés ne correspond pas totalement à une loi de puissance, comme on peut le voir sur la Figure 4.6. En effet, le mode (le nombre de partenaires le plus récurrent dans les villes du réseau) du réseau des associations de villes est de 722 sur un nombre maximum de 4192 partenaires et minimum de 13. La loi de puissance n'est donc pas suivie dans ce réseau, un nombre de villes élevé avec beaucoup de villes partenaires.

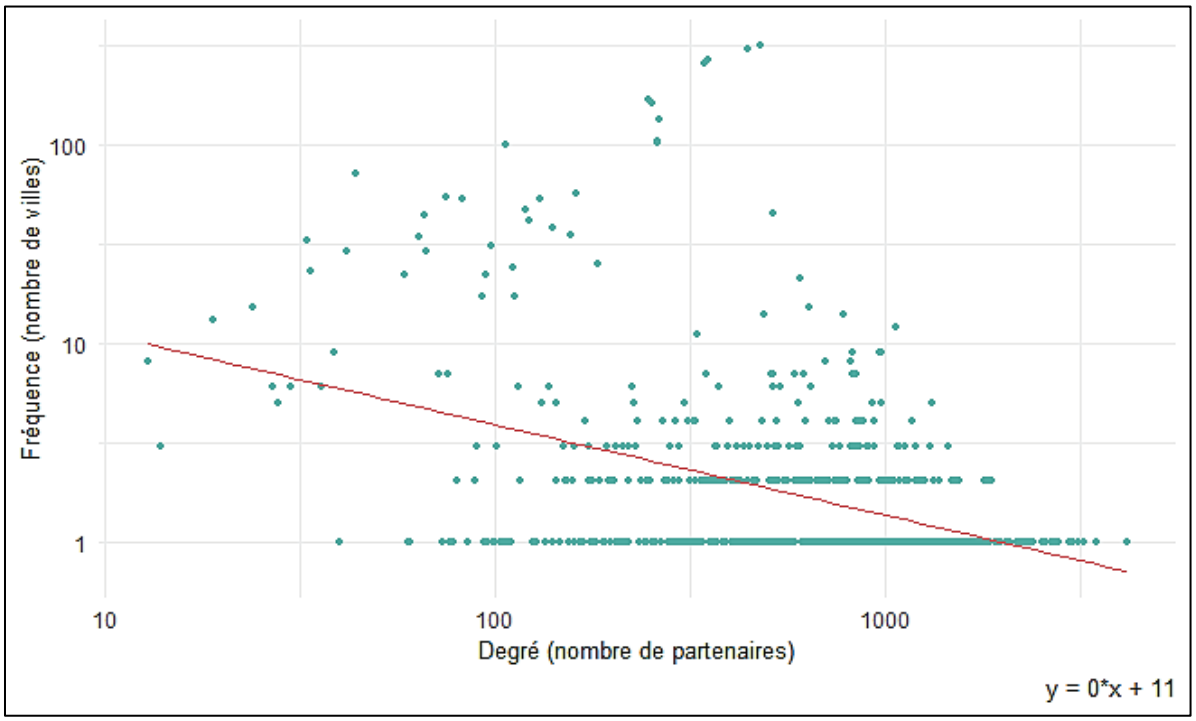


Figure 4.6 : Distribution des degrés du réseau des associations de villes

Lecture de la Figure 4.3 : Le graphique représente la distribution des degrés, c'est-à-dire le nombre de partenaires par ville, au sein du réseau des associations de villes. Les échelles du graphique ont été transformées en échelles logarithmiques. La régression linéaire a été calculée et affichée.

C'est également un réseau dense, bien connecté, où chaque ville peut rejoindre une autre ville au travers d'un faible nombre de liens. Aucune partie du réseau n'est disjointe, et toute ville peut en rejoindre une autre à travers un faible nombre de nœuds intermédiaires.

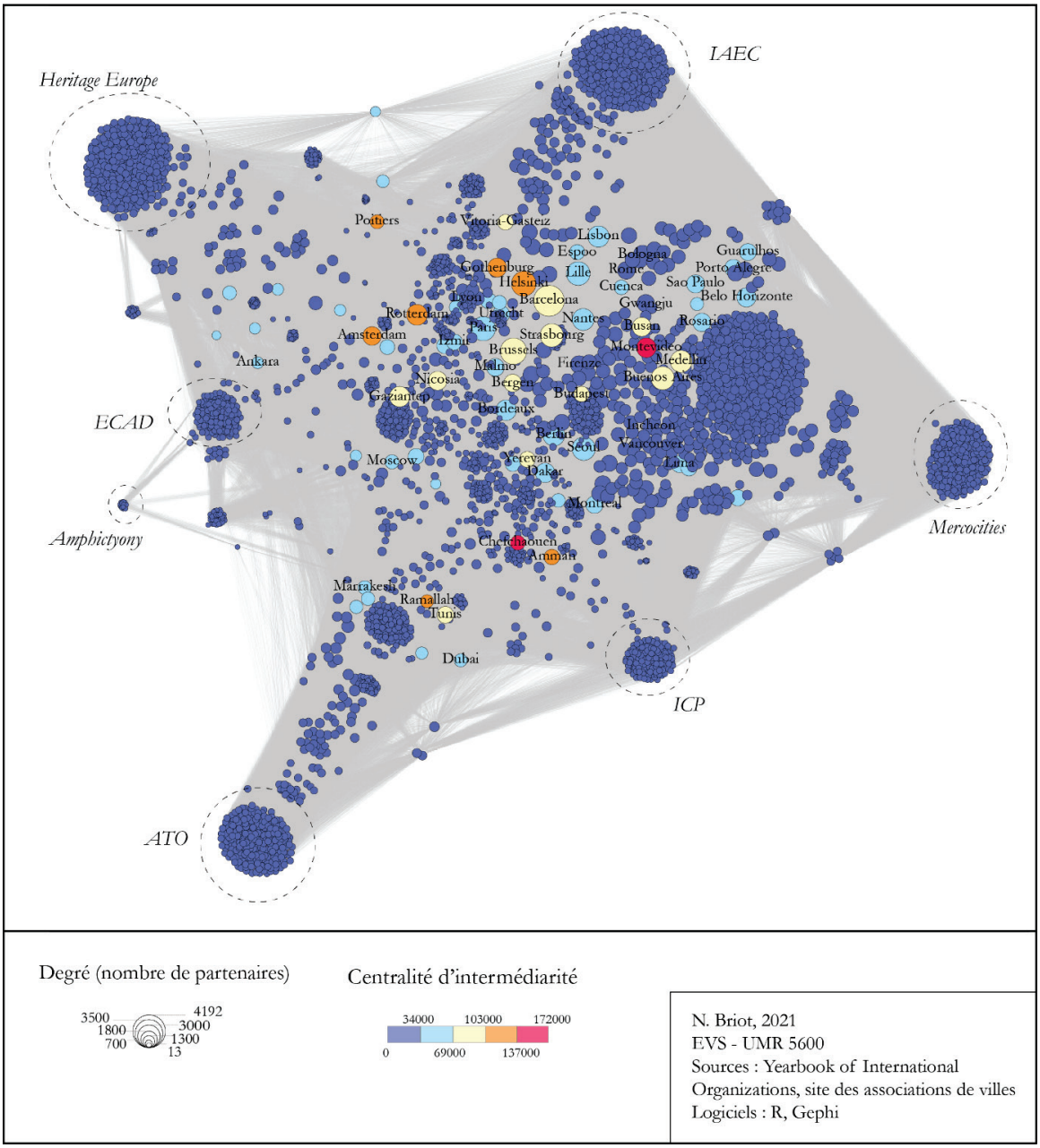


Figure 4.7: Réseau des associations de villes

Lecture de la Figure 4.7 : Il s'agit de la visualisation du réseau des associations de villes. Les points symbolisent les villes et les lignes représentent les liens de coopération. Les villes ont été discrétisées en fonction de leur nombre de partenaires (degré) et de leur centralité d'intermédiarité (amplitude égale), c'est-à-dire le nombre de fois où la ville agit comme un pont entre deux villes. Les toponymes affichés sont les villes avec un degré supérieur à 1900 ou une centralité d'intermédiarité supérieure à 0.006. La projection du graphe est réalisée selon l'algorithme Force Atlas 2. Les acronymes des associations de villes les plus détachées du réseau sont entourés en pointillé.

Cependant, le réseau est délimité en sous-groupes de villes plus proches les unes des autres (Figure 4.7) et la structure semble plus partitionnée en groupes de coopérations préférentiels, correspondant aux associations de villes, créant de réelles communautés à l'intérieur du réseau. Le clustering coefficient, plus élevé que dans les projets européens, vient corroborer ce résultat.

Concrètement, cela souligne l'idée que les associations de villes sont très visibles dans ce réseau, et organisent les échanges, ce qui est moins le cas pour les projets européens. L'analyse des réseaux égocentrés permet d'éclairer la position des villes au sein de ce réseau, mais également la structure de ce dernier, en développant plusieurs exemples.

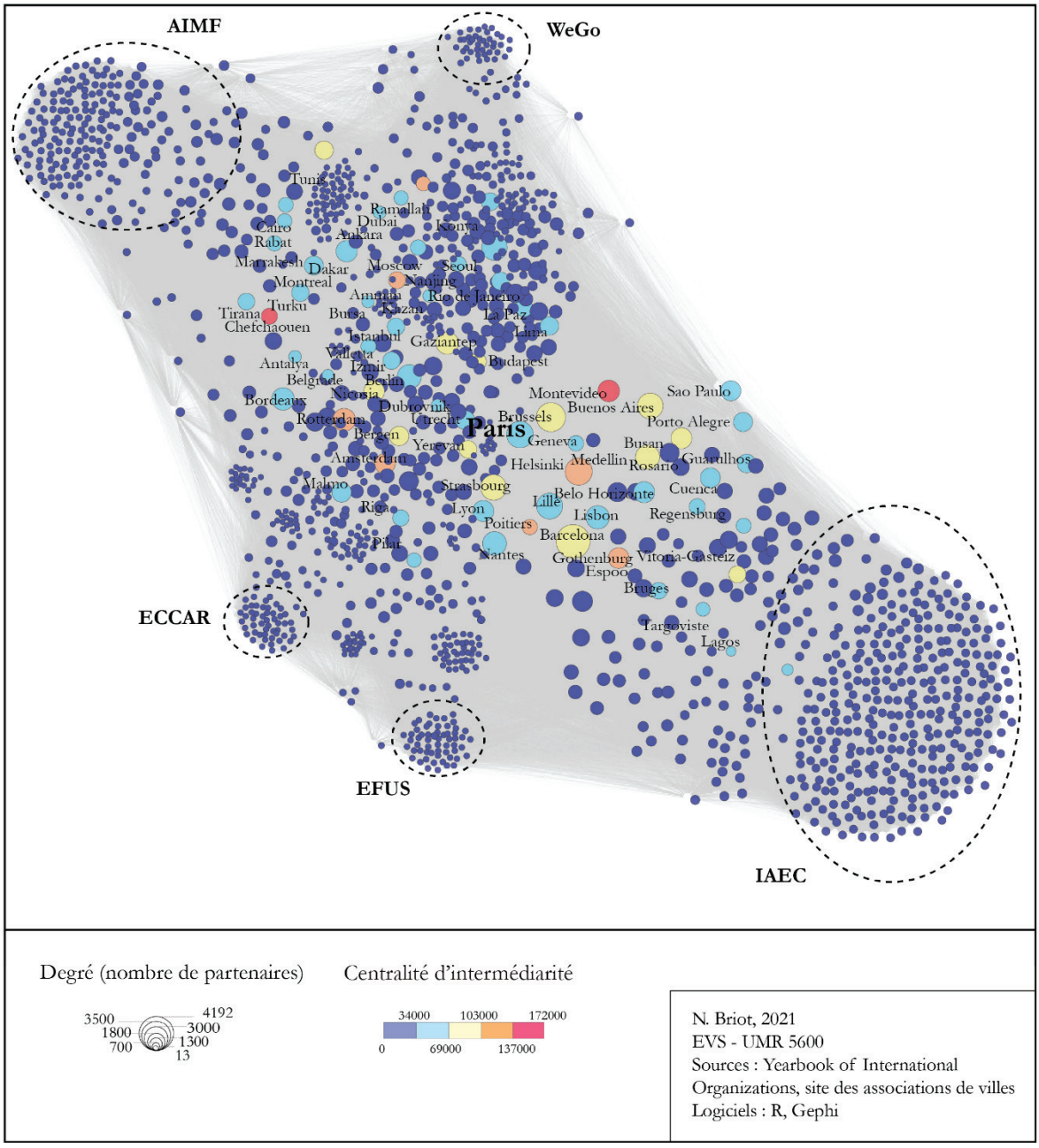


Figure 4.8 : Réseau égocentré de la ville de Paris au sein des associations de villes

Lecture de la Figure 4.8 : Elle représente le réseau égocentré de la ville de Paris. Les réseaux égocentrés sont une partie du réseau global. Ils dessinent l'état du réseau à partir du point de vue d'un nœud spécifique. Les liens tracés sont donc ceux entre le nœud étudié et ses nœuds partenaires, mais également les liens entre ces nœuds partenaires. Comme pour le graphe global, les nœuds sont discrétisés en fonction du degré et de la centralité d'intermédiarité (amplitudes égales). La projection des graphes est réalisée selon l'algorithme Force Atlas 2. Les acronymes des associations de villes les plus détachées du réseau égocentré sont entourées en pointillé.

Le réseau égocentré de la ville de Paris au sein des associations de villes représente son dynamisme international. Elle coopère avec les villes les plus dynamiques du réseau (Barcelone, Göteborg, Montréal, Medellin) et fait partie de 25 associations de villes. Cela fait de Paris, avec Barcelone, la ville qui participe au plus d'associations de villes. La structure de son réseau égocentré permet de voir son statut de ville capitale, puisque son réseau comporte de nombreux homologues dans d'autres pays (La Paz, Tunis, Dakar, Erevan, Bruxelles). Ce statut de capitale est aussi perceptible, car de multiples villes françaises sont proches de Paris (Lille, Lyon, Poitiers, Strasbourg), et le rayonnement de Paris à l'échelle nationale semble se reproduire au sein du réseau des associations de villes. Enfin, la ville est aussi ancrée au sein d'un ensemble de villes africaines et moyen-orientales et en particulier au sein de villes francophones. Cela s'explique notamment par le fait qu'elle a lancé un réseau de villes sur ce thème, l'Association française des Maires francophones (AIMF), actuellement présidée par Anne Hidalgo. Ce réseau est particulier, car il est l'une des seules associations de villes qui a un budget suffisamment important pour autofinancer certains projets. Ce budget est élevé parce que la ville de Paris donne à l'association 1,6 million d'euros par an, et fait de ce réseau un réel instrument du rayonnement de la ville. Les projets subventionnés s'inscrivent surtout dans une logique d'aide au développement à destination des villes de l'AIMF. Par exemple, suite à l'explosion au port de Beyrouth en 2020, 500 000 euros d'aide d'urgence ont été débloqués par ce réseau.

Ainsi, la place de la ville au sein de ce tissu de relations révèle une dynamique internationale très active. Paris reproduit à l'échelle du réseau de coopérations sa place de ville globale (Sassen 1991), ce qui n'est pas le cas des autres villes qualifiées par ce terme. En effet, dans le chapitre 6, nous verrons que les réseaux de coopérations internationales sont surtout investis par des « second cities » et moins par les villes mondiales. Paris ne correspond pas à cette tendance, car la ville est particulièrement présente dans ces associations de villes et en est un acteur incontournable.

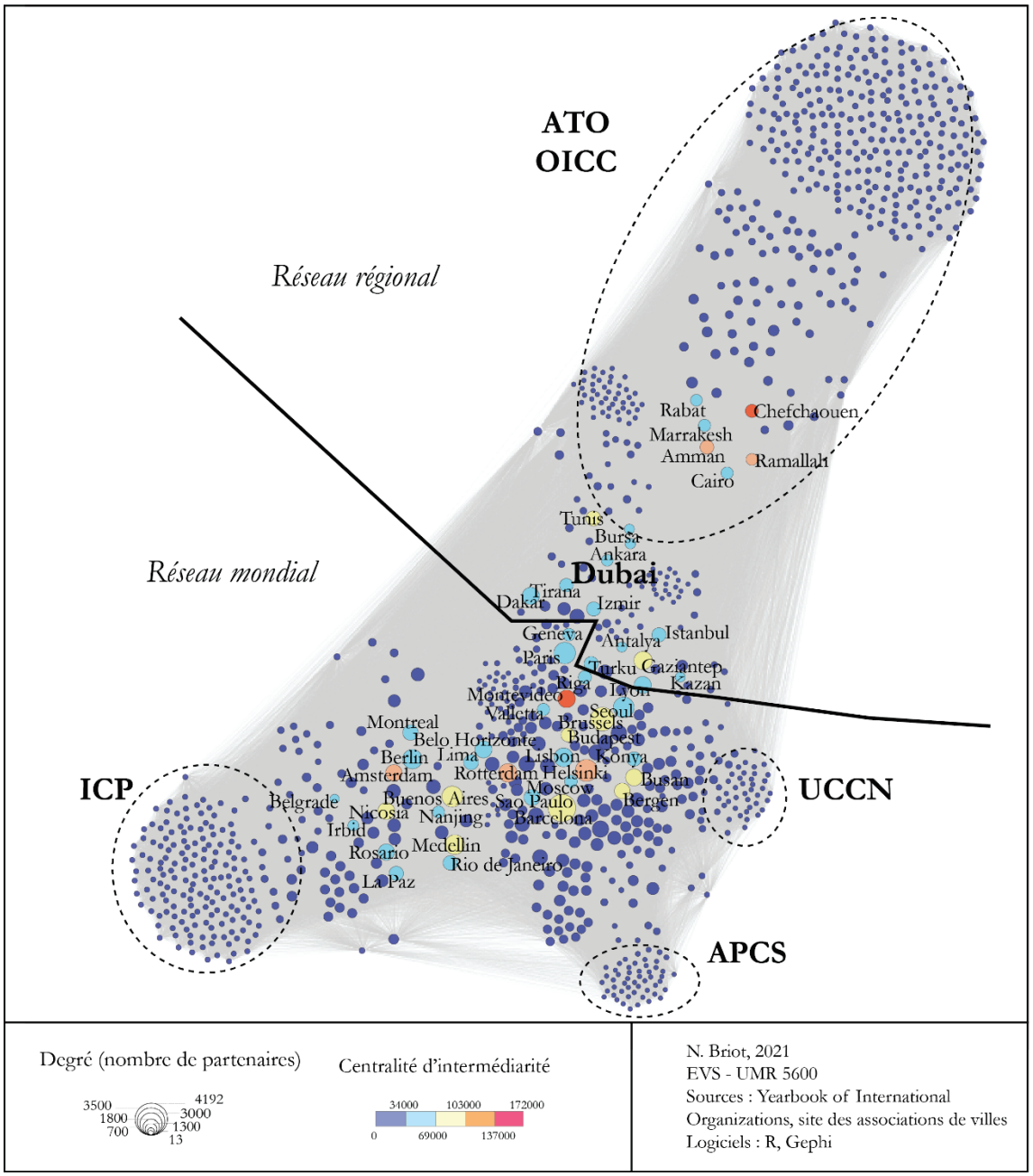


Figure 4.9 : Réseau égocentré de la ville de Dubaï au sein des associations de villes.

Lecture de la Figure 4.9 : Elle représente le réseau égocentré de la ville de Dubaï. Les réseaux égocentrés sont une partie du réseau global. Ils dessinent l'état du réseau à partir du point de vue d'un nœud spécifique. Les liens tracés sont donc ceux entre le nœud étudié et ses nœuds partenaires, mais également les liens entre ces nœuds partenaires. Comme pour le graphe global, les nœuds sont discrétisés en fonction du degré et de la centralité d'intermédiarité (amplitudes égales). La projection des graphes est réalisée selon l'algorithme Force Atlas 2. Les acronymes des associations de villes les plus détachées du réseau égocentré sont entourés en pointillé. La ligne représente la division entre le réseau régional et le réseau mondial.

Le réseau égocentré de la ville de Dubaï est également très intéressant, car il est divisé en deux pôles qui reflètent son statut de capitale régionale, mais également de ville mondiale. En haut de la figure sont rassemblées les villes intégrées à l'échelle régionale de Dubaï. On y retrouve des

villes issues du Maghreb et du Moyen-Orient. Ces villes sont reliées par le biais de deux associations : l'Arab Town Organizations (ATO) et l'OICC (Organization of Islamic Capitals and Cities). Ces associations sont des outils pour affirmer l'ancrage de la ville à l'échelle régionale. Dans son article sur la diplomatie de la ville de Dubaï, Bruns explique que

> « Dubai's policy approach is a form of Arab-Muslim liberalism based on (religious) tolerance seeing its international counterparts as partners rather than customers » (Bruns 2017).

La ville s'inscrit donc d'abord au sein d'un ensemble de villes partageant ses valeurs religieuses.

Cependant, la ville de Dubaï est de plus en plus visible à l'échelle internationale, au travers d'une politique très dynamique. Connue pour la démesure architecturale de son urbanisme et son caractère de ville-oasis, ces :

> « Fascinating and record-breaking figures have helped Dubai to global fame [but the] details of its political organisation are rarely studied or remain vague » (Bruns 2017).

La présence de Dubaï au sein d'associations internationales fait partie de ces outils politiques peu étudiés, mais très employés par la ville, qui lui permettent de rayonner à l'international. Ainsi, le bas de la Figure 4.9 montre l'insertion de la ville au sein d'un réseau de villes mondiales. La ville est membre de neuf associations de villes dont certaines sont très importantes. C'est le cas notamment de l'association C40 ou UNESCO Creative Cities Network (UCCN), associations majeures à l'échelle internationale. Elle peut rencontrer au sein de ces associations des villes très dynamiques (Lyon, Amsterdam, Berlin) et exporter son image de ville mondiale. Ainsi, l'étude de ces liens de coopération met en lumière un autre aspect de l'internationalisation de cette ville.

L'étude des réseaux égocentrés de deux ces deux villes permet de tirer plusieurs conclusions. La première est que l'étude de ces réseaux révèle que Dubaï et Paris sont des villes très insérées et présentes dans ces liens de coopération. L'agencement des liens reflète l'ancrage de ces villes à différentes échelles (internationale, mais aussi régionale et nationale) ainsi que leur stratégie de rayonnement à l'échelle mondiale. On perçoit enfin leur spécificité ; la place de Paris fait ressortir son statut de ville capitale tandis que celle de Dubaï souligne sa place particulière en tant que ville arabe et musulmane.

L'analyse du réseau des associations de villes révèle que ce réseau correspond peu à la structure d'un réseau classique. Le fait de joindre une association de villes permet à une ville d'accéder à un réseau de relations potentielles que la ville choisit d'activer ou non. Le réseau examiné ne dessine pas des relations entre villes qui existent forcément, mais montre la participation conjointe à la même institution. L'analyse de ces associations par le biais de l'analyse de graphe permet de voir comment les villes se positionnent dans ce paysage topologique. L'étude de ce positionnement

indique comment la place des villes dans le réseau reflète une stratégie de rayonnement qui fait écho à leur place dans l'espace géographique.

4.2.2 Des pratiques de coopérations différentes

Ces différences de structure entre types de coopération sont un moyen d'analyser les pratiques coopératives qui découlent de l'appartenance à un type de réseau. Comme on peut le constater sur le Tableau 4.3, le nombre de partenaires dans une association de villes est beaucoup plus élevé que dans les projets européens.

	Projets européens	**Associations**
Médiane	9	347
Moyenne	16	430
Minimum	1	13
Maximum	104	4192

Tableau 4.3 : Valeurs centrales du nombre de partenaires par réseaux

La moyenne du nombre de villes par association de villes et de 114, tandis que chaque projet européen est limité à une dizaine de partenaires. Ainsi, même sur plusieurs périodes de programmation et avec plusieurs projets différents, le nombre de partenaires potentiels est beaucoup plus élevé pour les associations de villes. Cela souligne la diversité des modalités de coopération. On entre dans une association de villes pour intégrer une communauté de villes qui peuvent éventuellement devenir des partenaires plus forts, au travers d'autres projets (bilatéraux ou européens), ou bien l'on cherche à avoir accès à des ressources, à de bonnes pratiques afin de répondre à des problématiques territoriales qui sont mises à disposition par les associations. Une ville ne devient donc pas partenaire avec l'ensemble de l'association de villes par la simple adhésion, mais a accès à une communauté de partenaires potentiels. L'institutionnalisation des associations de villes permet de regrouper les synergies et d'organiser cette volonté de se mettre en réseau.

> *«We facilitate the establishments of partnership and consortium. And we engage in preparing the project proposals that you send to the European commission to apply for funding. (…) So our role is mainly match-making to facilitating, to informing of the opportunities out there and then afterwards, when the projects are running, to engage in this project. »*
>
> Secretary General of Polis

« À force de côtoyer le forum numérique d'Eurocities, on connaît un peu les villes, ce qu'elles font et, quand on veut faire du benchmarking, on sait les villes vers lesquelles on veut aller comme on se connaît à travers Eurocities. On peut contacter une dizaine de villes, et l'on sait qu'au moins 5 vont nous répondre. En tout, Eurocities donne accès à environ 130 villes potentiellement au lieu de 1, donc c'est vachement plus intéressant de cotiser à un gros réseau. »

Responsable du Service International et Europe de la commune et la métropole de Rennes

Les échanges au sein des associations de villes sont donc composés de moments permettant de partager de bonnes pratiques entre de multiples villes par le biais de séminaires, ou de publications. L'autre type d'évènement organisé correspond à des rencontres favorisant l'instauration de liens entre villes, au travers de temps informels évoqués dans le chapitre précédent.

Au contraire, les projets européens sont créés sur la base de relations existantes. Les villes partenaires se connaissent, ou connaissent des villes en commun. Nous ne sommes donc pas ici sur un réseau potentiel, mais bien un réseau social d'interconnaissances déjà établi, qui se déploie dans une temporalité circonscrite autour d'un projet précis, ce qui explique le nombre de partenaires réduit, au-delà de la limite de partenaires imposée par les institutions européennes. Le nombre de relations suffisamment solides pour déposer un projet ensemble est relativement réduit, car ces liens reposent sur des relations interpersonnelles. Lors des entretiens réalisés auprès des villes, une des qualités citées permettant d'expliquer le bon fonctionnement d'une relation de coopération était en effet la confiance et la connaissance mutuelle.

« D'abord le b.a.-ba c'est se connaître et faire connaissance. On ne peut pas avoir des coopérations si on ne se connaît pas. Après c'est la confiance mutuelle, dans un premier temps on se connaît et après il faut du temps pour se faire confiance »

Directeur Enseignement supérieur et relations internationales de la commune de Clermont-Ferrand

« Ça paraît tout bête à dire, mais c'est une question de confiance et de transparence et de circulation de l'information. De la bonne communication aussi. Ça repose beaucoup sur des relations interpersonnelles en fait ».

Directrice adjointe Relations internationales de la commune de Saint-Étienne

Ainsi, les échanges au sein des projets européens sont tournés vers des pratiques qui reflètent ce lien plus fort entre les villes, avec des rencontres en plus petit comité et autour de discussions plus techniques. C'est le cas du projet Urbact C-Change qui vise à promouvoir l'utilisation de l'art et de la culture pour favoriser la transition climatique au sein des villes. En 2019, les acteurs des villes du projet sont allés à Manchester qui présentait le résultat de ces travaux.



Figure 4.10 : Échanges dans le cadre du projet Urbact C-Change, notamment à Manchester en 2019[69]

L'exemple du projet Urbact C-Change met en lumière le côté interpersonnel, à échelle humaine, de ce type de coopération. En effet, les agents des villes du projet se rencontrent régulièrement, échangent et réalisent des projets communs, comme le montre la Figure 4.10.

Ainsi, les différences de structure entre les réseaux de villes au sein des projets européens et au sein des associations de villes reflètent celles des pratiques coopératives. On fait le même constat entre les jumelages et les associations de villes, à partir de l'exemple grenoblois, où la ville a créé un réseau informel de villes (le réseau des villes en Transition).

> *« NB : Vous mettez plus en valeur ce réseau de relations flexibles que les relations plus structurelles comme le jumelage ?*
>
> *E : Non, c'est bien d'avoir l'ensemble en parallèle. Ça n'amène pas le même résultat, le même type de projet. Parfois ça se recroise et des fois ça se recroise pas, et ce n'est pas grave, c'est juste un autre outil qui ne nous enferme pas dans la relation de jumelage et de coopération et on voit bien qu'on n'obtient pas de ces villes-là la même chose qu'on pourrait obtenir d'un jumelage et de coopération. On a candidaté pour être Capitale verte européenne 2022. Quand on a voulu obtenir des soutiens, on a écrit au réseau des villes en transition et au réseau des villes jumelles. Toutes les villes jumelles ont répondu favorablement, nous ont envoyé des vidéos de soutien. Au niveau du réseau des villes en transition, seules une ou deux ont fait ça. C'est normal parce qu'on ne se connaît pas suffisamment. On a vu d'où venaient les soutiens, plus des villes jumelles, même si des fois elles ne partagent pas exactement nos valeurs communes et ce n'est pas grave. En tant que ville jumelle on se soutient. C'est là où l'on a vu qu'il ne fallait pas basculer d'une solution à une autre. C'est ce que les élus pourraient se dire parce que les jumelages c'est beaucoup de protocoles, de délégations, de missions, et le réseau des villes en Transition c'est plus pratique, on obtient du financement ou des choses actualisées, mais ce n'est pas pareil. »*
>
> Directeur de l'action internationale et européenne de la commune de Grenoble

[69] https://urbact.eu/c-change

Chaque type de coopération est donc investi par les villes pour répondre à des objectifs et stratégies différentes : soit étendre son réseau grâce aux associations de villes, soit le renforcer par le biais des projets européens. La force du lien explique les différences de structures entre réseaux, qui suivent des logiques de mise en relation différentes.

4.2.3 Extension ou rétraction du réseau de coopérations ?

Enfin, il est intéressant de se questionner sur le dynamisme de ces réseaux de coopérations dans le temps. Ont-ils tendance à s'étendre, à toucher de plus en plus de villes ? Ou au contraire déclinent-ils ? Peut-on repérer des divergences de temporalités entre les types de coopération ?

L'évolution de ces réseaux diffère selon le type de coopération. Celle du réseau des coopérations bilatérales est étudiée au travers de la base de données recensant les coopérations bilatérales des 80 plus grandes villes françaises.

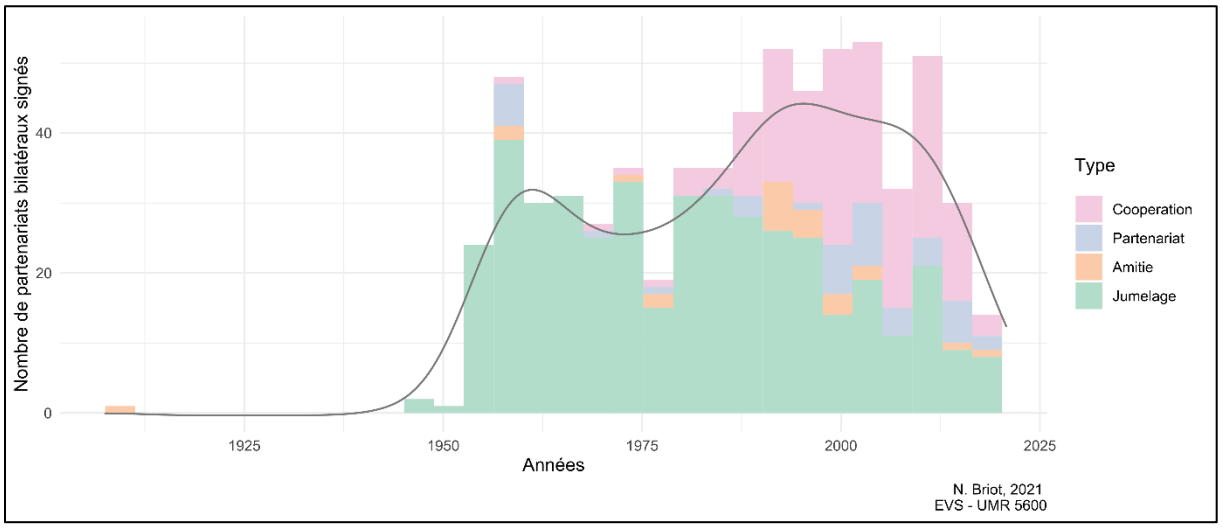


Figure 4.11 : Les dates de mises en place des coopérations bilatérales des 80 plus importantes villes françaises

Lecture de Figure 4.11 : Cet histogramme représente les dates de mise en place des coopérations bilatérales des 80 plus grandes villes françaises. Les coopérations bilatérales sont divisées en 4 types : coopération, partenariat, amitié, jumelage. Une courbe de tendance est tracée, permettant d'identifier la tendance de fond de l'évolution du nombre de coopérations bilatérales. *Source : recension à partir des sites communaux.*

Au travers de la base de données sur les partenariats bilatéraux, on remarque deux pics dans l'extension du réseau (Figure 4.11). Le premier a lieu dans les années 1950 à 60, et correspond à l'avènement des jumelages post-Seconde Guerre mondiale. Le deuxième, dans les années 80 à 90, concorde avec le sommet du développement des coopérations et notamment des coopérations décentralisées suite aux lois de décentralisations évoquées dans le chapitre 2. Cette période coïncide avec l'avènement de la mondialisation des échanges. On remarque à partir des années 2000 une nette diminution de la contractualisation des accords bilatéraux.

En ce qui concerne le réseau des projets européens, nous pouvons également avoir un aperçu de l'évolution temporelle.

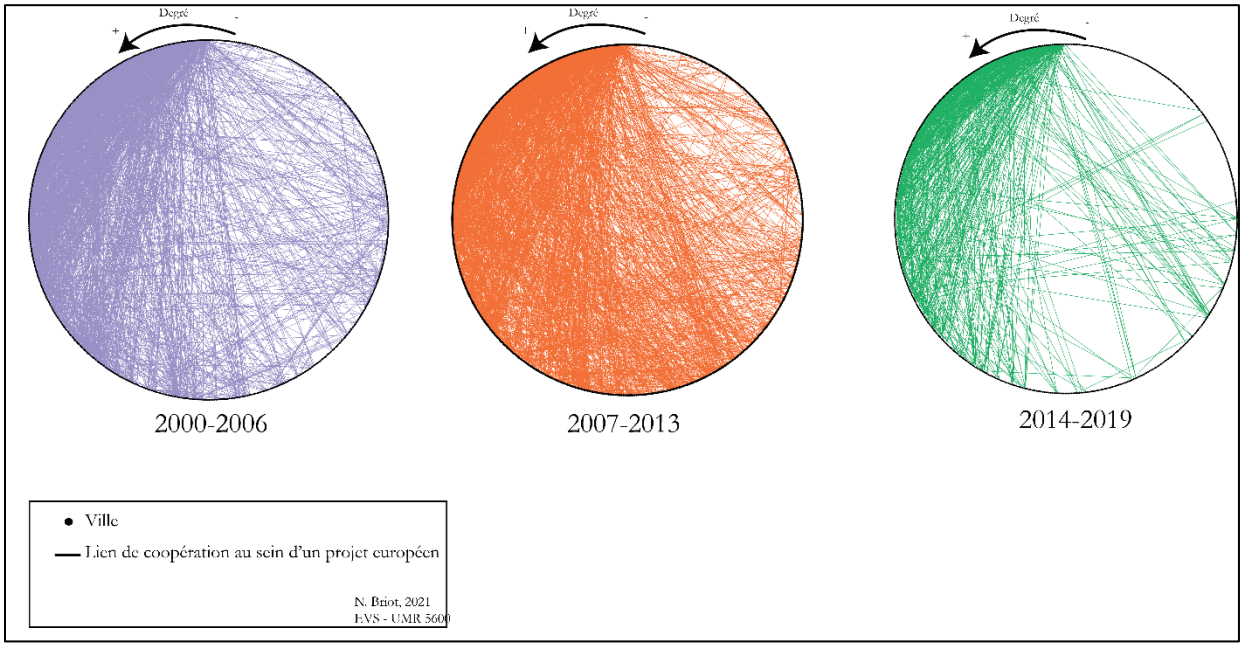


Figure 4.12 : Évolution du réseau de coopérations au sein des projets européens.

Lecture de la Figure 4.12 : Les villes participant aux projets européens sont disposées en cercle, en fonction de leur nombre de partenaires. Les liens de coopération entre villes sont représentés par période de programmation européenne.

On voit sur cette figure une augmentation marquée du nombre de liens entre la première et la deuxième période, et donc une extension du réseau de coopérations vers des villes plus excentrées. La troisième période montre cependant une rétraction du réseau de coopérations. Bien que les données récoltées ne soient pas complètes, avec une année manquante, on remarque tout de même un renforcement des liens entre villes centrales et une nette marginalisation des villes périphériques, très peu insérées au réseau dans cette dernière période. Ce résultat vient corroborer ce qui a été exposé dans le chapitre précédent sur le fait que les projets européens sont assez complexes d'accès et que ce sont souvent des villes déjà intégrées à ce réseau qui postulent de nouveau.

Enfin, pour les associations de villes, la base de données donne une image à un instant précis du réseau de coopérations, dont les données ont été récoltées début 2020. Pour connaître la dynamique de ce réseau, on peut tout d'abord analyser la date de création des réseaux de la base de données.

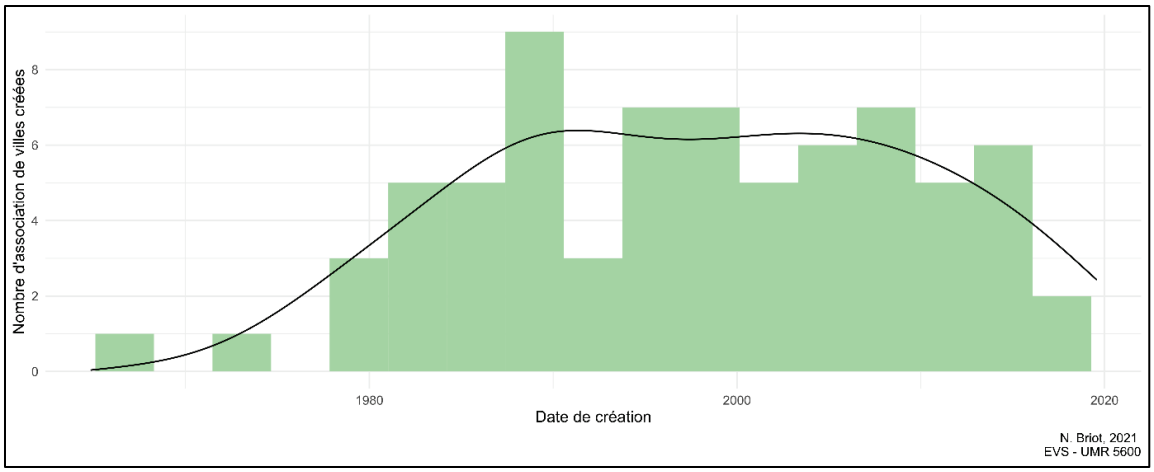


Figure 4.13 : Dates de création des associations de villes

Lecture de Figure 4.13 : Cet histogramme représente les dates de création des associations de villes à l'échelle mondiale. Une courbe de tendance est tracée, permettant d'identifier la tendance de fond de l'évolution du nombre d'association de villes. *Source : recension à partir des sites des associations de villes.*

La Figure 4.13 révèle que la plupart des réseaux étudiés ont été créés à partir des années 1980, avec un plateau entre 1990 et 2010. Cela corrobore ce que montre l'article de Michele Acuto (2016). On remarque cependant une inflexion du nombre de créations de réseau depuis 2010. Une autre façon d'entrer dans une perspective du réseau est d'attribuer à chaque ville la date de création du réseau le plus ancien auquel elle a adhéré. Les associations de ville ne donnent jamais la date d'adhésion de leurs villes-membres. Cette date ne veut donc pas dire que la ville a effectivement adhéré au réseau à ce moment-là, mais elle permet de savoir la date minimum à laquelle une ville a pu entrer dans le réseau des associations de villes. Cela donne une dimension dynamique à ce réseau d'association de villes, bien qu'il faille garder en tête que ce n'est qu'une estimation.

Ville	Association	Date de création de l'association
Lille	Association 1	1967
Lille	Association 2	1990
Lille	Association 3	2008
Lyon	Association 1	1967
Lyon	Association 3	2008
Turin	Association 2	1990
New York	Association 2	1990
New York	Association 3	2008
New York	Association 4	1978

Ville	Association	Date de création de l'association
Lille	Association 1	1967
Lille	Association 2	1990
Lille	Association 3	2008
Lyon	Association 1	1967
Lyon	Association 3	2008
Turin	Association 2	1990
New York	Association 2	1990
New York	Association 3	2008
New York	Association 4	1978

Ville	Date d'entrée théorique dans le réseau
Lille	1967
Lyon	1967
Turin	1990
New York	1978

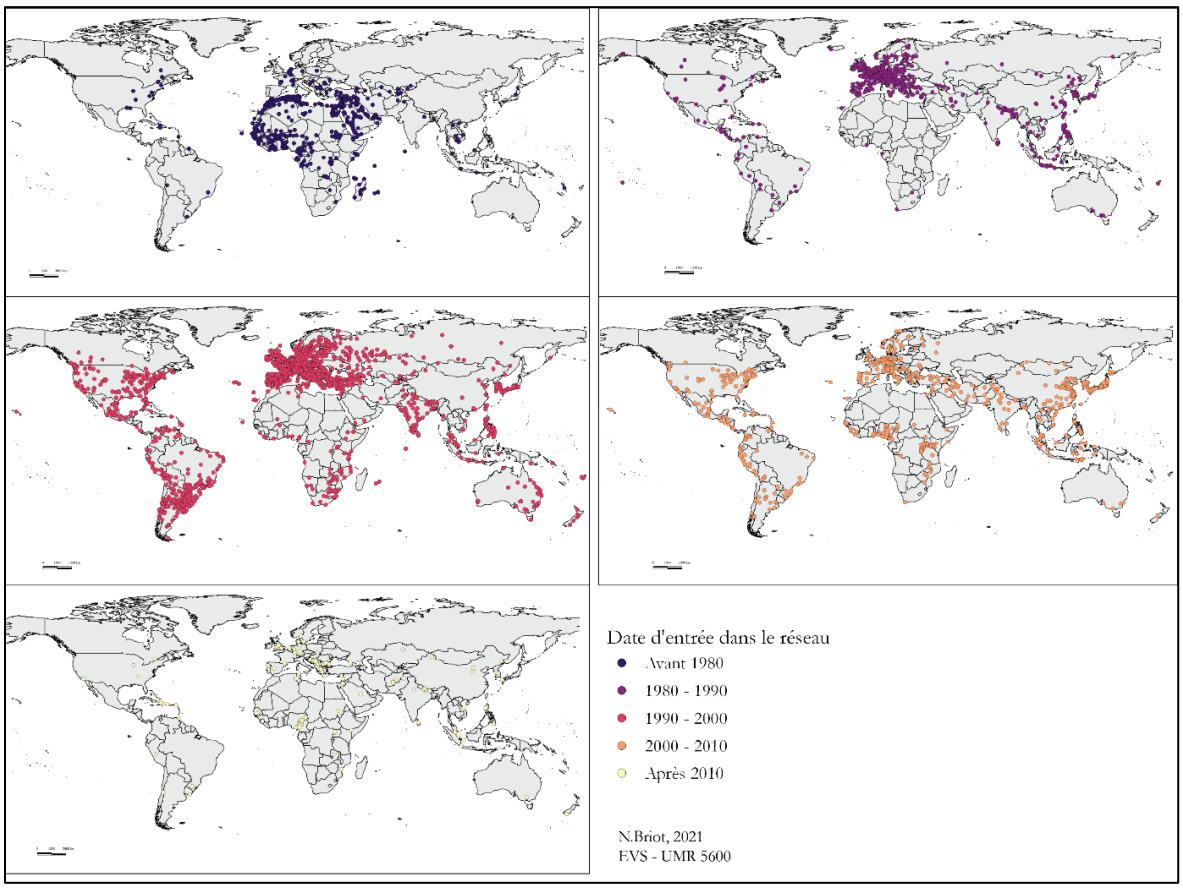
Figure 4.14 : Attribution d'une date d'entrée théorique dans le réseau d'association de villes.

Cette donnée est croisée à deux éléments permettant de spatialiser et d'évaluer l'évolution du réseau de coopérations entre villes. La première est le croisement entre la date d'entrée théorique dans le réseau et la distance géographique séparant les villes partenaires.

Date d'entrée théorique dans le réseau	Distance moyenne entre villes partenaires (km)	Distance médiane entre villes partenaires (km)
Avant 1980	3446	3046
1980 - 1990	2303	1297
1990 - 2000	5348	3096
2000 - 2010	5905	4940
Après 2010	6474	6226

Tableau 4.4 : Distance entre partenaires en fonction de la date d'entrée dans le réseau

On observe que les réseaux créés avant 1980 sont des partenaires avec des villes relativement éloignées. Cependant, à partir de 1980, le réseau connaît une réelle expansion spatiale, avec des distances entre villes partenaires qui s'étendent progressivement (Tableau 4.4). Les villes coopèrent avec des villes de plus en plus éloignées.



Carte 4.2 : Un réseau en extension ?

À partir de la Carte 4.2 on remarque tout d'abord que les réseaux créés avant 1980 sont situés avant tout au Moyen-Orient et en Afrique. Il s'agit en effet de l'Arab Town Organisation, de l'Organization of Islamic Capitals and Cities, et de l'Association Internationale de maires francophones. Cet ancrage géographique interroge, mais il n'existe aucune littérature sur le sujet permettant d'éclairer les liens entre villes de ce continent. Les décennies suivantes correspondent cependant à un schéma plus clair, mettant à jour une phase de diffusion spatiale puis de renforcement des espaces, avec peu de nouvelles villes entrantes. Entre 1980 et 1990, ce sont d'abord les villes européennes qui sont majoritairement insérées dans le réseau de coopérations internationales, ainsi qu'une partie de l'Asie. La période suivante montre une intégration beaucoup plus large, avec l'Amérique du Nord et du Sud, l'Inde, le cône austral de l'Afrique, l'Australie. À partir des années 2000, on voit cependant un ralentissement du nombre de villes nouvellement arrivées dans le réseau, et un renforcement des espaces intégrés. On peut mettre cela en parallèle avec la moyenne de la population des villes par date d'entrée théorique dans le réseau.

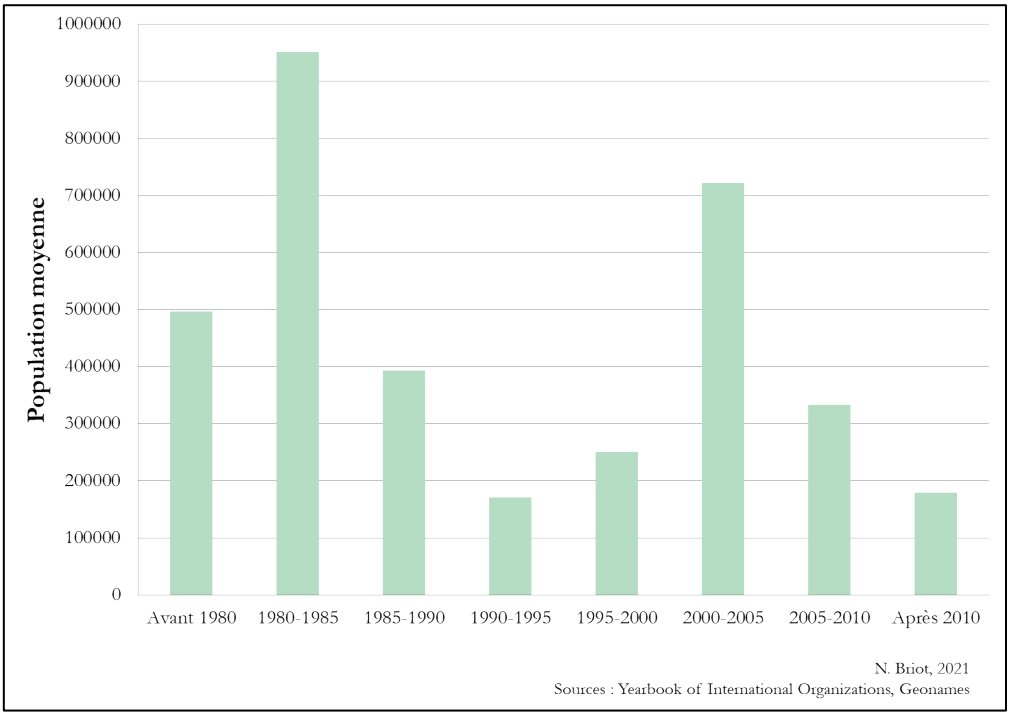


Figure 4.15 : Population moyenne des villes en fonction de leur date d'entrée

Lecture de la Figure 4.15 : Le graphique représente la population moyenne des 4492 villes-membres d'une association de villes en fonction de leur date d'entrée théorique dans le réseau. La population a été récupérée grâce à la base de données Geonames.

On remarque trois phases dans l'extension du réseau. De 1980 à 1995, les villes qui rejoignent le réseau sont de moins en moins peuplées. De 1995 à 2005, les villes intégrant le réseau sont de plus en plus peuplées. Enfin, de 2005 à aujourd'hui, les villes entrant dans le réseau sont de taille moyenne, avec une moyenne à 180000 habitants. Ces phases peuvent être mises en parallèle avec

les dates de création des associations de villes. On a vu que le pic du nombre d'associations initiées se situait entre les 1990 à 2000 (Figure 4.13), ce qui correspond à la phase où des villes très peuplées intègrent ce réseau. On peut ainsi supposer qu'un premier ensemble de villes s'est inséré dans ce réseau entre 1980 à 1990, lorsque ce réseau n'était pas encore très dense ni très connu, et a commencé à toucher des villes de plus en plus petites. À partir des années 1990, ce réseau s'est étendu a été saisi par de plus en plus de villes. Il s'agit en effet du moment repéré par la littérature scientifique de l'avènement des associations de villes (Acuto 2016). Ces associations sont donc investies par des villes très peuplées. On remarque en effet que c'est à cette période que les villes de New York, Tokyo et Londres intègrent ce réseau, ce qui fait écho au concept de Global Cities. Sur la Carte 4.2, on voit que le nombre le plus élevé de villes rejoignant le réseau se situe entre 1990 et 2000. Après cet avènement, le réseau est ensuite investi de nouveau par des villes de moins en moins peuplées. Si la tendance est fluctuante, les villes ont un poids démographique moindre, ce qui veut dire que des villes de taille moyenne se mettent à intégrer ce réseau.

Ainsi on a une double extension du réseau des associations de villes, en même temps horizontale, car ce réseau s'étend de plus en plus loin et intègre de nouveaux espaces, mais aussi verticale avec des villes de taille moyenne qui rejoignent progressivement ce réseau. L'évolution temporelle du réseau marque en même temps un accroissement du nombre de villes dans des espaces variés, mais également une diversification du profil de villes touchées, avec une part des villes moyennes croissante. On remarque cependant un ralentissement de cette extension à partir de 2010.

Si l'on croise les différentes évolutions de ces réseaux, plusieurs choses ressortent. Tout d'abord, les pics de chaque type de coopération ne sont pas les mêmes. Les partenariats bilatéraux adviennent dans les années 90 tandis que les associations de villes et les projets européens se développent entre 1990 et 2010. Cela laisse entendre que les partenariats bilatéraux sont progressivement remplacés par des formes de partenariats multilatéraux. Ce résultat vient corroborer la littérature sur le sujet (Payre 2010; Rozier 2017), qui montre que le paradigme économique croissant dans les coopérations internationales entre villes favorise la création de coopérations multilatérales.

Dans un deuxième temps, on remarque que les trois réseaux connaissent une baisse d'activité depuis peu : 2000 pour les jumelages, 2010 pour les associations et les projets européens. Cette moindre dynamique peut s'expliquer de plusieurs façons. La première est que les contraintes budgétaires auxquelles sont soumises les villes sont de plus en plus fortes, et qu'elles ne peuvent plus mettre en place autant de projets internationaux qu'avant. Si cette contrainte budgétaire revient souvent lors des entretiens, elle ne permet pas, à mon avis, de faire complètement état de ce ralentissement. La deuxième explication est que ce réseau cesse de s'étendre, car il aurait atteint

une certaine forme de plateau. C'est ce que traduisent une grande partie des entretiens, tant au niveau des villes qu'au niveau des associations.

> *« On veut rester dans une dimension correcte de proximité, mais pour ça il n'y a pas de secrets, c'est l'humain, donc il faut que l'équipe aussi soit capable de faire ça. Il y a des théories, je sais pas si c'est vrai, qu'on a chacun la capacité d'absorber 150 personnes dans un réseau. Il y a 150 personnes qu'on connaît, qu'on peut mobiliser, qu'on peut appeler, avec lesquelles on peut dialoguer. Donc il faut qu'on trouve un bon ratio entre le volume de permanents, le volume de membres villes, et donc c'est en train de grandir, ça va continuer à grandir. Mais maintenant quel est le cap, ça je ne sais pas. Moi j'ai tendance à penser que 100-120 villes c'est bien. »*
>
> Directeur du réseau LUCI

> *« Est-ce que vous avez pour objectifs d'aller dans de nouvelles zones ?*
>
> *SB : Non ... On a ouvert Montréal, mais on ne veut pas les multiplier et on préfère se concentrer sur ce qu'on a et les faire fructifier. »*
>
> Directeur International Europe et Contractualisation de la Métropole de Toulouse

> *« NB : Et est-ce que le but du réseau des villes Michelin est de s'élargir ?*
>
> *E : Alors il n'y a pas de tabou sur l'élargissement, mais d'un point de vue pratique je distingue bien les phases. Pendant 2 ans on a travaillé à créer ce réseau, pour réaliser cette conférence. En 2019 on a consolidé et structuré et maintenant on doit pérenniser et de développer. »*
>
> Directeur Enseignement supérieur et relations internationales de la commune de Clermont-Ferrand

> *« Vu que notre objectif c'est les villes avec plus de deux cent cinquante mille habitants, maintenant on arrive un peu à la limite des villes qui peuvent devenir membres. Il y en a encore, je pense, une trentaine et du coup ça limite un peu, mais on est toujours actif. »*
>
> Membership coordinator and executive assistant to the Secretary General of Eurocities

Le réseau des coopérations internationales, tous types confondus, s'est construit depuis les années 1950 et a connu une forte phase d'extension, mais est aujourd'hui arrivé à une forme de plafond, et peine donc à s'élargir encore plus. Les villes qui peuvent intégrer ces coopérations ont un profil spécifique (cf. chapitre 6) qui limite une croissance exponentielle de ce réseau.

> *« Les réseaux de villes sont très diversifiés, très nombreux, il y en a de plus en plus. Quand l'AIMF a été créé [en 1979], il n'y en avait pratiquement pas, aujourd'hui il y a des milliers de réseaux de villes. »*
>
> Secrétaire permanent de l'AIMF

Enfin, comme le souligne le secrétaire de l'AIMF, le nombre de structures qui organisent ces coopérations est élevé et construit un paysage coopératif saturé qui peine à s'étendre. Ainsi, ce tissu de coopérations est un réseau dense qui s'est dessiné depuis les années 1950, au travers de différents types de coopération utilisés de manière complémentaire par les villes. La structure de ce dernier a évolué et s'est densifiée, mais connaît un ralentissement depuis quelques années, qui semble provenir d'une forme de plafond du nombre de villes pouvant intégrer ce réseau.

4.3 Proximité et régionalisation du monde

Pour regarder la structure de ces liens de coopération, il est ensuite intéressant de sortir de la dimension topologique et de réseaux, et d'étudier la structure de ces réseaux dans l'espace topographique. Nous tenterons en particulier d'analyser le lien entre la distance euclidienne et la répartition des coopérations internationales dans l'espace.

4.3.1 Les villes proches coopèrent plus

Le premier résultat qui ressort pour les trois types de coopération est le suivant : on coopère plus avec les villes qui sont proches. C'est le trait commun que l'on voit dans la distribution de la longueur des liens de coopération (Figure 4.16).

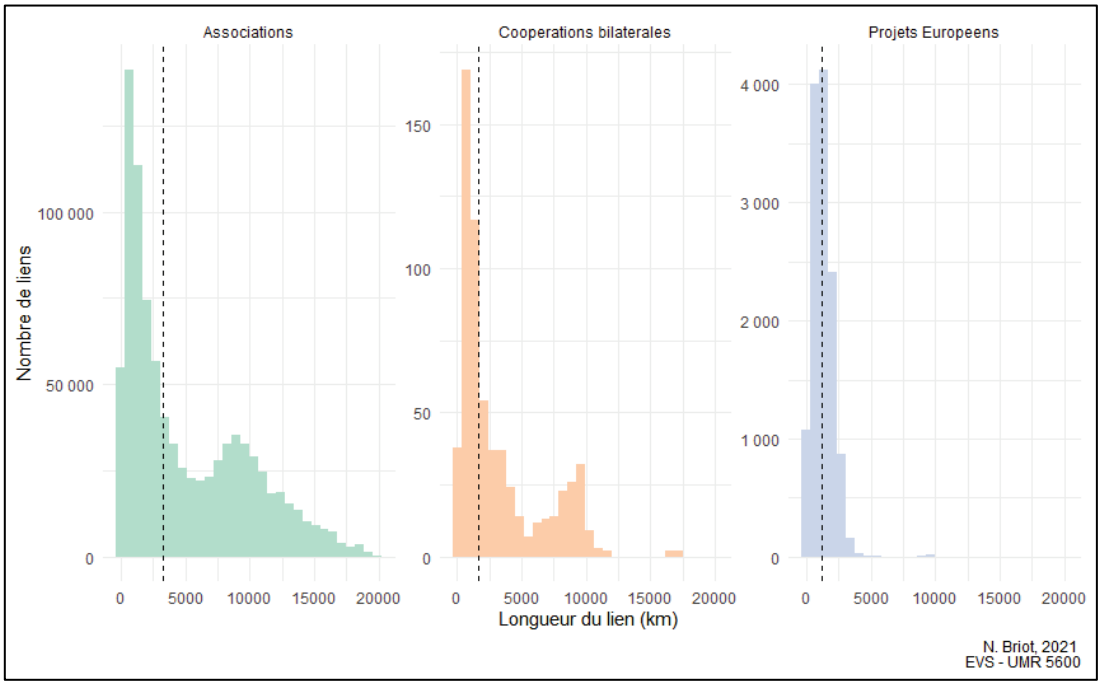


Figure 4.16 : La longueur des liens par type de coopération

Lecture de la Figure 4.16 : L'histogramme représente la distribution de la longueur en kilomètre des liens de coopération par type (coopérations bilatérales, associations, projets européens). Le corpus de villes est différent selon le type de coopération, car il compare les trois bases de données de notre étude. Il s'agit de 4492 villes réparties à l'échelle mondiale pour les associations de villes, de 674 villes européennes pour les projets européens et des 80 plus grandes villes françaises pour les coopérations bilatérales. La droite verticale en pointillé représente la longueur médiane par type de coopération.

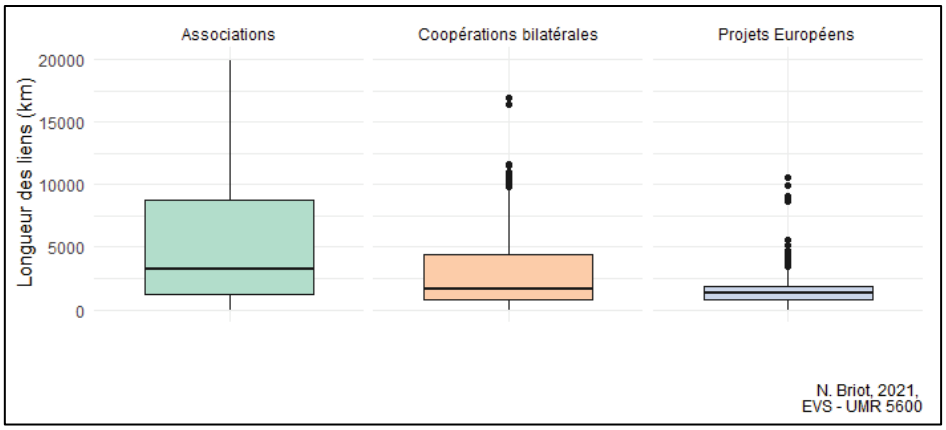


Figure 4.17 : Distribution de la longueur des liens par type de coopération

Lecture de la Figure 4.17 : Les trois boites à moustache résument la distribution de la longueur des liens de coopération par type. Les bornes inférieures et supérieures de la boite représentent le 1er et le 3e quartile. Le trait gras représente la médiane. Les segments qui sortent de la boite représentent les premier et neuvième déciles. Enfin, les points représentent les valeurs extrêmes. Le corpus de villes est différent selon le type de coopération, car il compare les trois bases de données de notre étude. Il s'agit de 4492 villes réparties à l'échelle mondiale pour les associations de villes, de 674 villes réparties à l'échelle européenne pour les projets européens et des 80 plus grandes villes françaises pour les coopérations bilatérales.

Plusieurs facteurs que nous avons déjà partiellement abordés précédemment (chapitre 3) expliquent ce résultat. Ces coopérations entre villes ne s'affranchissent pas totalement de la distance, ce qui est pourtant l'idée véhiculée dans plusieurs travaux de géographes et de politiques (Escach 2014; Heeg et al. 2003). Un premier élément d'explication est le fait que l'envoi de délégation est plus facile lorsque les villes se situent à proximité. De plus, les villes proches spatialement sont souvent des villes qui se ressemblent sur le plan culturel et linguistique, ce qui facilite fortement la mise en place de relations.

> *« NB : Selon vous, on coopère moins avec des villes éloignées, car il y a moins d'intérêt, parce que c'est plus loin et parce qu'il y a moins de liens historiques ?*
>
> *E : C'est un peu naturel tout ça. Je dirais que c'est tout à fait naturel de travailler avec ses voisins et ça demande un peu plus d'effort d'aller au bout de la rue, au bout du quartier ou de l'autre côté de la ville. »*
>
> Directeur du Pôle Échanges et Partenariats européens de l'AFCCRE

Ainsi, la moitié des villes partenaires se situent à moins de 3000 kilomètres l'une de l'autre, tout type de coopération confondu. Cette distance reste relativement peu élevée pour des relations internationales. Cette tendance aux relations de « proximité » s'impose de plus en plus, notamment en France avec l'arrivée des équipes écologistes au pouvoir et avec des élus qui demandent aux services de relations internationales de privilégier les relations de coopération proches, afin d'intégrer l'empreinte carbone dans la stratégie internationale des villes.

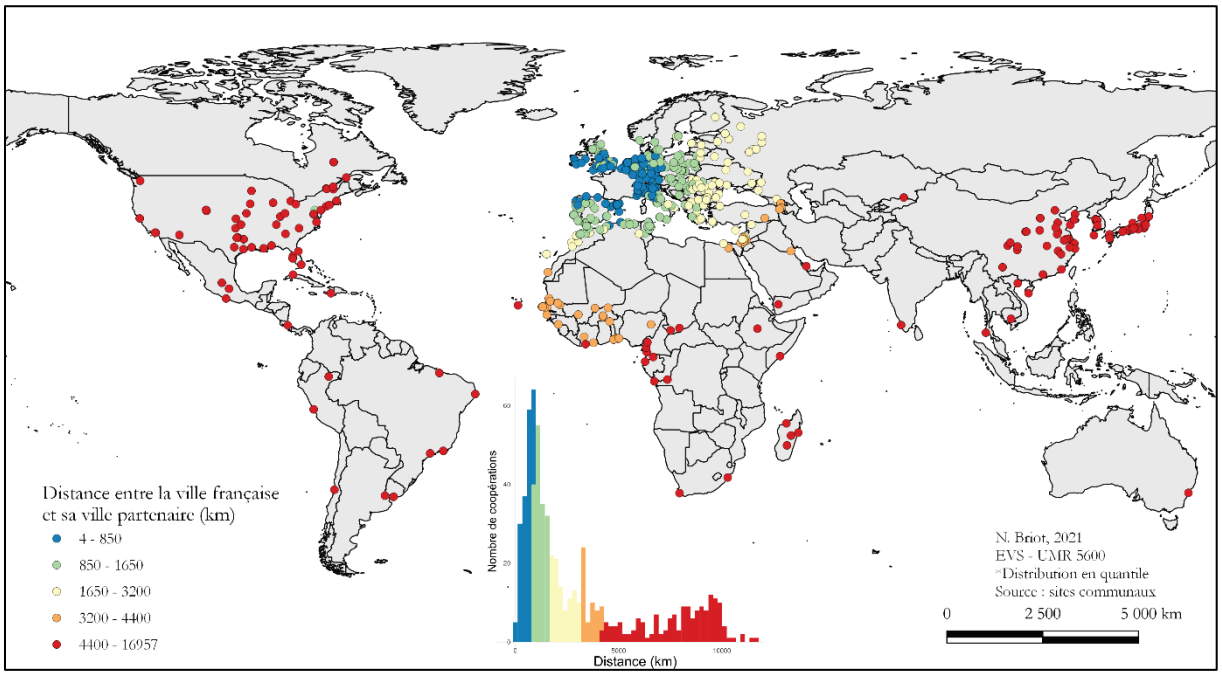
« Aujourd'hui les nouvelles équipes veulent non seulement qu'on soit extrêmement positionnés sur les opportunités de financements européens, sur les fonds structurels et autre, mais aussi de travailler avec un réseau de coopérations européennes de proximité qui sont des villes avec lesquelles on a énormément de choses à partager, et en même temps des villes de proximité territoriale, ce qui est évidemment moins lourd en termes d'impact environnemental et qui du coup vont aussi dans le sens des nouvelles équipes »

Responsable du service relations internationales - Métropole de Lyon

« On a une maire qui ne prend pas l'avion, elle veut limiter les déplacements, faire des choses à petite échelle »

Chargée des relations internationales et du marketing territorial du Grand Poitiers

Cependant, il y a des différences dans la portée géographique des types de coopération (Figure 4.17). Logiquement, les projets européens qui ont une emprise régionale sont peu étendus spatialement. La moyenne des liens de coopération au sein du réseau européen est de 1312 kilomètres. Les partenariats bilatéraux à l'échelle française sont assez intéressants à analyser. Deux pics sont visibles sur la Figure 4.16. Un premier se situe à environ 1000 kilomètres et ressemble donc au profil de relations développées dans le cadre de projets européens. Cependant, un deuxième pic est visible moins important, entre 6000 et 10 000 kilomètres. Ce deuxième pic correspond à des relations avec des espaces éloignés.



Carte 4.3 : Les villes françaises et leurs partenaires au sein des coopérations bilatérales

Lecture de la Carte 4.3 : La carte représente les partenaires des 80 plus grandes villes françaises au sein des coopérations bilatérales, en fonction de la distance qui sépare les deux villes. La discrétisation se base sur les quantiles. L'histogramme représente la distribution de la distance séparant les partenaires et reprend la discrétisation de la carte.

Comme le montre la Carte 4.3, un premier pôle de coopérations se situe en Europe et au Maghreb. On voit sur l'histogramme que plus on s'éloigne de la France, plus le nombre de partenariats diminue, de manière concentrique. Ensuite, le nombre de coopérations augmente de nouveau, d'abord en Afrique de l'Ouest puis dans des espaces lointains, comme l'Amérique du Nord et l'Asie (Chine et Japon principalement). Ainsi, l'effet de proximité s'efface au profit d'une internationalisation à destination d'espaces stratégiques pour les villes françaises (soit les anciens espaces colonisés par la France, soit des pôles économiques importants).

Ce double pic se retrouve également dans la distribution de la distance des liens au sein des associations de villes (Figure 4.16). La moyenne est beaucoup plus haute que pour les deux types précédents, elle se situe à 3200 kilomètres (Figure 4.17). On voit un premier ensemble de liens, avec des relations inférieures à 5000 km et qui correspondent à des relations de proximité. Un deuxième pic, comme pour les partenariats bilatéraux, se place entre 6000 et 10 000 km et correspond à des relations entre villes très éloignées géographiquement.

Cette distribution des distances laisse à penser qu'il existe deux types de relations de coopération en fonction de la distance : des relations de proximité, ancrée au sein d'une échelle régionale, et des liens éloignés, qui relèvent d'une dynamique de réelle mondialisation des échanges.

4.3.2 Régionalisation et internationalisation des réseaux de coopération

On étudiera ici le réseau des villes insérées dans les associations à l'échelle mondiale, car c'est l'unique base de données dont nous disposons avec une emprise mondiale et qui est, si non exhaustive, au moins fortement représentative de l'état de ces relations internationales. Comme cela a été souligné précédemment, on observe deux types de relations entre villes, qui s'étendent soit dans un espace régional soit dans l'espace mondial. Sur les 68 associations recensées, 35 ont une emprise régionale et 33 ont une emprise mondiale.

Portée spatiale	Internationale	Régionale
Culture et patrimoine	3	6
Développement économique	4	6
Social	3	3
Énergie	2	0
Paix	5	4
Aménagement	4	2
Sécurité	1	1
Développement durable	7	7
Général	9	7

Tableau 4.5 : Thématiques principales des associations par portée spatiale

Lecture du tableau 8 : pour chaque association recensée dans la base de données, 3 thématiques principales ont été attribuées, à partir de la description de l'association sur son site web. De plus, une échelle d'action de l'association a été déterminée (internationale ou régionale), toujours à partir du site web. Ces deux critères ont été croisés au sein de ce tableau.

Cette divergence de portée spatiale ne se reflète pas sur les thématiques sur lesquelles se centrent les associations. On repère d'ailleurs une distribution remarquablement égalitaire entre les deux types de réseau. Deux différences sont cependant à noter.

Portée spatiale	Distance moyenne entre les villes partenaires	Nombre moyen de villes partenaires	Nombre médian de villes partenaires
Internationale	6790 km	137	92
Régionale	2055 km	107	68

Tableau 4.6 : Distance entre villes partenaires et nombre de membres en fonction de l'emprise spatiale

La première peut sembler évidente. La distance moyenne entre villes partenaires au sein d'associations mondiales est plus élevée qu'au sein d'associations régionales. La deuxième différence est que le nombre moyen de partenaires est légèrement plus élevé pour les associations mondiales que régionales (Tableau 4.6). Appartenir à l'un ou l'autre type d'associations conduit à des disparités en matière de coopération : on va en même temps plus loin et on est confronté à plus de partenaires potentiels lorsque l'on adhère à une association mondiale que régionale.

Dans un deuxième temps, les outils de l'analyse de réseau ont permis de calculer des classes de modularité. Ces classes identifient, par le biais de différents algorithmes, des groupes de points reliés plus fortement entre eux qu'avec le reste du réseau. Dans notre cas il s'agit donc de délimiter quelles villes coopèrent le plus entre elles.

Encadré sur la détection des clusters au sein d'un graphe.

Au sein de l'analyse de réseaux, un type de mesure est souvent employée : la détection des clusters (ou communautés ou cliques). Ces clusters ont pour objectif de partitionner le réseau en différents groupes, afin de déterminer des ensembles de sommets plus fortement connectés entre eux qu'avec les autres sommets du graphe. La partition est donc strictement topologique, car elle n'est basée que sur les liens existants entre sommets.

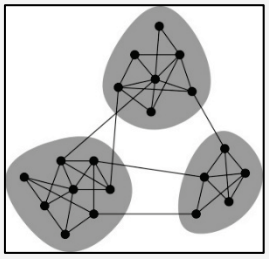


Figure 4.18 : Exemple de détermination de clusters au sein d'un graphe

Il existe de multiples manières permettant de procéder à une telle partition du réseau. Afin de réaliser une analyse fiable de ces classes de modularité, nous avons utilisé plusieurs de ces algorithmes, basés sur une méthode proposée par Laurent Beauguitte (2019). Nous avons eu recours 4 algorithmes différents : walktrap, louvain, label prop et leading eigen. Je renvoie à l'article de Laurent Beauguitte pour plus de détails sur les méthodes de calcul.

Walktrap	Louvain	Label prop	Leading eigen
Afrique	Afrique et Moyen-Orient	Afrique de l'Ouest	Adriatique
Amérique du Sud et Europe 1	Amérique Sud	Amérique du Sud et Europe 1	Afrique et Moyen-Orient
Amérique du Sud et Europe 2	Europe 1	Amérique du Sud et Europe 2	Amérique du Nord
Europe 1	Europe 2	Asie	Amérique du Sud
Europe 2	Europe 3	Asie et Europe	Amérique du Sud et Europe
Monde 1	Europe 4	Europe 1	Asie
Monde 2	Monde 1	Europe 2	Europe 1
Monde 3	Monde 2	Europe 3	Europe 2
Monde 4	Monde 3	Europe 4	Europe 3
		Europe de l'Est - Asie Centrale	Europe 4
		Maghreb – Moyen-Orient	Europe de l'Est - Asie Centrale
		Méditerranée	Europe du Nord
		Monde 1	Europe occidentale
		Monde 2	Maghreb
			Monde 1
			Monde 2
			Monde 3
			Monde 4

Tableau 4.7 : Classes de modularité spatialisée par algorithme

Lecture du Tableau 4.7 : Le tableau présente le résultat de l'attribution des portées spatiales des clusters en fonction des algorithmes. Le nombre de clusters dépend de la méthode de calcul des algorithmes. Les clusters régionaux sont en orange et les clusters mondiaux en vert.

Les clusters obtenus ont ensuite été projetés sur une carte, et nous leur avons attribué le nom d'une région si un nombre important de villes de la classe était localisé dans une cette région. S'il n'y avait pas d'emprise régionale notable, nous avons considéré qu'il s'agissait d'une classe avec une emprise « mondiale ». Le résultat est semblable en fonction des algorithmes, il existe deux types de classes de modularité : des classes d'emprise mondiale et des classes d'emprise régionale (Tableau 4.7). Selon la méthode de calcul de l'algorithme, on voit apparaître des échelles régionales plus ou moins fines. Par exemple, les algorithmes walktrap et louvain divisent le réseau en grands ensembles régionaux et en classes mondiales, tandis que les algorithmes label prop et leading eigen font ressortir de nouveaux ensembles régionaux (Amérique du Nord, Asie) voir des sous-ensembles régionaux (Europe du Nord, Adriatique). Au travers de l'analyse de ces classes, il est intéressant de voir quels espaces régionaux ressortent. On a bien évidemment l'Europe qui a plusieurs clusters dans chaque algorithme. Mais on voit également apparaître le continent africain, en particulier le Maghreb, ainsi que le Moyen-Orient et l'Amérique du Sud de manière régulière. Au contraire, on voit peu ressortir l'Asie et l'Amérique du Nord, qui sont plus souvent intégrées dans les classes « monde » par les différents algorithmes.

Nous avons choisi de visualiser la répartition de ces clusters à partir de l'algorithme Label prop. Ce cluster a été choisi, car il permet en même temps de voir des échelles régionales fines sans trop entrer dans le détail.

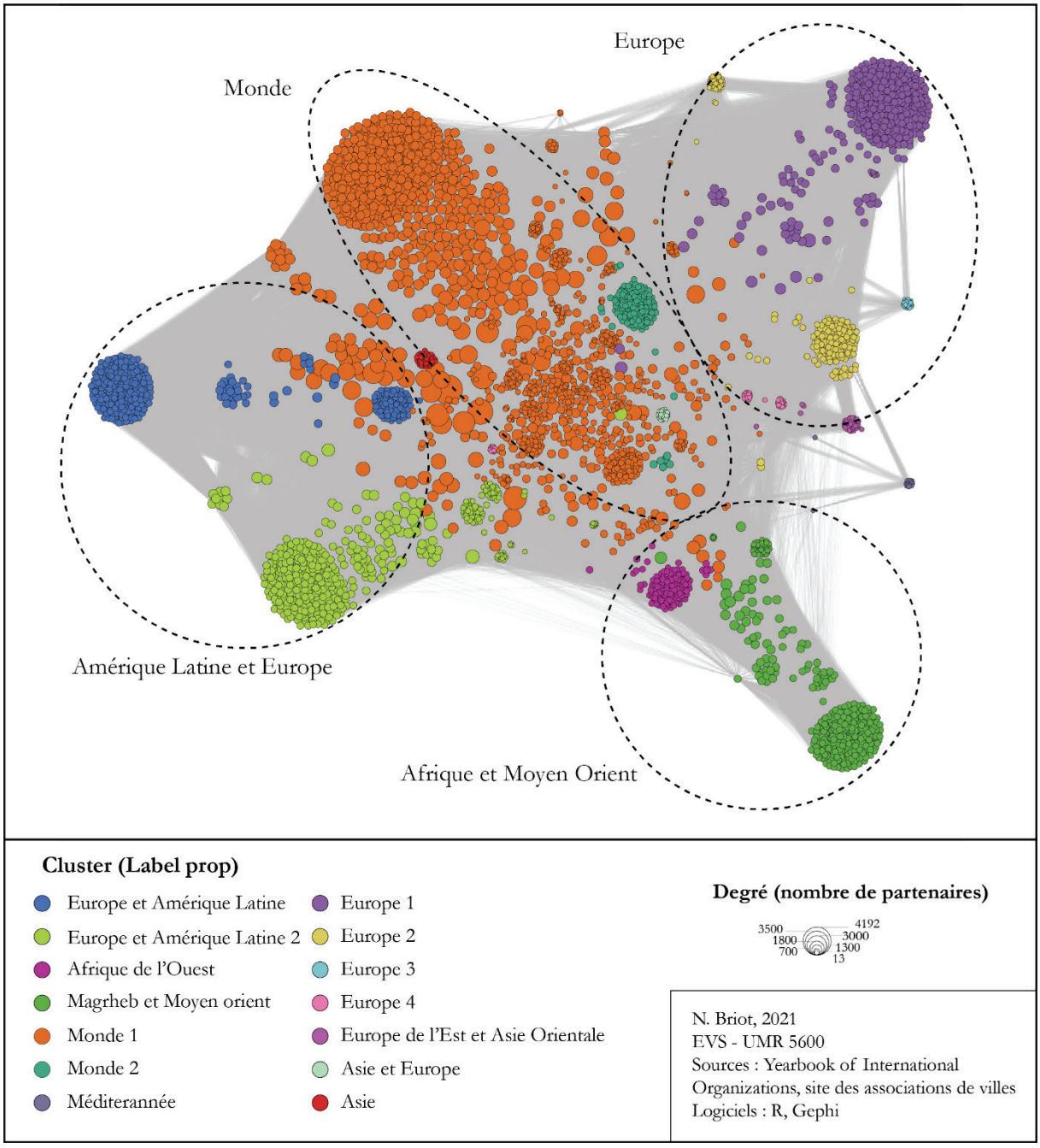
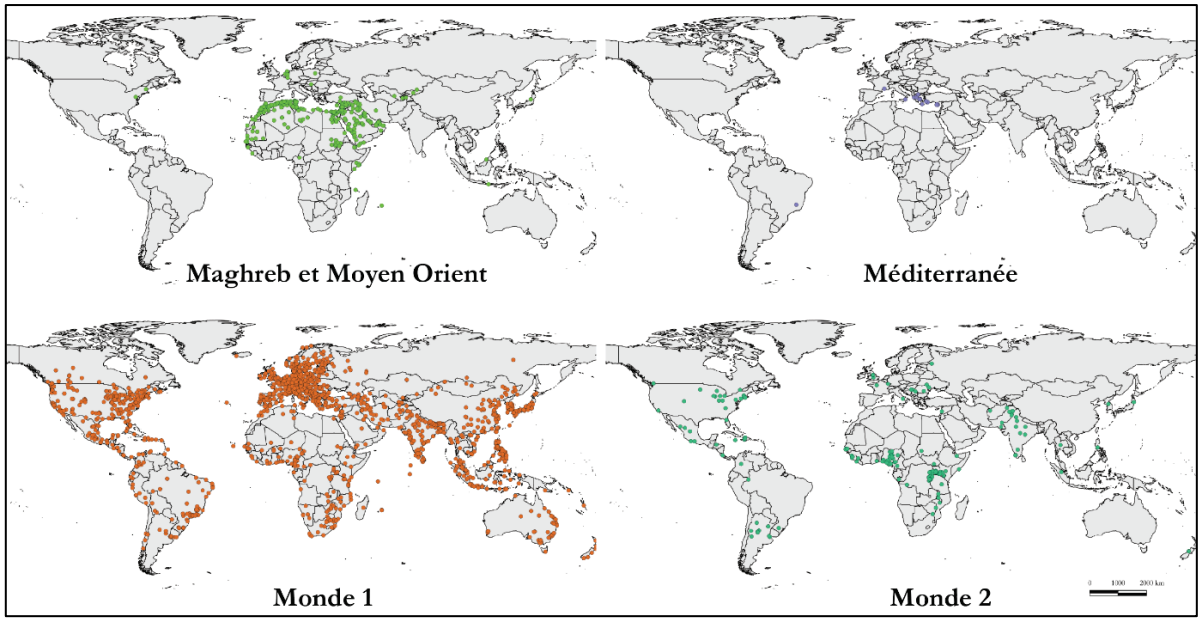


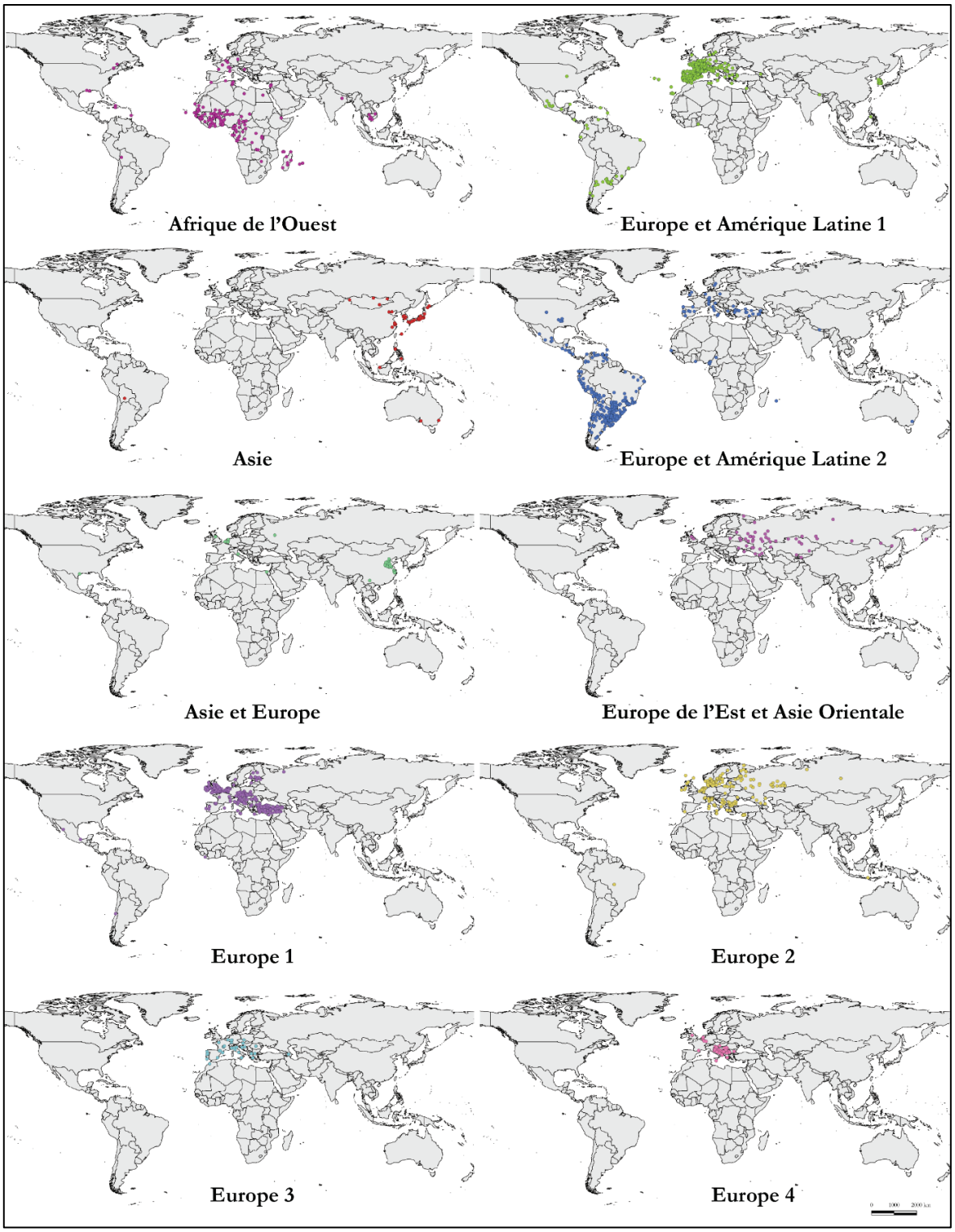
Figure 4.19 : Classes de modularités au sein du réseau des associations de villes

Lecture de la Figure 4.19 : Il s'agit de la visualisation du réseau des associations de villes. Les points symbolisent les villes et les lignes représentent les liens de coopération. Les villes sont discrétisées selon leur appartenance aux 14 clusters calculés par l'algorithme Label prop. La projection du graphe est réalisée selon l'algorithme Force Atlas 2.

De plus, les clusters issus d'une même région sont également proches dans l'espace topologique (Figure 4.19). Les classes européennes, africaines et latino-américaines se détachent du centre du réseau et sont situées à proximité les unes des autres. Le réseau, dans une certaine mesure, reproduit les proximités euclidiennes. Au contraire, les clusters mondiaux sont les plus centraux et forment le noyau de ce réseau de coopérations. Les classes asiatiques sont situées dans le cœur du réseau, proche des classes centrales, ce qui explique qu'elles soient intégrées par les algorithmes louvain et walktrap dans les classes mondiales. Ainsi, sans rentrer dans le détail des processus de régionalisation de chaque espace du monde, étudier les réseaux de villes donne le moyen d'analyser ces recompositions régionales par une nouvelle entrée, celle des relations entre villes. Souvent abordées par le prisme de la mise en place de marchés communs ou encore de structures supranationales impulsées par les États (Frankel 1998; Gana et Richard 2014; Langenhove 2011), ces données permettent de voir quels sont leurs effets sur les relations à une échelle plus fine, entre villes. Cela fait notamment ressortir les degrés d'avancement dans le processus d'intégration régionale et souligne le poids important de l'Union européenne que nous verrons dans le chapitre suivant. Pour faciliter la lecture, nous avons choisi ici de faire des cartes représentant ces clusters à partir de l'algorithme label prop (Carte 4.4, Carte 4.5).



Carte 4.4 : Projection spatiale des clusters calculés par l'algorithme Label prop (1)



Carte 4.5 : Projection spatiale des clusters calculés par l'algorithme Label prop (2)

Lecture de la Carte 4.5 et de la Carte 4.6 : Les villes qui composent les 14 clusters calculés par l'algorithme Label prop ont été projetées spatialement. Le nom de la classe lui a été attribué à partir de l'étude de la répartition des villes au sein du cluster.

Ces cartes permettent de voir ce phénomène de régionalisation à partir de l'échelle des villes et de quantifier le nombre de villes dans chaque classe. On voit par exemple que le cluster « Monde 1 »

rassemble presque la moitié des villes du réseau. Les deux classes « Europe – Amérique latine » interrogent, d'autant que ces classes sont visibles dans tous les algorithmes. Cela montre qu'il existe de réels ponts entre ces deux continents via ces réseaux de coopérations. Ces ponts peuvent trouver leur explication dans la réminiscence de liens coloniaux entre une partie de l'Europe et le continent sud-américain. Pourtant, ces liens historiques ne sont pas doublés de liens institutionnels ou interétatiques avec l'ensemble du continent européen (Vengoa 2005). L'existence de ce lien n'a pas été spécifiquement étudiée lors de ces entretiens, bien que de plus en plus de villes françaises coopèrent avec des villes latino-américaines. Cela mérite d'être approfondi par de futures recherches.

Enfin, le dernier élément à prendre en compte est la population des villes selon les clusters. Pour plus de lisibilité, nous utiliserons seulement deux algorithmes : louvain et label prop, mais les résultats sont les mêmes pour les 4 algorithmes.

Classe Louvain	**Moyenne de la population des villes du cluster**	**Classe Label prop**	**Moyenne de la population des villes du cluster**
Europe 2	23 253	Europe 3	23 253
Europe 1	94 253	Méditerranée	25 402
Europe 3	113 749	Europe 4	43 371
Europe 4	225 223	Europe et Amérique latine 2	87 303
Amérique Sud	394 387	Europe 2	92 787
Afrique et Moyen-Orient	399 803	Europe 1	104 945
Monde 2	527 156	Afrique de l'Ouest	127 239
Monde 3	543 430	Amérique du Sud et Europe	188 747
Monde 1	664 572	Asie	267 425
		Maghreb	352 738
		Europe de l'Est - Asie Centrale	443 237
		Monde 2	481 218
		Asie et Europe	557 145
		Monde 1	638 475

Tableau 4.8 : Classes et population moyenne des villes

Lecture du Tableau 4.8 : le tableau recense la moyenne des populations des 4492 villes membres d'une association de ville en fonction de leur appartenance aux clusters déterminés par les algorithmes calculant la modularité du réseau. Deux algorithmes ont été choisis : Louvain et Label prop.

Les classes avec la moyenne de la population la plus haute sont les classes mondiales et les moyennes les plus faibles sont les classes régionales, et particulièrement européennes (Tableau 4.8). En croisant ce résultat avec les données précédentes, il semble que l'on peut identifier deux types de façon de coopérer, en fonction de l'échelle de l'association dans laquelle les villes sont

insérées. Pour rappel, le Tableau 4.5 nous montre qu'il n'y a pas de différence de thématiques entre les associations mondiales et régionales. Cependant, les associations mondiales comportent plus de villes-membres plus peuplées, et plus éloignées entre elles, contrairement aux associations régionales, reliant moins de membres qui sont des villes de taille moyenne et proches spatialement. On peut donc en conclure que les associations régionales sont un premier palier dans la dynamique d'internationalisation à destination de villes nouvelles dans ce réseau et de taille moyenne, tandis que les associations mondiales sont plutôt saisies par des villes importantes et déjà insérées dans ce type de relations. Cela est corroboré par le fait que les classes mondiales forment le cœur du réseau de coopérations au sein des associations, et que les classes régionales sont plus en périphérie (Figure 4.19). L'homogénéité des thématiques va aussi dans ce sens : il y a des réseaux sur toutes les thématiques aux deux échelles, ce qui permet aux villes insérées à l'échelle régionale ou mondiale de coopérer sur un nombre varié de sujets. Enfin, les entretiens réalisés en France valident ce résultat.

> *« Les villes françaises ont des stratégies, elles n'ont pas le staff pour être présentes dans tous les réseaux donc elles surinvestissent un réseau. Par exemple à Nantes, ils sont très présents dans Eurocities, ils ont pris plein de positions dans ce réseau, c'était clairement une stratégie. Ils ont dit 'notre dimension c'est l'Europe'. Mais c'est normal, Nantes ne va pas commencer à dialoguer avec Sao Paulo ou Buenos Aires, ou Santiago du Chili. Donc ils vont forcément choisir. Là ils ont mis la priorité sur l'Europe, sur différents réseaux européens. »*
>
> Délégué général aux relations internationales et conseiller diplomatique de la Maire de Paris – Commune de Paris

> *« C'est vrai qu'il y a eu un moment une volonté politique très forte de l'ex-maire de Strasbourg d'investir CGLU. Il y a vraiment eu des démarches pour justement renforcer la place de Strasbourg dans ce réseau. Et ça demande du temps, des déplacements, des réunions, un investissement de travail à certains groupes thématiques et d'après les échanges à ce jour, cela n'a pas été repris intégralement par les nouvelles équipes. C'était quand même assez lourd, et je ne sais pas si en début de mandat une nouvelle municipalité peut investir un réseau mondial, il faut être assez lucide. Ça ne va pas être tout de suite la préoccupation. »*
>
> Chargée de missions relations internationales pour la commune et Eurométropole de Strasbourg

L'insertion dans des réseaux par des villes secondaires demande une réelle implication politique selon les extraits d'entretien. Paris souligne comment Nantes a choisi d'intégrer particulièrement l'échelle européenne qui serait plus à son échelle. Strasbourg a essayé, au travers de CGLU, d'investir un réseau d'ampleur mondial. Mais l'entretien montre comment ces efforts sont importants et sont vite menacés par la transition politique qui a eu lieu dans la commune en 2020.

4.3.3 Échelles d'action, échelles d'observation

L'insertion d'une ville dans des réseaux régionaux ou mondiaux est aussi éclairée par l'attitude des villes au sein de ces différentes échelles. En effet, s'agit-il d'échelles d'action ou d'observation ? Cette implication permet également de voir le degré d'insertion d'une ville dans ces réseaux internationaux.

4.3.3.1 Une posture initiale d'observation : l'internationalisation réceptrice

Un grand nombre de villes qui s'insèrent dans les réseaux de coopérations adoptent une posture d'observation. L'internationalisation est perçue comme un moyen d'échanger de l'information entre villes, de recevoir de bonnes pratiques, de partager des problématiques communes. Il s'agit de la base des discussions entre villes.

> *« There are a few members who don't really engage actively and just received informations, the newletters that we sent them without really actively picking up on many of the activities. »*
>
> Secretary General of Polis

> *« L'intérêt des coopérations, c'est l'ouverture pour notre collectivité, afin de voir comment ça se passe ailleurs. Par exemple j'apprends comment fonctionnent les autres collectivités et les collègues à l'étranger. »*
>
> Chargée des relations internationales de la commune de Cherbourg

> *« Il y a un top 5 des coopérations actives où on a vraiment de l'échange intensif de bonnes pratiques qui permettent d'augmenter l'intelligence collective et de ramener les bonnes idées d'autres villes qui ont de l'avance. »*
>
> Directeur International Europe et Contractualisation de la Métropole de Toulouse

Ces coopérations n'agissent pas sur les échelles en soi. Les villes s'insèrent à une échelle régionale ou internationale parce qu'elles considèrent que c'est un espace leur permettant d'augmenter leur savoir, leur intelligence collective. La dynamique d'internationalisation relève alors d'un processus qui souligne que l'espace d'apprentissage des villes s'est agrandi et n'est plus borné à l'espace national. L'échelle régionale apparaît cependant comme l'échelle d'observation de référence, car c'est là où les villes partagent le plus de problématiques communes.

> « CityNet is the largest association of urban stakeholders committed to sustainable development in the Asia Pacific region. Established in 1987 with the support of UNESCAP, UNDP and UN-Habitat, the Network of cities has grown to include over 173 municipalities, NGOs, private companies and research centers.
>
> We connect actors, exchange knowledge and build commitment to establish more sustainable and resilient cities. Through capacity building, city-to-city cooperation and tangible projects, we help our members

> respond to Climate Change, Disaster, the Sustainable Development Goals and rising Infrastructure demands. Our mission is to connect urban actors and deliver tangible solutions for cities across the Asia Pacific region. »
>
> *Présentation de l'association Citynet sur son site institutionnel*[70]

L'abondance de coopérations à l'échelle régionale dans tous les types de coopération souligne ce processus de volonté d'échanger sur des problématiques communes à une échelle relativement limitée. Les projets européens en sont l'incarnation la plus visible, avec un type de coopération spécifiquement dédié au partage de bonnes pratiques à l'échelle régionale.

> « Interreg Europe helps regional and local governments across Europe to develop and deliver better policy. We create an environment and opportunities for sharing solutions and policy learning. We aim to make sure that government investment, innovation and implementation efforts all lead to integrated and sustainable impact for people and place. »
>
> *Présentation d'Interreg Europe sur son site institutionnel*[71]

Ainsi, les échelles régionales sont avant tout des échelles d'observations et d'échanges entre villes afin de partager des solutions innovantes à des problématiques communes (cf. chapitre 7). La densité de ces relations participe à la création d'échelles régionales maillées par des transferts de pratiques qui favorise l'unification de cet espace. L'Union européenne, en tant qu'acteur supranational cherchant à harmoniser l'espace communautaire, impulse particulièrement ces échanges entre villes (cf. chapitre 5). L'échelle mondiale est également investie par ces coopérations. Le cas de l'association de villes « Who Healthy Network » incarne cet échange de bonnes pratiques à l'échelle mondiale, chapeauté par Organisation Mondiale de la Santé. Cette association a été créée initialement :

> « To serve as a 'field laboratory' for testing 'Health for All' at local level and giving important feedback to WHO and member states – a 'networks of commitment and diffusion' within the broader WHO policy arena. » (Acuto et al. 2017).

Dans cette association, l'idée consiste à favoriser l'échange entre villes afin de faire émerger de nouvelles pratiques validées par le terrain. Ces associations internationales restent cependant plus saisies par les villes capables de s'insérer à une telle échelle.

[70] https://citynet-ap.org/20-2/who-we-are/, consulté en mai 2021
[71] https://www.interregeurope.eu/about-us/what-is-interreg-europe/, consulté en mai 2021

4.3.3.2 Agir sur une échelle : l'internationalisation active

Un deuxième type de posture consiste à voir les échelles comme des échelles d'actions. Ces villes s'internationalisent au sein d'une échelle au travers d'une démarche active afin d'agir sur le fonctionnement de cette échelle. L'échelle régionale est particulièrement investie, car il s'agit d'espaces où émergent des structures supranationales visant à favoriser l'intégration régionale.

> « Objectifs clés
>
> - Améliorer la qualité de vie dans les villes du réseau.
> - Légitimer la représentation institutionnelle de Mercociudades.
> - Influencer les agendas nationaux, régionaux et mondiaux.
> - Créer des politiques communes entre les villes et stimuler l'échange d'expériences. »
>
> *Présentation de l'association Mercociudades sur son site institutionnel*[72]

L'association Mercociudades est une association regroupant des villes d'Amérique latine. La présentation du site souligne que son objectif est bien d'influencer les acteurs d'échelons supérieurs, et notamment régionaux. Cette association se positionne régulièrement sur des problématiques régionales, comme la gestion des migrants en Amérique latine ou sur la politique vaccinale sur le continent. L'échelle européenne ressort également particulièrement en raison du poids central qu'offrent les institutions européennes dans le processus de décisions aux regroupements de collectivités locales (cf. chapitre 5).

L'échelle mondiale est aussi une échelle d'action investie par les villes, qui tentent d'influer sur les acteurs agissant à cette échelle. De ce fait, de nombreuses associations engagent des actions de lobbys auprès du G7 ou lors de la COP 21. Nous reviendrons sur ces actions à l'occasion du chapitre 7. Les villes agissant à l'échelle mondiale sont cependant les villes les plus centrales en termes de poids politique. L'association C40, par exemple, est très influente et très visible à l'échelle internationale, et seule la ville de Paris y est membre au sein des villes françaises. Le réseau Métropolis est une branche du réseau CGLU qui rassemble les plus grandes villes mondiales, et seules les villes de Paris et de Lyon en font partie. Ce sont cependant ces associations qui ont le plus de crédit auprès des acteurs internationaux tels que l'ONU.

Ainsi, coopérer ne veut pas dire la même chose selon le type de villes et le type d'associations. La projection des réseaux dans l'espace géographique permet de souligner l'importance du topographique dans la structuration de ces réseaux, dont il est pourtant peu question dans les études menées sur ce sujet. Loin de lisser les espaces séparant les villes, le poids de la distance géographique est majeur dans la projection internationale d'une ville et conditionne son accès aux différentes échelles. Il existe différentes façons de coopérer, qui sont liées à l'insertion dans une

[72] https://mercociudades.org/mercociudades/

échelle et au type de postures qu'adoptent les villes. Cet ancrage spatial est aussi central dans le contenu de la relation. En effet, la relation de coopération est définie en fonction des représentations qu'on les villes partenaires l'une sur l'autre. Ainsi, étudier les coopérations internationales entre villes, c'est regarder le rapport d'une ville avec une ville étrangère, et les images véhiculées dans la relation de coopération.

4.4 Représentations du monde et coopérations internationales

Analyser les coopérations internationales est en effet une manière d'examiner et d'étudier la façon dont les acteurs locaux se positionnent vis-à-vis les uns des autres. La mise en place d'une coopération entre deux villes donne des indices qui permettent de voir quelles représentations ont les acteurs locaux sur différentes régions du monde. Cette partie sera centrée sur les coopérations menées par des villes françaises, car ce sont les villes sur lesquelles nous avons le plus de matière et de données pour analyser en finesse cet aspect.

4.4.1 Les coopérations bilatérales : un rapport classique de la France au monde

Les coopérations bilatérales sont les relations entre villes les plus anciennes, et ce sont également par définition des relations qui ne font intervenir que deux villes. Ces deux critères mettent en évidence des structures en même temps fortes, car relativement pérennes dans le temps, et des coopérations qui reflètent réellement les représentations entre deux espaces, puisque ce lien est bilatéral. Le terrain réalisé ne nous permet que d'analyser les représentations des villes françaises vers leurs partenaires et pas celles des partenaires sur les villes françaises.

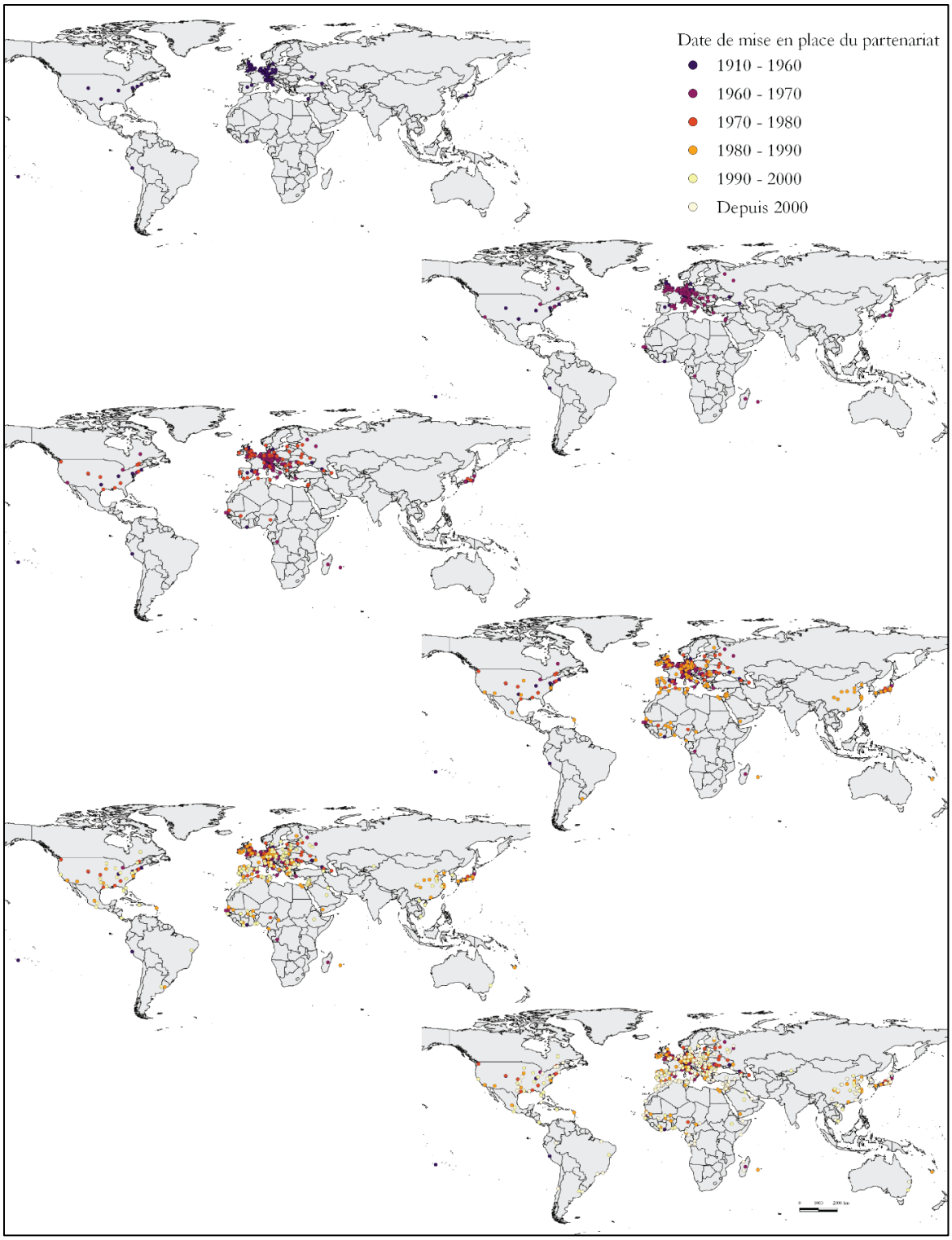
4.4.1.1 Des villes françaises insérées dans les espaces classiques du rayonnement de la France

Ce que l'on observe dans un premier temps, c'est que les espaces investis par les coopérations bilatérales des villes françaises sont des zones classiquement investies par la France (Thucydide 2019). L'emprise spatiale des coopérations bilatérales françaises est en extension jusque dans les années 1990. Après cette date, on remarque une consolidation des relations avec les espaces déjà intégrés à ces relations.

1910-1960	1960-1970	1970-1980	1980-1990	1990-2000	Depuis 2000
Europe occidentale	***Europe occidentale***	***Europe occidentale***	***Europe occidentale***	***Europe occidentale***	***Europe occidentale***
Amérique du Nord	***Amérique du Nord***	***Amérique du Nord***	***Amérique du Nord***	***Amérique du Nord***	***Amérique du Nord***
	Europe de l'Est	***Europe de l'Est***	***Europe de l'Est***	***Europe de l'Est***	***Europe de l'Est***
	Japon	***Japon***	***Japon***	***Japon***	***Japon***
	Afrique de l'Ouest	***Afrique de l'Ouest***	***Afrique de l'Ouest***	***Afrique de l'Ouest***	***Afrique de l'Ouest***
		Méditerranée	***Méditerranée***	***Méditerranée***	***Méditerranée***
			Chine	***Chine***	***Chine***
			Moyen-Orient	***Moyen-Orient***	***Moyen-Orient***
			Asie du Sud Est	***Asie du Sud Est***	***Asie du Sud Est***
				Amérique du Sud	***Amérique du Sud***

Tableau 4.9 : Les espaces investis par les 80 plus grandes villes françaises au sein des coopérations bilatérales

Lecture du Tableau 4.9 : Les espaces inscrits en italiques sont ceux nouvellement investis par les villes françaises pendant la période. Les espaces en gras indiquent un renforcement du nombre de coopérations dans ces espaces pendant la période. Le pas de temps 1910-1960 s'explique par le fait que seules 2 coopérations recensées ont été nouées avant la Seconde Guerre mondiale, la majorité d'entre elles ont pris forme entre 1950 et 1960.



Carte 4.6 : Extension du réseau de coopérations bilatérales menées par les villes françaises

Lecture de la Carte 4.6 : La carte représente les coopérations bilatérales des 80 plus grandes villes françaises. La discrétisation se fait en fonction de la date de la création du partenariat.

La Carte 4.5 et la Carte 4.6 montrent que les espaces investis par les villes françaises sont en majorité l'Europe, le bassin méditerranéen, l'Afrique de l'Ouest francophone, le Japon et les

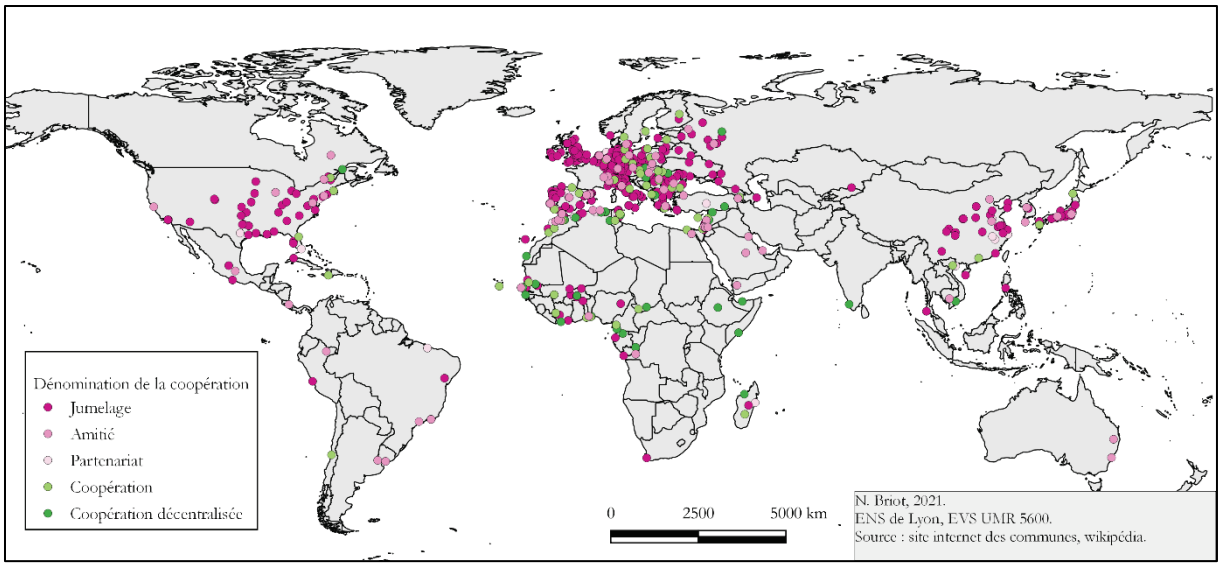
États-Unis. On repère de nombreux vides, notamment l'Afrique non francophone, le reste du continent américain, et une grande partie de l'Asie. Le Tableau 4.9 permet de souligner que l'extension de cette zone s'arrête à partir des années 1990, et que les nouvelles coopérations signées renforcent surtout des espaces déjà intégrés. Cela se traduit aussi dans les entretiens.

> *« NB : Les collectivités françaises ont-elles des espaces privilégiés pour coopérer ? Est-ce que ces espaces s'étendent ?*
>
> *E : Ça se développe, traditionnellement, il y a eu les pays de l'après-colonisation et des indépendances. Donc postindépendances il y a eu effectivement l'Afrique subsaharienne, le Maghreb, le Vietnam, le Laos, Haïti, et c'étaient des pays francophones. Aujourd'hui les collectivités, aussi parce qu'il y a des enjeux économiques, de rayonnement, de problématiques communes vont aussi dans des pays anglophones, dans d'autres pays et vont chercher d'autres types de partenariats à intégrer à leurs missions. Et elles restent fortement en Afrique subsaharienne, au Maghreb, mais avec d'autres types de relations qui se développent, des enjeux de développement économique partagés, les problématiques communes, les biens mondiaux communs, les échanges sur de l'expertise, du savoir-faire... Donc il y a une évolution, ça reste encore très francophone, mais il y a une réelle évolution, liée beaucoup aux grandes collectivités, qui vont chercher des informations et des partenariats en Corée du Sud, en Afrique du Sud, au Mexique, en Indonésie, au Brésil, même si ça a été compliqué avec la politique de Bolsonaro. Elles vont également en Inde, bien que ce soit très complexe. »*
>
> Directrice générale de Cités Unies France

La directrice de Cités Unies France souligne que les relations sont surtout issues de relations historiques, et en particulier du contexte colonial. La dimension linguistique est aussi un facteur déterminant. La Carte 4.6 va aussi dans ce sens. Les espaces intégrés sont soit des espaces avec qui la France a des relations historiques fortes, soit des espaces proches et membres de l'UE, soit des espaces dynamiques économiquement et qui rayonnent à travers le monde, notamment les États-Unis et le Japon (l'ancienne « Triade ») ou les pays émergents, comme les BRICS : sur la carte on voit la Chine et le Brésil, tandis que la directrice de CUF évoque également l'Afrique du Sud et l'Inde.

4.4.1.2 Des relations plus ou moins asymétriques selon le partenaire

Si les villes françaises investissent plus certains espaces que d'autres, elles ne coopèrent pas de la même manière avec tous les partenaires, selon le contexte géographique dont la ville partenaire est issue. Cette distinction passe d'abord par une différente dénomination de la relation. Les villes qualifient leurs partenariats à partir de plusieurs dénominations, qui peuvent se répartir en 5 catégories : jumelage, amitié, partenariat, coopération et coopération décentralisée.



Carte 4.7 : Les types de coopérations bilatérales

Lecture de la Carte 4.7 : La carte représente les coopérations bilatérales des 80 plus grandes villes françaises. La discrétisation se fonde sur la dénomination de la coopération bilatérale par les villes françaises sur leur site institutionnel.

La répartition géographique de ces dénominations est assez parlante (Carte 4.7) : les villes françaises se jumellent plutôt avec des pays développés et coopèrent (coopérations et coopérations décentralisées) avec des pays en voie de développement, et notamment avec l'Afrique. À l'échelle de l'Europe, les villes françaises nouent des coopérations avec l'Europe de l'Est. Le Tableau 4.10 permet d'examiner plus finement ces répartitions.

%	Amitié	Coopération	Coopération décentralisée	Jumelage	Partenariat	Ensemble
Afrique et Moyen-Orient	30,6	37,7	78,6	14,5	32,0	24,2
Asie	12,5	5,2	4,8	9,6	18,0	9,7
Europe	36,1	49,4	14,3	65,0	40,0	55,0
Amérique du Nord	11,1	3,9	2,4	9,6	8,0	8,5
Amérique du Sud	9,7	3,9	0	1,4	2,0	2,5

Tableau 4.10 : Les zones géographiques les plus représentées par type de coopération

Lecture du Tableau 4.10 : Le tableau montre la répartition des espaces par type de coopération, à partir des données récoltées sur les coopérations bilatérales des 80 plus grandes villes françaises.

Le Tableau 4.10 révèle que 78,6 % des coopérations décentralisées ont lieu en Afrique et au Moyen-Orient, tandis que 65 % des jumelages se situent en Europe. Dans les autres régions du monde, on observe une répartition plus homogène des types de coopération. Il y donc une différenciation du type de coopération bilatérale en fonction de l'espace investi par les villes françaises. Cette différenciation repose principalement sur la distinction de deux pôles européen et africain.

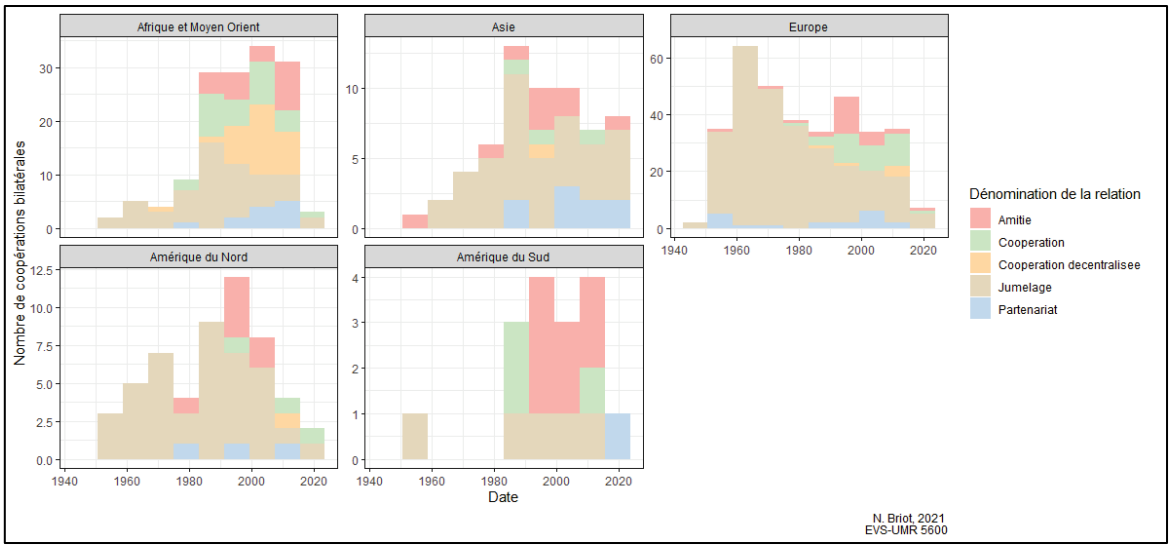


Figure 4.20 : Dates et types de coopération en fonction des espaces investis par les coopérations bilatérales françaises

La Figure 4.20 permet enfin de montrer que tous ces espaces ne sont pas intégrés au même moment et par le biais des mêmes types de coopération. L'Europe et l'Amérique du Nord ont une intégration assez similaire, ancienne (à partir des années 50) et de plus en plus diversifiée en termes de types de coopération. L'Afrique est très fortement insérée dans ce réseau depuis les années 1980, au travers de la coopération et coopération décentralisée. L'Amérique du Sud commence quant à elle à pénétrer très nettement à pénétrer dans le réseau des villes françaises à partir de la fin des années 1980, tandis que l'intégration de l'Asie est plus progressive. On note, pour l'Afrique, l'Amérique du Sud et l'Asie, une part croissante des relations de type « amitié » ou « partenariat ». Le Tableau 4.10 montre également une surreprésentation de ces types au sein de ces espaces. Ces types font référence à des relations de moindre intensité que le jumelage, dans le sens où l'on peut rompre plus facilement ces relations. La définition de Wikipédia du pacte d'amitié est une relation qui témoigne d'un rapprochement et qui peut préfigurer d'un jumelage. Ce sont donc des relations moins fortes que les coopérations ou les jumelages. À Rouen, le service des relations internationales fait la différence entre les jumelages et le pacte d'amitié que la ville entretient avec Jeju en Corée.

> *« NB : J'avais noté que vous aviez 6 jumelages, est-ce que c'est ça ?*
>
> *E : Alors officiellement nous avons 5 coopérations et un pacte d'amitié. Le pacte d'amitié ce n'est pas un pacte qui a mené à des projets concrets entre les deux villes, c'est plutôt des relations amicales, je dirai plutôt dans le protocole, l'accueil de délégation, les choses comme ça, mais il n'y a pas de projets bilatéraux. (…) Je ne sais pas trop d'où est issu ce pacte, après je pense que c'est lié beaucoup au consul que nous avions ici qui était très très actif, qui œuvrait pour transmettre la culture coréenne au sein de la collectivité. Il faisait en sorte qu'on parle de Jeju et de ce qu'il s'y passait. On a reçu quelques délégations de Jeju où le message était toujours le même, un message de bon principe, en disant qu'on est prêt à faire des projets … après dans la structuration c'était plus compliqué, on sentait qu'il y avait*

une invitation à ça, mais derrière il n'y avait pas vraiment de réflexion par rapport à ce qui pouvait être fait effectivement. Et on n'a jamais eu l'occasion de travailler de façon très concrète sur ça d'où la difficulté d'un pacte d'amitié, ça reste quand même léger pour pouvoir mener à bien une coopération »

Chargée des Relations internationales - Commune de Rouen

Ainsi, il est intéressant de replacer cette prédominance des partenariats et des pactes d'amitié dans leur contexte géographique. Ce sont en effet des espaces moins intégrés au réseau des coopérations bilatérales des villes françaises, et ces partenariats et pactes d'amitié sont un moyen permettant de relier ces espaces aux villes françaises de manière progressive, sans s'engager directement dans une relation très forte entre les deux villes partenaires.

Ces différences spatiales dans la dénomination des coopérations bilatérales sont le reflet d'une différenciation des pratiques de coopérations. En analysant les thématiques attribuées à chaque type de coopération et à chaque espace géographique, on peut mettre en lumière les rapports de domination parfois très forts qui existent dans ces relations et qui reproduisent des rapports géopolitiques plus larges et bien ancrés. Ces rapports peuvent être analysés par le biais de l'analyse textuelle sur le corpus de thématiques des coopérations bilatérales des 80 plus grandes villes françaises.

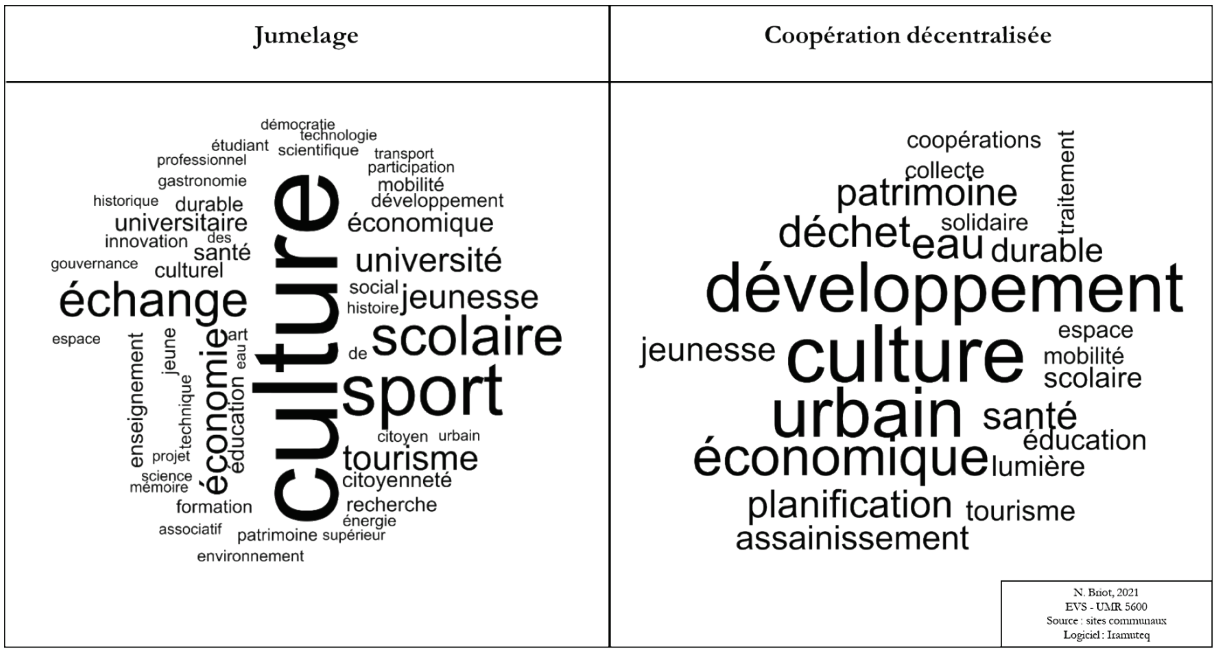
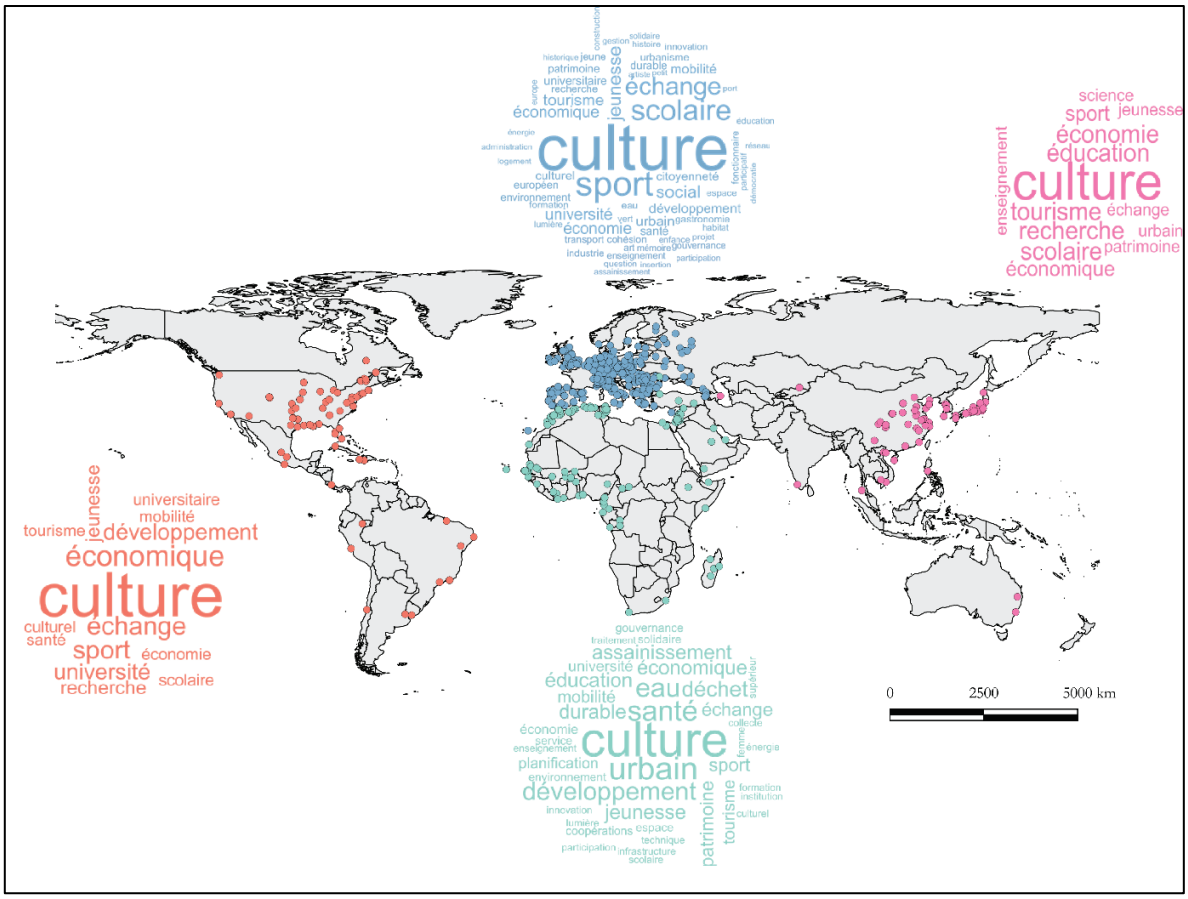


Figure 4.21 : Nuages de thèmes des jumelages et des coopérations décentralisées

Lecture de la Figure 4.21 : Le nuage de mots a été réalisé à partir de la base de données sur les coopérations bilatérales menées par les 80 plus grandes villes françaises. Cette base de données a été divisée en différents sous-corpus (2.3.1). Ici, il s'agit des thématiques les plus récurrentes des sous-corpus « coopération décentralisée » et « jumelage ». Le nuage de mots est une forme de visualisation d'un corpus de texte dans lequel les mots sont dotés d'une unité de taille permettant de faire ressortir leur importance. Sources : Sites des communes françaises. Réalisé à partir du logiciel libre Iramuteq.

L'analyse des nuages de mots sur la Figure 4.21 souligne la différence de contenu entre jumelage et coopération décentralisée. Les jumelages sont plus tournés vers des thématiques classiques des relations internationales : la culture, les jeunes, le sport, ainsi que des questions économiques (tourisme, universités, économie, recherche). Les coopérations décentralisées sont-elles centrées autour d'un nombre réduit de thématiques : le développement, la santé, l'eau et l'assainissement, les déchets, l'éducation. Ces thématiques sont en fait le reflet d'une relation non pas à double sens comme pour le jumelage, mais d'une relation d'aide au développement. Ce sont en effet les villes françaises qui, par le biais des dispositifs juridiques mis à leur disposition, vont aider les villes issues de pays en développement. Si ces relations se centrent sur certaines questions, notamment l'eau et les déchets, c'est le résultat de la loi Oudin Santini (2005) et de ses extensions, permettant aux villes françaises d'allouer 1% des recettes de certains services (l'eau et l'assainissement d'abord, puis plus récemment les déchets et l'énergie) à l'aide au développement. La relation n'est donc pas une relation symétrique d'échange, mais bien une relation d'aide au développement, d'acteurs du Nord vers des acteurs des « Suds ».

Si l'on réalise les mêmes analyses, mais selon les zones géographiques dont sont issues les coopérations (Carte 4.8), on retrouve également des résultats mettant en lumière ces dissymétries entre relations.



Carte 4.8 : Nuages de mots des thématiques récurrentes en fonction des espaces dont sont issues les villes partenaires

Lecture de la Carte 4.8 : La carte représente les coopérations bilatérales des 80 plus grandes villes françaises, discrétisées en fonction de leur appartenance régionale : continent américain, Afrique et Moyen-Orient, Asie-Pacifique et Europe. Quatre sous-corpus de thématiques récurrentes ont été définis en fonction de ces ensembles régionaux. Les nuages de mots ont été réalisés à partir de ces sous-corpus et sont discrétisés afin de correspondre aux villes présentes sur la carte. Le nuage de mots est une forme de visualisation d'un corpus de texte dans lequel les mots sont dotés d'une unité de taille permettant de faire ressortir leur importance. *Source : sites communaux. Logiciels : Iramuteq et Qgis.*

Les thématiques sont relativement homogènes pour l'Europe, le continent américain et l'Asie. On remarque tout de même un décalage entre l'Europe d'un côté et l'Asie et le continent américain d'un autre. En effet, ces deux espaces sont apparemment plus tournés vers des questions économiques, touristiques et scientifiques que l'Europe, encore très empreinte de la dimension scolaire, jeunesse et citoyenneté. Dans les entretiens, ces représentations ressortent particulièrement. Pour l'Amérique, les coopérations évoquées sont en grande majorité centrées autour des questions économiques et d'entrepreneuriat.

« J'ai développé aussi une bonne coopération du côté de l'Amérique du Nord avec Boston. C'était intéressant de se rapprocher d'une ville qui pouvait nous tirer vers le haut sur les écosystèmes entrepreneuriaux ou autre, et recherche et développement dans le domaine des sciences de la vie. »

Responsable du service relations internationales - Métropole de Lyon

« On sait que les villes nord-américaines et les villes françaises n'ont pas forcément la même approche des relations internationales. Ces dernières années, c'est des collaborations de ville à métropole qui se sont renforcées parce qu'il y avait des intérêts économiques partagés, qui coïncident avec l'approche de partenariats internationaux de la ville de Boston et de Strasbourg. Là on travaille conjointement avec la direction du développement économique. Ce qui fonctionne bien c'est tout le partenariat sur la mise en relation d'acteurs économiques ici et là-bas. »

Chargée de mission relations internationales pour la commune et Eurométropole de Strasbourg

C'est également le cas pour l'Asie, avec des coopérations qui tournent cette fois beaucoup autour des questions de numérique et d'innovation.

« Un nouveau partenariat s'est ouvert il y a deux ans avec Daegu en Corée et concerne la question des smart-city, centre d'excellence dans le développement numérique. Comme à Lille on a un « flag ship » comme on dit qui est Euratechnologie, Daegu a un centre d'excellence qui est un peu l'équivalent pour l'Asie et la Corée donc, pour soutenir cette alliance entre pôles d'excellence, la ville et la métropole se sont impliquées, se sont mobilisés sur cette coopération qui est la dernière en date qu'on a signée. »

Directeur innovation, développement économique et relations internationales - Commune de Lille

Les coopérations avec des villes de ces deux continents ne font pas ressortir de rapport de domination particulièrement fort, voire on repère une forme de dissymétrie en défaveur de la France, notamment quand le directeur des relations internationales de Lyon parle d'être « tiré vers le haut » par Boston. Pour les villes asiatiques, ce phénomène est aussi visible.

« NB : Les villes chinoises elles sont toujours extrêmement denses démographiquement, mais vous arrivez à trouver des points communs pour coopérer ?

*E : oui on est pas du tout sur la même échelle *rire*. Mais oui on arrive quand même à trouver. Après on travaille plus de districts à municipalités, c'est un peu plus réduit, mais malgré tout la municipalité de Ningbu a cette volonté de travailler avec nous et on trouve vraiment des terrains d'entente. Là on était rallié au Jardin botanique, le Jardin botanique de Ningbu c'est énorme, mais malgré ça ils prennent ça vraiment très au sérieux et il n'y a pas de distinctions tant que ça au niveau du territoire. Après c'est sûr que la distinction provient plutôt du fonctionnement, c'est-à-dire qu'on ne travaille pas sur les mêmes échelles et on n'a pas les mêmes capacités de réponses. Donc ça, ils le comprennent bien même s'ils aimeraient que les projets avancent un peu plus vite, mais c'est vrai qu'on ne sent pas trop cette différence au travers des projets qu'on mène avec eux. »*

Chargée des Relations internationales - Commune de Rouen

En Asie, les coopérations menées se font pour la plupart avec des villes de très grandes tailles sur le plan démographique, dimension qui revient souvent dans les entretiens, pour souligner l'asymétrie qui existe entre la ville française et la ville asiatique, en faveur de la ville asiatique. Pourtant, dans certains pays asiatiques et notamment au Vietnam, ancienne colonie française, on voit ressortir cette dimension d'aide au développement et cette asymétrie dans la relation.

> *« Avec le Vietnam on a fait des choses différentes, on a fait des projets qui ne sont pas humanitaires, et on a travaillé sur des projets liés au numérique. On a deux faces, mais on a encore des projets avec des populations très en difficulté, ou des projets liés à la loi Oudin Santini. On a des projets assainissement comme des projets sur le numérique, on a les deux. »*
>
> Responsable du Service International et Europe de la commune et la métropole de Rennes

> *« En fait par rapport à d'autres pays, notre ville-partenaire au Vietnam nous demande beaucoup beaucoup d'argent pour ma part. S'ils ne participent pas, ça ne peut pas marcher. On fait des contre-propositions… par exemple, ils nous ont demandé de construire un hôpital *rire* … Heu… On est juste la ville de Poitiers en fait. »*
>
> Chargée des relations internationales et du marketing territorial du Grand Poitiers

Les coopérations françaises avec les villes vietnamiennes sont centrées sur une logique d'aide au développement. Le recours à la loi Oudin Santini marque des pratiques de solidarité internationale entre villes. Les rapports entre villes françaises et vietnamiennes, empreintes de relations historiques coloniales, sont beaucoup plus dissymétriques que pour le reste des villes asiatiques.

Mais c'est avec l'Afrique que cette dimension asymétrique ressort le plus, avec des coopérations très tournées vers les questions d'aménagement et d'aide au développement citées plus haut. Tout au long de mes entretiens, je n'ai jamais entendu parler d'une coopération avec une ville africaine qui serait mise au même plan qu'une coopération avec une ville issue d'un autre espace dans le monde. Pour reprendre le lexique de la théorie des graphes, ces relations ne sont pas des liens non orientés, correspondant à une coopération qui bénéficie totalement aux deux parties, mais ce sont des liens orientés, avec une ville française qui donne et une ville africaine qui reçoit. Lors des entretiens, la question de la réciprocité dans ces coopérations était systématiquement posée. On peut observer deux types de réponses, qui soulignent la multiplicité des discours venant justifier l'asymétrie dans la relation. Soit les acteurs défendaient une vision assez classique dans le domaine de l'aide au développement, notamment autour de l'idée que ce qu'en retire la ville française est plutôt de l'ordre du symbolique et de l'humain.

> *NB : Concernant la solidarité internationale, vous avez un jumelage avec les Sahraouis. Une question que je pose c'est le concept de réciprocité dans la relation. Est-ce que ça vous pose un souci ?*

E1 : Ce n'est pas de l'aide à sens unique, car on a beaucoup à apprendre de ces peuples qui vivent différemment de nous et ça n'a jamais été ressenti comme ça, au contraire, on a d'ailleurs des élus qui se sont déplacés à une époque, et les Sahraouis ont reçu des délégations mancelles qui sont allées sur place là-bas. Ils nous apportent autre chose et ce qu'on leur apporte est pour eux une grande richesse.

E2 : Je partage, moi je pars toujours du principe que quand on fait quelque chose on le fait aussi pour soi, on n'est pas dans quelque chose de quantifiable parce que, à travers ce jumelage, ce que la ville du Mans apporte matériellement à Haouza, elle nous le rend de bien autre forme qu'on ne peut pas quantifier. Pour moi toute coopération est faite pour l'intérêt de la ville du Mans.

Directrice service Protocole/Relations Extérieures/Événementiel de la commune du Mans et Adjointe déléguée au Rayonnement de la ville, aux Jumelages et au Patrimoine de la commune du Mans

D'autres villes soulignent au contraire le fait qu'elles ont conscience de ce décalage et qu'elles essaient d'y remédier.

« Le terme réciprocité vient à l'esprit avec l'idée que pendant longtemps les relations n'étaient pas réciproques, car déséquilibrées parce que c'est le nord qui aide le sud (je vous le fais très caricatural) et le discours des agents et de ceux qui travaillent à l'international c'est que les deux s'alimentent, car nous on a une richesse financière et eux auraient une richesse humaine. Ça, c'est le discours classique ambiant. Nous on n'est pas forcément là-dessus, il y a des niveaux de développement qui sont complètement différents entre les villes du réseau des villes Michelin, mais on reste quand même... c'est plutôt équilibré. Enfin je dis ça, mais hier je discutais avec Montréal, mais même Clermont avec Montréal c'est déjà un peu en déséquilibre. Mais on n'est pas sur cette relation de solidarité internationale où on a l'impression que ça ne va que dans un sens. Mais ce qui est sûr c'est que pour réussir un projet il faut qu'il y ait un intérêt mutuel. Ou partagé. »

Directeur Enseignement supérieur et relations internationales de la commune de Clermont-Ferrand

« La difficulté avec les coopérations africaines, ce dont je me rends compte c'est sur le positionnement, après toutes ces années. La coopération internationale avec le Sud est souvent vue en solidarité voire en bonne charité. Et nous on a essayé de sortir de ça. Je ne sais pas si on a réussi parfaitement, mais en tout cas on ne voulait pas tomber là-dedans. C'est des choix après, il n'y a pas de jugements de valeur. On voulait vraiment être sûr de la construction d'un partenariat gagnant-gagnant. »

Directrice adjointe Relations internationales de la commune de Saint-Étienne

Ces témoignages, s'ils tentent de valoriser la relation avec des villes africaines, ne remettent pas fondamentalement en question le sens de la relation. En effet, les villes africaines sont toujours considérées comme apprenantes et réceptives. Deux exemples de villes ont cependant souligné que l'échange de bonnes pratiques allait dans les deux sens, et que la ville française pouvait s'inspirer de la ville partenaire africaine.

« Nous on s'est inspiré ici à Nantes métropole d'un système mis en place par Dschang (Cameroun) pour la collecte porte-à-porte des déchets compostables. Disons que ça nous a amenés à réfléchir à des dispositifs similaires à l'échelle d'un quartier. On est en train de vérifier la faisabilité et à quelles conditions on peut déployer cela. Ce n'est pas à sens unique, on n'est pas dans un côté technologie et savoir-faire et de l'autre uniquement le besoin du transféré. Il y a aussi des apports de la part des partenaires du Sud. Ça stimule et ça donne à réfléchir sur nos propres pratiques. »

Responsable du Service Solidarités et Coopérations internationales de la métropole et commune de Nantes

« On n'est pas dans la solidarité à proprement parler, parce qu'on n'est pas dans ces thématiques d'aide humanitaire. Ce n'est pas comme ça qu'a été perçue la coopération décentralisée, on la perçoit plutôt comme un échange de bonnes pratiques dans les deux sens, on apprend aussi de l'autre côté de la Méditerranée. Sur la question de l'adaptation des villes au réchauffement climatique, c'est très intéressant de voir comment des villes Méditerranéennes ont une manière de voir leur urbanisme, leur architecture urbaine, les médinas ... qui travaillent pour refroidir les villes. On a vraiment des échanges dans les deux sens peut-être pas autant qu'on devrait, mais en tout cas c'est l'esprit. Après on n'est pas sur une approche d'aide, ce n'est pas comme ça qu'on perçoit, on est plutôt sur des projets de coopération, c'est comme ça qu'on envisage les choses. »

Directeur Europe, Euro-méditerranée et financements extérieurs à la Métropole de Nice

Les réflexions sur le changement climatique et sur les circuits courts amènent donc de plus en plus les villes françaises à étudier comment les villes africaines, soumises de manière accrue à ces problématiques, trouvent des solutions.

Ainsi, l'étude des coopérations bilatérales menées par les villes françaises permet également d'analyser les représentations des acteurs à l'œuvre dans ces coopérations. Entre réminiscences historiques perpétuant des relations de domination et visions archétypales sur les spécialités d'autres ensembles régionaux, ces coopérations bilatérales reproduisent et confortent ces représentations sur l'autre. L'examen des coopérations multilatérales révèle que ces liens, plus récents et rassemblant de multiples parties, renouvellent les relations internationales des villes et les représentations qui leur sont associées.

4.4.2 Les coopérations multilatérales, une façon de s'ouvrir au monde

4.4.2.1 Des relations symétriques

Cette asymétrie dans les relations est beaucoup moins visible au sein des coopérations multilatérales. En effet, le multilatéralisme, paradigme des relations internationales souvent valorisées depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale (Petiteville 2018) promeut un mode de fonctionnement diplomatique basé sur l'intervention d'acteurs multiples en nombre et en statuts (pas uniquement des États) qui seraient sur un plan d'égalité (Badie et Devin 2007; Törnquist-Chesnier 2007). Si ce mode de gestion est parfois contesté par des acteurs étatiques (Charliat

2018), on retrouve pourtant une mise en exergue de ce fonctionnement au sein des coopérations internationales entre villes. Les projets européens et les associations de villes revendiquent cette particularité, en mettant notamment en avant l'absence de hiérarchie entre membres.

Encadré : Le lancement d'une antenne régionale du réseau LUCI en Afrique

« NB : Dans le rapport aux villes africaines, est-ce que vous notez un rapport différent ?

E : Moi j'ai très envie de dépasser ça parce qu'il faut arrêter avec cette idée qu'elles ont besoin de la solidarité, car il y a énormément d'innovation, de gros enjeux économiques et en Europe on a cette vision de l'Afrique … on va les aider et c'est ancré presque culturellement. Nous on a développé un travail sur l'Afrique, on a fait en 2017 une grande conférence à Dakar avec des villes africaines et on a réuni 10 villes africaines. L'idée c'est à terme de lancer un bureau africain. Rabat a rejoint LUCI et ils sont membres de notre comité exécutif. C'est très important pour nous d'avoir une forme de balance. (…) Quand on voit qu'il y a je ne sais plus combien de villes qui seront dans les villes les plus peuplées de la planète dans les années qui viennent, que les villes africaines sont aussi des énormes ports, que certains pays s'en sortent mieux que d'autres et deviennent très puissants et très intéressants, voilà l'Afrique c'est une espèce de patchwork incroyable, tout existe. Notre conférence en 2017, au lieu de prendre des experts européens, ce que tout le monde avait fait jusque-là, pour leur expliquer comment on fait, on a dit "venez expliquer vos problèmes". Mais pas à nous, entre vous, on vous donne une salle, une capacité pour vous parler. Et on a été prendre des acteurs des réseaux de villes africains pour qu'ils trouvent des autres personnes de leur entourage pour parler de ça. On n'a pas créé un réseau européen en Afrique, on a créé un réseau africain pour parler de ça.

NB : Ça a bien marché ?

E : Oui ça a super bien marché, c'était exceptionnel, on a publié ça. C'est surtout des villes ouest-africaines, francophones, mais quand on fait cette conférence on avait 100 personnes de 15 villes qui sont venues. On a parlé de pas mal de différentes pratiques et l'an dernier on a fait une nouvelle réunion à Rabat avec les villes africaines en se basant sur le réseau CGLU Afrique. (…) Quand on considère qu'il y a Ouagadougou, Rabat, Abomey, qui étaient dans LUCI du fait des relations de coopération décentralisée de la ville de Lyon. Et dorénavant il y a Dakar qui se positionne un peu en compétition avec Rabat comme grande ville attractive (…). Quand Dakar est arrivé dans réseau ça a pris une autre dimension. »

Directeur général du Réseau LUCI



Figure 4.22 : Les représentants des villes de (gauche à droite) Porto Novo, Abomey, Chefchaouen, Ouagadougou, Rabat, Dakar, Bamako et Saint-Louis avec la présidente de LUCI après avoir signé la Charte de LUCI sur l'éclairage urbain en 2017

Le réseau LUCI comporte deux antennes régionales, une Européenne et une Asiatique et tente de lancer une troisième antenne, africaine. Ce réseau se sert de la création d'antennes régionales pour atteindre de nouvelles villes, en créant ce premier palier d'internationalisation à l'échelle régionale que nous avons vue précédemment. Il permet également aux villes africaines de parler entre elles et de se structurer à l'échelle régionale pour discuter de problématiques qui leur sont propres. L'effet du multilatéralisme est visible dans cet exemple, car il donne l'occasion aux villes africaines de sortir du rapport asymétrique classique, en créant un espace pour échanger entre elles, mais aussi pour acquérir une place centrale dans le réseau, comme le montre la participation de Rabat au comité exécutif de LUCI.

Ce multilatéralisme permet aux villes issues de pays moins développés de prendre une tout autre place dans les échanges. Dans le cas des projets européens, les différences de développement entre villes de l'est et de l'ouest sont très importantes.

> *« E : Le fait qu'il y ait des niveaux hétérogènes de développement ce n'est pas un obstacle en soi, après je pense qu'il faut toujours un peu de bienveillance pour mener à bien la coopération. Les acteurs engagés ont généralement cet idéalisme et cette motivation pour faire avancer les choses. La beauté du programme c'est clairement ça, ce n'est pas les pays les plus riches qui vont apprendre au pays les plus pauvres de l'Europe comment faire les choses. Même les régions au niveau de développement inférieur peuvent avoir de bonnes idées, parfois ils sont même beaucoup plus créatifs et arrivent à faire des choses avec moins de ressources. Donc ça dépend vraiment d'une région à l'autre, d'une thématique à l'autre, mais je pense que globalement ça se passe bien.*
>
> *NB : Vous n'êtes pas du tout dans une logique de solidarité internationale ?*
>
> *E : Non on n'est pas dans une logique de twinning, de mentoring ou quoi que ce soit. L'échange marche dans tous les sens. »*
>
> Policy Officer - Interreg Europe

Les coopérations permettent aux villes moins développées de partager leur expérience en matière d'aménagement et de gouvernance. Les solutions proposées par ces villes sont perçues comme plus « créatives » par les acteurs des coopérations internationales, car elles doivent répondre à des problématiques complexes avec peu de ressources (Prost 2004). Ces bonnes pratiques sont ensuite diffusées par le biais des associations ou programmes européens donnant l'occasion aux villes d'être plus visibles (cf. chapitre 6). Dans la même logique, on peut analyser l'exemple de Bamako, qui, suite au congrès organisé par LUCI en 2017 à Dakar, est mis en avant dans une publication du réseau afin de présenter leur système efficace de gestion de l'éclairage urbain.



Bamako – a comprehensive contract monitoring public lighting

The Bamako District Council and its public lighting operator, Energy of Mali-SA (EDM-SA), have agreed upon a bilateral convention to better manage the city's lighting. The application of the convention, which is financed through a public lighting fee applicable to electricity bills, enables measures to ensure the good management of public lighting such as:

- The involvement of Bamako District Council agents, with those of the EDM-SA, in monthly meter-reading operations;
- The regular (nocturnal) visit of the installation to identify the various anomalies observed on the network;
- The participation of the District Council in the maintenance of the facilities through a jointly developed programme for maintenance by the agents of the District and EDM-SA as well as the follow-up and control of the programme's execution;
- The verification and the control of the work carried out monthly on the network before invoicing;
- The treatment and validation of energy use and equipment maintenance invoices by the District Council before their payment.

Figure 4.23 : La gestion de l'éclairage urbain à Bamako[73]

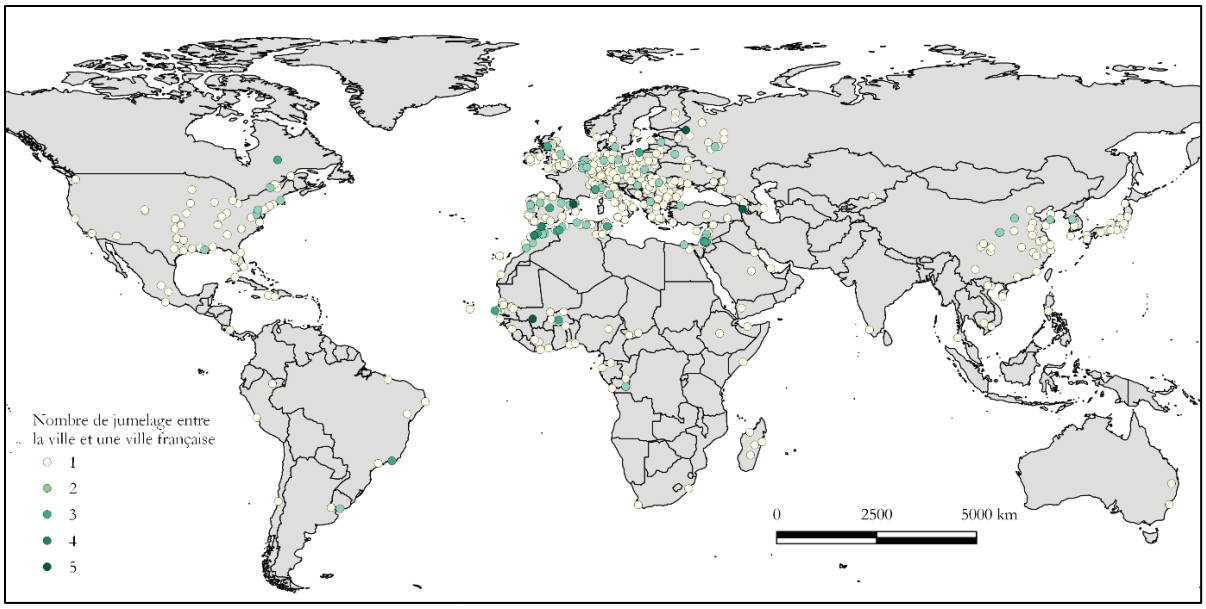
La gestion de l'éclairage par Bamako est présentée comme une bonne pratique et les étapes de la mise en place de cette politique publique sont détaillées dans la publication, décrivant la ville en tant que modèle à suivre pour les villes du réseau LUCI.

Ainsi, les rapports entre villes sont très différents entre les coopérations bilatérales et multilatérales. Il est intéressant de voir que l'agent d'Interreg Europe associe la solidarité internationale à la coopération bilatérale (twinning), qu'elle définit également comme du mentoring, c'est-à-dire une forme de parrainage. Cette division entre coopérations bilatérales combinée à des relations asymétriques et coopérations multilatérales plus égalitaires est connue des acteurs de ce réseau. Mais au-delà des changements de pratiques, les coopérations multilatérales sont un moyen pour étendre son réseau de partenaires, en dépassant les représentations associées à certains espaces.

4.4.2.2 Étendre le réseau de partenaires

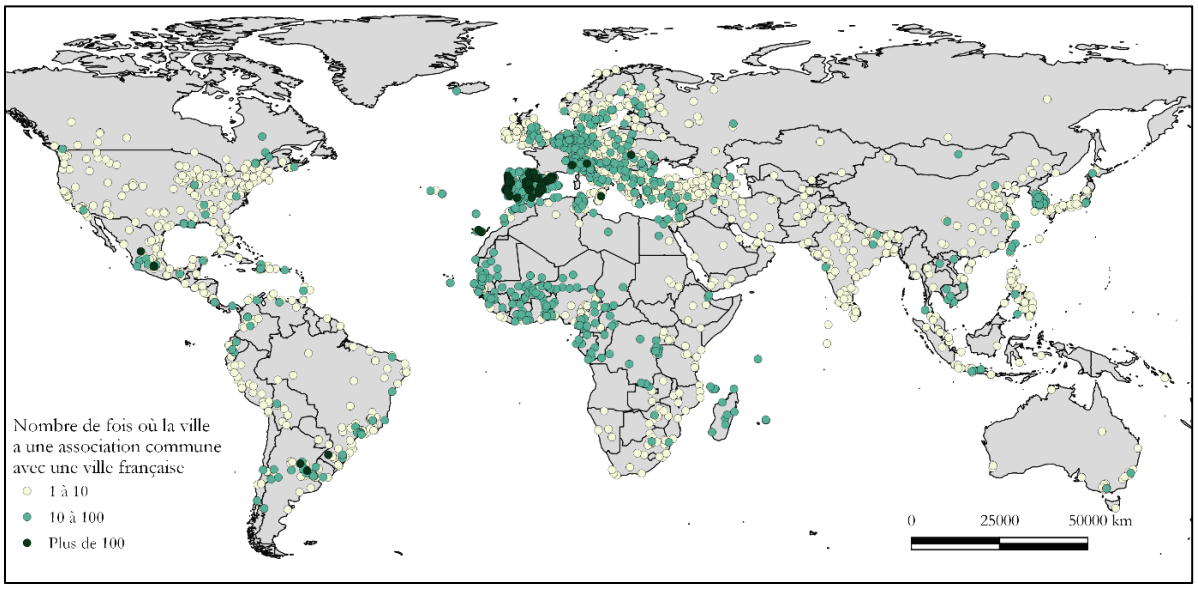
À l'échelle des villes françaises, les coopérations multilatérales permettent d'ouvrir progressivement leur réseau. La Carte 4.9 montre les coopérations bilatérales des villes françaises tandis que la Carte 4.10 représente les partenaires des villes françaises au sein des associations de villes.

[73] https://www.luciassociation.org/magazine/Cities-Lighting-006/, consulté en avril 2021



Carte 4.9 : Les coopérations bilatérales des villes françaises

Lecture de la Carte 4.9: La carte représente les coopérations bilatérales des 80 plus grandes villes françaises. Les villes sont discrétisées selon le nombre de fois où elles coopèrent avec une ville française.



Carte 4.10 : Les coopérations des villes françaises dans les associations de villes

Lecture de la Carte 4.10 : La carte représente les villes qui sont dans les mêmes associations de villes que les villes françaises. Les villes sont discrétisées de manière logarithmique selon leur nombre de liens avec une ville française au sein de ces associations.

Les grands pôles où se concentrent les partenaires des villes françaises sont assez similaires selon les associations de villes et les coopérations bilatérales : l'Europe, le Maghreb, l'Afrique de l'Ouest, les États-Unis, la Chine et le Japon. Le réseau des associations de villes offre cependant de nouvelles possibilités, en permettant aux villes françaises de s'intégrer plus fortement dans certaines zones : c'est le cas par exemple en Amérique du Sud, en Asie du Sud-Est ou en Corée.

De nouvelles zones émergent également, comme l'Inde, le cône austral de l'Afrique ou le Canada anglophone, encore très peu investies par les coopérations bilatérales. Cela a été souligné au début de ce chapitre, les associations de villes sont des réseaux potentiels ouvrant aux villes-membres la possibilité de nouer des relations avec de nouvelles villes-partenaires. Il faudra voir si le réseau bilatéral des villes françaises va évoluer et progresser dans ces nouvelles zones afin de confirmer ce processus. Les coopérations entre villes sont ainsi le reflet de processus plus profonds qui redéfinissent les relations internationales à toutes les échelles. Si les coopérations bilatérales mettent à jour des pratiques et des rapports anciens, et très liés à l'histoire française, les coopérations multilatérales viennent modifier ces rapports en promouvant un mode d'interaction plus égalitaire et symétrique. Le poids des espaces marginaux y est plus important et davantage mis en avant.

Conclusion du chapitre

Ce chapitre a permis de mieux comprendre la structure de ces réseaux de coopérations internationales. Bien loin d'être une pratique unifiée, chaque type de coopération répond à des modes d'interaction différents. Ces pratiques distinctes découlent de stratégies complémentaires donnant l'occasion aux villes d'étendre ou de consolider leurs relations de coopération : les projets européens reflètent des relations entre villes déjà fortes tandis que les associations conduisent les villes à étendre leur réseau de partenaires. L'évolution des trois types de coopération montre qu'un plafond a été atteint à partir des années 2000, notamment parce que toutes les villes ne peuvent pas mener une politique internationale. Nous approfondirons cela dans le chapitre 6.

Projeter ces structures dans l'espace géographique permet de mettre à jour le fait que ces coopérations sont largement déterminées par des facteurs spatiaux. Toute ville ne coopère pas avec n'importe quelle ville partenaire. Les relations entre villes sont définies par la taille démographique et par les représentations qu'elles peuvent avoir l'une sur l'autre. Le poids de la distance qui sépare les villes partenaires ressort particulièrement. Les résultats mettent enfin l'accent sur l'importance de l'échelle régionale. Les coopérations internationales sont un moyen de mesurer le niveau d'intégration régional, avec des relations interrégionales plus ou moins denses au sein des différents ensembles régionaux. Mais ces ensembles apparaissent également comme des pivots, des intermédiaires entre l'échelle locale de la ville et la volonté d'internationalisation qui les animent. Dans cette perspective, un espace régional ressort nettement : l'espace européen, et plus particulièrement l'Union européenne.

Chapitre 5. L'Union européenne et les coopérations entre villes : études des interrelations

Introduction du chapitre

Si cette recherche ne se situe pas au premier abord dans le champ des études européennes, car elle a l'ambition d'étudier de manière globale les coopérations internationales des villes, elle devient, par le biais de ses résultats, une thèse sur la construction européenne. En effet, le poids de l'Union européenne est très fort dans la mise en place, le maintien, le financement et la légitimation de ces relations. Un des trois types de coopération identifiés n'est présent qu'à l'échelle européenne : celui des projets européens de coopération. Un tel type de coopération, financé par une structure supranationale, n'existe nulle part ailleurs. Les autres types de coopération étudiés sont également marqués par un fort tropisme européen. La littérature présentée dans le premier chapitre souligne cela (Benington et Harvey 1999; Keiner et Kim 2007; Kern et Bulkeley 2009). Les résultats de cette recherche les renforcent et vont plus loin, en montrant comment ces coopérations soulignent l'impact de l'Union européenne sur le maillage entre territoires locaux, en dépassant une vision de cette institution abordée souvent par le prisme des États et économique.

Nous verrons tout d'abord que la construction de l'Union européenne se fonde en partie sur la reconnaissance des villes, et favorise la mise en place de relations entre ces villes à l'échelle du territoire communautaire. Ces incitations conduisent les villes européennes à adopter un comportement à l'échelle internationale qui se détachent des autres villes. Ces coopérations permettent à l'Union européenne de rayonner dans le monde, dans une logique de *soft power*. Enfin, la structuration de ces relations par l'Union européenne montre que derrière une Europe souvent critiquée pour sa dimension néolibérale se cache une Europe qui met en coopération les espaces afin de créer une unité européenne.

5.1 Quand la construction européenne et la montée en puissance des coopérations entre villes font système

5.1.1 Un constat : les coopérations internationales entre villes sont en grande partie européennes

Afin de faire ce constat, partons ici de nouveau de la base de données sur les associations de villes qui permettent de questionner l'ancrage territorial des coopérations à une échelle mondiale. Il faut tout d'abord rappeler que cette base de données n'a pas été construite par le biais d'un filtre européen, mais avec la volonté de dénombrer une majorité des associations de villes à l'échelle mondiale. Ainsi, bien que tout ait été mis en œuvre pour recenser les associations à l'échelle

mondiale, force est de constater qu'une grande partie des coopérations sont européennes. Cet ancrage se perçoit de deux façons.

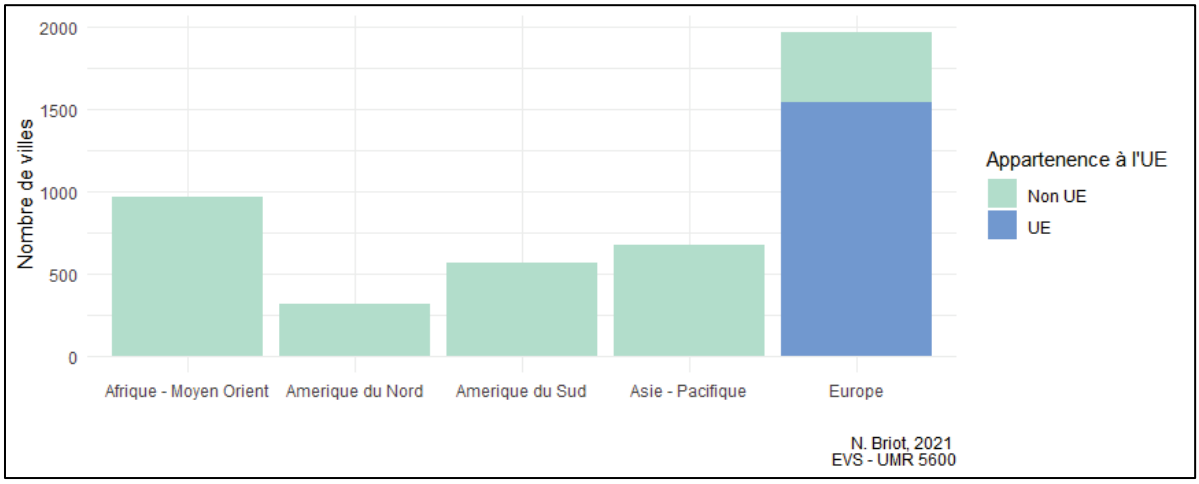


Figure 5.1 : Nombre de villes au sein des associations de villes par ensemble régional

Lecture de la Figure 5.1 : Le graphique montre le corpus des 4 492 villes participant à une association de villes divisé en fonction de l'appartenance régionale des villes. Pour l'Europe, la distinction a été faite entre les villes appartenant à l'UE et celles n'en faisant pas partie.

À l'échelle des villes d'abord, on remarque que l'ancrage spatial des villes est majoritairement européen, et en particulier inscrit dans l'Union européenne (Figure 5.1). Sur les 4 492 villes du corpus, près d'un tiers vient de l'Union européenne. Un article récent de Michele Acuto et Benjamin Leffel cartographie également les villes participant à ces associations de villes et montre le même résultat, avec une part des villes européennes particulièrement élevée (Acuto et Leffel 2021).

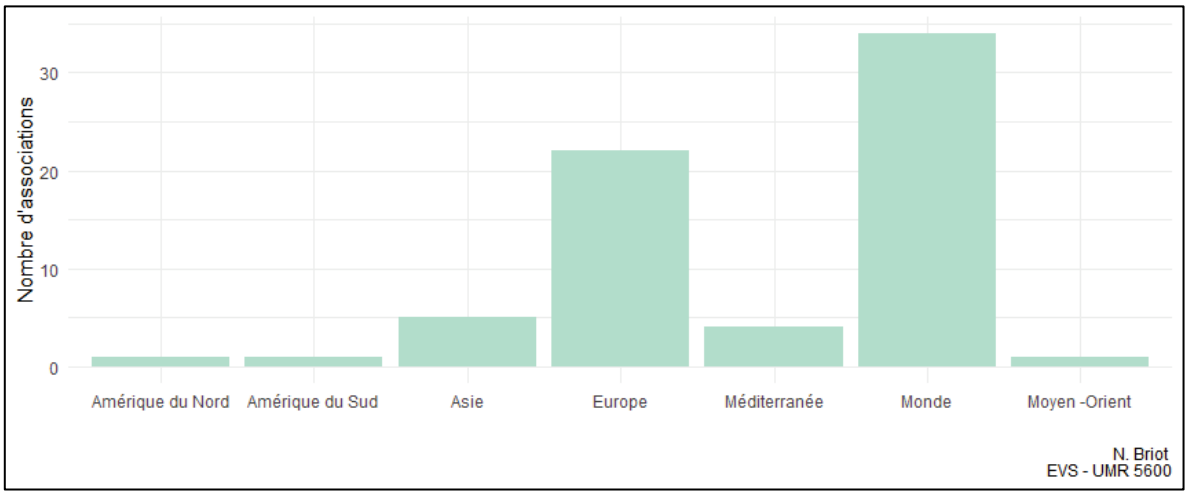
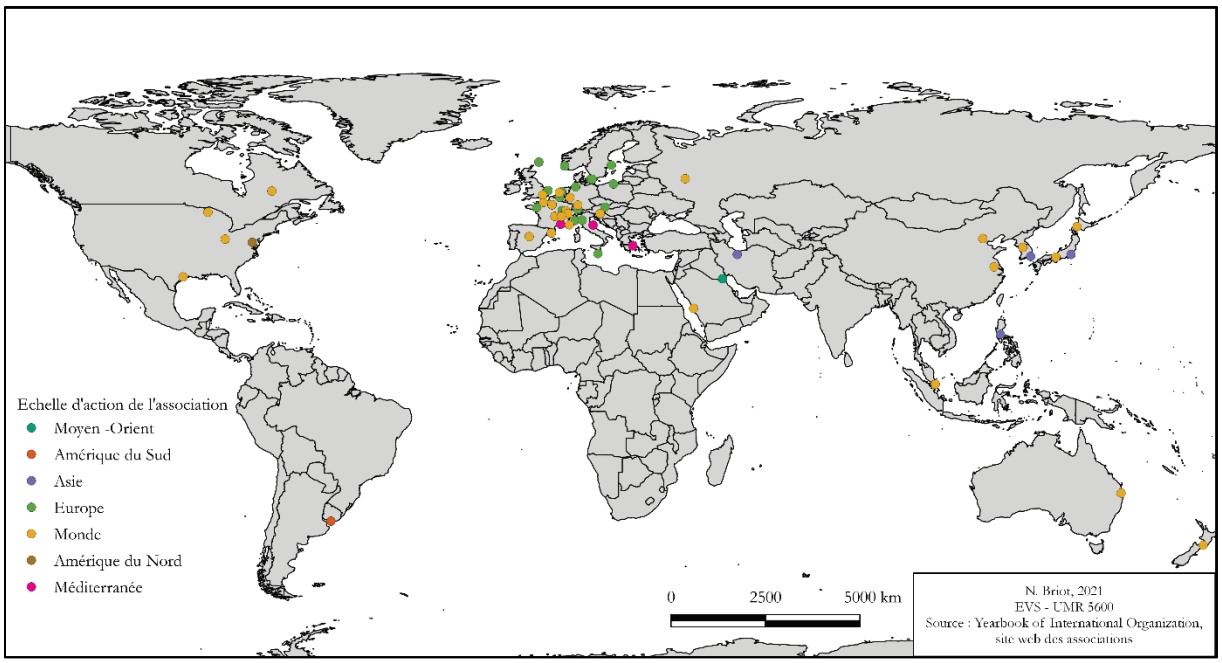


Figure 5.2 : Échelle d'action des associations de villes

Lecture de la Figure 5.2 : Le graphique montre le corpus des 68 associations de villes qui composent la base de données divisé en fonction de l'échelle d'action des associations de villes. Lors de la construction de la base de données sur les associations de villes, une échelle d'action a été attribuée à chaque association selon la description sur son site institutionnel.

À l'échelle des associations ensuite, cette prédominance européenne est aussi perceptible. La Figure 5.2 montre qu'après l'ancrage mondial, les associations de villes avec un ancrage européen sont les plus nombreuses. Enfin, il est intéressant d'analyser la localisation des sièges de ces associations.



Carte 5.1 : Carte des sièges des associations de villes

Lecture de la Carte 5.1 : La carte montre les sièges des 68 associations de villes recensées. Ces sièges ont été récupérés à partir de l'analyse des sites institutionnels des associations. Les sièges sont discrétisés en fonction de l'échelle d'action des associations.

Un nombre important de sièges d'associations mondiales sont situés en Europe et plus particulièrement en Europe occidentale, au sein de l'UE. Le choix de la localisation de sièges d'entreprises est conditionné par différents critères, étudiés en géographie économique (Ma, Delios, et Lau 2013; Nell, Kappen, et Laamanen 2017; Reynaud 1977; Rozenblat 2007) et que l'on peut transférer à notre sujet. La position du siège est le résultat d'un arbitrage entre les activités internes de l'institution et des externalités positives qui découlent de l'emplacement du siège (proximité d'autres institutions, accessibilité en matière de transport, poids symbolique du lieu …). Ainsi, le fait que la plupart des sièges d'associations de villes, même celles ayant une portée mondiale, soient situés en Europe souligne bien le fait que l'Europe est le centre névralgique de ces relations. Si Paris est la ville avec le plus de sièges d'associations (5), le fait que Bruxelles arrive en 2e position (3) est également très parlant. En effet, un certain nombre d'associations de villes ont établi leur siège à Bruxelles pour être au plus proche des institutions européennes. De plus, un grand nombre d'évènements organisés par les associations ou par les structures encadrant les coopérations internationales entre villes ont lieu à Bruxelles.

« En 2019, on a fait un évènement à Bruxelles, parce qu'on a plusieurs membres de l'association qui ont des bureaux régionaux ouverts à Bruxelles et parce que c'est plus facile pour tout le monde d'y aller. Jusque-là c'était toujours dans une ville membre du réseau. L'idée, ça serait de faire le bureau à Bruxelles et d'aller dans une ville différente pour l'AG »

Coordinatrice et responsable de plaidoyers - Atlantic Cities

« Depuis quelques années on organise une fois tous les deux ans un sommet des maires. On l'a fait deux fois à Bruxelles. »

Membership coordinator and executive assistant to the Secretary General of Eurocities

C'est le cas également de la Semaine européenne des villes et des régions, organisée par les institutions européennes où Bruxelles devient le cœur d'échanges entre villes issues de toute l'Europe. Une partie de cette semaine se situe notamment dans les locaux de l'UE, soulignant la dimension symbolique du poids de l'UE dans la mise en place de ces relations (Briot 2020).



Figure 5.3 : L'une des salles du parlement européen, lieu de la session d'ouverture de la semaine européenne des régions et des villes (EWRC)[74]

L'Union européenne est donc le centre névralgique de ces coopérations, tant en termes d'ancrage spatial que de poids symbolique. Cela est le résultat d'une politique européenne intense et de long cours, basée sur la coopération entre territoires infranationaux, bien documentée dans la littérature (Atkinson 2015; Boulineau 2016a; Dühr et Nadin 2007; Dühr et al. 2007; Faludi 2007). L'Union européenne, par le biais d'outils et de dispositifs mettant en lien ces territoires, se construit et efface les frontières nationales.

[74] https://www.flickr.com/photos/euregionsweek/48859427983/in/album-72157711232076712/, consulté en mai 2021

5.1.2 Un système qui s'alimente

La construction européenne et la montée en puissance des villes à l'échelle internationale ne sont pas deux processus indépendants. En effet, les deux se nourrissent réciproquement : l'Union européenne permet aux villes de prendre une place croissante à l'échelle internationale et les villes permettent la diffusion du sentiment d'appartenance à l'Union européenne ainsi qu'un rapprochement entre cette institution et les citoyens.

5.1.2.1 L'Union européenne donne du poids aux villes

L'Union européenne a largement contribué à la légitimation des collectivités territoriales et notamment des villes à l'échelle européenne et internationale. Cela a été démontré par plusieurs recherches citées plus haut (Benington et Harvey 1999; Bremmer et al. 1999; Le Galès 2003). Concrètement, cette légitimation passe par plusieurs outils. Le premier est bien évidemment financier. Comme le montre le chapitre 3 (cf. 3.1.2.3), l'UE met à disposition un certain nombre de lignes budgétaires dédiées à la coopération entre territoires infranationaux et notamment entre villes. Les villes s'en sont largement saisies, car la plupart des villes interrogées ont bénéficié de budgets européens. De nombreuses associations sont aussi en lien avec ces financements européens, soit pour en faire bénéficier leurs membres, soit pour obtenir des financements.

> *« Eurocities c'est un réseau qui avait été créé au sein du CCRE. C'était à l'époque d'un programme du FEDER, l'article 10 du FEDER qui était une petite ligne budgétaire qui incitait les collectivités à travailler ensemble sur des thématiques locales et c'est comme ça, avec ces financements-là, que s'est créé Eurocities »*
>
> Directeur du Pôle Échanges et Partenariats européens - AFCCRE

> *« LUCI a un lien avec Interreg vraiment très fort. Au départ on était un Interreg, c'est l'histoire de la poule et de l'œuf : qui a précédé quoi ? En vrai LUCI a commencé en 2001 et le projet Interreg a commencé en 2003. En 2001 on signe la déclaration d'intention de créer le réseau et en 2002 le réseau commence. Le projet Interreg a permis à l'association de se développer, mais je ne dis pas qu'Interreg a créé LUCI, il a permis à LUCI de se fabriquer. Ça aurait sans doute végété, pas marché au bout de 5 ans. Là il y a eu une grosse dynamique, un gros projet qui a duré de 2003 à 2006 et qui a structuré les commissions de travail, mis le pied à l'étrier sur les 'Villes à la Loupe'[75]. Donc ça a permis à tout le réseau d'être très structuré »*
>
> Directeur du réseau LUCI

> *« C'est un expert auprès de la Commission européenne, qui est à la chaire d'innovation et territoire à l'université de Bretagne, qui travaillait beaucoup avec L'UNESCO et Icomos et qui habitait vers Tours. Il est venu voir la ville de*

[75] https://www.luciassociation.org/luci-events/, consulté en mai 2021. Les villes à la Loupe sont un évènement organisé par l'association LUCI, qui consiste à réunir les villes-membres dans une des villes du réseau afin que cette dernière présente sa politique d'éclairage urbain.

Tours en lui disant ce serait bien de se lancer dans un programme de la Commission européenne, Ecos-ouverture, qui avait pour leitmotiv de rapprocher des territoires d'Europe centrale et orientale avec des villes et des territoires de l'ouest. Et donc qu'est-ce qui fait ciment pour rapprocher ces territoires ? C'est une culture européenne, qui est imperceptible parfois, mais qui est réelle, donc c'est au travers du patrimoine. C'est comme ça qu'on a créé le projet européen AVEC. Le leitmotiv était le patrimoine comme vecteur et facteur de développement humain et durable. Donc c'est d'abord un projet européen qui réunissait Pécs en Hongrie, Olomouc en République tchèque, Tours en France, Tolède en Espagne et la cité italienne de Cosenza. Et à l'issue du projet, on a créé l'association AVEC »

Directrice des Relations internationales et de la Coopération décentralisée - Commune de Tours.

Les extraits d'entretiens soulignent également qu'un grand nombre d'associations de villes ont été lancées grâce à des financements européens : c'est le cas d'Eurocities, du réseau AVEC ou encore du réseau LUCI. L'exemple du réseau AVEC initié par la ville de Tours est très parlant. Le programme Ecos-ouverture est un programme lancé par l'UE en 1991, suite à la chute de l'URSS. Comme le souligne l'agent de Tours, l'objectif était de rapprocher des villes de l'Europe occidentale avec des villes de l'Europe de l'Est. Le réseau AVEC a été lancé en 1997, avant l'intégration de l'Europe de l'Est à l'UE et était notamment composé de villes issues de ces futurs pays membres. Ainsi, par le financement de ce réseau en particulier et du programme Ecos-ouverture en général, l'UE a renforcé les liens avec ces États dans une potentielle optique d'un élargissement européen :

« On a very practical level, [Ecous-ouverture] allows ideas, methods and experiences to travel and this exchange of experiences is particularly important for the new member states, joining the EU in May 2004 »[76].

Aussi, au travers de ces financements, l'UE appuie les organisations créées par les villes qui ont pour objectif de mailler le territoire communautaire.

[76] https://ec.europa.eu/regional_policy/archive/innovation/innovating/ecos.htm, consulté en mai 2021.

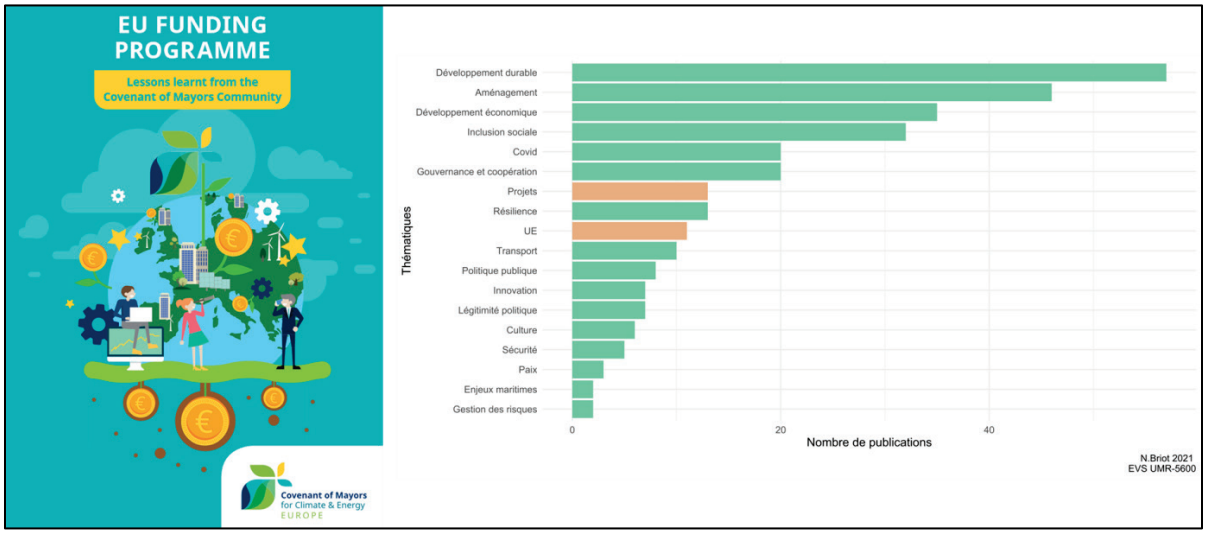


Figure 5.4 : Les financements européens comme sujet d'échanges au sein des associations de villes

Lecture de la Figure 5.4 : Le graphique représente le corpus des publications des associations de villes pour l'année 2020, réparti en fonction des thèmes abordés par ces publications. Lors de la construction de la base de données sur les publications, entre 1 et 3 thèmes abordés dans la publication ont été attribués. Les thèmes concernant les financements européens ont été signalés en orange. La capture d'écran est la couverture d'une de ces publications issue de l'association ICLEI qui présente les opportunités de financements européens[77].

La Figure 5.4 révèle qu'une quinzaine de publications concerne la thématique « projet » et qu'une dizaine se centre sur la thématique « Union Européenne ». Les associations publient donc beaucoup sur les projets européens et sur les possibilités de financements que ces derniers offrent. Le guide des programmes européens publiés par l'association Convenant of Mayors en est un bon exemple. La page de garde de cette publication montre comment les fonds européens, représentés comme des racines, permettent ensuite de promouvoir le développement local, que l'on voit ici sous forme de fleurs. Une partie du site du Convenant of Mayors est dédiée aux lignes budgétaires européennes facilitant l'accès à ses membres de l'information.[78]

Mais au-delà des financements, l'Union européenne concentre un certain nombre de politiques publiques sur les questions urbaines (Atkinson 2001, 2015; Cotella 2019) et reconnaît les villes comme acteurs autonomes, au travers de plusieurs documents juridiques, qui aboutissent au Pacte d'Amsterdam signé en 2016 et qui initie l'Agenda urbain européen. Ce pacte place les villes en tant qu'acteurs centraux dans la mise en place de politiques :

> « Urban Agenda for the EU is a coherent set of actions of key European actors. It is a new form of informal multilevel cooperation where Member States, Regions, representatives of Urban Authorities, the

[77] https://www.eumayors.eu/support/funding.html, consulté en mai 2021.
[78] https://www.eumayors.eu/support/funding.html, consulté en mai 2021.

European Commission, the European Parliament, the Union's Advisory Bodies (CoR, EESC), the EIB and other relevant actors work in partnership »

Pacte d'Amsterdam, 2016

Cet extrait souligne la place des villes, mais aussi des associations de villes en tant qu'acteurs légitimes à l'échelle européenne. L'Union européenne reconnaît les associations de villes comme lobbys et groupes d'influence. En effet, les associations européennes et certaines villes sont enregistrées sur le registre de transparence européen, qui est défini comme :

« Une base de données des groupes d'intérêts qui cherchent à influer sur l'élaboration des politiques et de la législation européenne. »[79].

C'est le cas d'Eurocities, cela a été mentionné précédemment, ou encore de la métropole de Brest[80].

La jurisprudence européenne a également contribué à la reconnaissance des villes par rapport aux États notamment dans le cadre du dieselgate, et d'une coalition entre Bruxelles, Paris et Barcelone :

« On a fait une action auprès de l'Union européenne pour le diesel avec Bruxelles et Barcelone. On leur a dit qu'on allait contester une décision de l'Union européenne qui relevait les normes Euro6. En fait, après le dieselgate, une directive de l'Union européenne fixait des taux d'émission de particules qui étaient supérieurs à ce qu'il y avait avant, c'était une espèce de droit à polluer. Ils avaient compris que les producteurs de diesel avaient un peu triché sur les émissions, et du coup ils ont relevé pour leur donner le temps de s'adapter aux nouvelles normes, mais de manière progressive. Donc ils ont rehaussé le volume de particules que pouvait émettre un moteur diesel pour une durée déterminée. Au lieu de se trouver interdit de produire et avec des véhicules qui n'auraient pas pu être vendus, ils leur ont donné du temps. Et du coup les villes se sont dit que le problème c'est la qualité de MON air, la France peut donner son accord, mais elle m'impacte directement. On est allé au tribunal de l'Union européenne pour leur dire : est-ce qu'on est autorisé à contester cette norme ? Est-ce qu'on a le droit, en tant que ville, même appartenant à un État membre, de contester une décision qui est prise par la Commission ? C'est la première fois que les villes faisaient ça. Et donc on y est allé, et l'on a gagné, car le tribunal de l'Union européenne a dit qu'on était légitime à contester cette norme parce que vous êtes responsables du territoire dans lequel vous êtes et donc vous êtes légitimes à contester une norme d'émission qui va vous affecter directement. »

Délégué général aux relations internationales et conseiller diplomatique de la Maire de Paris – Commune de Paris

[79] https://ec.europa.eu/info/about-european-commission/service-standards-and-principles/transparency/transparency-register_fr, consulté en mai 2021

[80] https://ec.europa.eu/transparencyregister/public/consultation/displaylobbyist.do?id=664549830193-35, consulté en mai 2021

Cela souligne le fait que les villes sont perçues par l'UE comme des collectivités territoriales capables de contester des décisions prises à l'échelle communautaire, même si leur État a approuvé cette décision. Le rapport hiérarchique classique entre entités nationales et infranationales n'est plus la norme, et c'est le principe de subsidiarité qui s'applique ici en priorité (Heinelt 2017). L'Union européenne met donc de plus en plus en avant le rôle central des villes dans l'élaboration de ces politiques publiques, notamment par le biais des coopérations entre villes.

5.1.2.2 Les coopérations entre villes légitiment l'Union européenne

À l'inverse, les villes, par le biais de leurs coopérations, légitiment la construction de l'Union européenne et y participent, en montrant son poids et son impact au plus près des citoyens.



Figure 5.5 : Nuage de mots sur les thématiques des coopérations bilatérales en Europe (en rouge les mots renvoient à l'Union européenne)

Lecture de la Figure 3.14 : Le nuage de mots a été réalisé à partir de la base de données sur les coopérations bilatérales menées par les 80 plus grandes villes françaises. Cette base de données a été divisée en différents sous-corpus. Ici, il s'agit des thématiques les plus récurrentes du sous-corpus « jumelage ». Le nuage de mots est une forme de visualisation d'un corpus de texte dans lequel les mots sont dotés d'une unité de taille permettant de faire ressortir leur importance. Les mots en rouge renvoient à une thématique d'échanges liée à la construction européenne.

À l'échelle des coopérations bilatérales françaises menées en Europe, on voit dans la Figure 5.5 que de multiples coopérations ont un lien avec la construction et la citoyenneté européenne. L'Europe n'est pas la thématique principale de ces échanges, mais elle est presque toujours perceptible en filigrane, et structure un grand nombre d'échanges. L'unité européenne est' d'ailleurs une des valeurs fondamentales du jumelage tel qu'il a été initié en Europe à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Jean Bareth le définissait comme :

> « La rencontre de deux communes qui entendent proclamer qu'elles s'associent pour agir dans une perspective européenne, pour confronter leurs problèmes et pour développer entre elles des liens d'amitié de plus en plus étroits ».

Le site twinning.org, site promouvant la mise en place de jumelage à l'échelle européenne, propose un serment de jumelage générique, dans lequel on peut trouver la mention suivante :

> « We, (name) and (name), Mayors of (city name) and of (city name),
>
> (…) do take, on this day, a solemn oath (…)
>
> To promote the universal values of liberty, democracy, equality and the rule of Law, through our exchanges and cooperation, focus our efforts using all the means at our disposal to supporting the success of this essential undertaking for peace, progress and prosperity, which is: European Unity ».
>
> *Serment de Jumelage proposé sur le site twinning.org*[81]

Le cœur du jumelage tel qu'il est promu par ce document est bien l'unité européenne et sa construction, afin de promouvoir la paix en Europe. Ainsi, les témoignages des villes interrogées mettent souvent en avant cette dimension européenne comme le centre de leur stratégie d'internationalisation :

> *« Ce que je souhaite c'est aussi de créer un vrai pôle sur la citoyenneté européenne, car les différentes élections européennes nous montrent qu'on doit aller beaucoup plus loin pour retrouver un sentiment de destin commun. Ce qui existait dans les années 1990 a beaucoup périclité, et en étant un peu mieux structuré, ça nous permettra de mettre en place une manifestation tous les deux ans, ce qui visera à mettre les cités universitaires, les lycées et puis tous les aspects développement économique en lien pour faire une grosse manifestation à l'Européenne et travailler ce partenariat européen. »*
>
> Adjointe au maire de la commune de Cherbourg-Octeville, chargée de la vie associative et des relations internationales

[81] http://www.twinning.org/en/page/twinning-oath, consulté en mai 2021

« Les priorités aujourd'hui pour la ville c'est tout ce qui est autour de la citoyenneté européenne et internationale. C'est vraiment de contribuer à faire des citoyens informés et éclairés (…) On va nous même monter des actions promouvant la citoyenneté européenne directement. On trouve que ce n'est pas très facile de faire bosser sur l'Europe parce qu'on ne touche que les convaincus donc on a créé un labo qui est une structure qui fait des tests pour toucher le plus de gens possible. »

Responsable du Service International et Europe de la commune et la métropole de Rennes

Lors des rencontres de la coopération décentralisée franco-roumaine en 2019 à Lyon, le maire de Fontainebleau et président délégué de l'AFCCRE tient également un discours soulignant le rôle des coopérations entre collectivités locales dans la construction européenne. Il oppose les grandes déclarations et « l'Europe du quotidien, celle de la construction réelle ». Selon lui, les coopérations internationales permettent une Europe très concrète. C'est aux élus et agents locaux de parler de l'Europe et de l'amener dans les territoires, en mettant notamment en avant les équipements, les mobilités et les libertés initiées par l'UE dans un contexte d'euroscepticisme. Tous ces éléments soulignent que la construction européenne est également portée et promue par les acteurs des relations internationales, qui se font le relais de celle-ci à l'échelle des villes.

Ainsi, les coopérations menées en Europe participent à la construction européenne. Elles sont :

> « A room to nourish and enhance the European dimension in a kind of virtual circle where EU institutions and cities can play their respective roles and mutually affect themselves in a positive way » (Rossignolo 2009).

Elles rapprochent symboliquement les villes et font de l'Union européenne et de son édification un thème de coopération clé. En retour, l'Union européenne cherche, par le biais de ces coopérations à se mettre au niveau des territoires et des citoyens. L'argent et la légitimité apportés aux villes engendrent des échanges entre jeunes, entre fonctionnaires, entre acteurs économiques et associatifs qui voient ensuite comment l'UE permet le développement et l'internationalisation des territoires locaux et des citoyens.

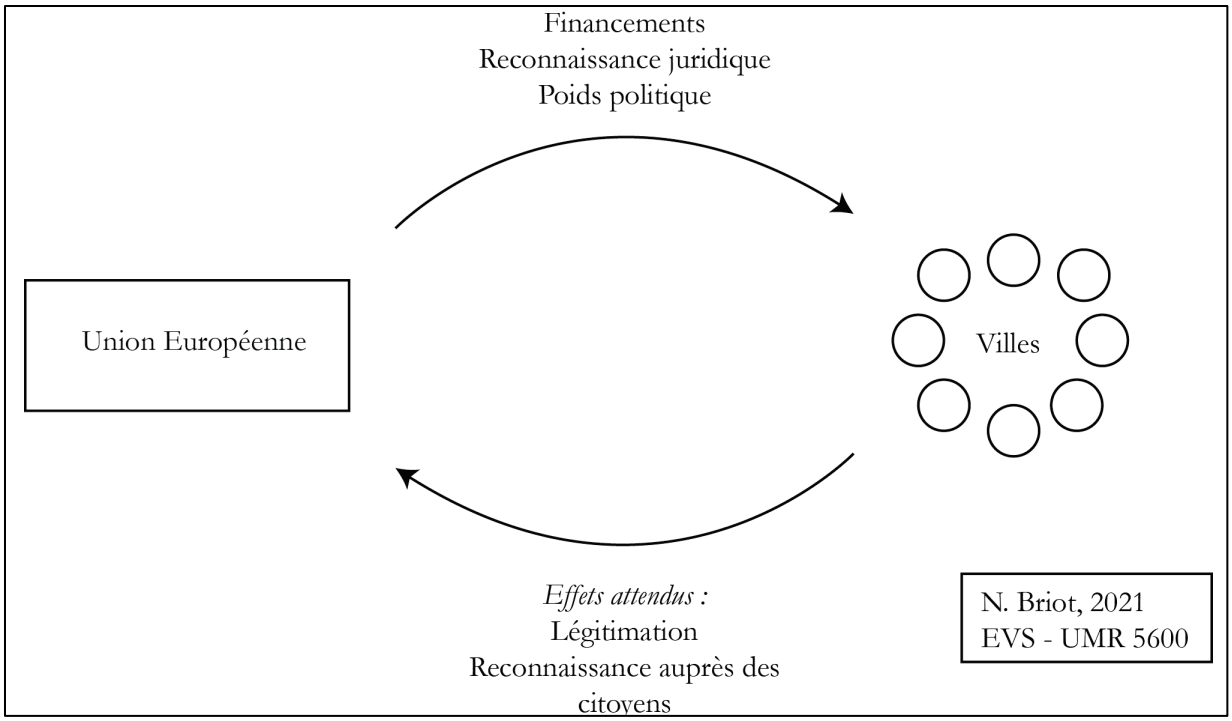


Figure 5.6 : Le système de légitimation de l'UE et des villes

5.1.3 L'effet sur le territoire communautaire : un maillage fin et qui structure le territoire européen

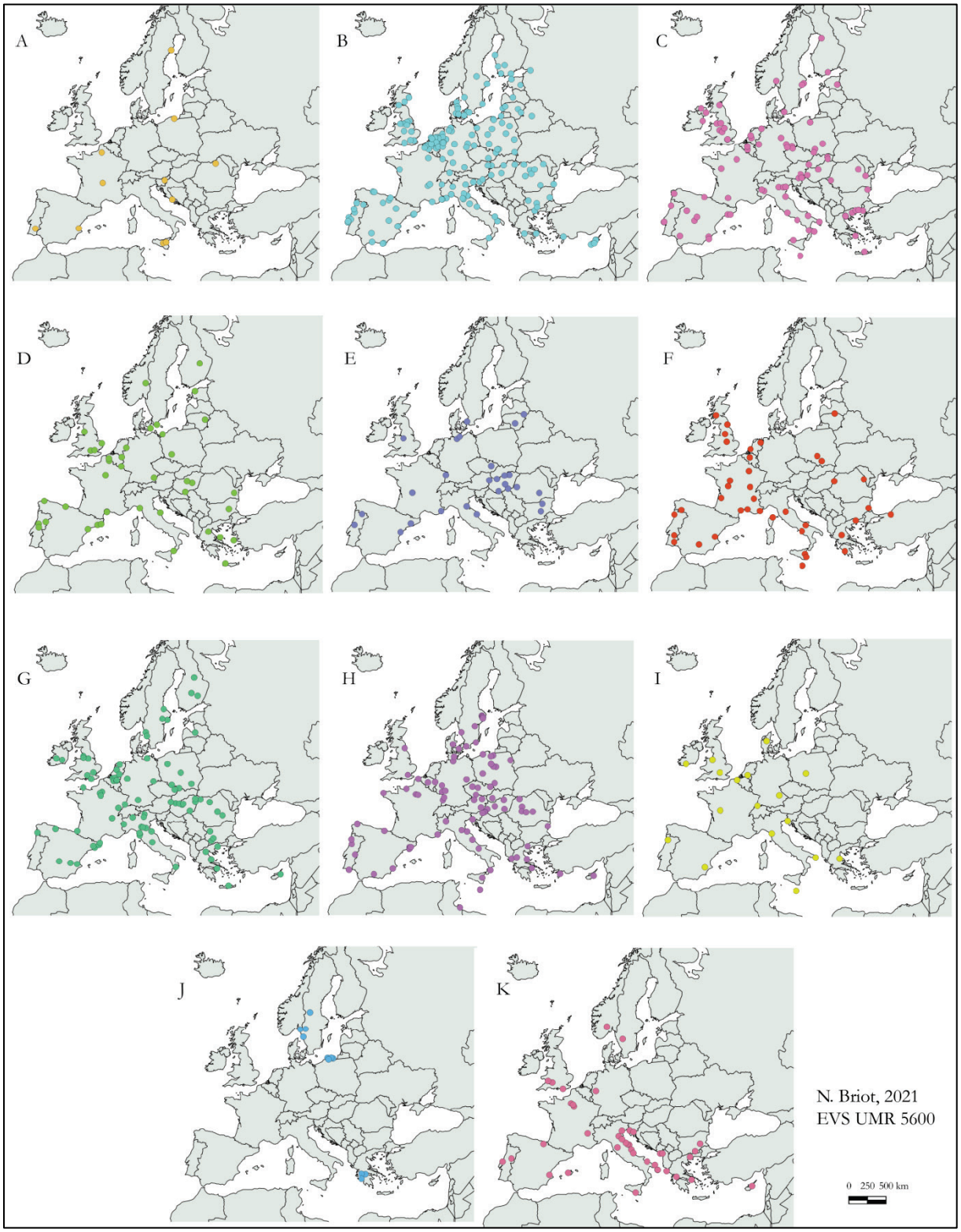
5.1.3.1 Des programmes pensés pour mailler le territoire

Mais, au-delà d'un discours sur l'Europe, l'impact concret de ces coopérations sur le territoire européen contribue à la mise en place d'un maillage de relations entre les échelons territoriaux les plus fins : les villes. Si l'on prend l'exemple des coopérations menées au sein des projets européens, la structure de ce maillage est spécifique. En effet, quand on analyse les classes de modularité (cf. encadré 4.3.2), comme cela a été fait pour les associations de villes, on remarque qu'aucun schéma spatial particulier ne se distingue. À l'insart de la base de données sur les associations de villes, 4 algorithmes de modularités ont été testés (louvain, walktrap, eigenvector, wlp), et tous donnent un résultat similaire : il existe des communautés de villes qui coopèrent plus entre elles qu'avec d'autres villes, mais contrairement aux associations de villes, ces communautés ne peuvent pas être interprétées par le prisme d'une appartenance à un ensemble spatial délimité.

Algorithme	Louvain	Walktrap	Lapel prop	Eigenvector
Nombre de classes	13	73	6	11

Tableau 5.1 : Nombre de clusters divisant le corpus de villes participant à un projet européen par algorithme

Les algorithmes donnent des résultats similaires, bien que chaque algorithme ne délimite pas le même nombre de clusters. Nous avons choisi de cartographier les clusters déterminés par l'algorithme Leading Eigenvector car il permet une lecture aisée des communautés détectées.



Carte 5.2 : Clusters au sein du réseau des projets européens

Lecture de la Carte 5.2 : Les cartes représentent les villes participant à un projet européen et sont divisées selon les clusters calculés par l'algorithme leading eigenvector. Ces 11 classes sont nommées par des lettres.

Sur la Carte 5.2, qui représente les classes calculées par l'algorithme Leading Eigenvector, la plupart des classes maillent remarquablement bien l'ensemble du territoire européen. Seules les classes J et K semblent plus ciblées sur un espace en particulier (la mer Adriatique pour la classe K, la mer Baltique pour la classe J). Mais le reste des communautés de villes recouvrent tout l'espace communautaire. C'est le résultat de l'esprit par lequel ont été conçus les programmes Interreg Europe et Urbact : l'objectif porté par les institutions européennes est de mailler l'ensemble du territoire européen au travers des relations entre acteurs locaux. Il fait écho aux entretiens avec les personnes interrogées au sein d'Urbact et d'Interreg Europe.

> *« On a des critères d'éligibilité, il faut qu'ils respectent formellement ce qu'on demande, s'ils ne le respectent pas, on ne regarde même pas l'offre, ça arrive quand même. Par exemple un de nos critères, c'est qu'on ait un équilibre entre les villes de régions moins développées et développées, pour ne pas avoir de club de riches. »*
>
> Directeur du programme Urbact

> *« E : Le programme est accessible à tout le monde, à toutes les régions. Actuellement, je pense qu'on couvre près de 90% des NUTS 2, donc ça veut dire que c'est assez lâche. Ce ne sont pas toujours les mêmes régions, les capitales, les régions les plus riches qui participent au programme. Et en fait de là vient une contrainte, dans les appels à projets, on a dû intégrer un critère. On a coupé la carte de l'Europe en 4, pour dire qu'au moins 3 des zones doivent être représentées, pour éviter aussi une sorte de concurrence avec les autres programmes Interreg. Donc par exemple vous connaissez le programme Interreg Med, de l'espace méditerranéen, si nous on accepte un projet avec que des partenaires de la zone Med on se demande quelle est la valeur ajoutée pour Interreg Europe. Donc pour nous c'est important que ce soit vraiment géographiquement large. Il faut aussi qu'on représente les régions avancées ou moins avancées, dans les statistiques de la politique de cohésion, donc là aussi c'est assez mixte.*
>
> *NB : Et le but c'est vraiment de mettre en relation des partenaires qui viennent de tout le territoire ?*
>
> *E : Je pense qu'en général ce sont des acteurs qui sont géographiquement proches qui ont plus tendance à travailler ensemble, car c'est plus simple pour voyager, il y a des facilités linguistiques, il y aura peut-être des contacts personnels. Mais justement dans Interreg Europe on ne va pas limiter ça à des partenaires géographiquement proches. C'est vraiment la logique, c'est systématique, c'est intéressant de s'ouvrir davantage. »*
>
> Policy Officer - Interreg Europe

Les institutions européennes, par le biais de la politique de cohésion, arrivent ici à mailler le territoire à l'échelle des villes, à mettre en lien des sociétés et des citoyens dans l'optique de consolider et faire progresser la construction européenne. L'UE utilise donc ces programmes comme des outils afin d'impulser une unité au sein du territoire communautaire. Le témoignage de l'agent d'Interreg Europe rappelle que de multiples outils de coopération territoriale sont mis

en place par les institutions européennes. Certains programmes ont pour objectif d'initier de nouveaux ensembles territoriaux en diminuant les effets-frontière : les Interreg A concernent les projets transfrontaliers et les Interreg B se centrent sur l'établissement de macro-régions plus vastes. Ces programmes délimitent de nouvelles entités territoriales sans prendre en compte les frontières étatiques, et divisant le territoire communautaire d'une manière alternative. Les Interreg C peuvent-être vu comme un outil venant ensuite réunifier ces nouveaux espaces créés par l'Union européenne. Ces programmes font donc alterner des mouvements de déterritorialisation en affaiblissant les frontières nationales, de reterritorialisation en construisant de nouveaux territoires avec des limites récentes et enfin de déterritorialisation en réunifiant ces espaces (Théry 2008).

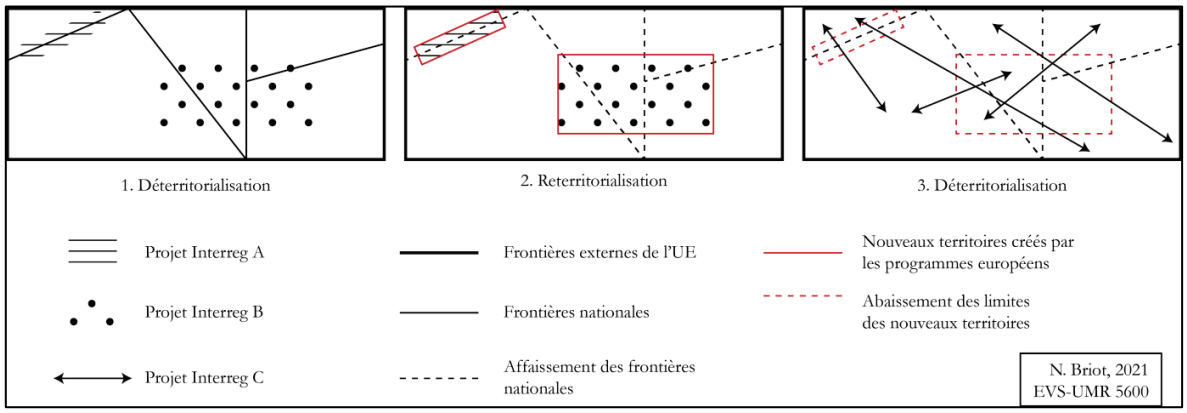
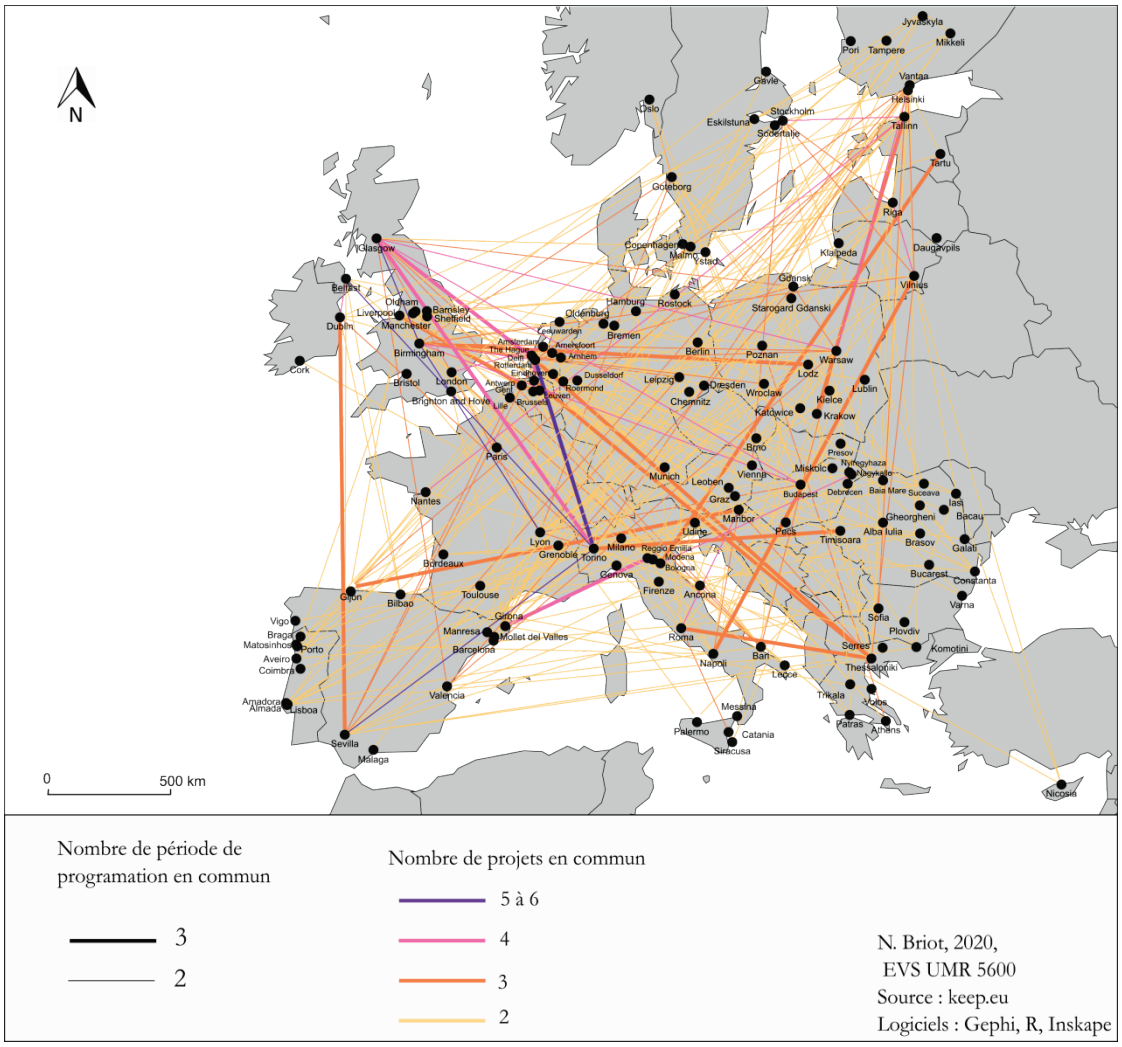


Figure 5.7 : Déterritorialisation et reterritorialisation de l'espace communautaire



Carte 5.3 : Liens forts au sein du réseau des projets européens.

Lecture de la Carte 5.2 : la carte représente les villes participant à un projet européen reliées par des liens forts, c'est-à-dire qui existent à travers au moins deux projets différents et sur deux périodes de programmation minimum. Il s'agit de 636 liens sur les 11312 du corpus total, soit 5.6% des liens et de 144 villes sur les 674 du corpus total (21%).

Le maillage de l'Union européenne est également visible sur la Carte 5.2, qui montre les liens « forts » entre villes dans les projets européens. Il s'agit de liens en même temps intenses et durables. La plupart des liens au sein des projets européens ne durent pas : 95% des liens entre villes ont lieu pendant une période de programmation tandis que 90 % ne sont composés que d'un projet de coopération (Briot et al. 2021), et cet aspect éphémère constitue l'une des principales attaques sur ces programmes (Boulineau 2016a). Cette stratégie de cohésion territoriale fait écho aux travaux d'Andreas Faludi, qui explique que ce « modèle européen » est basé sur un « soft planning », parfois critiqué. Il cite notamment un rapport de la Commission européenne qui défend sa politique en 2004 :

> « It is not a policy 'from above' but rather a decentralised policy based on partnerships in which the responsibilities are divided and concrete projects are administered on site. (…) It cannot be replaced by a simple policy of calls for tender at European level » (Faludi 2006).

Ainsi, si beaucoup de ces liens entre villes sont transitoires, certains liens durent, et la carte des liens intenses montre le même résultat que celle des classes de modularité : un territoire européen maillé dans son ensemble, et mettant en lien tout le territoire communautaire, en rassemblant des villes éloignées (Stockholm-Vienne, Turin-Glasgow, Gutenberg-Lyon …). Un article d'Andreas Faludi vient appuyer cette idée, en montrant que bien que de nombreux liens de coopérations ne soient que temporaires, ces programmes ont l'avantage de nouer des liens entre des individus à travers tout le territoire européen. Il se fonde sur l'analyse du programme ESPON qui met en lien de multiples chercheurs à l'échelle de l'UE, et indique que ces programmes ont participé à la création d'une communauté de chercheurs et d'un savoir européen (Faludi 2008). Ainsi, par le biais de ce « soft planning », l'Union européenne unifie son territoire.

Si le territoire communautaire est unifié par les villes et que les clusters déterminés par les algorithmes ne sont pas expliqués par une appartenance à un ensemble spatial délimité, d'autres facteurs permettent de comprendre l'organisation des groupes de coopérations préférentiels des villes européennes.

Classe de modularité (wle)	Moyenne de la population	Moyenne du nombre de partenaires
A	100 091	14
B	343 357	24
C	327 935	29
D	49 473	2
E	193 169	12
F	127 738	20
G	99 824	14
H	87 976	9
I	73 629	9
J	17 373	9
K	136 373	19

Tableau 5.2 : Profils de villes selon la classe de modularité

Lecture du Tableau 5.2 : Il présente la moyenne de la population et du nombre de partenaires par clusters déterminés par l'algorithme leading eigenvector à partir du corpus des villes participant à un projet européen.

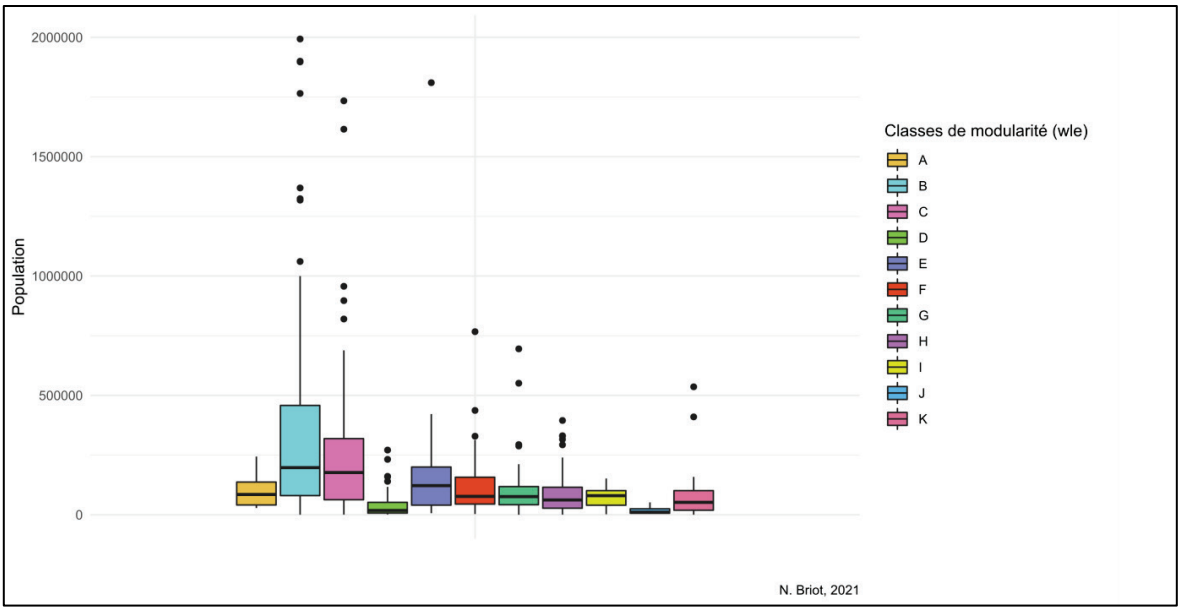


Figure 5.8 : Boxplot de la population par cluster

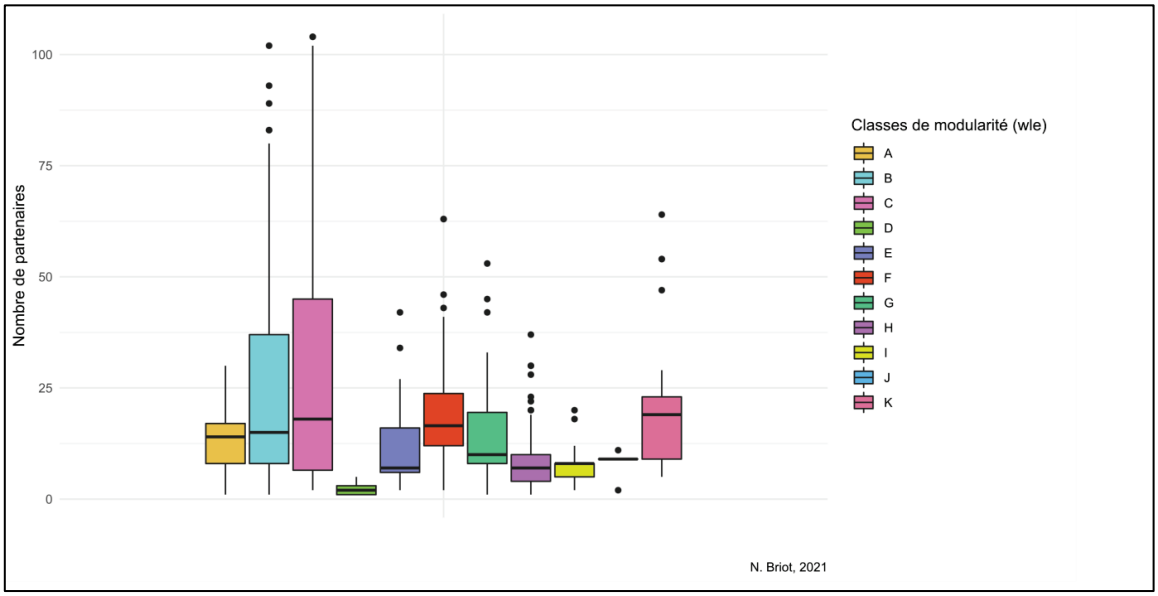


Figure 5.9 : Boxplot du nombre moyen de partenaires par cluster

Lecture de la Figure 5.8 et de la Figure 5.9 : Les boites à moustache résument la distribution de la population (Figure 5.8) et du nombre de villes partenaires (Figure 5.9) des 674 villes participant à un projet européen en fonction de leur cluster calculé par l'algorithme leading eigenvector. Les bornes inférieures et supérieures de la boite représentent les 1er et 3e quartiles. Le trait gras représente la médiane. Les segments qui sortent de la boite représentent les premier et neuvième déciles. Enfin, les points représentent les valeurs extrêmes.

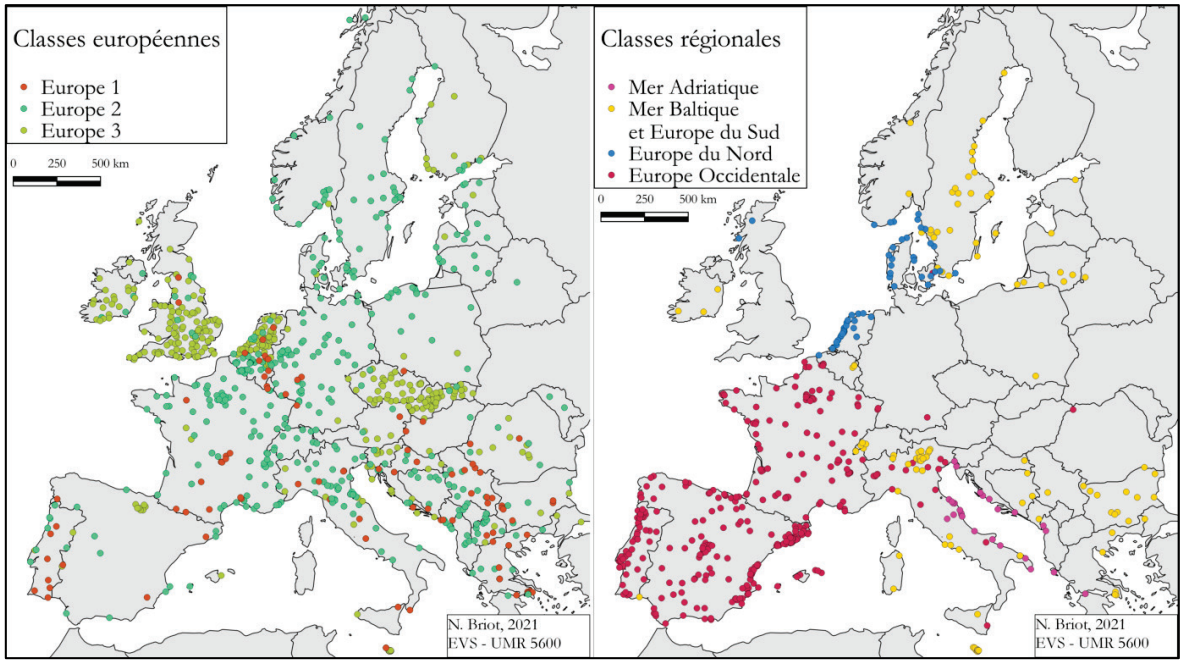
En effet, le calcul d'indicateurs (Figure 5.8, Figure 5.9, Tableau 5.2) met en évidence des profils de villes en fonction de leur poids démographique et de leur degré d'intégration dans le réseau de projets européens. Les clusters D, H, I et J sont plutôt composés de villes de taille moyenne ou petite et peu insérées dans le réseau, les classes A, E et G sont des villes moyennes et moyennement insérées dans le réseau, les classes F et K rassemblent les villes de taille moyenne,

mais très insérées tandis que les classes B et C sont des villes importantes et très insérées dans le réseau. Ainsi, on coopère avec des villes de poids démographique équivalent, mais également avec un profil d'internationalisation similaire. Si les projets de coopération européens maillent l'ensemble du territoire européen, ils construisent des groupes de coopérations préférentiels composés de villes européennes avec un profil analogue. Cela permet de valider une des hypothèses de cette recherche : ce sont des villes semblables en termes de profil démographique, mais aussi en termes de posture internationale qui coopèrent. Les villes qui se ressemblent s'assemblent pour mener des projets internationaux.

Ces coopérations initiées par les institutions européennes ont un réel effet de maillage du territoire communautaire à l'échelle des villes. La mise en place de ces projets conduit à la création de communautés partageant une vision similaire de la place internationale d'une ville, en dépassant les frontières et les clivages existant à l'échelle de l'Union européenne.

5.1.3.2 Un maillage qui se transpose dans les autres types de coopération

En analysant le réseau des associations de villes, on remarque que les effets recherchés par les institutions européennes au travers des programmes Urbact et Interreg C sont en partie transposables aux coopérations menées au sein des associations de villes.



Carte 5.4 : Les classes de modularités européennes

Lecture de la Carte 5.4 : Les cartes représentent les villes européennes issues du corpus des associations de villes. Seules les villes intégrées dans un cluster européen ont été conservées, à partir de l'algorithme leading eigenvector (Tableau 4.7). Les villes sont discrétisées en fonction de leur appartenance à un cluster. La carte de gauche représente les clusters qui recouvrent tout le territoire européen et la carte de droite représente les clusters qui recouvrent un sous-ensemble régional de l'espace européen.

On observe deux types de clusters : des classes recouvrant une partie du territoire européen et des classes regroupant tout le territoire communautaire. Les classes européennes corroborent, dans un premier temps, le processus de maillage de l'entièreté du territoire communautaire. En effet, si certaines différenciations de sous-ensembles régionaux émergent et structurent une partie du territoire européen, la plupart des villes européennes prenant part aux réseaux de coopérations sont insérées dans des classes européennes. Ces coopérations prolongent donc ce qui est initié par les institutions européennes, en maillant le territoire à une échelle fine entre villes. Nous avons montré, par ailleurs, qu'il existe un certain nombre de ponts entre les associations et les institutions européennes, soit en termes de financement, soit en termes de lobby auprès de la commission ou du parlement. Ainsi, même sans l'injonction des institutions européennes à coopérer avec des villes localisées de toutes parts du territoire communautaire, les villes européennes forment une communauté maillant l'ensemble de l'UE.

En ce qui concerne les clusters qui représentent un sous-ensemble régional, on remarque une particularité : les villes coopérant de manière préférentielle sont souvent situées autour d'un bassin maritime. Un certain nombre d'associations de villes revendiquent cette appartenance spatiale et les réseaux de villes sont le moyen de faire apparaître ou de renforcer une unité territoriale : Medcités, Atlantic Cities, Union of the Baltic Cities… Le bassin maritime est un argument d'unité pour développer un mode de gouvernance innovant. Ces coopérations permettent de faire émerger des modes d'interactions entre espaces originaux. Le maillage du pourtour de la mer Baltique au travers des réseaux de villes est d'ailleurs l'objet de la thèse de Nicolas Escach (2015).

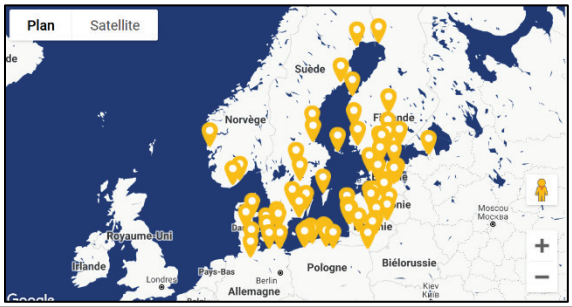
Union of the Baltic Cities	Medcities
	
The Baltic Sea Cultural Cities and Regions is a project aimed at connecting cities and regions, people, cultural organisations and professionals by increasing the visibility of the cultural diversity within the Baltic Sea Region. Under the heading "water connects us, but culture unites us" it is aimed to create synergies and cooperation focusing on citizen participation and ownership rather than on competition among participating cities and communities. It is a cross-border initiative to nominate with regular intervals the titles for the "Baltic Sea City/Region of Culture" https://www.ubc.net/	MedCities helps empower Mediterranean local governments to achieve their strategic priorities, believing them to play a vital role in improving the lives of citizens. It is a Mediterranean voice for local authorities and builds their capacity to meet the challenges of local governance in a sustainable way. (…) In 2015, the network became a fully independent organization and now brings together 63 local authorities from all shores of the Mediterranean basin. http://www.medcities.org/fr

Tableau 5.3 : Les bassins maritimes, lieux d'échanges transnationaux privilégiés ?

5.1.4 Des types de mise en réseau différents

Les instruments mis à disposition par l'Union européenne pour permettre aux villes de coopérer sont différents et conduisent à des façons de coopérer hétérogènes. En effet, on ne coopère pas de la même manière au sein des projets Interreg C et des projets Urbact. Les institutions européennes donnent accès à ces multiples types de coopération pour répondre à des objectifs divers. Les Interreg A et B font face à l'enjeu de l'effacement des frontières, par le biais de la mise en place de coopérations transfrontalières (Nilsson, Eskilsson, et Ek 2010; Reitel et al. 2018). Les programmes Interreg C/Europe et Urbact suivent une logique de maillage interrégional, au travers de l'échange de bonnes pratiques entre acteurs locaux. Cependant, on remarque des divergences de structure entre ces deux programmes. La détermination de clusters par la modularité a été calculée pour les deux programmes de manière séparée, toujours via les quatre algorithmes Louvain, Walktrap, Leading Eigenvector, Label prop (cf. encadré 4.3.2). Les résultats sont similaires pour les algorithmes, et montrent une différence significative dans la détermination de clusters entre Urbact et Interreg Europe.

	Urbact	Interreg C/Europe
Nombre de villes par rapport au nombre de partenaires total (%)	80	19
Degré	18	8
Diamètre	7	7
Modularité (label prop)	9	53
Composantes connexes	2	29
Densité	0.044	0.018
Plus court chemin	2.7	3.4

Tableau 5.4 : Indicateurs par programme européen

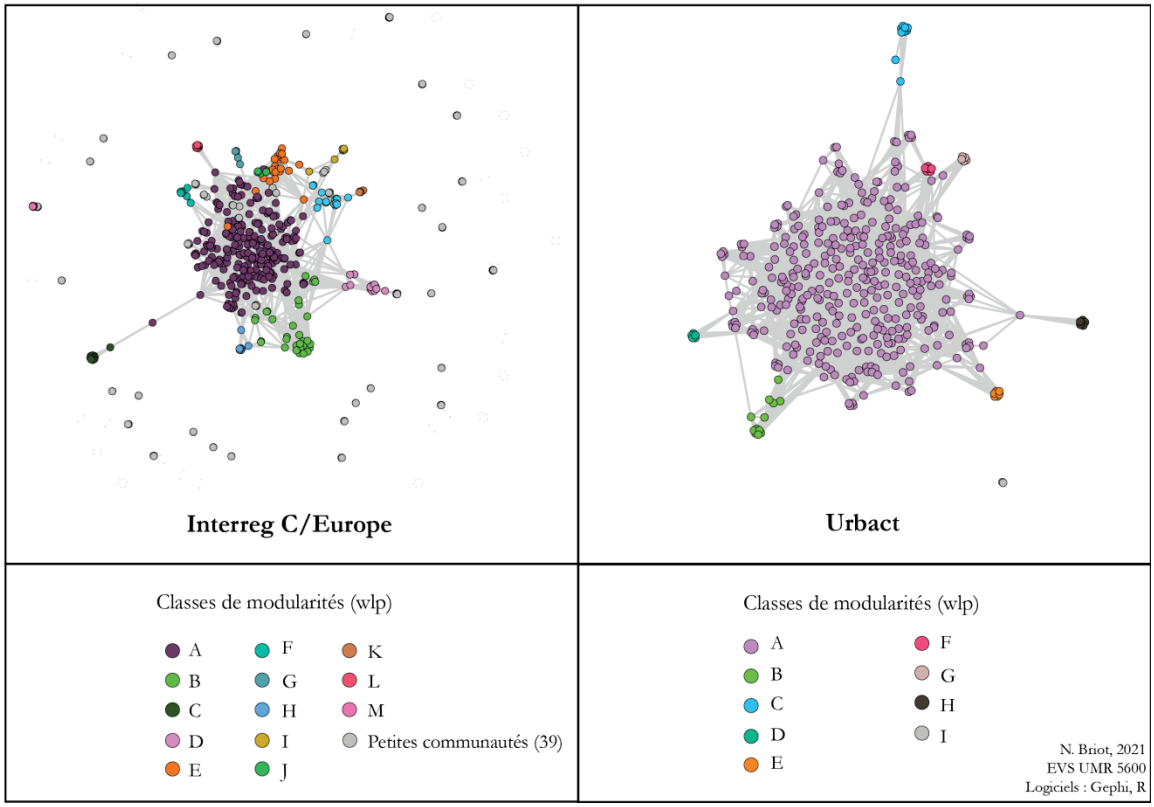


Figure 5.10 : Visualisation des programmes européens

Lecture de la Figure 5.10 : Il s'agit du réseau de coopérations par le biais des projets européens, divisé par programmes, Urbact et Interreg C/Europe. Les villes ont été discrétisées en fonction de leur appartenance aux clusters déterminés par l'algorithme Label Prop.

Le Tableau 5.4 et la Figure 5.10 montrent que l'organisation du programme Interreg C est beaucoup plus divisée que celle du programme Urbact. Dans le programme Urbact, les villes ont en moyenne plus de partenaires, et la structure du réseau est dense, bien connectée et bien reliée. Au contraire, dans le programme Interreg C, les villes ont peu de partenaires et sont dans un réseau plus éclaté. Cela est dû à différents facteurs. Le premier est le résultat d'un choix méthodologique fait lors du traitement de ces données : seules les villes (communes,

intercommunalités et services urbains) ont été conservées, car ce sujet porte sur les relations entre villes. Or il y a beaucoup plus de villes dans le programme Urbact que dans le programme Interreg C, puisque ce dernier n'est pas un programme qui s'adresse spécifiquement aux villes (Tableau 5.4). Plus de nœuds ont donc été supprimés dans le réseau Interreg C, ce qui a contribué à diviser ce réseau : certaines villes peuvent avoir un partenaire en commun non urbain (une association, une université …), mais ce lien ne sera pas visible dans cette étude. Pour autant, cela n'est pas considéré comme une limite : il s'agit bien d'étudier ici les coopérations entre villes, et les connexions qui existent entre elles, parce qu'elles forment un type d'acteur homogène, avec des stratégies semblables. Ce sont des liens entre des acteurs, mais aussi des liens entre lieux que nous étudions dans cette thèse. Si les ponts entre villes sont le fruit de partenaires non urbains, alors nous estimons que cela n'entre pas dans ce sujet d'étude. Ainsi, le réseau de coopérations entre villes au sein du programme Interreg C est plus éclaté que le réseau Urbact.

Cette division, au-delà du choix méthodologique, est le résultat de la conception même de chaque programme. Le réseau Interreg C est un réseau d'échanges de bonnes pratiques, entre tous types d'acteurs locaux alors que le réseau Urbact est centré sur la problématique urbaine et sur les acteurs urbains. Le fait que ce type de programme n'existe que pour les villes (pas pour les régions par exemple) n'est pas négligeable : les villes sont un acteur de plus en plus important pour les institutions européennes qui essaient de les mettre en relation et d'en faire une communauté soudée, au travers de ce programme.

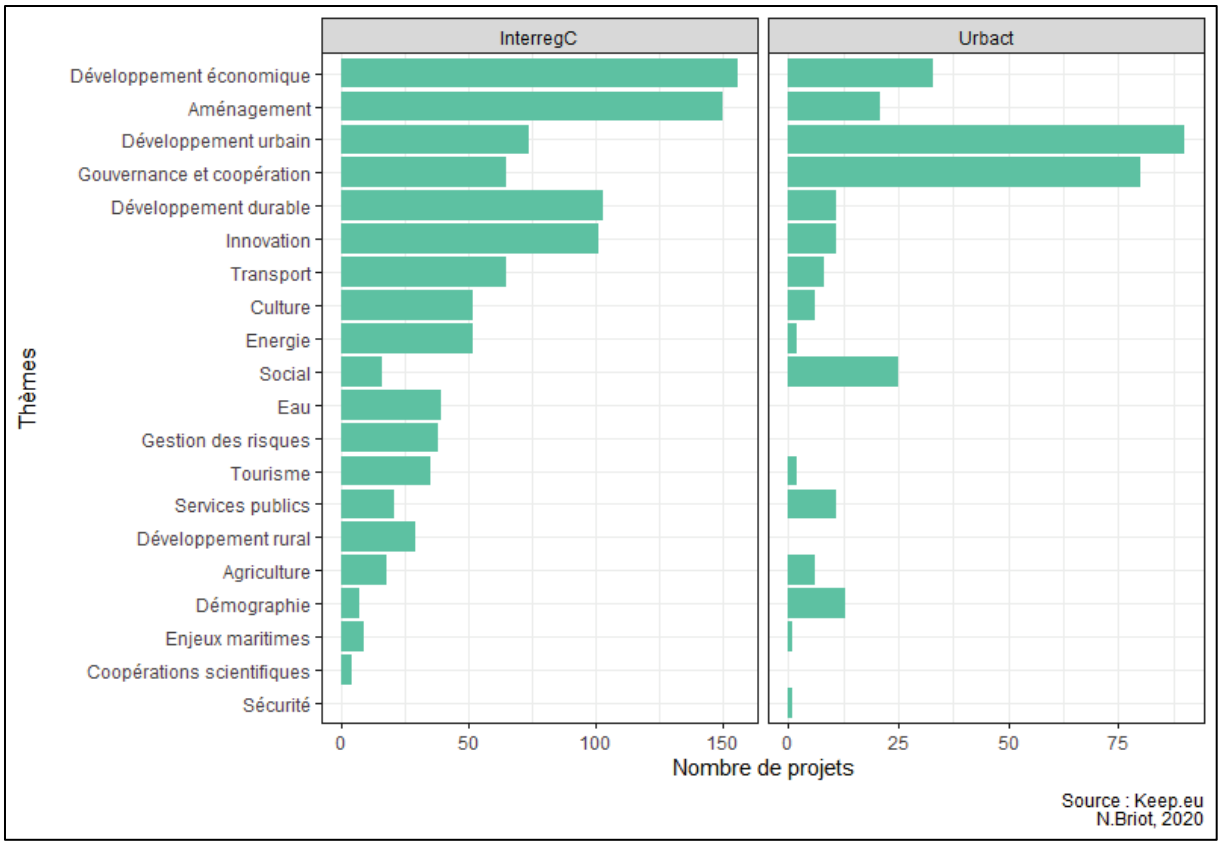


Figure 5.11 : Thèmes de coopération par programme

En termes de thèmes d'échanges, cette différenciation se repère également. Les problématiques des programmes Interreg C sont centrées autour de problématiques spécifiques et techniques : le développement économique, l'aménagement, le développement durable, l'innovation, les transports … Le programme Urbact est centré autour de deux thématiques : le développement urbain et la gouvernance et la coopération. On a ainsi un centrage autour d'une problématique commune : l'urbain, mais aussi d'un objectif commun, la coopération et la création d'une communauté de villes européennes. Ces différences se perçoivent enfin dans les entretiens réalisés avec les acteurs des programmes.

	Directeur du programme Urbact	Policy Officer – Interreg Europe
Mise en réseau	*On a beaucoup d'activité à l'échelle du programme. On a d'abord toutes les activités de capacités building, de formation, d'aide. Ça veut dire quoi: quand on a une vague de réseau, prenez par exemple, la lancée de 23 réseaux de transferts de bonnes pratiques, on va chaque année réunir tous les leaders et les experts des projets. On va tous les réunir pendant deux jours pour les former. Chaque année on aura ça. Ça, c'est la première activité commune. La deuxième, c'est qu'on a chaque année un grand évènement. On va, au début de la vie des réseaux, organiser une formation qu'on va faire en été, la dernière a eu lieu à Rotterdam il y a 4 ans. On a réuni 500 personnes, pendant près d'une semaine avec la formation d'une trentaine de classes. C'était une sorte de gigantesque université d'été. La dernière a eu lieu en ligne à distance, en septembre-octobre de cette année, où pendant 9 jours on a organisé des petites classes avec 400 personnes. Le 3e mode a lieu tous les deux ans en alternance avec l'université d'été, c'est l'Urbact City festival. L'objectif c'est vraiment d'avoir une rencontre un peu travailleuse et festive en même temps, ça dure 3 jours. La dernière a eu lieu à Lisbonne en 2018 et vous imaginez qu'en 3-4 jours il y a là aussi 400-500 personnes, pas simplement les gens du programme, mais aussi des gens qui viennent de toute l'Europe, de tous les pays et on partage autour de grandes thématiques, avec quelques objectifs bien précis. Donc ça, c'est des évènements très importants dans la vie du réseau.*	*On a ce qu'on appelle la policy learning plateform, c'est un autre élément du programme, étroitement lié à la communauté en ligne, c'est presque comme un réseau social. Les porteurs de projets et les personnes intéressées peuvent créer un compte sur notre site et on peut chercher d'autres membres en fonction de leur domaine d'expertise, faire une recherche par mots clés. Après on organise aussi généralement une fois par an un gros évènement pour réunir tous les porteurs de projets et les personnes intéressées, là c'est un peu moins important parce qu'on n'a pas d'appel à projets à venir, mais au début de la programmation on a fait de gros évènements avec beaucoup d'animation, de réseautage, de recherche de partenaires …*
Lobby	*C'est mon rôle principal, de faire du lobby, de représenter. Il y a plusieurs aspects. On a beaucoup d'autres interlocuteurs à l'échelle européenne, avec la Commission européenne, avec les 27 États de l'Union européenne, car c'est notre comité de suivi. C'est un de mes rôles essentiels d'être en contact sans arrêt avec ces ministères, avec la Commission, qui est notre banquier, d'être en contact avec les autres organisations internationales, l'OECD, Eurocities. Actuellement on a la préparation du programme Urbact 4 pour 2021-2027, donc c'est là-dessus que je travaille.*	*Normalement non, ce n'est pas du tout la tâche du programme.*
Poursuite de la coopération	*On ne s'occupe pas de la suite des projets. Mais il y a un point quand même. On a fait des enquêtes deux ans après la fin de projets de coopération et on a constaté que 80% des 200 villes interrogées avaient mis en œuvre au moins partiellement leur plan d'action. Et là-dessus, il y en avait 25% qui avaient été financés par la politique de cohésion. Ça, c'est une première forme de continuité. La deuxième forme c'est que souvent pour les villes qui viennent dans nos réseaux, c'est un apprentissage de l'Europe, notamment pour les petites et moyennes villes. Ça, c'est un sujet vraiment clé. Parce que les moyennes villes ont plus de mal à accrocher le wagon européen. Les grandes villes vous avez un département européen dont c'est le job. Beaucoup de villes qui participent à Urbact vont ensuite participer à d'autres démarches européennes, H2020 ou Direct Urban Action. Donc on est une sorte de tremplin pour d'autres activités européennes. »*	*Ça dépend, dans l'idéal on espère que oui, les partenaires continuent de travailler ensemble, soit dans un autre projet soit dans un contexte plus informel, je pense que ça arrive, ça arrive souvent. Nous c'est difficile d'exploiter ça de manière systématique. Une fois le projet fini, ils n'ont pas de liens contractuels avec le programme, après on sait que beaucoup des personnes restent fidèles à la communauté donc ils vont toujours suivre les activités du programme, ils vont éventuellement venir aux évènements, peut-être en vue de recherche de nouvelles collaborations. »*

Tableau 5.5 : Témoignages des acteurs d'Interreg Europe et Urbact

Dans les extraits d'entretien ci-dessus, on perçoit une différence de conception dans la gestion des partenaires. Le programme Urbact a pour objectif de créer une communauté au-delà de chaque projet, alors que cette dimension est beaucoup moins perceptible dans le programme Interreg C. Le programme Urbact se perçoit comme un lobby et comme un tremplin pour l'Europe, tandis que le programme Interreg Europe est centré sur le projet en tant qu'unité et son bon déroulement. Ces conceptions viennent corroborer les différences de structures et de thèmes de coopération énoncés précédemment. Ainsi, les villes ne vont pas utiliser de la même manière chaque programme, et ces différents instruments permettent de répondre à différents objectifs (Mboumoua 2007). Si les projets Interreg C permettent de répondre à des problématiques techniques et spécifiques, dans une logique de développement du territoire, le programme Urbact lui, participe davantage à la mise en réseau internationale de la ville et à son accès à d'autres programmes européens. Les villes sont donc mises en réseau de manières différentes et complémentaires au travers de ces programmes.

5.1.5 Dépasser le Brexit : les coopérations pour maintenir le lien

La construction européenne n'est pas un processus linéaire, et la montée de l'euroscepticisme est grandissante. Le Brexit est un évènement majeur dans l'histoire européenne, mais également pour les villes européennes en général et britanniques en particulier. En effet, les villes britanniques sont insérées dans de nombreux coopérations et programmes européens, intégration remise en question suite au vote du Brexit en janvier 2021.

« NB : Comment allez-vous gérer le Brexit ? Avez-vous des accords avec eux ?

E : Non pour l'instant on n'a pas d'accords avec eux donc tout ce qui concerne la programmation en cours jusqu'en 2021 et les projets approuvés on a des partenaires britanniques et ils restent dans le projet sans problème. Les fonds sont approuvés, ils continuent la coopération. Par contre pour la nouvelle programmation, la Grande-Bretagne ne fera plus partie de l'Union européenne et donc elle sera un pays tiers. On a eu une première indication des représentants britanniques, qui nous ont fait comprendre qu'a priori ils ne chercheraient pas à faire un accord particulier avec le programme comme ça a été le cas pour la Suisse et la Norvège dans cette coopération. A priori on n'aura pas ça dans la nouvelle programmation, donc ils seront un pays tiers comme un autre, et donc j'imagine avec une très très très très faible participation. »

Policy Officer - Interreg Europe

« NB : Par rapport au Brexit, vous parliez des pays tiers, vous avez une idée de ce qui va se passer?

E : En Angleterre, actuellement on continue à travailler avec les villes anglaises pour Urbact III parce que les financements sont prévus, jusqu'à ce que les réseaux Urbact soient terminés en 2022, mais pour Urbact IV pour l'instant on n'a aucun message du Royaume-Uni, on ne sait pas du tout. Peut-être qu'on pourra les associer comme on fait avec la Norvège et la Suisse, c'est-à-dire que les villes participent aux réseaux Urbact et sont financées à 50%

par les villes et 50% par l'État lui-même, peut-être qu'on trouvera un arrangement de ce type-là. Mais pour l'instant tout est gelé avec la crise actuelle. »

Directeur du programme Urbact

Les deux programmes étudiés sont relativement incertains sur la place que pourront prendre les villes britanniques dans la future politique de cohésion, mais les négociations laissent présager une intégration faible, comme un pays tiers classique, et ne pouvant donc que très peu bénéficier des fonds européens. Cette décision est à l'image de la cassure assumée entre l'État britannique et les institutions européennes. Pourtant, à l'échelle des villes, cette cassure est moins nette, et la ressource en termes de financements européens représente un manque à gagner qu'il faudra pallier.

« Comme on dit, les villes sont les bébés dans le divorce du Brexit, ils n'ont rien à dire, mais ils prennent tout »

Coordinatrice et responsable de plaidoyer - Atlantic Cities

« NB : Pourquoi vous dites que le Brexit est un sujet pour vous ?

E : On est dans cette phase où on avait des programmes de coopérations à travers les programmes Interreg qui n'existeront plus, car les Britanniques ont fait savoir qu'ils ne participeraient plus à ces programmes-là. Donc la question pour nous, c'est de voir un petit peu comment on peut réinventer ces relations avec les collectivités britanniques par rapport aux enjeux de développement qui sont les nôtres. Les projets qui étaient menés ensemble hier, comment les poursuit-on, est-ce que demain la coopération avec les Britanniques sera une coopération à l'international ? Le Royaume-Uni pouvant devenir un pays tiers, là on pourra peut-être développer des projets du MAE. L'idée c'est vraiment de ne pas couper justement, c'est de réinventer, c'est vraiment intéressant, on doit reconstruire voire construire une relation nouvelle.

NB : De quelle manière les Britanniques voient-ils les choses?

E : Il y a la démarche gouvernementale et il y a l'enjeu, comme en France, des territoires qui ont à gérer directement ces questions-là par rapport aux contrôles sanitaires, à la réintroduction des duty free. Il y a toute une économie derrière, un aménagement aussi du territoire, une prise en compte de l'impact, quel qu'il soit, de ces nouvelles relations, qui sont celles d'avant l'entrée dans l'UE, qui vont revenir et qu'il faudra réintroduire dans nos fonctionnements respectifs.

NB : Et en termes de sources de financements ?

E : Ça sera toute une question, car les Britanniques sont pragmatiques, s'il n'y a pas de financements… l'enjeu pour eux c'est de pouvoir avoir des financements. Si je prends le programme Interreg « 2 Mers », il n'y a de projets sans les partenaires britanniques tout comme le programme « France-Manche- Angleterre ». Donc cette coopération franco-britannique avec les Néerlandais et les Flamands c'était une source importante de financements pour les universités, les collectivités locales britanniques et les associations. Toute cette source de financements européens, mais aussi d'emplois, d'études et de recherches avec des thématiques très larges, avec également les programmes transnationaux et

les Interreg Europe vont disparaître. S'ils n'en font plus partie, il faudra trouver des financements, et pour ça ils auront besoin de partenaires comme nous pour pouvoir s'inscrire dans des projets soit européens avec une autre place, ou alors des projets à l'international dans le cadre des dispositifs mis en place par chacun des États. Donc il y aura peut-être aussi des ponts à trouver, à créer et à porter aussi par nos gouvernements nationaux et par l'UE. »

Cheffe du Service Coopérations Europe et International de Dunkerque

Les décisions prises à l'échelle nationale se répercutent de manière concrète sur les territoires locaux, qui doivent donc trouver de nouvelles formes de financements. En effet, si le mode d'interaction va ressembler à celui des relations internationales classiques, bornées par des frontières nationales, il ne faut pas oublier que, par l'abaissement des frontières et les dispositifs mis en place par les institutions européennes, le nombre et l'intensité des relations entre collectivités infranationales est très élevée. Ainsi, la question posée par l'agent de Dunkerque concerne le maintien de ce niveau de relations entre villes, tout en se pliant à des contraintes beaucoup moins facilitantes. Une des réponses envisagées est les associations de villes européennes.

« Another thing is Brexit. We have quite a lot of UK cities, all of them were devastated by Brexit and were against it, and they really wanted to remain engaged in European activities. Polis can be a way for them to continue that engagements and not to lose touch with their EU counterparts. »

Secretary General of Polis

« Il y a des villes qui ont décidé de devenir membre juste après le Brexit. Coventry et d'autres villes ont commencé à s'engager beaucoup plus à partir du Brexit. Glasgow a dit « pour nous maintenant, Eurocities c'est notre pont vers l'Europe. On ne peut pas se permettre de perdre l'effet réseau et la connexion avec les autres villes ». Après on va voir quelles formes cet accord va prendre, s'ils y arrivent. »

Membership coordinator and executive assistant to the Secretary General of Eurocities

En effet, ces associations de villes, nous l'avons vu, sont très proches des institutions européennes, et bénéficient de nombreux financements européens et en font profiter leurs membres. Ainsi, les villes britanniques voient dans ces institutions qui ne sont pas administrativement affiliées à l'Union européenne un pont entre elles et l'UE. D'un autre côté, les associations de villes voient également le Brexit comme une opportunité pour acquérir de nouveaux membres et augmenter l'activité du réseau, en se plaçant en tant qu'intermédiaire entre les deux parties (Espineira 2020).

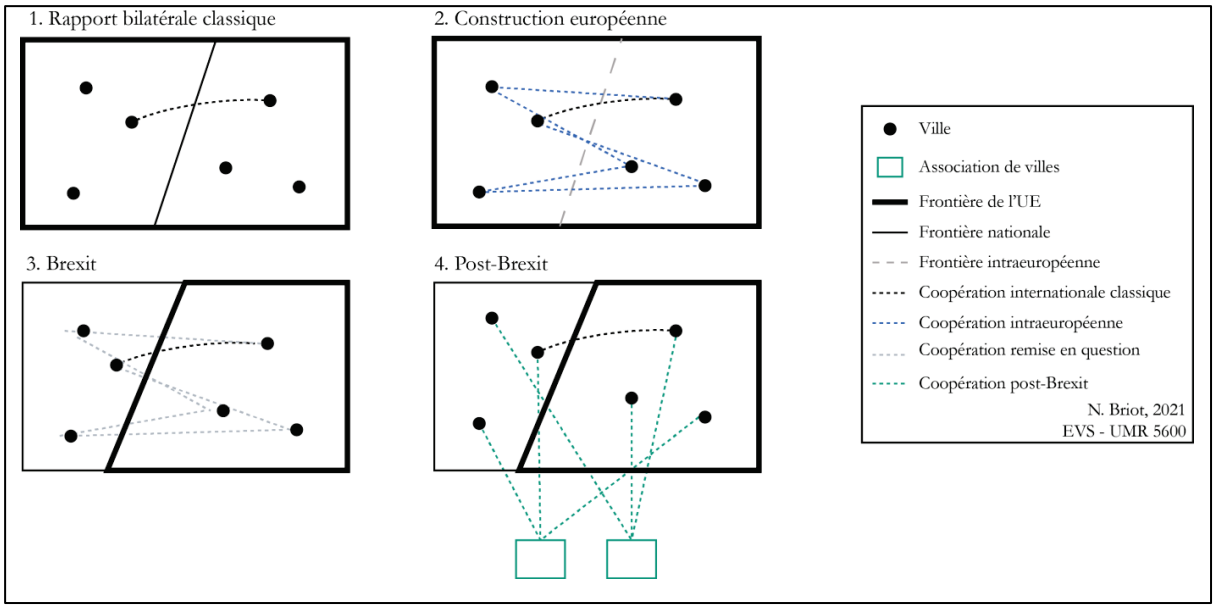


Figure 5.12 : Reconstruire les coopérations entre villes post-Brexit

La mise en place de coopérations entre villes est un enjeu fort pour les villes dans le contexte post-Brexit. En effet, si la sortie de l'UE et des programmes de la politique de cohésion représentent un danger en termes d'accès aux financements pour les villes européennes, on voit que les relations entre villes européennes et britanniques sont réorientées au sein de structures comme les associations de villes. De ce fait, les coopérations internationales entre villes permettent en même temps la construction européenne, mais servent aussi de pansement dans le cas de la rupture entre la Grande-Bretagne et l'UE. Ces coopérations atténuent les effets indésirables liés à la remise en place de frontières nationales classiques et permettent une sortie plus facile pour les villes qui peuvent toujours prétendre à certaines ressources européennes via ces coopérations internationales. Ces relations entre villes à l'échelle locale, sont donc des ponts, certes fragiles, éphémères et peu visibles, mais qui pansent les ruptures et relient les espaces là où les États créent des fractures (Musch et al. 2008).

5.2 Les coopérations internationales : un rayonnement européen

Les coopérations internationales des villes européennes ne se limitent pas aux projets financés par la politique de cohésion. Les villes européennes sont très présentes au sein des jumelages et des associations de villes. Par le biais de ces liens internationaux, les villes font rayonner l'Union européenne par différents biais.

5.2.1 Les coopérations internationales comme spécificité européenne

5.2.1.1 Un profil d'internationalisation particulier

Si les coopérations internationales ne relèvent pas d'une dynamique strictement européenne, on a vu que leurs origines et leur légitimation réciproque étaient particulièrement liées. Ainsi, il semble

pertinent, à ce stade de cette recherche, de proposer l'idée que les coopérations internationales entre villes participent du processus d'européanisation et que cette forme d'interaction entre territoires locaux peut être perçue comme partie intégrante des pratiques spatiales européennes. Pour étayer cette hypothèse, nous avons réalisé une analyse en composante principale à partir de la base de données sur les associations de villes, constituée de 4 492 villes, à l'échelle internationale. Trois variables ont été retenues afin de définir des profils de villes en fonction de leur projection à l'international. Les coefficients de corrélation entre chaque variable et chaque dimension de l'ACP sont disponibles en annexe.

Variable	Description	Source
Population	Population des villes du corpus	Geonames
Degreeok	Nombre de partenaires au sein des associations de villes	Yearbook of International Organizations + recherches personnelles
Meanlongkm	Distance moyenne des villes avec leurs partenaires (km)	Yearbook of International Organizations + recherches personnelles

Tableau 5.6 : Variables retenues pour l'analyse en composante principale

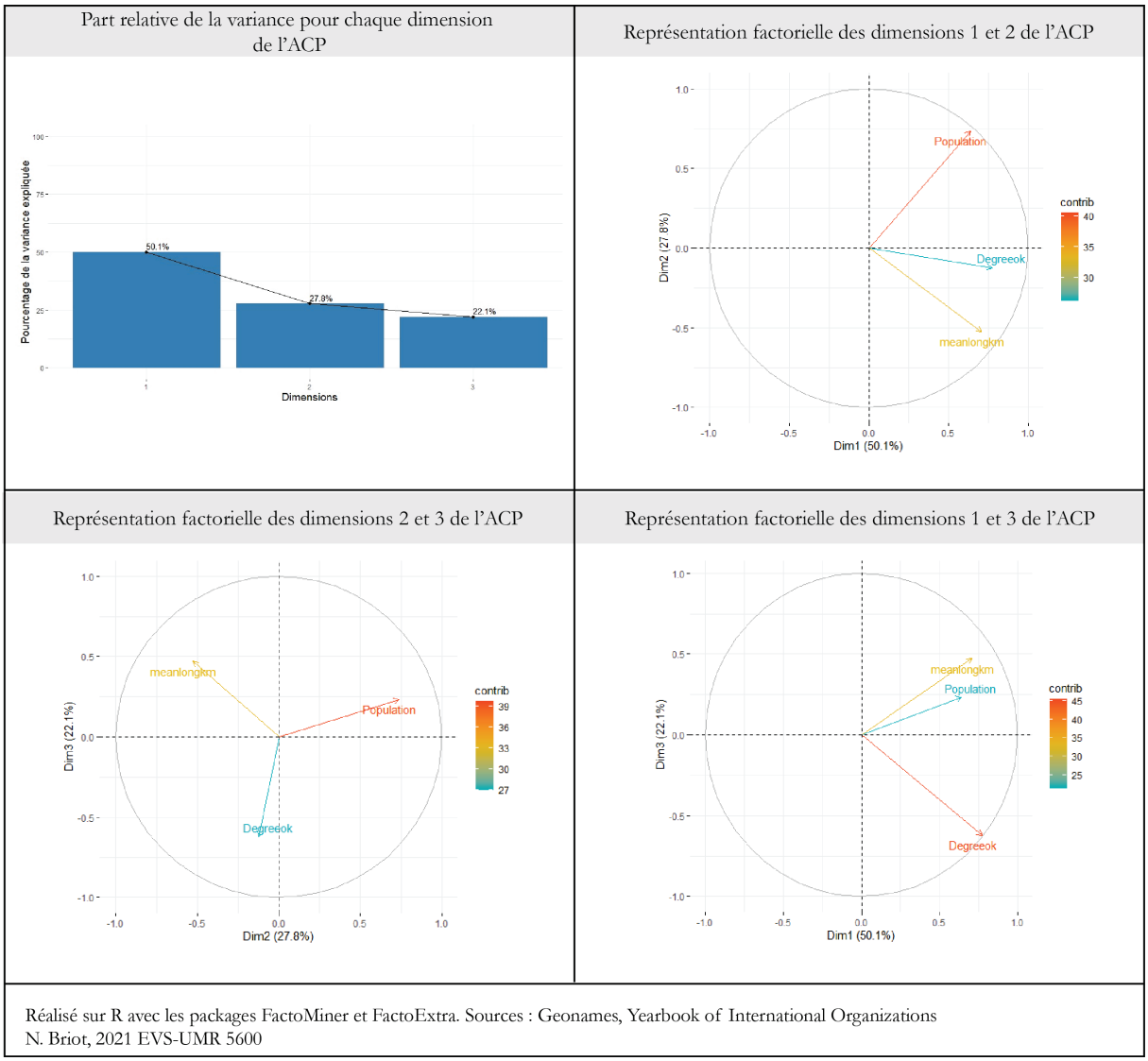


Figure 5.13 : Analyse en composante principale des villes-membres d'associations de villes

Le premier axe de l'ACP résume 50% de la variance. Les coordonnées positives correspondent à une forte insertion dans les réseaux internationaux, une forte population et une distance moyenne avec les partenaires élevée.

Le deuxième axe de l'ACP résume 27,8% de la variance. Les coordonnées positives correspondent à une population élevée. Les coordonnées négatives correspondent à une forte insertion dans les réseaux internationaux et une distance moyenne avec les partenaires élevée.

Le troisième axe de l'ACP résume 22,1% de la variance. Les coordonnées positives correspondent à une population et une distance moyenne avec les partenaires élevées. Les coordonnées négatives correspondent à une forte insertion dans les réseaux internationaux.

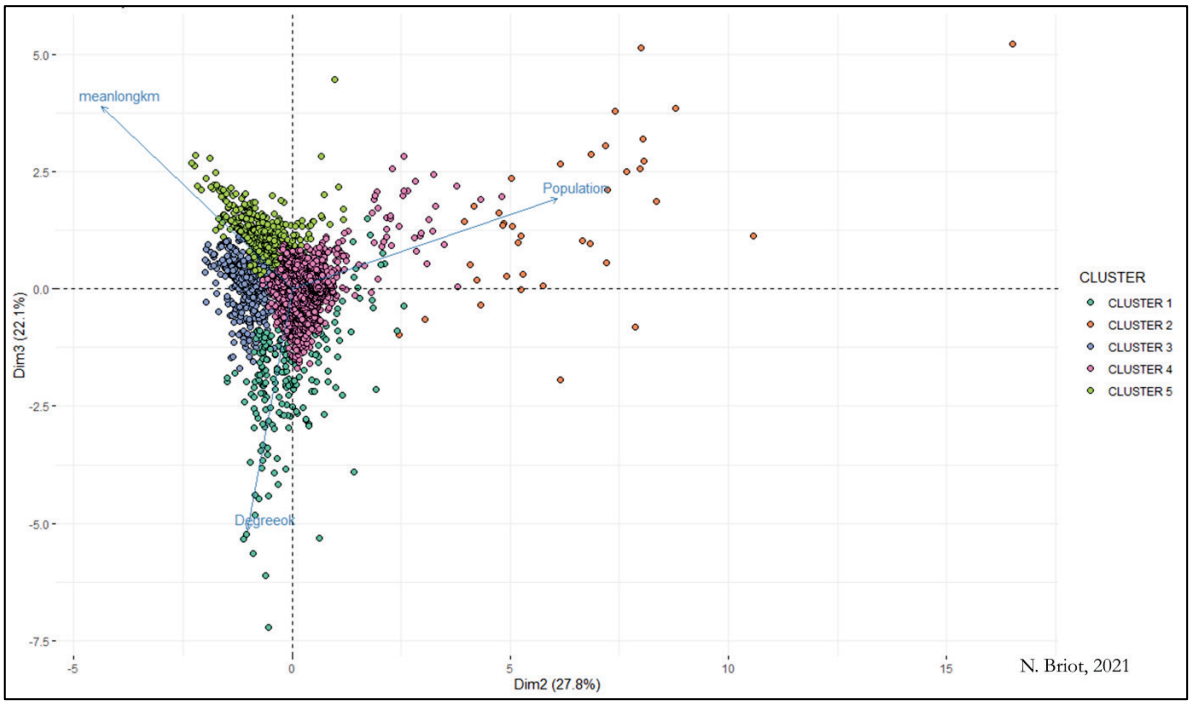


Figure 5.14 : Typologie des villes-membres d'une association de villes projetée sur la dimension 2 et 3 de l'ACP

Afin de faciliter la lecture et l'analyse, nous avons réalisé une classification ascendante hiérarchique (CAH). La CAH a été établie sur les 3 variables retenues. L'algorithme d'agrégation des villes est fondé sur la méthode de Ward minimisant l'inertie des classes, c'est-à-dire d'obtenir le moins de variation possible entre les villes agrégées au sein d'une même classe. Les dimensions 2 et 3 ont été choisies pour la visualisation, car elles permettent de mieux faire ressortir les différences entre clusters. En projetant les villes sur le graphique (Figure 5.14), nous avons délimité 5 groupes de villes (Figure 5.11, Figure 5.12)

- Le cluster 1 rassemble des villes grandes à moyennes, très insérées régionalement dans les réseaux de coopérations. Il est composé de 226 villes.
- Le cluster 2 rassemble de très grandes villes, très insérées mondialement dans les réseaux de coopérations. Il est composé de 39 villes.
- Le cluster 3 rassemble des villes moyennes, moyennement insérées à l'échelle mondiale. Il est composé de 662 villes.
- Le cluster 4 rassemble des villes petites et moyennes peu insérées à l'échelle régionale. Il est composé de 2 888 villes.
- Le cluster 5 rassemble des villes petites et moyennes peu insérées à l'échelle mondiale. Il est composé de 677 villes.

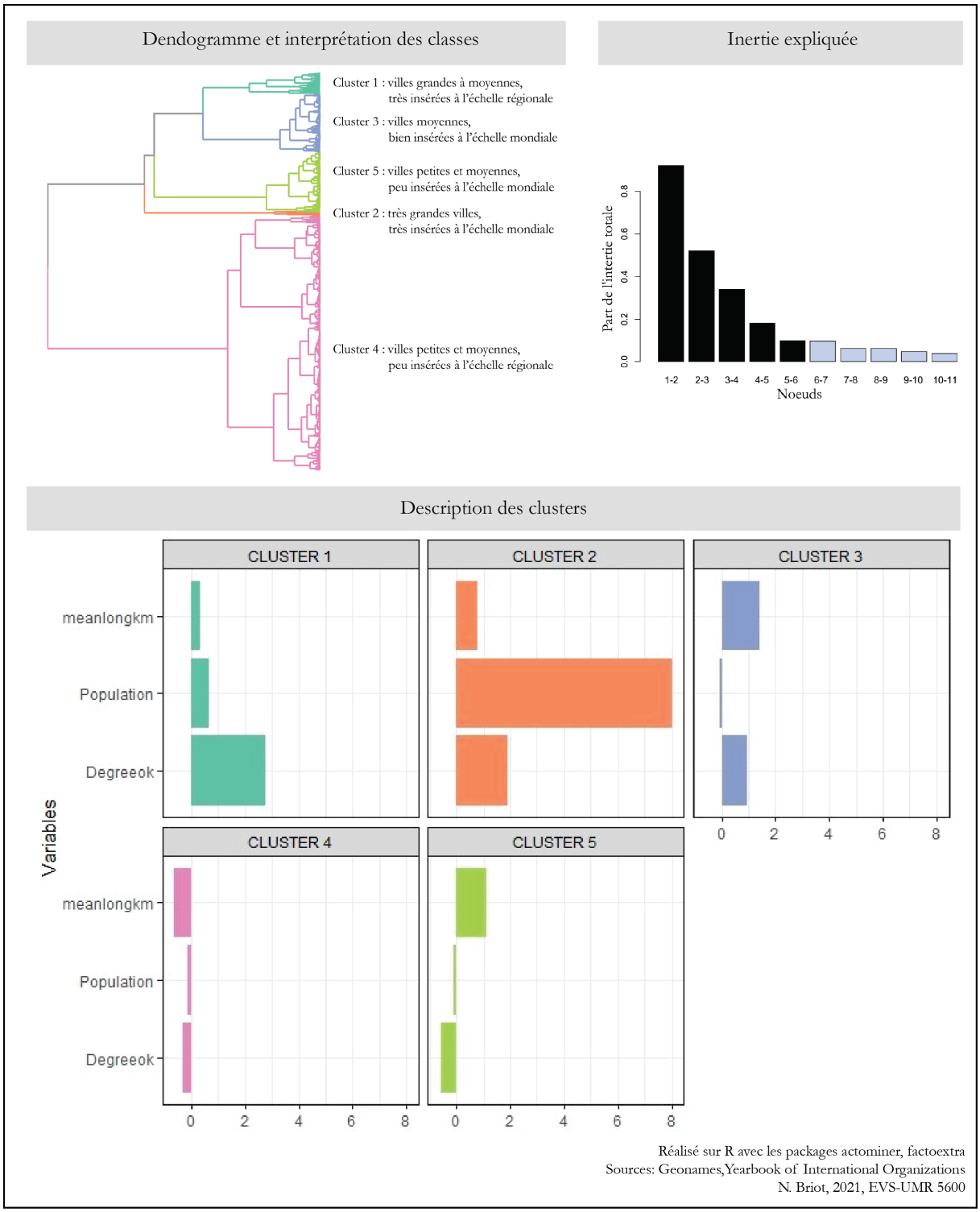
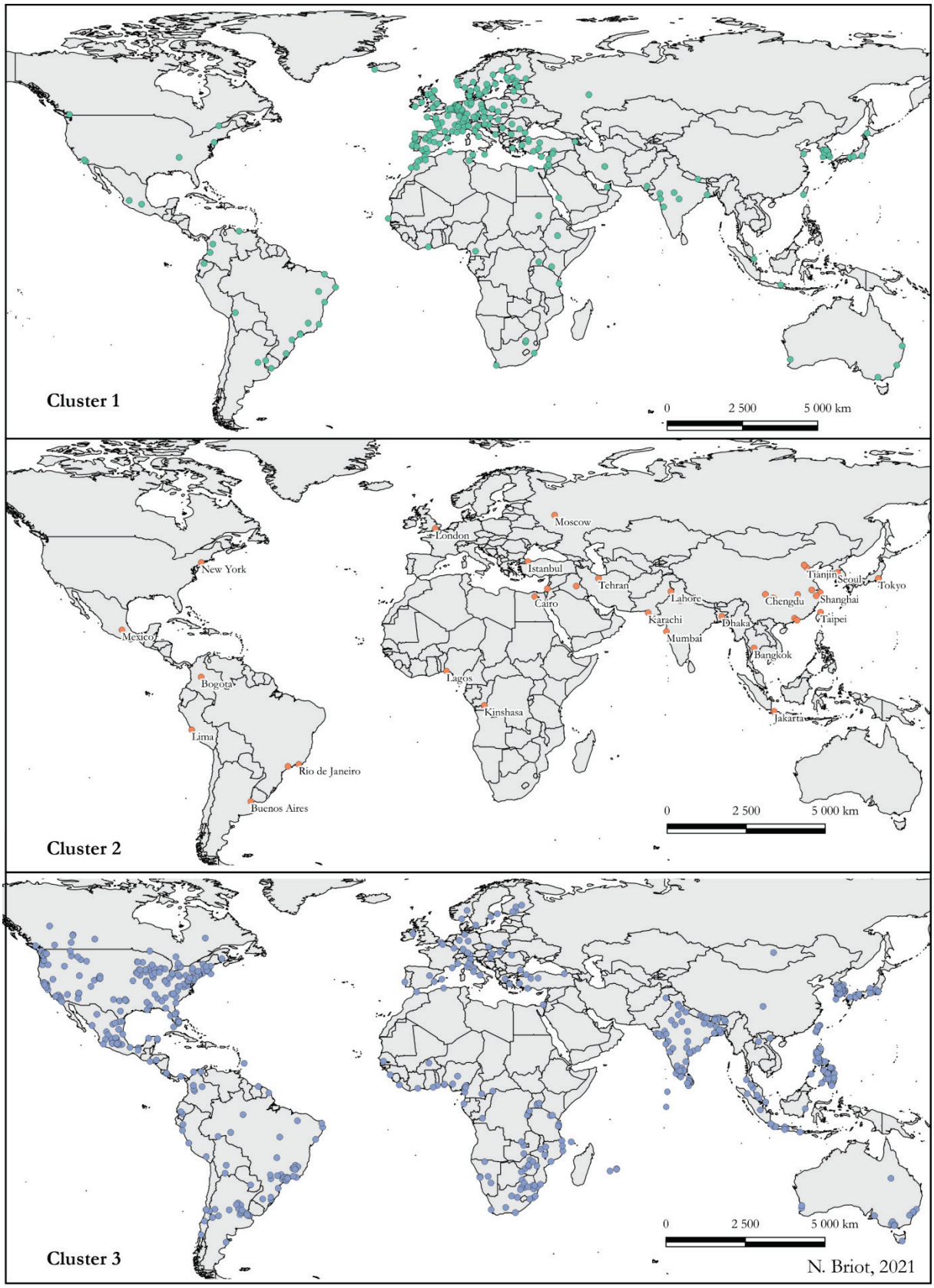
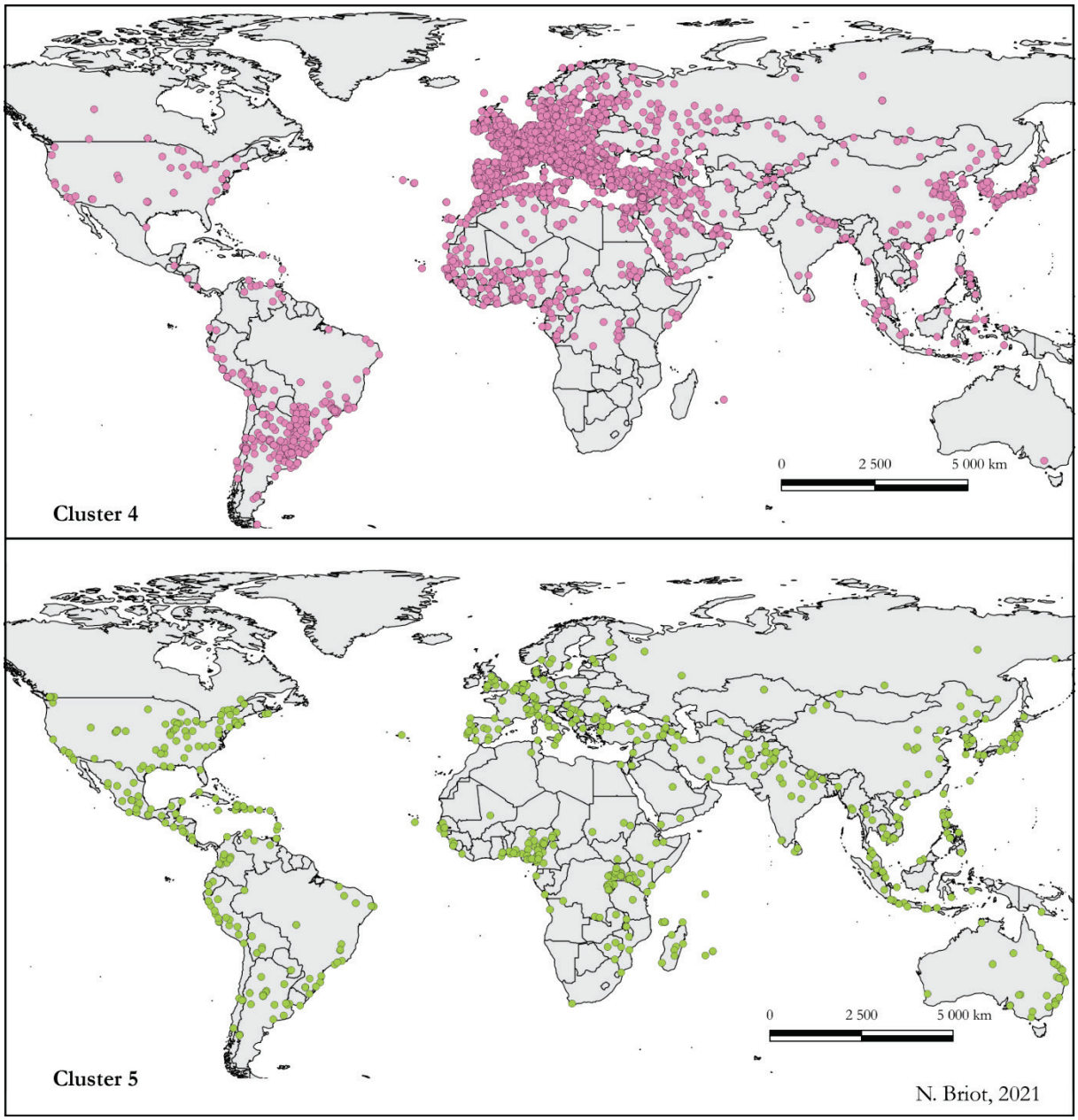


Figure 5.15 : Classification ascendante hiérarchique des associations de villes



Carte 5.5 : Clusters des villes membres d'associations internationales (1)



Carte 5.6 : Classes des villes membres d'associations internationales (2)

Lecture de la Carte 5.5 et de la Carte 5.6 : Les cartes représentent les 4 492 villes du corpus des associations de villes. Elles sont discrétisées en fonction de leur appartenance aux classes déterminées par la CAH.

Si l'on spatialise ces classes, on remarque que les clusters 4 et 5 (Carte 5.6) représentent le plus grand nombre de villes. Le cluster 4 est formé de 2 888 villes et le cluster 5 de 677 villes. Le cluster 4 contient des petites villes qui sont intégrées à l'échelle. Plusieurs échelles régionales sont délimitées dans ce cluster : sud-américaine, ouest-africaine, euro-méditerranéenne et asiatique. Ces échelles régionales représentent le premier palier d'internationalisation pour ces villes. Le cluster 5 est composé de villes également faiblement insérées dans ces réseaux, mais à l'échelle mondiale. Ces villes sont cependant légèrement plus peuplées que les villes du cluster 4, ce qui

leur permet d'accéder à cette échelle mondiale. Leur participation à ces coopérations se fait par le biais d'associations peu actives. L'une des associations très investie par les villes de ce cluster (161 villes sur les 677) est l'association « International Cities of Peace », une association qui promeut la paix dans le monde. Cette organisation n'a pas fait d'évènements depuis plusieurs années et n'est pas très présente sur les réseaux sociaux, deux critères intéressants pour mesurer l'activité d'un réseau. Ainsi, la participation à cette association n'est pas très engageante pour les villes qui en sont membres. Le cluster 3 représente des villes moyennes plus intégrées, et qui ont donc pu avoir accès à une échelle mondiale, cette fois de manière plus dynamique que pour les villes du cluster 5. Leur nombre de partenaires est élevé et montre une internationalisation active. Le cluster 2 fait écho au réseau des villes mondiales, évoquées par la littérature (Sassen 1991; Taylor 2004). On retrouve en effet ces grandes villes globales, souvent des capitales, et qui sont très insérées à l'échelle mondiale dans les réseaux de coopération. Ces 4 clusters viennent confirmer la logique suivante : plus une ville est peuplée, plus elle est dynamique au sein de multiples associations de villes à une échelle mondiale. Ainsi, plus une ville est grande, et plus elle coopère avec de nombreux partenaires à une distance élevée.

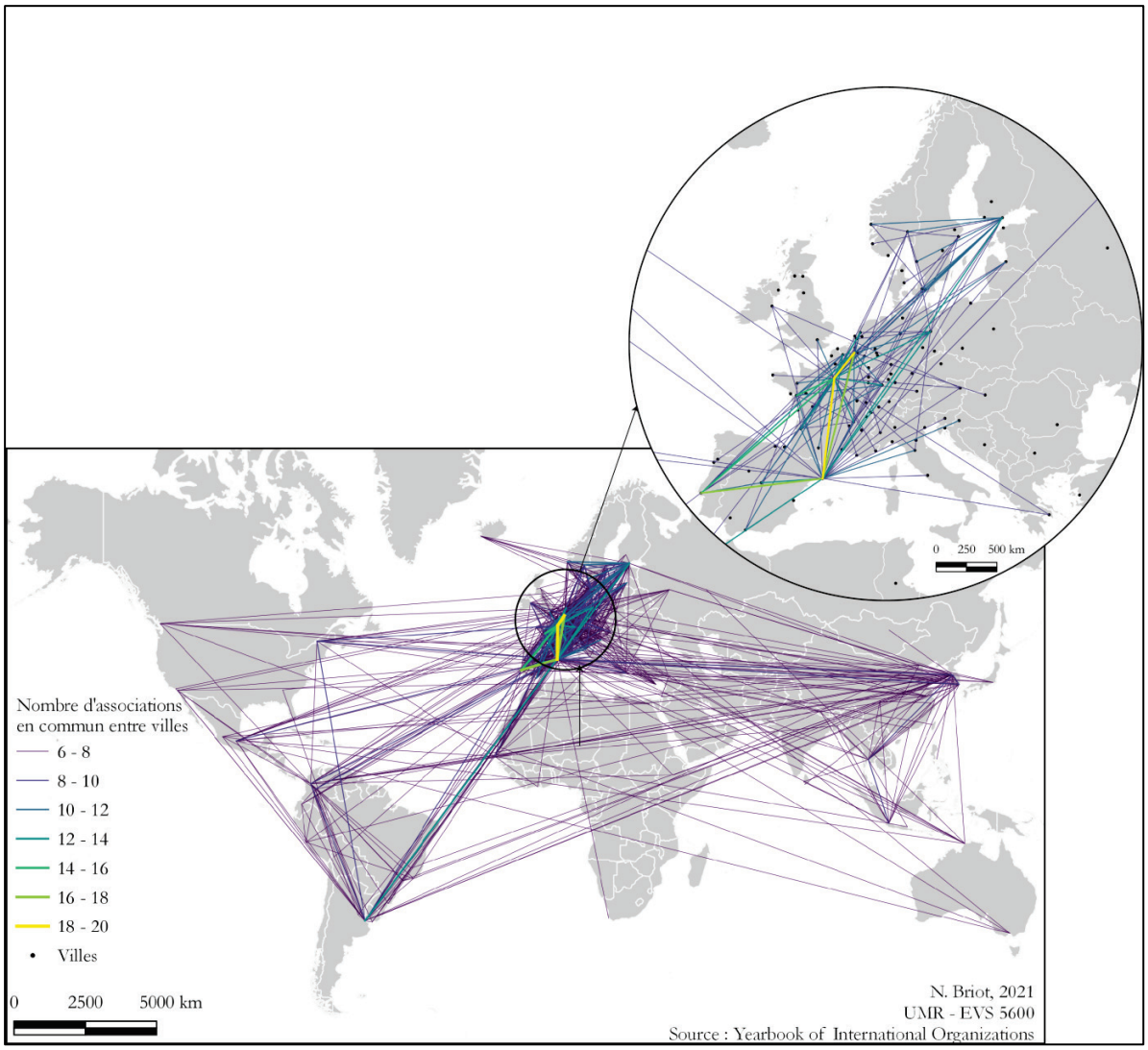
Le cluster 1, cependant, contraste avec les autres, car il s'agit de villes de taille importante à moyenne, très insérées dans les réseaux de coopérations, plus que le cluster des villes mondiales, mais cette fois à l'échelle régionale. Quand on spatialise ce cluster, on remarque que la majorité des villes sont situées en Europe. Ainsi, il est intéressant de voir qu'il y a une réelle spécificité dans l'internationalisation des villes européennes. Le réseau qu'elles développent est avant tout un réseau régional et européen. Leur comportement et leur stratégie d'internationalisation diffèrent de l'expansion progressive de l'échelle régionale à l'échelle mondiale en fonction de leur degré d'intégration dans le réseau des associations de villes. Les villes européennes sont en même temps les plus insérées, mais ne négligent pas la scène régionale, voire c'est l'échelle qu'elles investissent préférentiellement. Ainsi, vues de l'échelle mondiale, les villes européennes ont un profil particulier dans leur présence dans les réseaux de coopérations internationales. Cela conduit à faire le lien avec la notion d'européanisation. Ce résultat montre que les villes européennes ont des pratiques, des façons de faire (Radaelli 2010) qui leur sont propres et qui diffèrent des autres villes à l'échelle mondiale. Cela fait écho à la représentation de la ville européenne comme modèle qui se différencierait des autres formes urbaines à l'échelle mondiale. Ce modèle, issu notamment de la pensée de Weber et plus généralement d'une littérature qui s'est construite par et pour un prisme européen et plus largement occidental place la ville européenne comme une forme d'idéal type :

> « Associée à des valeurs positives d'émancipation et de modernité » (Coudroy de Lille 2016).

Cette thèse, sans juger de la valeur de l'insertion des villes dans les réseaux, souligne cependant cette spécificité européenne dans leur rapport à l'internationalisation. Analyser ces liens de coopération entre villes permet donc de mettre à jour le processus d'européanisation à l'œuvre, qui modifie les postures internationales des villes européennes.

5.2.1.2 L'Europe, centre névralgique des coopérations

L'analyse des relations fortes au sein du réseau des associations de villes permet également de corroborer cette idée des coopérations internationales comme spécificité européenne.



Carte 5.7 : Les relations intenses au sein du réseau des associations de villes

Lecture de la Carte 5.7 : La carte du monde représente les liens intenses entre villes-membres d'une association d'une ville, c'est-à-dire les liens qui sont composés d'au moins 6 associations en commun supérieur à 6, ce qui correspond à 900 liens, soit 0,1% du réseau total. Le zoom sur l'Europe augmente le seuil à 8 associations en commun afin de faciliter la lisibilité.

Comme pour les projets européens, cette partie intense du réseau est très faible par rapport à l'ensemble des liens. Il s'agit de 900 liens, soit 0,1% du réseau total. Or l'épicentre de ce réseau

intense se situe en Europe (Carte 5.7), avec de très nombreuses relations intraeuropéennes. C'est en Europe qu'il y a en même temps le plus de relations, mais aussi les plus intenses, avec des villes qui ont jusqu'à 20 associations en commun. On dépasse ici la vision des associations de villes comme réseau de potentialité : si deux villes sont dans une dizaine voire une vingtaine d'associations en commun, elles créent des liens. Par exemple, il existe un triptyque entre Paris, Bruxelles et Barcelone, qui ont 20 associations en commun. Ces relations fortes se reflètent dans l'action des trois villes auprès de la Commission européenne concernant les émissions de particules fines suite au *dieselgate* que nous avons vu précédemment. Dans le même sens, la ville de Lyon, qui a 8 coopérations avec Helsinki et Turin a mené 2 projets européens avec Helsinki et 3 avec Turin. Lyon est jumelé avec Turin, et lors de l'entretien avec le directeur des relations internationales du Grand Lyon, la ville de Turin a été nommée parmi les partenaires bilatéraux actifs.

Les coopérations entre villes sont donc un moyen de mailler le territoire, mais également d'interagir avec les institutions européennes :

> « Urban 'networking' has become a rule of behaviour in the EU » (Atkinson et Rossignolo 2018).

Selon ces auteurs, les coopérations entre villes permettraient une « soft Europeanization ». Par le biais des coopérations internationales, les villes s'européanisent de différentes manières (Rossignolo 2009) : elles échangent de bonnes pratiques, mais elles ont aussi accès aux fonds européens et peuvent mettre en place des actions de lobby auprès des institutions européennes. Les villes européennes ont de multiples outils pour coopérer : les jumelages, les projets européens et les associations de villes. Tous ces types sont incités par les institutions européennes, et permettent aux villes européennes de développer un réseau transnational extrêmement dense. Par ces coopérations, les villes apprennent le fonctionnement communautaire et adoptent un profil particulier dans leur rapport à l'international. Ces relations leur donnent accès à un poids politique nouveau, mais aussi à une nouvelle échelle d'action (Escach 2014). Ainsi, dans ce contexte politique de construction supranationale, les coopérations entre villes européennes prennent une autre dimension.

5.2.2 L'Europe qui rayonne, l'Europe comme tremplin

Au-delà de cette spécificité européenne, l'Union européenne agit comme un tremplin pour les villes qui veulent s'internationaliser.



Carte 5.8 : L'Europe qui rayonne

Lecture de la Carte 5.8 : La carte représente les liens très intenses entre villes-membres d'une association d'une ville, c'est-à-dire les liens qui correspondent à un nombre d'association en commun supérieur à 8, ce qui correspond à 450 liens, soit 0,05% du réseau total.

Si on analyse la Carte 5.8, qui représente les villes ayant 8 associations en commun ou plus, on remarque que la plupart de ces relations sont soit intraeuropéennes, soit entre une ville européenne et une autre ville mondiale. On a sur cette figure une réelle impression de rayonnement et de projection des villes européennes vers le reste du monde, par le biais des coopérations internationales. Ainsi, ce mode d'interaction entre espaces particulièrement imprégné de la culture européenne s'exporte. L'Europe est donc le centre névralgique des coopérations internationales entre villes.

L'Union européenne agit également comme un tremplin, donnant la possibilité et les outils aux villes européennes de nouer des coopérations à l'échelle mondiale. C'est ce qui est en partie énoncé dans le point 12.11 du Pacte d'Amsterdam, qui définit l'agenda urbain européen :

> « International dimension: link with the New Urban Agenda (Habitat III) of the UN (to be agreed upon), the Sustainable Development Goals (SDGs, 2030 Agenda on Sustainable Development) of the UN and the Paris Agreement on climate change of December 2015. ».

Les villes, selon ce point, doivent être pensées dans une dimension internationale et au travers d'institutions internationales, notamment l'ONU.

Le programme City Pairing souligne particulièrement cet effet tremplin de l'Union européenne, et notamment son rôle dans la mise en place de relations internationales. Ce programme, lancé dans le cadre de l'International Urban Cooperation (IUC), vise à jumeler temporairement une ville

européenne avec une ville mondiale. C'est l'Union européenne qui attribue le partenaire. La ville européenne et la ville mondiale remplissent en amont un formulaire comprenant des renseignements sur la ville, sur les thématiques fortes, sur les volontés de projets de coopération… Le projet de coopération doit forcément s'intégrer dans un ou plusieurs objectifs de développement durable. Le but du programme est de promouvoir l'échange de bonnes pratiques autour du développement durable entre villes à l'échelle mondiale.

> « What does international cooperation bring to sustainable development?
>
> Sustainable development requires innovation and testing of diverse solutions. Though it is not always achievable in as smooth a manner as one would hope – due, for example, to conflicts of interest (e.g. a need to update buildings via energy retrofits, while also wanting to preserve the historic value these spaces hold) – a willingness to adopt new perspectives often helps overcome such challenges. By sharing their experiences, cities can work together to discover exactly which solutions will and will not work across various contexts, and to learn from each other's local trials. The International Urban Cooperation (IUC) programme of the European Union (EU) has shown that city-to-city diplomacy and collaborative regional efforts can overcome obstacles. The programme, financed under the Partnership Instrument of the European Union, is an opportunity for local governments to learn from each other and set ambitious targets. It successfully demonstrates that cooperative approaches to sustainable urban development and regional innovation are crucial to support on-the-ground implementation of the United Nations' (UN) Sustainable Development Goals (SDG), using solutions aligned to the New Urban Agenda, while also facilitating cities contributing to the Paris Agreement. »
>
> *Extrait du document « Best practices from the International Urban Cooperation programme »*

On retrouve dans ce programme la même logique que dans la mise en coopération à l'échelle intraeuropéenne : c'est à l'échelle locale qu'on trouve des solutions concrètes, et les liens entre collectivités locales doivent être encouragés dans une perspective d'effacement des frontières. En tout, 80 paires ont été formées entre villes européennes et extraeuropéennes. En France, 5 villes ont participé : le Grand Lyon, Grenoble Métropole Alpes, Nice Côte d'Azur, l'Eurométropole de Strasbourg et Métropole Clermont Auvergne et Marseille.

À Grenoble, la métropole a été appareillée avec la ville de Toyota au Japon :

> *« NB : Vous parliez d'un projet européen, duquel s'agit-il ?*
>
> *E : C'est l'IUC, ça s'est lancé il n'y a pas très longtemps. Ça fait deux ans.*
>
> *NB : Comment cela se passe?*
>
> *E : En fait le programme a été lancé et ils ne savaient pas trop ce qu'ils voulaient faire. Ce qui extrêmement positif est que c'est une action internationale pilotée par la DG Regio donc ce n'est pas de la coopération intraeuropéenne type Interreg. Donc ça, c'était novateur et c'était assez facile de déposer un projet, même extrêmement facile, j'ai déposé*

un formulaire. On ne savait pas beaucoup ce qu'ils prenaient en charge, on ne connaissait aucun critère, mais le taux de sélectivité avait l'air haut. Et finalement, ils prennent en charge les échanges, un aller-retour ou deux, je pense qu'on aurait pu avoir deux missions s'il n'y avait pas eu le Covid. Ce qui n'est quand même pas mal, car nous le principal frein c'est la mobilité en termes de ressources. Dédier du temps de travail ça pose moins de problèmes que payer un billet d'avion. Ça, ça a aidé, l'Europe payait directement le billet d'avion, c'était vraiment bien comme système. Les attendus du financeur c'est sortir un programme de travail avec des actions sauf que ces actions ne sont pas financées ou elles doivent être autofinancées. Donc là on se retrouve à écrire un programme de travail complètement théorique. Il faut voir s'ils continuent le programme. »

Chef de projet Relations économiques internationales - Grenoble-Alpes Métropole

La ville de Strasbourg a été jumelée avec San Diego (États-Unis) :

« E : Et puis je parlais de coopérations différentes puisque depuis beaucoup plus récemment on a aussi une relation avec la ville de San Diego qui va être aussi originale parce que, contrairement à la plupart des coopérations internationales que nous menons, nous n'avions pas identifié la ville de San Diego et inversement, mais c'est un programme européen qui nous a mis en relation sur l'identification d'enjeux conjoints. On a participé à ce programme de coopérations ville à ville. Et donc effectivement cette relation a été vraiment soutenue depuis bientôt deux ans, avec une forte implication de l'administration de part et d'autre et différents services. Et là aussi c'est une force de la coopération, d'avoir pu partager et diffuser au sein de l'administration ici et là-bas. On remarque à mon niveau beaucoup d'échanges transversaux entre les administrations des villes, ce qui permet des échanges techniques notamment de partage d'expériences sur des enjeux qui peuvent se retrouver ici et là-bas. Ça, c'est un autre exemple.

NB : Sur le programme avec San Diego, c'est le programme de l'IUC? Ça s'est bien passé ? Vous avez continué après?

E : Oui tout à fait. On vient de terminer dans le cadre du programme européen, il y a des intérêts de part et d'autre de continuer les échanges dans différents domaines. Ce qui est intéressant c'est qu'on a à la fois cette relation bilatérale avec San Diego qui fonctionne bien, avec une forte implication de part et d'autre et aussi, qui est intéressante, car elle met en relation la direction des sports qui a piloté le projet avec la direction de l'urbanisme à San Diego. Mais on a aussi des relations multilatérales à la suite de ce programme-là. On fait partie d'une sorte de réseau informel de villes qui peuvent se rencontrer et échanger sur différentes thématiques.

NB : Et le réseau informel c'est toutes les villes du programme? Ou celles qui le souhaitent, les plus impliquées?

E : On a participé à des échanges dans le cadre du programme avec les villes européennes et nord-américaines, et ça a pu donner des échanges approfondis avec certaines villes en fonction des enjeux. »

Chargée de mission aux relations internationales pour la commune et l'Eurométropole de Strasbourg

Enfin, la ville de Nice coopère avec Haïku (Chine) :

« E : On a été aussi membre d'une initiative de la Commission européenne, qui s'appelle IUC et là c'est un programme entre villes européennes et villes du reste du monde. C'est pareil on a un rôle parce que nous on aime bien échanger, on aime bien être dans ce réseau donc là on a un rôle d'échanges avec des villes sur des objectifs du

développement durable et en fait on a été mis en twinning, en paire avec une ville chinoise pour échanger sur comment on s'adapte au changement climatique.

NB : Le programme est en train de se clore, vous allez faire quoi ?

E : Il y a plusieurs vagues de ce programme. Nous on a terminé notre collaboration avec la ville chinoise. Ça nous a permis en fait d'avoir des échanges officiels, la Chine est venue à Nice, on est allé là-bas, on a discuté de pas mal de choses. Mais concrètement ce sont des échanges très intéressants, mais entre experts et on a voulu réaliser un vrai projet concret ensemble. Mais là c'est là où c'est un peu plus compliqué parce qu'il n'y a pas de financement dans le cas de ce programme-là. En fait on a pu organiser des conférences, des workshops, ce genre de choses où s'inviter mutuellement, c'est déjà très bien, mais ce ne sont pas des réalisations très concrètes. IUC existe quand même, cette semaine j'ai été intervenant comme expert dans le City to City Annual Programme. C'était le quatrième, j'imagine qu'il y en aura un cinquième. Je suis intervenu sur le forum 'transformation digitale' avec des Croates, et un pays asiatique. Donc le programme continue. »

Directeur Europe, Euro-méditerranée et financements extérieurs à la Métropole de Nice

Plusieurs choses ressortent de ces entretiens. D'une part, le programme IUC est globalement salué et le fait que l'UE organise des relations extraeuropéennes est apprécié. D'autre part, ce programme, encore récent, ne subventionne que de l'échange de bonnes pratiques, et en particulier les modalités de déplacement associées. Le programme fonctionne selon une logique de création d'un plan d'action afin de tester de bonnes pratiques, mais ne finance pas la réalisation de ce plan d'action, ce qui est regretté par les villes participantes[82]. Enfin, ce programme rejoint l'esprit de la coopération européenne, car au-delà du *twinning*, une réelle communauté de villes se crée grâce à ce programme, et les jumelages ressemblent finalement plus à un prétexte pour créer une communauté de villes mondiales proches des institutions européennes. En effet, de nombreux séminaires se déroulent chaque année, sur des thématiques aussi diverses que la culture en ville, l'égalité des genres, la recherche de subventions … À chaque fois, des villes participant au programme interviennent dans ces séminaires, ce qui permet à toutes les autres villes de se connaître et d'échanger. Une grande session conclusive de la première phase du programme a eu lieu en décembre 2020, afin de présenter les différents résultats issus du programme[83]. Grâce à lui, les pratiques, mais aussi les façons européennes de coopérer se diffusent à l'échelle internationale. Il est tout de même intéressant de voir que c'est le mode d'interaction bilatéral qui a été privilégié aux dépens du multilatéralisme. On peut supposer que ces relations deux à deux permettent la création de liens plus forts. En effet, les trois villes engagées dans ces jumelages ont pour ambition de continuer la relation, notamment dans la réalisation de projets concrets. Ainsi, les institutions européennes, pour étendre leur

[82] https://iuc.eu/city-pairings/?c=search&pairing_id=c1zwc6g8, consulté en mai 2021 : Plan d'action du jumelage Boston-Lyon via le programme IUC

[83] https://iuc.eu/fileadmin/user_upload/News/IUC_Final_Conference.pdf, consulté en mai 2021

rayonnement, font le choix de se fonder sur ces relations plus fortes bien que moins nombreuses, mais qui créent du lien de manière pérenne.

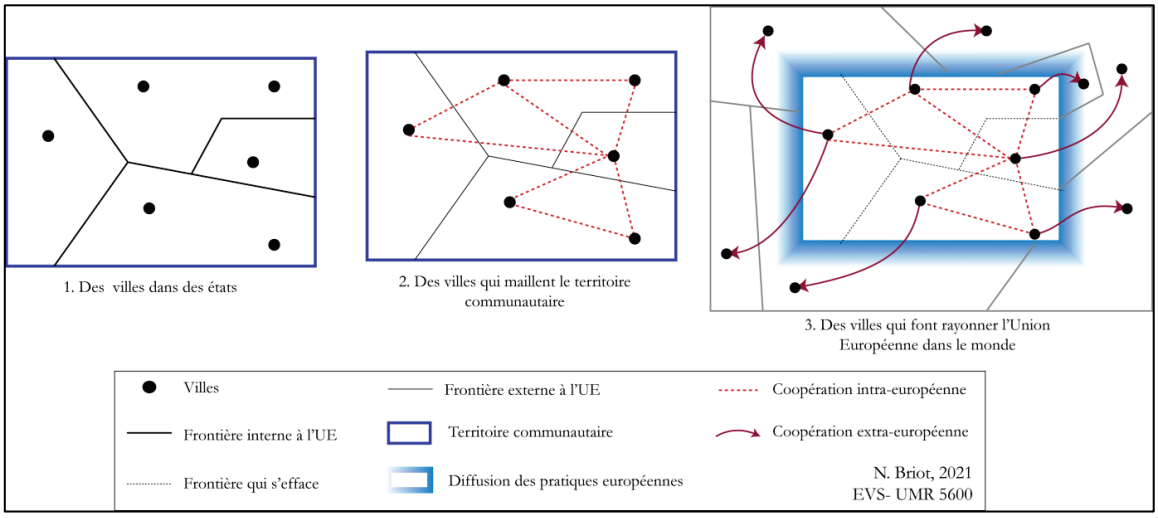


Figure 5.16 : L'Europe comme tremplin

Enfin, une analyse géographique de ce programme s'avère intéressante (Carte 5.9, Carte 5.10).



Carte 5.9 : Les partenaires du programme city-pairing de l'IUC

Lorsque l'on regarde la localisation des villes partenaires, on remarque que la couverture spatiale est assez large (Carte 5.9). Cette répartition fait ressortir dans un premier temps une géographie assez classique, avec des pôles qui rappellent la Triade, et notamment l'Amérique du Nord et le Japon très investis par ces coopérations. Cependant, ce réseau ouvre des zones de coopération innovantes pour les villes européennes, comme l'Inde ou l'Amérique du Sud. L'absence totale de villes africaines ou du Moyen-Orient est tout de même notable.



Carte 5.10 : Présentation des villes partenaires du programme IUC [84]

Sur le document de communication du programme présentant la localisation des villes partenaires (Carte 5.10), le continent africain a été caché et recouvert par le zoom sur les villes européennes. Il a été impossible de contacter le programme pour obtenir un entretien, il aurait été pourtant intéressant de comprendre ce vide géographique très visible. On peut faire plusieurs hypothèses : les villes africaines n'ont pas postulé au programme, les villes européennes ont refusé des jumelages avec les villes africaines ou encore le programme n'a pas jumelé de villes européennes avec des villes africaines, considérant que l'échange ne serait pas égalitaire. Dans tous les cas, cela rend visible cette asymétrie dans les relations de coopération avec l'Afrique, qui reste toujours en marge.

Ainsi, les coopérations internationales menées par des villes européennes ne permettent pas uniquement de mailler le territoire européen, mais aussi d'exporter à l'international des pratiques typiquement européennes. Cette européanisation des coopérations internationales entre villes et un moyen utilisé par les institutions européennes pour faire rayonner l'Europe et son poids grandissant à l'échelle internationale, par le biais d'une nouvelle forme de *soft power*.

5.3 L'ambiguïté européenne : mise en compétition vs mise en coopération des villes

L'Union européenne est souvent présentée, tant par les médias que par la littérature scientifique, comme une institution favorable à une plus grande compétitivité entre territoires. La stratégie de Lisbonne, de 2000, est retenue, car elle énonce le but suivant : faire de l'Union européenne :

> « L'économie fondée sur la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde d'ici à 2010 » (Elisalde, Santamaria, et Peyralbes 2008).

[84] https://iuc.eu/fileadmin/templates/iuc/lib/iuc_resource/tools/push_resource_file_resource.php?uid=eVP76Cu, consulté en mai 2021

La construction européenne, qui est en premier lieu liée à la création d'un marché commun, a longtemps été tournée autour d'objectif de compétitivité (Newman et al. 1996). On perçoit donc majoritairement l'Union européenne comme un acteur qui met en compétition les espaces (Brenner 2004; John 2001). Il ne s'agit pas ici de déconstruire ce propos, mais de le compléter en soulignant l'idée que l'Union européenne fonctionne également sur une logique de mise en coopération des espaces. L'Union européenne, par la multitude de programmes présentés précédemment qui sont appuyés par des lignes budgétaires non négligeables, se construit et se fait connaître des échelons locaux. La coopération permet de répondre aux effets négatifs engendrés par la politique de compétitivité européenne (Boulineau 2016a). L'Union européenne oscille donc entre ces deux pôles : la mise en compétition et la mise en coopération des espaces. L'article d'Elissalde *et al.* (2013) va dans ce sens et montre, par l'analyse textuelle de différents rapports de la Commission européenne, que les politiques européennes balancent entre un pôle centré autour de la cohésion et des logiques de solidarités et un pôle centré autour de la compétition et du développement.

Les institutions européennes sont donc paradoxalement actives pour mettre en compétition et en coopération les villes. On peut citer ici deux exemples concrets permettant de mettre en lumière cette oscillation. Le premier est celui des capitales européennes. La remise d'un statut de capitale existe dans différents domaines (capitale de la culture, capitale verte), et est très prisée par les villes qui deviennent très visibles à l'échelle européenne pendant plusieurs années. Le cas de Grenoble, qui a obtenu en 2020 le titre de capitale verte européenne pour 2022 est parlant.

> *« NB : Est-ce que le prix Capitale Verte vous ouvre de nouvelles portes de coopération ?*
>
> *E : Ça fait partie des réseaux, comme villes créatives de l'UNESCO, qui sont pilotés et organisés par les organisateurs de ces prix, en l'occurrence par la DG environnement de la Commission européenne et l'équipe Green capitale. Ils nous ont fait entrer dans la première réunion de ce réseau, c'était il y a 3 semaines. On s'est rendu compte que ça avait l'air très sympa, ils échangent beaucoup sur des choses très concrètes et ça nous ouvrira des portes de villes qu'on n'arrivait pas à obtenir. Ça sera à rajouter dans les réseaux en effet, je l'ai pas encore intégré tout à fait. »*
>
> Directeur de l'action internationale et européenne de la commune de Grenoble



Figure 5.17 : Grenoble, capitale verte 2022[85]

On peut y voir ici une façon de mettre en compétition les villes à l'échelle européenne, dans une logique de *branding* territorial. Pourtant, il existe un réseau de coopérations, piloté par la Commission européenne, pour créer des synergies entre les gagnants des prix de chaque année. Ainsi, la mise en compétition engendre de la coopération.

À l'inverse, la Commission européenne promeut la compétition entre villes, à partir des réseaux de coopération. Le programme Urbact « Find Your Greatness » est un bon exemple. Il réunit les villes d'Alba Iulia (Roumanie), de Limerick (Irelande), de Wroclaw (Pologne), de Budapest (Hongrie), de Perugia (Italie), de Bragança (Portugal) et de Candelaria (Espagne). L'objectif du réseau est d'échanger sur les stratégies de marketing territorial menées par les villes du projet.

> « Seven cities have joined the URBACT Action Planning Network (APN) 'Find Your Greatness' aiming to boost their sustainable urban development by defining their strategic brand position and increasing their attractiveness and competitiveness. Cities are competing for people, resources and business, therefore a demand for a unified city strategy has been constantly increasing. Since the 1990s, city branding has been a key factor in urban development policies. Cities all over the world take specific actions to manipulate their image and perceptions, both in the eyes of the inhabitants and those of potential tourists, investors, users and consumers. While capitals and other large cities typically enjoy the advantages of a strong metropolitan vibe, population diversity and higher financial resources, mid-sized and smaller towns and cities often struggle to attract attention. Without making themselves recognisable on the broader regional or global map, they can face decreasing recognition, relevance and competitiveness on the global market. »
>
> *Extrait de la présentation du projet sur le site d'Urbact*[86]

[85] https://www.grenoble.fr/1336-grenoble-capitale-verte-europeenne-2022.htm, consulté en mai 2021

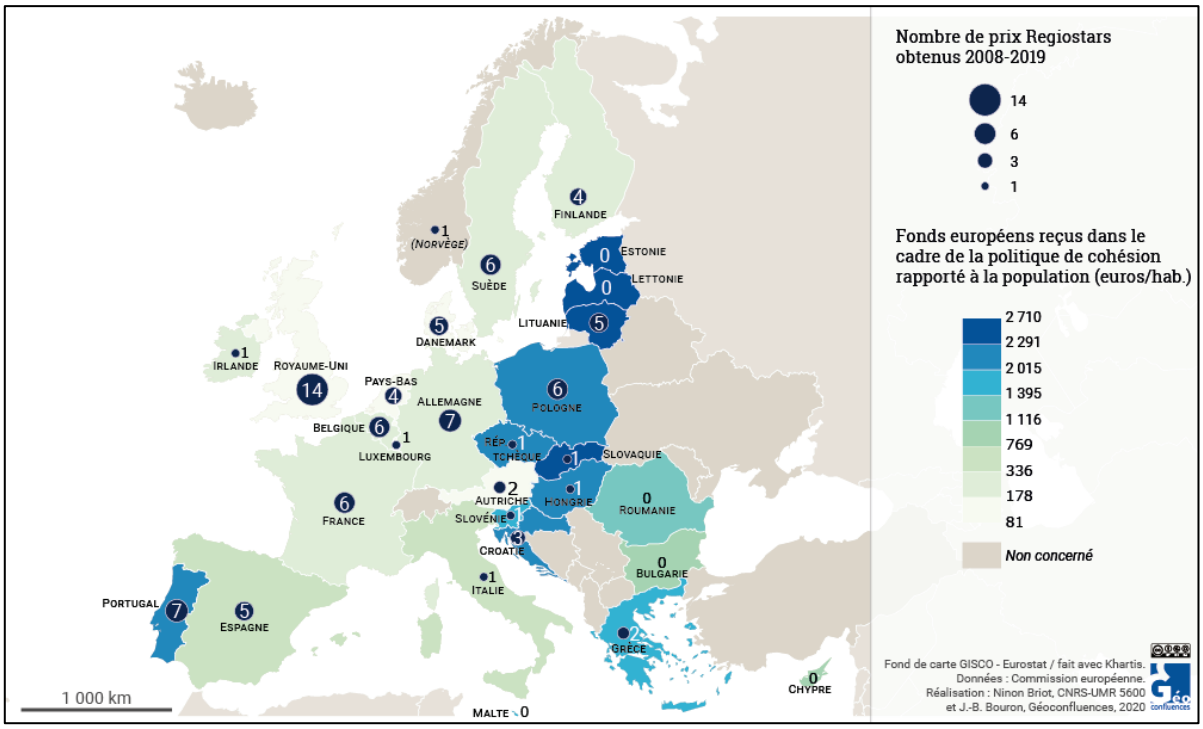
Ce projet entre en résonnance avec les politiques européennes cherchant une plus grande compétitivité territoriale via une politique de marketing urbain afin de favoriser le développement, qui est, selon le projet, un élément clé de développement. Ici c'est donc par le biais d'un réseau de coopérations financé par la politique de cohésion que circule cette conception du développement territorial, fondée sur une quête d'attractivité pour éviter une '*decreasing recognition*'. On retrouve donc ici l'alternance entre une vision redistributrice des richesses à l'échelle européenne par le biais de la politique de cohésion et une vision qui souhaite renforcer les pôles pour un développement économique fort. Les institutions européennes mettent enfin les villes européennes en compétition par le biais d'un prix récompensant le meilleur projet de coopération à l'échelle européenne.



Figure 5.18 : Regiostar 2019 – récompense du projet Citywalk, « Public choice award »[87]

En effet, chaque année, à l'European Week of Cities and Region a lieu la cérémonie des Regiostars, c'est-à-dire le prix du meilleur prix de coopération financé par l'Europe. À l'image d'une cérémonie des Oscars, on remet à une série de projets nominés un oscar du meilleur projet de coopération financé par la politique de cohésion. Si l'on étudie la spatialité des gagnants des Regiostars depuis la création du prix en 2008, on remarque de fortes inégalités spatiales.

[86] https://urbact.eu/its-time-find-your-greatness, consulté en mai 2021
[87] https://www.flickr.com/photos/euregionsweek/albums/page5, consulté en mai 2021



Carte 5.11 : Gagnants des régiostars par pays depuis 2008

Lecture de la Carte 5.11: la carte représente le nombre de prix Regiostars remportés par pays entre 2008 et 2009. Les pays de l'Union européenne sont discrétisés selon le montant par habitant de fonds obtenu dans le cadre de la politique de cohésion.

La politique de cohésion est largement destinée aux pays de l'Europe orientale, notamment pour tenter de rééquilibrer les écarts de développement entre l'Europe orientale et l'Europe occidentale. Pourtant, les pays qui ont reçu le plus de régiostars sont finalement des pays qui reçoivent peu de fonds de la politique de cohésion (Carte 5.11). Si l'on fait le postulat que ces prix permettent de mettre en avant les acteurs participants aux projets, on peut regretter que les prix n'aillent pas plus vers des pays qui ont un niveau de développement moindre. Ainsi, par le biais de la mise en coopération, l'Union européenne reproduit à certains moments des logiques de mises en compétition qui profitent aux espaces déjà développés et visibles (Briot 2020).

La mise en place de coopérations à l'échelle de l'Union européenne met donc la lumière sur la stratégie d'aménagement européenne, composée d'une recherche d'une plus grande compétitivité territoriale, mais aussi le souhait d'un développement harmonieux, porté par la politique de cohésion (Faludi 2010). Ces deux pôles ne s'opposent pas, bien au contraire, et conduisent à la mise en place de relations complexes entre territoires.

Conclusion du chapitre

L'Union européenne est un acteur central dans le mouvement de mise en place de coopérations entre villes. Sous de multiples formes, et par le biais de différents outils, l'UE propulse les villes à une échelle supranationale. Les villes européennes ont un rapport spécifique à

l'internationalisation : les villes européennes investissent davantage l'échelle européenne que l'échelle mondiale par le biais de multiples coopérations. Ce processus fait écho au concept d'européanisation qui désigne ces façons de faire typiquement européennes. Cette européanisation se traduit à différentes échelles. Ces coopérations maillent le territoire européen à une échelle fine et diminuent les effets frontières, en rapprochant symboliquement les espaces. Elles opèrent à la manière d'un passeur, associant l'UE avec les citoyens et les territoires. L'europhilie des acteurs des relations internationales des villes est très visible. Ainsi, dans un mouvement inverse, les villes viennent apporter une légitimité nouvelle à l'UE, et la rendent visible à l'échelle locale, et en rapprochant les acteurs urbains. L'UE agit comme un tremplin, permettant aux villes de changer d'échelle dans leur projection internationale, par le biais de programmes alloués. Ces programmes font connaître l'Europe et son mode de fonctionnement dans d'autres espaces à l'échelle internationale et diffusent un certain nombre de pratiques typiquement européennes. Enfin, l'étude de ces coopérations invite à repenser le lien entre Europe et compétition. Si la construction européenne est beaucoup passée par un accroissement de la compétitivité entre espaces, ces coopérations indiquent que l'Europe est également un moteur central dans la mise en coopération des espaces. L'Europe est donc un acteur incontournable, et montre comment la construction du territoire communautaire permet de développer des outils d'interaction entre espaces innovants, dépassant les logiques nationales et frontalières.

Synthèse de la partie 2

- Les dimensions actorielle et temporelle sont centrales dans la mise en place et le maintien de ces relations. La question du portage politique par les élus semble être un facteur clé.
- Les pratiques des coopérations internationales sont en profonde mutation sous l'effet de la redéfinition des objectifs de ces relations.
- L'analyse de la structure de ces réseaux de coopérations montre le poids incontournable de l'espace géographique dans l'organisation de ces coopérations.
- La distance a un rôle prédominant dans la mise en place de ces relations. L'échelle régionale ressort comme le premier palier d'internationalisation pour les villes.
- L'échelon européen se détache et apparaît comme le centre névralgique de ces coopérations. L'Union européenne est un acteur majeur favorisant la mise en coopération des espaces et en particulier des villes, et base sa propre construction sur ce maillage entre échelons territoriaux fins.

PARTIE 3 :
STRATÉGIES URBAINES

Cette dernière partie vient enfin examiner les stratégies sous-jacentes qui conduisent les villes à nouer de telles relations. Après avoir étudié la structure des liens de coopération, il s'agit désormais d'observer quelles places acquièrent les villes sous l'effet de cette mise en réseau. La légitimation de la mise en place de coopérations entre villes s'inscrit dans une perspective d'internationalisation des espaces urbains souvent mise en valeur par les politiques publiques s'inscrivant dans une perspective néolibérale. Ces coopérations doivent répondre de manière croissante à des impératifs de retombées concrètes pour le territoire. Elles permettent aux villes d'acquérir une visibilité à l'échelle internationale qui sert ces impératifs de développement. Ce dernier temps de la thèse analysera avec un œil critique ces stratégies et objectifs qui conduisent à l'internationalisation. Les discours visant à légitimer ces liens seront confrontés aux impacts visibles sur les territoires. Ces chapitres viennent ainsi nourrir le débat sur l'importance de ces coopérations dans les politiques menées par les villes.

Le **premier chapitre** de cette partie se positionne par rapport au concept de *rescaling*. Ce concept issu de la littérature anglo-saxonne appuie l'idée que les échelles d'action des acteurs sont en enjeux en soi, et que la période contemporaine est marquée par un recul des échelons étatiques au profit des échelons supra et infranationaux. Nicolas Escach, dans sa thèse, montre que les coopérations internationales entre villes participent à ce phénomène de *rescaling*, donnant l'opportunité aux villes de se replacer vis-à-vis des États. Ce chapitre souhaite compléter la réflexion sur ce concept appliqué aux coopérations internationales entre villes, en montrant sa portée, mais aussi ses limites. Il souligne également comment certaines villes se repositionnent dans la hiérarchie urbaine au travers de ces coopérations. Le **dernier chapitre** de cette thèse met en lumière deux apports des coopérations internationales entre villes qui permettent de sortir d'une représentation de l'internationalisation des territoires comme partie prenante d'une vision néolibérale des rapports entre espaces. Le premier impact est que ces coopérations permettent à la ville de devenir active face aux grands enjeux internationaux qui impactent son territoire. Ces coopérations favorisent la circulation de pratiques et de modèles ce qui conduit aux villes de devenir plus résilientes. Le deuxième impact s'inscrit dans le champ de l'innovation territoriale et explique que ces relations internationales sont en réalité un moyen de structurer les acteurs locaux à l'échelle de la ville autour d'un projet de territoire.

Chapitre 6. Le *rescaling* : un concept opérant ?

Introduction du chapitre

Le *rescaling* est un concept central dans un grand nombre de recherches anglo-saxonnes qui étudient les recompositions du rôle de l'État sous l'effet des politiques néolibérales menées depuis les années 1970 (Cox 2009; Swyngedouw 2000, 2004). Ces travaux montrent comment les politiques néolibérales conduisent à une redéfinition des échelles d'actions par les acteurs, et notamment par les collectivités territoriales infranationales. Les échelles doivent être conçues, selon ces chercheurs, comme le résultat de luttes de pouvoir entre groupes sociaux :

> « The politics surrounding changes in contemporary urban policy-making is a politics of scale. In this politics, scale is not a neutral background. Rather, it is a discursive frame used by competing interests to define or redefine the appropriate location of political power and the territorial extent of specific policies and regulations. » (McCann 2003).

L'ouvrage de Brenner (2004) fait date en montrant cependant que, si le rôle de l'État semble concurrencé par le processus de globalisation et l'émergence de structures supranationales d'une part et des acteurs infranationaux d'autre part, il s'agit en réalité de projets portés par les États, dans une perspective d'adaptation au contexte néolibéral.

> « En jouant sur les territoires de régulation, l'État a changé non seulement sa forme, mais aussi sa nature » (Jouve 2007a).

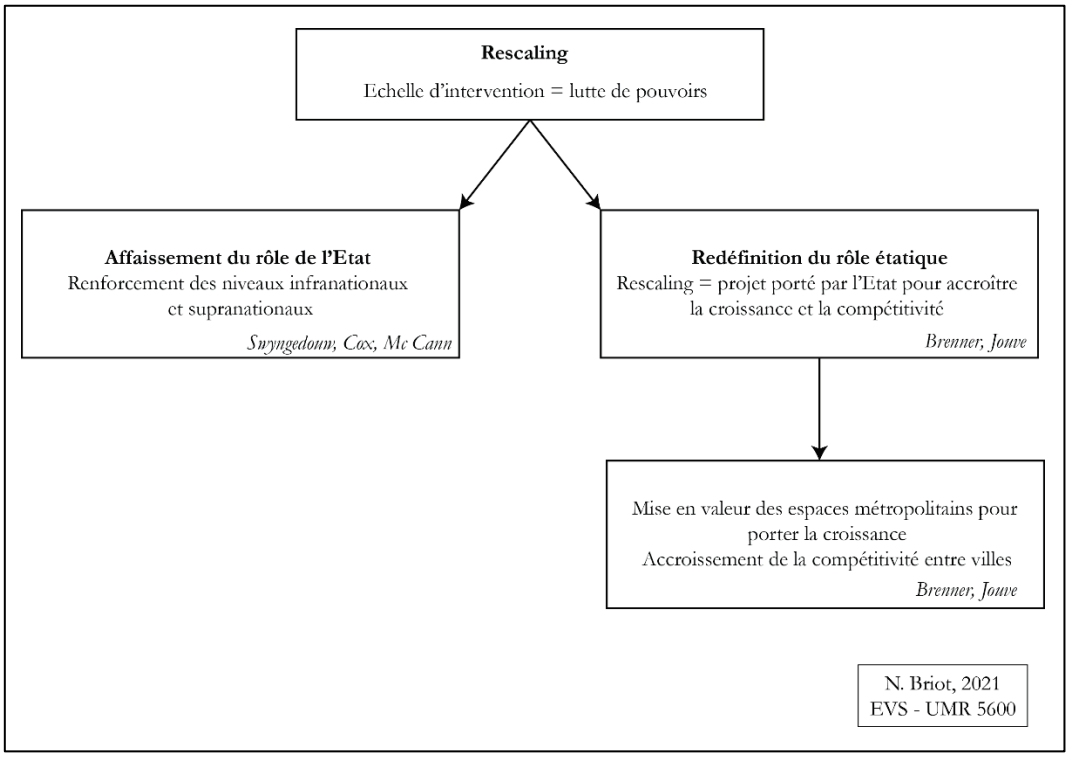


Figure 6.1 : Les différentes acceptions du *rescaling*

La thèse de Nicolas Escach (2014) s'empare de ce concept en l'appliquant aux coopérations menées entre villes autour de la mer Baltique. Il le traduit par « recomposition des niveaux ». Il en fait un terme central dans sa recherche, en montrant comment les réseaux de villes autour de la mer Baltique permettent aux villes de se repositionner par rapport à leurs États ainsi que des institutions européennes. Il s'inscrit donc davantage dans la vision du *rescaling* porté par Swyngedouw et Cox. Il s'agira ici de se positionner vis-à-vis de ce concept et de son utilisation par Nicolas Escach, d'en mesurer la portée, mais aussi la limite, en le confrontant aux données récoltées tout au long de cette recherche. Nous l'avons vu, il y a deux façons de regarder le *rescaling*. La première approche est l'étude du *rescaling* institutionnel, c'est-à-dire de voir comment la mise en place de coopérations entre villes conduit à renégocier la place de la collectivité territoriale avec des échelons supérieurs, et en particulier avec l'État et l'Union européenne. La deuxième, qui découle de la vision du *rescaling* de Brenner (Brenner 2004), souligne le fait que la dynamique de *rescaling* permet aux villes de se repositionner au sein de la hiérarchie urbaine et donc d'échelons territoriaux équivalents.

La première partie de ce chapitre sera consacrée au rapport entre villes et échelons territoriaux supérieurs – en particulier l'État – et à la façon dont les coopérations territoriales permettent aux villes de renégocier ces rapports. Au travers de la littérature sur les relations internationales des collectivités infranationales et des données recueillies dans cette recherche, il s'agira de regarder comment les villes s'inscrivent dans les relations internationales des États ou au contraire tentent de s'en affranchir. La deuxième partie de ce chapitre montrera comment ces coopérations sont utilisées par les villes pour gagner en visibilité en les plaçant au centre de coopérations internationales, et comment cette centralité topologique est un moyen pour renégocier leur centralité dans la hiérarchie urbaine.

6.1 Négocier la place de la ville à l'international

La première acception de la notion de *rescaling* est celle qui permet d'étudier le rapport entre villes et États. La littérature analysant ce rapport se divise en deux pôles (Viltard 2008:517) : l'un énonce que la montée en puissance de nouveaux acteurs subétatiques sur la scène internationale va conduire à un délitement des États et à :

> « Un accroissement sans fin du chaos et du désordre international » (Aguirre 1999).

L'autre voit dans l'apparition de nouveaux acteurs internationaux la recomposition d'un système international, où :

> « Les collectivités territoriales viennent aiguillonner et épauler la diplomatie traditionnelle » (Putnam 1988).

Bien loin d'être contradictoires, ces deux pôles sont complémentaires et traduisent en réalité la diversité des coopérations internationales et de leur rapport à l'État. Plus intéressant encore, il est possible de superposer ces rapports à l'État aux types de coopérations internationales : en effet, si les coopérations bilatérales semblent plus « épauler la diplomatie traditionnelle », les coopérations multilatérales, elles renforcent une forme de « désordre international ».

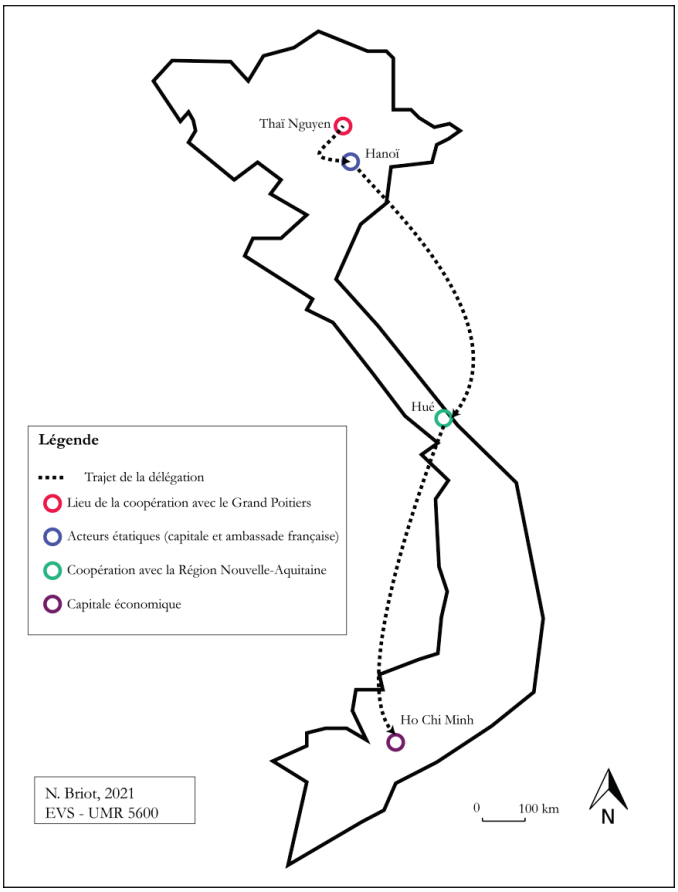
6.1.1 Les relations bilatérales : une réminiscence du pouvoir régalien de l'État

Les coopérations bilatérales sont très marquées par le rôle de l'État, et ce de différentes manières. L'État est tout d'abord un acteur central dans la mise en place et le financement de ces coopérations. Au-delà de cet appui, l'État porte une conception de ces coopérations comme partie prenante d'une « diplomatie démultipliée » (MEAE et CNCD 2016) inscrite dans la lignée de la diplomatie étatique.

6.1.1.1 L'État : un acteur central

Les coopérations bilatérales, à l'échelle des villes françaises, sont marquées par la présence de l'acteur étatique, et ce à différentes intensités. Il convient de rappeler que l'État subventionne de nombreuses coopérations bilatérales, au travers de lignes budgétaires diverses (cf. 3.1.2.3). Différentes agences de l'État appuient aussi le financement des collectivités, notamment l'Agence française de développement (AFD). Mais au-delà de ce soutien financier, l'État intervient dans les décisions des villes quant à leur stratégie internationale. En effet, de multiples partenariats ont débuté sous l'impulsion des États incarnés par les consulats ou les ambassades.

> *« Pour le Vietnam, j'étais là au départ. C'était l'ancien Vice-Président aux relations internationales de la région Poitou-Charentes, qui travaillait avec le Vietnam, qui, quand il y a eu la fusion Nouvelle-Aquitaine, s'est dit 'il faut que le Grand Poitiers fasse quelque chose'. Donc il est allé parler aux élus, puis ensuite aux services. C'est lui qui a fait venir l'ambassadeur du Vietnam à Poitiers. On a fait deux jours de visites pour lui montrer différents acteurs. L'ambassadeur a dit 'il faudrait que vous travailliez avec la province de Thaï Nguyen, il y a des choses qui sont intéressantes pour vous'. On a donc monté une mission exploratoire et on a étudié tous les partenariats existants entre le Grand Poitiers et le Vietnam. (…) Pour la mission j'avais prévu un déplacement à Thaï Nguyen, d'aller à Hanoï pour aller à l'ambassade, ensuite on est allé à Hué car il y avait la coopération avec la Nouvelle-Aquitaine et enfin on est allé à Hô Chi Minh ville parce que c'est la capitale économique. Pendant 5 jours on a traversé le pays, on a rencontré énormément de monde et à partir de ça on a essayé de construire des choses »*
>
> Chargée des relations internationales et du marketing territorial du Grand Poitiers



Carte 6.1 : Le trajet de la délégation du Grand Poitiers au Vietnam

La mise en place du partenariat entre le Grand Poitiers et Thaï Nguyen souligne les rapports qui existent entre les échelons territoriaux supérieurs et la ville dans la structuration d'un partenariat. En effet, c'est sous l'impulsion de la région Nouvelle-Aquitaine et de l'État vietnamien que le Grand Poitiers a monté cette coopération. Le trajet réalisé par la délégation au Vietnam en témoigne, avec un passage au lieu de la coopération envisagée, mais aussi dans les espaces incarnant le poids des autres échelons territoriaux dans la construction de la coopération : la capitale du pays et sa capitale économique, ainsi que dans la zone coopérant avec la région Nouvelle-Aquitaine. Parfois, le contact entre État et ville est plus direct, sans passer par les ambassades et met en lumière une certaine forme d'ingérence de l'État dans la mise en place de coopérations par les villes.

« NB: Est-ce que vous voulez avoir d'autres coopérations décentralisées ?

E : Moi j'ai été contacté par le ministère des Affaires étrangères, j'ai eu un échange téléphonique. On a en Sarthe des villes qui ont des coopérations décentralisées avec des villes africaines. Aujourd'hui c'est des choses sur lesquelles on n'est pas mandaté ou missionné par le maire. Ce qui est sûr c'est que c'est une piste à développer parce que le ministère des Affaires étrangères nous demande d'y réfléchir. En l'état s'ils nous demandent d'y réfléchir c'est qu'ils peuvent mettre des sous et en tant qu'élue locale on a intérêt à regarder de près ce sujet-là, mais si on le fait il faut toujours qu'il y ait du lien avec nos habitants (…)

NB : L'appel que vous avez eu avec le ministère des Affaires étrangères ça arrive souvent ?

E : Moi je découvre, mais ils disaient qu'ils avaient déjà essayé de contacter la ville. (…) C'est leur boulot que d'aller vers les collectivités locales et de pouvoir aider à des coopérations. Pour moi ce sont des partenaires, on reste maître de ce qu'on a envie de faire et de comment on veut le faire. Au Mans en plus on n'a pas envie que ce soit le politique qui décide de tout, mais au contraire que les habitants puissent aussi dire leurs envies, c'est vraiment dans ce cadre-là qu'on pourra avancer sur des dossiers. Je ne me sens pas du tout obligée de faire quoi que ce soit envers quelque domaine que ce soit. Dès qu'on fera quelque chose, c'est parce que des habitants en éprouvent l'envie. »

Adjointe déléguée au Rayonnement de la ville, aux Jumelages et au Patrimoine de la commune du Mans

« E : La maire n'était pas satisfaite de sa déléguée générale qui était une fonctionnaire du Quai d'Orsay, elle ne la trouvait pas assez politique et elle la trouvait plus fidèle au Quai d'Orsay qu'à la ville. Donc la maire m'a demandé de superviser un peu l'aspect international de sa campagne électorale, ce que j'ai fait, on a fait un meeting avec les maires européens qui sont venus la soutenir. Et ensuite elle m'a demandé de rester dans la nouvelle équipe et elle m'a proposé de prendre la délégation aux relations internationales ce qui n'a pas été sans difficulté parce que normalement c'est un fonctionnaire du Quai d'Orsay qui prend cette délégation, et donc il a fallu convaincre le Quai d'Orsay qui n'était pas content de perdre ce poste, et que je sois légitime à l'exercer.

NB : Historiquement, c'est toujours quelqu'un du Quai d'Orsay ?

E : Ça n'a pas toujours été quelqu'un du Quai d'Orsay, il y avait eu un conseiller d'État, ils sont aptes à tout, donc on peut les mettre ambassadeur, ils sont au-dessus de tout le monde. Du coup, le Quai d'Orsay avait un peu grincé, mais comme c'était un conseiller d'État on ne va pas se fâcher avec lui. Et avant ça a toujours été des diplomates.

NB : Et quelle en était la raison ?

E : La raison est de nature politique, c'est que les relations internationales c'est vraiment du régalien du maire et donc du coup elle avait besoin d'avoir un lien très fort de fidélité et de compréhension politique des enjeux au sein de cette direction. Ça reste une administration, j'ai 40 collaborateurs, mais ça reste un outil dédié à l'action internationale de la maire et donc elle voulait qu'il n'y ait pas l'épaisseur d'un papier à cigarette entre son délégué général aux relations internationales et elle. Elle ne voulait pas de quelqu'un qui avait des allégeances »

Délégué général aux relations internationales et conseiller diplomatique de la Maire de Paris – Commune de Paris.

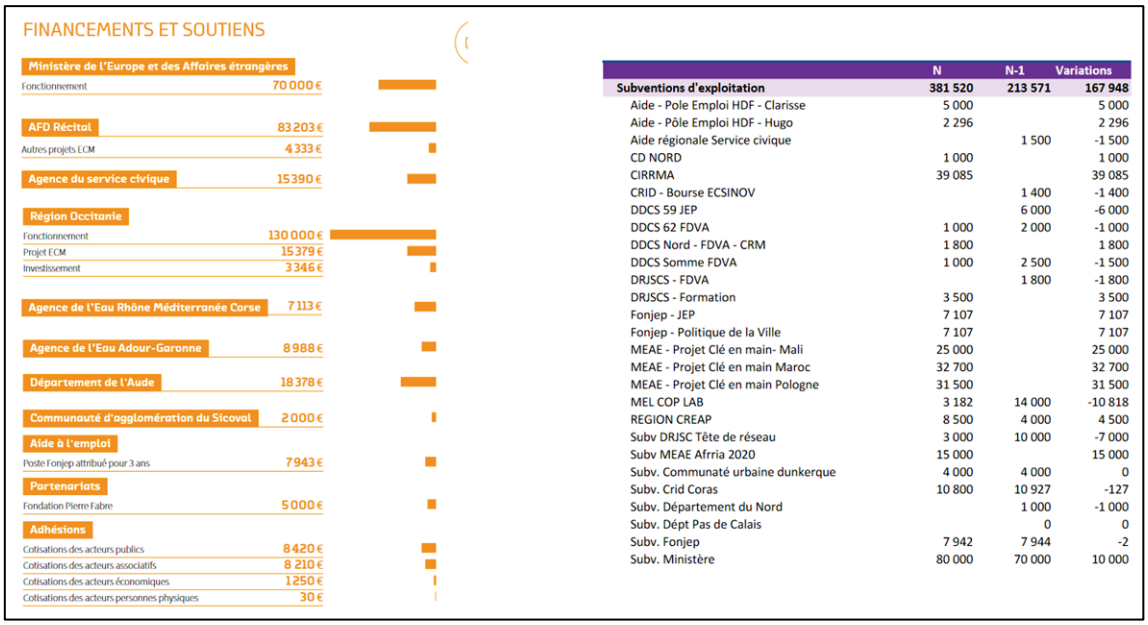
Le ministère des Affaires étrangères peut appeler directement une ville pour lui conseiller de se jumeler avec un type de partenaire, comme pour la commune du Mans. Cette démarche n'est pas isolée et montre que le ministère des Affaires étrangères est au courant de l'état des relations internationales des principales villes de France, et qu'il n'hésite pas à intervenir pour orienter la stratégie internationale des villes. Le cas de Paris traduit un effet de supervision encore plus important. Le fait que, traditionnellement, ce soit un fonctionnaire d'État et plus particulièrement une personne issue du ministère des Affaires étrangères qui soit en charge des relations

internationales de la commune de Paris est très parlant sur le contrôle que tente d'avoir l'État sur la projection internationale de la capitale (Crouch et Galès 2012). En effet, le positionnement international de la ville capitale qui incarne l'État français est un enjeu considérable. Des recherches ont par exemple étudié le problème que cela pouvait poser dans d'autres cas internationaux, notamment dans le cas du maire de Londres lors du Brexit (Maisetti 2018). Ces deux exemples soulignent que les villes ont conscience de cette ingérence étatique. L'élue du Mans insiste sur le fait qu'elle ne se sent pas obligée de mettre en place ce partenariat, tandis que la maire de Paris, par l'attribution de la délégation à une personne ne provenant pas du Quai d'Orsay, montre que les relations internationales de la ville de Paris servent la ville de Paris et non pas l'État français.

La volonté de l'État d'avoir un droit de regard sur les coopérations décentralisées de ces collectivités territoriales se traduit en France par l'existence d'une Délégation à l'Action extérieure des Collectivités territoriales (DAECT), délégation inscrite au sein du ministère des Affaires étrangères. Nous l'avons vu, la DAECT met à disposition un grand nombre de lignes budgétaires permettant aux collectivités de financer leur projet de coopération. Cependant, afin de pouvoir bénéficier de ces subventions, les collectivités doivent obligatoirement indiquer sur une base de données toutes leurs coopérations[88]. C'est par ce biais que l'État est au courant des relations menées par les collectivités françaises. La DAECT coordonne la Commission nationale de la Coopération décentralisée (CNCD), composée à parité des représentants des associations nationales de collectivités locales et de tous les ministères concernés par la coopération décentralisée[89]. C'est dans cette commission que se retrouvent les collectivités territoriales et les représentants de l'État, afin de parler de projets de loi en cours sur l'action extérieure des collectivités ou bien de points sur certaines zones concernées par les coopérations[90]. Ainsi, par le biais de la CNCD, les collectivités peuvent dialoguer avec l'État et faire valoir leurs compétences en matière de relations internationales, mais c'est également un dispositif permettant à l'État d'être au centre des échanges sur ce sujet.

Le poids de l'État est enfin visible par son appui à des structures aidant à la mise en place des partenariats entre villes, et en particulier des réseaux régionaux multiacteurs (RRMA). Ces structures que nous avons présentées dans le chapitre 4 dépendant en grande partie de l'État.

[88] https://pastel.diplomatie.gouv.fr/cncdext/dyn/public/atlas/accesMonde.html, consulté en mai 2021
[89] https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/presentation-et-activites-de-la-cncd-et-de-la-daect/article/la-commission-nationale-de-la-cooperation-decentralisee-cncd, consulté en mai 2021
[90] Séances plénières et réunions de la CNCD - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (diplomatie.gouv.fr) ; consulté en mai 2021.



	N	N-1	Variations
Subventions d'exploitation	**381 520**	**213 571**	**167 948**
Aide - Pole Emploi HDF - Clarisse	5 000		5 000
Aide - Pôle Emploi HDF - Hugo	2 296		2 296
Aide régionale Service civique		1 500	-1 500
CD NORD	1 000		1 000
CIRRMA	39 085		39 085
CRID - Bourse ECSINOV		1 400	-1 400
DDCS 59 JEP		6 000	-6 000
DDCS 62 FDVA	1 000	2 000	-1 000
DDCS Nord - FDVA - CRM	1 800		1 800
DDCS Somme FDVA	1 000	2 500	-1 500
DRJSCS - FDVA		1 800	-1 800
DRJSCS - Formation	3 500		3 500
Fonjep - JEP	7 107		7 107
Fonjep - Politique de la Ville	7 107		7 107
MEAE - Projet Clé en main- Mali	25 000		25 000
MEAE - Projet Clé en main Maroc	32 700		32 700
MEAE - Projet Clé en main Pologne	31 500		31 500
MEL COP LAB	3 182	14 000	-10 818
REGION CREAP	8 500	4 000	4 500
Subv DRJSC Tête de réseau	3 000	10 000	-7 000
Subv MEAE Afrria 2020	15 000		15 000
Subv. Communaté urbaine dunkerque	4 000	4 000	0
Subv. Crid Coras	10 800	10 927	-127
Subv. Département du Nord		1 000	-1 000
Subv. Dépt Pas de Calais		0	0
Subv. Fonjep	7 942	7 944	-2
Subv. Ministère	80 000	70 000	10 000

Figure 6.2 : Bilans 2020 des associations Occitanie coopération[91] (à gauche) et Lianes coopération[92] (à droite)

Les bilans (Figure 6.2) montrent que l'État subventionne en grande partie les RRMA, soit au travers de subvention directe, soit de projets financés par le ministère des Affaires étrangères, et notamment les projets clés en main. Il s'agit de 18% du budget d'Occitanie coopération qui est subventionnée par l'État et de 48% de Lianes coopération. L'État est donc un bailleur essentiel dans le fonctionnement des RRMA. Mais plus qu'un support budgétaire, les RRMA sont une interface entre l'État et les communes.

> *« Des fois le ministère des Affaires étrangères nous sollicite pour nous demander comment on sent certaines choses, est-ce que telle politique prend, comment on sent l'approche des municipales, mais c'est vraiment du off. »*
>
> Animateur partenariats et réseaux, directeur adjoint - Lianes Coopération

[91] https://www.oc-cooperation.org/a-propos/
[92] https://www.lianescooperation.org/assemblee-generale-2021/



Appel à projets généraliste

Biennal 2020 – 2021
– Ouverture : 4 décembre 2019
– Clôture : 16 mars 2020 (pour tous les niveaux de collectivités territoriales) et 15 juin 2020 (pour les communes et intercommunalités)

Appel à projets thématique

Jeunesse VI
– Ouverture : 10 décembre 2019
– Clôture : 23 mars 2020
Plus de détails concernant cet appel à projets ICI

Appels à projets bilatéraux

Appel à projet triennal franco-marocain
– Ouverture : 4 décembre 2019
– Clôture : 10 mars 2020 (pour tous les niveaux de collectivités territoriales) et 10 juin 2020 (pour les communes et intercommunalités)
Plus de détails concernant cet appel à projets ICI

Fond franco-libanais triennal
– Ouverture : 4 décembre 2019
– Clôture : 10 mars 2020 (pour tous les niveaux de collectivités territoriales) et 10 juin 2020 (pour les communes et intercommunalités)

Appel à projets franco-sénégalais
– Ouverture : 16 décembre 2019
– Clôture : 31 mars 2020 (pour tous les niveaux de collectivités territoriales) et 15 juin 2020 (pour les communes et intercommunalités)

Appel à projets franco-mexicain
– Ouverture : 9 janvier 2020
– Clôture : 31 juillet 2020

Appel à projet franco-palestinien triennal
– Ouverture : 13 janvier 2020
– Clôture : 28 mai 2020

Fond de soutien franco-tunisien
– Ouverture : 13 janvier 2020
– Clôture : 10 mars 2020 (pour tous les niveaux de collectivités territoriales) et 10 juin 2020 (pour les communes et intercommunalités)

Appel à projets pour les associations de collectivités territoriales

Programme de coopération décentralisée "Clés en main"
– Ouverture : 4 décembre 2019
– Clôture : 15 février 2020
Plus de détails concernant cet appel à projets ICI

Figure 6.3 : Calendrier des financements nationaux mis à disposition par le RRMA « Gescod »[93]

Les RRMA communiquent sur les dispositifs mis en place par le ministère et incitent les villes à s'en saisir (Figure 6.3). À l'inverse, l'État se sert des RRMA pour connaître l'avis des villes sur certains points. Ainsi, la présence de l'État au sein des coopérations bilatérales est très marquée.

6.1.1.2 Une diplomatie démultipliée

Cette présence est due au fait que l'État conçoit les relations internationales des villes, et en particulier les coopérations bilatérales, comme un moyen permettant une « diplomatie démultipliée » (MEAE et CNCD 2016). Nous l'avons vu dans la présentation du terrain (cf. 2.5.1), l'État français a promulgué un corpus juridique s'assurant du respect par les villes françaises des engagements internationaux pris par la France. Dans la plupart des cas, cela ne pose pas de problèmes, mais un évènement géopolitique récent a remis au jour cette nécessité.

> *« NB : Dans la loi il est précisé que les collectivités ne doivent pas nouer de coopérations qui vont à l'encontre des engagements français. Est-ce que vous vous êtes déjà retrouvée dans des situations où ça put poser problème ?*
>
> *E : En général ça ne pose pas trop de soucis. Mais bon, il est utile d'avoir cette précision. On peut prendre l'exemple d'un élément d'actualité particulier : ce qui se passe entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan avec le Haut-Karabakh qui s'est proclamé en République indépendante, que personne au monde ne reconnaît, pas même l'Arménie qui pourtant peut-être serait intéressée à le faire. Mais il y a certaines collectivités territoriales qui prennent fait et cause pour cette entité et qui souhaitent développer des relations avec elle. Et donc ça c'est vraiment la ligne rouge à ne pas franchir à*

[93] https://www.gescod.org/page/financements-nationaux (juin 2021)

la fois parce que les collectivités doivent respecter les grandes lignes de la diplomatie française et les engagements internationaux de la France, mais en plus de ça nous sommes engagés dans une médiation entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan dans le cadre de ce qu'on appelle le groupe de Minsk, ce qui nous impose une neutralité, une impartialité. Donc dans ce cas-là on dit aux collectivités qu'elles n'ont pas le droit d'avoir des relations avec cette entité et le cas échéant on les empêche de le faire. »

Cheffe de la délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT), ministère des Affaires étrangères

La position défendue par la Déléguée pour l'Action extérieure des collectivités territoriales montre comment la projection internationale des collectivités territoriales peut conduire à des problèmes lorsqu'il s'agit de tenir une ligne diplomatique unique, vis-à-vis de conflits complexes dans lesquels l'État français est partie prenante. L'État français cherche donc à garder une forme de contrôle sur ces coopérations, afin qu'elles s'inscrivent dans la stratégie internationale de la France. Dans le livre blanc intitulé « Diplomatie et territoires : Pour une action extérieure démultipliée » (MEAE et CNCD 2016), il est expliqué que l'action extérieure des collectivités territoriales sert au rayonnement culturel et économique de la France, à la diffusion de l'expertise française, et d'une « diplomatie climatique » à la suite de l'accord de Paris.

« NB : Pour le ministère des Affaires étrangères, quel est l'avantage de promouvoir l'action internationale des collectivités à l'international ?

E : C'est un avantage pour nous parce que les collectivités, c'est une voix de la France, c'est une présence de la France. Quand elles vont à Madagascar ou en Argentine pour faire une coopération, ça veut dire que vous avez des Français qui sont là, qui échangent, qui font connaître leurs vues, qui dialoguent, qui sont présents sur le terrain… Et donc ça vient en plus de tout ce que l'on peut faire à l'échelon national ou avec les universités ou avec les entreprises. C'est une façon comme une autre de coopérer et d'être présent dans les pays étrangers. En quelque sorte, ça s'insère dans tout ce qui est l'influence et le rayonnement de la France. D'autant plus qu'en général ces actions sont très bien vues par les autorités locales dans les pays étrangers, par la population locale. C'est proche du terrain, on voit ce que ça apporte de façon assez rapide, c'est positif, ça crée des liens d'amitié donc je dirais que c'est vraiment bénéfique. »

Cheffe de la délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT)

En plus de l'effet démultiplicateur de la présence des collectivités territoriales à l'international, l'autre intérêt constaté est que ces liens se font entre échelons de proximité et permettent donc une présence française alternative, plus acceptée par les populations locales, et avec des résultats plus visibles dans les zones investies. Cela fait écho avec ce qui est mis en place à l'échelle européenne, par les institutions européennes, pour créer un sentiment d'unité. Ces relations de coopération entre villes sont vues par les institutions nationales et supranationales comme des façons de connecter les espaces et les sociétés, et de dépasser des logiques nationales souvent plus conflictuelles.

Cette conception des relations internationales des collectivités territoriales se traduit concrètement par des appels à projets géographiquement ciblés sur les zones d'intérêts françaises. Ainsi, comme le montre la Figure 6.3, les appels ciblés géographiquement reprennent en grande partie les zones d'intervention et d'influence françaises (Thucydide 2019).

> *« NB : Et en termes d'espace est-ce que vous incitez les collectivités à investir de nouvelles zones géographiques plutôt que les zones classiques de la coopération française ?*
>
> *E : Alors il est clair qu'il y a des priorités dans nos destinations géographiques. C'est d'abord l'Afrique parce que nous suivons en quelque sorte les priorités de l'ensemble du gouvernement français et de l'aide au développement. Par ailleurs, il y a le pourtour de la Méditerranée aussi et puis pour le reste, nous avons une grande variété et les collectivités territoriales choisissent les partenaires qu'elles veulent. Nous n'avons pas d'exclusive. Par exemple pour ce qui concerne l'Afrique nous avons constaté que les collectivités s'orientent de façon prioritaire vers les pays francophones d'Afrique de l'Ouest. Alors on n'a rien contre d'autant plus que la francophonie fait aussi partie des priorités de la diplomatie française, mais comme le Président de la République Emmanuel Macron l'a expliqué dans le fameux discours de Ouagadougou en 2017, nous souhaitons rénover l'approche dans notre politique africaine et s'adresser à l'ensemble du continent. Par exemple nous essayons de donner des informations aux collectivités territoriales pour qu'elles puissent coopérer aussi avec l'Afrique non francophone. Ce n'est pas une recommandation, si vous voulez on ne leur dit pas de tout abandonner en Afrique francophone. On leur dit 'vous avez beaucoup de marge de progression sur ce que vous pouvez faire en termes de coopération décentralisée donc en plus de vos partenariats avec l'Afrique francophone, sachez qu'il y a également des choses intéressantes à faire sur l'Afrique non francophone' et on leur donne les informations pour les guider. »*
>
> Cheffe de la délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT)

Montants en euros	**Moyen et Proche Orient**	**Afrique**	**Amérique**	**Asie**	**Europe**	**Océanie**	**Total**
2019	4 184 169	43 994 845	3 520 943	6 602 637	3 709 546	0	62 012 140
2018	3 514 218	41 012 829	3 828 488	7 576 837	4 284 459	201 552	60 418 383
2017	2 826 929	42 571 078	4 441 097	6 587 014	4 857 961	31 249	61 315 328
2016	3 376 164	39 443 537	4 970 849	4 593 119	3 027 287	5 000	55 415 956
Total sur 4 ans	13 901 480	167 022 289	16 761 377	25 359 607	15 879 253	237 801	239 161 807
Part sur 4 ans (%)	***5,8***	***69,8***	***7,0***	***10,6***	***6,6***	***0,1***	***100***

Tableau 6.1 : Aide publique au développement française dans le cadre de l'AECT[94]

Le Tableau 6.1 et le témoignage de la Déléguée à l'AECT vont également dans le sens d'une action des collectivités territoriales comme instrument de la géopolitique française, notamment en termes de destination géographique. En effet, l'Afrique bénéficie de 70% des fonds engagés par

[94] https://pastel.diplomatie.gouv.fr/ (juin 2021)

l'État dans le cadre des coopérations décentralisées (toutes collectivités confondues). C'est un instrument de l'Aide publique au développement. C'est principalement par le biais des financements du ministère des Affaires étrangères et de l'AFD que les villes françaises mettent en place des coopérations décentralisées, entendues comme coopérations solidaires. Les coopérations bilatérales et en particulier les coopérations décentralisées sont donc en grande partie issues de l'impulsion étatique qui oriente la destination de la projection internationale des villes françaises.

Les acteurs des villes ont été interrogés sur les relations qu'ils entretiennent avec l'État. La plupart saluent globalement l'action de la DAECT, notamment concernant l'apport financier et technique qu'elle fournit. Cependant, ils ont également conscience des enjeux et du rapport de force à l'œuvre.

NB : Vous avez l'impression de devoir justifier la place d'une ville à l'échelle internationale, en particulier vis-à-vis de l'État?

E : Aujourd'hui je pense que ça l'est beaucoup moins qu'auparavant. Le droit a beaucoup évolué en France, toutes les évolutions législatives ne sont pas terminées, mais il y a un vrai droit à la relation extérieure qui est reconnu pour les collectivités locales et c'est la DAECT qui a été créée pour ça. On a vraiment sur une diplomatie complémentaire. Évidemment l'État voit ça d'un bon œil à partir du moment où ça rentre dans les objectifs généraux de la diplomatie d'État à État. Parfois on arrive à maintenir des dialogues quand les coopérations d'État à État sont plus difficiles, quand le contexte géopolitique est plus difficile ou quand on veut aller sur des choses beaucoup plus concrètes. Donc nous on a des très bonnes relations avec la DAECT, on a une activité assez forte sur les coopérations extérieures, on essaie de faire bouger les lignes pour aller un peu plus loin. C'est le cas surtout sur le transfrontalier avec les relations qu'on peut avoir avec la Principauté de Monaco. C'est un État tiers, mais en même temps c'est à 15 kilomètres de chez nous. On a une convention de coopération avec la Principauté, signée entre la Principauté et la métropole, qui date de 2015, c'était assez innovant. C'était une tolérance à l'époque de l'État français parce que ça contribuait à la diplomatie globale. Donc on a été assez moteur sur ce sujet et l'on souhaite sécuriser au niveau juridique l'intervention des collectivités locales hors de leur périmètre.

NB : Sécuriser dans le sens où vous avez l'impression que ce n'est pas acquis?

E : Parce qu'on veut aller plus loin, que c'est aussi mal connu aujourd'hui et que le réflexe parfois des services de l'État au niveau local c'est que c'est à eux de tout régenter, organiser, alors qu'on pourrait avoir plus d'autonomie, parce que le droit le prévoit maintenant et qu'il faut appliquer les lois. Donc tout ça, c'est en construction. Sécuriser avec des choses assez nouvelles, se lancer dans des coopérations de ce style avec des accords qui peuvent paraître un peu dérogatoires du droit commun, donc c'est encore important d'arriver à sécuriser tout ça.

Directeur Europe, Euro-méditerranée et financements extérieurs à la Métropole de Nice

« S'il y a une Commission nationale de la Coopération décentralisée qui est là, c'est quand même quelque part une volonté de l'État d'avoir un œil sur ce que font les collectivités territoriales. Donc il y a toujours un regard pas réellement méfiant, mais une attention de l'État vis-à-vis de l'action internationale des collectivités territoriales.

Souvent masquée sous forme d'accompagnement, de coordination. Il y a des financements c'est sûr, mais l'État français par le biais de la Commission nationale de la Coopération décentralisée (CNCD) a déterminé des actions, des thématiques prioritaires dans les coopérations ou des partenaires prioritaires. Si les collectivités territoriales ne veulent pas s'y inscrire, elles sont libres. Mais si vous voulez, il y a toujours une relation ambigüe sachant que l'aptitude de l'action extérieure des collectivités territoriales a fortement évolué. On peut dire maintenant que l'État français intègre dans sa politique extérieure l'action des collectivités territoriales. Quelquefois un peu trop. Souvent on voit que le ministère des Affaires étrangères attend beaucoup des collectivités territoriales pour agir dans tel ou tel pays. »

Directeur du Pôle Échanges et Partenariats européens – AFCCRE

Ainsi, les acteurs des coopérations internationales entre villes ont conscience du rôle que souhaite jouer l'État dans ces relations et des enjeux qui y sont liés. Tout en acceptant ce rôle et en ne le remettant pas en question, ces acteurs cherchent à faire bouger les lignes pour avoir toujours plus d'autonomie dans la gestion de ces relations de coopération.

6.1.1.3 Des coopérations empreintes de tensions nationales

Les coopérations bilatérales sont également imprégnées, dans leur gestion, par des facteurs qui relèvent de relations étatiques. En effet, ces relations sont souvent mobilisées voir prises à partie dans les tensions entre États. La ville de Strasbourg a été au cœur de dissensions à la suite des coopérations menées avec des villes turques.

« C'est un peu compliqué à Strasbourg, notamment le partenariat avec la Turquie. Il y a une communauté turque importante, c'est un des éléments qui explique déjà l'existence même de ce partenariat, donc il est forcément politique quelque part. On a vraiment essayé de développer ce partenariat comme tous les autres, même si ce n'est jamais très facile, en impliquant la société civile et notamment l'université, l'école d'architecture, pour favoriser vraiment le développement d'échanges à tous les niveaux. Le choix de la ville a été celui de Kayseri, qui se situe en Anatolie, dont le maire était assez proche d'Erdogan. On a réussi à développer ces échanges universitaires, mais une partie de la communauté turque a quand même essayé de mettre la main sur ce partenariat, de le maîtriser, de le façonner, de le détourner, et il y a eu aussi à un moment des courriers envoyés par le maire de Kayseri qui demandait à la ville de Strasbourg de prendre position sur des sujets très politiques, liés au coup d'État en Turquie. Quand on commence à entrer dans des choses comme ça, je trouve que ça ne va plus, on passe dans une autre dimension, on n'est plus dans notre mission de développer des échanges entre citoyens, et du coup ça devient très compliqué. Alors on a essayé d'équilibrer en développant des liens avec Izmir qui était une ville d'opposition. Et finalement on n'a jamais vraiment réussi à mettre en place tout ça, à concilier tout ça. Il y avait peut-être trop d'enjeux politiques locaux autour de la Turquie, des pros, des contre Kayseri. Je me dis finalement que des partenariats comme ça sont trop compliqués. Et c'est dommage parce qu'il y a beaucoup de choses à faire avec la Turquie. Là on a actuellement eu, depuis la fin du dernier mandat, des échanges avec Istanbul. Alors c'est sûr qu'il y a un foisonnement d'échanges possibles notamment culturels, mais on voit que ce n'est pas évident pour la nouvelle municipalité de se positionner, parce que le maire d'Istanbul est l'opposant le plus important à Erdogan, le futur président de la Turquie potentiel donc si on entre dans ce partenariat, Strasbourg pourra être envisagée comme la ville qui soutient l'opposition. Vous voyez, on entre dans des considérations trop complexes pour nous en tout cas. (…) Strasbourg est un peu une ville phare, siège du conseil

de l'Europe, de la Cour européenne des Droits de l'Homme. Au conseil de l'Europe, la Turquie est présente, la Russie aussi, donc c'est un peu spécifique, et il y a des représentations diplomatiques de tous ces pays qui sont en lien avec nos élus donc je pense qu'on a aussi une spécificité sur ces questions. »

Chargée de mission relations internationales pour la commune et Eurométropole de Strasbourg

Les villes sont souvent insérées et prises à partie dans des relations qui dépassent l'échelle de la ville. Le témoignage de la ville de Strasbourg souligne que les villes sont les synecdoques de leur État ou de conflits nationaux. C'est le cas en Turquie, où les villes sont assimilées à un parti politique. C'est aussi le cas de la ville de Strasbourg, qui est identifiée aux institutions qui sont présentes sur son territoire et qui devrait donc incarner une forme de neutralité géopolitique. La ville de Strasbourg est un exemple intéressant, car il montre que certaines villes ne cherchent pas à s'insérer sur la scène diplomatique traditionnelle et y sont inscrites malgré elles. Certaines villes prennent cependant part de manière plus assumée dans des conflits géopolitiques, comme Le Mans ou Paris.

« On a de bonnes relations avec Erbil, car on est un très grand soutien du Kurdistan »

Délégué général aux relations internationales – Commune de Paris

« E1 : Ce jumelage à l'origine a été initié quand la mairie de gauche, avec un maire communiste, est arrivée au Mans en mars 1977. La ville était jumelée avec Paderborn et Bolton en Grande-Bretagne. L'équipe qui arrivait a souhaité garder les jumelages existants et les étendre. Elle a voulu les étendre à une ville d'un pays en voie de développement. La ville s'est tournée vers un jumelage solidarité, vers la ville de Houaza dans le Sahara occidental et vers ce peuple qui lutte pour son indépendance. Donc nous avons effectivement organisé différentes opérations de solidarité. Mais il faut aussi reconnaître que c'est un jumelage qui ne remporte pas forcément l'adhésion puisque comme vous le savez la communauté marocaine est opposée à la reconnaissance de ce peuple, car ils sont occupés par le Maroc. (…) On a eu quand même une période où l'ambassade du Maroc avait fait des remarques par rapport au jumelage avec Haouza. Ils étaient très très présents pour nous envoyer leur documentation.

NB : Ils voulaient quoi exactement?

E1 : C'était par rapport à ce jumelage qui les gênait terriblement.

NB : Ils voulaient que vous arrêtiez le jumelage ?

E1 : Oui en quelque sorte.

NB : Ça s'est réglé de quelle manière ?

E1 : On n'a pas tenu compte de leur message. On recevait cela par messagerie, ce qui n'avait jamais existé au préalable. Mais c'était dans une période où la tension se renforçait sur place, avant 2007.

NB : Ce n'est plus le cas?

E1 : Non absolument pas, c'est terminé. Je le signale quand même parce que ça a existé.

E2 : C'est le jumelage politique qui peut poser souci, on a eu l'association locale qui défendait avec le front Polisario sur place, l'indépendance du Sahara occidental. Et le président français du Front Polisario a plusieurs fois été invité au Mans par les associations et il y a eu une fois une conférence au Mans avec l'association locale. Et l'on a eu des manifestants marocains qui sont venus accueillir le président du Polisario. Donc c'est assez compliqué parce qu'on a une communauté marocaine aussi importante au Mans. Nous on évite ce côté politique revanchard. Moi je préfère le présenter comme quelque chose de solidarité parce que ce sont les humains qui priment sur les décisions. »

Directrice service Protocole/Relations Extérieures/Événementiel de la commune du Mans et Adjointe déléguée au Rayonnement de la ville, aux Jumelages et au Patrimoine de la commune du Mans

En effet, Paris et Le Mans ont donc choisi d'appuyer les velléités d'indépendance de certains territoires qui concentrent des tensions géopolitiques importantes, ici le Kurdistan et le Sahara Occidental. Dans le cas du Mans, ce jumelage a conduit à de nombreuses tensions de la part d'acteurs et de communautés locales ainsi que de l'État marocain qui a fait pression sur la ville pour qu'elle arrête ce jumelage. Dans le cas de cette coopération, la revendication politique semble avoir été remplacée par une approche de solidarité. La dépolitisation de la coopération a été un moyen d'apaiser les tensions existantes.

Les relations bilatérales évoquées sont ainsi imprégnées et rythmées par des évènements liés à la géopolitique des États. Certaines villes calquent leur position internationale sur celles d'acteurs étatiques, inscrits dans une diplomatie classique. Pourtant, une autre forme de diplomatie se construit au sein de ces partenariats, la diplomatie des villes (Pluijm et Melissen 2007; Viltard 2010). Cette diplomatie des villes, qui diffère de la diplomatie traditionnelle et étatique est le lieu idéal pour faire émerger une réflexion commune aux villes à l'échelle internationale : celle de la gouvernance urbaine et d'une plus grande autonomie politique de la ville vis-à-vis de l'État.

6.1.1.4 L'émergence d'une réflexion autour de la gouvernance urbaine au sein de partenariats bilatéraux

Les études sur la diplomatie des villes montrent que les coopérations internationales entre villes constituent une scène diplomatique de plus en plus diverse et investie de manière croissante par des acteurs non étatiques (Musch et al. 2008; Viltard 2008). Cependant, peu d'auteurs soulignent les divergences existant entre la diplomatie des villes et la diplomatie traditionnelle. Pourtant, la diplomatie des villes ne consiste pas uniquement en l'arrivée d'acteurs urbains sur la scène internationale, mais également en la mise en place de pratiques et d'objectifs qui diffèrent de la diplomatie étatique. En effet, la création d'une scène internationale composée d'acteurs infranationaux conduit à l'émergence d'enjeux spécifiques portés par ces acteurs. Il s'agit d'une « urbanization of global politics » (Acuto 2016; Amiri et Sevin 2020), mettant au centre des échanges internationaux la revendication d'une plus grande autonomie dans la gouvernance urbaine. Cette revendication découle de la confrontation entre niveaux de compétences,

d'autonomie et de décentralisation très différents suite à la mise en place de coopérations internationales entre villes, et notamment de coopérations bilatérales. En effet, coopérer avec une ville étrangère est fortement conditionné par son degré d'autonomie (Pluijm et Melissen 2007).

> *« E : La relation est parfois compliquée avec nos partenaires algériens, c'est difficile pour eux d'obtenir à chaque fois les autorisations pour venir en France. Donc voilà pour l'instant on échange de temps en temps des courriers et on attend quand la situation changera chez eux.*
>
> *NB : Parce qu'en Algérie ils ont besoin de l'accord étatique?*
>
> *E : oui, du préfet pour chaque déplacement. Ces déplacements peuvent être refusés du jour au lendemain, donc la veille du départ. Ça nous est déjà arrivé, ils n'ont pas pu venir.*
>
> *NB : Pour quelles raisons?*
>
> *E : Pour des raisons qu'on ne connaît pas du tout, ils ne sont pas tenus à expliquer, ils ont juste à annuler et c'est tout. »*
>
> Responsable des Relations internationales de la commune de Vienne

Confrontées à ces écarts de décentralisation, les coopérations bilatérales entre villes sont donc de manière croissante un espace où discuter de la gouvernance urbaine et du processus de décentralisation.

> *« Il y a une thématique que nous aimons soutenir dans notre diplomatie c'est la bonne gouvernance et la démocratie, notamment la bonne gouvernance locale. Les collectivités territoriales sont celles qui sont les mieux placées pour expliquer comment l'on pratique sa gouvernance locale. Et aussi pour pouvoir s'inspirer de ce qui se passe dans des pays étrangers pour nourrir leurs propres bonnes gouvernances locales. Donc il y a cette thématique particulière qui correspond à un créneau que seules les collectivités territoriales peuvent remplir. »*
>
> Cheffe de la délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT)

Incités par l'État, ces échanges permettent aux villes de réfléchir à leurs compétences et à promouvoir l'avancée du processus de décentralisation de leur État.

> *« E : Ça reste avant tout, surtout pour les plus petites collectivités, autour du développement du service public. Que ça soit l'accès à l'eau, l'accès à l'énergie, la gestion des déchets, la voirie, les cadastres … ce qui fait la base des collectivités territoriales. Il y a beaucoup de choses autour du renforcement des capacités des agents, il y a bien sûr de l'accès à la formation, il y a des échanges autour de l'économie, de la mise en place d'infrastructures propices au développement économique. Mais je dirais qu'il y a une partie importante qui tourne autour du développement de service public et d'asseoir le rôle des collectivités territoriales du Sud par rapport aux services rendus à la population.*
>
> *NB : Parce qu'il s'agit de collectivités qui sont plutôt dans des démarches de décentralisation ?*
>
> *E : Il faut savoir que la moitié des coopérations sont développées avec des pays d'Afrique subsaharienne dans lesquels les processus de décentralisation sont malgré tout assez récents même si chez certains ça peut dater d'une vingtaine d'années. Mais les choses peuvent être écrites dans les textes, les collectivités peuvent avoir été créées, des élus peuvent être à la tête de ces collectivités, mais ensuite la plupart des collectivités n'ont quasiment pas de dotation de l'État. Et*

donc souvent, concernant cette question des services à la population, ils doivent un peu se débrouiller avec le peu de budgets parce qu'il y a finalement peu de rentrées fiscales. (…) Les collectivités françaises trouvent que la décentralisation est quelque chose d'hyper important et pertinent et elles ont envie de répondre à l'appel de leurs collègues du Sud pour les aider justement à jouer ce rôle d'échelon institutionnel de proximité avec les citoyens et avec des élus et pas des gens nommés par les gouvernements.

NB : Ce n'est pas tellement de l'aide au développement, c'est plutôt un transfert de bonnes pratiques ?

E : C'est carrément de l'aide au développement, sauf que ce n'est pas de l'aide au développement comme on le conçoit avec une ONG, mais justement c'est ça qui est important, il faut revisiter l'idée qu'on se fait de l'aide au développement, de l'aide publique au développement. (…) . C'est vraiment le fait de défendre l'idée que l'aide publique au développement ce n'est pas seulement transférer des fonds au Sud, c'est vraiment toute cette ingénierie; et que cet argent-là il doit être aussi dirigé vers les échelons les plus pertinents que sont les collectivités territoriales »

Directrice de Résacoop

Les coopérations internationales entre villes sont un moyen de revendiquer une place de la ville et de penser son rapport à l'État. Le fait de réfléchir à la bonne gouvernance des villes, même s'il s'agit de solidarité internationale, permet de diffuser une certaine image de la ville et de son rapport au pouvoir central. Ces coopérations bilatérales promeuvent de manière croissante une diplomatie des villes qui se détache de celle des États, en amenant au cœur du débat international des thématiques qui leur sont spécifiques, et en premier lieu leur propre légitimité politique (Gallet 2005).

Ainsi, les coopérations bilatérales restent très marquées par la présence des États, et ce à différents niveaux : leur mise en place, leur financement, les structures d'accompagnement … Elles sont souvent soumises à des tensions qui proviennent de relations interétatiques. Le comportement des villes peut même se calquer celui des États, notamment au travers de la reconnaissance de certains États. Loin des coopérations qui permettent un *rescaling* tel que présenté par Nicolas Escach, ces coopérations vont dans le sens des rapports classiques entre échelons territoriaux, voire les renforcent. Cependant, si cette vision du *rescaling*, montrant l'affaissement du rôle de l'État au profit d'autres échelons territoriaux, ne fonctionne pas pour ces coopérations bilatérales, celles-ci évoquent la définition du *rescaling* proposée par Brenner. En effet, ce dernier souligne que le *rescaling* est finalement un projet porté par l'État dans une perspective néolibérale, et que ces recompositions d'échelles sont le fruit de politiques étatiques maîtrisées pour accroître le développement du territoire (Brenner 2004; Jouve 2007b). Cela correspond à ces coopérations bilatérales, qui permettent aux villes de s'internationaliser tout en restant proches des objectifs internationaux de l'État, au sein d'une « diplomatie démultipliée » (MEAE et CNCD 2016). Pour autant, ces relations forment une scène diplomatique à part, où ne se rejouent pas les enjeux étatiques à l'échelle des villes, mais où les villes construisent leurs propres enjeux et sujets de réflexion. Leur droit à agir dans leurs champs de compétence est

notamment le cœur de ces échanges. Les coopérations bilatérales ne permettent pas de faire aboutir ce processus de manière complète, cela est dû au poids trop peu important de deux villes face à des États. En effet, les réflexions menées à l'échelle d'une coopération bilatérale ne feront pas bouger les lignes, car le rapport de force est en défaveur de la ville. Ces réflexions sur la place de la ville à l'échelle internationale sont cependant reprises et poussées au sein de coopérations multilatérales, retournent le rapport de force.

6.1.2 Les coopérations multilatérales et l'émergence de stratégies urbaines indépendantes

6.1.2.1 Les coopérations multilatérales : donner les clés aux villes

Les coopérations multilatérales sont à la fois le prolongement et la mise en action des réflexions amorcées au sein des coopérations bilatérales. Le prolongement dans un premier temps, car la plupart des réseaux peuvent être assimilés à des *think tank* promouvant une plus grande autonomie de la ville vis-à-vis de l'État.

« NB : Est-ce que vous expliquez aux villes qu'elles peuvent ou doivent avoir une place à l'international ?

E : Oui oui, c'est quelque chose qu'on fait assez régulièrement. Notre message de base c'est de dire que les villes doivent avoir une place à la table des décisions au niveau européen. Et ça, c'est un argument pour les villes, pour expliquer l'importance de faire partie d'un réseau et d'être actif à l'international. Et c'est important aussi comme message auprès des institutions, on va expliquer l'importance et le rôle clé des villes dans la prise de décision. »

Membership coordinator and executive assistant to the Secretary General of Eurocities

« Le deuxième but de l'AFCCRE, c'est l'aspiration à l'autonomie des collectivités territoriales. Dès le départ l'idée était de dire que si on agit au niveau européen, si on fait valoir nos idées, si on travaille avec d'autres collectivités, avec d'autres communes, on agit pour la cause de l'autonomie locale. Et l'autonomie locale c'était une cause commune, car lorsque vous en parliez en Allemagne, Suisse, France, aux Pays-Bas, tout le monde se comprenait. C'est la liberté d'agir sur le plan local vis-à-vis de l'État central. C'est un peu les grandes aspirations très militantes. Se dire qu'on se sert de l'Europe à la fois pour affirmer le fait local y compris vis-à-vis des États centraux, et ensuite qu'on se sert du terrain pour faire vivre l'Europe. Herriot disait 'tout oppose les États, tout rassemble les communes'. C'est sur ce terrain limité que les gens se connaissent et peuvent se rencontrer. »

Directeur du Pôle Échanges et Partenariats européens – AFCCRE

« NB : Est-ce que vous aidez les villes à revendiquer leur place à l'international ?

E : C'est le job. C'est tous les panels qu'on fait et l'Union européenne, en ce sens, nous aide beaucoup, car elle compte beaucoup sur les villes pour faire évoluer les mentalités. C'est une très solide alliée. »

Secrétaire permanent de l'AIMF

« Notre rôle est de plaider pour un rôle moteur important et crucial des autorités publiques décentralisées que ce soit au niveau régional ou au niveau des villes puisqu'en Europe vous avez une mosaïque de divisions de compétences en fonction des États membres. »

Secrétaire générale du réseau ACR+

Les associations de villes sont en effet des espaces d'échanges sur le rôle des villes. Les coopérations multilatérales donnent ainsi les idées et les clés permettant aux villes de revendiquer plus d'autonomie vis-à-vis de leur échelon national. On y retrouve également la fonction centrale de l'Union européenne comme promoteur de davantage de décentralisation et d'internationalisation des villes. La figure (Figure 5.4) montre en effet que le 6e thème de publication le plus employé est celui de la gouvernance.

« The new Leipzig Charter should:

1. Elaborate a clear European urban vision and measurable objectives

2. Give a genuine role to cities in EU policymaking, building upon the urban agenda

3. Put principles into practice reflecting the diversity of European cities

4. Ensure sufficient investment in the EU's urban areas, and resources to implement the urban agenda »

Position d'Eurocities sur la nouvelle charte de Leipzig, février 2020[95]

« The deceleration or halting of the decentralization process seems to be a common element across most regions, although there are significant differences as to the scale of this change. Local and regional governments, based on their experience as first responders to the needs of their citizens, see this as a risk to their autonomy and to their capacity to provide effective and immediate solutions.

Against a backdrop of recentralization, multilateral institutions can play a central role in facilitating the dialogue between local and central governments. However, the presence of these institutions on a local scale is, most of the time, not enough to influence their decisions and initiatives. That is why we expect to see further actions by local governments looking to have a real impact in multilateral institutions, not just a token presence.

Cooperation between cities has increased in recent years, and is now the fastest and most effective strategy to share projects and knowledge. This direct cooperation has shed light on the difficulties that central governments have with the same process. The consultation showed a common consensus that we will need spaces to strengthen city-to-city collaboration, and that multilateral institutions can play a central role

[95] www.eurocities.eu | EUROCITIES position on the new Leipzig Charter, consulté en mai 2021

in the construction of spaces in which metropolises, given their scope of action in terms of territorial, population and political representation, are called on to become core actors. »

Metropolis Report - The place of Metropolitan Spaces in the Future of Multilateralism

Les associations de villes prennent position par rapport à des politiques publiques ainsi qu'aux grandes évolutions qui touchent les villes à l'échelle mondiale. Le renouvellement de la charte de Leipzig, initialement signée en 2007 et plaidant pour une urbanisation plus durable et participative, est un moyen pour Eurocities d'insister sur le rôle politique des villes et sur les ressources nécessaires à leur accorder dans une perspective d'aménagement durable. Dans la même lignée, mais à une échelle mondiale, Métropolis défend un renforcement du processus de décentralisation. L'association souligne le rôle fondamental des coopérations internationales entre villes et la présence d'institutions multilatérales, c'est-à-dire de structures supranationales représentées par de multiples acteurs et échelons territoriaux afin de faciliter les interactions entre collectivités territoriales et États. Cet extrait met en lumière la deuxième fonction des coopérations multilatérales : agir comme un lobby auprès de différents acteurs pour porter la voix des villes sur divers sujets.

6.1.2.2 Les coopérations multilatérales : des lobbies

La force du nombre

Mais au-delà de la dimension réflexive sur la place des villes, les coopérations multilatérales renouvellent le rapport de force entre collectivités et autres échelons territoriaux. Le premier but de la mise en place de coopérations multilatérales est d'élargir le nombre de partenaires et de parties prenantes, et ainsi d'augmenter le poids du rapport de force entre villes et institutions ciblées.

« NB : Votre rôle est d'échanger et de représenter la voix des villes auprès d'institutions supranationales ?

E : Oui, parce que les villes ne peuvent pas aller de partout et il faut qu'il y ait quelqu'un qui fasse le rôle de liaison. On va être une interface naturelle (…), mais l'idée c'est aussi de mettre en avant les villes parce que c'est quand même le niveau le moins important. On essaie d'accroître leur visibilité afin qu'elles puissent prendre la parole d'elle-même. »

Coordinatrice et responsable de plaidoyer - Atlantic Cities

« Il y a eu une volonté depuis la fin des années 2000 d'investir un réseau comme Eurocities parce que c'est le réseau des métropoles européennes et que c'est une manière de peser. On ne pèse rien tout seul auprès de la Commission et des services, par contre à plusieurs, l'union fait la force, on peut peser un peu plus. Donc l'objectif c'est de peser sur des prises de position d'Eurocities, sur des thèmes importants. Hier il y a le discours d'Ursula von der Leyen sur l'état de l'Union et sur les engagements de la Commission qui demande aux États de passer à 55% de réduction des gaz à effet de serre. Ça, ce sont des éléments sur lesquels Eurocities s'est positionné. Il y a d'autres prises de position, sur la

5G, sur l'environnement, sur l'Europe sociale… Le réseau Eurocities nous permet, à Nantes, d'apporter notre pierre à l'édifice et d'être plus sûrs que la parole nantaise, avec la parole d'autres métropoles européennes, soit entendue par la commission, par le conseil ... »

Responsable Service Europe – Nantes Métropole

Les villes entrent donc dans les coopérations multilatérales pour peser en nombre, et être plus visibles. Les associations de villes sont donc ces interfaces, ces liaisons entre les échelons territoriaux qui ont un pouvoir de décision et les villes, qui représentent le niveau territorial le plus bas. Comme dans un lobby traditionnel, le but des coopérations multilatérales est de porter un certain nombre de positions communes construites en amont.

« NB : Comment construisez-vous des positions communes dans votre réseau ? Et quels types de prises de position ?

E : On publie beaucoup de prises des positions politiques. Je pense qu'on en a publié une vingtaine cette année vu qu'on couvre énormément de thèmes. Sur chaque thème on publie régulièrement des prises de position. C'est le bureau de Bruxelles qui lance la démarche. Des fois ça peut venir même des membres, mais normalement c'est nous parce que l'on connaît le mieux ce qu'il se passe au niveau européen. Et après c'est un processus de consultations avec les membres; d'abord celles qui travaille plus sur le thème dans le groupe de travail, après le forum et on finit avec le comité exécutif qui valide les prises de position. »

Membership coordinator and executive assistant to the Secretary General of Eurocities

« NB : How do you do advocacy ? How do you make common position?

E: It is partly driven by what is happening on the European level. If they open a consultation in relation to a certain up-coming directive or the review of an existing directive then we respond to that. Sometimes it's also our initiative that we think it's important to flag a problem or to ask for attention with something that we see is gaining ground or importance on the local and regional level. Or it's a response to an important communication on the European level, for example the smart and sustainable mobility strategy that has been published at the end of last year. This is something that we are now having a closer look at; we are consulting our members to see how to respond to that communication. So usually the working groups indeed play an important role in that. If there's a specific focus of the topic, for example if it's related to electro-mobility or clean vehicles we will go to the working clean vehicles because that's where we have the experts that have to say on this topic. (…) Micro mobility had been part of discussions in the governance and integration working group where we were focusing on finding the right regulatory frameworks that we're both from the public and private sector perspectives. And that's how micro-mobility paper that we published was generated and initiated. So there's a strong link indeed between those policy initiatives and the working groups. We really tried to have synergies between the three pillars that I mentioned: policy and advocacy, project and innovation and peer to peer exchange, so that they can really mutually feed each other as well. »

Secretary General of Polis

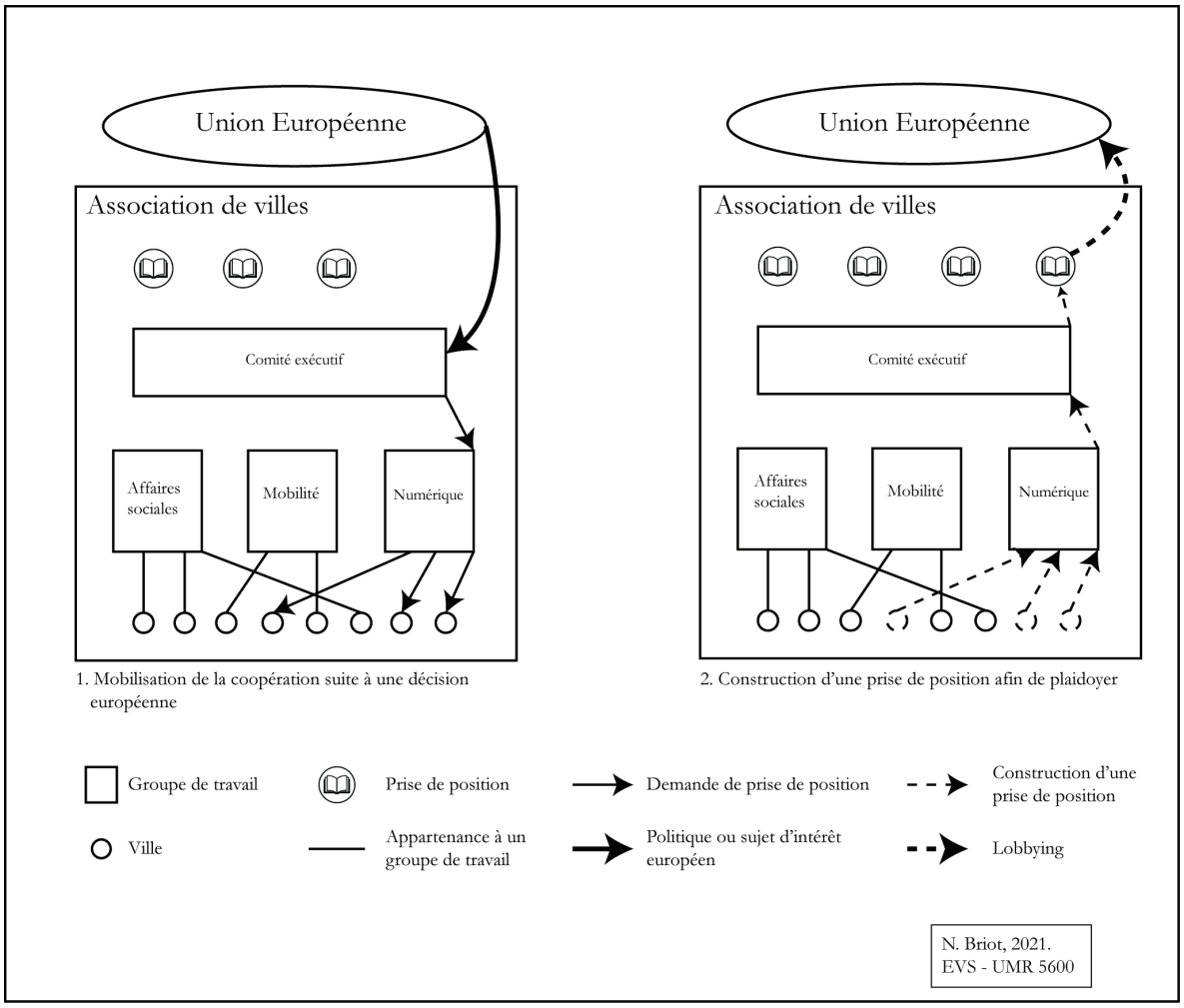


Figure 6.4 : Construction d'une position commune au sein d'une association de villes

Ces prises de positions sont construites au sein d'un processus particulier (Figure 6.4), où les coopérations multilatérales et en particulier les associations de villes représentent des interfaces entre l'UE et les villes, permettant aux villes de faire connaître leur position sur les sujets qui leur tiennent à cœur. Les témoignages d'Eurocities et de Polis entrent en résonnance avec la littérature sur les réseaux de villes comme lobbies (Acuto et al. 2017; Espineira 2020; Payre 2010). La construction de prises de position peut s'organiser de deux manières : soit les associations réagissent à une politique ou à une ambition des institutions européennes ou nationales, en informent leurs membres qui, en réaction, construisent une position commune, soit les villes elles-mêmes décident de porter une thématique, et l'association devient le relais auprès des institutions nationales ou supranationales. Ainsi, sur la Figure 6.4, le premier cas concerne le 1er et le 2e point, tandis que le deuxième cas n'est composé que du 2e point.

Des actions à différentes échelles

Ces prises de position peuvent concerner différents points et à différentes échelles. Les villes se servent de réseaux de coopérations multilatérales pour porter certaines revendications auprès de leur État.

« NB : Est-ce que vous avez des groupes de villes qui travaillent plus ensemble ?

E : Oui, par exemple récemment un sous-réseau s'est créé, mais c'était très lié à la politique au niveau national. C'est avec les villes du Visegrad, Budapest, Varsovie, Prague, et Bratislava qui ont commencé à faire beaucoup beaucoup de travail de lobby entre elles, pour tout ce qui est d'accès au financement que le gouvernement national bloque, pour montrer que les villes sont beaucoup plus ambitieuses que le gouvernement national. C'était une initiative qu'eux ont menée de leur côté, mais que nous on a essayé de promouvoir et on a eu plutôt un rôle de conseiller sur cette démarche-là. Il existe d'autres coalitions nationales au sein d'Eurocities, par exemple des villes allemandes ou des villes françaises aussi. »

Membership coordinator and executive assistant to the Secretary General of Eurocities

« I think in the national level there is a lot of cooperation between the cities that are part of the network. Many countries organize regular meetings and trainings and conferences and events. »

Advocacy Officer - Child Friendly Cities Initiative

Dans certains réseaux, des branches nationales se créent et permettent de porter des revendications conjointes auprès de l'État. En France, l'exemple de la mobilisation autour des contrats de Cahors est particulièrement parlant.

« NB : Vous disiez que vos associations servent parfois à faire du lobbying, vous pouvez me donner un exemple de position commune défendue ?

E : Il y a eu les contrats de Cahors, décision qui est complètement tombée à l'eau parce que toutes les vannes ont été rouvertes. C'était porté par le maire de Strasbourg, je crois qu'il y a eu un travail important de lobbying auprès de l'État, du ministère des Affaires étrangères, pour faire en sorte que les collectivités ne soient pas enquiquinées avec ces fonds extérieurs. C'était complètement contradictoire par rapport au message de développer la coopération décentralisée. Rechercher des fonds pour développer des projets, mais quand vous avez des fonds non, ça ne marche pas, on ne peut pas les intégrer au budget sans que ce soit considéré comme une augmentation de celui-ci. »

Chargée de mission relations internationales pour la commune et Eurométropole de Strasbourg

Les contrats de Cahors imposent en effet de ne pas dépasser une augmentation de 1,2% des dépenses de fonctionnement par an pour les collectivités territoriales. Or, comme cela l'a été montré, les coopérations internationales sont un moyen pour récupérer des fonds. Ainsi, les villes ne pouvaient pas dépenser les fonds reçus dans le cadre d'appels à projets internationaux, car cela conduisait à un accroissement de plus de 1,2% des dépenses. Les villes françaises, par le biais des RRMA, de CUF, de l'ARRICOD,[96] mais aussi d'associations de villes comme Eurocities, ont organisé un plaidoyer afin de faire en sorte qu'elles puissent dépenser librement les fonds obtenus au travers des coopérations, ce qui a été de nouveau le cas depuis la crise sanitaire.

[96] https://www.arricod.fr/wp-content/uploads/VF_FichePactefinancier.pdf , consulté en juin 2021

Cette démarche de plaidoyer fait également ressortir tout particulièrement l'échelon européen. En effet, les villes se positionnent vis-à-vis de grandes politiques et prise de position européennes qui les affectent.

> *« NB : Quel est l'intérêt pour une ville d'avoir des relations internationales ? Comment justifiez-vous la portée internationale d'une ville ?*
>
> *E : C'est vrai qu'on pourrait dire que c'est le rôle de l'État, qu'est-ce que nous faisons là-dedans? Mais si vous regardez les thématiques de développement de Rennes, c'est la sécurité, le numérique, l'automobile, l'agriculture. Ce sont toutes des thématiques internationales. Donc on ne peut pas rester au niveau local si on veut être visible, si on veut avoir des marchés, si on veut attirer des talents, si on veut attirer des boites. Si on ne peut pas agir au niveau international, on est au moins obligé d'agir au niveau européen et dans certaines niches au niveau international. Après chaque ville a un certain nombre de valeurs, et si vous croyez en l'Union européenne, qui n'est pas Noël, mais qui mérite d'être défendue, c'est un message qu'il faut porter. C'est expliquer qu'on ne vit pas en vase clos et que tout ce qui se passe ailleurs aura un impact sur les habitants. Si on ne s'occupe pas du monde, il va bien s'occuper de nous. 70% des décisions prises par l'Union européenne ont un impact sur le territoire. Donc si je n'interviens pas en tant que représentante de ce niveau, si je n'explique pas à l'Union européenne quel est mon rôle et si elle décide quelque chose sans me consulter, vous vous retrouvez à être tributaire de choses sur lesquelles vous n'avez pas pesé. »*
>
> Responsable du Service International et Europe de la commune et la métropole de Rennes

> « While the new Circular Economy Action Plan (CEAP) is a meaningful step in the right direction, the plan will only be as strong as the sum of its parts, all of which are to be agreed upon in the coming months and years. ACR+ welcomes the clear connection that the CEAP makes with the European regional and social funds, as well as with the cohesion policy, which are some of the main levers that local and regional authorities have to steer local economies. Our raison d'être has always been to empower decentralised public authorities to take advantage of their unique position in society in order to act as 1. facilitators and pioneers of best practices and behaviours in resource management and circular economy; and 2. regulators that can steer markets and citizens towards sustainable production and consumption. Through the new CEAP, the European Commission is giving a new sense of urgency to the importance of upscaling best practices in circular economy. There are many examples of innovative solutions that save money and resources at the local level in the EU. It is now time for these practices to become standard practices throughout the bloc. The measures stipulated in the new CEAP are promising. As ACR+, we encourage the European Commission to enshrine them into binding rules as soon as possible. »
>
> *ACR+ position paper on the New Circular Economy Action Plan, March 2020*[97]

Les villes se sentent concernées par ce qu'il se passe à l'échelle européenne en termes de politiques publiques, et utilisent donc les associations de villes afin de peser sur le processus de

[97] https://www.acrplus.org/images/position-papers/2020_03_13_ACR_Position_Paper_New_Circular_Economy_Action_Plan.pdf, consulté en juin 2021

prise de décisions. En effet les politiques européennes ont un impact sur l'échelle locale, et les villes cherchent à faire entendre leurs voix sur la construction des politiques publiques pour les orienter dans un sens qui leur est favorable. Les villes ont de manière croissante conscience que ce qui les affecte ne s'arrête pas aux frontières et décisions nationales. C'est donc l'ouverture à une échelle d'analyse plus large, mondiale et européenne, qui conduit les villes à vouloir se regrouper en lobby. Le deuxième aspect du lobbying européen concerne le maintien voire le développement de fonds dédiés aux villes.

> *« En ce moment, on prépare la nouvelle programmation des programmes de la politique de cohésion. C'est un peu délicat, mais on essaie de se positionner et de gagner en visibilité auprès des associations, des acteurs. Parce qu'effectivement si vous retracez le processus de la programmation quand la Commission européenne a publié le premier projet de règlement pour la politique de cohésion, il n'y avait plus mention d'Interreg Europe et d'échanges d'expérience interrégionale. On était menacé en quelque sorte. On a mobilisé toutes les parties prenantes, les représentants des États membres, les porteurs de projets, les autorités de gestion et tout le monde s'est activé pour parler du programme et des résultats du programme, de la valeur ajoutée du programme. C'est comme ça qu'on a été réintégré dans le règlement et là normalement on va être dans la nouvelle programmation. »*
>
> Policy Officer - Interreg Europe

> *« Les villes et les régions savent aussi se regrouper pour plaidoyer auprès de l'État et de l'Union européenne. Pour le FEDER c'est assez symptomatique, on va défendre un certain nombre de choses en commun et on va arriver au niveau de l'Union européenne et on avoir des messages dissonants, notamment pour que les villes aient des garanties que les fonds européens arrivent au niveau de la ville. Sinon on a plutôt tendance à travailler ensemble. Sur le FEDER on est d'accord à 98%. »*
>
> Responsable du Service International et Europe de la commune et la métropole de Rennes

Le rapport aux institutions européennes est en effet largement rythmé par les périodes de programmation, qui durent 6 ans. Ainsi, tous les 6 ans, les budgets sont renégociés, et tous les acteurs européens plaident afin de voir leurs subventions croître. Le retrait du Royaume-Uni a d'ailleurs causé de multiples problèmes, car le budget européen sans le Royaume-Uni est diminué de manière non négligeable, ce qui se répercute sur les financements européens, comme le montre le témoignage d'Interreg Europe. Les villes cherchent à réduire le nombre d'intermédiaires entre elles et les fonds européens. Le FEDER, par exemple, est alloué aux régions qui redistribuent ensuite les fonds aux acteurs locaux. Ainsi, les villes font pression pour que la redistribution des fonds européens soit plus directe et qu'elles soient assurées d'en recevoir.

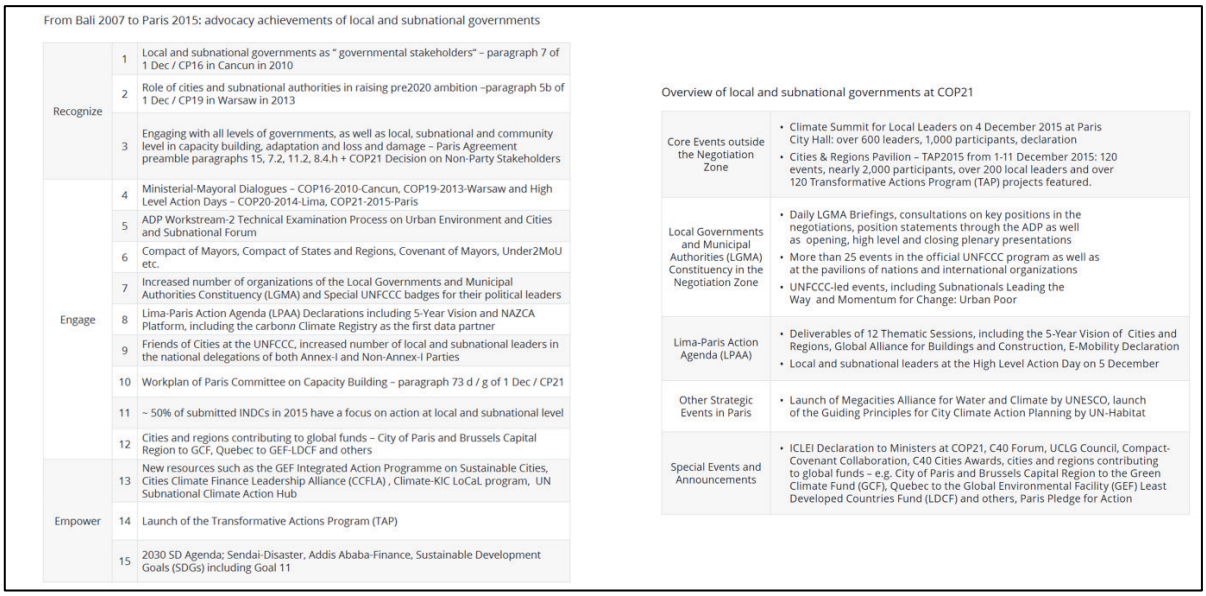
Enfin, à l'échelle internationale, les villes exercent également un nombre non négligeable d'actions de plaidoyer, bien qu'elles soient moins impactées par les décisions des institutions

supranationales telles que l'ONU. Un évènement a cependant concentré de multiples actions de lobbying : la COP21 en décembre 2015 à Paris. En effet, si la COP21 a été un moment géopolitique important pour les États, il en a été de même pour les collectivités territoriales (Bulkeley 2015; Dasgupta 2015; Smeds et Acuto 2018). Diverses associations et maires se sont rendus à la COP21. Une partie de la programmation leur été dédiée, avec en particulier le « Climate Summit for Local Leaders ». Les associations ont mené des actions durant cette période, notamment UCLG, C40 ou encore ICLEI.



Figure 6.5 : Photographie des participants au Climate Summit for Local Leaders, décembre 2015[98]

[98] https://e-lib.iclei.org/wp-content/uploads/2016/05/COP21-Report-web.pdf , consulté en juin 2021



From Bali 2007 to Paris 2015: advocacy achievements of local and subnational governments

Recognize	1	Local and subnational governments as " governmental stakeholders" – paragraph 7 of 1 Dec / CP16 in Cancun in 2010
	2	Role of cities and subnational authorities in raising pre2020 ambition –paragraph 5b of 1 Dec / CP19 in Warsaw in 2013
	3	Engaging with all levels of governments, as well as local, subnational and community level in capacity building, adaptation and loss and damage – Paris Agreement preamble paragraphs 15, 7.2, 11.2, 8.4.h + COP21 Decision on Non-Party Stakeholders
Engage	4	Ministerial-Mayoral Dialogues – COP16-2010-Cancun, COP19-2013-Warsaw and High Level Action Days – COP20-2014-Lima, COP21-2015-Paris
	5	ADP Workstream-2 Technical Examination Process on Urban Environment and Cities and Subnational Forum
	6	Compact of Mayors, Compact of States and Regions, Covenant of Mayors, Under2MoU etc.
	7	Increased number of organizations of the Local Governments and Municipal Authorities Constituency (LGMA) and Special UNFCCC badges for their political leaders
	8	Lima-Paris Action Agenda (LPAA) Declarations including 5-Year Vision and NAZCA Platform, including the carbon*n* Climate Registry as the first data partner
	9	Friends of Cities at the UNFCCC, increased number of local and subnational leaders in the national delegations of both Annex-I and Non-Annex-I Parties
	10	Workplan of Paris Committee on Capacity Building – paragraph 73 d / g of 1 Dec / CP21
	11	~ 50% of submitted INDCs in 2015 have a focus on action at local and subnational level
	12	Cities and regions contributing to global funds – City of Paris and Brussels Capital Region to GCF, Quebec to GEF-LDCF and others
Empower	13	New resources such as the GEF Integrated Action Programme on Sustainable Cities, Cities Climate Finance Leadership Alliance (CCFLA) , Climate-KIC LoCaL program, UN Subnational Climate Action Hub
	14	Launch of the Transformative Actions Program (TAP)
	15	2030 SD Agenda; Sendai-Disaster, Addis Ababa-Finance, Sustainable Development Goals (SDGs) including Goal 11

Overview of local and subnational governments at COP21

Core Events outside the Negotiation Zone	• Climate Summit for Local Leaders on 4 December 2015 at Paris City Hall: over 600 leaders, 1,000 participants, declaration • Cities & Regions Pavilion – TAP2015 from 1-11 December 2015: 120 events, nearly 2,000 participants, over 200 local leaders and over 120 Transformative Actions Program (TAP) projects featured.
Local Governments and Municipal Authorities (LGMA) Constituency in the Negotiation Zone	• Daily LGMA Briefings, consultations on key positions in the negotiations, position statements through the ADP as well as opening, high level and closing plenary presentations • More than 25 events in the official UNFCCC program as well as at the pavilions of nations and international organizations • UNFCCC-led events, including Subnationals Leading the Way and Momentum for Change: Urban Poor
Lima-Paris Action Agenda (LPAA)	• Deliverables of 12 Thematic Sessions, including the 5-Year Vision of Cities and Regions, Global Alliance for Buildings and Construction, E-Mobility Declaration • Local and subnational leaders at the High Level Action Day on 5 December
Other Strategic Events in Paris	• Launch of Megacities Alliance for Water and Climate by UNESCO, launch of the Guiding Principles for City Climate Action Planning by UN-Habitat
Special Events and Announcements	• ICLEI Declaration to Ministers at COP21, C40 Forum, UCLG Council, Compact-Covenant Collaboration, C40 Cities Awards, cities and regions contributing to global funds – e.g. City of Paris and Brussels Capital Region to the Green Climate Fund (GCF), Quebec to the Global Environmental Facility (GEF) Least Developed Countries Fund (LDCF) and others, Paris Pledge for Action

Figure 6.6 : Actions de lobby par ICLEI depuis 2007 et présence des collectivités territoriales à la COP21[99]

Les leaders locaux ont été très nombreux à la COP21 (Figure 6.5, Figure 6.6). L'action des gouvernements locaux pour la reconnaissance du poids des villes dans ce type d'évènements internationaux est une politique de long cours, comme le montre le point 1 des résultats de plaidoyer (Figure 6.6) mis en place par les gouvernements locaux. Il souligne en effet que les gouvernements locaux sont des acteurs clés lors de la COP16 de Cancún en 2010. On peut enfin citer l'exemple des villes américaines qui, après la sortie des États-Unis de l'accord de Paris sous le mandat de Donald Trump, ont décidé qu'elles souhaitaient rester au sein de l'accord et maintenir les engagements pour le climat (Maisetti 2018:49). Cet évènement mondial a donc été un moment fort pour les villes et le déploiement de leur diplomatie. Si leur poids n'a pas été fondamental dans les décisions prises lors de la signature de l'accord de Paris, les villes ont réussi à se positionner comme des acteurs visibles et centraux dans la diplomatie internationale. Leur présence a conduit à une légitimation de la place de la ville à l'échelle internationale, et en particulier sur le sujet de l'environnement et du développement durable, que nous étudierons de manière approfondie dans le Chapitre 7.

Le regroupement de villes en association leur permet donc de peser plus et de construire un argumentaire pour défendre des postures communes. Ces actions menées au sein de coopérations internationales correspondent tout à fait à la théorie du *rescaling* reprise par Nicolas Escach en l'appliquant aux réseaux de villes autour de la mer Baltique. En effet, ces coopérations facilitent le contournement d'échelons territoriaux supérieurs, et notamment celui de l'État pour s'adresser à des institutions supranationales, et en premier lieu à l'UE. Par cet effet, les villes acquièrent auprès de leur État un statut nouveau :

[99] *Ibid.*

> « La relation a changé : il n'est plus possible de traiter de la même manière avec un acteur local qui dispose d'informations, de sources de financement et de partenariats inédits » (Escach 2014:98).

En effet, les villes, par leurs relations de coopération, revendiquent et mettent en avant leurs compétences et leur volonté d'une plus grande décentralisation, ce qui modifie en profondeur leur relation avec leur État.

Ainsi, les différents types de coopération territoriale ne correspondent pas tous à la théorie du *rescaling* et traduisent des rapports divergents aux échelons territoriaux supérieurs et notamment à l'État. Si les coopérations multilatérales correspondent au modèle proposé par Nicolas Escach sur les villes du pourtour de la mer baltique, les coopérations bilatérales sont, elles insérées dans une diplomatie et une stratégie internationale orientées par l'État. Or, nous avons vu que chaque ville a plusieurs types de coopérations internationales. Ainsi, la place d'une ville sur la scène internationale est complexe, et s'inscrit en même temps dans les ambitions promues par l'État, et dans des stratégies qui lui sont plus propres et qui peuvent être en confrontation avec le pouvoir central. Une deuxième dimension du concept de *rescaling* a été peu étudiée par Nicolas Escach. Il s'agit de questionner l'effet des coopérations internationales entre villes sur la hiérarchie urbaine classique.

6.2 Renégocier sa place dans la hiérarchie urbaine

Le *rescaling* institutionnel permet aux villes de sortir du cadre national, et d'agir à une échelle régionale voir internationale. Le *rescaling* tel qu'il est défini par Brenner (2004) a donc pour effet d'insérer les villes au sein d'une hiérarchie urbaine à une échelle plus vaste. Ces travaux s'inscrivent dans la fin de la période keynésienne et des Tentes glorieuses, et les politiques publiques sont orientées vers une libéralisation plus marquée et une plus grande recherche de la compétitivité. L'effacement du rôle de l'État est corrélé par une mise en compétition des espaces. Le *rescaling* a donc également pour effet d'inciter les villes à essayer de se repositionner au sein d'un système de villes compétitif, dans lequel elles ont besoin d'être visibles pour être attractives.

6.2.1 Les réseaux de coopérations entre villes : un levier pour une géographie alternative des villes mondiales et européennes

Le concept de *rescaling* permet d'aborder les coopérations internationales entre villes au travers du paradoxe qu'elles peuvent représenter. En effet, ces coopérations sont aussi un moyen pour les villes de se repositionner et d'être plus compétitives au sein de la hiérarchie urbaine. L'objectif de cette deuxième partie est de comparer la structure du réseau de coopérations internationales et celle, classique, des systèmes de villes à l'échelle européenne et internationale. En effet, notre questionnement ici est de voir si les villes centrales dans la hiérarchie urbaine classique sont également les villes centrales dans le réseau de coopérations. La littérature est composée de

multiples recherches sur les systèmes de villes, avec différents types d'indicateurs permettant de mesurer la centralité d'une ville (Cattan et al. 1999; Rozenblat et al. 2018). De nombreux indicateurs peuvent être utilisés pour caractériser cette centralité : poids économique (Taylor, Catalano, et Walker 2002), réseau des firmes multinationales (Rozenblat 2015), accessibilité en termes de transports (Cattan 1995; Derudder et Witlox 2008; Ducruet, Rozenblat, et Zaidi 2010). Cependant, ces indicateurs sont difficilement accessibles pour l'ensemble des villes étudiées dans le corpus. Pour les associations de villes, seule la population de la ville a été recensée, au travers de la base de données geonames. Pour les projets européens, la population a été récupérée à partir des statistiques nationales ainsi que la possession ou non du statut de capitale administrative (pour les NUTS 2 et 3). Nous avons récolté les populations de l'échelon communal pour les deux corpus. La population semble être un proxy intéressant permettant de mesurer cette place, car le poids démographique d'une ville est lié à tous les indicateurs énoncés précédemment.

Cette thèse aborde l'internationalisation des villes par le biais d'un indicateur atypique : l'insertion dans des réseaux de coopération. Nous tenterons ici de voir si l'analyse de ce phénomène par un indicateur peu étudié par la recherche renforce la géographie classique des villes à l'échelle mondiale et européenne, ou si, au contraire, de nouvelles formes de centralité et de hiérarchie entre villes se dessinent. Pour ce faire, l'hypothèse de l'existence d'un lien entre population urbaine et insertion dans les réseaux de coopérations internationales est posée.

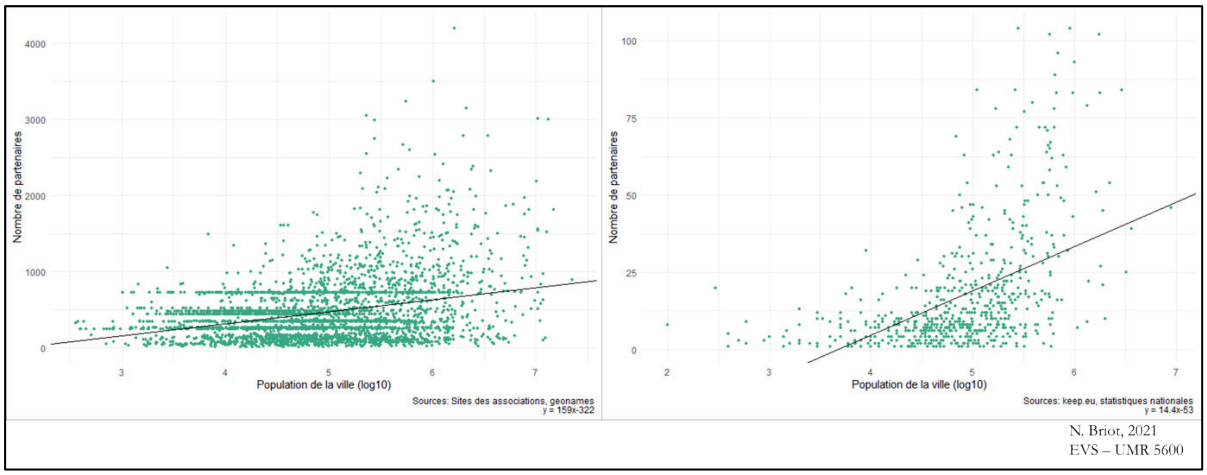
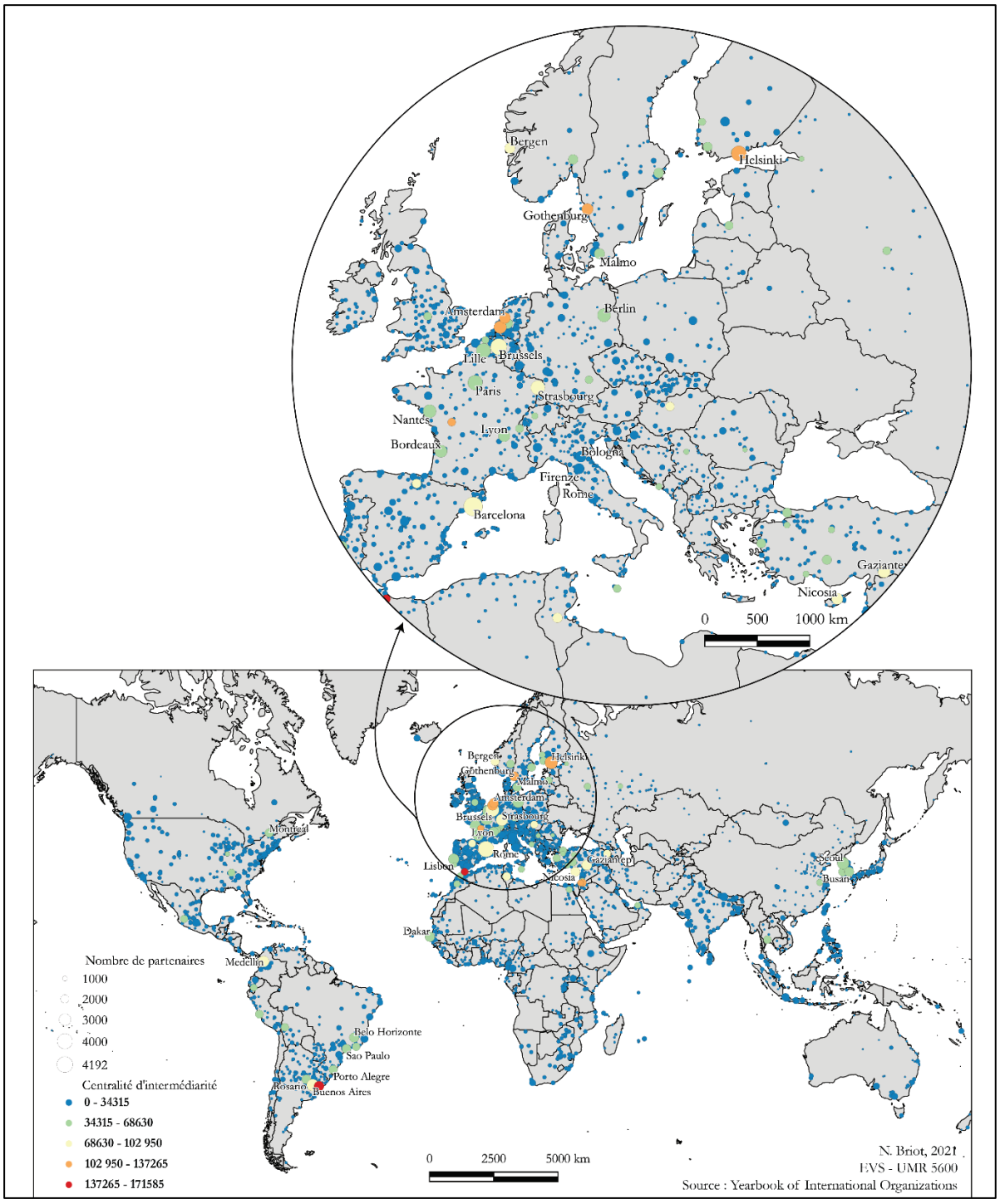


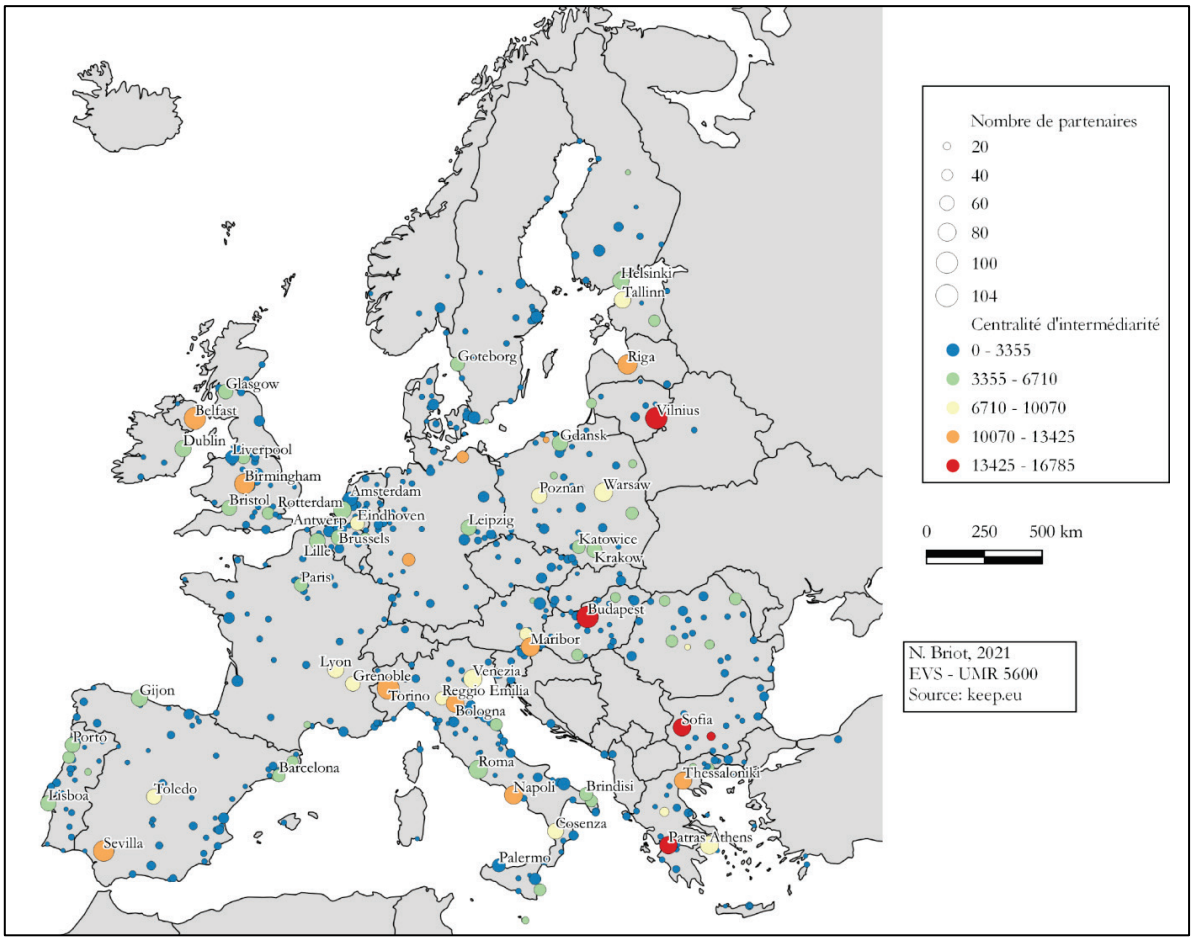
Figure 6.7: Corrélation entre population urbaine et nombre de partenaires internationaux.

Lecture de la Figure 6.7 : Les données sur la population de la ville ont été recueillies manuellement pour les projets européens et au travers de la base de données geonames pour les associations de villes. Pour les projets européens, la corrélation entre le nombre de partenaires et la population de la ville a été calculée grâce au test de Pearson. Il est de 0.5. Pour les associations de villes, la corrélation entre le nombre d'associaticorrélationons auxquelles adhèrent la ville et la population de la ville a été calculée grâce au test de corrélation de Pearson. Il est de 0.4. Ce choix a été fait, car le nombre de membres par association est très variable ce qui fausse l'analyse. Dans les deux cas, la p-value est inférieure à 0.01. Il existe pour les deux corpus une corrélation avérée entre le niveau d'insertion dans le réseau de coopérations et le poids démographique de la ville. Cependant, on remarque un nombre non négligeable de villes qui ne suivent pas ce modèle.

La Figure 6.7 montre que, s'il existe une corrélation entre la population de la ville et son insertion dans les réseaux de coopération, de nombreuses villes ne suivent pas ce modèle. Ce résultat corrobore la littérature sur le sujet, et notamment l'article d'Emmanuelle Boulineau sur les jumelages autour de la mer Noire (2016b), où un grand nombre de villes ne répondent pas à l'hypothèse d'un poids démographique corrélé avec le nombre de coopérations internationales. Il en va de même dans la thèse de Nicolas Escach avec l'insertion des villes baltiques dans les réseaux de coopération. Afin d'étudier plus finement quelles villes sont importantes, une cartographie des villes des réseaux de coopérations a été réalisée en fonction de leur degré d'intégration dans le réseau.



Carte 6.2 : La centralité des villes mondiales au sein du réseau des associations de villes



Carte 6.3 : La centralité des villes européennes au sein des projets européens Interreg C et Urbact

Lecture de la Carte 6.2 et de la Carte 6.3: Les villes sont représentées en fonction de leur degré (nombre de partenaires) dans les réseaux de coopérations et en fonction de la centralité d'intermédiarité. La centralité d'intermédiarité mesure le nombre de fois où une ville relie deux autres villes dans le réseau, et agit comme un « pont ». La discrétisation des classes d'intermédiarité se fait selon des intervalles égaux. Les toponymes sont affichés pour les villes avec plus de 2000 partenaires pour les associations de villes et 50 pour les projets européens. Pour rappel, seuls les pays membres de l'UE et certains voisins (Norvège, Suisse) sont éligibles aux projets européens.

Ces trois figures proposent une cartographie inhabituelle des villes du monde. La visualisation montre que les villes centrales au sein des réseaux de coopérations internationales ne sont pas les villes habituellement importantes à l'échelle internationale. Ainsi, on ne voit aucune des villes mondiales citées par Saskia Sassen (1991), et peu de capitales étatiques. On remarque cependant beaucoup de villes secondaires, tant du point de vue du poids démographique que spatial, avec des villes souvent périphériques. À l'échelle mondiale, certaines zones peu classiques émergent et apparaissent comme des pôles, notamment l'Amérique du Sud et la Corée du Sud (Carte 6.2Carte 6.3). À l'échelle européenne, au sein des associations de villes, il y a encore une fois peu de capitales, avec notamment l'absence de Londres ou encore Madrid. À l'instar de l'échelle mondiale, on voit de nombreuses villes secondaires du point de vue démographique. On perçoit tout de même le cœur de la fameuse « banane bleue » ou dorsale européenne de Roger Brunet

(Brunet 2002), espace classiquement central des villes européennes. La région baltique y apparaît également comme très présente, ce qui est plus atypique. L'insertion et le dynamisme de cet espace au sein des réseaux transnationaux sont un phénomène bien connu et bien étudié par la littérature scientifique (Burksiene, Dvorak, et Burbulytė-Tsiskarishvili 2020; Clerc 2020; Escach 2015; Schulman 2002). À l'échelle des projets européens, on remarque des différences par rapport aux associations de villes, avec une présence plus marquée d'espaces géographiques plus marginaux, ainsi que de nombreuses villes des pays de l'Est et du Sud de l'Europe. Presque aucune capitale d'Europe occidentale n'apparaît, à l'exception de Bruxelles et Rome. Afin de valider le constat que les villes centrales dans ces réseaux ne sont pas les villes centrales classiquement, une analyse des résidus du lien entre poids démographique et population de la ville a été réalisée.

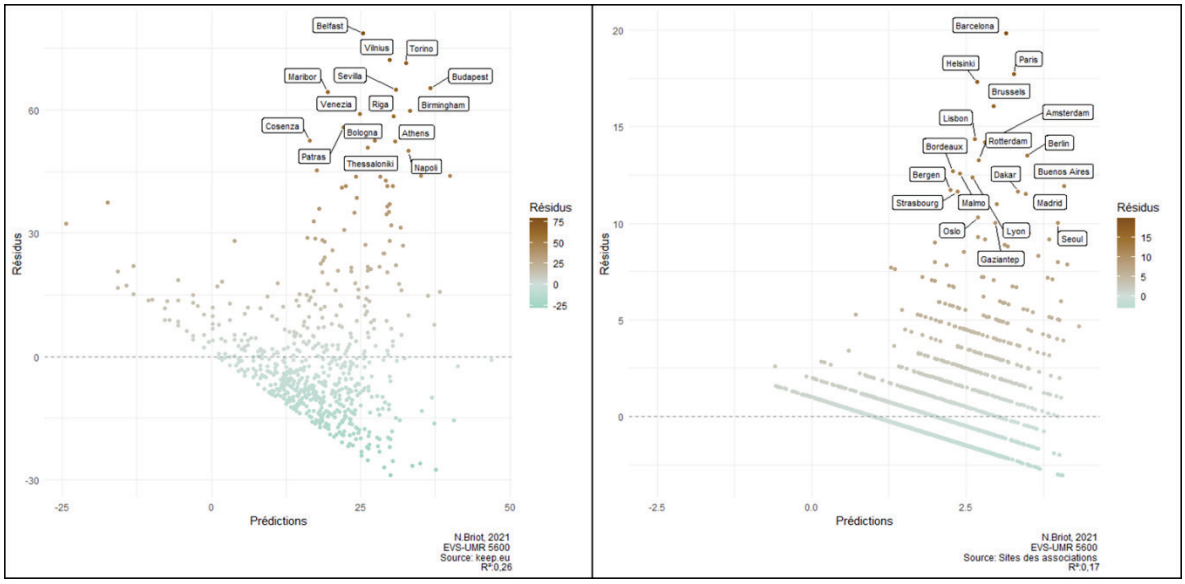


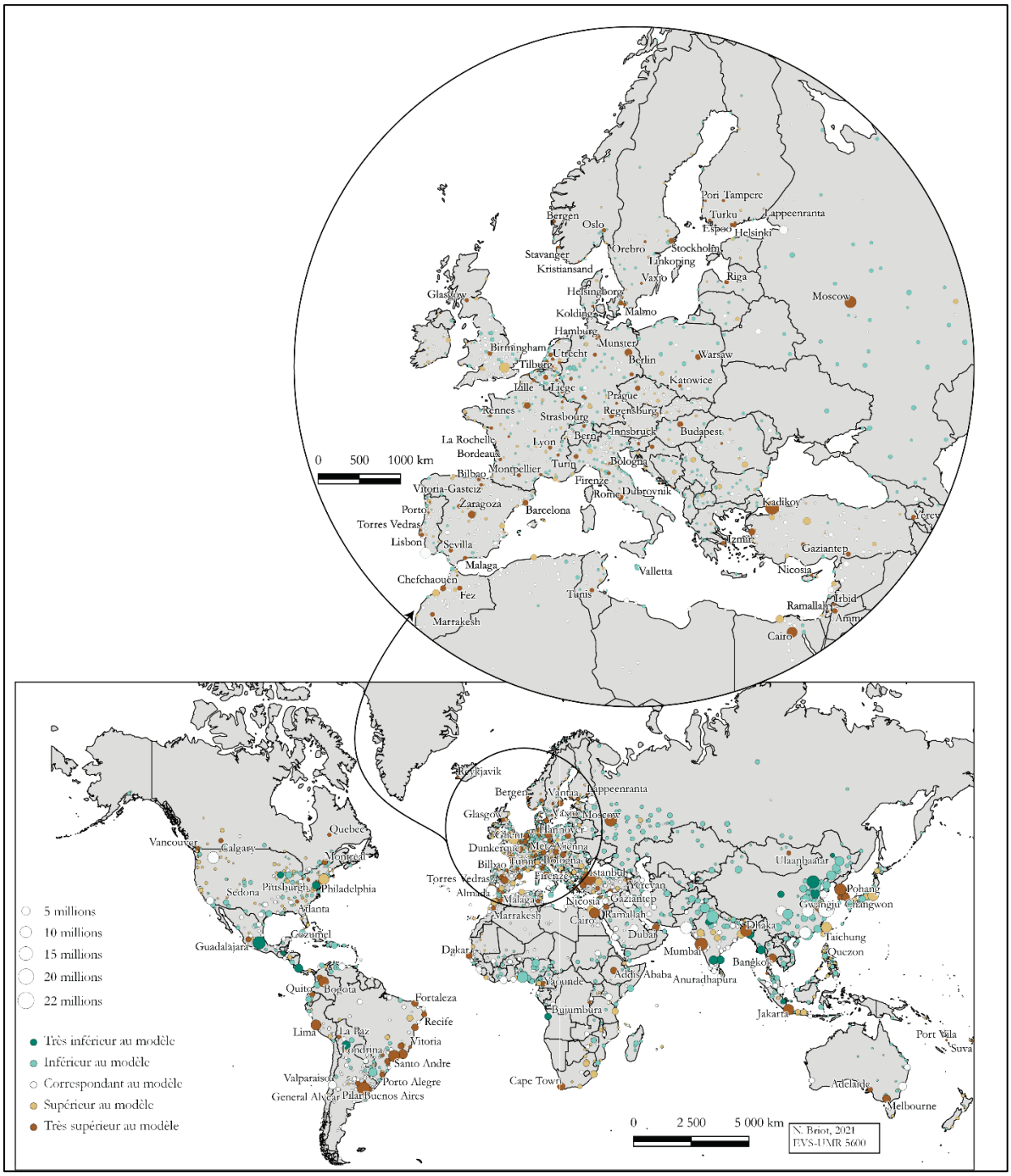
Figure 6.8 : Analyse des résidus pour les projets européens (gauche) et les associations de villes (droite)

Lecture de la Figure 6.8 : Une analyse des résidus permet d'étudier l'écart des points par rapport à un modèle, résumé par la droite de régression. Ici, le modèle hypothétique est : plus une ville est peuplée, plus elle est insérée dans les réseaux de coopération. Ce modèle est représenté par la ligne horizontale grise. Les coordonnées en abscisse représentent ce qu'aurait dû être le nombre de coopérations de la ville selon le modèle tandis que les coordonnées en ordonnées représentent les résidus, c'est-à-dire l'écart par rapport au modèle. En bleu sont représentées les villes qui sont moins insérées que ce qu'elles devraient par rapport au modèle (résidus négatifs). En marron, ce sont les villes qui sont plus insérées que ce qu'elles devraient par rapport au modèle (résidus positifs). Les villes étiquetées sont les villes qui ont un résidu supérieur à 50 pour les projets européens et 10 pour les associations de villes. Ce sont donc les villes qui ont l'écart supérieur le plus important par rapport au modèle. Le R^2 est le coefficient permettant de connaître la part de la dispersion des points expliquée par le modèle.

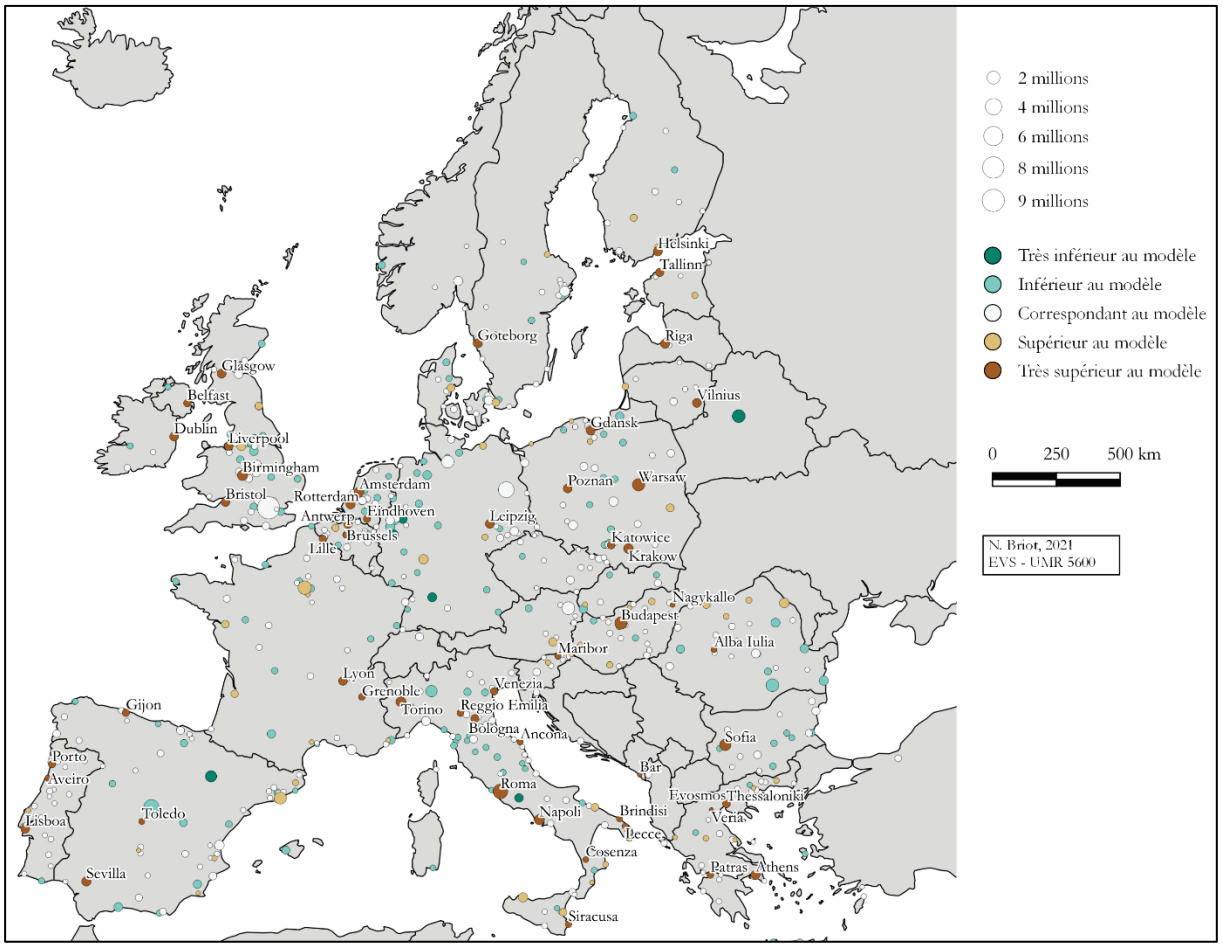
L'analyse des résidus montre que de nombreux points s'éloignent du modèle. En effet, les R^2 sont faibles. Le R^2 est de 0,26 pour les projets européens et de 0,17 pour les associations de villes, ce qui veut dire que respectivement 26% et 17% de la dispersion des villes est expliquée par le modèle. Cela correspond à une part très faible du corpus. La structure concorde avec l'hypothèse

d'hétéroscédasticité selon le test de Breusch-Pagan[100]. L'hétéroscédasticité souligne le fait que les résidus sont faibles quand les valeurs prédites sont faibles, et qu'ils augmentent lorsque les valeurs prédites augmentent. D'après le modèle, les coopérations prédites augmentent si la population de la ville augmente. Ainsi, le modèle est assez fiable pour les villes peu peuplées, qui sont donc plutôt peu internationalisées. C'est pour les villes ayant une population élevée que le modèle est moins pertinent. Celles-ci peuvent avoir un nombre de coopérations très divers, ce qui veut dire que d'autres paramètres influent sur leur internationalisation par le biais de coopérations internationales. Les villes les plus internationalisées par rapport à leur population sont les villes que nous avons repérées précédemment, c'est-à-dire des villes secondaires sur le plan démographique et politique. On n'y retrouve aucune ville mondiale. Une analyse géographique des résidus permet enfin de valider cette hypothèse.

[100] https://www.statology.org/breusch-pagan-test/. La p-value est inférieure à 0,05 pour les deux réseaux, ce qui veut dire que la structure répond à l'hypothèse d'hétéroscédaticité.



Carte 6.4 : Résidus des associations de villes



Carte 6.5 : Résidus des projets européens

Lecture de la Carte 6.4 et de la Carte 6.5 : Les cartes représentent les résidus de la régression modélisant le lien entre population de la ville et insertion dans un réseau de coopérations. Ces résidus ont été catégorisés en 5 classes permettant d'évaluer la distance du point au modèle. Le nom de la ville a été indiqué quand celle-ci était considérée comme très supérieure au modèle.

L'analyse de ces cartes (Carte 6.4 et Carte 6.5) valide le constat fait pour la Carte 6.2, laCarte 6.3 et la Figure 6.8. En effet, les villes avec les résidus les plus élevés, c'est-à-dire celles qui sont le plus internationalisées par rapport à leur poids démographique, sont les plus centrales au sein des réseaux de coopération. La validation de l'hypothèse d'hétéroscédasticité a montré que ce sont tout de même des villes peuplées qui sont centrales dans les réseaux de coopération.

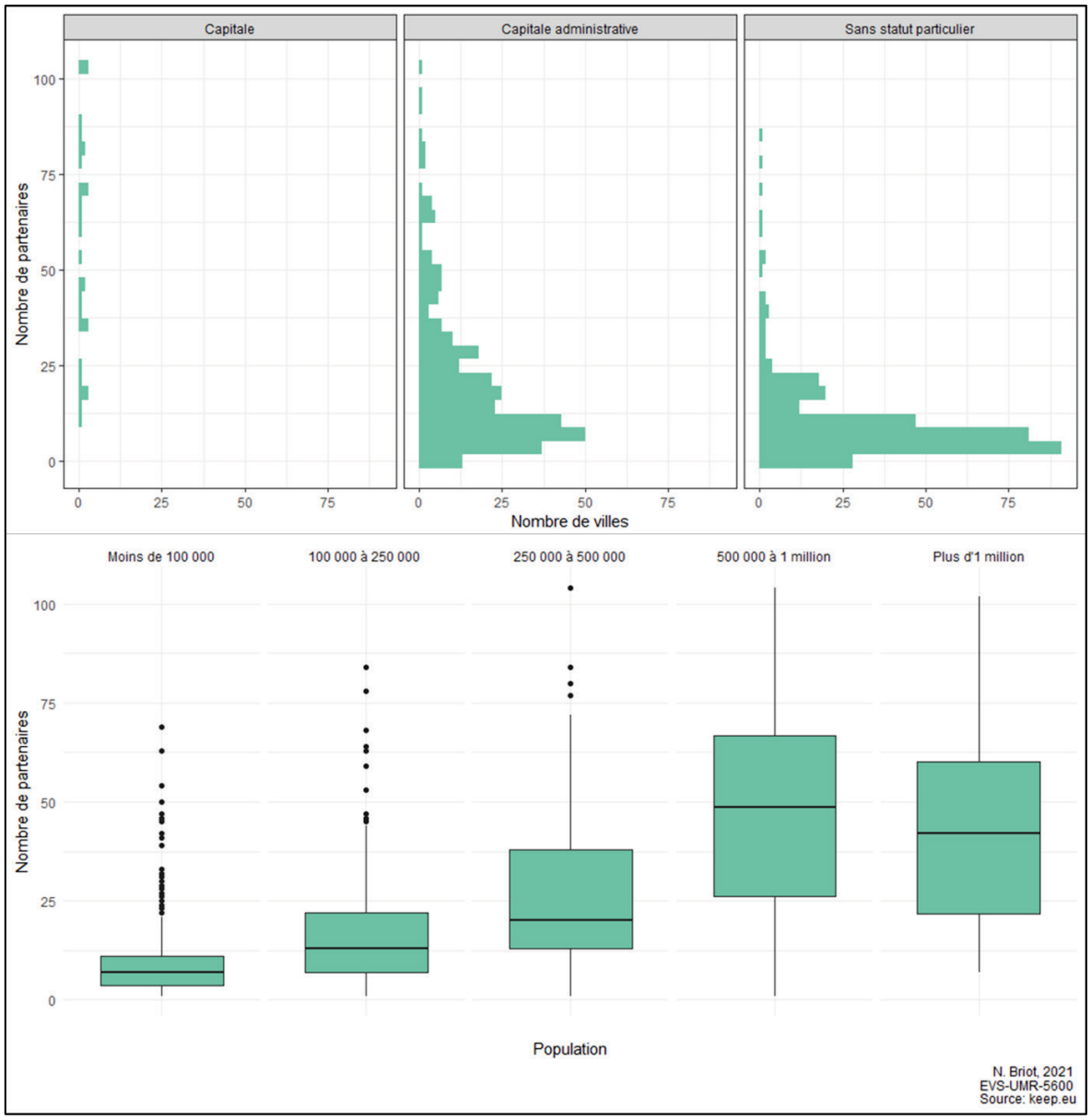


Figure 6.9 : Des villes secondaires centrales au sein des projets européens

Lecture de la Figure 6.9 : L'ordonnée représente le nombre de villes partenaires au sein des projets européens en fonction du statut administratif en bas (les capitales administratives sont les chefs-lieux des NUTS 2 ou 3) ou de leur population en haut. Les bornes inférieures et supérieures des boites à moustache représentent le 1er et le 3e quartile. Le trait gras représente la médiane. Les segments qui sortent des boites représentent les premier et neuvième déciles. Enfin, les points représentent les valeurs extrêmes. La population des villes et leur statut administratif ont été récupérés sur les sites statistiques nationaux.

La Figure 6.9 confirme ce résultat. En effet, se sont bien les villes les plus peuplées et qui ont un rang administratif significatif qui sont les plus insérées au sein des projets européens. On voit cependant, pour les capitales étatiques et les villes les plus peuplées, une internationalisation égale voir moins importante que celle des villes secondaires. Ce sont donc des villes peuplées, mais qui sont moins visibles et internationalisées que les villes centrales dans l'internationalisation classique

qui sont au centre de ces réseaux de coopération. En effet, sur les cartes ci-dessus, les villes centrales sont souvent des *second cities*, telles que définies par Jerome Hodos :

> « The second city ideal type includes an ensemble of elements which overall distinguishes the category from global cities (…). These cities achieve and maintain their status by deliberately planning to capture for themselves some portion of the increasing movement around the globe of goods, people, information, and capital. They also work to define their place in the world, creating an imagery and identity that makes sense of their relationship to other places. In the process, these cities help make globalization happen by positioning themselves, both materially and symbolically, as nodes in networks of global flows » (Hodos 2007:329).

Selon cet auteur, les *second cities* sont des villes essayant de se rendre visible à l'échelle mondiale au travers d'un ensemble de politiques et de stratégies. Ces villes se placent à l'échelle mondiale par le biais de différents axes, notamment économiques (Camagni, Capello, et Caragliu 2015; Cardoso et Meijers 2016). La construction d'une « politique étrangère urbaine » e l'un de ces axes stratégiques (Hodos 2011:121-46) . Ce sont bien ces *second cities* que l'on retrouve au cœur de ces réseaux transnationaux. Ces villes se reconnaissent dans ce terme, en en faisant une notion centrale dans leur posture internationale et leur stratégie de développement.

La ville de Lyon répond parfaitement à la définition des *second cities* proposée par Hodos. Il ne s'agit pas d'une ville globale, mais un ensemble de stratégies mises en place par la municipalité l'ont conduit à devenir une ville centrale à l'échelle européenne, notamment au travers d'une politique internationale extrêmement active (Payre 2013). Elle est jumelée avec 24 villes, elle participe à 15 associations de villes et à 15 projets européens depuis 2006. Elle a un résidu positif de 12 pour les associations de villes et de 42 pour les projets européens (Figure 6.8, Carte 6.4 Carte 6.5). Cela signifie que, selon le modèle, elle aurait dû participer à 3 associations et avoir 30 partenaires européens, or elle participe à 15 associations et elle a 72 partenaires européens. Elle est donc très présente dans tous les types de coopération entre villes, grâce à une politique internationale portée par les élus depuis l'élection de Michel Noir. La ville a de plus initié de nombreux réseaux de villes, notamment LUCI, Délices et Silk Cities. Mais au-delà de cette posture internationale active, la ville de Lyon se définit et se construit au travers du terme de *second cities,* en le reprenant à son compte. La ville de Lyon fait partie des membres fondateurs du réseau de villes européen Eurocities, qui est le plus important à l'échelle du continent européen.

« The emergence of a core group of six 'second' cities were instrumental in establishing the network: Barcelona, Birmingham, Frankfurt, Lyon, Milan and Rotterdam »

History of Eurocities[101]*, site institutionnel de l'association de villes*

Comme le souligne le site d'Eurocities, ce réseau a été construit par des *second cities* européennes, qui se reconnaissent comme telles. Cette dimension se perçoit également dans les coopérations de la ville de Lyon, qui échange presque exclusivement avec des villes secondaires, et très peu avec des villes capitales.

« On a quelques belles coopérations avec des second cities en Europe, vous les connaissez toutes (…) Pour nous, développer toutes ces coopérations avec ces belles second cities en Europe c'est une stratégie à part entière »

Responsable du service relations internationales - Métropole de Lyon

Le témoignage du directeur des relations internationales du Grand Lyon va également dans ce sens, en montrant que c'est ce réseau de *second cities* en Europe qui est investi de manière préférentielle par la ville. Ainsi, la posture internationale de Lyon correspond à la littérature sur les *second cities*.

Cependant, si le terme de *second cities* met l'accent sur le statut de la ville et donne à voir une cartographie originale des villes centrales au sein des réseaux de coopération, le concept de *rescaling* insiste sur les dynamiques permettant aux villes d'accéder à une échelle globale (Brenner 2004; Escach 2016).

6.2.2 Les coopérations internationales pour être sur la carte du monde

Ces stratégies développées par les villes participent à une logique de rayonnement et d'attractivité à l'international insérée dans une politique de marketing urbain.

« Notre quatrième priorité c'est l'attractivité du territoire, c'est-à-dire de travailler l'international sur le territoire, les étudiants qu'on accueille… »

Responsable du Service International et Europe de la commune et la métropole de Rennes

« C'est le rayonnement et l'attractivité qu'on retrouve de façon large dans nos coopérations, il y a aussi cette dimension importante »

Cheffe du Service Coopérations Europe et International de Dunkerque

[101] http://members.eurocities.eu/eurocities/about_us/history

« On est très actif au niveau d'Eurocities, au niveau européen. Sur toute la priorité du numérique sur l'ancien mandat, au travers du tissu économique rennais, l'idée c'était vraiment de dire 'il faut que vous nous positionniez sur la carte dans ce domaine-là'. On a donc utilisé le réseau Eurocities sur cette thématique-là. »

Responsable du Service International et Europe de la commune et la métropole de Rennes

« Moi : Est-ce que vous pourriez me raconter l'un des partenariats que vous avez mis en place, les étapes par lesquelles vous êtes passées ?

E : En général on part d'une commande, politique ou technique. Politique ça peut être de faire exister la ville, faire reconnaître sa position stratégique, avoir telle place en Europe dans ce domaine. À ce moment-là on nous dit 'essayez de nous placer en tant que ville importante sur les sujets du transport et de la mobilité' ou encore 'on veut être inscrit dans le projet des Nouvelles Routes de la Soie commercialement', 'on veut être la ville qui existe sur le sujet numérique ou sur les libertés citoyennes ou sur les laboratoires citoyens' ».

Directeur innovation, développement économique et relations internationales - Commune de Lille

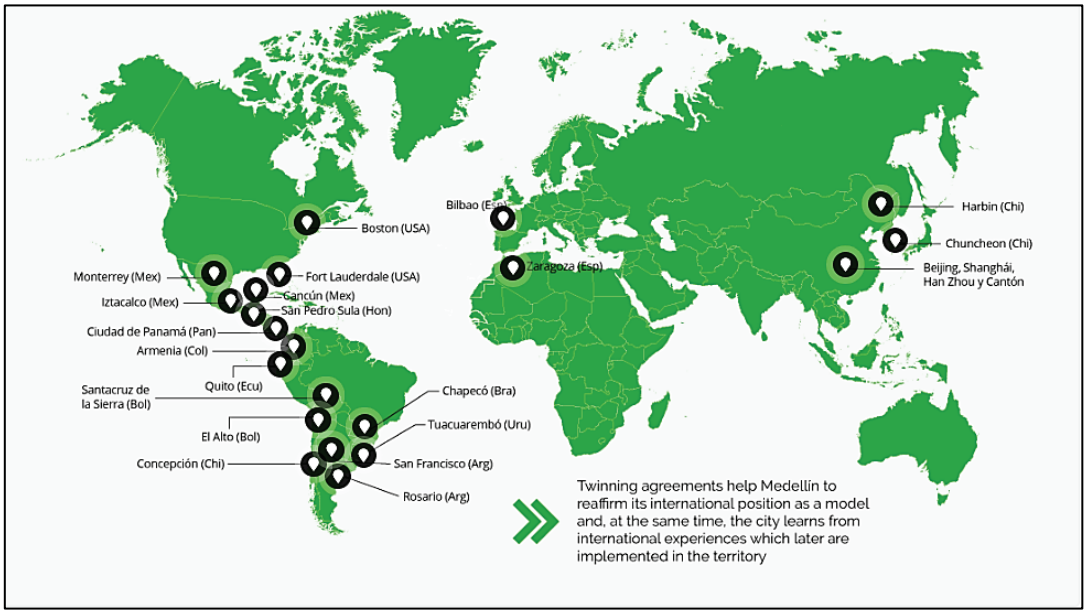
« Sur les appels à projets, les thématiques, les projets éligibles, on met ça en parallèle avec notre besoin en investissement et en vision politique de visibilité. On essaie de croiser tout ça et quand on voit une opportunité on essaie de rentrer dans un projet. Quand on a la capacité de coordonner nous-même ou quand c'est important en termes de visibilité politique, on le fait (…). On est coordonnateur sur un projet qui s'appelle PACTESUR qui est financé par le fonds de sécurité de l'Union européenne sur la protection des espaces publics contre le terrorisme, parce qu'on est sur des thématiques emblématiques. »

Directeur Europe, Euro-méditerranée et financements extérieurs à la Métropole de Nice

Comme le montrent les extraits d'entretiens, la logique de rayonnement et d'attractivité se retrouve dans la stratégie de diverses villes françaises, et en fait une thématique structurante d'un certain nombre de partenariats. Les témoignages de la commune de Lille et de la métropole Nice Côte d'Azur soulignent la dimension stratégique de chaque coopération. Les villes se projettent à l'international au travers d'un cadre politique et stratégique pensé et réfléchi en amont, sur des thématiques choisies sur lesquelles les élus veulent être visibles. À Nice, par exemple, l'enjeu sécuritaire est particulièrement investi, notamment depuis l'attentat de 2016.

À l'échelle internationale, on peut citer l'exemple de villes connues pour développer une stratégie internationale et de marketing urbain très efficace, qui sont visibles sur la Carte 6.2. La ville de Medellín est célèbre pour avoir mis en œuvre un ensemble de stratégies à l'échelle internationale pour être visible, et modifier les représentations qui lui sont associées, liées au trafic de drogues, à la violence et à l'insécurité. Depuis 2004 et l'élection du maire Sergio Fajardo Valderrama, la ville a mis en place une politique d'internationalisation efficace qui, couplée à des politiques sociales à l'échelle locale, a changé durablement la ville (Auschner, Lotero Álvarez, et Álvarez Pérez 2020;

Hernandez-Garcia 2013; Schmitz 2017). Les coopérations internationales font partie intégrante de la stratégie de Medellín. Elle participe, selon la base de données construite, à 10 réseaux internationaux, dont des réseaux très visibles à l'échelle internationale tels que C40, Metropolis, ICLEI ou Mercocities. La ville a un résidu de 7 par rapport au modèle étudié dans la Figure 6.8. Cela veut dire que la ville, d'après le modèle, devrait prendre part à 3 réseaux, alors qu'elle participe en réalité à 10 réseaux. Elle est donc très internationalisée par rapport à son poids démographique.



Carte 6.6 : Présentation des jumelages de la ville de Medellín[102]

La ville revendique une vingtaine de jumelages, selon la figure ci-dessus. Ces jumelages montrent un ancrage régional fort, avec une prédominance des villes sud-américaines. La ville a enfin participé au programme déjà présenté de l'IUC organisé par l'Union européenne, qui vise à jumeler temporairement une ville européenne avec une ville non européenne. Medellín a été jumelée avec Belfast.

[102] https://www.acimedellin.org/international-cooperation-2/?lang=en , consulté en juin 2021



Figure 6.10 : Objectifs de la coopération entre Medellín et Belfast via l'IUC[103]

On voit sur la Figure 6.10 que la ville de Medellín a réussi à tirer parti de son image anciennement violente en en faisant une thématique qui lui donne l'occasion de s'internationaliser et de parler à d'autres villes à l'échelle mondiale qui ont également connu un contexte similaire.

Ainsi, les coopérations internationales participent à une logique de '*branding*' territorial permettant aux villes de diffuser leur image à l'international. Les réseaux de villes ont bien compris que les coopérations internationales sont utilisées par les villes pour être attractives.

> *« E : Le troisième objectif, c'est donner de la visibilité aux villes au niveau européen, les mettre un peu sur la carte au niveau européen.*
>
> *NB : Quand vous dites « placer les villes sur la carte » que voulez-vous dire ?*
>
> *E : On a un groupe de travail qui travaille sur le marketing urbain. Mais c'est aussi utiliser beaucoup les exemples de ce que les villes font, de leurs projets, quand on parle à des conférences internationales, quand on rencontre des députés ou des commissaires ou des fonctionnaires de la Commission. On utilise beaucoup beaucoup d'exemples de nos villes pour dire ce qu'elles font. On organise des visites des commissaires dans des villes par exemple pour qu'ils puissent voir des projets, visiter la ville, parler avec le maire. On organise beaucoup de rencontres »*
>
> Membership coordinator and executive assistant to the Secretary General of Eurocities

L'expression « mettre les villes sur la carte » employée par Eurocities est très intéressante et fait écho à un cycle de conférences proposé par le PUCA en 2016, intitulé « Putting cities on the world map »[104] où de nombreux spécialistes des relations internationales des villes, tels que Renaud Payre, Elizabeth Peyroux, Nicolas Maisetti ou encore Aisling Healy ont montré comment les villes mettaient en place des stratégies d'internationalisation afin d'être visibles à l'échelle internationale, au travers de différents exemples : Marseille, Johannesburg, Budapest … Ainsi, les

[103] file:///C:/Users/nbrio/AppData/Local/Temp/ImpactSurveyResults_100920-4_CaliMedell%C2%B0nBelfast-1.pdf, consulté en juin 2021

[104] http://www.urbanisme-puca.gouv.fr/internationalising-cities-urban-fabric-and-urban-a1069.html

coopérations deviennent un enjeu important dans une stratégie d'internationalisation plus large. Cela fait notamment référence aux travaux de Nicolas Maisetti (Maisetti 2017), et de son schéma recensant les différentes formes d'internationalisation des villes (cf. Figure 1.3).

« E : Il y a Dakar qui se positionne un peu en compétition avec Rabat comme grande ville attractive avec l'ancien grand maire de Dakar. Et quand Dakar est arrivé dans le réseau, ça a pris une autre dimension. Et Séoul n'a rien à voir non plus avec Lyon, et prend une importance dans le réseau, c'est pareil pour Dakar. On comprend que LUCI s'est émancipé en partie de Lyon.

NB : Et ça, ça plait à la ville de Lyon ?

E : Je ne sais pas, il faudra leur demander. Oui je ne vois pas pourquoi ça ne leur plairait pas.

NB : Ils n'essaient pas de garder un contrôle sur le réseau ?

E : Si bien sûr, mais toutes les villes essaient de garder un contrôle et c'est de bonne guerre, il n'y a pas de problème. Et Lyon nous contrôle en partie puisqu'ils sont membres de notre comité exécutif, car ils sont vice-président. Je ne considère pas ça comme un problème, au contraire. »

Directeur du réseau LUCI

Les réseaux de coopérations accroissent le rayonnement et l'attractivité des villes et sont particulièrement saisis par les villes pour devenir visibles, ce qui crée, au sein même du réseau, des logiques de rivalités dans la gestion du réseau, comme le montre le témoignage ci-dessus. En effet, la participation de villes à la présidence ou au comité exécutif du réseau est souvent révélatrice d'une volonté d'accroître son rayonnement.

« Sur Eurocities on a été président de 2014 à 2016. On est membre du comité exécutif qui correspond au bureau du réseau, donc on est très actif sur le réseau et on a investi certains groupes de travail. On a été président du forum développement économique jusqu'à fin 2020, et on a investi des groupes de travail, notamment au niveau des affaires sociales, éducation, emploi, migration. On préside le groupe de travail sur la citoyenneté créative et puis on participe en fonction des sujets à certains travaux de groupes de travail notamment celui à l'environnement, la transition écologique et sur l'adaptation. »

Responsable Service Europe - Nantes Métropole

« La ville de Séoul est présente partout, tout le temps, sur tous les réseaux, tous les sujets, mais en même temps c'est une ville très riche qui est intéressée par tout. Son ancien maire est un promoteur de la coopération internationale inégalé dans le monde. S'il fallait un président des villes du monde ça serait lui pour moi, Park-won Soon. C'était un maire très très très très engagé dans l'idée de la coopération internationale des villes. Il a refusé pas mal de fois d'aller au gouvernement, car pour lui c'était les villes qui comptent. À Séoul, je pense qu'ils ont une volonté générale d'occuper tous les espaces qu'ils peuvent. Ils ont aussi une vraie politique des lumières, ça aide pour s'intégrer dans un réseau de lumière. Donc petit à petit ils ont gravi les échelons de LUCI, ils ont gagné un prix en 2012, ça les a tout d'un coup intéressés, ils ont gagné un 2e prix en 2014. Ils ont commencé à se dire 'on commence à gagner du

symbolique'. Puis ils ont grimpé au niveau du comité exécutif, ils ont été vice-président puis président. Et là il se dessine qu'ils vont rester dans le comité exécutif après leur mandat. Ils vont également continuer à assurer la coordination technique de la branche asiatique du réseau en pensant au fait qu'on a pas mal de villes en Corée. Il y a un peu un nœud en Corée, il y a quelque chose. »

Directeur du réseau LUCI

Ces témoignages soulignent qu'il y a divers degrés de participation à un réseau ou dans une coopération, et que ce différentiel d'investissement traduit une stratégie d'internationalisation plus ou moins poussée (Kern et Bulkeley 2009). Une des méthodes envisagées, mais non abouties de cette recherche consistait à analyser, à partir d'une association, la présence effective de chaque ville et les liens existants réellement entre chaque membre, afin de distinguer les villes centrales et les villes marginales. Cette méthodologie a été réalisée au sein de deux études, mettant en lumière que les réseaux de villes internationaux sont composés de villes très actives et centrales, et de villes très marginales (Bansard et al. 2017; Lee et van de Meene 2012). Ces deux études montrent par exemple la place centrale d'Amsterdam dans le réseau C40, une ville qui est en même temps active dans le comité exécutif, mais est aussi présentée comme un modèle à suivre. Cette activité, qui se traduit notamment par la présidence d'un réseau ou d'un de ces groupes de travail, permet une visibilité à l'échelle internationale accrue. Le maire de Séoul, cité par le directeur de LUCI, fait l'objet d'un chapitre dans l'ouvrage de Benjamin Barber, *If Mayors Ruled the World* (2013), et révèle que la politique internationale menée à Séoul devient une forme de modèle à suivre, promue par les acteurs des relations internationales des villes, mais également par la littérature scientifique.

Enfin, de multiples villes, toujours dans cette logique de rayonnement, décident de mettre en place leur propre association de villes. Cet outil a pour objectif de placer la ville motrice au centre d'un réseau de plus en plus vaste de villes à l'échelle internationale. De nombreuses villes interrogées ont lancé des réseaux, plus ou moins formels.

Ville	Réseau	Année	Thématique	Formalisation
Grenoble	Réseaux des villes en Transition	?	Environnement	Informel
Nice	Réseau Euromed	2000	Général	Formel
Clermont-Ferrand	Réseau international des Villes Michelin	2014	Environnement	Formel
Tours	Alliance de Villes Euro-méditerranéennes de Culture	1997	Culture	Formel
Dunkerque	Réseau des villes mémoires	?	Histoire	Informel
Lyon	Lighting Urban Cities International	2002	Lumière	Formel
Lyon	Délices	2007	Gastronomie	Formel
Lyon	Silk Cities	2019	Soie	Informel

Tableau 6.2 : Les réseaux lancés par les villes françaises interrogées

Les villes rencontrées ont été interrogées sur ces réseaux, et notamment sur les buts visés dans la mise en place de ces derniers. Les villes de Dunkerque et de Clermont-Ferrand, deux villes dont la stratégie internationale est peu analysée par la littérature, nous semblent cependant des cas d'étude parlants.

> *« C'est un réseau informel qui se traduit dans une dimension colloque. Ça a été particulier cette année, car on n'a pas pu organiser le colloque, mais l'idée c'est de faire en sorte que chaque ville puisse chaque année accueillir les membres qui font partie de ce réseau informel. Il s'agit des villes partageant un passé commun. Ça nous a permis également de redéfinir, de développer sous un autre angle nos coopérations historiques. Je pense par exemple à la ville de Bizerte en Tunisie qui a aussi ce passé détruit-reconstruit. Il y a aussi un angle jeunesse et citoyenneté, européenne en particulier. Le regard culturel, le regard patrimonial et urbanistique est également intéressant, sur la façon dont les villes se sont reconstruites. Il y en a qui se sont reconstruites en l'état, d'autres non. Alors qui en font partie ? Dunkerque, Caen, Le Havre, Oradour-sur-Glane, Guernica en Espagne, Ypres en Belgique. Avec la Belgique on a également un groupement européen de coopération territoriale (GECT) donc ça permet aussi d'avoir cette dimension partagée en termes d'objectifs, jeunesse, mobilité, citoyenneté, échange de jeunes. En Russie il y a les villes de Saint-Pétersbourg et Volgograd ainsi que la ville de Rostock en Allemagne. Alors on a d'autres villes, l'idée c'est de ne pas fermer ce réseau, il a ce noyau dur, mais il y a la possibilité pour les villes que je viens de citer de souhaiter associer leurs villes partenaires. Ce qui est intéressant c'est aussi ce maillage. Rostock coopère aussi avec Bizerte donc du coup en termes de géographie, de maillage d'intervention, de coopération on voit que chacun, dans différents réseaux, on coopère sur des thématiques bien particulières et qui se ressemblent. »*
>
> Cheffe du Service Coopérations Europe et International de Dunkerque

> *« Il y avait deux enjeux principaux. Un sur l'enseignement supérieur lié à la fusion des universités et accompagner l'université dans sa mutation, et puis un autre projet sur l'international lié à la création d'un réseau international de villes à partir du point commun, celui d'avoir un site de production et de recherche Michelin. Puisque Michelin a son siège social à Clermont. Les deux sont étroitement liés. Il faut avoir en tête qu'en 2014-2015, c'est la réforme territoriale, Clermont-Ferrand perd son statut de capitale régionale avec la création de la nouvelle région et se pose un certain nombre de questions pour l'attractivité et le rayonnement des territoires. L'idée des élus était de s'appuyer dans ce domaine-là sur les atouts clermontois (…). Le réseau des villes Michelin a été créé en 2017, on l'a consolidé et structuré en 2018-2019 et là on est dans une phase de pérennisation et de développement (…) Clermont a initié le projet et continue à le piloter de manière opérationnelle tout en sachant que depuis l'année dernière une association a été créée avec des adhésions. Il y a un comité exécutif de 8 villes et dans le fonctionnement il y a une co-présidence. Le maire de Clermont est toujours co-président, et le deuxième c'est le maire de la ville qui va accueillir les prochaines rencontres. Donc ça tourne tous les deux ans, mais avec Clermont qui reste. »*
>
> Directeur Enseignement supérieur et relations internationales de la commune de Clermont-Ferrand

Ces deux témoignages soulignent que la construction d'associations par une ville est le résultat d'une stratégie visant à augmenter et structurer sa capacité de rayonnement. Dans le cas de Dunkerque, un des objectifs est d'étendre le réseau de leurs villes partenaires, en proposant aux

villes jumelles de leurs propres villes jumelles d'intégrer le réseau. On retombe ici sur la notion d'intermédiarité analysée précédemment (cf. 3.1.3.2) Le témoignage de Clermont-Ferrand est très parlant, car il montre comment la création de ce réseau s'inscrit dans une volonté de ne pas perdre en attractivité, notamment suite à la perte du statut de capitale régionale (Laporte et Vergnaud 2018). Cette disparition de statut administratif est perçue par les acteurs locaux comme une perte de rayonnement. Le statut de capitale régionale est associé à un poids politique permettant une projection de la ville à l'extérieur, et cette perte doit-être compensée par une internationalisation plus stratégique. Cela se repère aussi par le fait que la ville tente, par la gouvernance du réseau, de garder une forme de contrôle et de place centrale dans le réseau. En effet, la ville a systématiquement la co-présidence du réseau, et s'assure donc une mainmise sur l'institution, qui reste au service du rayonnement du territoire clermontois. Ainsi, dans les deux cas, le lancement de ces associations de villes dénote le souhait des villes d'étendre leur réseau de coopérations et leur influence à l'échelle internationale. Ces associations sont un moyen de s'internationaliser rapidement, tout en se garantissant de garder une place centrale au sein du réseau, ce qui est plus compliqué lorsque l'on rejoint une association déjà constituée.

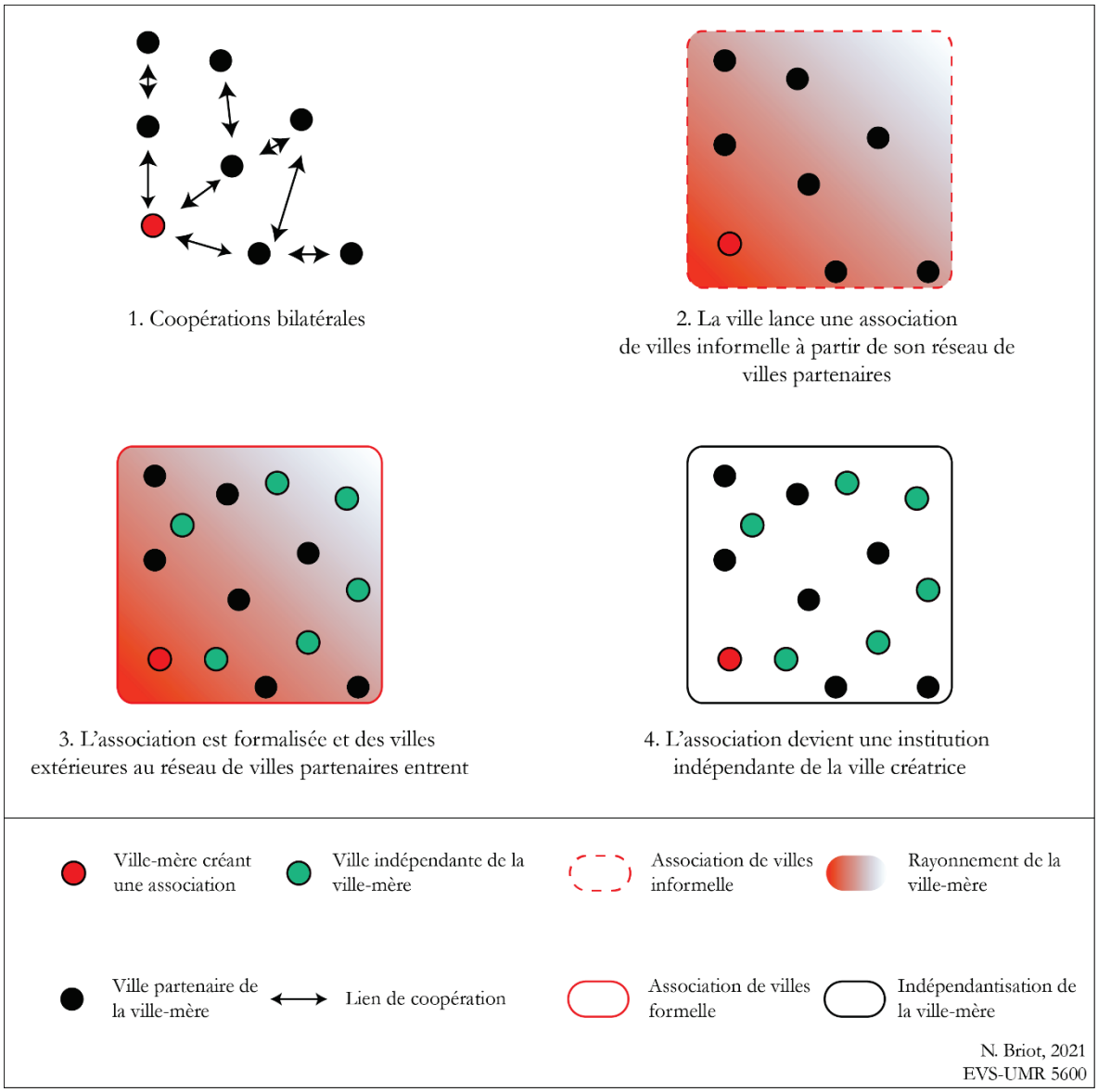


Figure 6.11 : Les associations initiées par des villes

Pourtant, comme cela est indiqué sur la Figure 6.11, la construction d'une association de villes, et notamment sa formalisation en une association répondant à une gouvernance établie et fonctionnant sur la base d'adhésion conduit à un élargissement du cercle des villes membres, mais aussi à une autonomisation de l'institution par rapport à la ville-mère. C'est ce que rapportait le témoignage du directeur de LUCI précédemment, en montrant comment de nombreuses villes ont intégré le réseau depuis sa création et essaient également de s'en servir pour leur rayonnement, ce qui indépendantiste progressivement l'association de sa ville-mère, Lyon.

La ville de Lyon est d'ailleurs un exemple très parlant de ce type de stratégie d'internationalisation. Elle a en effet initié trois associations de villes, sur des thématiques phares de la ville.

« NB : Est-ce que l'arrivée d'une équipe écologique remet en cause certaines coopérations, notamment les réseaux que vous avez lancés ?

E : Les emblèmes ? Alors étonnamment pas du tout. Ces emblèmes ont été revalidés comme étant des emblèmes qui pourraient vraiment rentrer dans les marqueurs de l'écologie politique. La soie, qui est le tout nouveau réseau qu'on essaie d'enclencher, pour plein de raisons est un sujet à la fois dans l'ADN patrimonial du territoire et en même temps qui peut nous amener sur des sujets d'innovation en matière d'économie circulaire ou autre. La lumière c'est un emblème qui est tellement fort, bien sûr on va peut-être l'envisager autrement, aujourd'hui on parle beaucoup de trame noire donc comment on baisse le niveau d'éclairage ... Tous ces sujets-là sont des marqueurs de l'écologie politique et on va y aller. Et puis la gastronomie bien évidemment vous imaginez toutes les extensions qu'on peut en faire autour des questions de l'alimentation durable ou autre et qui sont tout à fait intéressantes. C'est un peu ce que je disais par rapport au développement économique, c'est-à-dire qu'on ne requestionne pas la structure, l'architecture de l'action internationale, mais on la requestionne à l'aune de ces nouveaux marqueurs. »

Responsable du service relations internationales - Métropole de Lyon

À Lyon, ces réseaux sont donc nommés les « emblèmes », ce qui est très parlant. Il s'agit de mettre en avant les éléments du territoire qui font sa renommée pour s'en servir comme vecteur d'internationalisation : la gastronomie, la soie et la lumière. L'association LUCI est la plus ancienne et est celle qui a pris le plus d'ampleur, avec 70 villes membres divisées en deux antennes régionales : l'une plutôt européenne et l'autre asiatique. Le réseau Délices est composé de 32 villes membres, l'association Silk Cities est en cours de création depuis 2019 et n'est pas encore formalisée. Si l'on reprend la Figure 6.11, le réseau Silk Cities est à la phase 2, le réseau Délices à la phase 3 et le réseau LUCI à la phase 4. Ces emblèmes évoquent la notion de ressource territoriale (que nous approfondirons au Chapitre 7) telle que présentée par Gumuchian et Pecqueur, qu'ils définissent comme :

> « Une caractéristique construite d'un territoire spécifique, et ce, dans une optique de développement » (Gumuchian et Pecqueur 2007).

Ici, en effet, c'est bien une thématique-phare de l'histoire et du patrimoine lyonnais qui est saisie par les acteurs politiques pour conduire une stratégie d'internationalisation. L'internationalisation par le biais des acteurs politiques de la ville lyonnaise est une stratégie menée depuis les années 1980, au travers d'élus très engagés sur la question depuis les années 1980 (Payre 2013). L'arrivée des équipes écologistes à la mairie ne semble pas remettre en cause l'architecture de cette stratégie, bien que les objectifs de l'internationalisation aient été modifiés. Les coopérations internationales permettent à la ville de Lyon, deuxième agglomération de France, de gagner en visibilité à l'échelle internationale et de rayonner. Elle se retrouve parmi les villes les plus centrales dans tous les types de coopération étudiés (Carte 6.2, Carte 6.3).

Ainsi, le *rescaling* est une notion opérante pour ces *second cities,* qui sont dans une logique d'attractivité.

6.2.3 De la marge au centre

Enfin, le *rescaling* est un moyen permettant d'étudier la place de la localisation géographique d'une ville dans son processus d'internationalisation. Nous montrerons ici comment les villes cherchent à acquérir une plus grande centralité au travers d'un mouvement d'aller-retour entre position topologique au sein du réseau de coopérations et position topographique au sein de l'espace géographique. En effet, les villes se servent de leur position géographique pour justifier leur insertion dans les réseaux de coopération. La position transfrontalière ou littorale d'une ville est souvent un argument utilisé par les villes pour asseoir leur dimension internationale. Cependant, ces réseaux de coopérations sont aussi un moyen de se placer au centre de relations entre villes, afin de lutter contre leur position géographique périphérique. Pour illustrer ce propos, nous développerons deux exemples : Brest et Lille.

6.2.3.1 Brest, un port périphérique

La ville de Brest définit son internationalisation et sa projection internationale en grande partie par rapport à sa situation maritime et portuaire.

> *« NB : Quand je regarde vos différentes coopérations, j'ai l'impression que vous basez un grand nombre d'échanges sur la thématique portuaire. C'est vraiment votre axe de développement ?*
>
> *E : C'est un héritage. Il se trouve que nos partenariats sont majoritairement liés à la mer. Donc oui, après il se trouve qu'on a ces jumelages-là, mais qu'on a fait vivre à travers du réseau des villes Atlantiques ou à travers des appels à projets. Le dernier c'est « Universités Sea EU» portée par l'UBO [Université de Bretagne Occidentale]. C'est un dispositif 'université européenne' dans lequel sont présentes 3 de nos villes jumelles : nous, Kiel et Cadix. Et après il y a d'autres villes qui ne sont pas jumelles. Mais nos partenaires s'appuient sur ces partenariats pour travailler ensemble. (…)*
>
> *NB : Pour vous est-ce que c'est important qu'une ville ait des relations internationales ? Est-ce que vous sentez des tensions autour de ça à Brest ?*
>
> *E : Brest c'est un port donc c'est une ville ouverte, il y a un gimmick qui dit « Brest, ville ouverte sur le monde ». Oui, on est un port donc je ne vois pas comment on pourrait se refermer. »*
>
> Responsable service relations Internationales - Brest Métropole

> « Brest, par sa position géographique, a, par vocation et par nécessité, toujours été en relation avec des villes et régions du monde. Elle a signé des accords de jumelage ou de partenariat avec 15 collectivités territoriales étrangères, principalement portuaires. (…) Ces jumelages et partenariats traduisent aussi l'ouverture de la ville de Brest au monde, de toutes parts, et la volonté de s'enrichir constamment au

> contact des autres. C'est la raison pour laquelle, elle a privilégié des contacts avec des villes portuaires, afin d'apprendre de l'expérience des autres tout en transmettant aussi certains enseignements ou savoirs qu'elle a pu tirer de sa situation géopolitique et de son territoire privilégié. »
>
> *Site de Brest métropole*[105]

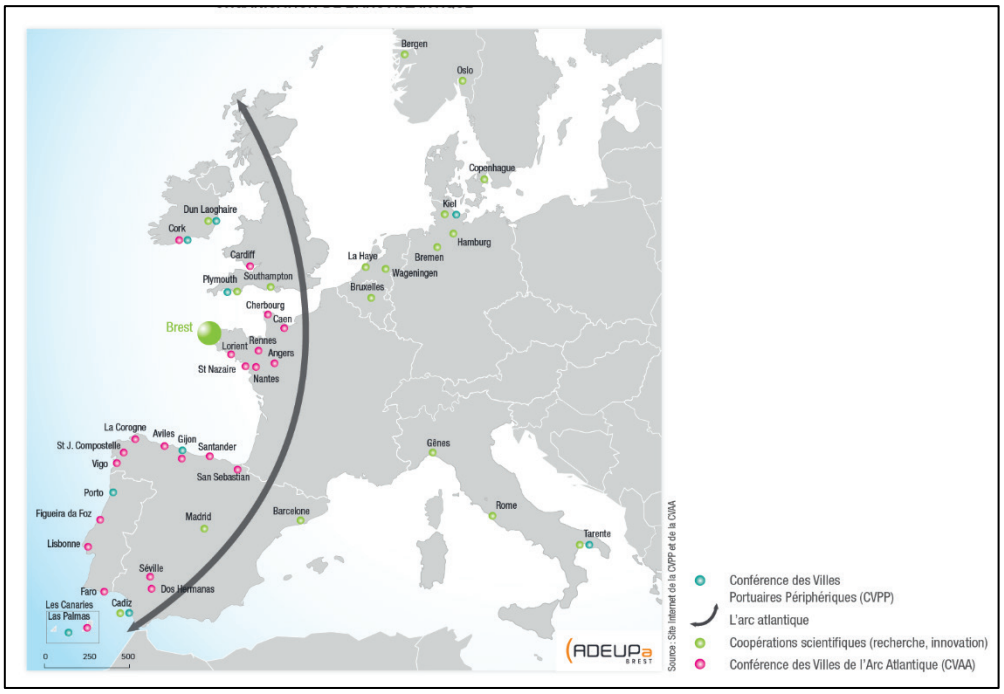
Brest organise sa stratégie d'internationalisation autour de la mer. En effet, elle légitime sa place à l'échelle internationale par sa dimension portuaire. De ce fait, la projection à l'échelle internationale devient, dans le discours des acteurs locaux, un acquis, un critère qui définit le territoire brestois. Par ailleurs, elle concentre la plupart de ses coopérations à destination des villes-ports, afin d'échanger entre villes qui ont des problématiques communes. De fait, de nombreuses associations de villes s'organisent autour de cette spécificité portuaire, avec par exemple Atlantic Cities et l'Association Internationale des Villes portuaires (AIVP) dont Brest est membre. Ces relations préférentielles entre villes portuaires font écho au réseau des villes portuaires décrit par César Ducruet (2004; 2010), où les villes-ports, laboratoires de la mondialisation selon l'auteur, sont projetées de par leur localisation dans un espace réticulaire mondial. Les ports sont :

> « Under pressure from both local and international arenas », ce qui les place dans un rapport particulier à l'espace, et notamment à l'échelle internationale (Lawer 2021).

On peut également faire référence au terme de maritimité développé par Madeleine Brocard (1997), qu'elle définit comme l'appropriation culturelle de la mer. D'après elle, les villes-ports basent leur identité territoriale et une partie de leur développement local autour de cette maritimité. Dans le cas des coopérations internationales de Brest, on voit que c'est bien cette maritimité qui est utilisée pour se placer au cœur de relations internationales. Ainsi, la localisation géographique de Brest est un moyen pour engager une stratégie d'internationalisation et pour acquérir une centralité topologique importante.

On identifie cependant un mouvement inverse, où l'intégration dans le réseau de coopérations internationales permet à la ville de Brest de lutter contre une position géographique qu'elle perçoit comme périphérique. Elle a lancé, dans ce but, un petit réseau de villes informel nommé la Conférence des villes portuaires périphériques (CVPP).

105 https://www.brest.fr/developper-le-territoire/ouvrir-le-territoire-a-linternational/jumelages-et-cooperations-1777.html



Carte 6.7 : Brest au cœur d'une région périphérique[106]

La Conférence des villes portuaires périphériques a été lancée par Brest en 1989 et intègre des villes considérées comme périphériques spatialement vis-à-vis de leur territoire national ou encore de l'Union européenne. La Carte 6.7 montre que, associé à d'autres réseaux, et notamment au réseau Atlantic Cities (dénommé sur la figure « Conférence des villes de l'Arc Atlantique »), Brest tente de se positionner au cœur de la façade atlantique de l'Union européenne. La carte est très parlante, avec la ville de Brest représentée en grand sur la carte, et qui semble en même temps périphérique par rapport à l'Europe, mais aussi au centre géographique des villes nommées sur la carte. Ainsi, par la constitution d'un réseau de coopérations internationales, la ville de Brest se place au centre d'un espace géographique choisi et construit, celui de l'Arc Atlantique.

6.2.3.2 Lille, du transfrontalier à l'Europe

La ville de Lille définit également sa place à l'international en grande partie par rapport à sa localisation, en l'occurrence sa position transfrontalière. Lille entreprend depuis une vingtaine d'années une réelle politique de marketing urbain afin de dynamiser son territoire et les représentations qui y sont associées (Rosemberg 2000). La dimension internationale fait partie intégrante de ce projet (Foucher 2018).

> « Carrefour de l'Europe, la ville de Lille bénéficie d'un rayonnement international qu'il s'agit d'entretenir. Découvrez ici les atouts de votre ville, son tissu de villes partenaires et la place de choix qu'elle occupe au sein du Vieux Continent. (…)

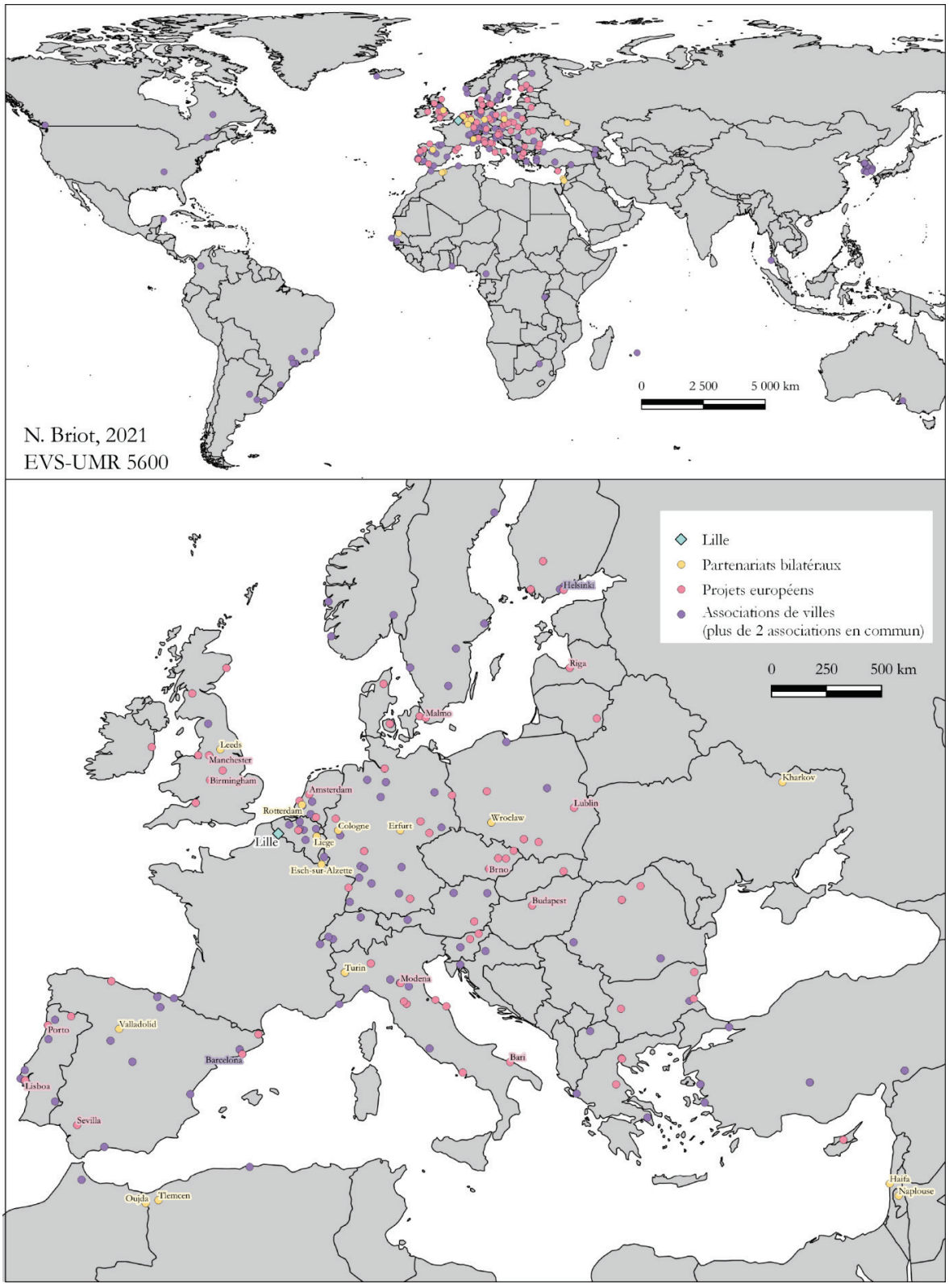
106 https://www.brest.fr/fileadmin/imported_for_brest/fileadmin/Documents/publications/Brest__metropole_ouverte_et_solidaire_2025.pdf, Brest, métropole ouverte et solidaire 2025, consulté en juin 2021.

> Lille a toujours su développer de forts liens avec différentes villes européennes. D'abord avec les pays limitrophes, Lille s'est aujourd'hui enrichie de partenariats avec des villes plus éloignées comme Kharkiv ou Wroclaw. (…) Avec une aire métropolitaine transfrontalière de 4,5 millions d'habitants, plus de 80 millions d'habitants et six pays en moins de trois heures, une population cosmopolite et ouverte sur le monde et Lille 2004, Capitale européenne de la culture, Lille est tout simplement l'exemple même de LA Ville internationale ! »
>
> *Site de la commune de Lille* [107]

> « Une métropole ouverte sur le monde : En raison de son positionnement géographique exceptionnel, de son ambition européenne et des valeurs qui l'animent, la MEL place l'action internationale au cœur de son projet. »
>
> *Site de la Métropole européenne de Lille*[108]

Dans un premier temps, c'est la dimension transfrontalière qui est investie avec la mise en place de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai en 2008. La constitution de ce GECT permet à Lille de se placer non plus à la frontière française, mais au cœur de l'espace communautaire en construction (Durand et Perrin 2017; Perrin 2016). C'est cette situation géographique qui est ensuite mise en avant par les sites de la commune et de l'intercommunalité lilloise. En effet, selon la commune, cet espace transfrontalier est bien le point de départ de l'internationalisation lilloise, tandis que la métropole souligne un positionnement géographique exceptionnel.

[107] https://www.lille.fr/Votre-Mairie/Les-relations-internationales, consulté en juin 2021.
[108] https://www.lillemetropole.fr/votre-metropole/competences/promotion-du-territoire/europe-et-international, consulté en juin 2021



Carte 6.8 : Les partenaires de la ville de Lille

Lecture de la Carte 6.8 : Les villes indiquées sur la carte sont les villes partenaires de la ville de Lille (commune et métropole confondue). Pour les associations de villes, seules les villes partenaires coopérant dans plus de 3 associations ont été conservées, pour s'assurer d'une réelle interconnaissance des villes. Les noms des villes ont été affichés pour les villes jumelles, les villes participant à au moins 2 projets européens avec Lille et les villes participant à au moins 7 associations de villes avec Lille.

La stratégie internationale lilloise est centrée sur l'Europe, comme le montre la Carte 6.8. Elle coopère avec très peu de villes à l'échelle internationale, au sein des jumelages et des associations de villes. L'Europe est son échelle d'action principale. C'est ce que mettent en lumière les études au sujet de l'internationalisation de Lille. Bernard Reitel souligne que c'est avant tout l'échelle européenne qui a été investie et que l'échelle internationale est limitée à la solidarité internationale dans les villes issues de pays en développement (Reitel 2019). L'auteur explique aussi que la dimension transfrontalière reste au centre des préoccupations lilloises. Ce résultat se vérifie dans l'analyse de la Carte 6.8, qui montre que le pôle des partenaires internationaux se situe en Belgique et aux Pays-Bas, ce qui appuie l'idée que l'internationalisation de la ville de Lille se concentre dans des espaces proches de la frontière. Un degré d'internationalisation concentrique semble apparaître, avec des villes partenaires majoritairement issues des pays frontaliers de la France, et dont le nombre diminue à mesure que l'on s'éloigne de Lille. On peut noter cependant l'exception du Portugal avec de multiples villes partenaires, dont Porto et Lisbonne avec qui Lille a eu 2 projets européens conjoints. Comme pour Brest, Lille utilise en même temps sa situation géographique pour mener une politique internationale dynamique, mais c'est également cette mise en réseau internationale, à différentes échelles (transfrontalière et européenne) qui permettent à la ville de devenir centrale au sein de l'espace communautaire.

Ainsi, nous avons donc pu voir que les villes se servaient de leurs coopérations internationales dans un objectif d'accroissement de leur visibilité et de leur rayonnement. On repère dans les villes centrales une faible présence de villes mondiales et au contraire une forte présence de villes secondaires sur le plan politique et démographique. Ces *second cities* se servent de ce réseau pour augmenter leur rayonnement afin de se positionner comme ville centrale à l'échelle européenne et mondiale. Les villes périphériques d'un point de vue géographique, caractérisées par une position frontalière ou littorale, sont aussi nombreuses dans ce réseau et leur localisation marginale est un argument pour la mise en place d'une stratégie internationale. Le terme de *rescaling* est opérant pour analyser ce phénomène, en montrant comment les villes utilisent les réseaux de coopérations pour changer de place au sein de la hiérarchie urbaine internationale. Cela renvoie également à la notion de coopétition développée dans le chapitre 1 (Bouncken et al. 2015; Croissant et Toullec 2011; Dagnino et al. 2007). On observe en effet dans l'internationalisation des villes un mouvement parallèle d'accroissement de la compétition et de la coopération. Ce mouvement répond au même impératif de visibilité et de rayonnement, auxquelles sont soumises les villes afin de favoriser leur développement local. Dans un contexte économique de plus en plus libéral, cela fait écho au concept de ville néolibérale, que l'on peut définir comme une ville qui adopte un comportement entrepreneurial dans le but d'attirer des ressources permettant son développement (Barbier 2018). Patrick le Galès souligne que ce comportement est un paradigme lié à une idéologie politique portée par les acteurs locaux (2016). La mise en place de

coopérations ainsi que les évolutions de ces dernières répondent en partie à ce concept. Nous l'avons mis en lumière (cf. 3.2.1.3), la dimension projet et la réorientation des thématiques de coopération vers le domaine économique, l'attractivité et le rayonnement s'inscrivent dans cet objectif de développement. Gilles Pinson souligne comment la dimension projet de l'aménagement urbain est un élément essentiel de la ville néolibérale (2009). Les coopérations internationales sont un moyen permettant de récupérer des ressources de manière directe, par la dimension projet, mais aussi de manière indirecte par le rayonnement induit (Bucher et Grillon 2008; Clarke 2009). Le terme de « soft space », développé par Haughton (2013), est utile afin de montrer comment l'apparition de nouvelles formes de gouvernances et d'interaction entre territoires, par opposition aux « hard spaces » du maillage territorial classique, s'inscrit dans un mode de développement urbain s'affiliant à une perspective néolibérale. À l'échelle de la littérature française, cela renvoie aux travaux de Martin Vanier sur l'interterritorialité (2013), qui analyse comment ces nouveaux modes de coopération entre espaces renouvellent l'approche sur le développement des territoires tout en s'inscrivant dans un « capitalisme réticulaire » (Vanier 2015). Ainsi, les coopérations internationales semblent faire partie d'un ensemble de politiques et de stratégies développées par les villes pour accroître leur rayonnement et leur attractivité. Cela leur permet de se repositionner dans un espace international promouvant des interactions entre territoires qui entrent dans une perspective néolibérale du développement urbain.

Conclusion du chapitre

Le *rescaling* est une notion pertinente pour analyser les coopérations internationales entre villes, lorsque celui-ci est abordé au travers de toutes ses acceptions. Nicolas Escach n'intègre pas dans sa recherche l'étude des coopérations bilatérales, qui semblent moins correspondre au concept de *rescaling* tel qu'il est majoritairement présenté par la littérature, c'est-à-dire l'affaiblissement du rôle de l'État au profit d'autres échelons territoriaux. S'il s'agit d'un choix méthodologique de sa part, nous soutenons dans cette recherche que les deux types de coopération doivent être pris en compte pour comprendre les stratégies des villes et leur comportement à l'international. Les coopérations bilatérales sont plus intégrées dans la « diplomatie démultipliée » de la France. Ces coopérations correspondent au *rescaling* proposé par Brenner, qui montre que le rôle de l'État change de nature, et que le *rescaling* est finalement un projet appuyé par l'État pour accroître la compétitivité du territoire, mettant notamment en avant les territoires métropolitains, moteurs de la croissance et du développement (Brenner 2004; Jouve 2007b). Les coopérations multilatérales relèvent davantage d'un nouveau rapport à l'État, où les villes concurrencent voire s'opposent à ce dernier. Cependant, il ne faut pas confronter ces deux conceptions, qui sont portées par les mêmes services municipaux et par les mêmes acteurs. L'internationalisation d'une ville est souvent plurielle. Elle se construit au fil du temps, par le biais des dispositifs financiers et des compétences juridiques mises à la disposition des collectivités territoriales. Ainsi, plusieurs visions

se superposent et expliquent la portée réelle du concept de *rescaling*. La deuxième dimension du *rescaling* qui est proposée dans cette recherche vient appuyer l'idée que ces coopérations sont utilisées par les villes pour être plus visibles et attractives, et que la centralité acquise dans le réseau de coopérations sert à obtenir une centralité plus importante dans la hiérarchie urbaine classique. Ainsi, la mise en place de coopérations internationales entre villes semble s'insérer dans le contexte global de mise en compétition des espaces. Pourtant, il serait réducteur de présenter ces coopérations uniquement sous cet angle. Les apports sur le territoire et les objectifs visés par ces coopérations sont bien plus larges que cela. L'analyse de ces apports permet de dépasser une vision des coopérations comme participant à la construction de la ville néolibérale. En effet, ces coopérations s'inscrivent dans un projet de développement de territoire qui comporte de multiples facettes et elles ont des impacts visibles sur les espaces, sur les acteurs qui les composent et sur les institutions politiques.

Chapitre 7. Les coopérations internationales entre villes, un projet de territoire au service du développement local

Introduction du chapitre

Dans l'ouvrage *Idées reçues sur l'action internationale des collectivités territoriales* édité par l'Association de professionnels de l'action européenne et internationale au sein des collectivités territoriales (Arricod 2012), une partie s'attache à montrer comment les coopérations territoriales sont mal connues, perçues comme une « anecdote confidentielle » (2012:59) avec un faible impact sur le territoire. Pourtant, toujours selon cet ouvrage, ces coopérations ont une influence croissante sur le territoire, grâce à différents processus. La question des effets sur le territoire est omniprésente dans les débats et les questionnements des professionnels de l'AECT, mais également dans la littérature scientifique (Bucher et Grillon 2008; Gely 2016; Rozier 2017).

Mettre en lumière ces impacts est l'objectif de ce dernier chapitre. Si nous les avons déjà abordés au travers du *rescaling* et de la recherche d'attractivité qui organisent un grand nombre de coopérations, il s'agit ici de montrer comment cette idée peut être dépassée en soulignant des apports moins visibles, mais finalement plus structurants pour les villes. La première partie analyse comment la vision néolibérale des coopérations internationales est complétée, voire remplacée par d'autres formes de relations. Les coopérations sont en effet un moyen de trouver des ressources et de bonnes pratiques entre acteurs confrontés aux mêmes problématiques. Ces échanges sont principalement centrés autour de deux notions : la ville durable et la ville résiliente. La deuxième partie étudie les impacts sur le développement du territoire local engendrés par ces coopérations internationales, à trois niveaux : celui de l'organisation interne des institutions politiques communales ou intercommunales, celui des recompositions entre commune et intercommunalité et celui des synergies entre acteurs locaux à l'échelle de la ville.

7.1 Le local à l'échelle globale : coopérer pour apprendre de l'autre

Cette première partie analyse comment les coopérations entre villes permettent à ces dernières d'échanger sur des problématiques communes, qui touchent toutes les villes à l'échelle mondiale. La gestion des grands enjeux contemporains tels que le changement climatique, les migrations internationales, et plus récemment la crise sanitaire est classiquement abordée par le prisme de la diplomatie traditionnelle entre États. Pourtant, les impacts concrets de ces recompositions à l'échelle mondiale se situent à l'échelle locale et sont gérés par les communes, qui trouvent dans les coopérations internationales un moyen d'apprendre des solutions efficaces pour réguler ces impacts. Nous verrons comment les villes deviennent des acteurs croissants sur ces questions, et

comment elles revendiquent par ce biais une expertise vis-à-vis des structures nationales et supranationales.

7.1.1 La ville apprenante, la ville créative

Les études sur la place de l'économie de la connaissance dans le développement urbain sont nombreuses (Campbell 2009; David et Foray 2002; Hospers 2003a; van Winden, van den Berg, et Pol 2007). Les villes sont insérées au sein de réseaux de transferts de bonnes pratiques. Ces bonnes pratiques sont un ensemble de politiques urbaines et de pratiques professionnelles extraites de l'expérience de terrain et perçues comme efficaces pour répondre à un problème spécifique.

> « Fruit de l'expérience, les bonnes pratiques séduisent par leur dimension pragmatique. En tirant leur légitimité de leur ancrage empirique, elles s'affranchissent de débats idéologiques jugés encombrants. De ce fait, elles revendiquent une neutralité axiologique voire une universalité technique propice à leur large diffusion et, finalement, à leur acceptation » (Klein, Laporte, et Saiget 2015:30).

Cette technicisation de problématiques politiques est analysée d'un point de vue critique par un pan de la littérature, qui montre comment certaines organisations internationales ont dépolitisé certaines questions en :

> « transformant la notion de pouvoir en celle de *governance,* celle de morale publique en *good order,* en technicisant dans des procédures légales et des règles d'administration la substance qui régit les relations entre les membres d'une communauté » (Osmont 1998:24).

Ces bonnes pratiques font partie de ces nouveaux rapports entre espaces à l'échelle internationale, basés sur le soft-power. Ainsi, elles sont issues d'institutions supranationales et promues par ces dernières (Klein et al. 2015). Par ailleurs, elles permettent aux villes de se repérer :

> « Dans un environnement pragmatique, accordant un crédit particulier à ce qu'offre l'expérience et correspondent à un monde de normes approuvées, fabriquées à partir d'expériences qui ont fait (ou n'ont pas fait, d'ailleurs) leurs preuves » (Devisme, Dumont, et Roy 2007).

Les coopérations internationales sont des outils pertinents et efficaces pour le transfert de ces bonnes pratiques (Bourdin, Idt, et Collectif 2016; Payre 2010; Saunier 2008). En effet, l'émergence de solutions à l'échelle locale trouve dans les coopérations internationales un support pour s'exporter et se diffuser à l'échelle mondiale. La notion de *benchmark* est particulièrement employée par les acteurs des villes pour définir ce processus. Ce terme, qui provient de la gestion, qualifie une technique du marketing permettant d'analyser les modes d'organisation des autres

entreprises dans le but de s'en inspirer. Les acteurs urbains, dans la même démarche, vont aller chercher des solutions auprès de leurs homologues afin de répondre à des problématiques locales.

> *« La troisième forme d'impulsion pour nouer un partenariat, ça peut être des services de la ville, des collègues qui nous disent : « nous on est très bon là-dessus on partagerait bien notre expertise » ou alors : « on voudrait monter en compétence sur tel sujet et l'on a identifié telle et telle ville ou on aimerait identifier des villes en Europe qui sont en pointe et avec lesquelles on veut travailler là-dessus ». Là je parle plutôt de coopérations européennes que de solidarité internationale. »*
>
> Directeur innovation, développement économique et relations internationales - Commune de Lille

> *« On va dire qu'il y a un top 5 des coopérations actives où on a vraiment de l'échange intensif de bonnes pratiques qui permet d'augmenter l'intelligence collective et de ramener les bonnes idées d'autres villes qui ont de l'avance. »*
>
> Directeur International Europe et Contractualisation de la Métropole de Toulouse

Cette forme d'échanges autour de solutions concrètes traduit un changement de l'espace de référence des acteurs locaux. En effet, le modèle, la norme, la conduite à tenir ne proviennent plus d'acteurs supérieurs dans la hiérarchie territoriale, mais bien de collectivités de niveau égal, de pairs. Plus encore, on remarque que l'espace de référence de ces modèles n'est plus national, mais international. La conscience de partager les mêmes enjeux, mais aussi d'élaborer des réponses communes à l'échelle internationale est un phénomène récent et contre-intuitif pour des acteurs qui ont pour mission de régir un échelon local. L'injonction à l'internationalisation et les impacts grandissant de la mondialisation sur les espaces ont profondément changé les spatialités des villes. Le terme de *glocalisation*, proposé par Erik Swyngedouw (1997, 2000) est utile pour analyser ce processus. L'auteur montre comment la mondialisation et d'interconnexion des espaces a permis l'apparition d'une nouvelle échelle, qu'il appelle « glocale ». Les espaces locaux, en réponse à une mondialisation croissante qui occulterait l'échelle locale, s'emparent de l'échelle mondiale pour remettre des problématiques locales au cœur des réflexions. Selon lui, c'est ce processus qui conduit à l'émergence d'une échelle glocale, c'est-à-dire une échelle globale empreinte de problématiques et composée d'acteurs locaux. Les villes représentent bien ce processus de glocalisation (Roudometof et Raillard 2021), qui est particulièrement mis en avant dans l'ouvrage de Benjamin Barber, *If mayors ruled the world* :

> « Cities can and do govern globally because they are organisms in which local urban nodes naturally assimilate and integrate via global synapses into glocal networks defined by their local needs and global interests (…) The abstract idea of "glocality" takes on concrete meaning in the city, where government is local, about neighbors and neighborhood democracy, but also about universal urban issues and global intercity networks » (2013:8).

Les coopérations internationales incarnent cette contraction entre échelle locale et globale, à travers la diffusion de bonnes pratiques permettant aux acteurs locaux d'échanger sur des problématiques communes, quelle que soit leur nationalité. Ces échanges internationaux ont des impacts à l'échelle locale en donnant l'occasion aux villes d'échanger sur des points spécifiques.

« Il y a l'aspect benchmark, c'est-à-dire trouver des partenaires du design qui peuvent nous enrichir dans notre démarche. Je prends l'exemple de l'année mondiale du design qui s'achève ces mois-ci. On a réuni les anciennes villes capitales mondiales du design et l'on a eu l'occasion d'échanger sur nos pratiques ; on a trouvé qu'Helsinki, qu'on avait déjà démarchée un peu avant, avait des démarches très intéressantes pour nous et on va tenter d'embrayer sur des échanges un peu plus précis sur cette thématique-là ».

Chef de projet relations internationales de la Métropole Européenne de Lille

« NB : Est-ce que ça vous est déjà arrivé de coopérer avec une autre ville par le biais d'une de vos villes partenaires ?

E : Pas de coopérer, mais de se servir d'une autre ville pour avoir des contacts, oui. C'était dans le cadre de la préparation à une candidature pour un label UNESCO. En fait, notre ville jumelle de Hanovre détient un label UNESCO et dans son réseau, elle a eu une ville suédoise qui détient un label UNESCO également de la même catégorie que celle sur laquelle on voudrait répondre. Du coup au travers d'Hanovre, on a été mis en relation avec cette ville-là pour les faire intervenir dans le cadre d'un colloque, et avoir leur expérience. »

Chargée des Relations internationales - Commune de Rouen

« Par exemple Strasbourg a refait sa cathédrale, d'une manière incroyable, ils ont gagné des prix. Séoul a aussi une cathédrale et ils sont intéressés par ce que fait Strasbourg. Oulu qui est une petite ville en Finlande sont très puissants sur la culture, ils sont candidats pour être ville européenne de la culture, et du coup ils ont mis le paquet sur ça, et ça a beaucoup inspiré des plus grandes villes. »

Directeur du réseau LUCI

« Là on a des échanges en tête avec des villes qui pourraient être plus modestes en termes de taille, mais qui seraient assez pionnières en termes de politique publique, particulièrement repérées par les nouvelles équipes. On m'a par exemple parlé de la ville de Fano en Italie dans le domaine de l'éducation de la petite enfance. Les équipes écologistes sont très attachées à faire de Lyon une ville amie des enfants, où les enfants peuvent s'épanouir, peuvent dans l'espace public avoir plus d'espace dédié, sécurisé, et donc ça c'est intéressant d'aller chercher d'autres villes européennes, même si elles sont plus modestes en taille. On veut aussi aller chercher une ville comme Amsterdam sur la façon dont ils ont mis en place de nouvelles théories économiques comme la théorie du donut portée par Kate Raworth, sur la question des limites planétaires et sociales. Ça, ça nous intéresse beaucoup aussi. »

Responsable du service relations internationales - Métropole de Lyon

« Quand on a créé la nuit de la solidarité à Paris, on l'a fait sur un modèle qui venait de New York et on a adapté ce modèle à la France, car ça ne pouvait pas être la traduction exacte de ce qui faisait là-bas, il fallait le transformer. On s'est dit qu'une fois qu'on l'a fait, on pouvait le partager avec toutes les villes d'Europe qui le souhaitent. Donc là on va créer une espèce de coalition ad hoc. On vous met à disposition les livrables qu'on a générés, on va partager notre expertise en la matière, notre expérience de comptage de sans-abris, comment on procède, et on va le mettre à disposition des villes européennes. »

Délégué général aux relations internationales et conseiller diplomatique de la Maire de Paris - Commune de Paris

Tous ces témoignages soulignent la grande diversité des échanges existant entre villes, mais également du partage de problématiques communes à l'échelle mondiale. La ville de Paris montre comment ces bonnes pratiques sont transférées et remodelées selon les contextes locaux. Loin du modèle, ces pratiques se diffusent et s'adaptent de ville en ville (Delpeuch 2009; Gourdon 2018). Ce processus a été au cœur d'un échange organisé par Eurocities en 2018 à Grenoble, où une personne travaillant à Urbact expliquait qu'il était incontournable d'avoir « a method to transplant international idea to the concrete space of the municipality ». Cette méthode se décline en plusieurs points.

« Rooting transnational learning in local policy:

- *Organize visits in other cities for exchanges and learning*
- *Give a fixed timescale to produce an action plan (less than 3 years)*
- *Root the learning in a local stakeholder task and finish group on that topic*
- *Check and measure its progress*
- *Ensure political support for actions*
- *Get someone else to pay for it (private sector, foundation, EU…) »*

D'après la présentation d'un employé d'Urbact lors du Economic Development Forum d'Eurocities "Internationalisation of cities & economic attraction", octobre 2018

Cette méthode montre comment l'inscription de la bonne pratique doit se faire au travers d'acteurs locaux impliqués en amont et de son transfert en aval. Ces acteurs locaux doivent être en même temps des techniciens, mais aussi des élus, assurant un portage politique, technique et financier. Les associations de villes et les programmes européens jouent un rôle central dans leur diffusion, mais également leur recension, sous forme de publication, de billets de blogs, de newsletters.



Figure 7.1 : Bonnes pratiques diffusées par les associations de villes[109]

La Figure 7.1 souligne la pluralité des bonnes pratiques diffusées, touchant des domaines très techniques et spécifiques ce qui permet aux villes de répondre à des problématiques locales. Dans cette perspective d'échanges, une initiative lancée par Interreg Europe est éclairante : le cycle de rencontres s'intitulant *peer-review*. Le titre est très évocateur, car il s'agit pour une ville de soumettre une problématique à laquelle elle est confrontée à l'échelle locale, et de proposer ensuite à d'autres villes de la conseiller sur ce point. Un des derniers *peer-review* a été demandé par la ville de Burgas (Bulgarie) concernant la gestion de ses déchets et notamment leur recyclage, en décembre 2020. Un ensemble de participants, issus de villes européennes et d'organismes gérant la gestion des déchets à l'échelle urbaine, ont suggéré à la ville de créer un comité rassemblant tous les acteurs intervenant dans la gestion des déchets pour superviser la question ou encore de mettre en place un principe de pollueur-payeur pour inciter les citoyens à trier les déchets. Un rapport est finalement édité et mis à disposition sur le site du programme, ce qui permet de garder une trace des échanges et des bonnes pratiques proposées[110].

[109] file:///C:/Users/nbrio/AppData/Local/Temp/eumayors-case%20study-Nice-en-2020.pdf
https://www.metropolis.org/sites/default/files/resources/Gender-keys.04.pdf
https://e-lib.iclei.org/publications/GPSC/Policy%20Solution%20EN_final%20edits.pdf , consultés en juin 2021

[110] https://www.interregeurope.eu/fileadmin/user_upload/plp_uploads/Peer_reviews/2020_12_02_Burgas__Circular_Economy/Burgas_peer_review_waste_management_and_separate_waste_collection_in_a_circular_economy.pdf

Ces échanges de bonnes pratiques s'effectuent en réponse à une mondialisation croissante et à la mise en place d'un système néolibéral qui a des effets sur les territoires. Nous l'avons évoqué, la raréfaction des financements publics pour le développement des territoires conduit les villes à devoir repenser leurs perspectives de développement. C'est en partie par ces coopérations que les villes découvrent des solutions innovantes pour répondre aux problématiques locales. On peut faire référence ici au terme de ville créative. Ce concept, assez flou, est employé dans la littérature pour désigner différents processus. Le premier, qui concerne moins cette recherche, étudie la manière dont l'arrivée d'une classe professionnelle qualifiée de créative (c'est-à-dire des professionnels de l'art, du domaine culturel voir de la communication) mène à un renouvellement de l'espace urbain, notamment par la gentrification (Evans 2009; Florida 2002; Pratt 2008; Vivant 2009). La deuxième façon de se saisir de ce concept montre comment les villes, soumises à la mondialisation, s'insèrent de manière croissante dans les flux d'échanges de bonnes pratiques ce qui leur donne l'occasion de trouver des solutions afin de promouvoir le développement du territoire (Héraud 2011; Hospers 2003a, 2003b). Cette vision de la ville permet de lire la mise en place de coopérations internationales comme un moyen pour découvrir des solutions dans un contexte mondial complexe[111].

« E : Certaines villes sont vraiment des historiques d'Urbact. On a par exemple une ville qui s'appelle Alba Iulia qui est en Roumanie et qui a participé, je crois, depuis 2002, à 6 ou 7 réseaux Urbact. Cela lui a permis, en faisant financer ses plans d'action par des financements notamment européens, de transformer l'image de la ville.

NB : De la dynamiser ?

E : Je suis allé à Alba Iulia parce qu'on y a organisé un comité de suivi avec l'ensemble des États membres. Ils nous ont expliqué qu'au travers de la participation à Urbact depuis 18 ans, en élaborant des plans d'action différents et après en allant chercher l'argent sur la base de ce qu'ils avaient élaboré comme stratégie, car ce n'est pas nous qui finançons, ils ont réussi à récolter sur une période de 20 ans, près de 300 millions d'euros. C'est un cas extrême, mais si vous voulez on a vraiment des villes qui ont tracé leur chemin grâce à ça. »

Directeur du programme Urbact

« NB : Si vous deviez citer quelques partenaires que vous voyez revenir souvent, quels seraient-ils ?

E : On voit beaucoup d'acteurs en Roumanie, ils sont très actifs. (…) Il y a des organisations qui reviennent régulièrement, qui sont engagées dans plusieurs projets parce qu'elles voient la valeur ajoutée. C'est intéressant pour eux parce qu'ils vont toucher les fonds FEDER, mais ça va au-delà de ça, car ils doivent co-financer. Donc c'est

[111] Ces termes sont issus d'un pan de la littérature s'attanchant à analyser les mécanismes de fonctionnement des politiques néolibérales. Les concets sont utilisés dans cette recherche, car ils permettent de montrer comment les villes réagissent à la mondialisation en développant des stratégies de mise en réseau, qui conduit à l'élaboration de ces solutions « innovantes » (*good practices*, *creative cities*…). Cependant, il s'agit bien de réponses à une situation problématique (mondialisation et économie néolibérale qui conduit à une raréfaction de la ressource publique et à la mise en compétition des territoires), et non pas des modèles de développement à promouvoir.

qu'ils voient un vrai intérêt là-dedans, ils aiment bien les mécanismes du programme, ils ont des problèmes de développement et ils cherchent des solutions. »

Policy Officer - Interreg Europe

Les témoignages issus d'acteurs des projets européens permettent tout particulièrement aux villes de trouver des solutions, et ce de deux façons. Tout d'abord, ils financent cette recherche de solutions. C'est bien l'échange de bonnes pratiques qui est au cœur de ces projets, avec l'élaboration, au terme du projet, d'un plan d'action pour chaque partenaire afin de mettre en place un projet.

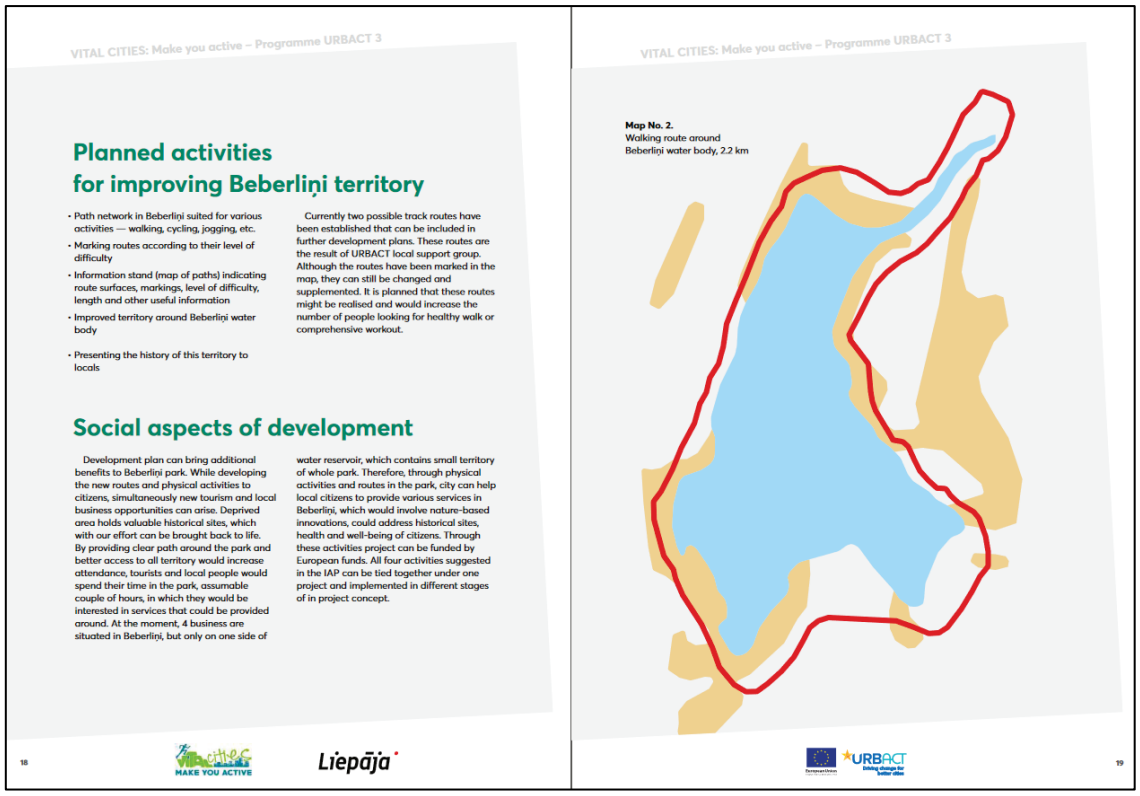


Figure 7.2 : Extrait de l'Integrated Action Plan de la ville de Liepaja pour le projet Urbact « Vital Cities »

Le projet Vital Cities a pour objectif une meilleure inclusion sociale par le biais d'aménagements urbains sportifs et met en relation les villes de Loulé (Portugal), Rieti (Italie), Sibenik (Croatie), Burgas (Bulgarie), Budapest (Hongrie), Cracovie (Pologne), Ustí Nad Labem (République tchèque), Liepaja (Lettonie), Vestfold County (Norvège) et Birmingham (Royaume-Uni). Une partie du plan d'action de Liepaja est d'instaurer des chemins pour piétons autour d'éléments naturels de la ville notamment autour du lac de Beberliņi (Figure 7.2). Ainsi, l'échange entre villes au sein de ce projet leur permet de monter de nouveaux plans d'aménagement dans le but de développer leur territoire. Mais l'extrait de l'entretien avec le directeur d'Urbact va également plus loin, en montrant comment, au-delà de la formalisation de ce plan d'action, les coopérations

internationales donnent l'occasion aux villes d'aller chercher de l'argent pour mettre en place ces projets de territoire initiés dans le cadre d'Urbact. Ces coopérations constituent donc d'autre part un moyen pour accéder à de nouvelles ressources financières, de manière cumulative, ce qui permet d'augmenter l'impact et les retombées sur le territoire. Le fait que les acteurs les plus impliqués, selon les deux personnes des programmes européens, proviennent de Roumanie est révélateur. L'Europe médiane, moins développée que l'Europe occidentale, se sert de manière particulièrement intense de ces coopérations pour découvrir des solutions au développement de ses territoires.

Ainsi, les coopérations internationales permettent aux villes d'avoir accès à des solutions considérées comme innovantes afin de se développer. Cela traduit le fait qu'elles cherchent des inspirations et des modèles au-delà des frontières nationales, qu'elles ont conscience que les problématiques qu'elles affrontent à l'échelle locale proviennent de processus d'échelle mondiale, et que, de ce fait, les solutions se trouvent aussi à cette échelle. Deux champs d'échanges entre villes très intenses éclairent particulièrement cette attitude : le développement durable et la crise sanitaire du Covid 19.

7.1.2 La ville durable

> *« E : Il faut des coopérations à égalité d'intérêts et d'ambitions c'est-à-dire qu'on va chercher les mêmes choses chacun. Beaucoup de coopérations tournent autour des objectifs de développement durable et notamment autour de la façon dont on exerce collectivement ces compétences, que l'on soit Chinois, Coréen, Mexicain, Malien ou Algérien. Comment on répond ensemble à des défis communs qui sont des défis mondiaux, notamment la gestion des biens communs, le climat, l'air, la ressource en eau, comment on le gère ensemble ? Quel que soit l'endroit du monde, on est confronté au même défi, confronté différemment en fonction de l'économie et de sa posture géographique, mais les réponses ne peuvent être que collectives. Et donc de plus en plus de coopérations s'orientent vers cela, sur des réflexions communes, sur les réponses à apporter à des défis communs.*
>
> *NB : Donc il y a des grandes thématiques qui permettent de stimuler plus que d'autres ?*
>
> *E : Qui permet aux élus de s'y retrouver, car réfléchir à un plan énergie-climat local on peut le faire quand on est à Lille, à Marseille ou à Angers, mais on peut le faire aussi à Ouagadougou, à Mexico ou à Tokyo. Ce sont des problématiques auxquelles chaque élu est confronté et les réflexions des uns viennent nourrir les réflexions des autres. En fin de compte, c'est ça une bonne coopération, c'est comment envisager ensemble la gestion d'un monde en commun »*
>
> Directrice générale de Cités Unies France

Cette citation résume le processus croissant qui vise à mettre au cœur des échanges internationaux entre villes une réflexion sur le changement climatique. Les villes se sont emparées de la thématique environnementale depuis les années 1990, notamment après la Conférence de

Rio de 1992. Elles sont en effet les premiers émetteurs de gaz à effet de serre, mais aussi les lieux les plus impactés par le changement climatique : îlots de chaleurs, gestion des déchets, pollution liée aux transports. Les villes prennent conscience du fait que les réponses au changement climatique ne pourront pas se faire sans elles.

> « Cities are an integral part of the solution: the main challenges are in cities, but it is also where there is a wealth of expertise and experience that are hugely beneficial to developing plans and strategies, policies and regulations. »
>
> *Rapport d'Eurocities : 'EU 2030 target plans : Paving the way to 2050 climate neutrality'*[112]

La littérature sur les réseaux de coopérations entre villes et la thématique du développement durable est foisonnante (Bäckstrand et al. 2017; Hoff, Gausset, et Lex 2019; Keiner et Kim 2007; Smeds et Acuto 2018). Elle montre notamment comment s'est construite cette diplomatie environnementale des villes.

> « Led by a few pioneering municipal authorities through the formation of transnational networks, (…) cities intended to contribute to the global goal of protecting the atmospheric commons whilst also yielding local benefits » (Bulkeley 2015).

Le nombre d'associations de villes centrées sur la problématique environnementale a considérablement augmenté depuis les années 1980 (Acuto 2016). Cette prédominance de la thématique environnementale au sein de ces réseaux est aussi visible dans l'analyse des données récoltées.

112 https://eurocities.eu/wp-content/uploads/2020/08/EU_2030_target_revision_Policy_statement_final.pdf, consulté en juin 2021.

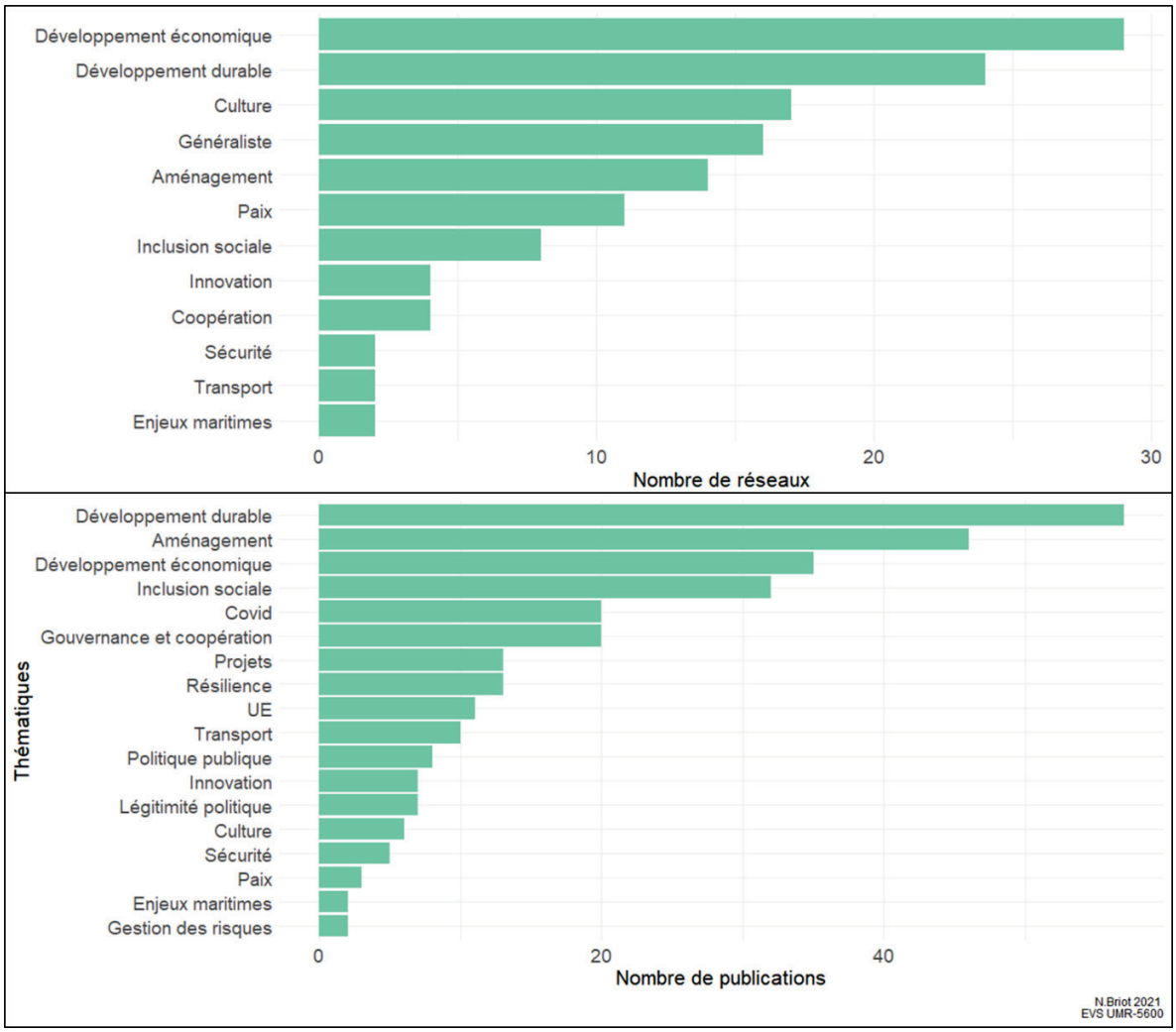


Figure 7.3 : Thèmes des associations de villes (haut) et des publications des associations (bas)

Lecture de la Figure 7.3 : Lors de la construction de la base de données sur les associations de villes, entre 1 et 3 thèmes ont été attribués à chaque association en fonction de l'analyse de son site institutionnel. La même démarche a été appliquée aux publications des associations de villes pour l'année 2020. Ainsi une publication ou une association peut se centrer en même temps sur la thématique « Union Européenne » et « Enjeux maritimes ».

La Figure 7.3 montre que le développement durable est la deuxième thématique sur laquelle travaillent les associations de villes. 24 associations sur les 70 recensées ont une entrée thématique sur le développement durable, soit 35% du corpus. Ce chiffre est très proche des données avancées par Michele Acuto et Steve Rayner (2016) selon qui 29% des associations sont centrées sur l'environnement. Le fait qu'environ un tiers d'entre elles se positionne sur ce sujet souligne bien la prédominance de cette thématique à l'échelle internationale. Cette prévalence se perçoit aussi dans l'analyse de leurs publications : le développement durable est le premier thème des rapports publiés par les associations de villes.

> *« NB : Votre thématique c'est principalement l'économie circulaire. L'environnement c'est un thème qui prend de plus en plus de place aujourd'hui. Sentez-vous une espèce d'emballement sur cette thématique ?*

E : Ah oui ! Clairement nous ça nous a donné un boost énorme. On a toujours été un petit réseau, on a toujours fait de l'économie circulaire depuis plus de 25 ans. On a été un des premiers réseaux à dire 'nous sommes un réseau d'économie circulaire'. Maintenant tout le monde est dedans. J'estime qu'on a une avancée par rapport à beaucoup de réseaux parce qu'on sait de quoi l'on parle et l'on a des connaissances techniques grâce à nos membres, ce qui n'est pas le cas dans beaucoup de réseaux. Ils disent qu'ils font ça, mais ce sont des engagements politiques ; quand vous creusez un peu, il y a une méconnaissance, ou en tout cas un peu de 'greenwashing'. »

Secrétaire générale du réseau ACR+

« On travaille sur les villes et communautés durables, d'autant plus que cette notion de ville durable était le fil conducteur du réseau des villes Michelin, parce que c'était le thème suffisamment fédérateur pour pouvoir intéresser aussi bien des petites villes au fond du Canada que des mégalopoles en Asie et en Chine »

Directeur Enseignement supérieur et relations internationales de la commune de Clermont-Ferrand

Ces extraits montrent comment cette thématique suscite un intérêt croissant au sein des échanges entre villes. Les réseaux de villes les plus influents, notamment ICLEI ou C40 portent les revendications des villes à l'échelle internationale, comme pour la COP21 que nous avons déjà étudiée (cf. 6.1.2.2). ICLEI a obtenu un rôle consultatif auprès des Nations-Unies sur les questions environnementales (Emelianoff 2007). La construction du réseau international des villes Michelin est également très parlante. Selon le directeur des relations internationales de Clermont-Ferrand, la thématique choisie pour lancer le réseau devait être la plus fédératrice, et celle de la ville durable a été considérée comme la plus rassembleuse. Cette thématique transcende, pour l'enquêté, les frontières nationales, les ensembles continentaux, mais aussi la hiérarchie urbaine. La multiplication d'associations axées autour du développement durable a donc deux explications. La thématique est d'actualité et répond à des problématiques locales auxquelles sont confrontées les villes. De plus, cette thématique est perçue comme universelle et donne l'opportunité aux associations de toucher un grand nombre de villes et de se développer. La prolifération de ces réseaux s'explique donc par le sujet en soi, qui conduit de nombreuses villes à chercher des solutions pour des problématiques locales, mais également par l'élargissement de la structure du réseau de coopérations que cela engendre, en permettant à toutes les villes d'échanger sur une thématique commune.

« Il y a un certain nombre de villes qui ont basculé à gauche ou chez les écologistes lors des élections municipales en juin 2020 : Marseille, Grenoble, Besançon, Rennes, Nantes, Clermont, Bordeaux. En ce moment, il y a un dialogue assez intense avec ces communes pour voir ce qu'on peut faire nationalement. Un peu sur le modèle de ce qu'ont fait les villes américaines sous Trump, qui ont eu des politiques totalement contraires dans le domaine climatique de ce que l'État fédéral imposait. Avec le retrait de l'accord de Paris un certain nombre de villes américaines, je pense à Los Angeles, San Francisco, Portland, Seattle, Chicago, Austin, Boston, New York, et Washington... ont continué à maintenir des objectifs de réduction d'émissions de CO2 qui n'étaient plus du tout obligatoires dans la perspective de

la sortie de l'accord de Paris. La maire y pense souvent. Elle se dit qu'heureusement que les villes américaines qui sont des gros émetteurs de CO2 ont continué à maintenir des objectifs ambitieux quant à la réduction de CO2, pour contrer ce que le gouvernement fédéral faisait par ailleurs. (…) Les villes ont le sentiment que, à leur échelle, elles sont de taille à affronter les lobbys, à affronter les contradictions inhérentes à ce type de contradiction et à les dépasser. Donc je pense qu'il y a une vraie volonté des villes en ce moment. Plus que les régions qui ont le problème de complémentarité des espaces ruraux et espaces urbains, les villes et les métropoles ont le sentiment qu'elles peuvent faire. Comme c'est des gros contributeurs en termes de pollution, elles se disent que si elles font, c'est pour le bien du pays ».

Délégué général aux relations internationales et conseiller diplomatique de la Maire de Paris – Commune de Paris

« A critical challenge we must tackle together is climate change. With the rapid growth of the world's population and the scale and intensity of human and economic activity, we cannot take for granted that our planet will sustain current patterns of development and support the future of subsequent generations. We have witnessed some inspiring leadership at the global level to embark on a new path to address climate issues. Yet, much remains to be done to achieve the objectives collectively set forth in the Paris Agreement and to put emissions on a trajectory compatible with the 2°C goal, let alone 1,5°C. We invite you to join us in being more ambitious to ensure effective action at the national level. As mayors and local leaders, we have committed to implementing the Paris Agreement and will continue to take clear steps to reduce our carbon footprint, including through the development of public transit networks. Working together, across all orders of government, we can shore up the battle against climate change, which, for the sake of our citizens, we must win. Now is the time for bold action. (…) The issues on your agenda are also issues facing urban populations. They are complex and require our collaboration and combined leadership and action. Count on local governments as your partners in this work. Only by bringing cities and communities to the national and global tables, endowed with the relevant authority and resources, will governments be able to overcome these challenges and deliver the solutions for the people we serve. »

Metropolis, 'Letters from the local leaders to G7', 2018[113]

Ce rassemblement large des villes à l'échelle internationale a pour effet de cristalliser, autour de cette thématique, les revendications à l'égard des structures nationales et de la diplomatie traditionnelle. Les deux extraits ci-dessus montrent comment les villes se servent de la thématique environnementale pour gagner en poids politique vis-à-vis de la diplomatie traditionnelle entre États.

[113] https://www.metropolis.org/sites/default/files/g7_annual_summit.pdf

> « The creation of networks often results from the perception that other organizational forms fail to meet the challenges they want to tackle and aims at establishing new governance geographies and new spheres of authority » (Bouteligier 2013).

Ainsi, les entretiens soulignent deux recompositions. Un premier changement vient des élus locaux, qui sont plus sensibles à la question environnementale quitte à s'opposer aux États et aux politiques menées à l'échelle nationale. C'est le cas d'Anne Hidalgo ou encore des maires américains par rapport à la politique de Donald Trump. Ce changement local est renforcé, dans un deuxième temps, par la mise en place de structures mondiales, les associations de villes qui cherchent à influencer les structures supranationales (G7, Union européenne…) en mettant les enjeux environnementaux à l'ordre du jour. Par les réseaux transnationaux, les villes ont l'occasion de s'opposer aux États en se positionnant comme des acteurs incontournables pour faire face au changement climatique. Ce processus appuie ici encore la pertinence du concept de *rescaling*, qui permet aux villes de renégocier leur place à l'échelle internationale. Les coopérations menées à l'échelle européenne et financées par la politique de cohésion sont aussi de plus en plus tournées vers la thématique environnementale.

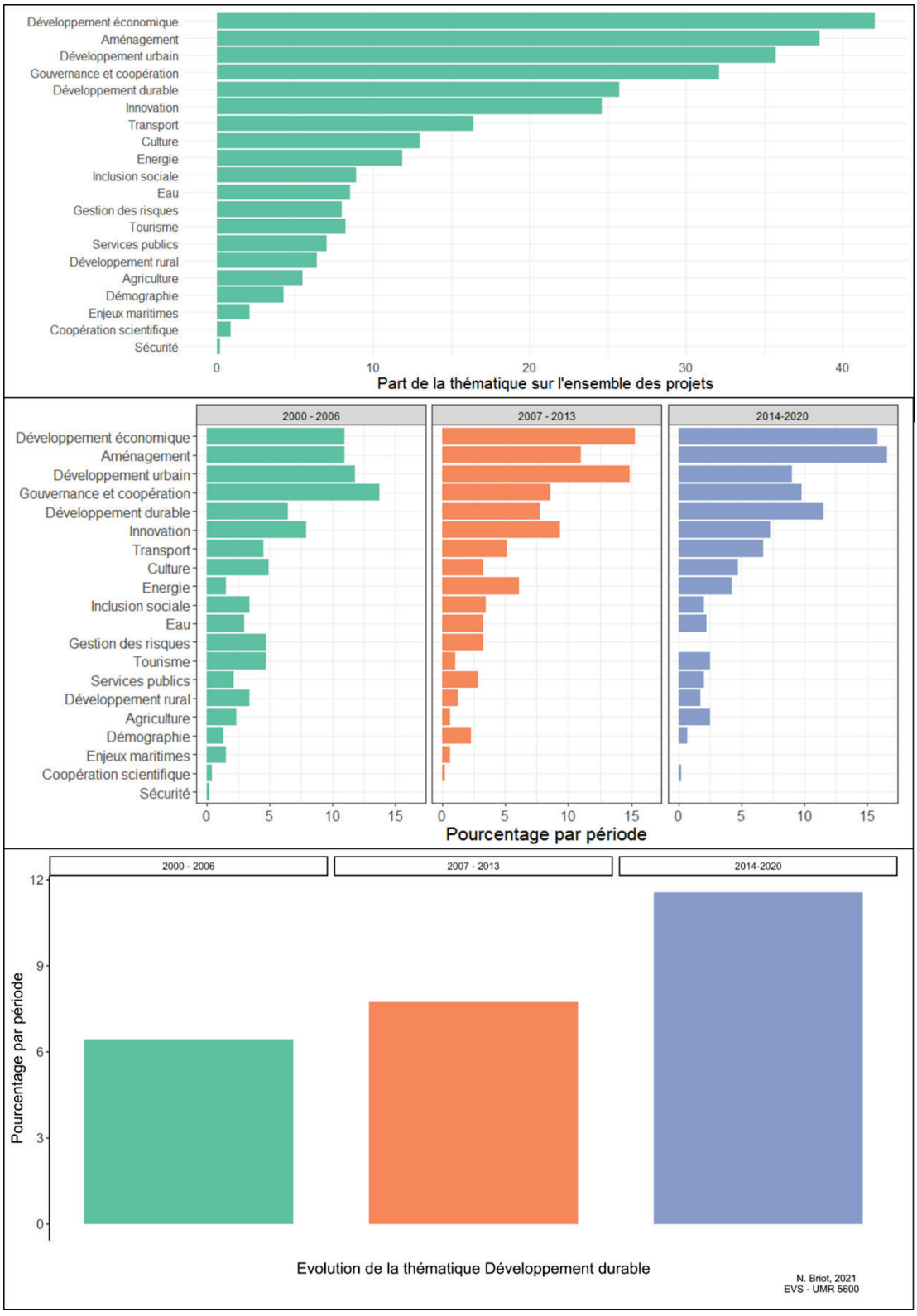
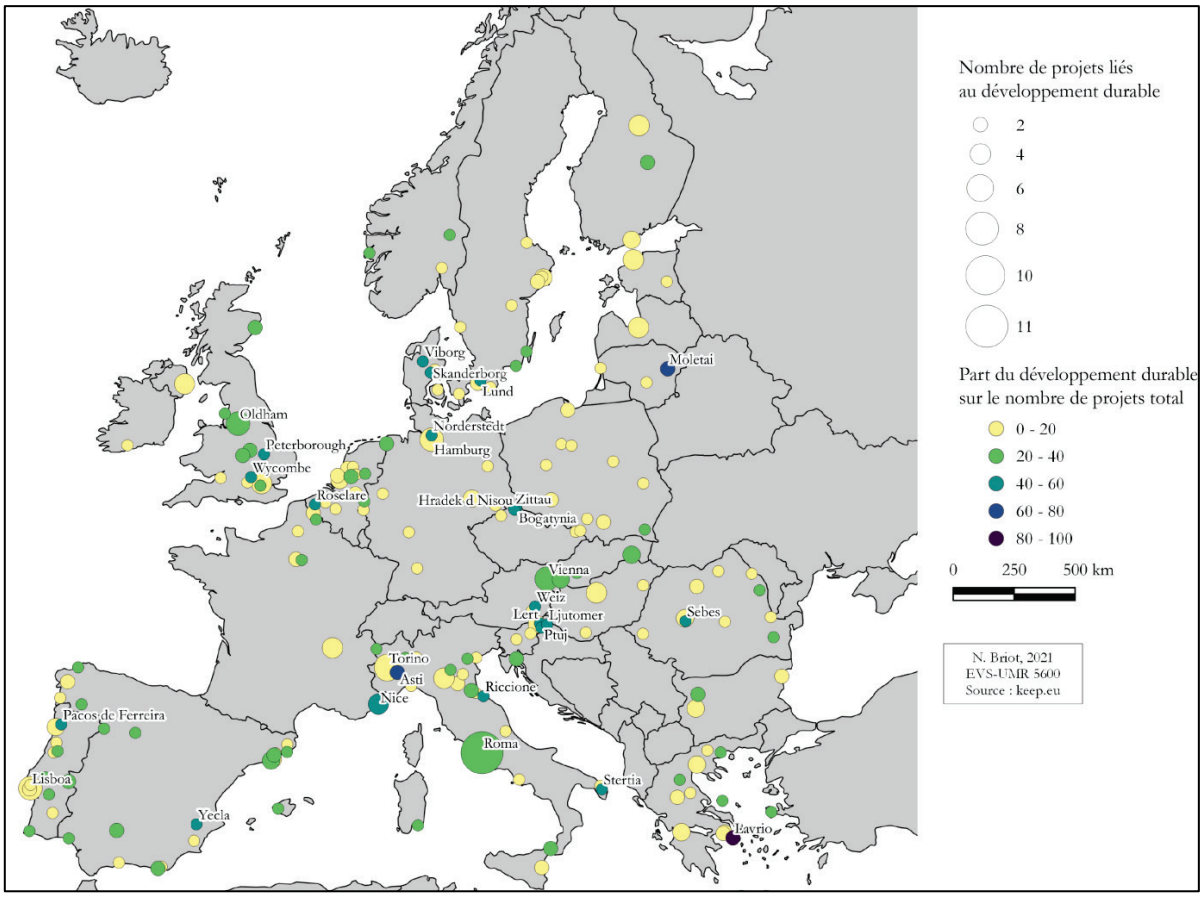


Figure 7.4 : Thèmes des projets européens (haut), évolution par période de programmation (milieu) et évolution du thème développement durable (bas)

Lecture de la Figure 7.4 : la base de données keep attribue entre 1 et 3 thèmes aux à chaque projet financé par la politique de cohésion. Ainsi, un projet peut par exemple correspondre aux thèmes « agriculture » et « énergie ». Certains thèmes ont été regroupés pour faciliter l'analyse (cf. Annexe 10).

La Figure 7.4 montre que le développement durable est le 5e thème d'échanges entre villes au sein des programmes européens. Cependant, si l'on regarde sa progression dans le temps, on voit que pour la période 2014-2020, il s'agit du 3e thème d'échanges alors qu'il n'était qu'au 6e rang en 2000-2006. Le nombre de projets financés sur ce sujet augmente de manière constante sur les trois périodes, passant de 30 entre 2000 et 2006 à 46 entre 2014 et 2020 soit un accroissement de 53% en 20 ans. Ainsi, le développement durable devient une thématique centrale à l'échelle européenne. La littérature révèle que l'Union européenne essaie de se placer en tant que leader à l'échelle mondiale sur le sujet du développement durable (Lightfoot et Burchell 2005). Par le Green Deal, lancé en décembre 2019, les institutions européennes ambitionnent d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Cependant, de nombreux reproches sont adressés au Green Deal, montrant que ce dernier dépolitise la question du changement climatique et ne permet pas une réflexion forte sur le lien entre développement économique et dérèglement climatique (Eckert et Kovalevska 2021; Samper, Schockling, et Islar 2021). Malgré ces critiques, il faut souligner que l'Union européenne investit, au travers de la politique de cohésion, un nombre élevé et croissant de fonds pour la transition écologique. Les coopérations entre villes à l'échelle européenne s'en saisissent et cela participe, selon Kristine Kern (2009) au processus d'européanisation. Ces projets permettent, contrairement aux associations de villes mondiales, de dépasser la dimension réflexive sur la place de la ville dans la question du changement climatique et d'avoir des impacts plus directs sur les territoires urbains.



Carte 7.1 : Les villes les plus impliquées sur la thématique du développement durable au sein des projets européens

Lecture de la Carte 7.1 : À partir de la base de données keep, nous avons calculé le nombre de projets par thématique pour chaque ville en nombre absolu et relatif par rapport au nombre total de projets. Seules les villes avec au moins un projet sur le développement durable sont reportées sur la carte. Les noms de villes affichés sont ceux des villes ayant un pourcentage de la thématique développement durable d'au moins 40% ou avec au moins 4 projets européens sur cette thématique.

La Carte 7.1 montre que certaines villes, au travers des programmes européens, se spécialisent sur la thématique du développement durable. Leur répartition spatiale est assez diffuse, mais on remarque cependant quelques pôles, notamment dans les pays du nord de l'Europe, ainsi qu'en Autriche. Ces pôles correspondent globalement aux régions dont les villes se positionnent en tant que modèles dans la gestion durable des espaces urbains (Emelianoff 2007; Girault 2016). Les villes du Sud et de l'est de l'Europe, ainsi que de la France sont plutôt peu impliquées dans cette thématique. On peut signaler le cas de l'Italie qui déroge à la règle avec des municipalités très intégrées, comme Rome, Turin ou Asti. Les villes très investies mettent en place un certain nombre de projets permettant d'avoir des impacts concrets sur le territoire.

Le projet Zero Carbon Cities du programme Urbact est un bon exemple de l'impact possible des projets européens sur le territoire. Francfort (Allemagne), Tartu (Estonie), Zadar (Croatie), Bistrita (Romanie), Modène (Italie), Vilvorde (Belgique) y participent.

« The Zero Carbon Cities Action Planning Network will support partner cities to establish science-based carbon reduction targets, policies and action plans, including governance and capacity building to enable them to contribute to the successful implementation of the Paris Agreement and the EU's strategic vision for carbon neutrality by 2050. »

Zero Carbon Cities (2019-2022)[114]

Plusieurs démarches ont été mises en place par le biais de ce projet, qui sont des « actions pilotes », permettant aux villes de tester le transfert de bonnes pratiques dans le cadre du projet européen. La ville de Tartu a par exemple piétonnisé une rue, la Vabaduse puiestee, pendant plusieurs mois, et envisage de pérenniser cet aménagement. À Bistrita, le projet a accéléré la mise en place d'une « Green Line », c'est-à-dire des corridors de transports doux au sein de la ville. Les projets européens permettent donc de trouver des mesures pour lutter contre le changement climatique, au travers de la mise en place de transferts de bonnes pratiques ainsi que d'actions d'aménagement urbain. À l'échelle des coopérations bilatérales, enfin, c'est également une thématique centrale.

« La coopération Oujda-Lille : un projet d'énergie durable.

L'enjeu est d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments communaux et d'évaluer les progrès accomplis, via des échanges de pratiques et des formations entre les services. Les personnels du service énergie de la Ville de Lille ont contribué à la formation des agents d'Oujda, à l'audit énergétique et sur les solutions techniques pour permettre d'optimiser la consommation énergétique des bâtiments. Lors d'une visite à Lille, des techniciens oujdis ont découvert des actions concrètes mises en œuvre, comme par exemple, les panneaux photovoltaïques installés sur l'école Malot Painlevé. »

Description de la coopération sur le site de Lille[115]

Cette coopération, mais aussi de nombreux autres projets bilatéraux évoqués précédemment (par exemple Santa Fe et Rennes sur les parcs urbains) structure ces relations bilatérales et permettent d'échanger entre villes sur cette thématique. Ainsi, le développement durable et le changement climatique sont au cœur des échanges entre villes. Ceux-ci permettent de répondre à des problématiques locales auxquelles sont confrontées les villes, mais également de se positionner vis-à-vis des États, dénoncés comme inefficaces pour faire face à ces questions. La notion de bonnes pratiques est particulièrement fructueuse pour analyser cet enjeu, car c'est par l'échange local et concret que les villes se construisent une image d'expertes légitimes pour répondre aux enjeux du changement climatique. Cette thématique donne l'opportunité aux villes, enfin, de se

[114] https://urbact.eu/zero-carbon-cities , consulté en juin 2021

[115] https://www.lille.fr/www_en/Votre-Mairie/Les-relations-internationales/Lille-Oujda-un-projet-d-energie-durable-en-trois-axes, consulté en juin 2021.

positionner sur le long cours, au travers d'une nouvelle diplomatie environnementale (Orsini 2018; Susskind et Ali 2014; Wardhani et Dugis 2020) plus ouverte aux acteurs non étatiques que les enjeux diplomatiques classiques. Si cette inscription sur la scène diplomatique se fait sur un temps relativement long (une trentaine d'années), il est intéressant de mettre cela en parallèle avec un autre évènement récent qui a très fortement mobilisé les villes à l'échelle internationale : la crise sanitaire du Covid 19.

7.1.3 La ville en crise, la ville résiliente

Encadré méthodologique

La présentation de ce résultat nécessite un point méthodologique préalable. Comme cela a déjà été pointé précédemment, cette recherche est très marquée par le conteste sanitaire, et en particulier sa partie qualitative. En effet, le travail de terrain qui devait se dérouler à partir d'avril 2020 a dû être repoussé à septembre 2020 jusqu'à janvier 2021. En commençant ce terrain, je pensais trouver des services de relations internationales à l'arrêt ou avec une activité fortement diminuée à cause des restrictions de déplacements à l'étranger. J'avais donc axé ma grille d'entretien en essayant de faire évoquer les relations telles qu'elles existaient avant la crise sanitaire. Le manque de recul temporel m'a également incitée à ne pas poser d'hypothèses sur le comportement international des villes dans cette crise. J'avais tout de même noté une question dans ma grille d'entretien, très large, visant principalement à relancer la discussion et ouvrant sur une démarche de connaissance de l'activité professionnelle immédiate des acteurs interrogés, d'autant qu'une grande partie de mes entretiens se sont déroulés en visioconférence pendant la période de confinement. La question était : « Quel est l'impact du Covid sur votre activité ? ». Les réponses à ces questions ont été souvent très riches et très parlantes. Cependant, par souci de rigueur, je n'ai pas modifié la grille d'entretien ni fait évoluer mes hypothèses au cours de mon terrain, bien que je me sois rendu compte que ce sujet était très intéressant et qu'il entrait en résonnance avec d'autres résultats et recherches déjà réalisées. De ce fait, les résultats proposés dans cette partie relèvent d'une démarche inductive : ils ont été formulés à partir du terrain sans poser d'hypothèses préalables. Ces résultats ne sont pas complets, car non passés au crible d'une démarche systématique ; ils méritent donc d'être étoffés. J'ai conscience du manque de recul sur les données, du fait que ces propos ont été recueillis à un moment particulier de la crise. J'ai hésité à les rédiger, mais ils recèlent une certaine richesse et permettent d'éclairer sur le comportement général des villes à l'échelle internationale. Ainsi, cette partie doit être vue comme l'amorce d'une réflexion à creuser sur la place des villes et notamment des acteurs politiques locaux pendant la crise sanitaire, dans l'espoir que d'autres travaux approfondiront ce sujet.

La crise sanitaire de Covid 19 a bouleversé le monde des relations internationales en général, et celui des villes en particulier. En effet, d'un monde globalisé ouvert et où l'effet frontière avait

tendance à être atténué, nous sommes passés à un monde où les frontières nationales ont repris une place centrale et où les déplacements sont très contrôlés sinon interdits. Plusieurs impacts sont à noter sur l'organisation des relations internationales des villes en temps de Covid.

7.1.3.1 Un premier ralentissement visible

Le premier impact se traduit, de prime abord, par un ralentissement de l'activité du réseau de coopérations entre villes. Dans le chapitre 4, nous avons vu que ces déplacements avaient pu être remplacés en partie par un recours accru au distanciel. Cependant, cette interdiction de se déplacer a eu des conséquences sur le dynamisme de la mise en place de projets.

> *« Malheureusement, avec le Covid, c'est quand même un arrêt brutal d'une dynamique, qui impacte beaucoup de secteurs, mais évidemment au premier chef l'international. Pour plusieurs raisons, la question des mobilités puisque les visioconférences à un moment donné c'est bien, mais des échanges internationaux et la concrétisation de ces échanges demandent des rencontres. Il faut que des choses se passent de façon concrète, et la visio ne répond pas à tout. Notamment au niveau des mobilités, il y a toujours les difficultés pour se déplacer et pour les étrangers pour venir en France et à Clermont. On ne se rend pas compte de la situation en France et de la perception que peuvent avoir les pays étrangers de la France et de la région AuRA car on est considéré comme une zone à très haut risque par rapport au Covid. C'est une zone rouge donc soit ils ne viennent pas par peur de la pandémie, soit ils accepteraient bien de venir, mais le problème c'est qu'ils ont des quarantaines. C'est rédhibitoire pour eux de se déplacer, pour venir à une conférence et après d'être confinés chez eux pendant 15 jours. Le deuxième point, dans ce contexte-là, c'est que forcément à un moment donné les moyens se resserrent et que l'international n'étant pas une compétence obligatoire des collectivités territoriales, régaliennes des collectivités, ça peut être un secteur qui est mis en suspens pour se consacrer à d'autres choses. Ce n'est pas spécifique à la France, à Montréal, au niveau du service des Relations internationales, les agents sont réaffectés à d'autres choses, au plan de relance notamment, et ils ne font pratiquement plus d'international. Le troisième facteur, ce sont les conséquences économiques : les moyens financiers se resserrent et on ne donne plus forcément les moyens pour ce type de projet, pour les déplacements. »*
>
> Directeur Enseignement supérieur et relations internationales de la commune de Clermont-Ferrand

> *« E : Le confinement n'a pas été évident. Même si on a eu toujours le souci d'avoir un lien avec nos collègues et que l'international, ça nous a aidés, car on a eu des masques qui sont venus de Chine, la priorité ça a quand même été « comment on va gérer ce grand bazar » ? Et nous on était plutôt impliqués auprès de nos collègues du service aux entreprises et on a changé un peu nos axes de travail.*
>
> *Moi : pour le réorienter vers les entreprises ?*
>
> *E : oui ! Pour voir comment ils allaient arriver à surmonter cette mauvaise passe. »*
>
> Responsable service relations internationales - Brest Métropole

« La crise sanitaire a tout stoppé, c'est assez compliqué, on fait le constat partout. Mais malgré tout on n'avait pas mal de projets avec des déplacements donc forcément, on est coincés. Du coup, on attend de savoir si on va pouvoir faire ça. Pareil pour les accueils, il y a beaucoup de choses qui se font au travers d'accueil donc là on est coincé aussi. Là, j'avoue qu'au niveau des Relations internationales pour l'instant c'est le flou total. On avait pas mal de projets en cours qui se sont arrêtés, on ne sait pas trop comment on va pouvoir les faire ou les reporter. (…) Cette année notamment, l'année 2020, c'est les 30 ans du jumelage avec la ville de Ningbu donc pas de chance…. On avait tout un accueil et une visite officielle organisée sur place. Et donc on avait plusieurs projets autour de ces temps forts officiels, des projets de résidences d'artistes qu'on devait accueillir, qui devaient faire des expositions, qui devaient travailler et enseigner. Avec les espaces verts, dans le cadre de la coopération, il y a un projet de création d'un jardin chinois ici à Rouen et un jardin français à Ningbu et donc on devait envoyer un agent pour suivre le suivi de chantier sur place, il devait y avoir une inauguration officielle. Donc tout ça s'est reporté du coup à l'année prochaine normalement. Mais voilà, on travaille sur des projets, mais on ne sait pas trop pour quand. »

Chargée des Relations internationales - Commune de Rouen

On ne peut pas dire que la situation sanitaire soit sans conséquences parce que ça peut durer. Il faut qu'on revienne à un état plus normal parce qu'il faut bien voir que la richesse de notre travail c'est qu'on est une sorte d'Erasmus pour les praticiens. Donc il faut se rencontrer pour découvrir les autres villes et les autres contextes territoriaux. Le déplacement c'est quelque chose de difficilement remplaçable.

Directeur du programme Urbact

« NB : Et concernant le coronavirus, quel est l'impact que vous voyez sur les coopérations en Europe ?

E : Il n'y a plus rien, enfin il n'y a plus ce qui fait le moteur d'une coopération c'est-à-dire les rencontres. Les liens ne sont pas rompus, tout le monde utilise les supports existants pour maintenir le lien, mais on est dans du maintien du lien, pas dans le développement. Il y a quelques projets qui se montent, par exemple, on fait des animations en visio etc. Mais c'est du maintien de lien. Et effectivement après quand on est dans du gros projet ou répondre à des appels à projets ce n'est pas possible, les collectivités ne le font pas, et cela dans tous les domaines : les programmes européens, les appels à projets du ministère des Affaires étrangères. Et les projets existants n'ont pas eu encore lieu, car il est interdit de se voir. »

Directeur du Pôle Échanges et Partenariats européens – AFCCRE

Comme le soulignent les témoignages ci-dessus, la situation sanitaire a conduit à un affaiblissement de la dimension projet des coopérations. En effet, il est impossible de faire se déplacer des praticiens et des agents municipaux. L'international apparaît moins nécessaire au sein des villes de Clermont-Ferrand et de Brest, et donc les agents, mais aussi les fonds sont redirigés vers la gestion directe de la crise. Il est intéressant de voir que le service des Relations internationales de Brest a été réorienté vers des problématiques économiques, ce qui souligne la porosité entre relations internationales et la dimension économique que nous avons vue dans le

Chapitre 6. L'analyse proposée par le directeur du pôle Échanges de l'AFCCRE est très parlante, et résume bien la dynamique qui émerge de ces témoignages : la situation sanitaire a mis en pause la vivacité du réseau de coopérations, et notamment son activité concernant la mise en place de projets. Il serait également intéressant de voir si de nouveaux partenariats se sont créés pendant cette période, ou si au contraire, l'extension de ce réseau vers de nouvelles villes a été mise entre parenthèses. À première vue, nos résultats montrent que la crise sanitaire a conduit à un ralentissement des échanges et de l'extension du réseau de coopérations, au profit d'un « maintien de lien ».

7.1.3.2 Gérer la crise

Cependant, une deuxième lecture montre que cette crise a permis un autre dynamisme des réseaux de coopérations internationales entre villes. En effet, les réseaux de coopérations internationales ont très largement été mis à profit pendant la crise sanitaire.

> *« NB : Comment le Covid a-t-il impacté vos activités ?*
>
> *E : C'est une question un peu vaste. Évidemment, ça a limité les déplacements : j'ai des évènements annulés et reportés ... ça, beaucoup ! Cependant, le passage dans le monde digital facilite la participation. Il y a des actions auxquelles j'ai participé dans le monde digital qui n'aurait pas eu lieu avant, des rencontres et des interventions avec des réseaux internationaux à plus de 400 villes. C'est une nouvelle manière de faire. La multiplication des webinaires ne cesse pas. On en a énormément sur les appels européens, mais il n'y a pas que ça. C'est au sein de réseaux formels ou informels, IUC, Eurocities, en permanence des webinaires, on peut en avoir trois en même temps, tous les jours. Sur des sujets, sur le contenu, qui sont aussi liés au Covid. L'échange d'expériences sur comment on s'adapte au Covid est un sujet en soit qui doit occuper un tiers des échanges. Eurocities a construit une plateforme là-dessus. On a aussi eu des sollicitations avec Taïwan là-dessus. »*
>
> Chef de projet Relations économiques internationales - Grenoble-Alpes Métropole

> *« Le Covid s'est internationalisé, imposé à nous, et c'est aussi un plus. Nous, au moment du confinement, on a travaillé avec nos collègues chinois de Luoyang et de Xian et ils nous ont envoyé 25 000 masques. Ça a bénéficié aux personnels de la ville donc ça, c'est un point positif. Ça a renforcé les liens entre techniciens ainsi que la diplomatie entre les maires. Il y a eu des messages de soutien, des petites vidéos, des courriers. La communauté internationale a été extrêmement agile et très en proximité les uns auprès des autres. »*
>
> Directrice des Relations internationales et de la Coopération décentralisée chez ville de Tours

Ces deux témoignages traduisent que, si les activités classiques entre villes ont été impactées par le Covid, ces relations ont également été mises à profit par les villes pour la gestion de la crise sanitaire. En effet, les deux interlocuteurs soulignent que ces échanges ont été très nombreux, voire plus qu'en temps normal, et ont permis des échanges entre élus, mais aussi entre techniciens. Les associations de villes ont joué un rôle central dans cette gestion.

« It is really important to be agile and flexible and to see what the needs are on the local level and work really from that bottom up approach. So when covid 19 happened, almost a year ago now and we entered into the first locked down, we saw also that this had a tremendous impact on the transport system. On the one hand because society came to stand-still and only essential trips were allowed on the other hand because cities had to make sure that for those who still needed to move around, public transport services were guaranteed for example. So we organized a dedicate webinar series for our members, "the post lock-down mobility webinars" when we still thought we were getting out of the pandemic, not knowing that there would be a couple of other lock down ahead of us. But especially, if you look at how to deal with the post lock down and deconfinement period, how to, on the one hand, avoid the threats of this crisis linked to cities turning even more to the private car than before, because they don't want to use public transport and second how to insure the recovery of public transport. We also studied how to capitalize on the good things that have been happening in this crisis and look in temporary benefits and making permanent: for example the fact that cities respace their city streets and gave more place to cyclists and pedestrians. So this is something that we have been discussing extensively and are still discussing also right now in the coming period. How can we make sure that we lock-in those benefits over-time, but also how can we make our cities for the future more resilience to these kinds of shocks. And how can we be more prepared in the future. Covid19 is very tangible as a crisis, but actually there are other crises, which haven't disappeared such as road safety, air pollution, climate change, they are killing millions of people every single year as well. So it's really important that's a recovery from this crisis would also be a green recovery and that we don't end up in a situation where we go from lock down to even worse than before. »

Secretary General of Polis

« NB : On m'a beaucoup parlé du rôle que vous avez eu par rapport au Covid. Est-ce que ça a été un moyen de travailler ensemble ?

E : Oui, quand le confinement a commencé mi-mars on a lancé un site web, Covid News pour permettre aux villes d'échanger des bonnes pratiques pendant la pandémie, sur la façon dont ils géraient le confinement et les restrictions au niveau local. Et ça a très bien marché, on a eu autour de 700 témoignages des villes. Après on a un peu changé notre façon de travailler, on est en ligne comme tout le monde, mais on a commencé à organiser des réunions très spécifiques pour l'échange de bonnes pratiques qu'on appelait 'City Dialogue'. L'idée c'était vraiment de donner la parole aux villes pour qu'ils puissent échanger sur un thème spécifique. Par exemple : la gestion des politiques pour l'inclusion des enfants, la gestion de la chaîne alimentaire pendant la pandémie … Et maintenant, ça va être plutôt sur les plans de relance et sur la façon dont les villes ont commencé à le mettre en place. »

Membership coordinator and executive assistant to the Secretary General of Eurocities

Les associations de villes ont en effet été des espaces de discussion privilégiés pour les villes. On voit par les entretiens cités *supra* que de nombreux outils ont été utilisés pour favoriser l'échange de bonnes pratiques entre villes, comme les webinaires. Au cours de cette recherche, j'ai pu assister à un certain nombre d'entre eux. Ils étaient composés de présentations de différents représentants de villes sur un point précis (les transports, les déchets, les écoles…) suivies d'un moment d'échanges entre participants. La plupart de ces séminaires sont disponibles en

rediffusion permettant de garder une trace de ces échanges. En outre, d'autres outils ont été lancés pour renforcer les échanges de bonnes pratiques, montrant à quel point la demande d'échanges était importante. La plateforme qui a été le plus évoquée dans les entretiens est celle lancée par Eurocities : Covidnews[116].

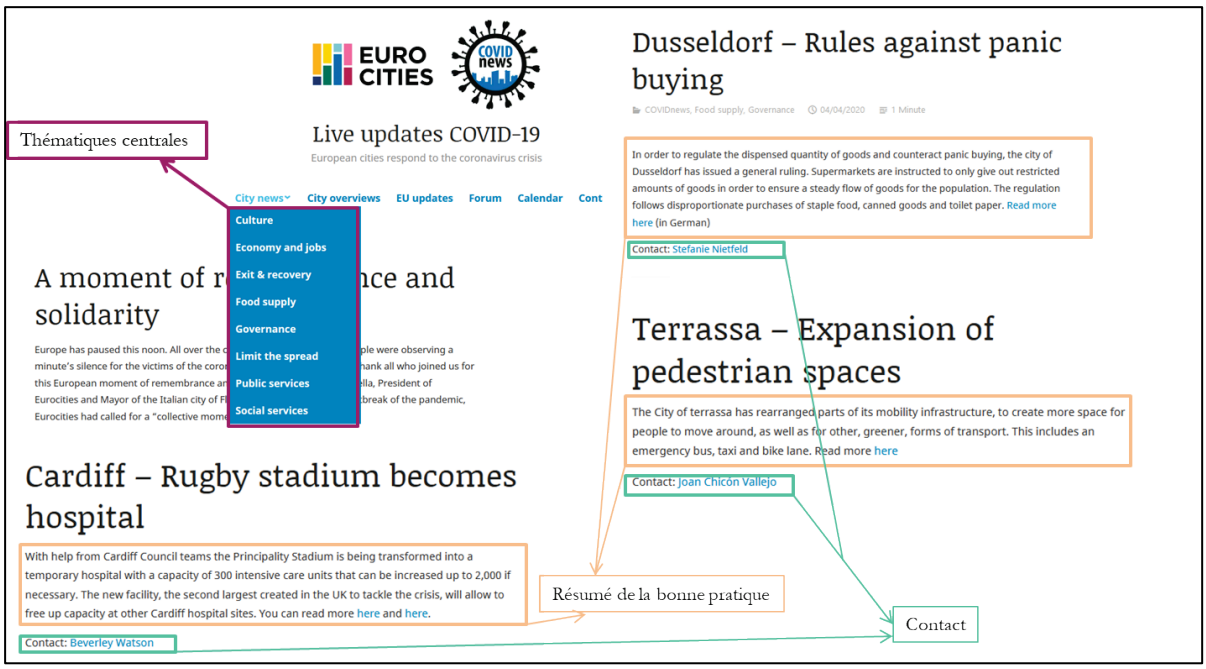


Figure 7.5 : Le site Covidnews d'Eurocities

Comme le montre la Figure 7.5, le site Covidnews est découpé en différentes thématiques qui reflètent les priorités des villes pendant la crise sanitaire : les services sociaux, publics, la gestion de la diffusion du virus, la gouvernance urbaine, l'approvisionnement alimentaire, la sortie de crise, la relance économique et la culture. Chaque bonne pratique est rapidement décrite et un contact est systématiquement laissé, permettant aux villes d'échanger facilement au besoin. Ce sont bien des points pratiques et techniques qui sont la base des discussions, des idées de gestion dans leur forme la plus simple afin de proposer des solutions efficaces pour lutter contre la propagation du virus. L'association UCLG, qui a également lancé un certain nombre d'outils de dialogue, a établi suite aux échanges un résumé des attentes des villes pendant la crise.

[116] https://covidnews.eurocities.eu , consulté en juin 2021.

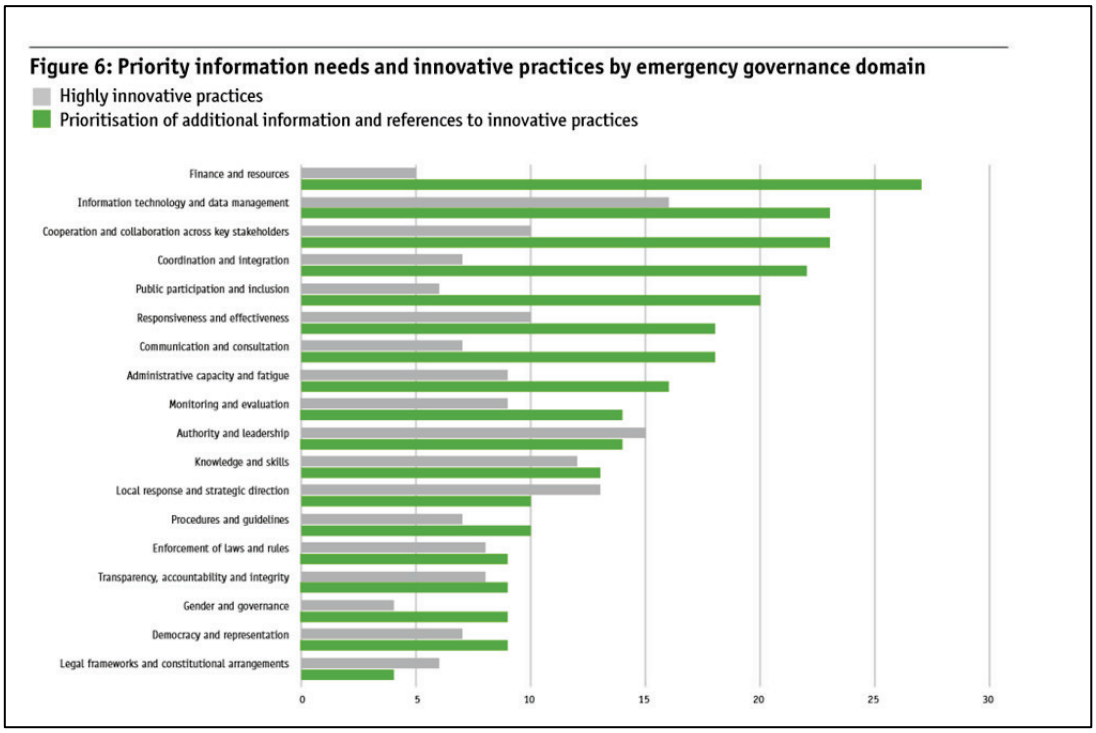


Figure 7.6 : Les attentes des villes en échangeant pendant la crise sanitaire[117]

Comme le montre la Figure 7.6, les villes cherchent des ressources, des financements, et des connaissances très pratiques pour réguler la crise : des informations spécifiques, des moyens pour mettre en lien les acteurs clés du territoire, acquérir une « capacité administrative » pour une meilleure gestion, des procédures… Ces besoins soulignent à quel point les acteurs urbains ont été démunis pendant la crise, et n'avaient pas de référentiel pour gérer la vie quotidienne de villes souvent confinées et soumises à des problématiques inédites. Les rapports publiés par les associations sont également nombreux.

[117] https://issuu.com/uclgcglu/docs/pb01_final_for_publication, consulté en juin 2021

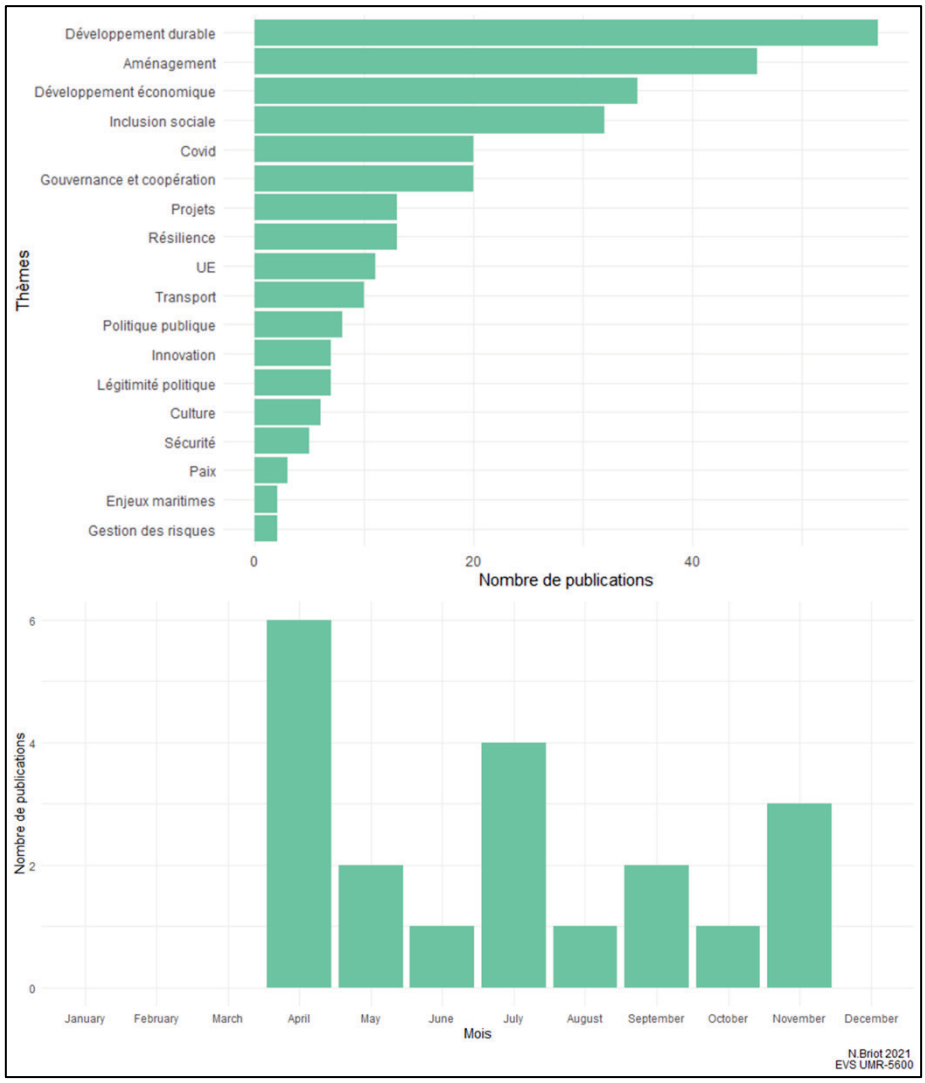


Figure 7.7 : La thématique de la crise sanitaire au sein des associations de villes

Lecture de la Figure 7.7 : Lors de la construction de la base de données sur les publications des associations de villes, entre 1 et 3 thèmes ont été attribués à chaque public en fonction de l'analyse de son contenu. Les histogrammes représentent la répartition de ces thèmes dans le corpus total puis le thème Covid en particulier.

Le Covid 19 est la cinquième thématique d'échanges au sein des publications des associations de villes durant l'année 2020 (Figure 7.7). La temporalité des publications est intéressante, avec un pic important en avril, révélant le besoin très fort de parler dès le début de la crise. Un deuxième pic en juillet signale plutôt des publications conclusives, tirant des leçons du premier confinement. Cela montre que beaucoup d'acteurs pensaient que la crise était terminée, comme le signale la directrice de Polis dans son témoignage. Un troisième pic en novembre, mois de reconfinement dans de nombreux pays, met en lumière un renouveau du besoin de discuter. Cela fait écho à l'article de Michele Acuto qui explique que :

« The role of boundary-spanning knowledge institutions in this context could be pivotal, not least in cities, where much of the pandemic has struck. 'Urban observatories' have emerged as an example of such institutions; harbouring great potential to produce and share knowledge supporting sustainable and equitable processes of recovery. » (Acuto et al. 2021)

Cette étude souligne en effet le rôle central des échanges entre villes dans la gestion de la crise et a mis en valeur l'expertise urbaine sur les questions de développement et de résilience des territoires.

7.1.3.3 La ville comme réponse aux problématiques globales

Enfin, ces échanges entrent en résonnance avec ce que nous avons analysé sur la thématique climatique.

« Alors d'abord on a été surpris globalement pendant la première phase de confinement du besoin d'international et de la demande d'international de la part des collectivités. Il y a eu une forme de besoin d'échanger avec des partenaires, de savoir ce qu'il se passait à l'étranger, déjà autour de la pandémie et puis en se disant que cette pandémie, elle est mondiale, elle est le fruit de multiples facteurs, on en est tous responsables, et c'est tous ensemble qu'on arrivera à la combattre et à proposer d'autres choses. »

Directrice générale de Cités Unies France

« Les villes ont beaucoup échangé pendant la pandémie. Il y a eu aussi toutes ces plateformes qui ont été mises en place par des associations de collectivités pour l'échange des bonnes pratiques et la gestion de crise, la gestion des urgences et toutes ces choses-là. Donc ça a été une thématique en soi qui s'est développée à partir de rien, sous la pression de la nécessité. Ça a aussi suscité un intérêt nouveau par rapport à la thématique de la santé. Il y a des collectivités qui ont développé des projets en matière de santé ou qui songent à le faire pour l'année qui vient. D'une façon générale les thématiques sur la lutte contre le changement climatique, le développement durable, tout ce qui est inclusion sociale, développement économique local durable, circuit de consommation court avec agriculture vivrière ça existait déjà, mais ça a été relégitimé par la crise »

Cheffe de la délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT)

« NB : Comment est-ce que le Covid a impacté vos coopérations?

E1 : Le défi c'était effectivement de maintenir les relations avec les distances et le manque de perspectives. Je dois dire que les premières semaines de pandémie mondiale ont été un temps de foisonnement, de partage d'expériences au niveau des réseaux de villes et des coopérations. (…) Donc on a pu voir certains évènements être reportés, mais en tout cas à mon niveau je constate une dynamique d'échanges qui reste importante entre villes parce qu'on s'est retrouvé face à des enjeux partagés. Les villes avaient un rôle de premier plan pour répondre aux besoins, pour prendre des mesures d'adaptation, de protection. Des mesures communes ont été prises dans différentes régions du monde donc on a ces

enjeux communs qui nous ont rapprochés. Ça vient contribuer quelque part à l'idée qu'on a tout intérêt à travailler ensemble sur des solutions et ces enjeux qu'on a là.

E2 : Je dirai même que paradoxalement, c'est assez étrange, ça nous a amenés à échanger plus avec nos partenaires. C'est vrai que c'était en effet finalement très intéressant je trouve. »

Chargées de missions relations internationales pour la commune et Eurométropole de Strasbourg

Ces extraits d'entretien montrent que la pandémie, à l'instar du changement climatique, est une problématique qui se déploie à l'échelle mondiale, mais qui a des effets très concrets à l'échelle locale. C'est bien cette prise de conscience de l'interdépendance des espaces qui structure ces échanges. La pandémie a consolidé le sentiment d'appartenance des villes à une communauté mondiale qu'elles ne peuvent ignorer, car ce qui se passe à l'échelle mondiale, à l'égard du changement climatique, aura des impacts à l'échelle locale. Or, la gestion de l'échelle locale est de leur ressort. Ainsi, comme pour la thématique environnementale, la pandémie a conduit les villes à s'imposer face aux échelons territoriaux supérieurs, et encore une fois particulièrement aux États.

« L'importance du rôle des collectivités à l'international, c'est que l'internationalisation s'impose à nous, on l'a vu avec la Covid 19. C'est là où il y a le basculement. Qu'on le veuille ou nous, l'international s'impose à nous, les migrants ils n'ont pas choisi de migrer, ils viennent à nous, alors on ne peut les ignorer. Les conflits mondiaux s'imposent à nous. La Covid s'est internationalisée, et imposée à nous. (…) Et aujourd'hui, on sait que les gouvernements n'ont plus les moyens de leurs ambitions à l'international. Ils ne peuvent plus décider tout seuls, car ils n'en ont plus les moyens. On se rend compte que la diplomatie des États, elle dessine les grandes trames, mais quand il s'agit d'agir sur le terrain, ce n'est pas l'État qui a les compétences, ce sont les collectivités territoriales qui ont développé des moyens et qui savent de quoi elles parlent. Elles ont la technicité (…) parce que de toute manière ce sont des thématiques qu'elles ont à traiter in situ et pour lesquelles elles doivent développer des expertises et des moyens. »

Directrice des Relations internationales et de la Coopération décentralisée – Commune de Tours

« Il y a eu la question d'un plaidoyer des maires à l'international parce que les maires des villes ont été mis directement en responsabilité dans la gestion de la crise sans pour autant avoir tous les moyens d'y faire face. »

Cheffe du Service Coopérations Europe et International de Dunkerque

« Pendant la crise sanitaire, on a pu se benchmarker en permanence, tous les 15 jours à peu près. Au vu de notre discussion avec Milan, on savait très bien comment ils avaient géré. Nous on avait 15 jours de retard par rapport à Milan donc on voyait bien ce qu'ils vivaient. On regardait les courbes et on voyait bien qu'on allait arriver au point où ils étaient, et donc c'était très intéressant de pouvoir échanger avec Milan et de pouvoir anticiper ce qui allait pouvoir nous arriver, car cette crise nous était inconnue. Ça a été hyper précieux dans la définition des politiques publiques en matière sanitaire. La capacité d'échanger de manière souple, de manière non formelle, sur la base de la

bonne volonté et de la capacité de partager des informations sensibles ont permis un échange de bonnes pratiques extrêmement précieuses. (…) Ce qu'a démontré la crise sanitaire, c'est que les villes géraient mieux la crise sanitaire que ne le faisait l'État en émettant les normes. (…) L'État a très mal vécu ce moment d'indépendance des villes. »

Délégué général aux relations internationales et conseiller diplomatique de la Maire de Paris – Commune de Paris

Les villes revendiquent une meilleure gestion de la crise. Elles soulignent en effet que ce sont les villes, qui ont été confrontées en premier lieu aux problématiques sanitaires et que leur gestion a été efficace. Et c'est au travers des échanges internationaux qu'elles ont pu trouver des solutions pour affronter cette crise. Cette revendication nous invite à mobiliser un concept souvent utilisé en analyse de réseau : celui des liens forts et des liens faibles, proposé par Granovetter (1973). Granovetter est un sociologue qui étudie l'accès à l'emploi et sa relation avec le réseau social des personnes cherchant un travail. Il distingue deux types de liens sociaux : les liens forts, c'est-à-dire intenses (avec la famille, les amis proches) et les liens faibles, moins intenses (avec les collègues, les amis d'amis). Il montre qu'une personne qui recherche un emploi aura plus de résultats en mobilisant son réseau de liens faibles. Si l'on transpose ce concept à notre sujet, on distinguerait des liens forts qui relèveraient de la hiérarchie territoriale classique, entre échelons territoriaux organisés pour répondre de manière classique à des problématiques territoriales. Par opposition, on pourrait qualifier les liens de coopération entre villes de liens faibles, car peu visibles, souvent éphémères, peu financés, parfois même peu légitimes aux yeux de certaines institutions. Dans la gestion de cette crise sanitaire, les acteurs urbains affirment que ces liens faibles, ces coopérations internationales, auraient permis de mieux gérer la situation. En effet, sans référentiel, sans argent et sans plans de gestion proposé par les liens forts, ce sont vers ces liens ténus qu'ils se sont tournés pour apprendre et comprendre cette crise inédite. Ce sont auprès de leurs pairs, d'échelon territorial de même niveau, confrontés aux mêmes problématiques, que les responsables urbains ont trouvé des solutions pertinentes.

La première lecture sur l'impact négatif de la pandémie mondiale sur ce réseau de coopérations peut ainsi être dépassée, car ces coopérations ont été une ressource particulièrement mobilisée par les villes pour gérer cette crise. Si les activités classiques de ces réseaux ont souvent été mises en veille, ces derniers ont été réemployés pour répondre à des enjeux immédiats. Ces liens faibles sont aussi souples et permettent aux villes de s'adapter selon leur besoin. D'ailleurs, le concept de réseau repose en grande partie sur cette propriété de labilité et flexibilité (Hermet et al. 2015; Rosière 2008) qui se vérifie donc dans le cas du réseau des coopérations internationales entre villes.

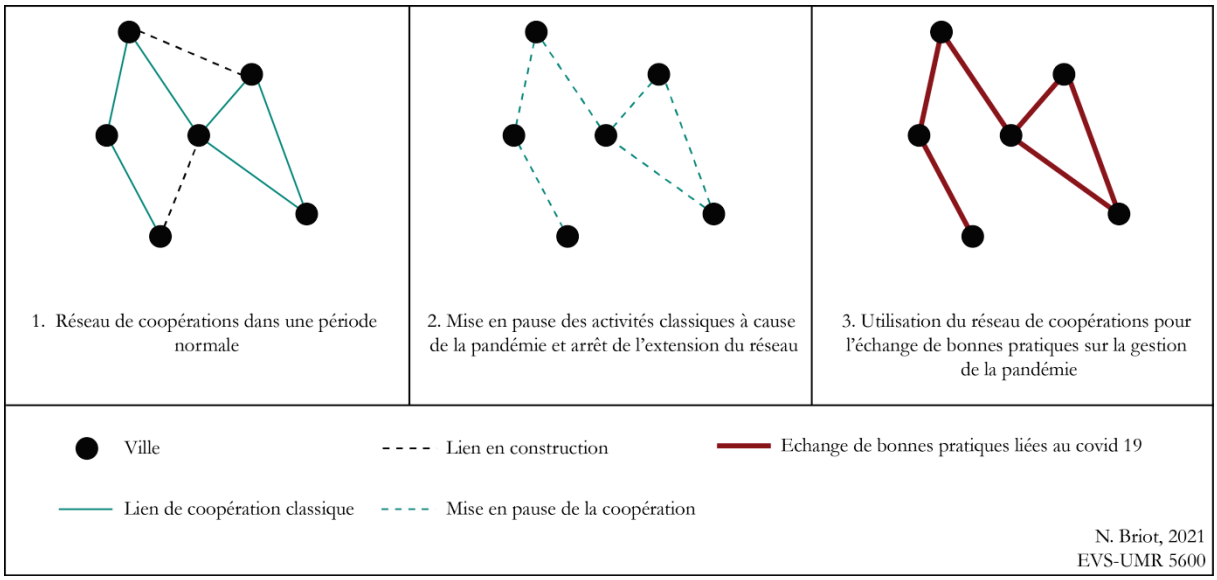


Figure 7.8 : Le réseau de coopérations entre villes pendant la pandémie

Nous avons donc pu voir comment les coopérations entre villes permettent à ces dernières de ne pas être passives face aux grands enjeux internationaux. Elles constituent un moyen de s'affirmer sur la scène l'internationale en échangeant de bonnes pratiques entre villes, afin de répondre à des questionnements partagés par toutes les villes à l'échelle mondiale. La thématique environnementale est particulièrement investie par les villes depuis une trentaine d'années, tant pour se placer en tant qu'acteur légitime par rapport aux États que pour discuter sur des problématiques très concrètes. La thématique de la migration connaît une dynamique comparable et aurait aussi pu être évoquée, avec de nombreux réseaux de villes qui tournent autour de cette question (Bontemps et al. 2018; Fourot et al. 2021). La pandémie de Covid-19 se calque également sur ce modèle, qui oscille entre revendication d'une légitimité et recherche de solutions efficaces pour la gestion de la crise. Le caractère soudain de la pandémie montre que ces réseaux peuvent, en cas d'urgence, être mobilisés très rapidement et très intensément par les villes. La résilience des villes, leur capacité à sortir d'une situation de crise, vient en partie de leur accès à ces réseaux de coopérations, qui leur permettent d'apprendre et de mettre en commun une expertise urbaine à l'échelle mondiale. Au-delà du *rescaling* et du repositionnement des villes à l'échelle internationale, les coopérations sont aussi un moyen pour trouver des solutions et pour apprendre de l'échelle internationale. Bien plus qu'une « anecdote confidentielle » (Arricod 2012), un premier impact serait donc cette dimension apprenante, faisant de l'international une ressource pour un développement prenant en compte les effets de processus mondiaux à l'échelle locale. Un deuxième type d'impact, moins attendu, mais structurant à l'échelle locale, est celui de la reconfiguration des rapports entre acteurs locaux lorsque la ville entre dans une logique d'internationalisation.

7.2 Construire un territoire internationalisé : les recompositions des acteurs locaux au travers de la mise en place de coopérations internationales

Cette deuxième partie vient conclure et ouvrir cette thèse en proposant d'étudier les recompositions entre acteurs inscrits au sein des villes sous l'effet de la mise en place de coopérations internationales. Il s'agira de penser les relations entre acteurs à l'échelle locale lorsque ces derniers sont engagés dans des coopérations internationales. L'articulation de ces rapports, mais aussi leur construction sera analysée. L'internationalisation des villes par le biais des coopérations, nous l'avons vu précédemment à travers la littérature, provient d'acteurs de plus en plus variés. Aux acteurs politiques se joignent désormais des acteurs économiques, associatifs, universitaires, toujours plus nombreux. La mise en coopération des villes doit profiter au territoire et à toutes ses composantes. Ainsi, nous analyserons comment les services des relations internationales se placent en coordinateur afin de construire une internationalisation homogène. Le développement du territoire est analysé à travers les liens qui sont forgés pour le faciliter. Cette réflexion fait écho aux travaux sur l'innovation territoriale, qui visent à étudier non pas les facteurs du développement, mais les relations entre acteurs qui permettent ce dernier (Hillier, Moulaert, et Nussbaumer 2004).

> « Ces innovations, que l'on peut qualifier de territoriales (…) révèlent la vitalité des territoires, qui manifestent leur dynamique et leur capacité de renouvellement par la mobilisation des forces locales » (Torre 2015).

Ce champ de la littérature est souvent appliqué aux espaces marginaux et ruraux, et décrit la mise en place de solutions à l'échelle locale, relevant en grande partie de l'économie sociale et solidaire (circuits courts, entreprises coopératives…). Nous proposons de transposer ces concepts et de montrer leur opérationnalité pour l'étude de la mise en place de coopérations internationales au sein d'espaces urbains, en soulignant que c'est bien la formalisation de relations locales qui permet au territoire d'aller chercher des solutions à l'international.

Pour ce faire, nous étudierons trois niveaux de relations locales. Au niveau de l'institution politique, nous montrerons que les services des relations internationales se positionnent en tant que services transversaux, mobilisant des services différents pour monter des projets internationaux à partir d'agents experts sur des sujets spécifiques. Ensuite, il s'agira de voir comment les relations internationales sont une porte d'entrée pour poser la question des rapports entre intercommunalités et communes, et de la répartition des compétences. Enfin, les coopérations internationales rassemblent des acteurs divers à l'échelle du territoire, créant de nouvelles interactions. Celles-ci ne se déroulent pas de manière linéaire et sans accrocs. De nombreuses frictions et tensions montrent que l'internationalisation du territoire est en

construction. Cependant, ce réseau d'acteurs locaux permet d'étudier la ville comme acteur collectif, qui s'organise pour se projeter à l'international (Le Galès 2003).

7.2.1 À l'échelle de l'institution politique locale : un service transversal

Au niveau de l'institution politique locale, le service des relations internationales occupe une place particulière, qui se veut transversale. La thèse de Mary Gely (2016) étudie spécifiquement comment cette place est construite, et offre un point de référence intéressant. Le positionnement des services de relations internationales dans l'organigramme général de la commune ou de l'intercommunalité est souvent très évocateur de la place de l'international dans la ville.

> *« Au départ c'était un service proche de la Direction générale. Après, la mission a été rattachée au développement économique ce qui a priori n'était pas très pertinent. De mon point de vue, c'est une mission vraiment transversale qui peut être rattachée différemment selon les objectifs qu'on lui donne. Ensuite j'étais à un pôle qui n'avait pas à voir avec ce que je faisais et c'était vraiment un handicap, c'était le pôle urbain, culture, environnement. Là, j'étais vraiment noyée. Avec le nouveau mandat, je vais être rattaché au cabinet, je vais me rapprocher des relations publiques, de la communication, l'évènementiel, ça me paraît être plus pertinent donc on va voir. Pour moi, c'est une mission vraiment transversale. »*
>
> Chargée des relations internationales de la commune de Cherbourg

Rattachement direct à :	Avantages	Inconvénients
Direction Générale des Services	- Favorise la transversalité - Favorise un travail, direct, avec l'ensemble des directions - Témoigne d'une volonté	- Risque de manque de disponibilité du supérieur hiérarchique direct
Direction *fonctionnelle* (De la coordination / des ressources / des moyens)	- Peut favoriser la transversalité	- Rattachement à une direction moins en lien avec des projets - Permet moins de visibilité - Rattachement symbolique d'une image négative - Permet peut de transversalité
Directions *opérationnelles*	- Permet de travailler en étroite collaboration avec les services de la direction - Permet d'assurer une certaine continuité dans les projets	- N'irrigue pas l'ensemble de la collectivité - Rend moins direct le travail avec les services rattachés à d'autres directions
Cabinet	- Proximité avec les décideurs	- Risque d'être perçu comme un service à part - Risque d'être déconnecté des services administratifs
Elus	- Proximité avec les décideurs	- Risque de « dérives » politiques

Figure 7.9 : Fiche pratique « Organigramme » de l'ARRICOD [118]

Comme le soulignent le témoignage et la Figure 7.9, ces services cherchent à se positionner en transversalité. La proximité avec les décideurs est aussi un point central, car ces derniers permettent d'impulser la dynamique internationale au sein d'une collectivité. Ce sont des services transversaux en quête d'une certaine forme de légitimité, pas toujours acquise, et qui redoutent une certaine marginalisation par rapport aux autres.

> *« Les relations internationales, c'est le dernier sujet traité dans une mairie, il ne faut pas se leurrer. Et ça paraît logique, car les échelons municipaux c'est quand même les besoins premiers de la population, sur l'état civil, sur l'école, sur la voirie, sur des trucs très concrets. (…). Je pense qu'on est un peu la cerise sur le gâteau. »*
>
> Directrice adjointe Relations internationales de la commune de Saint-Étienne

> *« Après ce n'est pas évident parce que parfois c'est un peu la guerre, enfin un combat. Des fois, on se heurte à des préjugés, on se heurte parce qu'on estime que la ville c'est le local, la ville c'est ce qu'il se passe autour de nous, c'est le quotidien, c'est tout ça… »*
>
> Chargée des Relations internationales - Commune de Rouen

[118] https://www.arricod.fr/wp-content/uploads/0.Fiche-pratique-organigrammes.pdf, consulté en juin 2021.

« Effectivement il est vrai que quand les budgets sont restreints des choix sont obligés de se faire. C'est vrai qu'entre nourrir les enfants des écoles et les échanges internationaux, il y a des choix qui sont faits, ce n'est pas la peine de les exprimer tout le monde les connaît. »

Directrice service Protocole/Relations Extérieures/Événementiel de la commune du Mans

Ces extraits d'entretiens évoquent cette faible légitimité ressentie par les agents municipaux, qui ont conscience d'être un service non essentiel au fonctionnement de la commune. Antoine Vion (2001) montre également dans son travail comment cette transversalité est compliquée à acquérir, car elle déstabilise l'organisation des services et est parfois considérée comme chronophage. L'expression « cerise sur le gâteau » utilisée par la chargée des relations internationales à Saint-Étienne est très symptomatique de la place dans laquelle se perçoivent les services dédiés à cette mission. Dans l'ouvrage *Idées reçues* de l'ARRICOD, les termes « politique publique à part » ou encore « électron libre au sein de l'administration » sont employés (Arricod 2012:83-92) . Cependant, ces représentations sont contradictoires avec la façon dont sont pensées les relations internationales des villes aujourd'hui. En effet, celles-ci, nous l'avons montré, demandent aux relations internationales de produire des effets tangibles sur le territoire. Or, ceux-ci ne peuvent advenir que si des services techniques s'en emparent et échangent sur des problématiques concrètes. Ainsi, un ensemble d'actions est mis en place par les services des relations internationales pour mobiliser les autres services.

« Faire du lien avec les autres services, c'était tout le travail quand je suis arrivé en janvier 2017. Ça a été tout le travail de séduction pour donner envie aux autres services de venir sur notre terrain. Le but c'était de casser un peu la représentation de l'international comme tour d'ivoire où l'on accepte que les bilingues qui savent ce qu'est un appel à projets. Et c'était un peu l'image qu'il y avait, même s'il y avait vraiment toutes les compétences ici pour le faire. On a essayé d'ouvrir le champ des possibles, en essayant de 'vulgariser' l'international. Tous les appels à projets ne demandent pas un niveau d'anglais exceptionnel, donc ce qu'il ne fallait pas c'est se priver de la matière première qui est la compétence intrinsèque des gens sur leur métier en les inhibant et qu'ils ne veuillent pas venir si on leur demande de parler anglais et de rédiger en anglais. Moi j'ai pris deux décisions en arrivant : la première est que tout est rédigé en français et on traduit à la fin; donc les gens sont à l'aise sur le sujet. L'anglais on en a fait quelque chose qui n'est pas le point de recrutement principal. Et après pour chaque projet, il y a des lettres de missions signées par le DGS, où la personne ne vient pas en douce, mais s'est inscrite dans son activité, où il est reconnu, et ils sont donc plutôt motivés. »

Directeur International Europe et Contractualisation de la Métropole de Toulouse

« Par contre ce qui est plus compliqué c'est la coordination en interne, parce qu'en fait les process internes aux collectivités locales françaises sont pas forcément adaptés à la mécanique européenne. On est soumis à des validations, que ce soit budgétaire, que ce soit RH, que ce soit d'autres choses qui sont normées sur des choses complètement différentes en fait de fonds européens. Donc il y a cette complexité qu'on doit arriver à faire comprendre aux collectivités locales, afin d'acculturer nos collectivités locales, notre administration, nos élus, qui sont toujours contents

de communiquer sur un financement européen, c'est valorisant, par contre après il faut que l'administration se mette aussi en conformité. On a mis en place un comité de suivi des projets européens où on invite toutes les directions, à la fois pour les valoriser vis-à-vis de la hiérarchie quand ils décident de s'engager sur un projet européen, pour communiquer en interne aussi, parce que souvent on arrive à communiquer en externe parce que c'est une obligation dans le cadre des projets, mais la communication interne dans les services elle est limitée. À chaque fois qu'on porte un projet, on communique, on fait des communiqués de presse, on a vraiment à cœur de valoriser l'intervention des fonds européens, et puis en interne il y a des valorisations à apporter, c'est certain. »

Directeur Europe, Euro-méditerranée et financements extérieurs à la Métropole de Nice

On le voit, divers facteurs limitent l'implication des services. Au-delà de la légitimité perçue comme faible, la barrière linguistique ou encore la reconnaissance du travail réalisé conduisent certains agents à ne pas s'investir dans les relations internationales. Les représentants des services des relations internationales de Toulouse et Nice insistent particulièrement sur la valorisation de l'activité des agents des autres services. L'expression « vulgariser l'international » est très intéressante, car elle souligne une distance à la fois linguistique, rédactionnelle et administrative que ces agents cherchent à combler, afin de rendre plus accessibles les projets internationaux. Lorsque les services de relations internationales arrivent à mobiliser des services, de nombreux témoignages montrent que leur engagement est souvent bénéfique et que ces services ont tendance à s'investir de plus en plus.

« NB : Vous avez des exemples de services très impliqués sur une thématique, qui ont fait une priorité de l'international ?

E : Par exemple on a le centre communal d'action sociale qu'on a appuyé pour obtenir un projet 'actions urbaines innovantes' avec un projet qui s'appelle 'Cinq ponts' pour lequel ils ont eu cinq millions d'euros, qui est en train de se terminer. Depuis qu'ils ont eu ça, ils ont compris que les programmes européens c'est du financement, mais c'est aussi de la méthodologie, de la mise en réseau. Ça permet de booster les choses et là ils sont venus nous rechercher pour monter un projet sur un nouvel appel d'offres européen. Ils ont bien compris qu'ils n'ont pas créé un projet parce qu'il y a un financement européen, mais avant tout par rapport aux actions et aux projets qu'ils mènent. »

Responsable Service Europe - Nantes Métropole

« NB : Vos collègues viennent vous voir ?

E : Alors oui, beaucoup plus qu'avant, ça a été un petit plus long à décanter, mais maintenant il n'y a pas d'a priori, ça a toujours été bien accueilli. Même maintenant il y en a qui ont le réflexe de revenir. Après, c'est toujours ceux qui ont déjà testé entre guillemets. »

Chargée des Relations internationales - Commune de Rouen

Les différents services sont donc de plus en plus enclins à participer aux projets internationaux, ce qui permet d'internationaliser la collectivité dans son ensemble. Il est intéressant de noter que

ce sont les services qui ont déjà testé des projets internationaux qui se réinvestissent, ce qui révèle deux choses : tout d'abord, ces services prennent conscience l'apport de l'international après une première expérience, qui les persuade que ces coopérations peuvent avoir de réels bénéfices pour la collectivité. D'autre part, l'international reste une mécanique particulière, dont l'apprentissage est ensuite capitalisé par les services. Cela renvoie à la notion d'*administrative capacity* vue précédemment (3.1) qui permettait d'analyser la divergence de participation des villes au sein des projets internationaux (Dimitrova 2002; Masood et Azfar Nisar 2020; Milio 2007). Ce capital administratif se vérifie donc à différentes échelles avec des services plus ou moins insérés dans les projets selon leur niveau de connaissance de l'international. Cependant, ces niveaux d'implication dissymétriques peuvent avoir une dernière explication.

> *« C'est vraiment notre rôle de faire en sorte que l'international ruisselle, j'emploie des grands termes, mais c'est ça au final l'objectif et effectivement ça marche plus ou moins bien selon les thématiques. Les élus du mandat précédent avaient tendance à vouloir, et ça c'était quelque chose de compliqué parfois, à mettre en avant tous nos domaines d'excellence entre guillemets même si je n'aime pas trop ce terme, à Strasbourg en l'occurrence les mobilités, le patrimoine. C'est des sujets sur lesquels on travaille beaucoup dans le cadre de nos coopérations et du coup on se retrouvait souvent avec des commandes complètement excessives de travailler avec telle et telle ville, toujours sur ces mêmes thématiques. Donc ça aussi c'est très compliqué, c'est-à-dire comment est-ce qu'on mobilise nos collègues, les directions. Évidemment, la direction des mobilités à un moment ne voulait même plus ouvrir nos messages parce que c'était trop et ça il fallait vraiment l'avoir en tête, le comprendre. Et pour la coopération avec San Diego, de l'IUC, la porte d'entrée c'était la thématique du sport et c'était vraiment intéressant d'aller sur des sujets vraiment différents, sur lesquels on n'avait jamais travaillé dans le cadre de partenariats, en tout cas pas de cette manière-là. Et donc de diversifier un peu les relations... Avec Kampala c'est pareil on travaille sur des sujets un peu nouveaux comme l'éducation, l'agriculture urbaine qui sont vraiment intéressants aussi. »*
>
> Chargée de mission relations internationales pour la commune et Eurométropole de Strasbourg

La surmobilisation de certains services conduit en effet à ce niveau variable d'implication des agents, avec des services qui ont des thématiques considérées comme intéressantes pour l'international et d'autres moins. Cependant, comme l'explique la chargée de mission relations internationales de Strasbourg, la mobilisation de nouveaux services semble prometteuse et permet une internationalisation du territoire sans passer par ces thématiques dites d'excellence, mais en internationalisant plus largement l'institution.

Ainsi, la transversalité des services de relations internationales au sein de l'institution politique locale est en construction. Derrière cette transversalité se cache en réalité une recherche de légitimité qui n'est pas toujours acquise, et qui souligne que la place de l'international au sein d'une ville ne va pas de soi. Sans émettre de jugement sur la pertinence ou non d'un service de relations internationales au sein d'échelons locaux, il en résulte une marginalité des services, qui ont du mal à mobiliser leurs collègues pour mener des projets internationaux. Cependant, les

témoignages montrent que l'intérêt pour l'international s'accroît à mesure de la participation de services à des projets. La thèse de Mary Gely le confirme :

> « Il existe un mouvement vers un recentrage des actions extérieures sur les compétences spécifiques des collectivités territoriales les développant. (…) Cette connexion entre les actions extérieures et les politiques publiques locales mises en œuvre par la collectivité territoriale française facilite l'émergence de retombées plus directes pour l'institution et son territoire » (Gely 2016:238-39) .

La coordination et la mobilisation d'acteurs au sein de l'institution publique donnent tout leur sens aux coopérations internationales, notamment vis-à-vis des effets sur le territoire. Un deuxième niveau d'articulation des acteurs locaux permet de saisir les impacts des coopérations internationales sur le territoire : celui des rapports entre commune et intercommunalité.

7.2.2 Redéfinir les rapports entre communes et intercommunalités

Les coopérations internationales sont également un moyen d'aborder la question de la répartition des compétences entre communes et intercommunalités. On retrouve en France toutes les situations concernant la répartition de la compétence « relations internationales » entre communes et intercommunalités : un service uniquement dans la commune (ex : Le Mans, Rouen), mutualisé entre commune et intercommunalité (ex : Grand Lyon, Rennes, Strasbourg…), ou bien deux services distincts à la commune et l'intercommunalité (ex : Lille, Grenoble). Il est intéressant de voir comment se sont passées ces recompositions, et pourquoi elles ont eu lieu. Cela permet de saisir la place qu'occupent les relations internationales ainsi que le niveau d'intégration intercommunal du territoire. Enfin, étudier la place des intercommunalités pose la question de l'échelle du territoire internationalisé. La recherche par les acteurs urbains d'un optimum territorial, d'un « local total » (Offner 2006) qui donnerait l'occasion aux villes de s'internationaliser, pousse surtout les acteurs à interroger la répartition des compétences et à redéfinir leurs rapports.

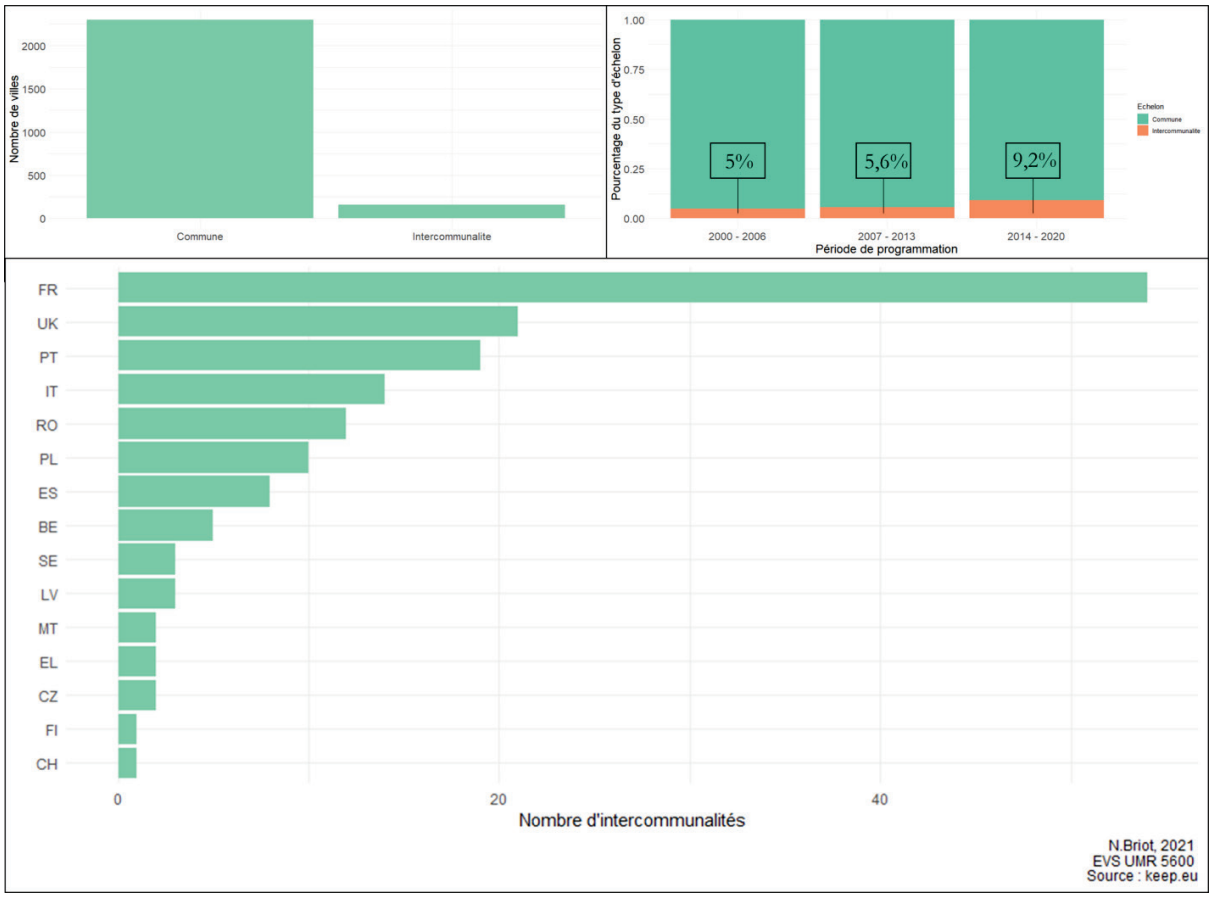


Figure 7.10 : Les intercommunalités au sein des projets européens

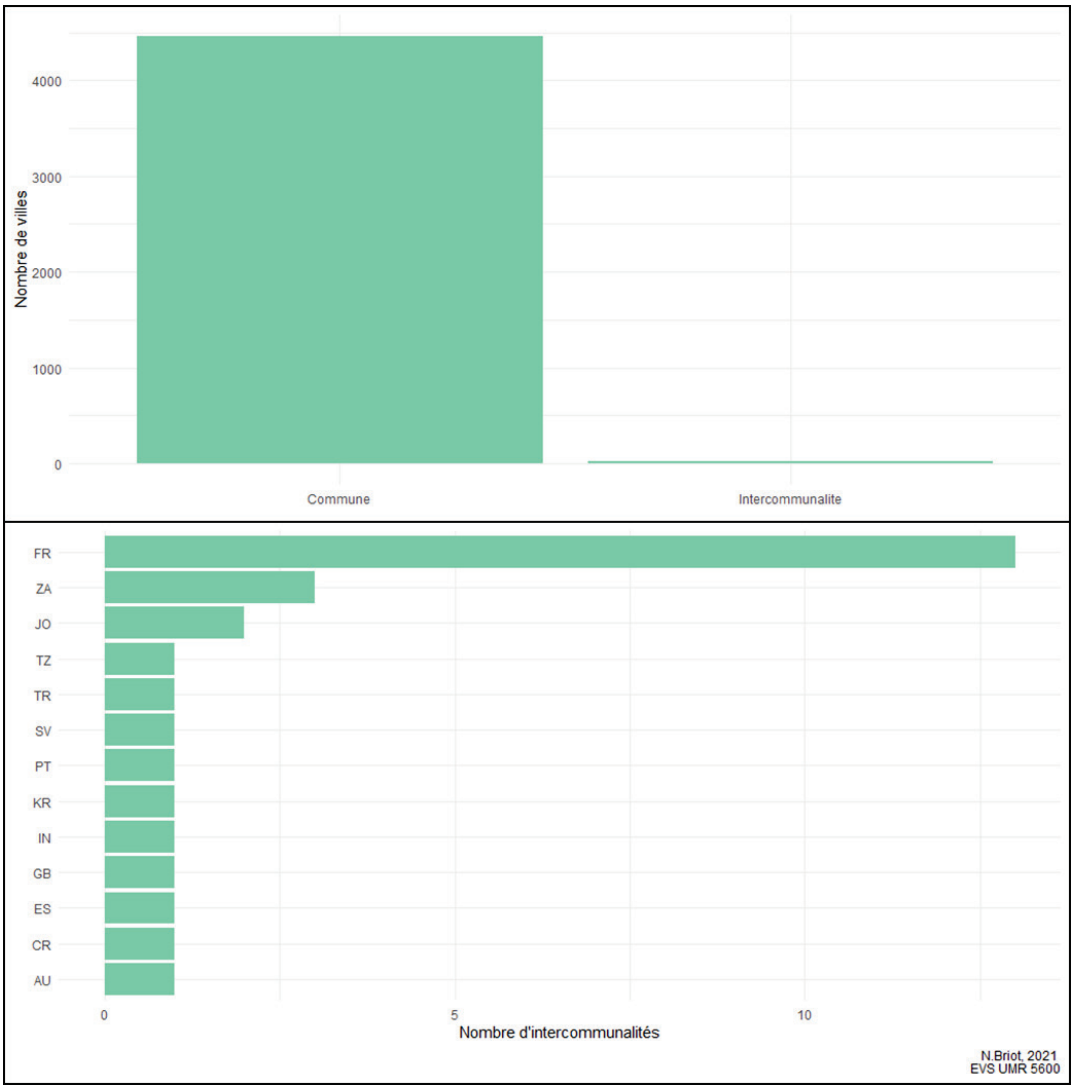


Figure 7.11 : Les intercommunalités au sein des associations de villes

Lecture de la Figure 7.10 et de la Figure 7.11 : lors de la constitution et du nettoyage des bases de données sur les projets européens, une variable « échelon » a été ajoutée. Ainsi, lorsque l'échelon de la ville mise en coopération était connu, il a été reporté dans cette variable. Lorsque l'échelon n'était pas mentionné, nous avons considéré qu'il s'agissait de l'échelle communale. Les pays ont été indiqués par leur code ISO 3166.

Les Figure 7.10 et Figure 7.11 montrent la part très faible des intercommunalités au sein du réseau de coopérations à l'échelle mondiale. Elles représentent 1% des territoires engagés pour les associations de villes et 6% pour les projets européens. Pour ces derniers, on remarque tout de même que la proportion augmente dans le temps, passant de 5% en 2000-2006 à 9,2% en 2014-2020. Enfin, dans les deux cas, le phénomène intercommunal est un problème essentiellement français, car une large majorité des intercommunalités sont des entités françaises. Sans revenir en détail sur le processus de création des intercommunalités en France, la création de ce nouveau niveau de gouvernance locale est liée au particularisme du maillage communal français, très fin, avec ses 35 000 communes. Les réformes visant à instaurer la mise en place d'intercommunalités cherchent donc à répondre aux problématiques liées à ce maillage (Kerrouche 2012). Dans notre

étude, la question intercommunale est incontournable. Elle reste très spécifique à la France, même si elle interroge l'enjeu de l'échelon territorial choisi pour l'internationalisation. Au sein des territoires enquétés, les rapports entre communes et intercommunalités diffèrent.

Ville	**Répartition de la compétence « relations internationales »**
Grenoble	Deux services distincts à la commune et à la métropole
Lille	Deux services distincts à la commune et à la métropole
Montpellier	Deux services distincts à la commune et à la métropole
Paris	Deux services distincts à la commune et à la métropole
Brest	Service mutualisé entre la commune et la métropole
Cherbourg	Service mutualisé entre la commune et la métropole
Dunkerque	Service mutualisé entre la commune et la métropole
Lyon	Service mutualisé entre la commune et la métropole
Nantes	Service mutualisé entre la commune et la métropole
Nice	Service mutualisé entre la commune et la métropole
Poitiers	Service mutualisé entre la commune et la métropole
Rennes	Service mutualisé entre la commune et la métropole
Saint-Étienne	Service mutualisé entre la commune et la métropole
Strasbourg	Service mutualisé entre la commune et la métropole
Toulouse	Service mutualisé entre la commune et la métropole
Clermont-Ferrand	Service uniquement à la commune
Commune de 120 000 habitants	Service uniquement à la commune
Le Mans	Service uniquement à la commune
Rouen	Service uniquement à la commune
Tours	Service uniquement à la commune
Vienne	Service uniquement à la commune

Tableau 7.1 : La répartition de la compétence « internationale » entre communes et intercommunalités dans les territoires interrogés

7.2.2.1 Des services uniquement à la commune

Un premier type de ville ne dispose d'un service de relations internationales qu'à l'échelle communale. Ce sont souvent les plus petites villes de mon corpus, qui correspondent aux clusters 2 et 3 de l'analyse en composantes principales réalisée sur les villes françaises (Figure 2.12, Figure 2.13, Figure 2.14). Ces villes petites et moyennes sont assez peu internationalisées, et le niveau de compétences allouées à l'intercommunalité y est toujours en cours d'instruction. Il s'agit surtout de communautés d'agglomération ou de communautés urbaines. Dans les entretiens, ce niveau d'intégration encore faible ressort.

« NB : Est-ce que l'échelon intercommunal a des relations internationales ?

E : Au niveau de la métropole on n'a pas développé cette délégation-là, elle est vraiment ville, donc c'est pour ça que je la porte en tant qu'adjointe sur Le Mans. Chaque ville de la métropole a ses relations internationales, ses jumelages. Il y a juste quelque chose de lancé à la métropole, que permet la loi sur l'eau, ils aident à la création de puits par le biais du 1% eau, et ça c'est l'ancien VP de la métropole qui avait lancé ça au Mali. Donc c'était vraiment la seule chose qu'ils avaient. Aujourd'hui, les coopérations décentralisées, quand elles existent, dans d'autres villes de la métropole elles le font en lien avec leur propre service et le ministère des Affaires étrangères.

NB : Et à terme c'est quelque chose qui va être créé ?

E : La métropole comporte plusieurs villes, on est la ville centre, mais je ne pense pas que ce soit quelque chose vers lequel on tende. Moi je pense que politiquement, même si ça rayonne au-delà de la ville du Mans, chaque ville a ses jumelages ancrés depuis des années, ce n'est pas quelque chose qu'on travaille collectivement, et quand ça prend une dimension importante, elle est départementale. Quand on parle du circuit, on passe directement au département et à la région. C'est nos partenaires, quand on accueille la délégation russe, quand on va à Indianapolis. On ne joue pas avec les villes de la métropole. Par défaut je crois que ce n'est pas voué à augmenter. Après on a quand même une VP en charge de l'économie, de l'attractivité du territoire, donc quand on parlait de ces volets économiques à développer, évidemment que ma collègue VP a intérêt qu'on puisse travailler sur ces liens-là. »

Adjointe déléguée au Rayonnement de la ville, aux Jumelages et au Patrimoine de la commune du Mans

« NB : L'échelon intercommunal a aussi un service relations internationales ?

E : Non en fait je ne connais pas leur dossier, je sais ce qu'il pense de l'international, mais en fait ils ne disent pas ce sur quoi ils vont travailler. Ça, c'était avant les élections métropolitaines. Là c'est en train de se mettre en place. Il y a un VP à l'attractivité internationale, mais pas à l'action internationale, il n'y a pas de service, on ne sait pas ce qu'il veut faire. C'est l'ancien président de la métropole donc il se peut que ce soit un peu à titre honorifique. On attend de voir. Il n'y a pas de DG en charge de l'international, en fait il n'y a pas vraiment de compétences d'action internationale de la métropole. »

Directrice des Relations internationales et de la Coopération décentralisée – Commune de Tours

Les relations internationales et en particulier les jumelages sont des liens très ancrés au sein des communes, qui en conservent donc la gestion. Au Mans, on sent cependant une tension entre le service communal qui gère ces relations internationales et le transfert de compétences sur lesquelles s'appuient les coopérations internationales. En effet, le cas du 1% eau, permettant de débloquer des fonds pour les coopérations décentralisées, est une compétence qui a été transférée à l'intercommunalité. De même, les intercommunalités ont pour compétence le développement économique, champ dans lequel s'inscrivent de nombreuses coopérations. Ainsi, dans ces situations, s'il n'existe pas encore de services intercommunaux, la question de la répartition des compétences se pose de plus en plus, car un nombre croissant de compétences relevant des relations internationales sont transférées au niveau de l'intercommunalité. Cela se traduit par l'attribution d'une responsabilité internationale à un agent de l'intercommunalité. Le cas de Clermont-Ferrand est cependant particulier.

« NB : Vous avez un service joint entre la commune et l'intercommunalité ?

E : Non, mais on travaille avec la métropole. Il n'y a pas de problème parce qu'il n'y a pas de stratégie internationale à la métropole et il n'y a pas de service et donc pour aller jusqu'au bout de l'échange, sur la douzaine de thématiques dont vous parliez, la moitié relève de la métropole. Les mobilités, le développement durable, l'écologie, l'énergie, l'économie circulaire, l'innovation, l'enseignement supérieur ... On est sur des politiques métropolitaines.

Nous on travaille sans être organisé en service mutualisé aussi bien sur des politiques publiques municipales que métropolitaines. C'est toute une question d'animation, mais la question se pose de la structuration, jusqu'où l'on va, est-ce qu'on mutualise pour officialiser tout ça ? »

Directeur Enseignement supérieur et relations internationales de la commune de Clermont-Ferrand

S'il n'existe pas de service mutualisé, la gestion des relations internationales rassemble de fait des compétences communales et métropolitaines. Ainsi, une réflexion sur la répartition des compétences a été amorcée et a conduit à une situation de mutualisation informelle des relations internationales. La poursuite de cette réflexion mène à deux situations différentes : soit un service mutualisé entre la commune-centre et l'intercommunalité, soit un service à chaque échelon.

7.2.2.2 Deux services à la commune et l'intercommunalité

La première situation consiste à avoir deux services, l'un à la commune et l'autre à l'intercommunalité. Cela est le cas à Grenoble, Lille, Montpellier et Paris. Cette configuration est liée à des contextes similaires.

Ville	Équipe communale	Équipe intercommunale
Paris	40	?
Montpellier	12	4
Grenoble	20	4
Lille	11	8

Tableau 7.2 : Équipes intercommunale et communale pour les services RI (en équivalent temps plein)

« Au niveau de la ville de Grenoble ils sont une quinzaine, nous on est 2 sur l'Europe, 1.5 sur l'international, alors je dirai que l'approche est complètement différente. »

Chef de projet Relations économiques internationales - Grenoble-Alpes Métropole

« Ils ont moins d'agents, nous on est une vingtaine, et lui il est tout seul et il s'occupe de l'économie, et dans une autre direction il y a deux personnes qui s'occupent de l'Europe et des réseaux européens. C'est un mode de fonctionnement très différent (…) Ce qu'il faut prendre en considération dans un schéma comme celui-là, c'est que la ville-centre a une histoire, elle est puissante, elle a cet historique qui amène à cette situation d'une direction très importante qui a une action internationale importante, face à une métropole toute jeune, qui fait de l'action internationale depuis pas très longtemps »

Directeur de l'action internationale et européenne de la commune de Grenoble

« NB : Il y a un service relations internationales au Grand Paris ?

E : Ils ont effectivement un service, mais ce n'est pas une grosse organisation. Il y a un budget, ils font des choses, mais ce n'est pas dément, par rapport à Paris. Ce n'est pas la même chose que le Grand Londres. »

Délégué général aux relations internationales et conseiller diplomatique de la Maire de Paris – Commune de Paris

La première ressemblance entre les entretiens est que l'échelon communal a une action internationale ancienne et puissante, qui se traduit par des équipes nombreuses, et que l'action internationale des intercommunalités est plus jeune et moins développée. Cette prédominance de l'échelon communal, associée à une activité intense, conduit à une situation asymétrique entre les deux échelons. L'ancienneté du service des relations internationales aurait pu être dépassée, mais s'ajoute une deuxième similitude, liée à des problèmes de gouvernance entre la commune et l'intercommunalité.

« On a beaucoup travaillé sur le sujet, on a beaucoup fait de schémas de fusion, de mutualisation, de mise à disposition, ascendante, descendante bref on a des centaines de pages. Pour l'instant rien n'a été mis en place, car c'est des décisions qui doivent être politiques. Si l'outil est d'un côté ou d'un autre, ça change beaucoup la donne. J'ai l'impression qu'on ne va pas y aller de sitôt, vu la complexité de gouvernance entre métropole et ville-centre. »

Directeur de l'action internationale et européenne de la commune de Grenoble

« On est sur des missions communes, et on a des missions séparées et peut-être qu'une des idées serait de mutualiser. Il y a eu des prémices il y a trois ans, mais qui ne se sont pas très bien passées à cause des problèmes de gouvernance ? Là, on est en train de re-réfléchir à faire les choses de manière plus intelligente, il ne faut pas que l'un prenne la part de l'autre. »

Directeur des relations internationales de la métropole de Montpellier

« Le problème de la métropole du Grand Paris c'est que Paris c'est 2,2 millions là où la moyenne des autres villes c'est 300 ou 400 000 habitants, donc on a un poids dément. Il faudrait découper Paris en deux ou 4 pour arriver à limiter le poids de Paris, ce qui est un vrai frein à la fusion des services. »

Délégué général aux relations internationales et conseiller diplomatique de la Maire de Paris – Commune de Paris

À Grenoble, Montpellier et Paris, ce sont bien des problèmes de gouvernance et de rapport entre échelons communal et intercommunal qui viennent bloquer les potentielles mutualisations. Dans le cas de Paris, ce ne sont pas tant des tensions politiques que le poids démographique et politique de Paris par rapport aux autres communes qui empêchent d'imaginer une action

internationale à l'échelle de l'intercommunalité. Le cas de Lille est différent de celui des trois autres villes.

« On collabore avec la MEL, la VP au rayonnement de la MEL est Martine Aubry, on a le même élu. »

Directeur innovation, développement économique et relations internationales - Commune de Lille

« L'absence de mutualisation, je dirai qu'elle est plus politique et aussi par rapport aux problèmes que je pointe tout au long de l'entretien. C'est celui de la vision de l'international de la collectivité. Quand la collectivité pourra dire 'on a une vision, c'est ça, et est-ce qu'il ne serait pas pertinent de fusionner ou de mutualiser ?' le projet se fera peut-être, car ailleurs ça se fait »

Chef de projet relations internationales de la Métropole Européenne de Lille

La métropole de Lille s'est désengagée de son action internationale depuis une dizaine d'années, ce qui conduit à un service qui est de moins en moins actif sur la question. Ainsi, en l'absence de problèmes politiques, voire face à une possible situation de coordination, puisque l'élue chargée des relations internationales est la même, c'est le manque d'une vision politique conjointe qui entrave la mutualisation de l'action internationale.

Finalement, dans les quatre villes, l'absence de mutualisation entre commune et intercommunalité mène à un une situation dissymétrique, avec une commune souvent très active à l'international et des intercommunalités qui ont une action plus limitée, et qui peinent à dynamiser l'action internationale. Les entretiens réalisés auprès des métropoles de Lille et de Grenoble sont très similaires sur ce point, avec des services moins dotés en ressources, mais surtout un réel déficit de portage politique.

« Il faut voir la différence de portage politique entre la commune et la métropole, de capacité de portage technique aussi et puis des compétences qui ne sont pas les mêmes. Ils ont une capacité d'ingénierie ici qui n'est pas comparable avec celles d'autres communes ni même avec la métropole, avec en plus un portage politique très fort. Par contre sur la question des compétences, on se retrouve souvent dans des compétences où nous on est présent. Est-ce qu'on se complète ? Est-ce qu'on se fait concurrence ? C'est plus compliqué que ça. »

Chef de projet Relations économiques internationales - Grenoble-Alpes Métropole

« L'international ce n'est pas la priorité du mandat précédent ni du mandat actuel. Pour dire les choses clairement, on n'a pas de portage politique sur ce sujet-là, donc c'est difficile d'avancer quand on est un technicien au sein d'une équipe, quand on n'a pas un soutien politique derrière. »

Chef de projet relations internationales de la Métropole Européenne de Lille

L'existence de deux services à la métropole et à la commune semble donc conduire pour Grenoble et Lille à un faible portage politique et à un faible investissement de la part des élus sur ce domaine au niveau de la métropole. Nous avons vu (cf. 3.2.1.2) que ce portage était essentiel à la vitalité des coopérations internationales. La politique internationale des intercommunalités, privées de l'ancienneté de la pratique que peuvent avoir les communes, reste à construire. Il est difficile d'amorcer des coopérations et d'engager une politique internationale intensive en quelques années. C'est pourquoi le dernier type de situation consiste à mutualiser les services, afin de bénéficier des avantages des deux échelons.

7.2.2.3 Des services mutualisés

La mutualisation des services est le cas le plus courant rencontré lors des entretiens. Les villes concernées sont des métropoles pour la plupart, donc l'échelon le plus intégré du processus de construction intercommunale.

	Commune	**Intercommunalité**	**Service mutualisé**
Portage politique	+	-	+
Pratique ancienne	+	-	+
Compétences	-	+	+

Tableau 7.3 : Récapitulatif des différentes situations

Cette organisation permet en même temps de bénéficier de la pratique ancienne et du portage politique des communes et des compétences des métropoles, notamment dans le domaine du rayonnement économique et de l'attractivité.

> *« La mutualisation des services a eu lieu en 2010, je n'y étais pas, mais visiblement ça n'a pas été simple, car la ville de Rennes a une politique internationale qui est ancienne, avec des pratiques, des gens, un service, des finances... et la métropole a eu pour la première fois un vice-président à l'international en 2008 donc ça a été une mutualisation d'un agent de la métropole et de 8 agents de la ville. Les compétences aujourd'hui sont de plus en plus à la métropole donc si vous voulez bosser sur le fond, c'est le niveau de référence. »*
>
> Responsable du Service International et Europe de la commune et la métropole de Rennes

> *« NB : Et vous avez été là au moment de la fusion ?*
>
> *E : Je l'ai vraiment porté, à la fois dans la structuration et le rapprochement des équipes de la ville et de l'ex-Communauté urbaine (CU) Grand Lyon et en même temps dans la structuration juridique et financière dédiée et la construction d'un cap, d'une vision et d'un programme d'activité.*

NB : Souvent on présente le Grand Lyon comme étant le cas de cette métropolisation qui s'est bien passé. Ça a été le cas pour les relations internationales ?

E : Alors dans la phase de rapprochement et de fusion il n'y a pas eu de gros soucis, de dommages collatéraux. J'ai réussi à embarquer toutes les équipes qui n'avaient pas du tout la même culture professionnelle. J'avais plutôt des cultures soit d'ingénieurs, soit d'urbanistes du côté de la CU, qui avaient l'habitude de travailler sur de la coopération au développement pour renforcer les capacités locales dans le domaine des services urbains et puis j'avais à la ville de Lyon des gens plutôt tournés vers des approches jumelages, assez classiques et traditionnelles. Donc il a fallu quand même rapprocher des cultures d'entreprise un peu différentes. Mais ça s'est bien passé. »

Responsable du service relations internationales - Métropole de Lyon

C'est donc une mutualisation qui a été réalisée dans ces territoires, et non un transfert de compétences de la commune à l'intercommunalité. Cette situation résulte de la gestion des coopérations internationales, qui repose à la fois sur des relations interpersonnelles fortes et sur un ancrage spatial ancien, notamment dans les jumelages. Une ville est jumelée avec un territoire singulier, et ce partenariat s'est construit et inscrit dans la durée. Il est malaisé de simplement transférer ces compétences de la commune à l'intercommunalité. De plus, comme le montrent les deux témoignages, les équipes compétentes dans le domaine des relations internationales sont issues des communes, car elles ont en charge la gestion des jumelages et des relations internationales depuis longtemps. Cependant, la mutualisation concerne la ville-centre et l'intercommunalité, mais pas les autres communes.

« NB : En ce qui concerne les relations entre communes et intercommunalités, comment est-ce que vous avez mis en place ce service commun ?

E : Il y a une convention de mutualisation qui est la mutualisation de certains services, entre la ville, la métropole et le centre communal d'action sociale de la ville de Nice. La compétence de financements extérieurs elle est vraiment mutualisée sur les budgets de la ville, de la métropole, et du centre d'action sociale. Par contre je n'ai pas vocation à accompagner des recherches de financements des budgets des petites communes de la métropole de Nice. Parce qu'elles n'ont pas pour l'instant mutualisé cette compétence. »

Directeur Europe, Euro-méditerranée et financements extérieurs à la Métropole de Nice

« NB : Pour les autres villes de la métropole qui ont peut-être des jumelages, comment ça se passe ?

E : Pour l'instant, on n'a pas spécialement de retour de leur part après si on nous interpelle, on les accompagne naturellement. Mais la mutualisation concerne la ville de Brest et la métropole de Brest, qui ont décidé il y a un certain nombre d'années de mutualiser tous les services ressources : les RH, les finances, les services techniques, et nous. Mais cette mutualisation ne concerne que la ville-centre et la métropole, ça s'est fait du temps des CU. »

Responsable service relations internationales - Brest Métropole

« Nous avons l'idée d'emmener les acteurs locaux, ce qui permet de répondre à la question du retour et de l'impact sur le territoire. S'il y a des acteurs locaux qui s'engagent et s'investissent, c'est parce qu'ils ont un intérêt, ils ne font pas ça pour faire plaisir à la mairie... Pour donner un exemple très simple, le lycée hôtelier qui est sur Saint-Chamond participe à une coopération. C'est toute la difficulté de ville[119] ou métropole. On a un service à la ville, mais pour les partenaires on ne s'est pas arrêté aux frontières... on est un bassin de vie. Et donc le lycée hôtelier est mis en lien avec un lycée hôtelier à Monastir et le proviseur est intéressé par le projet, car en termes d'ouverture pour ses jeunes c'était intéressant. »

Directrice adjointe Relations internationales de la commune de Saint-Étienne[120]

Cette mutualisation cantonnée à la ville-centre et à l'intercommunalité pose la question de l'échelle pertinente pour internationaliser une ville, et celle des compétences nécessaires pour que cette internationalisation ait un impact sur le territoire ; elle montre aussi le flou qui existe sur les limites d'une ville. La problématique de l'échelon des relations internationales n'interroge pas les limites du territoire internationalisé, mais la thématique par laquelle s'internationalise celui-ci. La mutualisation des services est en effet le niveau de compétences requises pour agir à l'international notamment sur le domaine économique ou encore technique, comme l'eau ou les déchets. Mais finalement, cette mutualisation ne s'accompagne pas d'une réflexion sur le territoire internationalisé et sur ses limites. À Saint-Étienne par exemple, bien que le service relève de la commune, les agents ne s'interdisent pas d'impliquer les acteurs à l'échelle de l'intercommunalité. L'emploi du mot « ville » dans le cadre de cette recherche révèle ce flou territorial. Celui-ci reflète que la construction des intercommunalités est un processus très français, dont les villes partenaires étrangères n'ont pas réellement conscience – pas plus qu'elles n'ont conscience de l'échelon avec lequel elles coopèrent. Elles coopèrent avec la « ville » de Nantes, de Lyon, de Grenoble, sans forcément s'attarder sur l'échelon territorial qui gère effectivement cette relation. Dans les relations internationales, la question de l'échelle pertinente (Houllier-Guibert 2009) est avant tout celle de la compétence et des acteurs les plus qualifiés. Le « local total » (Offner 2006) est recherché au travers du panel de compétences le plus large possible, des acteurs les plus intéressants pour faire rayonner le territoire. Cependant, ce rayonnement international ne concerne que la commune-centre, et pas les autres communes de l'intercommunalité. C'est toujours cette collectivité centrale qui est au cœur de la coopération internationale, quelles que soient les limites qu'on lui donne. Lorsque l'on coopère avec le Grand Lyon, on ignore Villeurbanne, et les autres communes de la Métropole en tant qu'entités territoriales en soi. La collectivité que l'on met en valeur reste la commune-centre. C'est pourquoi les communes de l'intercommunalité, pour la plupart, conservent un service des relations internationales qui leur

[119] Par ville, il faut ici entendre commune.

[120] Le contexte stéphanois est particulier : il y a un service communal, et la directrice du service est détachée à 50% pour amorcer une mutualisation de service avec l'intercommunalité. La mutualisation est donc en cours.

est propre, pour faire valoir leur collectivité en tant que telle. Ces actions internationales ont cependant une ampleur bien moindre.

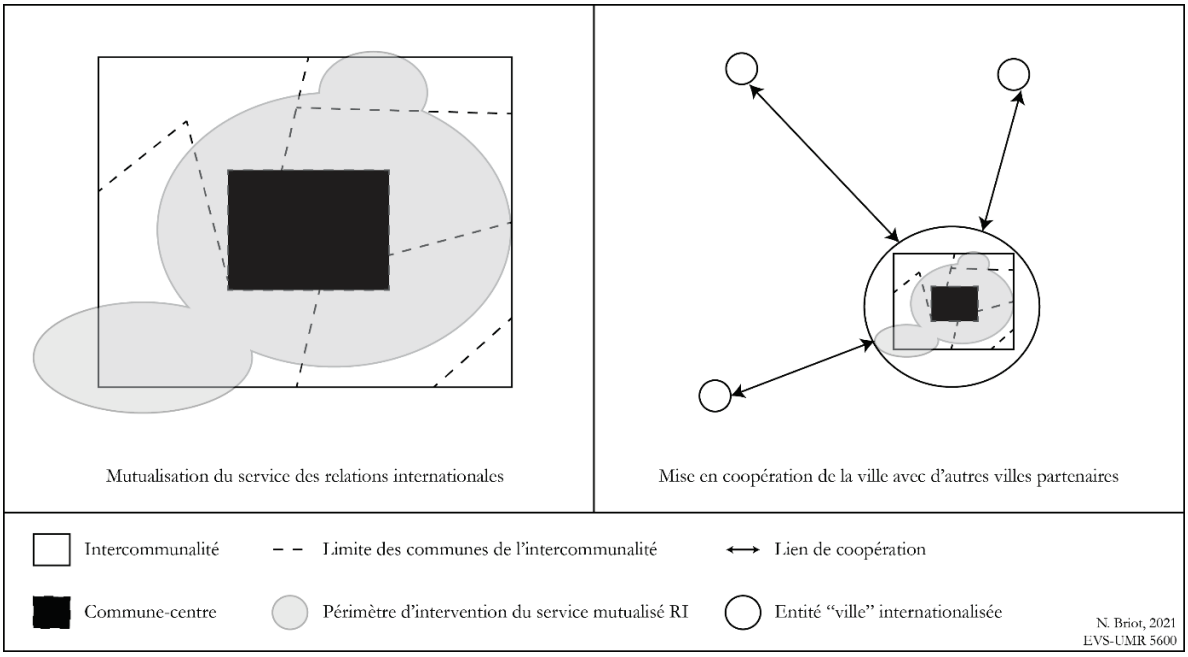


Figure 7.12 : Mutualisation des services et flou sur les limites de la ville internationalisée

Ainsi, la question des recompositions entre commune et intercommunalité montre le flou qui existe sur les limites du territoire à internationaliser. Ces limites sont un impensé par les services des RI, un impensé utile pour pouvoir saisir les opportunités de faire rayonner le territoire sans contraintes. Cependant, il conduit à un renforcement de l'attractivité de la commune-centre sans en faire bénéficier l'entièreté du territoire intercommunal.

Finalement, la question de la recomposition de la compétence « relations internationales » entre commune et intercommunalité interroge différents processus : celui des liens plus généraux entre ces échelons territoriaux, celui de la construction et de l'intégration des intercommunalités, et celui des limites du territoire internationalisé. Chaque situation rencontrée reflète différents rapports entre ces acteurs. Ceux-ci sont en constante évolution et montrent comment l'articulation entre institutions politiques locales construit un projet de développement de territoire. L'implication croissante d'autres types d'acteurs à l'échelle locale souligne enfin comment ce projet de territoire est désormais co-construit dans une perspective d'accroître les impacts sur le territoire.

7.2.3 La ville comme acteur collectif

Dans ce dernier temps, nous verrons comment les coopérations internationales sont un moyen de créer des synergies en interne grâce à des acteurs locaux de plus en plus mobilisés. Les évolutions des pratiques des relations internationales sont liées à une injonction, celle d'avoir des

effets sur le territoire. Dans l'ouvrage déjà cité, l'ARRICOD distingue deux types d'effets : les impacts « qui ne peuvent s'observer que sur le long terme et pour lesquels nos projets ne peuvent être qu'une contribution » et les incidences qui « s'observent surtout dans le changement de comportement, de pratiques, de relations entre acteurs » (Arricod 2012:68). Nous avons pu analyser les impacts des coopérations tout au long de cette recherche, en montrant les fonds reçus ou encore les échanges de bonnes pratiques, qui sont liés à la mise en place de projets internationaux. Il s'agit là de l'impact direct de l'international sur le territoire. Cette partie sera consacrée à l'étude des incidences, c'est-à-dire les changements de comportements et de relations entre acteurs, en particulier à l'échelle locale. L'international, de manière indirecte, conduit les acteurs locaux à se repositionner les uns vis-à-vis des autres, à créer de nouveaux ponts afin de participer conjointement à l'internationalisation du territoire dans lequel ils sont inscrits.

7.2.3.1 Le recours croissant aux acteurs du territoire

Dans un premier temps il est intéressant de voir comment les villes tentent de mobiliser de plus en plus d'acteurs du territoire. En effet, la légitimation des relations internationales des villes passe en grande partie par une recherche d'effets sur le territoire, plus rapidement visibles si l'on inclut des acteurs locaux qui peuvent en bénéficier directement.

> *« E : Avec Denver on a fait pas mal de choses. On a fait beaucoup de choses autour des start-up. Je trouvais ça dommage de ne pas proposer à la métropole d'utiliser et de bénéficier de ce lien privilégié pour développer les entreprises. C'est compliqué de développer des entreprises. Mais voilà après on a un brasseur, un éleveur, une entreprise qui est le Doctolib pour les vétérinaires.*
>
> *NB : Et ça a donné des choses ?*
>
> *E : Oui, je pense que ça a permis à des entreprises de se dire « l'international c'est possible », surtout parce qu'on est là et on les accompagne. Ça leur a permis de faire deux bières, il y a une bière du jumelage. Ça a permis de voir, pour le brasseur, comment ça pouvait se mettre en place. Il y a des entreprises qui ont pu partir. »*
>
> Responsable service relations internationales - Brest Métropole

> *« NB : Est-ce que de votre côté il y a des acteurs locaux, économiques ou associatifs sur lesquels vous vous appuyez ?*
>
> *E : Oui oui ! Tous les acteurs qui travaillent sur la jeunesse, les centres sociaux, la maison de la jeunesse et de la culture, la mission locale avec laquelle on travaille pour communiquer sur les recrutements des jeunes en service civique, la CCI pour le volet économique, les clubs sportifs, les associations sportives, les associations culturelles pour les résidences d'artistes, pour les expositions, pour la participation des artisans ou d'autres métiers d'art dans les fêtes des villes jumelles, car ils organisent des festivals en Pologne par exemple. »*
>
> Responsable des relations internationales de la commune de Vienne

« Et le troisième point pour un bon partenariat c'est qu'il faut que ce partenariat soit sollicité par les acteurs locaux. »

Directeur des relations internationales de la métropole de Montpellier

« Les impacts au niveau du territoire, je pense que c'est vraiment au niveau des structures elles-mêmes, des institutions, des acteurs qui participent à ces projets, c'est sur ça qu'on a vraiment le meilleur impact. Ce n'est pas quelque chose de très visible en fait, c'est peut-être ça le souci au niveau des RI des collectivités, c'est difficilement quantifiable. Après ça permet à la ville, à ces acteurs locaux, de profiter de ces relations pour monter des projets, pour bouger, pour travailler, pour avoir d'autres opportunités. »

Chargée des Relations internationales - Commune de Rouen

Les coopérations internationales sont donc une ressource pour les acteurs du territoire de s'internationaliser. Ils s'appuient sur ces relations existantes pour accéder à une échelle internationale. Les petites structures peuvent ainsi bénéficier d'un accompagnement dans leur démarche et minimisent les risques et les couts d'une telle démarche. Ces coopérations sont un moyen pour les acteurs locaux d'apprendre la pratique de l'international. Pour les villes, l'implication d'acteurs locaux et notamment d'entreprises permet de s'inscrire dans le nouveau paradigme économique des coopérations internationales. (Gely 2016; Rozier 2017). Dans un premier temps, la création de relations de coopération basées sur les acteurs locaux du territoire légitime l'action internationale des villes.

7.2.3.2 La construction d'un projet commun coordonné par les villes

Mais au-delà de cette légitimité par les impacts directs, l'implication des acteurs locaux permet aux villes de formaliser un projet de territoire inclusif, tout en se positionnant comme coordonnateur ou chef d'orchestre de ce projet. Par les coopérations internationales, les villes se placent au centre des relations entre acteurs à l'échelle locale.

« Le deuxième niveau c'est le niveau local, au-delà de ces politiques publiques, les collectivités ne font pas tout, mais travaillent avec les acteurs du territoire. On fait toute l'animation du tissu local pour embarquer, pour proposer un cadre de coopération, ils s'en saisissent ou pas. »

Directeur Enseignement supérieur et relations internationales de la commune de Clermont-Ferrand

« Les missions économiques nous ont donné des envies différentes. Ces envies ont rencontré leur public. Ça nous a donné la capacité de nous dire qu'on peut coordonner des choses. On organise depuis 6 ans ce qu'on appelle les Journées de l'Eau. C'est un évènement où a beaucoup de partenaires qui sont réunis et en particulier les associations. Et on s'est aperçu que les associations pour faire des présentations en public, c'est parfois compliqué. Donc on les a formées à l'animation. Je pense que notre passage dans le secteur des entreprises a permis d'acquérir cette expertise

d'accompagnement. Ça nous a permis de professionnaliser les associations, mais nous-même nous nous sommes professionnalisés. »

Responsable service relations internationales - Brest Métropole

« NB : Quand vous menez ce type de coopération, vous vous basez sur des acteurs locaux ?

E : Oui, trop peu parce que comme il y a eu un vide au niveau de l'action internationale de la métropole, aujourd'hui il faut redéfinir le rôle de l'institution et des acteurs au niveau coopérations internationales et rayonnement. Ce n'est pas simple, car beaucoup d'acteurs et notamment les acteurs qu'on souhaite associer au niveau de design comme les acteurs culturels ou les pôles de compétitivité ont tous une politique propre au niveau international. Donc comment redéfinir un projet commun, c'est ce qui nous manque aujourd'hui un peu. Un travail a été engagé il y a un peu plus d'un an, car la métropole a développé sa marque territoriale, qui s'appelle Hello Lille. Il y a eu un travail fait avec les acteurs pour savoir comment on travaille sur le rayonnement, mais là aussi la gouvernance n'étant pas simple, parfois les relations sont bonnes, parfois elles sont compliquées avec les acteurs du territoire. On n'a pas encore réussi aujourd'hui à fédérer et avoir un projet collectif.

NB : Mais vous essayez de le construire ?

E : Oui, c'est un peu ce que je regrette, mais c'est aussi le challenge à relever. Dans mes autres fonctions, tout s'est fait grâce et avec les acteurs du territoire. Quand on intervenait en Afrique c'était en mobilisant aussi bien des collégiens que des associations spécialisées, que des réseaux de coopérations régionaux, nationaux, internationaux... Et aujourd'hui on sent que la métropole est un peu seule, qu'elle doit vraiment reconstruire sa relation et amener les acteurs avec elle.

NB : Et pourquoi la métropole est plus isolée ?

E : C'est parce qu'il y a eu ce vide-là, des collectivités ont décidé d'arrêter leur action internationale, les acteurs associatifs qui travaillaient dans la coopération au développement se sont retrouvés tout seuls. Soit certains meurent, car il y a aussi des financements derrière, soit certains survivent et puis font leur vie de leur côté. »

Chef de projet relations internationales de la Métropole Européenne de Lille

Ces différents témoignages montrent comment l'international permet de coordonner les acteurs à l'échelle locale, et comment la ville s'appuie sur ces relations pour formaliser un projet de territoire. Le témoignage de la métropole de Lille souligne que l'absence de présence de la ville sur ce domaine pendant quelques années conduit finalement à une restructuration des acteurs et de leur politique internationale sans la ville, et donc avec des politiques internationales multiples et non coordonnées. Ainsi, un des effets principaux de l'action internationale des villes résulte en soi dans la l'agencement des acteurs autour d'un projet commun de développement du territoire. C'est cette coordination des acteurs qui permet au territoire de se développer. Certaines recherches sur les coopérations internationales abordent cette question : « dans le cadre du paradigme économique de l'AICT, la coopération deviendrait davantage une méthode structurée

de coalition d'acteurs qu'un engagement politique ou une démonstration d'amitié » (Rozier 2017). Ainsi, les coopérations internationales sont un moyen pour créer des synergies nouvelles entre acteurs.

> *« Il se trouve que pour MOLOC c'est vraiment une initiative qui a été co-construite avec les services de la ville de Lille, nos collègues de l'urbanisme en particulier et avec des partenaires du territoire : l'Agence d'urbanisme, le CAUE (Centre d'architecture Urbanisme Environnement), l'école d'architecture. Donc on avait un réseau de partenaires qui se sont mobilisés assez vite autour de la construction d'une candidature portée par Lille et ensuite qui a été construite avec différents partenaires européens »*
>
> Directeur innovation, développement économique et relations internationales - Commune de Lille

> *« La coopération avec Monastir, ça a permis de coordonner des gens sur place et c'est ce qui ressort d'une partie des récits. Un des collègues tunisiens dit que ce projet-là leur a permis de se connaître localement. Et nous c'est pareil, le proviseur du lycée n'est pas toujours à côté du président de la CPME. Et quand on part en délégation, qu'on emmène tout le monde à l'étranger, ce qu'on a fait tous les ans en fin d'année à Monastir pour organiser des rencontres entre tous ces secteurs, faire le point sur les actions et projeter sur l'année suivante. Comme dans une délégation on a une vingtaine de personnes d'horizons différents, ils sont complètement décadrés de leur environnement habituel et donc ils échangent et les gens se révèlent une fois sortis de leur contexte. Ça crée des liens. Et c'est pour ça que pour moi les relations internationales sont des projets de développement local. Souvent on dit que je vais faire du développement en Afrique et je dis que non, je fais du développement ici ! »*
>
> Directrice adjointe Relations internationales de la commune de Saint-Étienne

Ces deux témoignages montrent comment la mise en place d'une coopération internationale permet de créer des ponts entre acteurs à l'échelle locale, dans une logique de développement. Ainsi « l'internationalisation est autant un enjeu de gouvernance interne à travers, notamment, les effets de mise en réseau, les effets cognitifs des processus localisés d'expertise qu'un enjeu de gouvernance externe (promotion) » (Pinson et Vion 2000). Ce processus fait référence au passage de la ville comme société locale au statut d'acteur collectif, idée développée par Patrick Le Galès.

> « Les sociétés locales sont faites d'interactions d'acteurs multiples jouant à différentes échelles dont une partie des actions est orientée par la société locale et prend un sens dans la durée. La ville en tant que société locale est analysée en termes d'agrégation et de représentation des groupes et des intérêts » (Le Galès 2003:27).

Au contraire, penser la ville comme acteur collectif permet :

> « D'éviter l'écueil de la réification de la ville comme un acteur unitaire, examinée essentiellement du point de vue des acteurs politiques élus. Cela suppose de prendre en compte la diversité des acteurs, des groupes et des institutions qui la composent. (…) Tout comme l'intérêt général de l'État, l'intérêt général d'une ville est une fiction créée et portée par des acteurs à un moment donné » (Le Galès 2003).

Ainsi, les coopérations internationales entre villes sont un moyen de construire cet intérêt commun de la ville avec une diversité d'acteurs inscrits sur le territoire. Ces coordinations d'acteurs locaux sont au cœur de nombreux dispositifs et sont un enjeu en soi, recherché par les services des coopérations internationales entre villes.

> *« La troisième chose, c'est qu'on impose à toutes les villes impliquées dans Urbact de mettre en place un groupe local composé de tous les acteurs locaux qui sont concernés par le plan d'action qu'elles vont déterminer pendant 3 ans pour essayer de mettre en œuvre. On constate que ces groupes locaux perdurent après. C'est-à-dire qu'ils continuent à vivre au-delà de la vie du programme. »*
>
> Directeur du programme Urbact

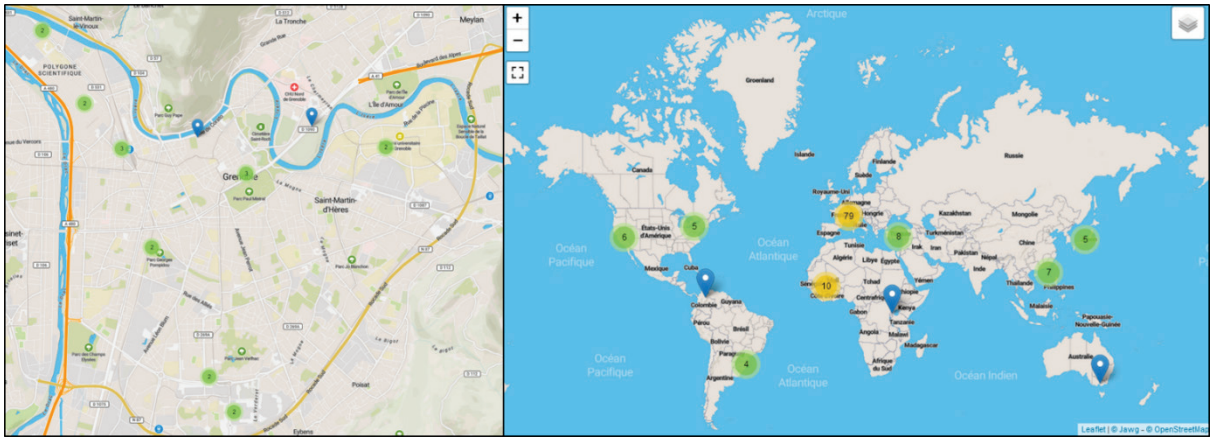
Cette modalité de la mise en place des projets Urbact montre que pour les institutions européennes, un des enjeux majeurs de ces projets internationaux est bien la formalisation, à l'échelle locale, de consortiums d'acteurs locaux qui peuvent mettre en place le plan d'action. On peut faire référence ici à un autre type de programme européen bien étudié par la littérature, les programmes Liaison Entre Action de Développement de l'Économie Rurale (LEADER) financés par le FEADER, qui ne sont pas des projets internationaux, mais suivent la même logique à l'échelle locale. Les territoires retenus se voient allouer une enveloppe budgétaire destinée à soutenir des projets portés par des acteurs publics ou privés. Ils mettent ensuite en place un Groupe d'action locale (GAL) qui gère le projet. Les recherches sur ces programmes montrent que la réussite du projet tient essentiellement à la coordination des acteurs locaux au travers des GAL, créant de fait une institution rassemblant des acteurs et impulsant de nouveaux liens au sein du territoire (Lacquement et Chevalier 2016; Mathé et al. 2014). Une initiative lancée conjointement par la commune et par la métropole de Grenoble fait écho à ces consortiums d'acteurs locaux.

> *« Il y a une plateforme qu'on a mise en place, Grenoble Alpes - Connexion et relations internationales, qui recensent de manière déclarative les actions internationales des acteurs du territoire. Ce n'est pas exhaustif, car on déclare ce qu'on veut, mais il y a pas mal de choses. »*
>
> Chef de projet Relations économiques internationales - Grenoble-Alpes Métropole

> « Grenoble Alpes - Connexions & Actions internationales, c'est quoi ? Il s'agit d'une plateforme collaborative et déclarative où chaque acteur du territoire – entreprise, association, université, organisme de recherche ou institution publique – ayant une action internationale peut recenser cette dernière sur une carte interactive. Les objectifs de cette plateforme sont de renforcer la visibilité des acteurs locaux et leurs présences à l'étranger, de faciliter le développement de synergies nouvelles et de consolider l'attractivité du territoire. En contrepartie de leurs contributions, les acteurs peuvent alors identifier des partenaires

potentiels et collaborer autour de projets communs à l'international. Faire naître des synergies entre différents acteurs de l'écosystème grenoblois, telle est la finalité majeure de la plateforme. »

Site internet Grenoble Alpes - Connexions et actions internationales[121]



Carte 7.2 : Cartographie interactive de l'action internationale du territoire grenoblois par la plateforme Grenoble Alpes - Connexions et actions internationales

Cette initiative lancée par la commune et la métropole de Grenoble a donc pour objectif de créer de nouvelles synergies, encadrées par la ville de Grenoble. Les deux cartes de la Carte 7.2 sont intéressantes, car deux échelles sont confrontées : celles des coopérations internationales, à l'échelle mondiale, qui représentent les lieux où Grenoble est présente dans le monde, mais également celle de la ville de Grenoble où sont recensés les acteurs locaux ayant une activité internationale. Les coopérations internationales sont donc aussi un moyen pour intervenir à cette échelle locale. Ce constat fait écho aux travaux sur l'innovation sociale et territoriale.

Comme nous l'avons expliqué en début de partie, l'innovation sociale prend le contre-pied de la représentation classique du développement, basée sur l'innovation technologique. Les travaux sur l'innovation sociale montrent que ce sont avant tout les interactions sociales et l'organisation d'une société qui permettent son développement. Ces travaux ont émergé pour analyser le développement de zones rurales ou marginales, s'appuyant en partie sur l'économie sociale et solidaire. Les actions étudiées étaient des initiatives centrées sur des réseaux d'acteurs originaux et innovants venant dynamiser un espace, dans une logique de développement alternatif. L'innovation territoriale est l'une des approches de l'innovation sociale : « elle souligne l'importance de la structure de la société comme catalyseur, mais aussi comme ensemble de contraintes à l'innovation sociale dans un contexte territorial régional, local, au niveau d'un quartier. En situant les contraintes au niveau structurel de la société, cette approche se présente comme moins capable de surmonter les contraintes à l'intégration des nouvelles idées sur le progrès social que, par exemple, l'approche par l'innovation organisationnelle ou l'approche par

[121] https://international.grenoblealpes.fr/, consulté en juillet 2021

la créativité soutenue par le *leadership* ou les individus éminents qui sont considérés comme les premières forces à pouvoir dépasser les barrages » (Hillier et al. 2004). Ainsi, c'est la mise en place d'actions collectives nouvelles à l'échelle du territoire qui permet son développement, et ce sont donc des facteurs endogènes au territoire qui entraine sa dynamisation (Amblard et al. 2018; Torre 2015). Les coopérations internationales impulsent donc ces dynamiques à l'échelle locale, et participent à un mode de développement innovant basé sur des interactions nouvelles entre acteurs locaux. Par le biais du projet d'internationalisation, les villes se positionnent en chef d'orchestre d'un projet de territoire visant à unifier les ambitions internationales des acteurs locaux dans un but commun : celui de servir l'intérêt du territoire. Si cette recherche a pu aborder cette question, une méthode plus immersive serait surement très riche, en regardant finement les relations d'acteurs au sein d'un territoire et en observant par exemple un service de relations internationales ou un projet de coopération pendant un temps long.

Au terme de cette dernière partie, nous avons analysé comment la mise en place de coopérations internationales entre villes impulse des dynamiques endogènes au territoire, et cela à différentes échelles. À l'échelle de l'institution politique, la posture transversale des services des relations internationales mobilise les autres services, des compétences spécifiques et des expertises qui favorisent le développement de certaines activités. Les relations internationales sont un moyen de repenser voire de renforcer les rapports entre communes et intercommunalités, notamment au travers de la compétence nécessaire pour permettre le développement du territoire. Enfin, à l'échelle du territoire dans son ensemble, la création de synergies locales autour d'un projet de développement unifié par les villes promeut une dynamique territoriale. Par conséquent, si les impacts des coopérations entre villes proviennent en partie de l'apport de l'international sur le territoire (fonds reçus, bonnes pratiques échangées …), l'international est aussi un moyen d'impulser des dynamiques endogènes au territoire, ce qui fait écho aux travaux sur l'innovation territoriale. Ces effets, ou incidences selon l'ARRICOD, sont moins visibles, mais parfois plus structurants pour le développement territorial, et constituent les villes internationalisées en acteurs collectifs.

Conclusion du chapitre

Ce dernier chapitre aura permis de dépasser plusieurs représentations latentes des coopérations internationales entre villes et de leurs impacts. Entre l'« anecdote confidentielle » et le projet de ville néolibérale, nous proposons une approche alternative, qui soutient que ces coopérations structurent et enrichissent le territoire internationalisé. Elles donnent l'occasion de réfléchir aux grands enjeux qui affectent les villes en échangeant avec des villes d'autres pays, éloignées, mais confrontées aux mêmes problématiques. Ces coopérations sont le support de la revendication d'une expertise des villes, qui doivent gérer les effets concrets des grandes crises contemporaines, par rapport aux institutions supranationales et aux États, pointés comme inactifs et incompétents

pour gérer ces problématiques mondiales. Enfin, ces relations internationales créent des dynamiques endogènes au territoire, en permettant aux acteurs locaux à tous les niveaux de repenser leurs interactions afin de proposer un projet de développement territorial innovant et commun.

Synthèse de la partie 3

- Le terme de *rescaling* est opérant pour analyser les coopérations internationales entre villes si celui-ci est appréhendé au travers de toutes ses définitions. Si les coopérations bilatérales semblent correspondre au *rescaling* en tant que projet d'État tel que l'envisage Brenner, les coopérations multilatérales sont plus en accord avec la recomposition des niveaux proposée par Nicolas Escach.
- Le concept de *rescaling* montre que ces coopérations sont un moyen pour les villes de se repositionner dans la hiérarchie urbaine, en acquérant une centralité topologique.
- L'apport des coopérations internationales ne se résume cependant pas au *rescaling* et à ses effets, mais permet aux villes d'adopter une posture active face aux grandes crises internationales et de devenir plus résilientes.
- Enfin, les coopérations sont un outil utilisé par les municipalités pour structurer un réseau d'acteurs à l'échelle locale en formulant un projet de territoire commun afin de favoriser le développement de la ville.

Conclusion générale

> *« Je suis convaincue qu'une ville a tout intérêt à avoir ce type de projets parce que la ville est l'échelon au plus proche des citoyens. Dans un monde où on ne vit pas seul, d'autant plus en ces périodes où on sent que le monde est tout petit, la ville est la plus à même de communiquer et de transmettre au citoyen cette possibilité de vision, d'ouverture au monde, et aussi d'afficher sa place, entre guillemets, en tant que ville au niveau international. Ça a tout son sens au niveau des villes. C'est souvent une question qui revient, de se dire « à quoi ça sert d'avoir des coopérations au niveau des villes, est-ce que ça a vraiment un sens ? ». Mais oui ! Puisque les coopérations, les relations internationales impliquent particulièrement l'aspect relationnel et l'aspect humain. Et au niveau des échelons territoriaux, si on regarde bien, c'est l'échelon communal qui est au plus proche et qui, en plus, a des capacités d'interagir dans différents domaines dans lesquels les citoyens peuvent être impliqués. »*
>
> Chargée des Relations Internationales - Commune de Rouen

Cet extrait d'entretien est particulièrement fort et résume un grand nombre de points abordés dans cette thèse. Les coopérations internationales entre villes sont des relations permettant aux acteurs locaux de jouer et de naviguer entre les échelles. Il s'agit, comme le dit l'agent de Rouen, de l'échelon le plus proche du citoyen. Les coopérations internationales agissent à la manière d'un pont entre l'échelle locale et l'échelle internationale. Les villes contribuent aux débats à l'échelle internationale en mettant en lumière l'aspect local de grands enjeux contemporains. Dans le mouvement inverse, ces relations donnent l'opportunité aux villes d'ouvrir leur territoire local aux enjeux internationaux. Cependant, cette citation montre également que la politique internationale des villes n'est pas acquise et pose un certain nombre d'interrogations, tant en terme scientifique qu'au sein des institutions politiques locales. Cette thèse s'est attachée à s'ancrer dans ces questionnements en regardant ces coopérations par le biais de leur structure à l'échelle mondiale et européenne et au travers des ambitions des villes dans leur engagement international. Afin de conclure cette recherche, nous pouvons repartir des différents axes qui ont guidé cette thèse, en répondant aux questions qui les composent.

<u>Axe de recherche 1 :</u> Comment les villes se mettent-elles en réseau ? Quels facteurs sont opérants quant à la mise en réseau ? Quels buts visent les coopérations ? Quel est l'impact de la mise en réseau au sein des coopérations internationales pour les territoires ?

Les pratiques de mises en réseaux ont évolué à travers le temps. Tout d'abord conçues comme des actions symboliques et culturelles, portées par des associations, les coopérations ont été investies par les institutions politiques locales, qui ont créé des services dédiés aux relations internationales et des délégations officielles d'élus. C'est au travers de ces agents et de ces élus que les villes s'internationalisent par le biais de la formalisation de relations de coopération. Un

ensemble de dispositifs juridiques et financiers à toutes les échelles (régionale, nationale, européenne, internationale) permet et incite la mise en réseau des villes dans des coopérations internationales. Un grand nombre d'acteurs à toutes ces échelles se placent en intermédiaires et en facilitateurs pour l'intégration de ces réseaux de coopérations internationales. Le maintien et l'activité de ces relations dépendent en grande partie du portage politique des acteurs locaux sur ces questions et soulignent l'actorialité forte de ces relations. Les réseaux spatiaux et sociaux se superposent et conditionnent la vivacité des échanges. C'est donc en même temps la maîtrise de l'espace et de la distance géographique séparant les partenaires, mais aussi l'investissement politique et relationnel engagé dans ces relations par les villes qui permettent à ces partenariats d'exister.

Nous avons montré que la légitimité de ces coopérations est en construction et est inégale selon les villes interrogées. Certaines ont amorcé une politique internationale intense. Les discours accompagnant la mise en place de ces coopérations sont divers. La thématique du rayonnement et de l'économie est souvent mise en avant, ainsi que le souhait de récupérer des fonds internationaux et européens. Cependant, ce discours est complété progressivement par une volonté d'échanger de bonnes pratiques entre villes à l'échelle internationale sur de grands enjeux contemporains affectant toutes les villes. Conscientes des impacts locaux de ces recompositions mondiales, les villes deviennent des acteurs actifs à l'échelle internationale par le biais de ces coopérations. Enfin, les entretiens que nous avons menés suggèrent que ces coopérations permettent aux villes de se structurer à l'échelle locale, et de se former comme acteur collectif. La mise en relations d'acteurs locaux sur un projet d'internationalisation conduit à voir ces coopérations internationales en tant que composante de l'innovation territoriale (Hillier et al. 2004; Moulaert et Nussbaumer 2008). Les coopérations internationales favorisent donc le développement territorial par les effets induits à l'échelle locale.

<u>Axe de recherche 2 :</u> Quelle est la structure des réseaux de coopérations ? Comment sont organisés ces liens entre villes ?

Les coopérations entre villes se distinguent selon leur caractère formel ou informel. De nombreuses coopérations ne sont pas formalisées par un accord de coopération ou l'adhésion à une association de villes, comme à Grenoble au travers de son réseau « Les villes en transition ». Ce caractère informel est renforcé par le renouvellement de la temporalité des coopérations. Les jumelages, caractérisés par une coopération illimitée dans le temps, sont remplacés par des coopérations limitées, pensées sous forme de projet et conditionnées par l'accès à des financements s'étalant sur quelques années. La fin du projet conduit au maintien de relations, cette fois informelles, entre villes. Les relations formelles sont, elles, révélatrices d'une volonté de visibilisation de l'étendue du réseau international d'une ville. Ce sont ces relations institutionnelles qui ont été recensées et étudiées.

Nous avons examiné trois types de réseaux qui diffèrent par leur structure, leur temporalité, leur portée spatiale. Les coopérations bilatérales sont les relations les plus anciennes, souvent illimitées dans le temps. Elles sont saisies par tous les profils de villes et sont les relations les plus fortes portées par les services des relations internationales. Elles permettent toutefois une internationalisation moins efficace que les autres types et sont donc de moins en moins investies. Le réseau des projets européens correspond à un réseau petit-monde et sans échelle, structure bien connue en théorie des graphes. Ces projets sont limités dans le temps, mais donnent l'opportunité de récupérer des fonds plus élevés que les autres types, ce qui attire de plus en plus de villes. Ils sont cependant complexes à obtenir, à cause de la lourdeur des dossiers à présenter. Le réseau des associations de villes est un réseau de potentialité pour les villes y prenant part, mais ne reflète pas un réseau de relations sociales et spatiales effectives. Il s'agit de regroupement de villes portant leur voix auprès de structures internationales ou supranationales (Eurocities en est un bon exemple, en faisant le lien entre les villes et les institutions européennes), mais aussi d'institutions permettant d'étendre leur réseau de connaissances.

Nos analyses révèlent que l'intermédiarité est un concept central dans la compréhension de la structure de ce réseau. Cette notion met l'accent sur l'aspect relationnel de ces coopérations et de la place de pont qu'occupent certaines villes. L'interconnaissance entre villes est un élément essentiel dans la construction et la structuration de ces réseaux. Elle permet de souligner la dimension petit-monde de ces coopérations, où chaque ville peut en rallier une autre par un faible nombre de liens. Elle met en avant la dimension « club » de ce réseau, difficile à intégrer pour des villes mettant en place une stratégie internationale. L'évolution de ce réseau reflète également cette dimension club, avec un ralentissement du nombre de coopérations bilatérales ou multilatérales nouées depuis les années 2000. Le pic des coopérations bilatérales date des années 1990 tandis que pour les projets européens et les associations de villes, il est visible dans les années 2000-2010. Ce ralentissement s'explique par la crise économique qui affecte les ressources publiques et qui conduit les villes à se recentrer sur les politiques fondamentales de gestion de l'espace local. On peut également interpréter cela par le fait que le nombre de villes insérées dans ces coopérations a touché une forme de plafond. Cela dénote que seules certaines villes, les plus grandes, sont capables de mener une politique internationale active et que l'internationalisation des villes ne se diffuse plus aux villes de taille plus modeste.

<u>Axe de recherche 3 :</u> Quels espaces sont construits à travers les coopérations ? Quelle géographie du monde est dessinée au travers de ces relations ? Comment les réseaux de villes contribuent-ils à la création d'une échelle intermédiaire régionale ?

Les coopérations entre villes révèlent des structures spatiales particulières. Tout d'abord, elles modifient les rapports entre espaces. Si les coopérations bilatérales reflètent les rapports géopolitiques et asymétriques classiques entre États, les coopérations multilatérales renouvellent

ces rapports en permettant l'ouverture de nouveaux horizons d'échanges au-delà des espaces classiquement investis par les États.

Nous avons souligné que le poids de la proximité géographique est un facteur fondamental dans la l'instauration de coopérations. Les villes coopèrent avant tout avec celles qui leur sont proches spatialement. Si la proximité joue un rôle particulier dans la mise en place de ces relations, ces relations structurent également ces espaces en les maillant. La spatialisation de ces réseaux fait apparaître deux types d'échelles de coopération : l'échelle régionale et l'échelle mondiale. Les villes participent à la construction d'ensembles régionaux délimités, et renforcent la régionalisation du monde. L'échelle régionale semble être un premier palier d'internationalisation. Les villes moyennes et petites s'insèrent plus particulièrement à l'échelle régionale tandis que les grandes villes sont intégrées à l'échelle mondiale. L'échelle régionale apparaît comme une échelle intermédiaire, faisant le pont entre l'échelle locale et l'échelle globale. Ainsi, on ne coopère pas de la même manière ni au même endroit selon le type de villes qui s'internationalise. Toutefois, les villes européennes ne suivent pas cette tendance, avec de nombreuses grandes villes insérées à l'échelle de l'Europe.

L'espace communautaire est particulièrement actif dans ces réseaux de coopération. 30% des villes-membres d'une association sont issues d'un pays-membres de l'UE. Un type de coopération ne se retrouve qu'à cette échelle, celui des programmes européens, initiés par les institutions européennes. L'Union européenne apparaît comme le centre névralgique de ces coopérations, et ses villes occupent un rôle moteur dans la mise en relation des villes à une échelle mondiale. La construction de l'Union européenne s'appuie sur ces relations entre villes pour mailler le territoire communautaire et diminuer les effets frontières. En retour, l'Union européenne légitime les villes dans leur revendication d'une plus grande autonomie face aux États. L'Union européenne laisse aux villes et à leur coalition une place non négligeable dans le processus décisionnel européen. Les institutions européennes mettent en place différents moyens permettant aux villes de s'insérer dans les réseaux. Enfin, ces coopérations sont un outil du *soft power* européen à échelle mondiale à travers des actions ténues, mais appuyées par une masse critique de villes, conduisant à l'exportation des pratiques européennes, comme le montre le programme européen International Urban Cooperation. Ainsi, derrière une Union européenne qui est souvent pointée du doigt pour la mise en compétition des territoires qu'elle induit, notre travail met en lumière un mouvement inverse, celui de la promotion de la coopération entre les territoires au travers d'un ensemble de dispositifs et incitations. Les coopérations internationales constituent donc un moyen d'étudier la construction de l'Union européenne et d'observer son dynamisme quand on l'aborde par le biais des liens entre l'échelon territorial le plus fin, celui des villes.

<u>Axe de recherche 4 :</u> Les hiérarchies urbaines sont-elles remodelées sous l'effet de la mise en réseau des villes ? Comment interpréter ces coopérations à la lumière du concept de *rescaling* ?

Nos analyses de la centralité des villes à l'échelle mondiale et européenne montrent le même résultat : la cartographie des villes centrales dans ces réseaux révèle une géographie des villes inhabituelles. Ce ne sont pas des villes mondiales ou des villes capitales qui sont au cœur de ces relations, mais des *second cities* (Hodos 2007). La corrélation entre poids démographique et insertion dans les réseaux est faible. Certes, les petites villes sont faiblement insérées, mais l'insertion des grandes villes ne va pas de soi : elle dépend de leur volonté d'insérer ces réseaux. Les coopérations internationales entre villes sont souvent citées comme un outil efficace leur permettant de rayonner à l'échelle internationale. Ainsi, ce sont ces villes secondaires, suffisamment importantes pour s'engager dans une stratégie d'internationalisation, mais qui ne sont pas encore assez visibles à l'échelle mondiale qui sont particulièrement dynamiques dans ces réseaux. À l'échelle mondiale, l'exemple de la ville de Medellín est très parlant, car cette dernière a réussi, grâce à son action internationale, à se défaire en partie de son image associée à la violence urbaine. À l'échelle française, la ville de Lyon incarne également ce concept, avec une posture très active à l'international, dans tous les types de coopération. Les coopérations conduisent à repenser la hiérarchie urbaine et permettent aux villes d'acquérir une nouvelle forme de centralité, topologique si ce n'est fonctionnelle selon les critères classiques de hiérarchisation urbaine.

Ce résultat nous a permis de nous positionner par rapport au terme de *rescaling*. Cette nouvelle centralité et la coalition de villes donnent l'opportunité aux collectivités d'accéder à des échelles supérieures et de peser sur les processus décisionnels des échelons territoriaux nationaux et supranationaux (en particulier européen). Ce renouvellement des rapports s'ancre dans le *rescaling* institutionnel (Cox 2009; McCann 2003; Swyngedouw 2004) étudié par Nicolas Escach (2015). Les coopérations bilatérales sont encore fortement imprégnées des représentations et objectifs portés par les États, et s'inscrivent dans une « diplomatie démultipliée ». Loin de la diplomatie des villes et du désordre international souvent annoncé, ces relations renforcent la diplomatie traditionnelle. Ces coopérations évoquent la définition du *rescaling* proposé par Brenner, qui montre que ce processus est avant tout un projet porté par l'État dans une perspective néolibérale. Cependant, les coopérations multilatérales permettent aux villes d'engager une politique internationale portée par des intérêts et des thèmes qui leur sont spécifiques, se détachant de la diplomatie classique. L'internationalisation de débats portant sur des thématiques locales conduit à l'apparition d'une nouvelle échelle « glocale », échelle composée d'acteurs locaux portant leurs propres centres d'intérêts sur la scène globale (Swyngedouw 2004). Cette scène « glocale » est un moyen pour les villes de légitimer leur action et de revendiquer leur autonomie, en particulier sur des sujets touchant l'échelle mondiale avec des impacts locaux tels que

l'environnement (Emelianoff 2007), par le biais d'associations comme C40 ou ICLEI ou encore la crise sanitaire (on pense au site « Covidnews » lancé par Eurocities). Les villes, au travers des coopérations internationales, tentent de se placer en tant qu'acteurs incontournables dans la réflexion et la gestion de ces enjeux internationaux, en affirmant que l'échelle locale est l'échelle la plus compétente pour répondre à ces défis internationaux.

Au-delà des réponses à ces axes de recherche, cette thèse propose trois apports majeurs par rapport à l'analyse des coopérations internationales entre villes.

Spatialiser les coopérations entre villes

Le premier apport de cette thèse est le fait de spatialiser l'analyse des coopérations internationales entre villes. Cela a été répété tout au long de cette recherche ; ces coopérations ne sont pas déconnectées des lieux qu'elles mettent en relation. Tout d'abord, l'espace joue un rôle dans la mise en coopération. On ne coopère pas de la même manière selon la distance qui séparent les partenaires, la localisation géographique des villes ou encore le type de villes. L'espace n'est pas un support lisse. Il conditionne les relations, l'investissement des partenaires, les moyens engagés. Les nombreux travaux sur le sujet homogénéisent les comportements des villes à l'échelle internationale, en se basant principalement sur le cas des grandes villes très actives. Or, notre recherche montre qu'une ville ne s'internationalise pas de la même manière en fonction de différents critères. Son poids politique et démographique modifie son accès aux ressources pour s'internationaliser, et limite donc son action internationale tant en termes d'intensité que de projection spatiale. Les villes de taille moyenne ont en effet tendance à se restreindre à l'échelle régionale tandis que les grandes villes investissent davantage l'échelle mondiale. Enfin, spatialiser l'étude de ces coopérations nous a permis de voir comment les représentations entre espaces jouent sur les coopérations et reproduisent les rapports asymétriques de la diplomatie d'États à l'échelle des villes.

Dans un mouvement de retour, les coopérations internationales maillent et structurent les espaces connectés par ces relations, à une échelle régionale. Ces coopérations rapprochent d'abord symboliquement les espaces, puis matériellement au travers de flux d'agents municipaux, de citoyens ou encore de ressources, ce qui concrétise la relation. L'Union européenne se sert de ces relations pour appuyer la construction de l'espace communautaire, en encourageant la mise en place de coopérations entre villes par le biais de multiples dispositifs. Ces incitations s'inscrivent dans une volonté de mettre en coopération les villes et de dépasser la vision d'une Union européenne qui favorise la compétition entre espaces.

Ainsi, prendre en compte l'espace donne l'occasion de montrer la diversité des formes de coopération entre villes, en fonction des espaces mis en coopération, mais aussi des contextes nationaux et régionaux dans lesquels ces villes s'insèrent. Les analyses menées dans notre

recherche permettent donc d'aborder l'hétérogénéité du phénomène coopératif entre villes à l'échelle mondiale.

Mesurer et visualiser le phénomène

Le deuxième apport de cette thèse est qu'elle propose de quantifier et de visualiser ces réseaux de coopérations. Sur les trois types de coopérations étudiées, deux bases de données exhaustives ou très représentatives nous ont permis de mesurer assez fidèlement les relations internationales entre villes à l'échelle mondiale. La recension de ces coopérations a bien évidemment des limites, que nous avons soulignées plusieurs fois dans cette recherche. L'informalité d'une grande partie du réseau de coopérations en est forcément une. De plus, certaines associations de villes ainsi que certains programmes de coopérations européens ne donnent pas accès à leurs données. Cependant, l'exercice de compilation et de quantification de ces données à l'échelle globale est un travail relativement inédit. Cela nous a conduits aussi à une réflexion sur l'accès à ces données à l'échelle mondiale, accès complexe, car ces relations sont peu recensées aux échelles nationales ou supranationales. L'Union européenne se démarque avec un rapport aux données ouvertes toujours très intéressant pour les chercheurs et permet d'étudier les programmes Urbact et Interreg Europe de manière exhaustive.

Au-delà de la recension et de la mesure des coopérations internationales entre villes, la visualisation de ces relations est un enjeu important afin de donner à voir l'étendue de ce phénomène coopératif. Cela appuie l'idée que l'internationalisation des villes par le biais des coopérations n'est pas un phénomène limité, mais qu'il favorise le maillage et l'interconnexion d'espaces à l'échelle internationale. Plus de 600 villes à l'échelle européenne et 4500 villes à l'échelle internationale, issues de 180 pays participent à ces coopérations. La visualisation sous forme de réseau souligne l'effet de maillage de ces relations sur les espaces. Elle donne l'opportunité de représenter la circulation des informations, des modèles, des pratiques dont ces relations sont le support. La visualisation de ces réseaux permet enfin de montrer comment les coopérations internationales entre villes participent au processus de mondialisation, tout en appuyant l'idée que cette mondialisation peut être étudiée différemment, à une échelle plus fine et par le biais de relations politiques.

Repenser les apports et les effets

Enfin, le dernier apport de notre travail est de repenser les effets de ces coopérations pour les villes. Cet apport s'inscrit au sein de la réflexion scientifique sur le sujet, mais s'adresse aussi aux professionnels de l'action internationale des villes qui peinent à légitimer leur action. Les coopérations internationales entre villes sont empreintes de représentations assez contradictoires qui brouillent le propos quant à leur utilité. Souvent marginalisées, car perçues comme peu utiles pour le territoire par les institutions, nous montrons que ces coopérations ont trouvé une forme

de justification au travers de deux types de discours, diamétralement différents et pourtant superposés. La première forme de légitimité s'attache à montrer comment ces relations promeuvent une citoyenneté mondiale, associée à la solidarité internationale. Nous soulignons que ce discours vient en particulier justifier les coopérations décentralisées et l'aide au développement dans lesquelles sont inscrites les villes. Le deuxième type de discours insiste sur l'effet des coopérations quant au rayonnement et au développement économique de la ville, qui est pour autant difficilement mesurable.

Notre recherche propose une autre vision de l'apport de ces coopérations sur ces territoires. Ces coopérations sont avant tout des réactions à la mondialisation et aux enjeux globaux. Elles permettent à la ville d'adopter une posture active face à ces recompositions mondiales et de concurrencer des visions étatiques portées par la diplomatie traditionnelle. Ces coopérations promeuvent la gestion à l'échelle locale de ces problématiques majeures et soulignent par la même occasion les impacts déjà manifestes de ces changements globaux, en particulier climatiques. Ces coopérations sont un moyen de ne pas être passif face aux effets de la mondialisation sur les territoires. Enfin, les apports de ces coopérations sont avant tout visibles en analysant les recompositions du tissu d'acteur local. Les coopérations internationales sont donc un prétexte pour construire une stratégie de développement du territoire à l'échelle locale, et c'est par la structuration des acteurs locaux que la ville peut légitimer ces relations internationales.

Notre travail de thèse a fait émerger de nouvelles questions et ouvre des pistes de réflexion à différentes échéances.

À court terme : compléter l'étude des coopérations internationales par l'étude des jumelages

Le projet RECIT dans laquelle est inscrite cette recherche (2019-2021) au sein du laboratoire EVS-UMR 5600 a pour objectif d'examiner les Linked Open Data (LOD), et notamment les données wikidata. Ce projet permettra à terme de récupérer les données sur les jumelages recensés sur Wikipédia. Ces données sont les plus complètes à l'échelle mondiale sur le sujet et ont déjà été étudiées par un projet européen ESPON TERCO à l'échelle des jumelages européens (ESPON et EUROREG 2012). Elles devaient être intégrées dans cette thèse, mais, suite au confinement, le projet a été interrompu pendant plusieurs mois. Leur observation pourra confirmer les résultats obtenus lors de l'analyse des projets européens et des associations de villes. Elles permettront d'aborder l'internationalisation des villes via ces liens encore empreints d'une vision symbolique et culturelle des échanges entre villes, mais en même temps intenses, car durables dans le temps.

À moyen terme : comparer le poids des contextes nationaux sur l'internationalisation des villes

Si ma thèse se centre sur les coopérations internationales entre villes à l'échelle des villes françaises, je souhaite élargir mes perspectives d'un point de vue spatial. En effet, les coopérations internationales entre villes s'inscrivent dans un mouvement particulièrement dynamique et visible de montée en puissance des villes actrices à l'échelle internationale. Pour autant, cet activisme international connaît de fortes disparités spatiales qui sont peu étudiées par la littérature. La répartition des villes dynamiques à l'international est composée de pôles et de vides. Lire ces disparités à l'aune du niveau de développement ou encore du poids démographique de la ville ne fonctionne que très partiellement. Ainsi, si de nombreuses villes d'Europe, d'Amérique latine (Medellín, Porto Alegre) et du bassin méditerranéen (Izmir, Istanbul) émergent, on note une absence assez remarquable du continent africain, de l'Asie, à l'exception de la Corée du Sud (Busan, Seoul), et même de l'Amérique du Nord. Pourquoi existe-t-il telles disparités spatiales dans la répartition des villes actives à l'échelle internationale ? Un examen du corpus juridique encadrant l'internationalisation des villes semble être une piste prometteuse pour analyser cette répartition. En effet, les mouvements de décentralisation sont très inégaux et la capacité légale des villes à accéder à l'échelle internationale est très différente. De plus, l'étude des dispositifs financiers nationaux et supranationaux à disposition des villes et des incitations permettant aux villes de s'internationaliser à l'échelle internationale pourrait expliquer cette inégale répartition spatiale.

À long terme : Les coopérations internationales comme innovation territoriale

Cette piste de recherche s'inscrit dans le dernier chapitre de ma thèse et souhaite approfondir la réflexion amorcée sur les coopérations internationales en tant qu'élément déclencheur d'un processus d'innovation territoriale entendu comme l'étude des relations entre acteurs en tant que facteur de développement territorial. En effet, il s'agirait de regarder un double mouvement initié par les coopérations internationales sur les réseaux d'acteurs locaux. Dans un premier temps, le but serait de voir comment s'organisent les acteurs locaux autour du projet de mise en coopération du territoire. L'acteur politique se place-t-il réellement en chef d'orchestre ou bien est-il mobilisé par les autres acteurs locaux (associatifs, économiques, culturels) pour nouer une coopération ? Comment se passent le choix du partenaire et la détermination du projet de coopération ? Quels acteurs locaux prennent part à ces coopérations, et lesquels acquièrent une nouvelle forme de centralité à l'échelle locale ? Quelles thématiques ou problématiques sont mises en avant par les acteurs du territoire ? L'objectif serait d'observer la construction d'une coopération internationale, de voir quels sont les buts déterminés par les acteurs locaux et d'étudier les recompositions des rapports entre ces derniers sous l'effet de la mise en coopération. Dans un deuxième temps, je souhaiterais analyser comment les apports de l'international

modifient à leur tour les réseaux d'acteurs locaux et le territoire de la ville. Comment les acteurs et le territoire reçoivent-ils ces apports, dans le cas du transfert de bonnes pratiques ou bien de la construction d'un aménagement grâce à des fonds internationaux par exemple ? Comment adapte-t-on une bonne pratique au territoire ? Comment dépense-t-on l'argent reçu dans le cadre de projets internationaux ? L'ambition de cette perspective de recherche est d'étudier l'impact de ces coopérations internationales à une échelle très fine sur le développement de la ville. Pour ce faire, le recours à une méthodologie mixte serait promu. Les bases de données européennes utilisées dans cette thèse sont très riches (bases de données keep) et peuvent encore être mises à profit. Nous n'avons conservé que les villes dans ce travail, et nous proposons maintenant d'exploiter l'entièreté de ces données en incorporant les autres types d'acteurs investis dans ces coopérations à l'échelle européenne (par exemple les universités, les entreprises, les associations…). Une méthodologie plus immersive serait également mise en place, en suivant un service de relations internationales d'une ou plusieurs villes afin d'étudier finement l'activité internationale de la ville et ces effets sur le territoire local. Cette piste de recherche sera la plus difficile, et longue à mettre en place d'un point de vue pratique, mais elle semble être la plus riche sur le plan théorique et empirique, en permettant de joindre le corpus sur l'innovation territoriale à celui des relations internationales des villes.

Bibliographie

Acuto, Michele. 2013. *Global Cities, Governance and Diplomacy: The Urban Link*. Abingdon, Oxon ; New York, NY: Routledge.

Acuto, Michele. 2016. « Give Cities a Seat at the Top Table ». *Nature* 537(7622):611-13. doi: 10.1038/537611a.

Acuto, Michele, Ariana Dickey, Stephanie Butcher, et Carla-Leanne Washbourne. 2021. « Mobilising Urban Knowledge in an Infodemic: Urban Observatories, Sustainable Development and the COVID-19 Crisis ». *World Development* 140. doi: 10.1016/j.worlddev.2020.105295.

Acuto, Michele, et Benjamin Leffel. 2021. « Understanding the Global Ecosystem of City Networks ». *Urban Studies* 58(9):1758-74. doi: 10.1177/0042098020929261.

Acuto, Michele, Mika Morissette, et Agis Tsouros. 2017. « City Diplomacy: Towards More Strategic Networking? Learning with WHO Healthy Cities ». *Global Policy* 8(1):14-22. doi: 10.1111/1758-5899.12382.

Acuto, Michele, et Steve Rayner. 2016. « City Networks: Breaking Gridlocks or Forging (New) Lock-Ins? » *International Affairs* 92(5):1147-66. doi: 10.1111/1468-2346.12700.

Aguirre, Iñaki. 1999. « Making sense of paradiplomacy? An intertextual enquiry about a concept in search of a definition ». *Regional & Federal Studies* 9(1):185-209. doi: 10.1080/13597569908421078.

Amblard, Laurence, Guy-El-Karim Berthomé, Marie Houdart, et Sylvie Lardon. 2018. « L'action collective dans les territoires. Questions structurantes et fronts de recherche ». *Géographie, économie, société* Vol. 20(2):227-46.

Amiri, Sohaela, et Efe Sevin, éd. 2020. *City Diplomacy: Current Trends and Future Prospects*. Palgrave Macmillan.

Antier, Gilles. 2005. *Les stratégies des grandes métropoles*. Paris: Armand Colin.

d'Arc, Hélène Rivière. 2006. « La géographie et les réseaux internationaux de villes et d'urbanistes. Une vision euro-latino-américaine ». *Cahiers des Amériques latines* (51-52):63-74. doi: 10.4000/cal.8137.

Ardinat, Gilles. 2013. *Géographie de la compétitivité*. Paris: Presses Universitaires de France.

Arricod. 2012. *L'action internationale des collectivités territoriales*. Le cavalier bleu. Paris.

Asdourian, Bruno, et Diana Ingenhoff. 2020. « A Framework of City Diplomacy on Positive Outcomes and Negative Emotional Engagement: How to Enhance the International Role of Cities and City/Mayor Branding on Twitter? » P. 83-109 in *City Diplomacy: Current Trends and Future Prospects*, *Palgrave Macmillan Series in Global Public Diplomacy*, édité par S. Amiri et E. Sevin. Springer.

Atkinson, Rob. 2001. « The Emerging "Urban Agenda" and the European Spatial Development Perspective: Towards an EU Urban Policy? » *European Planning Studies* 9(3):385-406. doi: 10.1080/713666487.

Atkinson, Rob. 2015. « The Urban Dimension in Cohesion Policy: Past Developments and Future Prospects ». *European Structural and Investment Funds Journal* 3(1):21-31. doi: 10.13140/2.1.3587.7449.

Atkinson, Rob, et Cristiana Rossignolo. 2018. « Cities and the 'soft Side'of Europeanization: The Role of Urban Networks ». in *Handbook of European Policies: Interpretive Approaches to the EU*. Cheltenham: Edward Elgar Publishing.

Auschner, Eika, Liliana Lotero Álvarez, et Laura Álvarez Pérez. 2020. « Paradiplomacy and City Branding: The Case of Medellín, Colombia (2004–2019) ». P. 279-303 in *City Diplomacy: Current Trends and Future Prospects*, *Palgrave Macmillan Series in Global Public Diplomacy*. Cham: Springer.

Autissier, Anne-Marie. 2018. « Capitales européennes de la culture : des priorités contradictoires et une notoriété inégale ». *Sociétés* n° 140(2):33-42. doi: 10.3917/soc.140.0033.

Axelrod, Robert. 2006. *Comment réussir dans un monde d'égoïstes: Théorie du comportement coopératif*. Paris: Odile Jacob.

Bäckstrand, Karin, Jonathan W. Kuyper, Björn-Ola Linnér, et Eva Lövbrand. 2017. « Non-state actors in global climate governance: from Copenhagen to Paris and beyond ». *Environmental Politics* 26(4):561-79. doi: 10.1080/09644016.2017.1327485.

Badie, Bertrand, et Guillaume Devin. 2007. *Le multilatéralisme*. La Découverte. Paris.

Bagnasco, Arnaldo, Patrick Le Galés, Arnaldo Bagnasco, et Patrick Le Galés. 2000. « Introduction: European cities: local societies and collective actors? » P. 1-32 in *Cities in Contemporary Europe*. Cambridge: Cambridge University Press.

Baldersheim, H., J. Bucek, et P. Swianiewicz. 2002. « Mayors Learning across Borders: The International Networks of Municipalities in East-Central Europe ». *Regional & Federal Studies* 12(1):126-37. doi: 10.1080/714004723.

Balleix, Corinne. 2010. « La politique française de coopération au développement ». *Afrique contemporaine* n°236(4):95-107. doi: 10.3917/afco.236.0095.

Bansard, Jennifer S., Philipp H. Pattberg, et Oscar Widerberg. 2017. « Cities to the Rescue? Assessing the Performance of Transnational Municipal Networks in Global Climate Governance ». *International Environmental Agreements: Politics, Law and Economics* 17(2):229-46. doi: 10.1007/s10784-016-9318-9.

Baraize, François, et Emmanuel Négrier. 2003. *L'invention politique de l'agglomération - François Baraize, Collectif,Emmanuel Négrier*. Paris: L'Harmattan.

Barber, Benjamin. 2013. *If mayors ruled the world: dysfonctional nations, rising cities*. Yale University Press. Londres.

Barbier, Clément. 2018. « Les impasses de la « ville néolibérale » : entre « rééquilibrage territorial » et « rayonnement international », les paradoxes de deux grands projets de renouvellement urbain dans les agglomérations de Lille et de Hambourg ». *Métropoles* (Hors-série 2018). doi: 10.4000/metropoles.5821.

Bardin, Laurence. 2013. *L'analyse de contenu*. Paris: Presses Universitaires de France.

Baudelle, Guy, et Bernard Élissalde. 2007. « L'aménagement à l'heure de l'Europe : une construction territoriale imparfaitement partagée ?, Planning in the Age of EU: an Imperfectly shared Territorial Building Process? » *L'Information géographique* 71(4):43-67. doi: 10.3917/lig.714.0043.

Baudelle, Guy, Catherine Guy, et Bernadette Merenne-Schoumaker. 2011. *Le développement territorial en Europe. Concepts, enjeux et débats*. Rennes: Presses universitaires de Rennes.

Beal, Vincent, et Gilles Pinson. 2014. « When Mayors Go Global: International Strategies, Urban Governance and Leadership ». *International Journal of Urban and Regional Research* 38(1):302‑17. doi: 10.1111/1468-2427.12018.

Beauguitte, Laurent. 2019. « Sur la détection de communautés en général et avec R en particulier ». *Blog Hypothèse du GDR Analyse de réseaux en sciences humaines et sociales*. Consulté (https://arshs.hypotheses.org/1314).

Beauguitte, Laurent, et César Ducruet. 2011. « Scale-free, small-world networks et géographie ». Consulté 14 novembre 2017 (https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00601211/document).

Bengtsson, Maria, et Sören Kock. 1999. « Cooperation and competition in relationships between competitors in business networks ». *Journal of Business & Industrial Marketing* 14(3):178‑94. doi: 10.1108/08858629910272184.

Benington, John, et Janet Harvey. 1999. « Networking in Europe ». P. 197‑221 in *The New Management of British Local Governance*, *Government beyond the Centre*, édité par G. Stoker. London: Macmillan Education UK.

Bennafla, Karine. 2012. « Pour une géographie des bordures à l'heure globale : frontières et espaces d'activités "informelles" ». Thèse de doctorat, Université Paris Ouest Nanterre La Défense.

Berry, Brian J. L. 1964. « Cities as Systems Within Systems of Cities ». *Papers in Regional Science* 13(1):147‑63. doi: https://doi.org/10.1111/j.1435-5597.1964.tb01283.x.

Betsill, Michele M., et Harriet Bulkeley. 2004. « Transnational Networks and Global Environmental Governance: The Cities for Climate Protection Program ». *International Studies Quarterly* 48(2):471‑93. doi: 10.1111/j.0020-8833.2004.00310.x.

Biland, Émilie. 2012. « Une fonction publique politisée ? » P. 51‑68 in *La fonction publique territoriale*. La Découverte.

Bontemps, Véronique, Chowra Makaremi, Sarah Mazouz, Hugo Bernard, Boe Carolina, Lola Courcoux, Isabelle Coutant, Didem Daniş, Catherine Deschamps, Annika Dippel, Anouk Flamant, Marjorie Gerbier-Aublanc, Maddalena Gretel Cammelli, Aisling Healy, Jean-François Laé, David Lagarde, Dilara Nazli, Adèle Massard, Jacinthe Mazzochetti, Franck Mermier, Laetitia Overney, Anaïk Pian, Bruno Proth, Paul Tailheuret, Simon Turner, Hassan Yacine, et Manuela Zechner. 2018. *Entre accueil et rejet. Ce que les villes font aux migrants*. Paris: Le passager clandestin.

Bontenbal, Marike, et Paul van Lindert. 2009. « Transnational City-to-City Cooperation: Issues Arising from Theory and Practice ». *Habitat International* 2(33):131‑33. doi: 10.1016/j.habitatint.2008.10.009.

Boulineau, Emmanuelle. 2016a. « La coopération territoriale entre l'union européenne et ses voisinages orientaux et balkaniques. Contribution à une géographie politique de l'européanisation. » HDR, ENS de Lyon.

Boulineau, Emmanuelle. 2016b. « Les jumelages internationaux des villes de la mer Noire: dynamiques spatiales et temporelles ». *Revue Géographique de l'Est* 56(3‑4). doi: 10.4000/espacepolitique.5407.

Boulineau, Emmanuelle. 2017. « Pour une géographie politique de la coopération territoriale. Régions transnationales et réseaux de villes en perspective ». *L'Espace Politique* (32). doi: 10.4000/espacepolitique.4357.

Bouncken, Ricarda B., Johanna Gast, Sascha Kraus, et Marcel Bogers. 2015. « Coopetition: A Systematic Review, Synthesis, and Future Research Directions ». *Review of Managerial Science* 9(3):577-601. doi: 10.1007/s11846-015-0168-6.

Bourdin, Alain, Joël Idt, et Collectif. 2016. *L'urbanisme des modèles : Références, benchmarking et bonnes pratiques*. Edition de l'Aube.

Bouron, Jean-Benoît. 2021. « Echelle ». *Géoconfluences* En ligne.

Bouteligier, Sofie. 2013. *Cities, Networks, and Global Environmental Governance: Spaces of Innovation, Places of Leadership*. Londres: Routledge.

Bremmer, Ian, Sophia Clement, Andrew Cottey, et Thanos Dokos. 1999. « Emerging Subregional Cooperation Processes: South-Eastern Europe, The Newly Independent States and the Mediterranean ». P. 213-40 in *Subregional Cooperation in the New Europe: Building Security, Prosperity and Solidarity from the Barents to the Black Sea*. Londres: Palgrave Macmillan UK.

Brenner, Neil. 1999. « Globalisation as Reterritorialisation: The Re-Scaling of Urban Governance in the European Union ». *Urban Studies* 36(3):431-51. doi: 10.1080/0042098993466.

Brenner, Neil. 2004. *New State Spaces: Urban Governance and the Rescaling of Statehood*. Oxford: Oxford University Press.

Brennetot, Arnaud. 2006. « Métropoles idéales pour cadres internationaux. Classement international et réalités sociales ». *Les Annales de la Recherche Urbaine* 101(1):108-17. doi: 10.3406/aru.2006.2677.

Bretagnolle, Anne, Denise Pumain, et Céline Vacchiani-Marcuzzo. 2007. « Les formes des systèmes de villes dans le monde ». P. 301-14 in *Données urbaines*. Vol. 5.

Briot, Ninon. 2016. « Le réseau de villes Lighting Urban Cities International, étude d'une des stratégies d'internationalisation de la ville de Lyon ». Mémoire de Master, ENS de Lyon, Lyon.

Briot, Ninon. 2018. « Les coopérations territoriales des villes de la région Auvergne-Rhône-Alpes : internationalisation et mises en réseaux ». Mémoire de Master 2, ENS de Lyon.

Briot, Ninon. 2020. « Mettre en scène l'appartenance à l'UE : la Semaine européenne des régions et des villes ». *Géoconfluences*. Consulté (http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/territoires-europeens-regions-etats-union/articles-scientifiques/semaine-europeenne-regions-villes).

Briot, Ninon, Emmanuelle Boulineau, Lydia Coudroy de Lille, et Lise Vaudor. 2021. « Mapping International Cooperation between European Cities: A Network Analysis of the Interreg C and Urbact Programs ». *Cybergeo : European Journal of Geography*. doi: 10.4000/cybergeo.37538.

Brocard, Madeleine, John Barzmann, Brigitte Deltombe, et P. Morel. 1997. « L'identité maritime des villes portuaires ». *Géographes associés* 20(1):71-78. doi: 10.3406/geoas.1997.2067.

Bruhns, Hinnerk. 1988. « Ville et État chez Max Weber ». *Les Annales de la Recherche Urbaine* 38(1):3-12. doi: 10.3406/aru.1988.1361.

Brunet, Roger. 2002. « Lignes de force de l'espace Européen ». *Mappemonde* 66(2):14-19.

Brunet, Roger, Robert Ferras, et Hervé Théry. 2005. *Les mots de la géographie : Dictionnaire critique*. 3e édition revue et augmentée. Paris: La Documentation Française.

Bruns, Kai S. 2017. « Understanding Dubai's City Diplomacy: Actors and Drivers ». *International Journal of Diplomacy and Economy* 3(4):282-300. doi: 10.1504/IJDIPE.2017.10009705.

Bucher, Kuno, et Nathalie Grillon. 2008. « Les jumelages stratégiques au service de la compétition entre les villes ». *Revue Géographique de l'Est* 48(3-4). doi: 10.4000/rge.1729.

Bulkeley, Harriet. 2015. « Can cities realise their climate potential? Reflections on COP21 Paris and beyond ». *Local Environment* 20(11):1405-9. doi: 10.1080/13549839.2015.1108715.

Burksiene, Valentina, Jaroslav Dvorak, et Gabrielė Burbulytė-Tsiskarishvili. 2020. « City Diplomacy in Young Democracies: The Case of the Baltics ». P. 305-30 in *City Diplomacy: Current Trends and Future Prospects*, *Palgrave Macmillan Series in Global Public Diplomacy*. Cham: Springer.

Bussi, Michel. 2007. « Pour une géographie de la démocratie ». *L'Espace Politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique* (1). doi: 10.4000/espacepolitique.243.

Bussi, Michel. 2009. *Un monde en recomposition: Géographie des coopérations territoriales*. Mont-Saint-Aignan: Publications des Universités de Rouen et du Havre.

Bussi, Michel, et Eric Daudé. 2005. « Le dilemne du prisonnier spatialisé. Application aux coopérations territoriales ». P. 12-24 in *Actes du colloque Théo Quant*. Besançon.

Camagni, Roberto, Roberta Capello, et Andrea Caragliu. 2015. « The Rise of Second-Rank Cities: What Role for Agglomeration Economies? » *European Planning Studies* 23(6):1069-89. doi: 10.1080/09654313.2014.904999.

Campbell, Tim. 2009. « Learning cities: Knowledge, capacity and competitiveness ». *Habitat International* 33(2):195-201. doi: 10.1016/j.habitatint.2008.10.012.

Capello, Roberta. 2000. « The City Network Paradigm: Measuring Urban Network Externalities ». *Urban Studies* 37(11):1925-45. doi: 10.1080/713707232.

Capul, Jean-Yves, et Olivier Garnier. 2015. *Dictionnaire d'économie et de sciences sociales*. édition revue et augmentée. Paris: Hatier.

Cardoso, Rodrigo V., et Evert J. Meijers. 2016. « Contrasts between first-tier and second-tier cities in Europe: a functional perspective ». *European Planning Studies* 24(5):996-1015. doi: 10.1080/09654313.2015.1120708.

Castells, Manuel. 1996. *The Rise of the Network Society*. Cambridge: Blackwell Publishers.

Castells, Manuel. 2002. « Local and Global: Cities in the Network Society ». *Tijdschrift Voor Economische En Sociale Geografie* 93(5):548-58. doi: 10.1111/1467-9663.00225.

Cattan, Nadine. 1995. « Attractivity and Internationalisation of Major European Cities: The Example of Air Traffic ». *Urban Studies* 32(2):303-12. doi: 10.1080/00420989550013095.

Cattan, Nadine, Denise Pumain, et Céline Rozenblat. 1999. *Le système des villes européennes*. 2e édition. Paris: Economica.

Cattan, Nadine, et Thérèse Saint-Julien. 1998. « Modèles d'intégration spatiale et réseau des villes en Europe occidentale ». *Espace géographique* 27(1):1-10. doi: 10.3406/spgeo.1998.1117.

Champonnois, Suzanne. 2002. « La Hanse dans la Baltique ». *Clio*. Consulté (https://www.clio.fr/BIBLIOTHEQUE/la_hanse_dans_la_baltique.asp).

Charbonneau, François, Paul Lewis, et Claude Manzagol. 2003. *Villes Moyennes et Mondialisation: Renouvellement de l'analyse et Des Stratégies*. Montreál: Trames.

Charliat, Martin-Pierre. 2018. « Le multilatéralisme en question ». *Etudes* Décembre(12):21-34. doi: 10.3917/etu.4255.0021.

Charmes, Eric. 2011. *La ville émiettée*. Paris: Presses Universitaires de France.

Chombard-Gaudin, Cécile. 1992. « Pour une histoire des villes et communes jumelées ». *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* (35):60-66. doi: 10.2307/3769722.

Claeysen, Catherine. 1999. « Les jumelages et l'Europe ». *Annuaire des Collectivités Locales* 19(1):125-38. doi: 10.3406/coloc.1999.1333.

Clarke, Nick. 2009. « In What Sense 'Spaces of Neoliberalism'? The New Localism, the New Politics of Scale, and Town Twinning ». *Political Geography* 28(8):496-507. doi: 10.1016/j.polgeo.2009.12.001.

Clerc, Louis. 2020. « Turku (Finland) as a Case Study in the City Diplomacy of Small Urban Centers, 1971–2011 ». P. 331-58 in *City Diplomacy: Current Trends and Future Prospects*, *Palgrave Macmillan Series in Global Public Diplomacy*. Cham: Springer International Publishing.

Cole, Alistair, et Renaud Payre. 2016. *Cities as Political Objects: Historical Evolution, Analytical Categorisations and Institutional Challenges of Metropolitanisation*. Cheltenham: Edward Elgar Publishing.

Compagnon, Daniel. 2008. « La biodiversité, entre appropriation privée, revendications de souveraineté et coopération internationale ». *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie* Dossier 10. doi: 10.4000/developpementdurable.5253.

Cordonnier, Laurent. 1997. *Coopération et Réciprocité*. Paris: Presses Universitaires de France.

Cotella, Giancarlo. 2019. « The Urban Dimension of EU Cohesion Policy ». P. 133-51 in *Territorial Cohesion: The Urban Dimension*, *The Urban Book Series*. Cham: Springer.

Coudroy de Lille, Lydia. 2016. « Introduction - Entre Est et Ouest : une européanisation urbaine ». *Revue Géographique de l'Est* 56(3-4). doi: 10.4000/rge.5949.

Cox, Kevin R. 2009. « 'Rescaling the State' in Question ». *Cambridge Journal of Regions, Economy and Society* 2(1):107-21. doi: 10.1093/cjres/rsn029.

Croissant, Valérie, et Bénédicte Toullec. 2011. « De la coopétition des territoires au consensus médiatique. L'exemple du traitement médiatique d'événementiels culturels par la presse régionale ». *Études de communication. langages, information, médiations* (37):97-114. doi: 10.4000/edc.3238.

Crouch, Colin, et Patrick Le Galès. 2012. « Cities as national champions? » *Journal of European Public Policy* 19(3):405-19. doi: 10.1080/13501763.2011.640795.

Curtis, Simon. 2016. *Global Cities and Global Order*. Oxford: Oxford University Press.

Dagnino, Giovanni Battista, Frédéric Le Roy, et Saïd Yami. 2007. « La dynamique des stratégies de coopétition, The dynamics of coopetition strategies ». *Revue française de gestion* n° 176(7):87-98.

Dasgupta, Aniruddha. 2015. « COP21 Highlights Importance of City Actions in the Climate Fight ». *World Ressource Institute*. Consulté 9 juin 2021 (https://www.wri.org/insights/cop21-highlights-importance-city-actions-climate-fight).

David, Paul A., et Dominique Foray. 2002. « Une introduction à l'économie et à la société du savoir ». *Revue internationale des sciences sociales* n° 171(1):13-28. doi: 10.3917/riss.171.0013.

Degnbol-Martinussen, John, et Poul Engberg-Pedersen. 2003. *Aid: Understanding International Development Cooperation*. Londres: Zed Books.

Delaugerre, Jean-Baptiste. 2014. « Genève et Prague : quelles stratégies pour quelle métropolisation ? Compétitivité et gouvernance de deux métropoles intermédiaires en construction ». University of Geneva.

Delpeuch, Thierry. 2009. « Comprendre la circulation internationale des solutions d'action publique : panorama des policy transfer studies ». *Critique internationale* n° 43(2):153-65. doi: 10.3917/crii.043.0153.

Derudder, Ben, et Frank Witlox. 2008. « Mapping World City Networks through Airline Flows: Context, Relevance, and Problems ». *Journal of Transport Geography* 16(5):305-12. doi: 10.1016/j.jtrangeo.2007.12.005.

Deubel, Philippe, Marc Montoussé, et Serge d'Agostino. 2008. *Dictionnaire de sciences économiques et sociales*. Paris: Editions Bréal.

Devin, Guillaume. 2014. *Un seul monde*. C.N.R.S. Editions.

Devisme, Laurent, Marc Dumont, et Élise Roy. 2007. « Le jeu des « bonnes pratiques » dans les opérations urbaines, entre normes et fabrique locale ». *Espaces et societes* n° 131(4):15-31. doi: 10.3917/esp.131.0015.

Dhume-Sonzogni, Fabrice. 2006. *La coopération dans l'action publique*. Paris: L'Harmattan.

Dimitrova, A. 2002. « Enlargement, Institution-Building and the EU's Administrative Capacity Requirement ». *West European Politics* 25(4):171-90. doi: 10.1080/713601647.

Dobrić Jambrović, Dana, et Mariela Marešić. 2020. « The Subnational Dimension of Europeanization ». *Review of European and Comparative Law* 42(3):7-49. doi: 10.31743/recl.4997.

Dollinger, Philippe. 1970. *La Hanse : XIIe-XVIIe siècles*. Paris: Editions Aubier.

Dortier, Jean-francois. 2013. *Le Dictionnaire des sciences sociales*. Auxerre: Sciences Humaines.

Ducruet, César. 2004. « Les villes-ports, laboratoires de la mondialisation ». These de doctorat, Université du Havre.

Ducruet, César, Céline Rozenblat, et Faraz Zaidi. 2010. « Ports in multi-level maritime networks: evidence from the Atlantic (1996–2006) ». *Journal of Transport Geography* 18(4):508-18. doi: 10.1016/j.jtrangeo.2010.03.005.

Dühr, Stefanie, et Vincent Nadin. 2007. « Europeanization through transnational territorial cooperation? The case of INTERREG IIIB North-West Europe ». *Planning Practice & Research* 22(3):373-94. doi: 10.1080/02697450701666738.

Dühr, Stefanie, Dominic Stead, et Wil Zonneveld. 2007. « The Europeanization of spatial planning through territorial cooperation ». *Planning Practice & Research* 22(3):291-307. doi: 10.1080/02697450701688245.

Dumont, Gérard-François. 2018. « Intercommunalité ou « supracommunalité » ? » *Population Avenir* n° 740(5):3-3. doi: 10.3917/popav.740.0003.

Duran, Manuel. 2011. « French Regions as Diplomatic Actors: The Case of Provence-Alpes-Côte d'Azur ». *French Politics* 9(4):339-63. doi: 10.1057/fp.2011.16.

Durand, Frédéric, et Thomas Perrin. 2017. « Eurometropolis Lille–Kortrijk–Tournai: Cross-Border Integration with or without the Border? » *European Urban and Regional Studies* 25(3):320-36. doi: 10.1177/0969776417704688.

Eckert, Eva, et Oleksandra Kovalevska. 2021. « Sustainability in the European Union: Analyzing the Discourse of the European Green Deal ». *Journal of Risk and Financial Management* 14(2):80. doi: 10.3390/jrfm14020080.

Elisalde, Bernard. 2004. « Spatialité ». *Hypergéo*. Consulté 13 octobre 2020 (http://www.hypergeo.eu/spip.php?auteur6).

Elisalde, Bernard, Frédéric Santamaria, et Aude Peyralbes. 2008. « Compétitivité régionale ». P. 33-37 in *Lexique de l'aménagement du territoire européen*. Paris: Lavoisier.

Élissalde, Bernard, Frédéric Santamaria, et Philippe Jeanne. 2013. « L'affirmation du rôle de la Commission européenne : de l'importance du discours sur la cohésion ». *LEspace geographique* Tome 42(2):97-114.

Emelianoff, Cyria. 2007. « Les villes européennes face au changement climatique. Une rétrospective. » *Les Annales de la Recherche Urbaine* 103(1):159-69. doi: 10.3406/aru.2007.2726.

Escach, Nicolas. 2013. « Les ports de la mer Baltique entre mondialisation des échanges et régionalisation réticulaire — Géoconfluences ». *Géoconfluences*. Consulté 1 mai 2020 (http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/transv/Mobil/MobilScient7.html).

Escach, Nicolas. 2014. « Réseaux de villes et recompositions interterritoriales dans l'espace baltique ». Thèse de doctorat, Lyon, École normale supérieure.

Escach, Nicolas. 2015. « Les réseaux de villes baltiques : la dimension spatiale de la recomposition des niveaux ». *L'Information géographique* 79(3):34-53. doi: 10.3917/lig.793.0034.

Escach, Nicolas. 2016. « Le rôle des réseaux de villes dans le rayonnement des municipalités baltiques. Une force des liens faibles ? » *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement* (30). doi: 10.4000/tem.3480.

Espineira, Tamara. 2020. « La diplomatie urbaine des villes atlantiques comme facteur d'attractivité ». These de doctorat, Rennes 2.

ESPON, et EUROREG. 2012. *Espon Terco - Scientific Report I*. Bruxelles.

Estevadeordal, Antoni, et Louis W. Goodman. 2017. *21st Century Cooperation: Regional Public Goods, Global Governance, and Sustainable Development*. Londres: Routledge.

European Commission. 2018. *Simplification Handbook, 80 Simplification Measures in Cohesion Policy 2021-2027*. Bruxelles.

Evans, Graeme. 2009. « Creative Cities, Creative Spaces and Urban Policy ». *Urban Studies* 46(5-6):1003-40. doi: 10.1177/0042098009103853.

Ewen, Shane, et Michael Hebbert. 2007. « European Cities in a Networked World during the Long 20th Century ». *Environment and Planning C: Government and Policy* 25(3):327-40. doi: 10.1068/c0640.

Faludi, Andreas. 2006. « From European spatial development to territorial cohesion policy ». *Regional Studies* 40(6):667-78. doi: 10.1080/00343400600868937.

Faludi, Andreas. 2007. « Territorial Cohesion Policy and the European Model of Society ». *European Planning Studies* 15(4):567-83. doi: 10.1080/09654310701232079.

Faludi, Andreas. 2008. « European Territorial Cooperation and Learning ». *disP - The Planning Review* 44(172):3-10. doi: 10.1080/02513625.2008.10556998.

Faludi, Andreas. 2010. *Cohesion, Coherence, Cooperation: European Spatial Planning Coming of Age?* London: Routledge.

Faure, Alain. 2006. « Décentralisation et Europe: les sentiers de dépendance du développement local ». P. 3 in *Colloque « Forum des Territoires »*. Bordeaux: Pays et Quartiers d'Aquitaine.

Favreau, Louis, Lucie Échette, et Rene Lachapelle. 2008. *Coopération Nord-Sud et Développement: Le Défi de la Réciprocité*. Québec: Presse Universitaires du Québec.

Favreau, Louis, et Gérald Larose. 2004. *Altermondialisation, économie et coopération internationale*. Québec: Presse Universitaires du Québec.

Ferraton, Cyrille. 2007. *Associations et coopératives*. Toulouse: Eres.

Florida, Richard. 2002. *The Rise Of The Creative Class: And How It's Transforming Work, Leisure, Community And Everyday Life*. New York: Basic Books.

Fontaine, Joseph. 1986. « Être cadre de catégorie A dans la mairie d'une grande ville ». *Politiques et Management Public* 4(3):27-62. doi: 10.3406/pomap.1986.1901.

Fontaine, Laurence, Florence Weber, et Collectif. 2010. *Les paradoxes de l'économie informelle -A qui profitent les règles?* Paris: Karthala.

Foucher, Michel. 2018. *Lille Métropole en Europe et dans le monde - Présences, ouvertures et influences*. Paris: C.N.R.S. Editions.

Fourot, Aude-Claire, Aisling Healy, et Anouk Flamant. 2021. « French participation in transnational migration networks: understanding city (dis)involvement and "passivism" ». *Local Government Studies* 1-23. doi: 10.1080/03003930.2020.1857246.

Frangnon, Julien. 2018. « Qui gouverne dans les communes ? La prise de décision à travers le prisme du directeur de cabinet ». P. 137-54 in *Dans l'ombre des élus: Une sociologie des collaborateurs politiques*, *Espace poIitique*.

Frankel, Jeffrey. 1998. *The Regionalization of the World Economy*. University of Chicago Press.

Fuchs, Christian, et Eva Horak. 2008. « Africa and the Digital Divide ». *Telematics and Informatics* 25(2):99-116. doi: 10.1016/j.tele.2006.06.004.

Fuchs, Yves. 1973. *La coopération, aide ou néo-colonialisme ?* Paris: FeniXX.

Gabas, Jean-Jacques, et Philippe Hugon. 2001. « Les biens publics mondiaux et la coopération internationale ». *L'Economie politique* no 12(4):19-31. doi: 10.3917/leco.012.0019.

Galimberti, Deborah. 2019. *Consultants et villes à l'heure de la mondialisation : expertises et jeux d'échelles*. Paris: PUCA.

Gallet, Bertrand. 2005. « Les enjeux de la coopération décentralisée ». *Revue internationale et stratégique* 57(1):61-70. doi: 10.3917/ris.057.0061.

Gallet, Bertrand. 2007. « La coopération décentralisée, l'esprit de Barcelone ? » *Confluences Méditerranée* 63(4):85-91. doi: 10.3917/come.063.0085.

Gana, Alia, et Yann Richard. 2014. *La régionalisation du monde: construction territoriale et articulation global-local.* Paris: Karthala.

Gardon, Sébastien, et Eric Verdier. 2013. « Entre travail politique et action administrative : les directions générales des services en régions ». *Formation emploi. Revue française de sciences sociales* 121:61-82. doi: 10.4000/formationemploi.3933.

Gaspari, Oscar. 2002. « Cities against States? Hopes, Dreams and Shortcomings of the European Municipal Movement, 1900–1960 ». *Contemporary European History* 11(4):597-621. doi: 10.1017/S0960777302004058.

Gebhard, Dr Carmen, et Dr David J. Galbreath. 2013. *Cooperation or Conflict?: Problematizing Organizational Overlap in Europe*. Londres: Ashgate Publishing.

Gely, Mary. 2016. « L'action extérieure des collectivités territoriales françaises : étude de la mise en œuvre d'une action publique transsectorielle, vecteur d'articulation entre territoires et scène extérieure ». Thèse de doctorat, Université Grenoble Alpes.

Georgakakis, Didier, et Marine de Lassalle. 2007. « Genèse et structure d'un capital institutionnel européen ». *Actes de la recherche en sciences sociales* n° 166-167(1):38-53. doi: 10.3917/arss.166.0039.

Gide, Charles. 1898. « Has Co-operation Introduced a New Principle into Economics? » *The Economic Journal* 8(32):490-511. doi: 10.2307/2957091.

Girault, Camille. 2016. « L'affirmation de l'exemplarité environnementale comme stratégie de métropolisation des villes nordiques ». *EchoGéo* (36). doi: 10.4000/echogeo.14574.

Goody, Jack. 2007. *The Theft of History*. Cambridge University Press.

Gourdon, Paul. 2018. « Les villes européennes et la circulation de modèles urbains : labellisation des municipalités et légitimation de l'action des pouvoirs locaux. » in *CIST2018 - Représenter les territoires / Representing territories*. Rouen: CIST.

Graham Haughton, Phil Allmendinger, et Stijn Oosterlynck. 2013. « Spaces of Neoliberal Experimentation: Soft Spaces, Postpolitics, and Neoliberal Governmentality ». *Environment and Planning A: Economy and Space* 45(1):217-34. doi: 10.1068/a45121.

Grandclement, Antoine. 2012. « Géographie des pôles de compétitivité : réseaux et territoires de l'innovation ». Thèse de doctorat, Aix-Marseille Université.

Granier, François. 2005. « La mise en réseau. De l'injonction au concept sociologique ». *Sociologies pratiques* n° 11(2):23-31. doi: 10.3917/sopr.011.0023.

Granovetter, Mark S. 1973. « The Strength of Weak Ties ». *American Journal of Sociology* 78(6):1360-80. doi: 10.1086/225469.

Grataloup, Christian. 2004. « Echelle ». *Hypergéo*. Consulté (https://www.hypergeo.eu/spip.php?article91).

Grosspietsch, Julia. 2009. « More than Food and Folk Music? Geographical Perspectives on European Town Twinning ». *Geography Compass* 3(3):1281-1304. doi: 10.1111/j.1749-8198.2009.00238.x.

Guignier, Sébastien, Damien Périssé, et Alistair Cole. 2011. « Coopération territoriale ». in *Dictionnaire des politiques territoriales*, *Références*. Paris: Presses de Sciences Po.

Gumuchian, Hervé, et Bernard Pecqueur. 2007. *La ressource territoriale*. Paris: Economica.

Hall, Peter. 1966. *The World Cities*. Londres: Weidenfeld and Nicolson.

Hamman, Philippe. 2001. « Entre voisins... Le transfrontalier. Le territoire du projet SaarLorLux ». *Les Annales de la Recherche Urbaine* 90(1):199-207. doi: 10.3406/aru.2001.2424.

Hamman, Philippe. 2003. « La coopération intercommunale transfrontalière : vers une nouvelle gouvernance locale en Europe ? » *Pyramides* 7:183-202. doi: 10.3406/pomap.2003.2784.

Heeg, Susanne, Britta Klagge, et Juürgen Ossenbruüge. 2003. « Metropolitan cooperation in Europe: Theoretical issues and perspectives for urban networking 1 ». *European Planning Studies* 11(2):139-53. doi: 10.1080/0965431032000072846.

Heiden, Nico van der, et Pieter Terhorst. 2007. « Varieties of Glocalisation: The International Economic Strategies of Amsterdam, Manchester, and Zurich Compared ». *Environment and Planning C: Government and Policy* 25(3):341-56. doi: 10.1068/c0638.

Heinelt, Hubert. 2017. *The role of cities in the institutional framework of the European Union*. European Parliament's Committee on Constitutional Affairs.

Héraud, Jean-Alain. 2011. « Reinventing Creativity in Old Europe: A Development Scenario for Cities within the Upper Rhine Valley Cross-Border Area ». *City, Culture and Society* 2(2):65-73. doi: 10.1016/j.ccs.2011.06.002.

Hermet, Guy, Bertrand Badie, Pierre Birnbaum, et Philippe Braud. 2015. *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques - 8e édition*. Armand Colin.

Hernandez-Garcia, Jaime. 2013. « Slum tourism, city branding and social urbanism: the case of Medellin, Colombia » édité par A. Kalandides. *Journal of Place Management and Development* 6(1):43-51. doi: 10.1108/17538331311306122.

Hillier, Jean, Frank Moulaert, et Jacques Nussbaumer. 2004. « Trois essais sur le rôle de l'innovation sociale dans le développement territorial ». *Geographie, economie, societe* Vol. 6(2):129-52. doi: 10.3166/ges.6.129-152.

Hodos, Jerome. 2007. « Globalization and the Concept of the Second City ». *City & Community* 6(4):315-33. doi: 10.1111/j.1540-6040.2007.00230.x.

Hodos, Jerome I. 2011. *Second Cities*. Philadelphia: Temple University Press.

Hoff, Jens, Quentin Gausset, et Simon Lex. 2019. *The Role of Non-State Actors in the Green Transition: Building a Sustainable Future*. Londres: Routledge.

Hospers, Gert-Jan. 2003a. « Creative Cities: Breeding Places in the Knowledge Economy ». *Knowledge, Technology & Policy* 16(3):143-62. doi: 10.1007/s12130-003-1037-1.

Hospers, Gert-Jan. 2003b. « Creative Cities in Europe ». *Intereconomics* 38(5):260-69. doi: 10.1007/BF03031728.

Houllier-Guibert, Charles-Edouard. 2008. « Les politiques de communication rennaises pour un positionnement européen : Idéologies territoriales & image de la ville ». Thèse de doctorat, Rennes 2.

Houllier-Guibert, Charles-Edouard. 2009. « Evolution de la communication territoriale : les limites de l'idéologie de la proximité ». *Les Enjeux de l'information et de la communication* me 2009(1):45-61. doi: 10.3917/enic.009.0045.

Houllier-Guibert, Charles-Edouard. 2011. « La fabrication de l'image officielle de la ville pour un rayonnement européen : gouvernance, idéologies, coopération territoriale et rayonnement ». *Cahiers de géographie du Québec* 55(154):7-35.

Hugon, Philippe. 2008. « La Chine en Afrique, néocolonialisme ou opportunités pour le développement ? » *Revue internationale et strategique* n° 72(4):219-30. doi: 10.3917/ris.072.0219.

Hüllen, Vera Van. 2012. « Europeanisation through Cooperation? EU Democracy Promotion in Morocco and Tunisia ». *West European Politics* 35(1):117-34. doi: 10.1080/01402382.2012.631317.

Huré, Maxime. 2013. « Les réseaux transnationaux du vélo : Gouverner les politiques du vélo en ville : De l'utopie associative à la gestion par les grandes firmes urbaines (1965-2010) ». Thèse de doctorat, Université Lumière Lyon 2.

Huysseune, Michel, et Theo Jans. 2008. « Bruxelles, capitale de l'Europe des régions ?. Les bureaux régionaux, acteurs politiques européens ». *Brussels Studies. La revue scientifique pour les recherches sur Bruxelles / Het wetenschappelijk tijdschrift voor onderzoek over Brussel / The Journal of Research on Brussels*. doi: 10.4000/brussels.551.

Interreg Europe Monitoring Committee. 2019. *Interreg Europe Manual Programm*. Bruxelles.

Jayne, Mark, Phil Hubbard, et David Bell. 2011. « Worlding a city: Twinning and urban theory ». *City* 15(1):25-41. doi: 10.1080/13604813.2010.511859.

John, Peter. 1996. « Centralization, Decentralization and the European Union: The Dynamics of Triadic Relationships ». *Public Administration* 74(2):293-313. doi: 10.1111/j.1467-9299.1996.tb00871.x.

John, Peter. 2001. *Local Governance in Western Europe*. New York: SAGE.

Jouve, Bernard. 2007a. « Brenner Neil, New States Spaces. Urban Governance and the Rescaling of Statehood ». *Métropoles* (1). doi: 10.4000/metropoles.116.

Jouve, Bernard. 2007b. « Le "political rescaling" pour théoriser l'Etat et la compétition territoriale en Europe ». P. 45-55 in *Action publique et changement d'échelle, les nouvelles focales du politique*, *Logiques Politiques*. Paris: L'Harmattan.

Jouve, Bernard, et Christian Lefèvre. 2004. *Métropoles ingouvernables: Les villes européennes entre globalisation et décentralisation*. Paris: Elsevier Masson.

Karzazi, Mohcine. 2013. « La coopération décentralisée franco-marocaine : entre coopération au développement et diplomatie économique d'influence ». These de doctorat, Cergy-Pontoise.

Keating, Michael. 1998. *The New Regionalism in Western Europe: Territorial Restructuring and Political Change*. Cheltenham: Edward Elgar Publishing.

Keiner, Marco, et Arley Kim. 2007. « Transnational City Networks for Sustainability ». *European Planning Studies* 15(10):1369-95. doi: 10.1080/09654310701550843.

Keohane, Robert O. 2005. *After Hegemony: Cooperation and Discord in the World Political Economy*. Princeton: Princeton University Press.

Kern, Kristine, et Harriet Bulkeley. 2009. « Cities, Europeanization and Multi-Level Governance: Governing Climate Change through Transnational Municipal Networks ». *JCMS: Journal of Common Market Studies* 47(2):309-32. doi: 10.1111/j.1468-5965.2009.00806.x.

Kerrouche, Éric. 2012. « Bilan de l'intercommunalité à la française dans une perspective européenne : une réforme territoriale incomplète ». *Revue francaise d'administration publique* n° 141(1):37-53. doi: 10.3917/rfap.141.0037.

Kihlgren, Lorenzo. 2020. *Le nouveau rôle international des villes (et pourquoi il faut l'encourager)*. Paris: Terra Nova.

Klein, Asmara, Camille Laporte, et Marie Saiget. 2015. *Les bonnes pratiques des organisations internationales*. Paris: Presses de Sciences Po.

Krishna-Hensel, Sai Felicia. 2006. *Global Cooperation: Challenges and Opportunities in the Twenty-First Century*. Londres: Ashgate Publishing.

Kübler, Daniel, et Jolita Piliutyte. 2007. « Intergovernmental Relations and International Urban Strategies: Constraints and Opportunities in Multilevel Polities ». *Environment and Planning C: Government and Policy* 25(3):357-73. doi: 10.1068/c0637.

Labatut, Vincent. 2014. « Étude de l'omniprésence des propriétés petit-monde et sans-échelle ». in *5ème Conférence Modèles & Analyse de Réseaux : approches mathématiques et informatiques (MARAMI)*. Paris, France.

Lacquement, Guillaume, et Pascal Chevalier. 2016. « Le programme LEADER en Europe centrale : apprentissage et pratiques de la gouvernance locale dans les campagnes post-socialistes ». *Norois. Environnement, aménagement, société* (241):67-83. doi: 10.4000/norois.6008.

Lacroix, Thomas. 2020. « Réseaux des villes hospitalières : un panorama global ». *e-migrinter* (20). doi: 10.4000/e-migrinter.2281.

Laird, Robbin F. 2019. *The Europeanization Of The Alliance*. Londres: Routledge.

Lakshmanan, T. r., et Lata Chatterjee. 2006. « The entrepreneurial city in the global marketplace ». *International Journal of Entrepreneurship and Innovation Management* 6(3):155-72. doi: 10.1504/IJEIM.2006.009872.

Lamarlière, Isabelle Géneau de, et Xavier Desjardins. 2016. *L'aménagement du territoire en France*. Paris: La Documentation française.

Langenhove, Luk van. 2011. *Building Regions: The Regionalization of World Order*. Londres: Ashgate Publishing.

Langenohl, A. 2015. *Town Twinning, Transnational Connections, and Trans-local Citizenship Practices in Europe*. Londres: Palgrave Macmillan.

Langhorne, Richard. 2005. « The Diplomacy of Non-State Actors ». *Diplomacy & Statecraft* 16(2):331-39. doi: 10.1080/09592290590948388.

Laporte, Antoine, et Guillaume Vergnaud. 2018. « Anciennes et nouvelles capitales des régions françaises dans les débats autour de la réforme régionale : les enjeux territoriaux dans la prise de décision ». *Revue d'Economie Regionale Urbaine* Juin(3):651-72. doi: 10.3917/reru.183.0651.

Lawer, Eric Tamatey. 2021. « Transnational Networks for the 'Greening' of Ports: Learning from Best Practice? » *GeoJournal* 86(2):743-63. doi: 10.1007/s10708-019-10096-0.

Le Galès, Patrick. 2003. *Le Retour des villes européennes: sociétés urbaines, mondialisation, gouvernement et gouvernance*. Paris: Les Presses de Sciences Po.

Le Galès, Patrick. 2016. « Neoliberalism and Urban Change: Stretching a Good Idea Too Far? » *Territory, Politics, Governance* 4(2):154-72. doi: 10.1080/21622671.2016.1165143.

Le Saout, Rémy. 2000. « L'intercommunalité, un pouvoir inachevé ». *Revue française de science politique* 50(3):439-61. doi: 10.3406/rfsp.2000.395482.

Le Saout, Rémy. 2013. « Les rapports de pouvoir entre les élus et l'élite administrative locale dans les municipalités urbaines ». *Savoir/Agir* n° 25(3):39-45. doi: 10.3917/sava.025.0039.

Lebart, Ludovic, Bénédicte Pincemin, et Céline Poudat. 2019. *Analyse des données textuelles*. Québec: Presse Universitaires du Québec.

Lebart, Ludovic, et André Salem. 1994. *Statistique textuelle*. Paris: Dunod.

Lechevallier, Yannick. 2020. « Construction du Cadre juridique de l'AICT : histoire d'une bataille sur la « décentralisation » ». Consulté 10 août 2020 (/xwiki/wiki/encyclopedie/view/fiches/ConstructionduCadrejuridiquedelAICThistoiredunebataillesurladecentralisation/).

Lee, Taedong. 2014. *Global Cities and Climate Change: The Translocal Relations of Environmental Governance*. Londres: Routledge.

Lee, Taedong, et Ha Yoon Jung. 2018. « Mapping City-to-City Networks for Climate Change Action: Geographic Bases, Link Modalities, Functions, and Activity ». *Journal of Cleaner Production* 182:96-104. doi: 10.1016/j.jclepro.2018.02.034.

Lee, Taedong, et Susan van de Meene. 2012. « Who Teaches and Who Learns? Policy Learning through the C40 Cities Climate Network ». *Policy Sciences* 45(3):199-220. doi: 10.1007/s11077-012-9159-5.

Lefèvre, Christian, et Ernesto d'Albergo. 2007. « Why Cities Are Looking Abroad and How They Go about It ». *Environment and Planning C: Government and Policy* 25(3):317-26. doi: 10.1068/c2503ed.

Lemercier, Claire. 2005. « Analyse de réseaux et histoire ». *Revue d'histoire moderne et contemporaine* no52-2(2):88-112. doi: 10.3917/rhmc.522.0088.

Lévy, Jacques, Michel Lussault, et Collectif. 2003. *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. édition revue et augmentée. Paris: Belin.

Lightfoot, Simon, et Jon Burchell. 2005. « The European Union and the World Summit on Sustainable Development: Normative Power Europe in Action? » *JCMS: Journal of Common Market Studies* 43(1):75-95. doi: 10.1111/j.0021-9886.2005.00547.x.

Lima, Stéphanie. 2010. « La décentralisation comme phénomène planétaire, vecteur de recompositions et de coopérations territoriales ». P. 31-51 in *Un monde en recomposition: géographie des cooperations territoriales*. Rouen: Publications des Universités de Rouen et du Havre.

Lussault, Michel. 2000. « La ville des géographes ». P. 21-35 in *La ville et l'urbain, l'état des savoirs*. Paris: La Découverte.

Ma, Xufei, Andrew Delios, et Chung-Ming Lau. 2013. « Beijing or Shanghai? The Strategic Location Choice of Large MNEs' Host-Country Headquarters in China ». *Journal of International Business Studies* 44(9):953-61. doi: 10.1057/jibs.2013.49.

Maisetti, Nicolas. 2013. « City branding et fragmentation métropolitaine : l'impossible recherche d'une marque territoriale dans le cas du territoire marseillais ». *Communication & langages* 2013(175):95-118. doi: 10.4074/S033615001301106x.

Maisetti, Nicolas. 2017. « L'internationalisation des villes, entre action publique intégrée et nouvelle étape dans la production urbaine ». *Pour Mémoire. Revue du Comité d'histoire du Ministère du développement durable* Hors série, Habitat III et la coopération urbaine:36-40.

Maisetti, Nicolas. 2018. *Le retour des villes dissidentes*. Paris: PUCA.

Marie, Alain. 2005. *La coopération décentralisée et ses paradoxes: Dérives bureaucratiques et notabiliaires du développement local en Afrique*. Paris: Karthala.

Marshall, Adam. 2005. « Europeanization at the urban level: Local actors, institutions and the dynamics of multi-level interaction ». *Journal of European Public Policy* 12(4):668-86. doi: 10.1080/13501760500160292.

Masood, Ayesha, et Muhammad Azfar Nisar. 2020. « Administrative Capital and Citizens' Responses to Administrative Burden ». *Journal of Public Administration Research and Theory*. doi: 10.1093/jopart/muaa031.

Mathé, Joris, Dominique Vollet, Denis Lépicier, Marielle Berriet-Solliec, et Anne Le Roy. 2014. « Évaluation régionale LEADER en Auvergne : un bilan mitigé et contrasté en termes de valeur ajoutée ». *Sciences Eaux Territoires* Numéro 13(1):38-43. doi: 10.3917/set.013.0038.

Maynadier, Boris. 2010. *Branding the city, une étude du marketing des villes*. Edition Universitaire Européenne.

Mboumoua, Irène. 2007. « L'Union européenne et les villes : du développement des instruments d'action publique Urban et Urbact à leur traduction localisée : Mantes la Jolie, Grigny, Birmingham et Lambeth ». Thèse de doctorat, Paris 8.

McCann, Eugene J. 2003. « Framing Space and Time in the City: Urban Policy and the Politics of Spatial and Temporal Scale ». *Journal of Urban Affairs* 25(2):159-78. doi: 10.1111/1467-9906.t01-1-00004.

MEAE, et CNCD. 2016. *Livre blanc « Diplomatie et territoires »*. Paris.

Meijers, Evert J., Martijn J. Burger, et Marloes M. Hoogerbrugge. 2016. « Borrowing Size in Networks of Cities: City Size, Network Connectivity and Metropolitan Functions in Europe ». *Papers in Regional Science* 95(1):181-98. doi: 10.1111/pirs.12181.

Merle, Anthony. 2011. « De l'inclassable à « l'espèce d'espace » : l'intermédiarité et ses enjeux en géographie ». *L'Information geographique* Vol. 75(2):88-98. doi: 10.3917/lig.752.0088.

Mettan, Nicolas. 2003. « Enjeux et perspectives de la coopération transfrontaliere dans le domaine de l'amenagement du territoire : l'exemple de la Suisse romande ». *Revue dEconomie Regionale Urbaine* décembre(5):951-72. doi: 10.3917/reru.035.0951.

Milio, Simona. 2007. « Can Administrative Capacity Explain Differences in Regional Performances? Evidence from Structural Funds Implementation in Southern Italy ». *Regional Studies* 41(4):429-42. doi: 10.1080/00343400601120213.

Moulaert, Frank, et Jacques Nussbaumer. 2008. *Logique sociale du développement territorial.* Québec: Presse Universitaires du Québec.

Musch, Van der Valk, Sizoo, et Tajbakhsh. 2008. *City Diplomacy. The Role of Local Governments in Conflict Prevention, Peace-Building Post-Conflict Reconstruction*. VNG International. The Hague: VNG International.

Musso, Pierre. 2003. *Critique des réseaux*. Paris: Presses Universitaires de France.

Nalebuff, B. J., et A. M. Brandenburger. 1997. « Co-Opetition: Competitive and Cooperative Business Strategies for the Digital Economy ». *Strategy and leadership* 25(6):28-35. doi: 10.1108/eb054655.

Nalebuff, Barry, et Adam Brandenburger. 1996. *La Co-opétition : Une révolution dans la manière de jouer concurrence et coopération*. Paris: Village Mondial.

Namyślak, Beata. 2014. « Cooperation and Forming Networks of Creative Cities: Polish Experiences ». *European Planning Studies* 22(11):2411-27. doi: 10.1080/09654313.2013.843652.

Nay, Olivier. 1994. « Les enjeux symboliques du développement local : l'exemple de la politique de communication de Montpellier ». *Politiques et Management Public* 12(4):51-69. doi: 10.3406/pomap.1994.3187.

Nay, Olivier. 2011. *Lexique de science politique - 2e éd.: Vie et institutions politiques*. 2e édition. Paris: Dalloz.

Nell, Phillip C., Philip Kappen, et Tomi Laamanen. 2017. « Reconceptualising Hierarchies: The Disaggregation and Dispersion of Headquarters in Multinational Corporations ». *Journal of Management Studies* 54(8):1121-43. doi: https://doi.org/10.1111/joms.12313.

Newman, Peter W. G., Peter Newman, et Andy Thornley. 1996. *Urban Planning in Europe: International Competition, National Systems, and Planning Projects*. Hove: Psychology Press.

Nilsson, Jan Henrik, Lena Eskilsson, et Richard Ek. 2010. « Creating Cross-Border Destinations: Interreg Programmes and Regionalisation in the Baltic Sea Area ». *Scandinavian Journal of Hospitality and Tourism* 10(2):153-72. doi: 10.1080/15022250903561978.

Offner, Jean-Marc. 2006. « Les territoires de l'action publique locale ». *Revue francaise de science politique* Vol. 56(1):27-47. doi: 10.3917/rfsp.561.0027.

Orsini, Amandine. 2018. « La diplomatie environnementale ». in *Manuel de diplomatie*. Paris: Presses de Sciences Po.

Osmont, Annick. 1998. « La «governance» : concept mou, politique ferme ». *Les Annales de la Recherche Urbaine* 80(1):19-26. doi: 10.3406/aru.1998.2193.

Paquin, Stéphane. 2005. « Les actions extérieures des entités subétatiques : quelle signification pour la politique comparée et les relations internationales ? » *Revue internationale de politique comparee* Vol. 12(2):129-42. doi: 10.3917/ripc.122.0129.

Parnet, Christophe. 2016. « Two faces of the city : varieties of metropolitanisation in Lyon and Marseille ». P. 241-64 in *Cities as political objects : historical evolution, analytical categorisations and institutional challenges of metropolitanisation*. Londres: Edward Elgar Publishing.

Payre, Renaud. 2010. « The Importance of Being Connected. City Networks and Urban Government: Lyon and Eurocities (1990–2005) ». *International Journal of Urban and Regional Research* 34(2):260-80. doi: 10.1111/j.1468-2427.2010.00937.x.

Payre, Renaud. 2013. *Lyon, ville internationale : la métropole lyonnaise à l'assaut de la scène internationale, 1914-2013*. Lyon: Libel.

Payre, Renaud, et Mili Spahic. 2013. « Le tout petit monde des politiques urbaines européennes. Réseaux de villes et métiers urbains de l'Europe : le cas du CCRE et d'Eurocities ». *Pôle Sud* (37):117-37. doi: 10.3917/psud.037.0117.

Pénin, Marc. 2006. « Charles Gide est-il toujours d'actualité ? » *Revue internationale de l'économie sociale : recma* (301):65-81. doi: 10.7202/1021569ar.

Perrin, Thomas. 2016. « D'Euralille à la métropole européenne de Lille : l'Europe, axe majeur du développement métropolitain ? » in *Métropoles en chantier*, *Au fil du débat*. Boulogne-Billancourt: Berger-Levrault.

Petiteville, Franck. 1995. « La coopération décentralisée pour le développement ». These de doctorat, Université Pierre Mendès France (Grenoble).

Petiteville, Franck. 1996. *La coopération décentralisée, les collectivités locales dans la coopération Nord-Sud*. L'Harmathan.

Petiteville, Franck. 2018. « Un multilatéralisme oligarchique ». P. 170-77 in *Qui Gouverne le Monde ?*, *Etat du Monde*. Paris: La Découverte.

Peyroux, Elisabeth. 2016. « Circulation des politiques urbaines et internationalisation des villes : la stratégie des relations internationales de Johannesburg ». *EchoGéo* (36). doi: 10.4000/echogeo.14623.

Philippe-Dussine, Marie-Pierre. 2001. « Compétition territoriale : un modèle de différenciation spatiale ». *Revue d'Économie Régionale & Urbaine* (5):711-26. doi: 10.3917/reru.015.0711.

Pincemin, Bénédicte. 2011. « Sémantique interprétative et textométrie– Version abrégée ». *Corpus* (10):259-69. doi: 10.4000/corpus.2121.

Pinson, Gilles. 2009. *Gouverner la ville par projet*. Paris: Presses de Sciences Po.

Pinson, Gilles. 2020. *La ville néolibérale*. Paris: Presses Universitaires de France.

Pinson, Gilles, et Antoine Vion. 2000. « L'internationalisation des villes comme objet d'expertise ». *Pôle Sud* 13(1):85-103. doi: 10.3406/pole.2000.1088.

Pluijm, Rogier, et Jan Melissen. 2007. « City Diplomacy: The Expanding Role of Cities in International Politics ». *Clingendael Diplomatic Studies Paper*.

Pougnaud, Pierre. 2019. *Guide juridique de l'action extérieure des collectivités territoriales*. La documentation française. Paris.

Pratt, Andy C. 2008. « Creative Cities: The Cultural Industries and the Creative Class ». *Geografiska Annaler: Series B, Human Geography* 90(2):107-17. doi: 10.1111/j.1468-0467.2008.00281.x.

Prost, Brigitte. 2004. « Marge et dynamique territoriale ». *Géocarrefour* 79(vol. 79/2):175-82. doi: 10.4000/geocarrefour.695.

Proulx, Marc-Urbain, et Dominic Tremblay. 2006. « Marketing territorial et positionnement mondial ». *Géographie, économie, société* 8(2):239-56. doi: 10.3166/ges.8.193-211.

Pumain, Denise. 2006. « Systèmes de villes et niveaux d'organisation ». P. 239-63 in *Morphogénèse, l'origine des formes.*, *Echelles*. Paris: Belin.

Pumain, Denise, Thierry Paquot, et Richard Kleinschmager. 2006. *Dictionnaire La ville et l'urbain*. Paris: Economica.

Putnam, Robert D. 1988. « Diplomacy and Domestic Politics: The Logic of Two-Level Games ». *International Organization* 42(3):427-60. doi: 10.1163/2468-1733_shafr_sim290030047.

Radaelli, Claudio M. 2000. « Whither Europeanization? Concept Stretching and Substantive Change ». *European Integration Online Papers* 4(8). doi: 10.2139/ssrn.302761.

Radaelli, Claudio M. 2010. « Européanisation ». P. 247 à 257 in *Dictionnaire des politiques publiques*. Paris: Presses de Sciences Po.

Ragnedda, Massimo, et Glenn W. Muschert. 2017. *Theorizing Digital Divides*. Londres: Routledge.

Rees, Nicholas. 1997. « Inter-regional cooperation in the EU and beyond ». *European Planning Studies* 5(3):385-406. doi: 10.1080/09654319708720406.

Reinert, par Max. 1987. « Classification Descendante Hierarchique et Analvse Lexicale Par Contexte - Application Au Corpus Des Poesies D'A. Rihbaud ». *Bulletin of Sociological Methodology/Bulletin de Méthodologie Sociologique* 13(1):53-90. doi: 10.1177/075910638701300107.

Reitel, B. 2007. « Les Agglomérations Transfrontalières : Des Systèmes Urbains En Voie d'intégration? : Les Espaces Urbains de La "Frontière" Du Territoire Français ». *Geographica Helvetica* 62(1):5-15. doi: https://doi.org/10.5194/gh-62-5-2007.

Reitel, Bernard. 2019. « L'ambition internationale d'une métropole française : la diplomatie territoriale de Lille de 1958 à nos jours ». *Relations internationales* n° 179(3):67-82. doi: 10.3917/ri.179.0067.

Reitel, Bernard, Birte Wassenberg, et Jean Peyrony. 2018. « The INTERREG Experience in Bridging European Territories. A 30-Year Summary ». P. 7-23 in *European Territorial Cooperation: Theoretical and Empirical Approaches to the Process and Impacts of Cross-Border and Transnational Cooperation in Europe*, *The Urban Book Series*. Cham: Springer International Publishing.

Reynaud, Alain. 1977. « Centre de décision et localisations industrielles : l'exemple de l'Europe occidentale ». *Travaux de l'Institut de Géographie de Reims* 31(1):19-34. doi: 10.3406/tigr.1977.1041.

Ritzer, George. 2003. « Rethinking Globalization: Glocalization/Grobalization and Something/Nothing ». *Sociological Theory* 21(3):193-209. doi: 10.1111/1467-9558.00185.

Rivolin, Umberto Janin, et Andreas Faludi. 2005. « The hidden face of European spatial planning: innovations in governance ». *European Planning Studies* 13(2):195-215. doi: 10.1080/0965431042000321785.

Robert, Cécile. 2003. « L'expertise comme mode d'administration communautaire : entre logiques technocratiques et stratégies d'alliance ». *Politique europeenne* n° 11(3):57-78. doi: 10.3917/poeu.011.0057.

Robertson, Roland. 1994. « Globalisation or glocalisation? » *The Journal of International Communication* 1(1):191-208. doi: 10.1080/13216597.2012.709925.

Rosemberg, Muriel. 2000. *Le marketing urbain en question*. Paris: Economica.

Rosière, Stéphane. 2008. *Dictionnaire de l'espace politique - Géographie politique et géopolitique: Géographie politique et géopolitique*. Paris: Armand Colin.

Rossignolo, Cristiana. 2009. « Urban Networks in Europe: Policies, Practices, Outcomes ». *Europa XXI* 19:11-20. doi: 10.7163/eu21.2010.19.1.

Roudometof, Victor. 2016. « Theorizing Glocalization: Three Interpretations1 ». *European Journal of Social Theory* 19(3):391-408. doi: 10.1177/1368431015605443.

Roudometof, Victor, et Sarah-Louise Raillard. 2021. « Qu'est-ce que la glocalisation ? » *Reseaux* N° 226-227(2):45-70. doi: 10.3917/res.226.0045.

Royoux, Dominique. 1997. « Réseaux de villes et logiques d'efficacité et d'équité ». *Flux* 13(27):17-24. doi: 10.3406/flux.1997.1201.

Rozenblat, Céline. 2004. « Tissus de villes : Réseaux et systèmes urbains en Europe ». HDR, Université Montpellier III - Paul Valéry, Montpellier.

Rozenblat, Céline. 2007. « Les entreprises multinationales : un processus urbain dans un environnement international et transnational ». *L'Information geographique* Vol. 71(2):43-66. doi: 10.3917/lig.712.0043.

Rozenblat, Céline. 2015. « Approches multiplexes des systèmes de villes dans les réseaux d'entreprises multinationales, Multiplex approaches of Urban systems in multinational firms' networks ». *Revue d'Économie Régionale & Urbaine* Août(3):393-424. doi: 10.3917/reru.153.0393.

Rozenblat, Céline. 2020. « Extending the Concept of City for Delineating Large Urban Regions (LUR) for the Cities of the World ». *Cybergeo : European Journal of Geography*. doi: 10.4000/cybergeo.35411.

Rozenblat, Céline, et Guy Melancon, éd. 2013. *Methods for Multilevel Analysis and Visualisation of Geographical Networks*. Dordrecht: Springer Netherlands.

Rozenblat, Celine, Denise Pumain, et Elkin Velasquez, éd. 2018. *International and Transnational Perspectives on Urban Systems*. Singapore: Springer Singapore.

Rozier, Hadrien. 2017. « De la coopération décentralisée à l'action internationale des collectivités : un paradigme économique ?, Abstract, Resumen ». *Revue internationale des études du développement* N° 232(4):43-65.

Russeil, Sarah, et Aisling Healy. 2015. « Choosing Urban Expertise for a Europe of Cities ». *Politique européenne* No 49(3):54-83.

Sabel, Charles F. 1993. « Studied Trust: Building New Forms of Cooperation in a Volatile Economy ». *Human Relations* 46(9):1133-70. doi: 10.1177/001872679304600907.

Sabourin, Paul. 2009. « L'analyse de contenu ». P. 415-44 in *Recherche sociale: de la problématique à la collecte des données*. Québec: Presses de l'Université du Québec.

Samper, Juan Antonio, Amanda Schockling, et Mine Islar. 2021. « Climate Politics in Green Deals: Exposing the Political Frontiers of the European Green Deal ». *Politics and Governance* 9(2):8-16. doi: 10.17645/pag.v9i2.3853.

Santamaria, Frédéric, et Bernard Élissalde. 2015. « Parlez-vous l'européen ? Enquête sur quelques notions clés de la politique régionale de l'UE auprès d'acteurs français de l'aménagement ». *L'Information geographique* Vol. 79(1):55-71. doi: 10.3917/lig.791.0055.

Sassen, Saskia. 1991. *The Global City: New York, London, Tokyo*. New York: Princeton University Press.

Saunier, P. 2008. *Another Global City: Historical Explorations into the Transnational Municipal Moment, 1850–2000*. New York: Palgrave Macmillan.

Saunier, Pierre-Yves. 2006. « La toile municipale aux XIXe-XXe siècles : un panorama transnational vu d'Europe ». *Urban History Review / Revue d'histoire urbaine* 34(2):43-56. doi: 10.7202/1016012ar.

Savitch, H. V., Harold V. Savitch, Paul Kantor, et Serena Haddock Vicari. 2002. *Cities in the International Marketplace: The Political Economy of Urban Development in North America and Western Europe*. Princeton: Princeton University Press.

Schmitz, Valérie. 2017. « Le marketing urbain comme stratégie de redressement après une période de violence : le cas de la ville colombienne de Medellin. » Mémoire de Master, Université de Liège.

Schöndorf-Haubold, Bettina. 2007. « L'émergence d'un droit commun de l'autonomie territoriale en Europe ». *Revue francaise d'administration publique* n° 121-122(1):203-18. doi: 10.3917/rfap.121.0203.

Schulman, Harry. 2002. « Urban Networking: Trends and Perspectives in the Baltic Sea Region ». *Geographia Polonia* 75(2):11-23.

Severo, Marta, et Tommaso Venturini. 2016. « Enjeux topologiques et topographiques de la cartographie du Web ». *Reseaux* n° 195(1):85-105. doi: 10.3917/res.195.0085.

Shuman, Michael H. 1986. « Dateline Main Street: Local Foreign Policies ». *Foreign Policy* (65):154-74. doi: 10.2307/1148845.

Siegenthaler, Peter. 2005. « The City as Subject: Seki Hajime and the Reinvention of Modern Osaka ». *Journal of Oriental Studies* 39(2):254-56.

Smeds, Emilia, et Michele Acuto. 2018. « Networking Cities after Paris: Weighing the Ambition of Urban Climate Change Experimentation ». *Global Policy* 9(4):549-59. doi: 10.1111/1758-5899.12587.

Sohn, Christophe. 2009. « Des villes entre coopération et concurrence. Analyse des relations culturelles transfrontalières dans le cadre de « Luxembourg et Grande Région, Capitale européenne de la Culture 2007 » ». *Annales de geographie* n° 667(3):228-46. doi: 10.3917/ag.667.0228.

Sohn, Christophe, Bernard Reitel, et Olivier Walther. 2009. « Cross-Border Metropolitan Integration in Europe: The Case of Luxembourg, Basel, and Geneva ». *Environment and Planning C: Government and Policy* 27(5):922-39. doi: 10.1068/c0893r.

Spire, Alexis, et Katia Weidenfeld. 2011. « Le tribunal administratif : une affaire d'initiés ? Les inégalités d'accès à la justice et la distribution du capital procédural ». *Droit et societe* n° 79(3):689-713. doi: 10.3917/drs.079.0689.

Surubaru, Neculai-Cristian. 2017. « Administrative capacity or quality of political governance? EU Cohesion Policy in the new Europe, 2007–13 ». *Regional Studies* 51(6):844-56. doi: 10.1080/00343404.2016.1246798.

Susskind, Lawrence E., et Saleem H. Ali. 2014. *Environmental Diplomacy: Negotiating More Effective Global Agreements*. Oxford: Oxford University Press.

Swyngedouw, Erik. 1997. « Neither global nor local: "Glocalization" and the politics of scale. » P. 137-66 in *Space of globalization: Reasserting the power of the local*. Londres: Guilford Press.

Swyngedouw, Erik. 2000. « Authoritarian Governance, Power, and the Politics of Rescaling ». *Environment and Planning D: Society and Space* 18(1):63-76. doi: 10.1068/d9s.

Swyngedouw, Erik. 2004. « Globalisation or 'glocalisation'? Networks, territories and rescaling ». *Cambridge Review of International Affairs* 17(1):25-48. doi: 10.1080/0955757042000203632.

Taylor, P. J., G. Catalano, et D. R. F. Walker. 2002. « Measurement of the World City Network ». *Urban Studies* 39(13):2367-76. doi: 10.1080/00420980220080011.

Taylor, Peter J. 2004. *World City Network: A Global Urban Analysis*. London: Psychology Press.

Taylor, Peter J. 2011. « Measuring the World City Network: New Results and Developments ». P. 15-23 in *ICTs for mobile and ubiquitous urban infrastructures: Surveillance, locative media and global networks*. New York: IGI Global.

Tesson, Frédéric. 1996. « Les réseaux de villes en France, recherche sur le rapport de l'élu local à l'espace ». Thèse de doctorat, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Pau.

Tesson, Frédéric. 2002. « De la nécessité pour l'acteur public d'entrer dans la "culture réseau" : élus et préfets dans les réseaux de villes ». P. 199-206 in *Préfet et développement local*. Paris: Dalloz.

Tesson, Frédéric. 2014. « Territorialités et réticularités - essai sur les registres de spatialité des acteurs politiques locaux ». HDR, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Pau.

Théry, Hervé. 2008. « Mondialisation, déterritorialisation, reterritorialisation (Globalization and territory) ». *Bulletin de l'Association de Géographes Français* 85(3):324-31. doi: 10.3406/bagf.2008.2628.

Thucydide. 2019. *Annuaire français de relations internationales: Volume 20*. Edition 2019. Paris: Pantheon-Assas.

Tilly, Charles, et Blockmans. 1994. *Cities And The Rise Of States In Europe, A.d. 1000 To 1800*. Boulder, Colo: Westview Press.

Tjandradewi, Bernadia Irawati. 2009. « City-to-City Networks: Asian Perspectives on Key Elements and Areas for Success ». *Habitat International* 33(2):165-72. doi: 10.1016/j.habitatint.2008.10.021.

Tjandradewi, Bernadia Irawati, Peter J. Marcotullio, et Tetsuo Kidokoro. 2006. « Evaluating City-to-City Cooperation: A Case Study of the Penang and Yokohama Experience ». *Habitat International* 30(3):357-76. doi: 10.1016/j.habitatint.2004.10.001.

Törnquist-Chesnier, Marie. 2007. « Le multilatéralisme « par le bas » : l'entrée en jeu d'acteurs non étatiques ». P. 166-81 in *Le multilatéralisme : Nouvelles formes de l'action internationale*, *TAP/Relations internationales*. Paris: La Découverte.

Torre, André. 2015. « Théorie du développement territorial ». *Geographie, economie, societe* Vol. 17(3):273-88. doi: 10.3166/ges.17.273-288.

Tucker, A. W. 1983. « The Mathematics of Tucker: A Sampler ». *The Two-Year College Mathematics Journal* 14(3):228-32. doi: 10.2307/3027092.

Urbact Monitoring Committee. 2017. *Urbact III Manual Programm*. Eigth Manual. Bruxelles.

Vanier, Martin. 1999. « La recomposition territoriale. Un "grand débat" idéal ». *Espaces et societes* n°96(1):125-44. doi: 10.3917/esp.g1999.96.0125.

Vanier, Martin. 2013. « L'interterritorialité : des pistes pour hâter l'émancipation spatiale ». P. 317-36 in *Le territoire est mort, vive les territoires ! : Une (re)fabrication au nom du développement*, *Objectifs Suds*. Marseille: IRD Éditions.

Vanier, Martin. 2015. *Demain les territoires, Capitalisme réticulaire et espace politique*. Paris: Hermann.

Veltz, Pierre. 2014. *Mondialisation, villes et territoires*. Paris: Presses Universitaires de France.

Vengoa, Hugo Fazio. 2005. « Union européenne et Amérique latine : des partenaires distants ? » *Revue internationale et strategique* N°59(3):107-18. doi: 10.3917/ris.059.0107.

de Villiers, J. C. 2009. « Success Factors and the City-to-City Partnership Management Process – from Strategy to Alliance Capability ». *Habitat International* 33(2):149-56. doi: 10.1016/j.habitatint.2008.10.018.

Viltard, Yves. 2008. « Conceptualiser la « diplomatie des villes » ». *Revue française de science politique* 58(3):511-33. doi: 10.3917/rfsp.583.0511.

Viltard, Yves. 2010. « Diplomatie des villes : collectivités territoriales et relations internationales ». *Politique étrangère* (3):593-604. doi: 10.3917/pe.103.0593.

Vion, Antoine. 2001. « La constitution des enjeux internationaux dans le gouvernement des villes françaises (1947-1995) ». Thèse de doctorat, Rennes 1, Rennes.

Vion, Antoine. 2002a. « Au-delà de la territorialité : l'internationalisation des villes. Notes sur quelques déplacements de frontières du politique ». P. 362-75 in *Annuaire Français de Relations Internationales*. Vol. II. Bruxelles: Editions Bruylant.

Vion, Antoine. 2002b. « Europe from the Bottom up: Town Twinning in France during the Cold War ». *Contemporary European History* 11(4):623-40. doi: 10.1017/s096077730200406x.

Vion, Antoine. 2003. « L'invention de la tradition des jumelages (1951-1956) : mobilisations pour un droit ». *Revue française de science politique* 53(4):559-82. doi: 10.3917/rfsp.534.0559.

Vivant, Elsa. 2009. *Qu'est-ce que la ville créative ?* Paris: Presses Universitaires de France.

Wang, Xiao Fan, et Guanrong Chen. 2003. « Complex networks: small-world, scale-free and beyond ». *IEEE Circuits and Systems Magazine* 3(1):6-20. doi: 10.1109/MCAS.2003.1228503.

Wardhani, Baiq, et Vinsensio Dugis. 2020. « Greening Surabaya: The City's Role in Shaping Environmental Diplomacy ». *Bandung* 7(2):236-58. doi: 10.1163/21983534-00702005.

Weber, Max. 1995. « La ville ». P. 424 in *Économie et société. Tome 2. L'organisation et les puissances de la société dans leur rapport avec l'économie (1e édition - 1921)*. Paris: Les Belles Lettres.

Whyman, Philip B. 2012. « Co-operative principles and the evolution of the 'dismal science': The historical interaction between co-operative and mainstream economics ». *Business History* 54(6):833-54. doi: 10.1080/00076791.2012.706903.

Williams-Riquier, Patrice. 2007. « La charte européenne de l'autonomie locale : un instrument juridique international pour la décentralisation ». *Revue francaise d'administration publique* n° 121-122(1):191-202.

van Winden, Willem, Leo van den Berg, et Peter Pol. 2007. « European Cities in the Knowledge Economy: Towards a Typology ». *Urban Studies* 44(3):525-49. doi: 10.1080/00420980601131886.

Youssef, Adel Ben. 2004. « Les quatre dimensions de la fracture numérique ». *Reseaux* n° 127-128(5):181-209. doi: 10.3917/res.127.0181.

Zdanowska, Natalia. 2020. « L'Europe centrale et orientale au sein des réseaux mondialisés de l'économie-monde : quelle intégration interne ? » *Belgeo. Revue belge de géographie* (4). doi: 10.4000/belgeo.43462.

Zelinsky, Wilbur. 1991. « The Twinning of the World: Sister Cities in Geographic and Historical Perspective ». *Annals of the Association of American Geographers* 81(1):1-31. doi: 10.1111/j.1467-8306.1991.tb01676.x.

Annexes

Annexe 1 : Liste des associations internationales récupérées sur la base de données Yearbook of International Organizations.

Nom	Date de création	Siège	Pays	Statut
International Urban Development Association	1975	Paris	France	Pas de données
East African Local Governments Association	2005	Arusha	Tanzania UR	Pas de données
WHO European Healthy Cities Network	1988	Copenhagen	Denmark	Pas de données
European Network of Wine Cities	1995	Vilafranca del Penedès	Spain	Pas de données
International City / County Management Association	1914	Washington DC	USA	Pas de données
International Secretariat Committee of Nuclear Free Zone Local Authorities		Manchester	UK	Pas de données
Women in Cities International		Montréal QC	Canada	Pas de données
International Cities, Town Centres and Communities Society		Palm Beach	Australia	Pas de données
Association of Cities and Regions Hosting an International Exhibition	2002	Paris	France	Pas de site internet
Balkan Cities Association of Nephrology, Dialysis, Transplantation and Artificial Organs	1995			Pas de site internet
Twin Cities International Association	1991			Pas de site internet
International Association of Construction, Urbanism, and Environment and Life Style	1957	Brussels	Belgium	Pas de site internet
International Association Town Planning and Distribution	1966	Brussels	Belgium	Pas de site internet
Society for Urban Development in East Africa		Addis Ababa	Ethiopia	Pas de site internet
World Alliance of Cities Against Poverty	1997	New York NY	USA	Pas de site internet
Rebirth of European Cities	1987	Bordeaux	France	Pas de site internet
City2000 Youth Action International	1997	Accra	Ghana	Pas de site internet
International City Leaders		Toronto ON	Canada	Pas de site internet
Global Alliance for Smart Cities in Africa				Pas de site internet
Urban Farming		Southfield MI	USA	Pas de site internet
Urban Planners International	2005	Lyon	France	Pas de site internet
Network of Mediterranean Olive Oil Towns	2011	Imperia	Italy	Pas de site internet
European Network for Housing and Urban Development	2016			Pas un réseau de villes
International Society of City and Regional Planners	1965	The Hague	Netherlands	Pas un réseau de villes
World Council on City Data		Toronto ON	Canada	Pas un réseau de villes
International Urban Symposium	2015	Canterbury	UK	Pas un réseau de villes
Society for Urban Ecology	2009	Salzburg	Austria	Pas un réseau de villes
Africa Atrocities Watch		Kampala	Uganda	Pas un réseau de villes
Association of Interprofessional Employers / Businessmen of European Capital Cities	1989	Paris	France	Pas un réseau de villes

European Capitals and Cities of Sport Federation	2001	Brussels	Belgium	Pas un réseau de villes
European Cities and Regions for Culture	1994	Lille	France	Pas un réseau de villes
Smart City Business America Institute	2013	Sao Paulo	Brazil	Pas un réseau de villes
European Council for the Village and Small Town	1984	Tenterden	UK	Pas un réseau de villes
International Association Town Planning and Distribution	1966	Brussels	Belgium	Pas un réseau de villes
European Association of Regional and Local Authorities for Lifelong Learning	2001	Brussels	Belgium	Pas un réseau de villes
Association pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en aménagement et urbanisme	1984	Brussels	Belgium	Pas un réseau de villes
Council for European Urbanism	2003	Berlin	Germany	Pas un réseau de villes
European Association for Urban History	1989			Pas un réseau de villes
European Association of Urban Missions		Cesky Tesin	Czech Rep	Pas un réseau de villes
European Urban Research Association	1997	Dortmund	Germany	Pas un réseau de villes
Federación Iberoamericana Urbanistas	2010	Barcelona	Spain	Pas un réseau de villes
International Association for Urban Climate	2000	Dublin	Ireland	Pas un réseau de villes
Nordic Urban Design Association	2006	Bjírndalstra e	Norway	Pas un réseau de villes
Pacific Rim Council on Urban Development	1989	Los Angeles CA	USA	Pas un réseau de villes
Urban Affairs Association	1969	Milwaukee WI	USA	Pas un réseau de villes
Urban Data Management Society	1971	Delft	Netherlands	Pas un réseau de villes
Urban Economics Association				Pas un réseau de villes
International Making Cities Livable Council	1985	Portland OR	USA	Pas un réseau de villes
Cities Development Initiative for Asia	2007	Manila	Philippines	Pas un réseau de villes
Cities for Children	2007	Stuttgart	Germany	Pas un réseau de villes
ICOM International Committee for the Collections and Activities of Museums of Cities	2005	Athens	Greece	Pas un réseau de villes
International Centre for Innovation and Knowledge Transfer on the Social and Solidarity Economy	2016	Montréal QC	Canada	Pas un réseau de villes
International Commission for the History of Towns	1955	Vienna	Austria	Pas un réseau de villes
Conference of the Regional and Local Authorities for the Eastern Partnership	2011	Brussels	Belgium	Pas un réseau de villes
Network of Associations of Local Authorities of South-East Europe	2001	Skopje	North Macedonia	Pas un réseau de villes
Arab Urban Development Institute	1979	Riyadh	Saudi Arabia	Pas un réseau de villes
Asian Urban Research Association	1986	Shippensbu rg PA	USA	Pas un réseau de villes
Associated Research Centres for the Urban Underground Space		Cologne	Canada	Pas un réseau de villes
Bienal Iberoamericana de Arquitectura y Urbanismo		Madrid	Spain	Pas un réseau de villes
Global Urban Development	2001	Rehoboth Beach DE	USA	Pas un réseau de villes
Iberoamerican Center for Strategic Urban development	1993	Barcelona	Spain	Pas un réseau de villes
International Centre for Studies on Urban Design	1986	Florence	Italy	Pas un réseau de villes
International Network of Resource Centers on Urban	1999	Leusden	Netherlands	Pas un réseau

Agriculture and Food Security				de villes
International Research Group on Law and Urban Space	1996	Mexico City	Mexico	Pas un réseau de villes
International Urban Planning and Environment Association	1952	Seattle WA	USA	Pas un réseau de villes
Joint Committee of IAHR and IAW on Urban Drainage	1982	Burlington ON	Canada	Pas un réseau de villes
Nordic Urban and Housing Research Network	1997	Aalto	Finland	Pas un réseau de villes
Regional Centre on Urban Water Management, Teheran	2002	Teheran	Iran Islamic Rep	Pas un réseau de villes
World Urban Campaign		Nairobi	Kenya	Pas un réseau de villes
Cities Alliance	1999	Brussels	Belgium	Pas un réseau de villes
Clean Air Initiative for Cities Around the World	1998	Washington DC	USA	Pas un réseau de villes
Conference of European Cross-border and Interregional Cities Network	2010			Pas un réseau de villes
Earthquakes and Megacities Initiative	1998	Quezon City	Philippines	Pas un réseau de villes
European Network Child Friendly Cities	2000	Mechelen	Belgium	Pas un réseau de villes
European Sustainable Cities and Towns Campaign	1994			Pas un réseau de villes
Globalization and World Cities Research Network		Loughborough	UK	Pas un réseau de villes
Mega-Cities Project	1986	Nyack NY	USA	Pas un réseau de villes
NewCities Foundation	2010	Montréal QC	Canada	Pas un réseau de villes
World Cities World Class University Network	2010	London	UK	Pas un réseau de villes
Global Mayors' Forum	2005	Shenzhen	China	Pas un réseau de villes
Child in the City Foundation				Pas un réseau de villes
City to City Europe				Pas un réseau de villes
European Federation of City Farms	1990	Lennik	Belgium	Pas un réseau de villes
Open City International Foundation	1999	Matawan NJ	USA	Pas un réseau de villes
African School of Architecture and Town Planning	1975	Lomé	Togo	Pas un réseau de villes
Arab Towns Development Fund	1979	Kaifan	Kuwait	Pas un réseau de villes
African Forum for Urban Security	1998			Pas un réseau de villes
Cooperation for the Continuing Development of Urban and Suburban Transportation	1980	Lyon	France	Pas un réseau de villes
Council on Tall Buildings and Urban Habitat	1969	Chicago IL	USA	Pas un réseau de villes
European Forum on Urban Forestry				Pas un réseau de villes
European Urban Knowledge Network	2005	The Hague	Netherlands	Pas un réseau de villes
International Forum on Urbanism		Delft	Netherlands	Pas un réseau de villes
International Network for Traditional Building, Architecture and Urbanism	2001	London	UK	Pas un réseau de villes
International Network for Urban Research and Action	1991	Zurich	Switzerland	Pas un réseau de villes
International Seminar on Urban Form	1996	Auckland	New Zealand	Pas un réseau de villes
Latin American Forum for Urban Security and Democracy	2001			Pas un réseau de villes

Network on Urban Research in the European Union	1989	Duisburg	Germany	Pas un réseau de villes
Network-Association of European Researchers in Urbanisation in the South	1996			Pas un réseau de villes
Peri-Urban Regions Platform Europe	2004			Pas un réseau de villes
Pontifical Urbaniana University	1627	Rome	Italy	Pas un réseau de villes
Salzburg Congress on Urban Planning and Development	1965	The Hague	Netherlands	Pas un réseau de villes
Sustainable Project Management- Public-Private Partnerships for the Urban Environment	1994	Rougemont	Switzerland	Pas un réseau de villes
Urban Biodiversity and Design	2008	Mumbai	India	Pas un réseau de villes
Urban Environmental Accords	2012	Gwangju	Korea Rep	Pas un réseau de villes
Budapest Centre for the International Prevention of Genocide and Mass Atrocities		Budapest	Hungary	Pas un réseau de villes
Center for Sustainable Asian Cities		Singapore	Singapore	Pas un réseau de villes
International Centre for Sustainable Cities, Vancouver	1993	Vancouver BC	Canada	Pas un réseau de villes
Sister Cities International	1956	Washington DC	USA	Pas un réseau de villes
Ecocity Builders	1992	Oakland CA	USA	Pas un réseau de villes
Centre for Conflict Resolution, Cape Town	1968	Mowbray	South Africa	Pas un réseau de villes
Georgetown International Relations Association Inc	1969	Washington DC	USA	Pas un réseau de villes
International Downtown Association	1954	Washington DC	USA	Pas un réseau de villes
International Forum of Towns and Villages in Graz	1976	Graz	Austria	Pas un réseau de villes
Raymond Lemaire International Centre for the Conservation of Historic Towns and Buildings	1976	Leuven	Belgium	Pas un réseau de villes
African Foundation for Urban Management		Dakar	Senegal	Pas un réseau de villes
Asian Urban Information Center of Kobe	1989	Kobe	Japan	Pas un réseau de villes
Center for Urban History of East Central Europe	2004	Lviv	Ukraine	Pas un réseau de villes
Centre d'études et de recherches sur l'urbanisation du monde arabe - Equipe monde arabe et méditerranée	1977	Tours	France	Pas un réseau de villes
Centre for Urban and Regional Studies		Buenos Aires	Argentina	Pas un réseau de villes
European Academy of the Urban Environment, Berlin	1991	Berlin	Germany	Pas un réseau de villes
European Centre on Urban Risks	1998	Lisbon	Portugal	Pas un réseau de villes
European Institute of Urban Affairs, Liverpool		Liverpool	UK	Pas un réseau de villes
Institute for Housing and Urban Development Studies	1948	Rotterdam	Netherlands	Pas un réseau de villes
Institute for International Urban Development	2005	Cambridge MA	USA	Pas un réseau de villes
International Center for Urban Water Hydroinformatics Research and Innovation	2008	Incheon	Korea Rep	Pas un réseau de villes
International Centre for Urban Safety Engineering	2001	Tokyo	Japan	Pas un réseau de villes
International Institute for the Urban Environment	1989	Delft	Netherlands	Pas un réseau de villes
International Urban Food Network	2012	Paris	France	Pas un réseau de villes
Regional Centre on Urban Water Management		Cali	Colombia	Pas un réseau de villes
Rural and Urban Resources - Counselling, Outreach and	1971	Jos	Nigeria	Pas un réseau

Networking				de villes
Servants to Asia's Urban Poor	1983	Vancouver BC	Canada	Pas un réseau de villes
Urban and Regional Information Systems Association	1963	Park Ridge IL	USA	Pas un réseau de villes
Urban Land Institute	1936	Washington DC	USA	Pas un réseau de villes
Urban Saints		Luton	UK	Pas un réseau de villes
Water and Sanitation for the Urban Poor	2004	London	UK	Pas un réseau de villes
International Academic Consortium for Sustainable Cities	2009	Yokohama	Japan	Pas un réseau de villes
World Assembly of Islamic Cities	2013	Richmond Hill ON	Canada	Pas un réseau de villes
Green World City Organisation		Sydney	Australia	Pas un réseau de villes
Serve the City International	2005	Brussels	Belgium	Pas un réseau de villes
World City Ice and Snow Tourism Cooperation Organization				Pas un réseau de villes
Asia Institute of Urban Environment				Pas un réseau de villes
Fundación Latinoamericana de Transporte Público y Urbano				Pas un réseau de villes
Urban Knowledge Network Asia	2016	Leiden	Netherlands	Pas un réseau de villes
ICOMOS International Committee on Historic Towns and Villages	1982	Munich	Germany	Pas un réseau de villes
Atrocities Prevention Board	2012			Pas un réseau de villes
Competence Center of Urban and Regional Planning	1996	Vienna	Austria	Pas un réseau de villes
European Institute for Comparative Urban Research	1990	Leuven	Belgium	Pas un réseau de villes
International Academy of Urban Dynamics		Mumbai	India	Pas un réseau de villes
International Research Network on Urbanism		Delft	Netherlands	Pas un réseau de villes
International Society for Urban Health	2003	New York NY	USA	Pas un réseau de villes
Urban Climate Change Research Network		New York NY	USA	Pas un réseau de villes
Urban History Association		Glenside PA	USA	Pas un réseau de villes
Smart Buildings Alliance for Smart Cities		Saint-Didier-au-Mont-d'Or	France	Pas un réseau de villes
Velo-city		Brussels	Belgium	Pas un réseau de villes
European Symposium on Research in Architecture and Urban Design				Pas un réseau de villes
International Conference on Computers in Urban Planning and Urban Management				Pas un réseau de villes
URBAN FUTURE global conference	2014	Vienna	Austria	Pas un réseau de villes
Protocol for the Implementation of the Alpine Convention in the Field of Town and Country Planning and Sustainable Development	1994			Pas un réseau de villes
UNIDROIT Convention on International Interests in Mobile Equipment	2001	Rome	Italy	Pas un réseau de villes
European Urban Charter	1992			Pas un réseau de villes
International Permanent Secretariat Human Rights and Local Governments				Pas un réseau de villes
Cities Climate Finance Leadership Alliance	2014			Pas un réseau de villes

World Alliance for Low Carbon Cities		Beijing	China	Pas un réseau de villes
Local Urban Development European Network	1989	Brussels	Belgium	Pas actif
European Association of Cities Interested in the Use of Electric Vehicles	1990	Brussels	Belgium	Pas actif
Union of L+A26:G26uso-Afro-America-Asiatic Capital Cities	1985	Lisbon	Portugal	Pas actif
League of Canaanite, Phoenician and Punic Cities		Paris	France	Pas actif
YMCA World Urban Network				Pas actif
Asian Network of Major Cities 21	2001	Tokyo	Japan	Pas actif
European Network of Cities and Regions for the Social Economy	1996	Brussels	Belgium	Pas actif
European Network of Digital Cities	1997	Paris	France	Pas actif
Future Convention Cities Initiative	2010	Seoul	Korea Rep	Pas actif
Alliance of Mayors and Municipal Leaders on HIV/AIDS in Africa	1998	Windhoek	Namibia	Pas actif
Forum of Local Authorities for Social Inclusion and Participatory Democracy	2001			Pas actif
Regional Network Office for Urban Safety	2002	Parhumthani	Thailand	Pas actif
East and Southeast Asia Network for Better Local Governments		Makati	Philippines	Pas actif
Asian Cities Against Drugs		Melaka	Malaysia	Pas actif
International Association of Character Cities	1998	Oklahoma City OK	USA	Pas actif
100 resilients citues				Pas actif
Baltic Cities Healthy Cities Association	1998	Turku	Finland	Pas actif
World Mayors Council on Climate Change	2005	Bonn	Germany	Pas actif
Fair Trade Towns International				Pas un réseau de villes international
Council of Local Authorities for International Relations	1988	Tokyo	Japan	Pas un réseau de villes international
African Sustainable Cities Network				Pas un réseau de villes international
World e-Governments Organization of Cities and Local Governments		Seoul	Korea Rep	Réseau sélectionné
Local Governments for Sustainability	1990	Bonn	Germany	Réseau sélectionné
International Association of Peace Messenger Cities	1990	Slovenj Gradec	Slovenia	Réseau sélectionné
Organization of World Heritage Cities	1993	Québec QC	Canada	Réseau sélectionné
World Historic and Cultural Canal Cities Cooperation Organization	2009	Yangzhou	China	Réseau sélectionné
World Tourism Cities Federation	2012	Beijing	China	Réseau sélectionné
World Urban Parks	2015	Wellington	New Zealand	Réseau sélectionné
Alliance for Healthy Cities	2003	Tokyo	Japan	Réseau sélectionné
Alliance of European Cultural Cities		Arles	France	Réseau sélectionné
Association of Cities and Regions for Sustainable Resource Management	1994	Brussels	Belgium	Réseau sélectionné
Atlantic Cities	2000	Rennes	France	Réseau sélectionné
International Association of Educating Cities	1990	Barcelona	Spain	Réseau sélectionné
Tourism Promotion Organization for Asia Pacific Cities	2000	Busan	Korea Rep	Réseau sélectionné
Union of Ibero-American Capital Cities	1982	Madrid	Spain	Réseau sélectionné
Union of the Baltic Cities	1991	Gdansk	Poland	Réseau sélectionné
World Winter Cities Association for Mayors	1982	Sapporo	Japan	Réseau

				sélectionné
Worldwide Network of Port Cities	1988	Le Havre	France	Réseau sélectionné
Arab Towns Organization	1967	Kaifan	Kuwait	Réseau sélectionné
European Association of Historic Towns and Regions	1999	Norwich	UK	Réseau sélectionné
Local Authorities International Environmental Organization	1990	Lerwick	UK	Réseau sélectionné
European Historic Thermal Towns Association		Acqui Terme	Italy	Réseau sélectionné
Clean Air Initiative for Asian Cities	2001	Pasig City	Philippines	Réseau sélectionné
Energy Cities		Besançon	France	Réseau sélectionné
European Grouping of Territorial Cooperation - Twinned Cities and Areas in the Mediterranean	1986	Athens	Greece	Réseau sélectionné
Organization of Islamic Capitals and Cities	1978	Makkah	Saudi Arabia	Réseau sélectionné
World Union of Olympic Cities	2002	Lausanne	Switzerland	Réseau sélectionné
Covenant of Mayors for Climate and Energy	2008	Brussels	Belgium	Réseau sélectionné
BestCities Global Alliance	2000	Singapore	Singapore	Réseau sélectionné
EUniverCities Network	2012			Réseau sélectionné
EUROCITIES	1986	Brussels	Belgium	Réseau sélectionné
European Cities Against Drugs	1994	Stockholm	Sweden	Réseau sélectionné
European Cities Marketing	2007	Dijon	France	Réseau sélectionné
Federation of European Carnival Cities	1980	Amsterdam	Netherlands	Réseau sélectionné
Forum of Adriatic and Ionian Cities	1999	Ancona	Italy	Réseau sélectionné
International Assembly of Capitals and Cities	1998			Réseau sélectionné
International Cities of Peace	2009	Dayton OH	USA	Réseau sélectionné
International Cities of Refuge Network	2009	Stavanger	Norway	Réseau sélectionné
International Coalition of Cities against Racism	2004	Paris	France	Réseau sélectionné
League of Historical Cities	1987	Kyoto	Japan	Réseau sélectionné
Major Cities of Europe IT Users Group	1982	Bremerhaven	Germany	Réseau sélectionné
MEDCITIES Network	1991	Barcelona	Spain	Réseau sélectionné
Merco Cities Network	1995	Montevideo	Uruguay	Réseau sélectionné
Nordic Safe Cities	2016	Copenhagen	Denmark	Réseau sélectionné
Asian Mayors Forum	2008	Teheran	Iran Islamic Rep	Réseau sélectionné
Global Parliament of Mayors		The Hague	Netherlands	Réseau sélectionné
Mayors for Peace	1982	Hiroshima	Japan	Réseau sélectionné
Regional Network of Local Authorities for the Management of Human Settlements	1987	Seoul	Korea Rep	Réseau sélectionné
European Walled Towns	1989	Valletta	Malta	Réseau sélectionné
European Forum for Urban Security	1987	Paris	France	Réseau sélectionné

Lighting Urban Community International	2002	Lyon	France	Réseau sélectionné
World Energy Cities Partnership	1995	Houston TX	USA	Réseau sélectionné
Art Cities in Europe	1994	Konstanz	Germany	Réseau sélectionné
International League of Democracy Cities	2018			Réseau sélectionné
Megacities Alliance for Water under Climate Change		Paris	France	Réseau sélectionné
Winter Cities Institute				Réseau sélectionné
European Coalition of Cities Against Racism	2004	Nuremberg	Germany	Réseau sélectionné
Asia Pacific Cities Summit				Réseau sélectionné
Association internationale des Maires Francophones				Réseau sélectionné
Metropolis				Réseau sélectionné
Age Friendly cities				Réseau sélectionné
World Organization of United Cities and Local Governments	2004	Barcelona	Spain	Réseau sélectionné
International Association of French-Speaking Congress Towns	1974	Juan-les-Pins	France	Réseau sélectionné
Latin American Federation of Cities, Municipalities and Associations of Local Governments	1981	Mexico City	Mexico	Sous-réseau de CGLU
United Cities and Local Governments Asia Pacific	2004	Jakarta	Indonesia	Sous-réseau de CGLU
United Cities and Local Governments Middle East and West Asia	2004	Istanbul	Turkey	Sous-réseau de CGLU
United Cities and Local Governments of Africa	2003	Rabat	Morocco	Sous-réseau de CGLU

Annexe 2 : Liste des associations de villes étudiées

Association	Acronyme	Date	Siège	Site internet	Echelle	Membres
United Cities and Local Governments - governing bodies	*UCLG*	*2004*	*Barcelona*	*http://www.uclg.org/*	*World*	*200000*
Covenant of Mayors for Climate and Energy		*2008*	*Brussels*	*https://www.covenantofmayors.eu/en/*	*World*	*10356*
Mayors for Peace		*1982*	*Hiroshima*	*http://www.mayorsforpeace.org*	*World*	*7674*
Climate Alliance		*1990*	*Francfort*	*https://www.climatealliance.org/home.html*	*Europe*	*1612*
WHO Global Network for Age-friendly Cities and Communities	*GNAFCC*	*2010*	*Geneva*	*https://extranet.who.int/agefriendlyworld/a*	*World*	*1272*
Child Friendly Cities	*CFCI*	*1996*	*Geneva*	*https://childfriendlycities.org*	*World*	*1042*
Local Governement for sustainability	ICLEI	1990	Bonn	https://iclei.org/en/	World	884
International Association of Educating Cities	IAEC	1990	Barcelona	http://www.edcities.org/	World	487
European Association of Historic Towns and Regions	Heritage Europe	1999	Norwich	http://www.historic-towns.org/	Europe	474

Arab Town Organisation	ATO	1967	Kuwait	http://www.arabtowns.org/	Middle East	423
Merco Cities Network	Mercocities	1995	Montevideo	https://mercociudades.org/	South America	354
Organization of World Heritage Cities	OWHC	1993	Québec	https://www.ovpm.org/	World	269
Cities for Mobility	CFM	2006	Stuttgart	https://www.cities-for-mobility.net/	World	268
Association internationale des Maires Francophones	AIMF	1979	Paris	http://www.aimf.asso.fr	World	265
International Cities of Peace	ICP	2009	Dayton OH	http://www.internationalcitiesofpeace.org/	World	264
European Cities Against Drugs	ECAD	1994	Stockholm	http://www.ecad.net/	Europe	250
EUROCITIES		1986	Brussels	http://www.eurocities.eu/	Europe	246
European Forum for Urban Security	EFUS	1987	Paris	https://efus.eu/	Europe	171
UNESCO Creative Cities Network	UCCN	2004	Paris	https://en.unesco.org/creative-cities/	World	159
International Coalition of Cities against Racism	ECCAR	2004	Paris	https://www.eccar.info/	Europe-Mediterane a	146
Energy Cities	Energy Cities	1990	Besançon	https://energy-cities.eu/	World	144
World Smart Sustainable Cities Organization (WeGO)	WeGo	2010	Seoul	we-gov.org	World	142
Organization of Islamic Capitals and Cities	OICC	1978	Makkah	https://www.oicc.org/oiccenglish	World	141
World Tourism Cities Federation	WTCF	2012	Beijing	https://en.wtcf.org.cn/	World	141
Metropolis		2004	Barcelona	https://www.metropolis.org/	World	138
Asia Pacific Cities Summit	APCS	1996	Brisbane	https://www.apcsummit.org/	World	133
Strong Cities Network	SCN	2015	London	https://strongcitiesnetwork.org		132
Tourism Promotion Organization for Asia Pacific Cities	TPO	2002	Busan	http://aptpo.org/	Asia	125
Alliance for Healthy Cities	AFHC	2003	Tokyo	http://www.alliance-healthycities.com/	Asia	121
European Cities Marketing	ECM	2007	Dijon	https://www.europeancitiesmarketing.com/	Europe-Mediterane a	116
League of Historical Cities	LHC	1987	Kyoto	http://www2.city.kyoto.lg.jp/somu/kokusai/lhcs/	World	114
International Association of Peace Messenger Cities	IAPMC	1990	Slovenj Gradec	http://www.iapmc.org/	World	113
Citynet		1987	Seoul	https://citynet-ap.org/	Asia	109
C40	c40	2005	London	https://www.c40.org/	World	96
Asian Mayors Forum	AMF	2008	Teheran	?	Asia	96

Art Cities in Europe		1994	Konstanz	http://www.art-cities-reisen.de/	Europe	94
International Assembly of Capitals and Cities	IACC	1998	Moscow	http://www.e-gorod.ru/		87
Local Authorities International Environmental Organization	KIMO	1990	Lerwick	http://www.kimointernational.org/	Northern Europe	80
European Walled Towns	EWT	1989	Valletta	https://www.europeanwalledtowns.org	Europe	77
Lighting Urban Cities International	LUCI	2002	Lyon	https://www.luciassociation.org/	World	73
International Cities of Refuge Network	ICORN	2009	Stavanger	https://www.icorn.org/	Europe	72
World Historic and Cultural Canal Cities Cooperation Organization	WCCO	2009	Yangzhou	http://www.whccccco.org/	World	71
Union of the Baltic Cities	UBC	1991	Gdansk	http://www.ubc.net/	Baltic	68
City Park Alliance	CPA	2000	Washington	https://cityparksalliance.org/	North America	67
Worldwide Network of Port Cities	AIVP	1988	Le Havre	http://www.aivp.org/	World	63
Coésio	Coésio	1974	Mandelieu-La-Napoule	http://www.coesiocongres.com/	World	60
European Historic Thermal Towns Association	EHTTA		Acqui Terme	https://ehtta.eu/	Europe	47
Forum of Adriatic and Ionian Cities	FAIC	1999	Ancona	http://www.faic.eu/	Mediterane a	45
Clean Air Initiative for Asian Cities	Clean Air Asia	2001	Pasig City	https://www.cleanairinitiative.org/	Asia	45
Federation of European Carnival Cities	FECC	1980	Amsterdam	https://carnivalcities.net/	Europe	44
Global Parliament of Mayors	GPM	2016	The Hague	https://globalparliamentofmayors.org/	World	41
Major Cities of Europe IT Users Group	MCE	1982	Bremerhaven	https://www.majorcities.eu/	Europe	40
World Union of Olympic Cities		2002	Lausanne	http://www.olympiccities.org/	World	37
European Grouping of Territorial Cooperation - Twinned Cities and Areas in the Mediterranean	AMPHICTYONY	1986	Athens	https://www.amphictyony.gr/	Mediterane a	36
MEDCITIES Network		1991	Barcelona	http://www.medcities.org/	Mediterane a	35
Association of Cities and Regions for Sustainable Resource Management	ACR+	1994	Brussels	https://www.acrplus.org/	Europe-Mediterane a	35
Réseau International des villes Michelin	RIVM	2014	Clermont Ferrand	http://www.inmc21.com/fr/about	World	35
Cities for a Nuclear Free Europe	CNFE	2011	Vienna	http://www.cnfe.eu/	Europe	32

Delice		2007	Lyon	https://www.delice-network.com	World	31
Union of Ibero-American Capital Cities	UCCI	1982	Madrid	https://ciudadesiberoamericanas.org/	World	29
World Urban Parks	WUP	2015	Wellington	https://wup.imiscloud.com/Public/Default.aspx	World	29
Atlantic Cities	Atlantic Cities	2000	Rennes	https://atlanticcities.eu/	Europe-Mediterane a	27
Alliance de Villes Euro-méditerranéennes de Culture	AVEC	1997	Arles	http://www.avecnet.net/	Mediterane a	25
Nordic Safe Cities		2016	Copenhage n	https://nordicsafecities.org/	Northern Europe	25
World Winter Cities Association for Mayors	WWCAM	1982	Sapporo	https://www.city.sapporo.jp/somu/kokusai/wwcam/index.html	World	21
World Energy Cities Partnership	WECP	1995	Houston TX	https://energycities.org/	World	20
Megacities Alliance for Water under Climate Change	MAWac	2015	Paris	https://en.unesco.org/mawac/	World	16
Nordic Smart City Network	NSCN	2018	?	https://nscn.eu/	Northern Europe	15
Nordic City Network	NCC		Malmo	http://www.nordicitynetwork.com/in-english/	Northern Europe	15
Winter Cities Institute	WCI	1982	Houghton	http://wintercities.com	World/North Pole	14
EUniverCities Network	EUniverCities	2012	Parma	http://eunivercitiesnetwork.com/	Europe	14
BestCities Global Alliance	Best Cities	2000	Singapore	http://www.bestcities.net/	World	11
International League of Democracy Cities		2018	?	https://2019globalforum.com/en/MagnaChart	World	8

Annexe 3 : Coefficients de corrélation entre chaque variable et chaque dimension de l'ACP retenues pour l'analyse sur les villes françaises

Variables	**Dim.1**	**Dim.2**	**Dim.3**
PMUN17	0.9360620	-0.2098467	0.0414698
UEdegree	0.7475442	0.5551983	0.2364726
UEbetweeness	0.6291496	0.5853161	0.4547902
AssocDegree	0.7437662	0.3896371	-0.3867596
AssocBetweenness	0.7085685	0.3232563	-0.5069033
Desserte_internationale	0.9122720	-0.1936440	0.0389405
Nb_hotels_2020	0.8836044	-0.3968180	0.1285533

NB_ufr	0.8914112	-0.2610179	-0.1441025
Nb_services	0.8985944	-0.3847619	0.1384955

Annexe 4 : Grille d'entretien auprès des villes

Cette enquête est réalisée dans le cadre d'un doctorat de géographie à l'ENS de Lyon, sous la direction d'Emmanuelle Boulineau et de Lydia Coudroy de Lille.

Je questionne l'insertion des villes françaises au sein des réseaux de coopérations internationales entre villes : *quels sont les espaces privilégiés de la coopération ? Quelles villes sont particulièrement importantes au sein de ces réseaux ? Pourquoi tel ou tel type de mode d'internationalisation a été choisi ?*

Éléments généraux :

Comment la personne interrogée est-elle arrivée à ce poste ? Quel est le parcours de cette personne ?

De combien de personne est constituée l'équipe municipale ? Quel est le nombre d'équivalents temps plein alloué aux relations internationales ? Qui est (ou était selon changement de majorité) l'élu en charge des relations internationales ?

Combien de fois par an vous déplacez-vous dans vos communes partenaires ou au sein de vos réseaux internationaux ? À quel rythme êtes-vous en contact « virtuel » (mail, téléphone …) ?

Quel est l'impact de la situation sanitaire sur l'activité internationale de votre ville ?

Qualification et descriptifs des partenariats

Quels sont les thèmes sur lesquels vous concentrez vos efforts de coopérations ? Pourquoi avoir choisi ces objectifs de coopération ?

Est-ce en lien avec une spécificité de territoire (culturelle, économique …) ?

Quelles sont les 3 principales qualités pour qu'un partenariat réussisse ? Quels sont les 3 principaux écueils ?

Quels sont les impacts concrets de ces partenariats sur votre commune ?

Quels sont les acteurs locaux (économiques ou associatifs) sur lesquels vous vous appuyez pour nouer des projets de coopération ? Est-ce que ces acteurs sont depuis longtemps insérés dans le processus de coopération ? Quels sont les apports de ces derniers dans les relations de coopération ?

Avez-vous connu un changement de cap en matière de coopération en fonction des différentes équipes communales ?

Inscription dans un réseau de coopération

Avec qui coopérez-vous le plus ? Quelle est la coopération qui fonctionne le mieux ?

Au sein de vos projets de coopération multilatérale, coopérez-vous de manière égale avec tout le monde ou coopérez-vous de manière préférentielle avec quelques partenaires ?

Comment avez-vous noué des relations avec vos partenariats ? Avez-vous été mis en relation par une ville qui était déjà partenaire ?

Avez-vous vous-même permis la mise en contact de deux de vos partenaires de coopération ?

Pouvez-vous me donner des exemples de partenariats réussis ? Combien de fois par an vous voyez-vous ?

Quels sont les freins éventuels que vous rencontrez dans vos relations de coopération ?

Avez-vous arrêté de coopérer avec une ville ou êtes-vous sortis d'un réseau ? Pourquoi ?

Coopérez-vous de manière plus informelle avec d'autres villes ? Lesquelles ?

Quel est l'intérêt pour une ville, selon vous, d'avoir des relations internationales ?

La mise en coopération

Quelle est la forme de partenariat la plus efficace/rentable pour vous ? Quelle est la forme de partenariat la plus dure à mettre en place ?

Pouvez-vous me décrire le commencement d'un partenariat de votre choix ? Comment a-t 'il été mis en place ? Qui a participé à la décision … ?

Avez-vous utilisé certaines coopérations pour influer sur des décisions politiques nationales ou internationales ? Avez-vous reçu des fonds grâce à des projets de coopération ?

Rapports avec la commune

Depuis quand la compétence « Relations internationales » est-elle devenue une compétence métropolitaine ?

Est-ce que la transition de la compétence de la commune à la métropole s'est bien déroulée ?

OU

Rapports avec l'échelle métropolitaine

Y a-t-il des personnes employées pour les relations internationales dans l'intercommunalité ? Qui sont-elles ?

Avez-vous des rapports avec ces personnes ? Menez-vous des coopérations conjointes ou séparées ?

Quels sont les avantages de l'échelle métropolitaine pour travailler à l'international ? Quels sont les freins éventuels à votre travail commun ?

Quels sont les rapports entre commune et l'intercommunalité ?

Annexe 5 : Grille d'entretien pour les acteurs français structurant les associations de villes

Des modifications ont été apportées à la grille en fonction du type d'acteur interrogé et traduit si l'entretien se réalisait en anglais.

Description de l'association

Comment êtes-vous arrivé à votre poste ?

Pouvez-vous me décrire votre poste au sein de votre association ?

Quel est le but de votre association ?

Comment fonctionne votre association ?

Votre association s'adresse-t-elle principalement aux élus ou aux techniciens ?

Combien de fois par an organisez-vous des rencontres ?

Question sur les liens avec CGLU, et le choix des villes qui y vont

Aide à la mise en place de projets

Avez-vous permis la mise en place de projet de coopération récemment ? Si oui, pouvez-vous me donner quelques exemples ?

Selon vous, pourquoi une commune doit-elle être insérée dans des réseaux de coopérations ? Quel est l'intérêt pour une ville d'être internationalisée ?

Proposez-vous des financements propres ?

Vous appuyez-vous sur des acteurs économiques ou associatifs ? Si oui, lesquels ?

Les dossiers de candidatures pour les financements internationaux sont souvent fournis. Cela est-il une contrainte selon vous ? Proposez-vous de l'aide à la demande de ces financements ?

Quels sont les grands thèmes centraux dans les échanges que vous gérez entre villes aujourd'hui ?

Selon vous, quels sont les 3 principaux critères pour qu'une coopération fonctionne ? Et les 3 choses à ne pas faire ?

Portez-vous des revendications pour les communes françaises auprès des institutions internationales ? Si oui, pouvez-vous me donner des exemples ?

Quel est l'impact du coronavirus sur les activités de coopérations ?

Comment gérez-vous la question de la réciprocité dans les coopérations avec les villes issues des pays en développement ?

Les villes françaises et l'international

Quelles sont selon les villes françaises les plus actives et insérées dans les réseaux de coopérations?

Quelle est la place des communes françaises au sein des réseaux de coopérations ? Trouvez-vous les villes françaises plus ou moins insérées que les communes étrangères ? Y a-t-il des spécificités à la façon de coopérer en France ?

Quel est, à l'échelle mondiale, le pays avec les villes les plus actives au sein des réseaux de coopérations ?

Quelle est la posture de l'État français vis-à-vis de ces coopérations ? Incitatif ou dans le contrôle ?

Selon vous, quels sont les espaces privilégiés des coopérations menées par les villes françaises ? À l'échelle européenne et internationale ? Ces zones ont-elles vocation à s'étendre ?

Selon vous, est-ce que la position transfrontalière ou portuaire d'une ville favorise sa mise en coopération ?

Comment vous positionnez-vous vis-à-vis d'autres associations similaires ?

Trouvez-vous que les villes françaises ont tendance à être de plus en plus internationalisées ?

Annexe 6 : Grille d'entretien pour les acteurs européens

Programme's description

How did you arrive at your current position? What has been your career path? Can you describe your current position?

Can you describe what is Interreg Europe or Urbact's ambition, in comparison to other cooperation program financed by the cohesion policy?

Can you describe the process to apply for an Interreg Europe or Urbact project? How do you select the projects?

With the new programming period in 2021, will there be a change to the funding policy or to the selection criteria?

Do you organise meetings, which gather every Interreg Europe or Urbact projects?

Do you cooperate with other cohesion programs (Interreg A, B, Urbact) or city associations (Eurocities for example)?

Do you act as a lobby to represent Interreg Europe or Urbact partner's voice to European institutions? If so, can you give me an example?

What is the impact of Covid 19 on your activities?

Do you offer help/training for partners that wish to apply to a project?

Cooperation description

What are the main cooperation themes? Have those themes changed during time? If so, why?

What is the financial amount average for Interreg Europe or Urbact projects?

Are cities an important type of partner among the projects? When cities are in a project as a partner, which types of person participate to the project? (elected representative? municipal employee?)

What other type of partners are particularly active in your program (universities, regions …)?

How does the leader choose the project partners? Do you help him?

According to you, what are the 3 main criteria for a cooperation to work? What are the things that should not be done?

Can you present one or two example of projects that went notably well?

Do you have an example of a project that stopped before the due date?

After the end of a project, does the cooperation among partners continue? Do you organise meeting several month/year after the end of a project?

Geographical aspect of a project

Do you target a specific geographical area in Europe for your project?

Do you accept non-EU partners in your program? For example, is it possible for a bordering country (outside of EU) to be part of a project?

How will you manage Brexit in your program? Is it possible for a British partner to be part of an Interreg Europe or Urbact project? To be leader?

Partners that live in region with a big development difference sometimes cooperate in Interreg. How do you manage this difference? Is it a problem in those projects?

Can you give example of very involved cities in Interreg Europe or Urbact?

According to you, the geographical position of a city (cross-border city, port city) influences the participation in your projects?

French cities

Are French partners particularly active in your project? Is this implication evolving through time?

Is there a "French way" to cooperate?

Do you think French cities (and partners more generally) are more or less active than cities from other countries? Can you explain why?

Which French cities are the most involved in Interreg Europe or Urbact?

Can you give an example of a project leaded by a French city?

What is the role of the French national level in Interreg Europe or Urbact? Does the French state try to watch those cooperations?

Annexe 7 : Grille d'entretien pour les associations de villes

État des lieux

Pouvez –vous me décrire votre parcours ? Comment êtes-vous arrivé à ce poste ?

Quelle est l'ambition de votre réseau ?

Combien de membres comporte votre équipe ? Cette équipe s'agrandit-elle ?

Combien de membres comporte le réseau aujourd'hui ?

Quel est l'état de la gouvernance du réseau ? L'équipe s'est-elle agrandie ?

Qui est à la présidence du réseau ?

Combien de fois par an vous voyez-vous ?

Quel est l'impact du Covid dans le fonctionnement de votre réseau ?

Votre association s'adresse-t-elle aux élus ou au technicien ?

Développement du réseau

Est-ce que le nombre de membres du réseau a augmenté, comment avez-vous procédé pour toucher de nouvelles villes ? Existe-t-il des critères pour entrer dans votre association ?

Au contraire, est-ce certaines villes partent ? Pourquoi selon vous ?

Quelle est l'emprise géographique de votre réseau ? Est-ce un choix ? Souhaitez-vous élargir votre emprise géographique ?

Votre réseau comporte des villes de niveau de développement hétérogène, comment cela se passe-t-il ?

En matière de financements, d'où viennent vos ressources ? Avez-vous des financements européens ?

Quels sont vos liens avec des structures supranationales (UE, ONU …) ? Vous considérez-vous comme un lobby ?

Sur quelles thématiques se centrent vos échanges ? Ces thématiques évoluent-elles ?

Vie du réseau

Comment fonctionne concrètement le réseau ? Existe-t-il des groupes de travail ? Des commissions thématiques ?

Quel est le projet qui a le mieux marché de votre réseau ?

Quelles sont les villes les plus actives selon vous dans le réseau ?

Quelles sont les villes les moins actives ?

Pouvez-vous identifier des groupes de villes qui coopèrent plus entre elles ?

Existe-t-il des rivalités au sein du réseau ? Entre villes, entre membres associés ?

Lorsqu'une ville adhère au réseau, comment procédez-vous pour faire en sorte qu'elle s'intègre le mieux ?

Quels sont les principaux critères pour qu'une ville soit active à l'international ?

Est-ce que la position géographique d'une ville (portuaire/transfrontalière) joue un rôle dans sa participation à l'international ?

En ce qui concerne les membres associés, quels sont leur rôle dans le réseau ? Financent-ils en partie le réseau ? Est-ce que le réseau a permis à des villes de travailler avec des membres associés ?

Collaborez-vous avec d'autres associations de villes ? Existe-t-il des rivalités avec d'autres réseaux ?

Dans quelles langues parlez-vous ? Est-ce que cela peut être un frein aux échanges ?

Villes internationales

Pensez-vous que les villes doivent avoir une place à l'international ? Trouvez-vous que la place des villes est mieux considérée aujourd'hui ?

Y a-t 'il des réticences de la part de certains acteurs pour valoriser la place des villes à l'échelle internationale ?

Pour vous, quels sont les principaux critères pour qu'une ville puisse avoir une place intéressante à l'échelle internationale ?

Est-ce que vous travaillez plutôt avec des communes ou avec des intercommunalités/métropoles ? Est-ce que cela change quelque chose selon vous ?

Est-ce que la taille de la ville, ou sa place politique nationale joue un rôle dans son investissement international selon vous ?

Trouvez-vous que les villes françaises sont plus ou moins investies que des villes d'autres pays ?

Quel pays comporte les villes les plus actives selon vous ?

Quel est le poids de l'échelon national français ?

Quel est le futur de votre réseau ?

Annexe 8 : Template de serment de jumelage disponible sur twinning.org

SERMENT DE JUMELAGE

Nous, …… (nom) et …… (nom),
maires de …… (pays) et de …… (pays)

Librement désignés par le suffrage de nos concitoyens,

Certains de répondre aux aspirations profondes et aux besoins réels de nos populations,

Sachant que nos civilisations et nos peuples ont trouvé leur berceau dans nos anciennes "communes" et que l'esprit de liberté s'est d'abord inscrit dans les franchises qu'elles surent conquérir et, plus tard, dans les autonomies locales qu'elles surent forger,

Considérant que l'œuvre de l'histoire doit se poursuivre dans un monde ouvert, mais que ce monde ne sera vraiment harmonieux que dans la mesure où les hommes vivront libres dans des cités libres,

Affirmant notre attachement au respect des droits inviolables et inaliénables de la personne humaine,

Reconnaissant que l'interdépendance croissante de nos sociétés nécessite dans le monde un ordre démocratique international, socle d'une paix durable reposant sur des ensembles tels que l'Union européenne,

Convaincus que les liens qui unissent les communes de notre continent s'inscrivent dans une démarche pertinente pour donner corps à la citoyenneté européenne et pour promouvoir ainsi une Europe à visage humain.

EN CE JOUR, NOUS PRENONS L'ENGAGEMENT SOLENNEL

Dans le respect des relations établies entre nos deux pays et en accord avec le principe de subsidiarité,

De maintenir des liens permanents entre les municipalités de nos communes afin de dialoguer, d'échanger nos expériences et de mettre en œuvre toute action conjointe susceptible de nous enrichir mutuellement dans tous les domaines relevant de notre compétence,

D'encourager et de soutenir les échanges entre nos concitoyens pour développer, par une meilleure compréhension mutuelle et une coopération efficace, le sentiment vivant de la fraternité européenne au service d'un destin désormais commun,

D'agir selon les règles de l'hospitalité, dans le respect de nos diversités, dans un climat de confiance et dans un esprit de solidarité,

De garantir à toute personne la possibilité de participer aux échanges entre nos deux communes sans discrimination de quelque nature que ce soit,

De promouvoir, à travers nos échanges et notre coopération, les valeurs universelles que constituent la liberté, la démocratie, l'égalité, et l'Etat de droit,

De conjuguer nos efforts afin d'aider dans la pleine mesure de nos moyens au succès de cette nécessaire entreprise de paix, de progrès et de prospérité :

L'UNITE EUROPEENNE.

Fait à …… Le ……

Source : http://www.twinning.org/fr/page/le-serment-de-jumelage

Annexe 9 : Coefficients de corrélation entre chaque variable et chaque dimension de l'ACP sur les villes-membres d'une association de villes

Variables	Dim.1	Dim.2	Dim.3
Degreeok	0.7724067	-0.1231677	-0.6230712
Population	0.6366217	0.7352043	0.2327818
meanlongkm	0.7078582	-0.5268166	0.4705326

Annexe 10 : Script du regroupement des thèmes des coopérations européennes pour simplifier l'analyse

```
them$Themes_rec <- recode(them$`Themes`,
                "Agriculture and fisheries and forestry" = "Agriculture",
                "Climate change and biodiversity" = "Green Development",
                "Clustering and economic cooperation" = "Economic Development",
                "Coastal management and maritime issues" = "Maritime issues",
                "Community integration and common identity" = " Governance and cooperation",
                "Construction and renovation" = "Planning",
                "Cooperation between emergency services" = "Public services",
                "Cultural heritage and arts" = "Culture",
                "Demographic change and immigration" = "Demography",
                "Education and training" = "Public services",
                "Energy efficiency" = "Energy",
                "Evaluation systems and results" = " Governance and cooperation",
                "Governance, partnership" = "Governance and cooperation",
                "Green technologies" = "Green Development",
                "Health and social services" = "Public services",
                "ICT and digital society" = "Innovation",
                "Improving transport connections" = "Transport",
                "Infrastructure" = "Planning",
                "Innovation capacity and awareness-raising" = "Innovation",
                "Institutional cooperation and cooperation networks" = "Governance and cooperation",
                "Knowledge and technology transfer" = "Innovation",
                "Labour market and employment" = "Economic Development",
                " lakes and rivers" = "Water",
                "Logistics and freight transport" = "Transport",
                "Managing natural and man-made threats, risk management" = "Risk management",
                "Multimodal transport" = "Transport",
                "New products and services" = "Economic Development",
                " partnership" = "Governance and cooperation",
                "Regional planning and development" = "Planning",
                "Renewable energy" = "Energy",
                 " risk management" = "Risk management",
                "Rural and peripheral development" = "Rural Development",
                "SME and entrepreneurship" = "Economic Development",
                "Social inclusion and equal opportunities" = "Social inclusion",
                "Soil and air quality" = "Green Development",
                "Sustainable management of natural resources" = "Green Development",
                "Transport and mobility" = "Transport",
                "Waste and pollution" = "Green Development",
                "Water management" = "Water",
                "Waterways, lakes and rivers" = "Water")
them$Themes_rec <- as.character(them$Themes_rec)
```

Annexe 11 : Entretien avec le délégué general aux relations internationals de la commune de Paris

NB : Comment êtes-vous arrivé à votre poste ?

E : (…) Je suis arrivé à la mairie de Paris d'abord dans le cabinet en charge de la sécurité pendant 1 an. Puis je suis devenu en chargé de ce cabinet pendant 2 ans. Ensuite, j'ai supervisé pour la maire les questions des relations internationales et des grands enjeux économiques pendant sa campagne. Elle n'était pas satisfaite de sa déléguée générale qui était une fonctionnaire du Quai d'Orsay, elle ne la trouvait pas assez politique et elle la trouvait plus fidèle au Quai d'Orsay qu'à la ville. Donc la maire m'a demandé de superviser un peu l'aspect international de sa campagne électorale, ce que j'ai fait. On a fait un meeting avec les maires européens qui sont venus la soutenir. Et ensuite elle m'a demandé de rester dans la nouvelle équipe et elle m'a proposé de prendre la délégation aux relations internationales ce qui n'a pas été sans difficulté parce que normalement c'est un fonctionnaire du Quai d'Orsay qui prend cette délégation, et donc il a fallu convaincre le quai d'Orsay.

NB : Et c'était quoi la raison de ces réticences ?

E : La raison est de nature politique, c'est que les relations internationales c'est vraiment du régalien du maire et donc du coup elle avait besoin d'avoir un lien très fort de fidélité et de compréhension politique des enjeux au sein de cette direction qui est quand même un outil … ça reste une administration. J'ai 40 collaborateurs, mais ça reste un outil dédié à l'action internationale de la maire et donc elle voulait qu'il n'y ait pas l'épaisseur d'un papier à cigarette entre son délégué général aux relations internationales et elle. Et elle ne voulait pas quelqu'un qui avait allégeances ... moi je ne suis pas encarté, je n'ai qu'un rapport de fidélité à la personne de la maire, le jour où la maire s'en va, je pars avec donc moi j'ai cette relation très forte, liée à ce qu'on a vécu en commun quand j'étais conseiller sécurité, quand j'étais chef de cabinet. On est très très proche intellectuellement, politiquement, on pense les choses à peu près pareilles et voilà je la représente très souvent, elle m'envoie très souvent voir des politiques, voir des ministres en son nom. Avec moi, elle s'est dit que c'est bon ça sera sous contrôle.

NB : Et du coup par rapport à ce qui se faisait avant, c'est quoi le changement de vision ?

E : Il n'y a pas de changement de vision, je l'exerce de la même façon que mon prédécesseur, j'ai juste une relation plus politique au sujet. Il y a beaucoup de sujet où je n'ai pas besoin de demander à la maire ce qu'elle va en penser, je peux déjà arbitrer. Ça accélère le processus décisionnel, c'est-à-dire qu'il y a beaucoup de sujets où dans la configuration précédente ils auraient mis 15 jours à 3 semaines pour avoir un retour de la maire, or là, parce qu'il y a ce lien personnel entre la maire et moi, j'envoie un SMS, elle me répond dans la demi-heure et c'est beaucoup plus simple. Ça va plus vite, ce qu'elle veut c'est un outil réactif, qui soit dédié à sa politique internationale, qu'il y ai un avis d'expert. Je ne demande pas à mes agents d'être sur la même ligne politique que moi, mais ce qu'elle veut c'est une machine qui est dédiée aux relations internationales, qui est capable de lui fournir l'expertise dont elle a besoin d'une part et en même temps de lui fournir la recommandation politique dont elle a besoin.

NB : Et qu'est-ce que vous entendez par mettre plus de politique ?

E : En fait une ville, c'est des services, une expertise, des compétences, c'est une histoire, il y a des pactes d'amitié. La ville n'a qu'un seul jumelage, c'est Rome et tous les autres sont des pactes d'amitié, donc il y a toute cette somme de compétences, d'expertise, de relations diverses et variées, glissées depuis 1977 par des maires successifs, qu'il faut entretenir, développer, orienter et parfois changer parce que des orientations stratégiques sont un peu différentes. Ça, c'est une partie de notre action et donc on a un

portefeuille d'action, de pacte d'amitiés, à faire vivre, à nourrir ... Là, il n'y a pas tellement de politique. En revanche la maire a une vision de ce que doit être le poids de Paris dans les relations internationales sur un certain nombre d'enjeux qu'elle a défini comme des enjeux clés de sa politique. C'est le changement climatique, c'est les mobilités, c'est la solidarité, et un peu l'action culturelle. Dans ce cadre-là, elle attend de son délégué général aux relations internationales et de son conseiller diplomatique qu'ils lui proposent les actions permettant de faire en sorte que Paris pèse sur ces thématiques-là. Peser ça veut dire rayonner, ce qui est fait à Paris doit être connu dans différentes instances internationales, ou de point à point avec d'autres villes, c'est que les initiatives que Paris pourrait être suivie par des villes, des États, des organisations internationales, ou des réseaux de villes, je vais y revenir parce que c'est très important, et que l'expertise de Paris serve ces ambitions de rayonnement de la ville de Paris. Et après elle a besoin elle que ce qui se passe à l'étranger la nourrisse dans sa réflexion, donc du coup je lui fournis des benchmark sur telle politique, sur l'urbanisme technique à Paris, sur les pistes cyclables. Je lui dis « c'est ça qu'on a pris, mais à Amsterdam ils ont fait ça, à Toronto ils ont fait ça, à New York ils font ça, à Medellín ils ont développé ça et ça, ça peut t'inspirer ». Donc je donne ces éléments, je les analyse avec les experts, je dis ce qu'il en est et ça peut peut-être la nourrir. Donc ça elle a besoin de ce retour-là aussi. Donc, rayonner, recevoir de l'étranger aussi, et puis se comparer, échanger avec des maires étrangers, voir si ponctuellement on ne peut pas faire des alliances pour aller faire un plaidoyer auprès de la Commission européenne. Un jour elle l'a fait sur la question des plateformes type Airbnb, elle est allée chercher dans les maires européens, ceux qui étaient les plus impactés par Airbnb, ceux pour lesquels les impacts spatiaux et économiques étaient le plus fort, c'est-à-dire en perte de logement disponible, ceux pour qui il y avait une perte d'argent considérable, comme Florence avec qui elle est en lien, car Florence et Paris ont à peu près le même problème de centralité, c'est-à-dire un centre urbain pour lequel il y a un intérêt touristique majeur lié au caractère patrimonial de la ville qui fait que 30% des logements dans les 4 arrondissements centraux sont utilisés à Airbnb. Et à Florence c'est pareil.

NB : Il y avait d'autres villes pour ce plaidoyer-là ?

E : Il y avait aussi Barcelone, Milan, Vienne

NB : ça a donné quelque chose ?

E : c'est en cours de plaidoyer, on l'a fait pour le diesel aussi avec Bruxelles et Barcelone. On leur a dit qu'on allait contester une décision de l'Union européenne qui relevait les normes Euro6. En fait, après le dieselgate, il y a une directive de l'Union européenne qui fixait des taux d'émission de particules qui était supérieurs à ce qui avait avant, une espèce de droit à polluer, ils avaient compris que les producteurs de diesel avaient un peu triché sur les émissions, et du coup ils ont relevé pour leur donner le temps de s'adapter aux nouvelles normes, mais de manière progressive. Donc ils ont rehaussé le volume de particules que pouvait émettre un moteur de diesel pour une durée déterminée. Au lieu de se trouver interdit de produire et avec des véhicules qui n'auraient pas pu être vendus, ils leur ont donné du temps. Et du coup les villes se sont dit, que le problème c'est la qualité de mon air, la France peut donner son accord, mais elle m'impacte directement. On est allé au tribunal de l'Union européenne pour leur dire « est-ce qu'on est autorisé à contester cette norme, est-ce qu'on a le droit, en tant que ville, même appartenant à un État membre, de contester une décision qui est prise par la commission ? ». C'est la première fois que les villes faisaient ça, et donc on y est allé, et on a gagné, car le tribunal de l'Union européenne a dit qu'on était légitime à contester cette norme parce qu'on est responsable du territoire dans lequel on est et donc on est légitimes à contester une norme d'émission qui va nous affecter directement.

NB : Et comment est-ce que ça se passe le rapport avec l'État ?

E : C'est compliqué *rire* je vous cache pas que ce n'est pas simple, c'est-à-dire qu'on y est allé avec Barcelone et Bruxelles, on a dit « est-ce que vous êtes d'accord pour engager une procédure sur ce sujet-là avec nous ? » et ils nous ont dit OK et du coup on est allé plaider, la maire est allée plaider avec le maire de Bruxelles, on s'est retrouvé à Luxembourg à plaider et on a obtenu gain de cause. L'État a pris note, encore une fois c'était une action contre la commission, mais en gros on leur a dit qu'on est légitime à contester une décision de l'Union européenne même si l'État auquel on appartient a accepté cette norme. C'était un vrai changement. En fait si je prends un peu de recul, on a des États qui se sont construits de différentes manières en Europe, mais globalement les villes avaient de grands poids, je pense au Saint-Empire Romain Germanique, je pense à l'Italie avant l'unité nationale, et petit à petit les États se sont supplantés aux villes et là j'ai l'impression qu'on est dans un mouvement un peu inverse où les villes prennent conscience qu'elles abritent l'essentiel des populations des États, où l'action, les politiques publiques ont des effets immédiats, positifs ou négatifs. Si vous ne prenez pas soin de votre centre-ville, au bout de 10 ans il est dégradé, indépendamment des politiques nationales et donc du coup le niveau urbain commence à être un niveau politique pertinent pour conduire des politiques publiques, en mesurer les effets et implémenter ce qui est décidé au niveau national ... je pense qu'il y a un mouvement de fédéralisation par les villes qui est en train de se mettre en place en Europe, ce qu'il n'y avait pas encore il y a 10 ans. Les villes sont en train de se rendre compte qu'elles ont un vrai poids et qu'elles peuvent agir indépendamment des États, c'est dangereux pour les États, ils en ont bien conscience, et donc du coup petit à petit, dans les 10-15 ans, un peu partout en Europe, il y a, je pense, un mouvement où les villes vont prendre un poids, croissant dans la conduite des politiques intérieures aux États.

NB : En France, l'État est très centralisé, est-ce qu'en tant que capitale vous emmenez d'autres villes françaises ?

E : On le fait, parce qu'il y a un certain nombre de villes qui sont de couleur politique similaire, beaucoup de grosses villes qui ont basculé à gauche ou chez les écologistes (Marseille, Grenoble, Besançon, Rennes, Nantes, Clermont, Bordeaux). En ce moment, il y a un dialogue assez intense avec ces communes pour voir ce qu'on peut faire nationalement. Un peu sur le modèle, si je peux me permettre, de ce qu'on fait les villes américaines sous Trump, qui ont eu des politiques totalement contraires en particulier dans le domaine climatique de ce que l'État fédéral imposait. Avec le retrait de l'accord de Paris un certain nombre de villes américaines, je pense à Los Angeles, San Francisco, Portland, Seattle, Chicago, Austin, Boston, New York, et Washington ont continué à maintenir des objectifs de réduction d'émission de CO2 qui n'étaient plus du tout rendu obligatoire par la perspective de la sortie de l'accord de Paris, parfois c'est des États comme la Californie, et parfois au niveau des villes. La maire y pense souvent. Elle se dit qu'heureusement les villes américaines qui sont des gros émetteurs de CO2 ont continué à maintenir des objectifs ambitieux quant à la réduction de CO2, pour contrer ce que le gouvernement fédéral faisait par ailleurs. Et donc je pense qu'aujourd'hui sur ces questions qui sont quand même majeures il y a une volonté, on sent qu'au niveau national tous les efforts ne sont pas faits pour atteindre les objectifs, non pas qu'il n'y a pas une volonté de les atteindre, mais à chaque fois que vous touchez une réglementation, vous avez deux trois quatre lobbys, règlements, codes, qu'il faut bouger. Donc on voit bien que l'État est un peu embourbé dans sa propre production législative. Et que du coup ce n'est jamais simple. On réunit une assemblée citoyenne pour décider de ce qu'on fait en matière de développement et de lutte contre le réchauffement climatique et puis finalement on se rend bien compte que les décisions qu'on propose, on n'est pas capable de les mener. Les villes ont le sentiment que, à leur échelle, elles sont de taille à affronter les lobbys, à affronter les contradictions inhérentes à ce type de contradiction et à les dépasser. Donc je pense qu'il y a une vraie volonté des villes en ce moment, plus que les régions qui ont le problème de complémentarité des espaces ruraux et espaces urbains, les villes et les métropoles ont le sentiment qu'elles peuvent faire. Comme ce sont de gros contributeurs en termes de pollution, ils se disent que ce qu'ils font eux, ils le font pour le bien du pays. Mais quand même je pense qu'il y a un mouvement, je pense qu'il y a quelque chose qui se passe. Et c'est vrai dans le domaine climatique, mais c'est aussi vrai

dans la gestion de crise. Ce qu'à démontrer la crise sanitaire c'est que les villes géraient mieux la crise sanitaire que ne le faisait l'État en émettant les normes. Les villes n'ont pas cessé pendant toute la crise de dire à l'État, mais non, vous ne pouvez pas faire ça. (…) L'État a très très mal vécu ce moment d'indépendance des villes (…).

NB : Et vous pensez que vous pouvez faire ça parce que vous êtes ville capitale ?

E : Paris a un poids en tant que capitale, on a 2,3 millions d'habitants, 8 milliards de budgets. On a un poids énorme, colossale, quand vous avez 8 milliards de budgets, tout de suite vous êtes dans les grands nombres. Donc quand on décide de quelque chose à Paris, si on a légitimité politique pour le faire et la capacité légale pour le faire, on le fait.

NB : Vous aviez d'autres villes partenaires lors de vos plaidoyers, c'est des villes issues d'associations de villes ?

E : Alors pendant la crise sanitaire, c'est un bon exemple du fonctionnement, c'est que les différents réseaux auxquels on adhère : l'AIMF, Eurocities, le C40, ont tous créé des plateformes où on pouvait poster les résultats de notre action et les interrogations qu'on avait, et où les autres villes faisaient de même. Et donc on a pu se benchmarker en permanence, tous les 15 jours à peu près. On savait, on a très vite su, par exemple grâce à notre discussion avec Milan, on savait très bien comment ils avaient géré, nous on avait 15 jours de retard par rapport à Milan donc on voyait bien ce qu'ils vivaient et donc on regardait les courbes et on voyait bien qu'on allait arriver au point où ils étaient, et donc c'était très intéressant de pouvoir échanger avec Milan et de pouvoir anticiper ce qui allait pouvoir nous arriver, qu'on ne connaissait pas vu que la crise n'était pas connue. Donc ça a été hyper précieux dans la définition des politiques publiques en matière sanitaire. La capacité d'échanger de manière souple, de manière non formelle, sur la base de la bonne volonté et de la capacité de partager des informations sensibles a permis un échange de bonnes pratiques extrêmement précieux.

NB : Pour vous le covid ça n'a pas forcément été un frein aux relations internationales ?

E : Le covid c'est un frein parce qu'il y a plus de déplacements, de délégations. On avait 150 délégations par an, là on n'en a plus. Moi je continue à crouler sous le travail, d'avoir des tas de demandes. D'accord il y a plus de déplacements à l'étranger, mais bon la maire ne faisait pas non plus 50 déplacements par an donc il y a des tas de choses qui se passent par téléphone, par mail. Ça a affecté parce que ça a réorienté les villes vers les effets immédiats de leurs politiques publiques, ça a fait que beaucoup de politiques publiques et beaucoup de budgets se sont tournés vers ces questions sanitaires, mais en même temps je pense que ça n'a pas été un frein parce que justement on s'est rendu compte qu'on pouvait échanger beaucoup de choses de ville à ville sans passer par les États et d'ailleurs on a constaté qu'on vivait à peu près la même chose dans la relation avec le pouvoir central.

NB : C'est un moyen de légitimer votre gouvernance et votre légitimité par rapport à l'État?

E : Ah bah c'est clair, je précise que c'est un moment clé de l'histoire des relations entre les villes et les États en Europe. Je pense qu'on va retourner au 15e siècle, je pense vraiment qu'il y a quelque chose de cette nature. Il n'y a pas de volonté d'indépendance, ce n'est pas le sujet, on n'a pas la vocation d'être un territoire autonome ou je ne sais quoi. Le sujet c'est de dire qu'il est important de clarifier ce qui relève de la compétence locale et ce qui relève de la compétence nationale. Dans les processus de décentralisation, on a connu en France une décentralisation assez imparfaite en ce sens que les États n'ont jamais renoncé à leur capacité à décider nationalement, ils ont transféré des compétences, parfois avec les moyens financiers de les assurer, mais souvent en les réduisant. Donc je pense que le processus est très incomplet et que la crise sanitaire permet, a mis clairement, elle a fait apparaître cela très clairement.

NB : Vous êtes combien dans votre équipe ?

E : 40

NB : Divisé dans les 3 pôles que vous disiez, relations internationales, Europe et droit humain ?

E : Non ça c'est les adjoints, moi je n'ai pas reproduit en interne cette répartition, j'ai deux pôles, j'ai un pôle dit diplomatique qui s'occupe de tout le bilatéral, de la veille par zone géographique et thématique et après j'ai un pôle coopération, parce que j'ai un volet coopération qui est très important, Europe et hors Europe, essentiellement hors Europe. On est la première collectivité locale de France en termes d'aide au développement. On représente 10% de l'aide au développement de l'ensemble des communes de France.

NB : C'est sur quelques coopérations en particulier ?

E : C'est assez ciblé, on a une coopération très active dans le domaine de l'eau et assainissement, dans le domaine de l'énergie, on a des coopérations actives dans le domaine culturel, dans le domaine de la mobilité. Et après on intervient dans des zones géographiques très variées, en Afrique, au Proche-Orient, en Asie centrale.

NB : Qui sont les partenaires avec qui vous coopérez le plus?

E : La maire préside l'AIMF, qui est un opérateur d'aide au développement et donc on contribue à hauteur de 1,6 million d'euros au budget de l'AIMF. Et du coup on s'en sert beaucoup dans l'aide au développement et notamment l'aide d'urgence. Sur 6 millions d'euros du budget 2020, on a rajouté 2 millions d'euros d'aide d'urgence et ça on l'a fait en partie avec l'AIMF, sur le budget de l'AIMF. On donne 1,6 million, mais eux, avec toutes les villes qui cotisent, ils ont un vrai levier et une vraie expertise, pour choisir les bonnes ONG, les associations capables de travailler sur telle ou telle thématique. Donc on fait des choses avec Phnom Penh avec l'AIMF, à Bethléem, à Dakar, on n'a pas mille projets, mais on en a une bonne cinquantaine.

NB : Et vous avez participé au mouvement avec Beyrouth ?

E : Pour Beyrouth, l'AIMF a débloqué 500 000 euros ou 200 000 euros pour un hôpital, après l'explosion. Et par ailleurs la ville a un projet qui s'appelle la maison jaune à Beyrouth qui est un bâtiment patrimonial situé sur l'ancienne ligne de front entre Beyrouth est et ouest, avec encore les stigmates des combats et donc la ville est rentrée dans ce projet il y a un paquet d'années pour maintenir le bâtiment, le restaurer, faire en sorte qu'il soit encore utilisable et pour en faire un pôle culturel. On le fait en lien avec l'institut français, on a un accord de partenariat avec eux et donc on a ciblé ce projet-là, et comme les fenêtres avaient explosé, on a remis 20 000 euros pour refaire les fenêtres. On a d'autres projets à terme dans la maison jaune, des expositions, faire vivre la relation et le partenariat.

NB : En Europe, quelles sont les villes avec qui vous coopérez le plus ?

E : On a 70 pactes d'amitiés, on échange beaucoup avec Milan, Lisbonne, Vienne, sur des sujets différents. Vienne ils ont une politique de logement social qui est exceptionnelle depuis 1 siècle qui fait qu'ils ont des loyers qui sont très modérés et qu'ils ont 40% de logement social. Et avec une logique de répartition ce qui fait qu'il n'y a pas de ghettos, de pauvres dans Vienne, parce que la ville était très détruite donc ils ont reconstruit, et à chaque fois ils ont fait des logements sociaux. Donc il y a une politique de très long terme à Vienne, sur le logement social, à Berlin c'est un peu vrai aussi, mais Vienne est très pionnier. Ça fait plus de 100 ans que la ville est SPD donc en dehors de la période nazie donc c'est exceptionnel.

NB : Et vous échangez sur ces thématiques-là?

E : Oui, on a aussi un partenariat très fort avec New York, Los Angeles sur les questions de sans-abris, de solidarité parce qu'ils mènent beaucoup de politiques à l'égard des sans-abris. On a créé la nuit de la solidarité à Paris sur la base de ce qui se faisait à New York. On a un partenariat très fort avec Séoul, avec

Tokyo aussi et après en Europe avec Copenhague, Amsterdam, Stockholm, Londres, depuis que Sadhikan est en poste, le Grand Londres en tout cas. Et après en Afrique, Dakar, Abidjan, et puis au Proche-Orient, on a une relation très forte avec Tel-Aviv, après on a de bonnes relations avec Erbil, car on est un très grand soutien du Kurdistan, avec Erevan. Moscou, c'est plus compliqué, en fait ça dépend un peu des statuts des maires. Quand ce sont des maires qui sont nommés, comme c'est le cas au Maroc ou en Jordanie, la légitimité politique des interlocuteurs qu'on a en face de nous elle n'est pas évidente, et la maire elle parle de politique à politique, si c'est pour parler à l'équivalent d'un préfet de police, ça l'intéresse beaucoup moins. Donc voilà on n'a pas de relation avec Le Caire, avec Rabat oui un peu, mais ce n'est pas la même dimension. En Amérique du Sud, on a Buenos Aires, Medellín, Mexico.

NB : Et vous avez déjà arrêté de coopérer avec une ville ?

E : Parfois c'est compliqué, ça dépend des couleurs politiques, mais Istanbul c'est un opposant d'Erdogan donc tout va bien, mais avant c'était plus compliqué. Par exemple Rome, avec le mouvement 5 étoiles, le partenariat est pas hyper fort, on préfère Milan.

NB : Malgré cette histoire de jumelage ?

E : Oui, mais ça date de 56, c'est un truc historique. C'est eux qui nous ont imposé l'exclusivité, Rome ne voulait être jumelé avec qu'une ville parce que c'est Rome et que c'est la plus belle ville du monde, et donc ils estimaient que la seule ville avec laquelle ils pouvaient être jumelés dans le monde c'était Paris. Donc nous on a accepté qu'on avait un jumelage unique avec Rome. Mais c'était une décision prise à l'époque où il n'y avait pas de maire élu. Mais si Rome repasse social-démocrate, s'ils ne sont pas 5 étoiles on sera plus à l'aise. Là franchement on n'est pas complètement en phase politiquement. Madrid par exemple, a longtemps été à la droite espagnole, on a moins de relations avec Madrid. On préfère Barcelone.

NB : Est-ce que vous coopérez beaucoup avec des capitales?

E : Non, Barcelone Manchester ça n'en est pas. Ce qui est vraiment décisif c'est qu'on ait des problématiques identiques donc c'est des questions de taille, très honnêtement, c'est des questions de taille, on aime bien dialoguer avec des villes qui ont des tailles identiques. Soit elles ont une fonction de capitale et on a des points en commun, soit elles sont de taille identique et là on a des problématiques en commun. Par exemple, il y a des villes avec des maires qui ne sont pas élus ou pas complètement, en Inde et donc on n'a pas de relations. La légitimité politique n'est pas là, il n'y a pas d'élections au sens strict en Inde. Et donc les élus ne sont pas des élus avec qui on peut nouer un dialogue. Donc il n'y a pas de relations particulièrement fortes avec Mumbai ou New Delhi.

NB : Mais quand Paris coopère avec une autre ville, c'est sur des versants politiques ou techniciens ?

E : Bien sûr il y a l'impulsion politique qui fait que, mais après une fois que c'est lancé on peut avoir des relations de très long terme parce qu'il y a des compétences, des expertises techniques qui sont partagés par des directions de la ville avec leur équivalent à l'étranger, donc parfois il y a des partenariats qui durent indépendamment de la couleur politique et c'est ce qui est souhaitable d'ailleurs parce que tout d'un coup on a une collaboration sur la qualité de l'eau, dans le domaine de l'urbanisme. On a une vraie expertise, une ville qui a un patrimoine, une centralité patrimoniale particulière peut-être intéressée sur la façon dont on a préservé de nos bâtis et les règles d'urbanisme qu'on impose et va s'en inspirer et donc il y a des relations très techniques entre les gens de la direction de l'urbanisme de Paris et celle de Palerme par exemple. Et ça il n'y a pas besoin d'avoir de l'impulsion politique. Si la ville a une expertise et qu'il y a un besoin dans une ville de taille à peu près identique, ça ne nous dérange pas, et inversement par ailleurs on peut regarder s'il y a des villes qui font des choses vraiment très spécifiques et même si on n'a pas de partenariat on peut regarder et on aura des échanges techniques. C'est mieux quand il y a une impulsion politique, ça permet d'aller plus vite, mais ça n'empêche pas les municipalités d'échanger de manière

régulière. Le vrai enjeu c'est la supervision et le pilotage de tout ça ici. Moi parfois les directions ne me préviennent pas, les délégations vont quelque part et ne me préviennent pas. Je découvre du coup qu'il y a eu trois missions techniques, parfois je découvre des choses. C'est très bien, il y a aussi des associations de villes, parfois elles adhèrent, ce n'est pas grand-chose, mais ça fait du réseau, elles se benchmark, elles se rendent compte qu'en matière d'assainissement, elles ont des problématiques identiques et vont échanger indépendamment du niveau politique. Pas besoin d'avoir un pacte d'amitié pour avoir des relations.

NB : Vous avez de nouvelles coopérations?

E : En ce moment, on regarde, car on a un certain nombre de villes européennes avec qui l'on a des relations, mais avec lesquelles on n'a pas de pacte d'amitié et qu'il faut qu'on crée.

NB : Lesquelles par exemple ?

E : Bratislava par exemple. Et il se trouve que ce qui se passe à Bratislava politiquement nous intéresse. Et après les projets sur lesquels on va coopérer c'est plutôt en fonction des orientations politiques, donc liées au changement climatique, mobilité, participation citoyenne, donc là on va créer des coalitions un peu ad hoc. Quand on a créé la nuit de la solidarité à Paris on l'a fait sur un modèle qui venait de New York, on a adapté ce modèle à la France, car les guides d'entretien, ça ne peut pas être la traduction du guide, il fallait le transformer. On s'est dit qu'une fois qu'on l'a fait, on pouvait le partager avec toutes les villes d'Europe qui le souhaitent. Donc là on va créer une espèce de coalition ad hoc. On vous met à disposition les livrables qu'on a générés, on va vous partager notre expertise en la matière, notre expérience de comptage de sans-abris, comment on procède, et on va le mettre à disposition des villes européennes. Indépendamment des stratégies qu'on a dans les réseaux de villes où on est présent, en termes de positionnement, est-ce qu'on prend une vice-présidence, une présidence, est-ce qu'on lance un projet, un appel à projets tout ça se construit tout le temps. Indépendamment de ça on va réfléchir à des coalitions ad hoc sur des problématiques.

NB : Vous avez des présidences de quels réseaux?

E : Alors la maire est présidente de l'AIMF, vice-présidente du Global Convenant of Mayors pour la partie européenne et elle est vice-présidente de la coalition sur l'égalité femme-homme de CGLU. L'adjoint Hermano Sanchez a la vice-présidence d'une commission d'Eurocities... Paris prend des positions ... après c'est toujours très chronophage, c'est le grand sujet. Et d'ailleurs il y a des stratégies, les villes françaises ont des stratégies, elles n'ont pas le staff pour être présente dans tous les réseaux donc elles surinvestissent un réseau. Par exemple Nantes ils sont très présents dans Eurocities, ils ont pris plein de positions dans Eurocities, c'était clairement une stratégie, ils ont dit « notre dimension c'est l'Europe ». Mais c'est normal, Nantes ne va pas commencer à dialoguer avec Sao Paulo ou Buenos Aires, ou Santiago du Chili. Donc ils vont forcément choisir un peu, là ils ont mis la priorité sur l'Europe, sur différents réseaux européens ils ont décidé que c'était Eurocities. Ils sont beaucoup moins présents dans CUF, dans le CCRE, c'est des stratégies. Nous il y en a où on est moins présents, il y a des réseaux où on est sorti, car on n'avait pas le retour attendu, mais Paris a un tel poids symbolique que si on sort d'un réseau, c'est considéré comme un acte politique donc souvent on suit de loin, on met moins de moyens, mais si on décide de sortir et de ne pas payer la cotisation ça devient tout de suite un sujet politique. Et quand on rentre, c'est pareil, on se dit Paris, c'est la grosse machine.

NB : Vous avez un échelon métropolitain ?

E : Il y a la région, mais c'est 130 communes urbaines et mille communes rurales, on a la métropole du Grand Paris qui rassemble les 130 communes aux problématiques strictement urbaines, et la maire est vice-présidente de la métropole du Grand Paris, en charge de l'international.

NB : Il y a un service relations internationales ?

E : Ils ont effectivement un service, mais ce n'est pas une grosse organisation. Il y a un budget, ils font des choses, mais ce n'est pas dément, par rapport à Paris ce n'est pas la même chose que le Grand Londres.

NB : Vous pensez qu'à terme les deux vont fusionner?

E : À la métropole du Grand Paris, les communes se sont regroupées, un peu comme des agglomérations, et du coup donc il y a une douzaine d'agglomérations associées. Le problème c'est que Paris c'est 2,2 millions là où la moyenne c'est 300 ou 400 000 habitants donc on a un poids dément, il faudrait Paris en deux ou 4 pour arriver à limiter le poids de Paris. Le vrai problème du Grand Paris c'est le poids de Paris. Pour l'international il y a une petite action, ils font des choses, mais quand l'international s'adresse à Paris, on peut les flécher vers la métropole en disant que c'est une problématique vraiment métropolitaine, mais c'est rare.

NB : Quand on s'adresse à vous, on s'adresse à la ville ?

E : Vue de Sao Paulo, c'est Paris, c'est quoi Paris ? Il y a le Grand Paris, ça sonne un peu comme le Greater London, mais voilà le Grand Paris en tant qu'échelon territorial n'est pas assez structuré ou renforcé pour avoir une existence autonome sur le plan international. La preuve c'est que la maire est vice-présidente en charge de l'international.

Annexe 12 : Entretien avec le Directeur de l'association de villes LUCI

NB : Quel est le nombre de membres dans votre association ?

E : Le nombre exact change presque tout le temps. Cette année, on est à 71. C'est un enjeu en soi, les villes qu'on considère comme étant membre. Pour 2020 ce sera un peu moins, surement quelque chose comme 68 ou quelque chose comme ça. Il y a toujours des villes qui rentrent et d'autres qui sortent. C'est à nous de dire quand elles sortent ou pas.

NB : Ce n'est pas juste la cotisation?

E : Non ce n'est pas que ça, certaines villes ne paient pas quelques années, mais nous disent qu'elles ont très envie de rester et il y a des villes qu'on ne veut pas virer parce qu'on sait qu'il y a une transition. On a des mécanismes de travail qui sont dans les règlements de l'association pour ne pas virer tout de suite les gens, parce que c'est des villes, c'est du long terme et c'est un réseau vivant, basé sur des humains et les humains ça change, ça bouge. Il n'y a pas que la cotisation qui joue. Parfois, il y a des villes très actives et, même si elles ne paient pas leur cotisation, elles peuvent rester membres. Après on s'arrange aussi. Il y a quelques villes en Afrique pour lesquelles on se pose la question : est-ce qu'on les garde même si elles ne paient pas leur cotisation. La réponse est souvent oui et parfois on a des surprises, avec des villes qui paient tous les ans, et certaines qui paient même un montant élevé et donc on est content. Une fois de temps en temps, s'il y a une transition politique compliquée, on peut tolérer qu'elles ne paient pas pendant quelques années. Je pense à Ouagadougou, car c'est toujours l'exemple qu'on a, il y a une vraie collaboration avec Ouagadougou, et pendant plusieurs années ils n'ont pas payé leur cotisation, qui est de toute façon toute petite. Mais pour nous, c'est un membre important. C'est un peu au cas par cas, on est dans un réseau où l'on peut encore travailler au cas par cas. Mais grosso modo, je trouve que le taux de villes membres actives au niveau de la cotisation est assez élevé. Ce qui n'est pas le cas dans tous les réseaux.

NB : Il n'y a pas mal de villes actives dans ce réseau ?

E : Ah oui, c'est un réseau de villes actives. Elles sont toutes actives d'une manière ou d'une autre. Et nous on s'assure chaque année qu'elles le sont.

NB : Votre équipe s'est agrandie ?

E : L'équipe s'est agrandie. On est passé de 2 personnes à 4 personnes. 4 Personnes sont payées par l'association et la personne qui travaille en Asie est mise à disposition par la ville de Séoul, elle ne rentre pas dans nos effectifs ni dans nos budgets.

NB : Comment ça se fait que Séoul paie une personne ?

E : Séoul ... je pourrai dire que je ne sais pas, mais clairement il y a une stratégie de leur part d'éclore. On pourrait remonter plus haut, car la Corée du Sud est un pays assez spécial en Asie, c'est une grande puissance, la 11e puissance mondiale. Ils sont un peu coincés entre la Chine et le Japon qui ont des stratégies géopolitiques différentes, il y a de fortes tensions dans la région, avec la Corée du Nord. C'est un pays très dynamique qui veut exister sur la scène internationale, c'est très clair. Peut-être même plus que le Japon, le Japon existe ailleurs, mais sur la scène de la coopération internationale les Coréens sont relativement meilleurs. Et notamment la ville de Séoul qui est présent partout, tout le temps, sur tous les réseaux, sur tous les sujets, mais en même temps c'est une ville très riche qui est intéressée par tout. Son ancien maire est un promoteur de la coopération internationale inégalé dans le monde. S'il fallait un président des villes du monde ça serait lui pour moi, Park Won-soon. C'était un maire très très très très engagé dans l'idée de la coopération internationale des villes. Il a refusé pas mal de fois d'aller au gouvernement, car pour lui c'était les villes qui comptaient. Après Séoul c'est aussi une ville centrale à l'échelle du pays, avec 15 millions d'habitants, alors que la 2e ville de Corée du Sud, c'est 6 millions, donc c'est une ville qui englobe une grosse partie du pays. Séoul ils ont la volonté générale d'occuper tous les espaces qu'ils peuvent. Ils ont aussi une vraie politique des lumières, ça aide pour s'intégrer dans un réseau de lumière. Donc petit à petit, ils ont gravi les échelons de LUCI, ils ont gagné un prix en 2012 et ça les a tout d'un coup intéressé, puis ils ont gagné un 2e prix en 2014 et ils ont commencé à se dire que "tient on commence à gagner du symbolique". Puis ils ont grimpé au niveau du comité exécutif, ils ont été vice-présidents puis présidents. Et là, ils vont rester dans le comité exécutif après leur mandat, et ils vont continuer à assurer la coordination technique du réseau pour l'Asie, en pensant au fait qu'on a pas mal de villes coréennes dans le réseau. Il y a un peu un nœud en Corée, il y a quelque chose.

NB : ça ne crée pas une situation trop segmentée dans l'association ?

E : On s'est beaucoup posé la question. Ça s'est fait en 2016, car ils ont accueilli l'AG de LUCI, une grosse AG, avec beaucoup de gens et ils ont pris la vice-présidence à cette époque. Il a été question de comment on fait pour inviter les villes asiatiques à l'AG du réseau, on avait commencé en 2016 à les inviter. Et on a travaillé sur un « *memorandum of understanding* » entre LUCI et la ville de Séoul pour voir un petit peu comment on pourrait monter ce sous-réseau, enfin cette composante régionale de LUCI. En fait, c'est un bureau asiatique, il n'y a pas d'existence séparée, ça, c'est assez important. La structure de LUCI n'existe pas avec deux structures différentes. Il y a une structure LUCI et puis il y a un espace dévolu aux villes asiatiques. Et la raison pour laquelle on s'est dit que ce serait intéressant de créer un réseau pour les villes asiatiques, c'est qu'au bout d'un moment quand il y avait plusieurs villes asiatiques et elles avaient besoin d'être ensemble. Il y a une légitimité à ce besoin, car il y a une dynamique spécifique dans cette région. Les Coréens qui sont assez dynamiques, c'est un peu la zone d'influence coréenne qui permet d'avoir des échanges avec des villes népalaises, c'est presque autant un travail de coopération que d'influence. Les zones qui viennent à nos workshops en Asie, c'est des villes qui sont plutôt dans des pays plus pauvres, on a eu beaucoup de villes du Népal, du Bouthan, du Sri Lanka, il y a eu pas mal d'occurrences avec la Malaisie… Mais il y a peu de Japonais et de Chinois et d'Indiens. C'est plus une

volonté d'agréger des dynamismes, des dynamiques des pays émergents plutôt que des très grandes puissances. Mais on a fait parler Singapour, on a fait parler Hong Kong....

NB : Ils interviennent ponctuellement ou ils sont membres du réseau ?

E : Ils sont intervenus ponctuellement, on a un workshop chaque année. L'émanation concrète du réseau Asie, c'est ce workshop qu'on fait pour la quatrième fois en novembre en ligne. L'idée c'est d'avoir plus de villes asiatiques dans LUCI, on a déjà un groupe avec 12 villes qu'on cherche à étendre. Ça a été le cas avec quelques villes népalaises qui sont venues dans LUCI. Des villes coréennes et chinoises sont venues aussi. Et il y en a d'autres qui gravitent autour. LUCI c'est très européen. On ne traite pas du tout la lumière de la même manière dans les deux zones. En Asie, dans les grandes villes, la lumière c'est beaucoup sur l'attractivité. En Europe, on est plus pour les questions de sécurité. Il a fallu un peu traduire ce que ça vous voulez dire dans l'architecture du réseau. Donc vu qu'il y a une volonté d'être sur d'autres sujets et d'autres modèles ça a permis de créer une zone un peu différente avec ce workshop.

NB : Vous arrivez à avoir des moments avec tout le monde ?

E : Il y a toujours deux grands moments internationaux, où tout le monde est invité. On a maintenant des sous-réseaux thématiques et géographiques. Il y a un forum sur la lumière créative qui se réunit à Lyon et ce workshop sur les villes asiatiques à Séoul. Et en plus de ça au niveau international, on a « Les villes à la loupe » et l'Assemblée générale de LUCI qui rassemble tout le monde.

NB : Est-ce que vous faites encore le « City People Light Award » avec Philips ?

E : Non il ne se fait plus, il a été fait la dernière fois en 2016 pour pleins de raisons, notamment parce que ça faisait 15 ans que ça se faisait et puis les choses évoluent beaucoup. Mais on le relance là maintenant pour 2021 parce que c'est une grosse machine et il a fallu justement qu'on monte en taille ici. C'est pour ça qu'on a une personne de plus, c'est en partie pour ça et aussi pour les projets européens.

NB : Vous postulez à des projets européens ?

E : Oui, notamment des Interreg. Là, on est sur des projets qui se finissent en 2021. LUCI a un lien avec Interreg vraiment très fort. Au départ, on était un Interreg, c'est l'histoire de la poule et de l'oeuf. Qui a précédé quoi ? En vrai, LUCI a commencé en 2001 et le projet Interreg a commencé en 2003. En 2001, on signe la déclaration d'intention de créer le réseau et en 2002 le réseau commence. Le projet Interreg a permis à l'association de se développer, mais je ne dis pas qu'Interreg a créé LUCI, il a permis à LUCI de se fabriquer. Ça aurait sans doute végété, pas marché au bout de 5 ans, là il y a eu une grosse dynamique, un gros projet qui a duré de 2003 à 2006 qui a structuré les commissions de travail, mis le pied à l'étrier aux « Villes à la loupe » donc ça a permis à tout le réseau d'être très structuré.

NB : Et là, vous refaites partie d'un Interreg ?

E : En fait, il y a toujours eu des projets européens dans LUCI, on a toujours été partenaires. Par exemple, le recrutement de ma collègue sur la communication, ça s'est fait en 2012 sur les projets européens, au travers d'un interreg qui s'appelait PLUS. Ensuite il a eu, après 2012, des projets H2020, dont un qui s'est arrêté prématurément, et un projet H2020 qui a perduré et qui a marché, mais qui n'était pas très intéressant. Moi j'ai eu beaucoup d'expérience sur les projets européens et j'ai impliqué LUCI dans deux grands projets européens : l'un qui est un Interreg Nord-Ouest Europe et l'autre est un Interreg Baltique. Sachant qu'on n'a pas le droit d'être partenaire dans le projet Baltique, à titre plein, mais on est *associated partner*.

NB : Mais du coup vous pouvez quand même bénéficier des financements ?

E : Techniquement, on est sous-traitants. On a candidaté sur les appels d'offres, on a travaillé avec Göteborg, mais concrètement dans le projet on a un rôle qui est presque équivalent à un partenaire. On est dans les *partner meeting,* car tout le monde sait l'enjeu et l'intérêt de nous avoir dans le projet. On est aussi sur un projet européen H2020 qui se finit, sur le patrimoine. On est dorénavant pilote d'un projet européen, issu d'un programme ERASMUS+ qui contient une ligne budgétaire qui s'appelle *Creative Europe*. C'est un projet sur la lumière et l'art dans les espaces publics, et le projet commence en décembre 2021. On est *lead partner* sur un projet, ce que LUCI n'a pas été depuis 2003.

NB : Quel est le rôle des *leads partners* ?

E : C'est eux qui gèrent le projet, qui ont la relation directe avec les agences et l'autorité de gestion.

NB : Dans ces projets européens, est-ce que les villes asiatiques interviennent?

E : Pas du tout, et c'est là où l'on a un questionnement. Je pense vraiment que l'Europe c'est très spécial. Il n'y a aucune autre organisation internationale comme l'Europe. C'est quand même exceptionnel dans le paysage mondial, même par rapport à la taille que ça représente, le nombre de citoyens, la masse budgétaire... donc au final je pense que l'Europe a un rôle à jouer dans l'influence du monde et les projets européens sont une dynamique d'influence de l'Europe. Donc en fait, dans chaque projet européen tout le monde est très content quand on dit que les projets européens vont avoir une résonnance à l'international. Et donc on ne peut pas concrètement impliquer les villes asiatiques dans les projets dans le sens où l'on va faire des visites avec des villes asiatiques ou d'autres régions, mais elles bénéficient indirectement quand même des livrables. Et ça franchement ça fait partie de nos forces. Quand LUCI est dans un projet européen, on peut mettre en avant que ce que vous créez dans votre petite ville européenne, ça va être lu dans monde entier et ça intéresse beaucoup. Le réseau LUCI c'est peut-être 72 villes, mais c'est un réseau plus grand que ça, c'est tous les gens qui nous suivent, nos contacts, nos personnes qui reçoivent nos newsletters, les villes membres actuelles, passées, les membres associés. Par exemple, on a un membre associé, une entreprise qui s'appelle Engie qui gère 500 villes. Donc en fait notre sphère d'influence elle est beaucoup plus forte que seulement ces 72 villes. Je pense que tout le monde est content que nous prenions part à des projets européens... après ça peut être sujet à débat, car quand on voit que notre équipe de permanents de 4 personnes est très impliquée sur des projets européens, et notamment pour 3 villes qui ne sont pas membres de LUCI, oui ça peut poser question. Ce qui a été choisi, c'est qu'on ne devient pas *lead partner* d'un projet qui ne va intéresser qu'une partie du réseau, donc le projet doit être très bénéfique pour tout le monde. Ensuite, dans les projets dans lesquels on est partenaire, on se taille une part dans laquelle on va fabriquer un élément intéressant pour tout le monde. Le projet lui-même peut être peu intéressant, mais ce qu'on fait est intéressant pour tout le monde. On a fabriqué une plateforme en ligne de connaissance qui est fabriquée par un projet, donc toute la connaissance du projet européen va être intégrée et cette plateforme va être ouverte pour le réseau entier. Les projets européens sont toujours instrumentalisés par les partenaires pour fabriquer des choses qui les intéressent.

NB : Et du coup la plateforme en ligne elle rassemble des donn2es sur quoi ?

E : Il y a trois composantes: celle des deux projets, un *knowledge center* pour les deux pôles et un troisième qui est celui de LUCI en général où c'est un réseau social, c'est un centre de ressources et c'est une plateforme collaborative de travail. Et ça c'est que pour le réseau, et pour les gens qui sont partenaires de ces projets et les experts associés. C'est un énorme bout de notre travail en ce moment, c'est de faire en sorte que les gens collaborent en ligne via cet outil qui est assez puissant.

NB : Et ça marche bien?

E : ça marche relativement bien, mais on est en train de le sécuriser. En fait, tous ces éléments-là nécessitent énormément de travail et de *back office*, beaucoup de gens pour engager les personnes en ligne à

travailler. Aujourd'hui, on a environ 500 ressources et ça fait que commencer, c'est assez puissant. Mais c'est les projets européens et les 4 villes partenaires d'un côté et les 5 villes de l'autre qui nous ont alimenté le début de ça, c'est notre bac à sable.

NB : Lors de notre premier entretien en 2016, vous m'aviez dit que le réseau LUCI pourrait devenir la voix des villes, est-ce qu'il l'est aujourd'hui ?

E : Il est la voix des villes, c'est sûr, il n'y a pas à dire. Il y a plusieurs éléments sur ça. Déjà parce qu'il n'y a aucun autre réseau sur la lumière, et donc ce qu'on dit ça représente les villes. On a quand même le mandat des villes qui sont membres et qui disent « ce que LUCI dit c'est ce que nous on dit ». Donc via nos publications et les éléments qu'on communique on peut être vu comme étant la voix des villes. Ça, je pense que c'est assez clair. Et après qu'est-ce que c'est concrètement la voix des villes ? On en parle dans le rapport annuel : c'est en fait les déclarations, les chartes, on peut rajouter par exemple les éditoriaux, tous les mots du président quand il parle au nom du réseau. Dans notre magazine, cette année on a une publication qui sort sur les paysages lumineux nocturnes. On n'en a pas beaucoup des publications LUCI donc à chaque fois elles sont interprétées comme quelque chose qui émane des villes.

NB : ça s'adresse aux autres villes et aux institutions ?

E : En premier lieu aux autres villes. LUCI on est dans la coopération ville à ville, donc les villes par les villes aident les villes, c'est ça le principe et du coup quand il y a la charte LUCI, c'est clairement un petit groupe de villes qui se dit « on va mettre en route une charte on va la diffuser, la faire signer ». On l'a fabriqué en 2010, elle est signée par 60 villes et du coup il y a une possibilité pour que les autres villes du monde s'y intéressent. Et c'est effectivement le cas, elle est citée souvent, nous on la retrouve dans des trucs où on ne s'y attendait pas. On retrouve certaines villes qui citent la charte LUCI dans leur plan stratégie lumière sans qu'on soit à l'origine de ça. C'est un élément d'influence. Ça a été récupéré par la recherche, tout le monde connaît cette charte, il y a eu un gros travail. On peut le dire, c'est clairement un élément important du paysage aujourd'hui. C'est ce que LUCI a produit de plus fort en termes de voix des villes justement.

NB : J'étais au téléphone avec Clermont-Ferrand qui lance un réseau des villes Michelin. Ils s'inspirent de votre réseau et il a été en contact avec vous.

E : C'est via quelqu'un d'autre, l'ancien directeur du réseau, il était en lien avec eux. Mais oui LUCI a inspiré beaucoup d'autres réseaux, il a inspiré Délices, Silky Cities, qui vient de se créer à Lyon. LUCI a une place assez spéciale, de grandes associations de villes nous ont un peu sous le radar et regardent un peu ce qu'on fait... On a une place spéciale, car il y a assez peu d'associations qui sont financées quasiment entièrement par leurs membres et donc en fait on fait ce qu'on veut et ce que veulent les membres. C'est différent des projets européens, qui vous incitent à faire quelque chose et vous mettent dans des cases. Et nous jusqu'à présent on a nous-mêmes instrumentalisé les projets européens. Jusqu'à quand, je ne sais pas parce qu'il y a la crise, c'est compliqué. Et puis il faut dire aussi une chose, au niveau de l'Europe il y a eu une grande ouverture vers les villes. Ça se construit depuis 10 ans, mais le fait qu'aujourd'hui il y ait des programmes ... avant il y avait qu'Urbact, maintenant il y en a plein d'autres. Même les Interreg se sont beaucoup plus ouvert les villes, il y a le JPI Urban Europe, il y a des chartes, des groupes de travail, il y a des sous-réseaux de villes. À la commission ils se sont dit d'un coup « ah on avait oublié les villes, comment on fait ...? » parce que l'Europe c'est les États. Mais après ça a été les régions et maintenant ils sont en train de comprendre que le monde est un monde de villes et du coup ils commencent à voir ça et même dans les Horizon Europe il y a des villes qui candidatent, qui ont de gros projets, et les villes deviennent de plus en plus importantes dans les projets. Et ça, c'est assez récent. Parce qu'il y a un processus de travail qui s'est fait. Il faut étudier un peu le Conseil de l'Europe qui a beaucoup plus de liens avec les villes parce qu'il y a le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux qui a une force de frappe depuis

beaucoup plus longtemps que l'Union européenne. Et derrière, la commission aussi a quand même graduellement pris un peu plus d'aisance dans l'infrapolitique et du coup je pense qu'ils ont compris que les acteurs les plus importants de la transition énergétique, du social, du tissu économique c'était les villes et les métropoles. Les régions c'est bien sympa, mais ils envoient de l'argent donc autant s'adresser directement à ceux qui peuvent faire quelque chose concrètement. Après les États freinent de tout ce qu'ils peuvent, enfin peut-être surtout la France. Les Français sont tellement peu dans le travail avec leurs collectivités que ça commence à se voir presque, et du coup je pense que d'autres acteurs aussi avec un poids important au niveau des décisions de l'UE ont réussi à dire que les villes, c'est important.

NB : Vous le sentez dans vos rapports avec les États de vos villes, qu'en France c'est plus compliqué ?

E : Non pas du tout. Justement les villes françaises elles ont des capacités, à notre niveau ce n'est pas des sujets ni très urgents, ni très graves, ni très problématiques. On n'est pas sur certains sujets qui peuvent être vraiment complexes ... donc je vois bien que les villes ont des capacités d'action qui sont importantes, même en France. Ça dépend du type de villes. Il y a des villes un peu moins riches, Lyon est une ville très riche, relativement à d'autres villes, même à Marseille, Lyon est une ville riche.

NB : Riche de l'investissement que la ville y met ?

E : Pour moi c'est la ville qui a la plus grande force de frappe. Après il y a Paris, mais c'est hors catégorie, on ne peut pas comparer, car tout vient à eux ils n'ont rien à faire. Ils n'ont qu'à gérer ceux qui viennent à eux.

NB : Dans le rapport aux villes africaines, est-ce que vous notez un rapport différent ?

E : Moi j'ai très envie de dépasser ça parce qu'il faut arrêter avec cette idée qu'elles ont besoin uniquement de la solidarité, car il y a énormément d'innovation, de gros enjeux économiques et en Europe on a cette vision de l'Afrique où on va les aider, et c'est ancré presque culturellement. Alors que par exemple les Chinois font du business avec les Africains. C'est une forme de néocolonialisme peut-être, mais c'est différent, ça reste du business. En même temps, ils disent aussi qu'ils ont besoin d'aide. Nous on a développé un travail sur l'Afrique, on a fait en 2017 une grande conférence à Dakar avec des villes africaines et l'on a réuni 10 villes africaines. L'idée c'est à terme de lancer un bureau africain. On a désormais Rabat, ville de plus en plus africaine, le Maroc a été admis dans l'Union africaine. Le Maroc s'est beaucoup ouvert et fait partie maintenant des pays les plus riches et dynamiques d'Afrique. Donc il y a une grande volonté de ce côté-là. Rabat a rejoint LUCI en 2018 et il y a eu une volonté importante de continuer à travailler sur l'Afrique. Ils sont membres de notre comité exécutif, c'est la première ville africaine depuis toujours. Après nous, on se positionne comme un acteur d'abord de compréhension des problématiques parce que souvent j'ai constaté que ce soit les acteurs du développement ou les industriels, ils vont en Afrique pour faire du business ou pour faire de l'attractivité ou du rayonnement, qui derrière sert au business. Il faut se le dire, c'est comme ça. Il y a une richesse d'innovation, de capacité de développement économique, une richesse démographique, dans les ressources. Quand on voit qu'il y a je ne sais plus combien de villes qui seront dans les villes les plus peuplées de la planète dans les années qui viennent, quand on voit que les villes africaines sont aussi des énormes ports, voilà quand on voit que certains pays s'en sortent mieux que d'autres et deviennent très puissants et très intéressants, voilà l'Afrique c'est une espèce de patchwork incroyable, tout existe. Nous c'était plutôt de mission de compréhension, de mise en réseau, de mise en relation. Notre conférence en 2017, on s'est dit au lieu de dire et de prendre des experts européens, ce que tout le monde avait fait jusque-là, pour leur expliquer comment on fait. On a dit « venez nous expliquer vos problèmes. Mais pas à nous, mais entre vous, on vous donne une salle, une capacité pour vous-même parler ». Et l'on a été prendre des acteurs des réseaux de villes africains pour qu'ils trouvent des autres personnes de leur entourage pour parler de ça. On n'a pas

créé un réseau européen en Afrique, on a créé un réseau africain pour parler de ça. Et donc on a fait parler les 10 villes.

NB : Et ça a bien marché ?

E : Ah oui ça a super bien marché, c'était exceptionnel, on a fini on était super contents on a publié ça. C'est surtout des villes ouest-africaines, francophones, c'est clair. On a été accueilli par la ville de Dakar et du coup on avait 100 personnes de 15 villes, qui sont venues. Et il y avait certaines personnes de LUCI, du réseau plus général, qui sont venues pour travailler. On a parlé de pas mal de différentes pratiques et l'an dernier on a fait une nouvelle réunion à Rabat avec les villes africaines et notamment en se basant sur le réseau CGLUA. En fait, on a recruté quelqu'un ici qui avait travaillé pour CGLUA. On aurait pu projeter LUCI en Afrique, mais en fait l'idée c'est plus de se dire qu'on va créer quelque chose de nouveau. Quand on considère qu'il y a Ouagadougou, Rabat, Abomey, qui sont des vraiment des villes africaines qui étaient dans LUCI du fait des relations de coopérations décentralisées de la ville de Lyon et dorénavant il y a Dakar et Dakar se positionne un peu en compétition avec Rabat comme grande ville attractive. Et du coup en fait quand Dakar est arrivé en réseau ça a pris une autre dimension. Séoul n'a rien à voir avec Lyon, et prend une importance dans le réseau, c'est pareil pour Dakar et l'on comprend que LUCI s'est émancipé aussi en partie de Lyon.

NB : Et ça, ça plait à la ville de Lyon ?

E : Je ne sais pas, il faudra leur demander, oui je ne vois pas pourquoi ça ne leur plairait pas.

NB : Ils n'essaient pas de garder un contrôle sur le réseau ?

E : Si bien sûr, mais toutes les villes essaient de garder un contrôle et c'est de bonne guerre, il n'y a pas de problème. Et ils nous contrôlent en partie puisqu'ils sont membres de notre comité exécutif, Lyon est vice-président. Je ne considère pas ça comme un problème, au contraire, plus on a de liens avec nos villes plus on est villes. Sinon on sera contrôlé par qui ? Des grandes entreprises ? Non je préféré être contrôlé par une ou des villes, une dizaine de villes, soixantaine de villes plutôt que par d'autres éléments. Ou justement, avoir trop de financement de la Commission européenne et du coup devoir travailler pour être toujours dans les bons clous.

NB : Et du coup le réseau des villes Michelin, ils ont fait en sorte d'avoir deux présidents, dont Clermont qui était toujours président. Ce qui n'est pas le cas pour LUCI?

E : Pas du tout, la personne qui a lancé le réseau est président honoraire. Mais Lyon a un rapport très spécifique à LUCI, c'est évident, mais c'est aussi parce que Lyon au niveau international est toujours le leader sur les questions de lumière. Il y a d'autres villes qui ont émergé, mais Lyon reste la référence, toujours. Par exemple là ce n'est pas anodin, il y a la ville de Londres qui en 2018 a lancé une stratégie lumière. Pour eux c'est très clair, ils le disent, ils parlent une filiation lyonnaise. Ils ont été faire une visite d'étude à Lyon il y a 3 ans et ils se sont dit « comment c'est possible qu'à Lyon ils parlent de lumière de façon aussi différente que nous ? C'est beaucoup plus intéressant, c'est incroyable ce qu'ils font ». Et bien, ils ont fait un plan lumière qui leur permet de faire la même chose et ils ont vendu ça à leurs élus, qui ont dit « oui, il faut faire ça ». Après c'est aussi la marche du monde qui fait que les choses ont changé. On s'intéresse plus aux piétons, à ce qu'il se passe la nuit, à avoir une meilleure utilisation de nos ressources dans tous les domaines financiers et énergétiques. Ce n'est pas anodin et il y a des progrès techniques très importants. Mais n'empêche qu'ils font ça, ils ont un designer anglais très connu qui a fait leur plan lumière et eux ils disent que l'inspiration vient de leur voyage d'études à Lyon. On a vu des ponts mis en lumière, on a vu des dispositifs sur les couleurs des bâtiments mieux mis en avant, et puis surtout un discours qui n'est pas technique. Il est porté par des ingénieurs, mais qui est un discours qui ramène

ensemble la technique, l'art et la science. C'est pour ça que Lyon est toujours en tête partout parce que c'est les seuls qui arrivent à très très très très bien mettre ensemble ces deux volets de discours.

NB : Eindhoven je crois me rappeler, se plaçait aussi comme capitale lumière.

E : Oui, mais Eindhoven c'est différent, c'est une ville où c'est le berceau de Philips, une des plus grandes entreprises du monde, voilà c'est 3 milliards de chiffre d'affaires. Ils ont récemment fabriqué une entité spécifique pour la lumière qu'ils ont autonomisée par rapport à la maison mère et dorénavant c'est cette entreprise-là qui ... et c'est devenu Signify. Mais donc ils sont toujours basés à Eindhoven, pas pour le siège social qui est à Amsterdam, mais ils sont toujours basés à Eindhoven pour les bureaux de design et ingénierie, recherche et développement. Et Eindhoven, quand vous y allez, vous voyez bien que la raison pour laquelle c'est devenu une grande ville c'est l'industrie déjà manufacturière au départ et aujourd'hui d'innovation de recherche, de développement et de design surtout. Par exemple, la Dutch Design Week se fait à Eindhoven.

NB : Et du coup, il y a des rivalités au sein de LUCI ?

E : Non, on essaie de faire tout ce qu'on peut pour qu'il n'y ait pas de rivalités parce que ça ne sert à rien. Dans les réseaux de villes, en règle générale, je pense que vous ne trouverez pas de rivalités sauf peut-être dans les très très grands comme UCLG. Et pourquoi il y a des rivalités ? Parce qu'il y a des enjeux. Et les enjeux de position, de puissance, de pouvoir, financier. Dans LUCI il n'y a pas ça en fait. Donc on pourrait imaginer qu'il y ait une rivalité pour avoir la présidence, mais ça c'est plutôt sein, c'est démocratique, s'il n'y a pas de confrontation il n'y a pas de démocratie. Donc il y a un peu de confrontation à ce niveau-là et encore c'est très policé. C'est-à-dire que pour être président de LUCI il faut avoir été vice-président, pour avoir vice-président général il faut avoir été autre chose, donc ça prend du temps, tout le monde est au courant des années avant qui va prendre la présidence. Il n'y a pas de mystères, de secrets, il n'y a pas de tremblement de terre et on fait en sorte que ça se passe comme ça. Et ça dans tous les petits réseaux de villes c'est très important. Même Eurocities ils font très attention. Il n'y a pas en AG de débats politiques sur ... on a des débats évidemment sur les débats d'idées sur ce qu'on veut faire pour le réseau, ce qu'on veut imaginer, certains ne sont pas d'accord avec d'autres, mais c'est positif. C'est une enceinte politique, mais qui n'est pas politisée et honnêtement moi je ne vois aucune résurgence de clivage politique, aucun, on a eu parfois des débats, quand il y a la ville de Jérusalem qui est venue dans LUCI, les territoires palestiniens demandaient pourquoi il y avait Jérusalem. Et donc ils ont fait une demande très formelle au comité exécutif en demandant de justifier pourquoi Jérusalem peut être membre, et qu'est-ce qu'on va faire. Et donc là il y a eu un travail de géopolitique entre guillemets. Qu'est-ce qu'il y a eu d'autres? Il y a parfois, on peut imaginer, quand on va en Chine il y a souvent des enjeux, mais les villes françaises, dont Lyon, ont des relations très bonnes avec la Chine. Donc on ne voit pas arriver de problèmes géopolitiques globales. Après ça peut peut-être changer, on va se le dire aussi, depuis que LUCI existe, il n'y a pas eu de gros problèmes dans le monde, il y a des conflits, des guerres encore ... mais bon on n'est pas sur ces terrains-là. Les USA ont été plutôt dans un aspect multilatéraliste sauf depuis Trump. Il y a eu l'ouverture de la Chine, il n'y a plus les grands blocs, il n'y a plus d'affrontement, depuis le début du XXIe siècle on vit en paix grosso modo. Alors oui il y a des endroits où ce n'est pas cool du tout, mais voilà après est-ce que ça va changer, je ne sais pas. Et est-ce que ça aurait un impact sur les dynamiques de réseau de villes ça je ne sais pas. Je suis très finement tout ce qui est géopolitique.

NB : Vous avez des villes moins actives? Comment faites-vous pour les raccrocher ?

E : ça, c'est une vraie question, c'est plus notre ingénierie à nous, comment on fait pour ça. Dans le développement, il y a deux pôles: extérieur et intérieur. Quand je regarde cette liste de villes membres de LUCI, pour chaque ville je peux dire une chose qu'elles ont faite cette année. Logiquement, c'est ça l'idée, pour chaque ville, on doit pouvoir regarder la liste et dire que soit elles ont fait quelque chose, soit elles

sont venues dans un évènement, soit elles ont participé à un groupe de travail, elles ont contribué à une pratique … Souvent en général dans nos évènements il y a beaucoup de gens qui viennent, dans nos publications on essaie de les faire participer, en ligne on essaie de les attirer pour qu'elles produisent des choses. Il y a quelques villes qui sont vraiment passagers clandestins, mais il y en a vraiment très peu par rapport à d'autres réseaux que j'ai pu connaître. Après toute liste est sujette à discussion. Dans cette liste il y a des villes qui, avant qu'on fasse le rapport, ont dit « oui on veut être membre », elles ont été très loin, jusqu'à payer la cotisation. Mais finalement, elles ne l'ont pas fait, elles ne sont pas membres. Il y a une ville au Maroc qui nous a complètement baratiné et ça n'a pas marché. Mais donc ça arrive parfois. Mais c'est anecdotique. Chaque ville ici, on a un lien avec elle chaque année. Et en plus, on est à 95% de recouvrement de cotisations. C'est ça qui fait la force de LUCI, c'est que dans tous les autres réseaux de villes vous n'allez pas avoir ça, 95% de taux de cotisation c'est énorme. Et puis celles qu'on ne recouvre pas c'est des mini-villes. En tout cas votre réponse à votre question sur l'activisme de chaque ville, c'est la question la plus importante pour nous parce que si elles sont là et qu'elles ne sont pas actives on sait que dans les années qui viennent elles vont partir et ça tient souvent à des gens. Le réseau LUCI c'est un petit réseau, on reste à taille humaine. Moi je connais quasiment chaque personne qui est à l'origine de l'adhésion et de l'activisme de la ville, dans chaque ville.

NB : est-ce que le but c'est de rester dans cet ordre de grandeur en termes du nombre de membres ou de s'étendre ?

E : Alors il y a des éléments de stratégie qui nous poussent à changer un petit peu, le réseau LUCI va grandir, très bientôt, là. On a développé cette plateforme en ligne qui permet à des gens d'être présents, actifs en ligne sans avoir besoin de payer un billet d'avion, de voyager, de se poser la question de qui voyage : l'élu ou le technicien. Quand, combien de fois, quand il y a 3 personnes dans l'équipe il faut rotationner donc nous on ne voit pas la même personne à chaque fois ce qui pose plein de problèmes. Cette plateforme va donner des capacités à beaucoup plus de gens de collaborer dans le réseau. Alors après la question c'est qu'on est un réseau de villes, pas un réseau de gens donc c'est un peu compliqué. On a de grands réseaux de type syndicat professionnels sur des professions comme designer lumière par exemple, ils sont 3000-4000 parce que c'est des réseaux individuels, de personnes physiques. Nous on est sur des personnes morales, donc c'est beaucoup plus compliqué parce que derrière une personne morale il y a une infinité de personnes physiques. Si on devait dire que chaque personne dans chaque ville adhère on serait peut-être un réseau de 2000 personnes, je ne sais pas ... et donc du coup il y a cette tension permanente entre où est-ce qu'on va ? Est-ce qu'on continue à être un réseau de villes ? Il y a de plus en plus de membres associés qui adhèrent, donc du coup on veut rester dans une dimension correcte de proximité, mais pour ça il n'y a pas de secrets, c'est l'humain, donc il faut que l'équipe aussi soit capable de faire ça. Il y a des théories, je ne sais pas si c'est vrai, qu'on a chacun la capacité d'absorber 150 personnes dans un réseau. Il y a 150 personnes qu'on connaît, qu'on peut mobiliser, qu'on peut appeler, avec lesquelles on peut dialoguer. Donc moi j'ai tendance à penser que 100-120 villes membres c'est bien. Plus, à mon avis, ça va être compliqué. Plus de villes, parce que j'ai aussi l'expérience d'avoir travaillé dans un réseau de 300 villes, EFUS, et il y avait beaucoup plus de villes dont on n'entendait jamais parler. Mais la structure était différente, c'est-à-dire qu'il y avait des sous-structures, il y avait 6 forums nationaux, et donc on avait la capacité de toucher des gens au niveau national. Nous on travaille au niveau régional, on commence avec l'Asie, on va faire l'Afrique ... c'est pour ça que ça grandit au fur et à mesure. Mais la crise n'aide pas, en nombre de villes.

NB : Une dernière question, est-ce que vous travaillez avec des communes ou des métropoles, et est-ce que ça change quelque chose pour vous?

E : ça change complètement beaucoup de choses, c'est une grande question chez nous. Notamment pour les métropoles, la question est qui est l'adhérent. S'il y a une ville centre qui a un sujet d'éclairage, ils vont vouloir être adhérents, et c'est peut-être un peu moins cher, mais pour une grande métropole ça peut les

intéresser aussi, mais du coup ils ont des services qui peuvent être sur plusieurs communes. Et en fait à la base ça dépend de qui a la compétence évidemment, mais même souvent cette question n'est pas simple. Donc c'est une des grandes questions de LUCI en ce moment, c'est la métropolisation parce qu'en France l'éclairage public c'est un pouvoir de police du maire puisque c'est un pouvoir de police, on éclaire pour la sécurité, donc c'est le maire qui a la main sur son éclairage. Et il y a certaines autres villes qui ont passé une espèce de cap métropolitain dans la gestion de ça, mais est-ce que c'est bien ou pas ? Il y a Bruxelles par exemple où c'est la région qui est membre parce que c'est le service public de voirie qui gère l'éclairage de quasiment toutes les voies. Mais en même temps c'est la ville de Bruxelles qui gère l'éclairage patrimonial parce que la majorité de l'architecture et du patrimoine est sur la ville de Bruxelles. Maintenant, ça reste la région qui est membre, on a des contacts avec la ville, mais moins, ils ne paient pas de cotisations en plus. Mais en même temps la région de Bruxelles, c'est un agglomérat de 19 communes. Donc si par exemple Starbeck se dit 3ah bah LUCI ça m'intéresse3, est-ce qu'ils peuvent venir ou pas ? C'est ça la question en fait. On a la même question avec Londres. Londres a adhéré à LUCI, mais ce n'est pas Londres, c'est City of London, le borrow historique. Londres c'est 32 borrows officiels et le borrow qui est la City of London Corporation. J'ai compris ça récemment parce qu'en fait c'est un genre d'endroit extraterritorial. C'est un endroit hyper bizarre, la reine doit descendre de son carrosse avant de rentrer, le 1er ministre doit toujours demander au maire s'il peut traverser le City of London, c'est un truc de fou. Sachant que c'est là où il y a Saint-Paul, c'est le centre financier du monde. C'est un endroit incroyable et historiquement dans la gouvernance de ce qu'est la City of London par rapport aux autres borrows et au Greater London Authority ... c'est incroyable la complexité. C'est peut-être le seul endroit en Europe qui est un territoire gouverné par le commerce et le privé, c'est-à-dire que c'est un alliage public-privé, le board n'est pas élu par les citoyens, mais pas les entreprises. Il y a des votes, les citoyens votent, mais les entreprises votent aussi. Dans le City of London, il n'y a que 8000 personnes qui habitent et il y a 30 000 entreprises et donc les entreprises ont des votes qui sont en rapport à leur taille ... Mais moi, à Londres, ce qui m'intéresse c'est les 32 autres borrows. Il se pose la même question à Séoul, à Incheon pour être précis ou à Oulan-Bator en Mongolie. À Seoul-Incheon, c'est un petit quartier d'Incheon qui veut être membre de LUCI. Mais ils vont payer 2700 euros alors qu'Incheon est une grande ville de 3 millions d'habitants. Il y a un enjeu très important de qui va être le membre et moi je ne vais pas refuser un membre, mais je trouve que quand même, quand il s'agit d'une grande ville, elle devrait payer 6000 euros, mais elle choisit de faire adhérer la petite collectivité pour payer 2000. Donc ce n'est pas top, à la limite je préfère recruter Incheon dans 2 ans et ne pas avoir le borrow de je ne sais pas quoi. Et pareil à Oulan-Bator c'est une grande ville, la Mongolie a pas un PIB très élevé donc ils ne paieraient pas une très forte cotisation, mais ils voulaient faire adhérer une sorte de ville satellite juste parce qu'en effet dans la loi cette ville satellite fait partie de la ville. Mais c'est une ville satellite donc urbanistiquement, dans la gouvernance, ça n'a rien à voir avec la ville elle-même. Donc cette question se pose.

NB : Ils font adhérer des sortes de confettis dans la ville?

E : Voilà, mais pour Londres ça marche parce qu'il y a une spécificité, une stratégie locale d'éclairage et puis dans le morcellement de ce qu'est Londres il y avait une cohérence. Mais après je ne suis pas assez fort pour connaître toutes les villes, mais je me renseigne quand même concrètement pour pas qu'on se fasse avoir non plus. C'est pareil pour les entreprises, il y a souvent de grands groupes qui veulent souvent adhérer à LUCI, mais qui disent « oui l'éclairage c'est que 10 personnes ». Oui, mais en fait votre cellule éclairage elle va s'intéresser à tout et elle va s'adresser à d'autres gens. Donc c'est un peu compliqué, mais on arrive à faire comprendre ça. C'est le principe de subsidiarité, on essaie d'être au niveau le plus intéressant par rapport à la politique publique

NB : j'ai fait le tour de mes questions, avez-vous des choses à rajouter ?

E : On a peu parlé des villes secondaires dans LUCI, c'est une vraie question que je me pose, parce que ce n'est pas simple. Pourquoi Chartes est dans LUCI ? Parce qu'ils veulent se mettre en avant aussi, parce

qu'il faut qu'ils aient un poids, parce que c'est un endroit aussi en France où il y a un peu un trou territorial donc il faut qu'ils se montrent. C'est aussi un peu historique. Je ne sais pas si vous voyez un peu le paysage dans ce coin-là c'est très plat, sauf Chartes qu'on voit à des dizaines de kilomètres à la ronde, avec la cathédrale. Donc ils se mettent en avant physiquement sur le territoire, mais il fallait qu'ils se montrent aussi dans ce type de réseau. LUCI c'est presque aussi un réseau de cathédrale. Il y a beaucoup de villes qui ont des cathédrales très bien éclairées ou qui font l'objet de dimension culturelle importante. Et du coup, on a constaté au début de LUCI que beaucoup de villes étaient des villes secondaires, car c'était des villes liées à Lyon. Par exemple Glasgow, Göteborg, Gent, ce sont des villes très importantes, mais qui sont secondaires dans leur région. Mais récemment on a eu Londres qui a adhéré. Donc Glasgow c'est un peu le 2e grand centre métropolitain écossais qui a des velléités un peu de séparation. Gent en Flandres c'était un peu un 2e centre aussi, il y a Anvers qui a adhéré, qui n'a aucun lien avec Lyon non plus. Göteborg on n'a pas eu la capitale, mais ce n'est pas grave. Et par exemple même il y a d'autres villes importantes qui ont émergé comme Séoul, comme Rotterdam qui est une des plus grandes villes, Rabat aussi, il n'y a pas mal de villes capitales qui se sont impliquées très récemment. Mais voilà il y a les deux qui coexistent dans LUCI, ce n'est pas facile à analyser. Après ce qui est assez clair c'est qu'il n'y a pas mal de villes secondaires qui ont décidé de prendre un élément important de leur identité pour en faire un point de renforcement. Mais ça ne veut pas dire que les capitales n'ont pas le droit de le faire non plus. Par exemple il y a ce gué-guerre entre Paris et Lyon sur ville Lumière et ville des lumières. C'est difficile à dire, mais c'est une question que je me pose. Par exemple là on travaille beaucoup sur les USA, est-ce qu'ils font qu'on aille voir de grandes capitales ou des villes secondaires? Pour les USA je pense plutôt pour des villes secondaires. On a essayé avec Chicago et Los Angeles ... mais ça ne les intéresse pas trop, il faut plutôt être sur des villes plus petites. Ce n'est pas forcément que parce qu'elles veulent se positionner au niveau international, c'est aussi parce que c'est plus facile pour nous de travailler elle, de les approcher. On s'est cassé la gueule assez vite avec Chicago, ils étaient membres, ils sont partis très vite parce qu'on n'a pas réussi à les mobiliser, à les activer.

NB : Et là vous avez plus de villes aux USA ? Mais au Mexique et en Colombie, notamment Medellín ? Cette ville elle est partout je trouve !

E : Eux ils sont partout partout partout, c'est une stratégie de la ville de se dire qu'elle a eu une tellement mauvaise réputation qu'à un moment donné ils ont réussi à s'en sortir et ils ont voulu que tout le monde le sache.

NB : Ils sont actifs dans LUCI ?

E : Alors ils sont très actifs étrangement. On fait très très peu de choses où ils peuvent venir parce qu'ils n'arrivent pas à voyager vraiment, on fait souvent des conf call où ils doivent se lever à 5h du mat', ou minuit, malheureusement parce qu'on ne peut faire des choses pour eux, car ils sont tout seuls en Amérique du Sud. Mais ils viennent régulièrement, ils contribuent à nos publications, ils sont là, chaque fois qu'on a besoin d'eux on les appelle et ils répondent présents. Mais aussi ça c'est une autre question, mais c'est l'articulation de la compétence éclairage dans chaque ville qui est très différente. Et à Medellín on a un interlocuteur important qui est un acteur public-privé. Et donc c'est plus facile pour eux de sanctuariser ce sujet au nom de la ville de Medellín. On n'est pas en contact vraiment avec la ville elle-même, c'est une émanation de la ville, mais pas vraiment la ville. Il y a deux ou trois villes dans notre réseau qui sont comme ça. On n'est pas en contact avec les élus, avec les fonctionnaires de la ville. Et c'est d'ailleurs un facteur de réussite, souvent dans les villes où il y a un grand acteur public-privé qui a repris l'éclairage, ils ont très envie de représenter la ville et d'être très présents. C'est peut-être une des raisons pour lesquelles nos villes sont relativement très actives. Parce que souvent les villes ont autonomisé donc ils ont fabriqué du public-privé, c'est le cas pour Budapest aussi par exemple où il y a une entreprise qui est intégrée à la ville d'une manière ou d'une autre.

NB : Et par rapport aux villes secondaires, est-ce que Chartes arrive à parler à Séoul ?

E : Au sein du réseau, non, non pas vraiment. Mais par exemple quand Séoul était venu l'année dernière pour la fête des Lumières, ils avaient prévu de passer par Bourges, déjà parce que c'est mignon, mais aussi parce qu'ils ont vraie politique lumière, ils avaient quelque chose à montrer. Ils sont déjà allés à Chartes, lors de l'AG de 2014. Mais il n'y a pas de liens, de discussions, entre Séoul et Chartes. C'est sûr qu'il n'y a pas des liens entre toutes ces villes tout le temps. Il y a des liens bilatéraux, multilatéraux... Mais nous on essaie toujours d'articuler grand et petit. J'ai touché ça aussi quand j'ai parlé des différents quartiers des villes, mais aujourd'hui dans LUCI on va avoir beaucoup plus de petites villes qui vont devenir membres, parce que par définition il y en a beaucoup plus, mais c'est quand même intéressant de travailler entre le global et le local et au milieu le régional. Et on est en train de travailler cette question. Le local inspire le global et le global inspire le local. C'est-à-dire que du coup ma position c'est de dire qu'il y a parfois des villes qui peuvent faire des choses que ne peuvent pas faire de grandes villes. Parce qu'elles ont une configuration d'acteurs qui est plus simple, parce qu'elles peuvent avoir accès à des financements différents, parce qu'elles ont simplifié les choses, parce qu'au final le ratio de service public par habitant est avantageux donc elles ont plus de moyens, pas forcément financiers, mais des moyens d'acteurs, de dynamisme peut-être et donc il n'y a aucune raison que les grandes villes ne soient pas inspirées. Donc on a souvent une dimension locale, même au bâtiment près. Par exemple Oulu qui est une petite ville en Finlande, ils sont très puissants sur la culture, ils sont candidats pour être ville européenne de la culture, et du coup ils ont mis le paquet sur ça, et ça a inspiré de plus grandes villes. Et puis au total c'est des gens, et donc le chef de l'éclairage public d'Oulu, l'élu qui est en charge des processus culturel et lumineux à Oulu est très inspirante et va pouvoir complètement révolutionner la manière dont pense Copenhague ou d'autres villes beaucoup plus grandes qu'elle. Donc vu qu'on se base sur l'inspiration de personne à personne, c'est ça en fait, le truc c'est qu'est-ce qu'une ville, comment elle coopère? C'est des gens, et ce n'est que des gens. Les personnes physiques sont très importantes. Et c'est aussi pour ça que LUCI marche bien, c'est parce qu'on investit beaucoup beaucoup beaucoup sur la qualité des relations humaines. On avait une élue qui disait « we need to focus on people people », sur les vraies gens. Et ça, ça lie avec les citoyens, c'est-à-dire qu'une ville doit être l'émanation de son corpus de citoyen sinon c'est une fiction administrative, une fiction technique. Il faut que la politique publique soit adaptée et s'adapte et parle aux citoyens. Nous on a un sujet qui est hyper cool pour ça, on peut parler des gens, on ne parle que des gens, tout le temps. On essaie, ça fait partie des grands sujets.

Table de cartes

Carte 2.1 : Carte des villes interrogées 110
Carte 3.1 : Carte des réseaux régionaux multiacteurs 128
Carte 4.1 : Les villes partenaires du Grand Lyon (en haut à gauche) et des communes de Grenoble (en haut à droite) et Paris (en bas) 201
Carte 4.2 : Un réseau en extension ? 221
Carte 4.3 : Les villes françaises et leurs partenaires au sein des coopérations bilatérales 227
Carte 4.4 : Projection spatiale des clusters calculés par l'algorithme Label prop (1) 232
Carte 4.5 : Projection spatiale des clusters calculés par l'algorithme Label prop (2) 233
Carte 4.6 : Extension du réseau de coopérations bilatérales menées par les villes françaises 241
Carte 4.7 : Les types de coopérations bilatérales 243
Carte 4.8 : Nuages de mots des thématiques récurrentes en fonction des espaces dont sont issues les villes partenaires 247
Carte 4.9 : Les coopérations bilatérales des villes françaises 256
Carte 4.10 : Les coopérations des villes françaises dans les associations de villes 256
Carte 5.1 : Carte des sièges des associations de villes 261
Carte 5.2 : Clusters au sein du réseau des projets européens 271
Carte 5.3 : Liens forts au sein du réseau des projets européens 274
Carte 5.4 : Les classes de modularités européennes 277
Carte 5.5 : Clusters des villes membres d'associations internationales (1) 292
Carte 5.6 : Classes des villes membres d'associations internationales (2) 293
Carte 5.7 : Les relations intenses au sein du réseau des associations de villes 295
Carte 5.8 : L'Europe qui rayonne 297
Carte 5.9 : Les partenaires du programme city-pairing de l'IUC 301
Carte 5.10 : Présentation des villes partenaires du programme IUC 302
Carte 5.11 : Gagnants des régiostars par pays depuis 2008 306
Carte 6.1 : Le trajet de la délégation du Grand Poitiers au Vietnam 314
Carte 6.2 : La centralité des villes mondiales au sein du réseau des associations de villes 340
Carte 6.3 : La centralité des villes européennes au sein des projets européens Interreg C et Urbact 341
Carte 6.4 : Résidus des associations de villes 344
Carte 6.5 : Résidus des projets européens 345
Carte 6.6 : Présentation des jumelages de la ville de Medellín 350
Carte 6.7 : Brest au cœur d'une région périphérique 360
Carte 6.8 : Les partenaires de la ville de Lille 362
Carte 7.1 : Les villes les plus impliquées sur la thématique du développement durable au sein des projets européens 383
Carte 7.2 : Cartographie interactive de l'action internationale du territoire grenoblois par la plateforme Grenoble Alpes - Connexions et actions internationales 420

Table des figures

Figure 1.1 : Les actions internationales des villes : des dispositifs variés 23
Figure 1.2 : Critères de classification des réseaux internationaux de villes 28
Figure 1.3 : Les types de coopérations internationales entre villes 31
Figure 1.4 : Des rapports entre échelons territoriaux recomposés 49
Figure 1.5 : Construction d'échelles territoriales intermédiaires sous l'effet des coopérations territoriales 53
Figure 1.6 : L'évolution des programmes de coopérations territoriales de l'Union européenne 56
Figure 2.1 : Articulations des méthodes qualitatives et quantitatives 74
Figure 2.2 : Extrait de la base de données des projets européens 77
Figure 2.3 : Extrait de la base de données sur les associations de villes 81
Figure 2.4 : Transformation des bases de données 82
Figure 2.5: Transformation d'un graphe bipartite « projet de coopération-ville » à unipartite « ville-ville » 82
Figure 2.6: Transformation des bases de données initiales en graphes 83
Figure 2.4 : Les différents filtrages et ajouts pour la construction des bases de données 86
Figure 2.8 : Extrait de la base de données sur les partenariats bilatéraux 88
Figure 2.9 : Construction du corpus 89
Figure 2.10 : Définition de sous-corpus pour l'analyse textuelle 90
Figure 2.11 : Extrait de la base de données sur les publications des associations de villes 90
Figure 2.12: Analyse en composante principale des villes françaises internationalisées 93
Figure 2.13 : Typologie des villes françaises projetée sur la dimension 1 et 2 de l'ACP 94
Figure 2.14 : Classification Ascendante Hiérarchique des villes françaises 95
Figure 2.15 : L'autonomie et la capacité d'internationalisation des collectivités territoriales en France 104
Figure 2.16: Chronologie du terrain 106
Figure 2.17 : Codage des entretiens par le biais du logiciel QDA Miner Lite 112
Figure 2.18 : Assises de la coopération décentralisée franco-roumaine. 113
Figure 3.1 : Capture d'écran du site internet du comité de jumelage de Bourg-lès-Valence 121
Figure 3.2 : Évènements organisés par le comité de jumelage de Cestas 123
Figure 3.3 : Plaquette d'information pour le DCOL 130
Figure 3.4 : Ouverture des rencontres de l'AICT organisée par CUF en septembre 2020 132
Figure 3.5 : Programme de la deuxième journée des rencontres de l'AICT organisées par Cités Unies France en septembre 2020 133
Figure 3.6 : La policy plateforme d'Interreg Europe : une proposition de projet de coopération 135
Figure 3.7 : Proposition de jumelage de la ville d'Odessa 136
Figure 3.8: Capture d'écran de la vidéo présentant les résultats de la coopération Santa Fe et Rennes 138
Figure 3.9 : L'intermédiarité, un concept opérant pour la mise en place des projets de coopération. 144
Figure 3.10 : Élargir les villes touchées par le programme Urbact 148
Figure 3.11 : Fiche de l'Arricod (2015) sur l'alternance politique 154
Figure 3.12 : Fiche de l'Arricod (2018) sur l'alternance politique 155
Figure 3.13 : Programme de la séance de présentation de l'action extérieure de Lyon à la nouvelle équipe écologiste (2020). 156

Figure 3.14 : Nuages de mots des thématiques récurrentes pour les jumelages 160
Figure 3.15: Nuages de mots des thématiques récurrentes pour les coopérations 162
Figure 3.16 : Le changement de paradigme des coopérations internationales 163
Figure 3.17 : Transposer la méthode Urbact aux coopérations internationales 165
Figure 3.18 : Exemple type des temporalités d'une coopération internationale entre villes 171
Figure 3.19 : Les coopérations internationales, créer du lien entre villes 172
Figure 3.20 : Échanges entre Ningbo et Rouen entre 2011 et 2015 174
Figure 3.21 : Salle à café du bâtiment Square, renommée « networking area » pour l'occasion 176
Figure 3.22 : Conférence annuelle 2016 d'Eurocities (à gauche), Assemblée générale 2019 de Polis (à droite), ... 176
Figure 3.23 : Le #eurocities2019 et #EWRC2019 sur Twitter 177
Figure 3.24 : Programme du ICLEI World Congress 2018 (Montréal) et du séminaire Eurocities 2018 « Internationalisation of cities and economic attraction » (Grenoble) 178
Figure 3.25 : visite du Lumo Light Festival 179
Figure 4.1 : Évolution de la formalité des liens au sein d'un réseau de coopérations internationales entre villes 197
Figure 4.2 : Budgets d'Eurocities (2017-2019) et de l'Union of Baltic Cities (2020), en euros 199
Figure 4.3 : Distribution des degrés du réseau des projets européens 204
Figure 4.4 : Le réseau des projets de coopération européens entre villes 205
Figure 4.5 : Réseaux égocentrés des villes de Grenoble, Lyon et Rennes au sein du réseau de projets européens 207
Figure 4.6 : Distribution des degrés du réseau des associations de villes 209
Figure 4.7: Réseau des associations de villes 210
Figure 4.8 : Réseau égocentré de la ville de Paris au sein des associations de villes 211
Figure 4.9 : Réseau égocentré de la ville de Dubaï au sein des associations de villes. 213
Figure 4.10 : Échanges dans le cadre du projet Urbact C-Change, notamment à Manchester en 2019 217
Figure 4.11 : Les dates de mises en place des coopérations bilatérales des 80 plus importantes villes françaises 218
Figure 4.12 : Évolution du réseau de coopérations au sein des projets européens. 219
Figure 4.13 : Dates de création des associations de villes 220
Figure 4.14 : Attribution d'une date d'entrée théorique dans le réseau d'association de villes. 220
Figure 4.15 : Population moyenne des villes en fonction de leur date d'entrée 222
Figure 4.16 : La longueur des liens par type de coopération 225
Figure 4.17 : Distribution de la longueur des liens par type de coopération 226
Figure 4.18 : Exemple de détermination de clusters au sein d'un graphe 229
Figure 4.19 : Classes de modularités au sein du réseau des associations de villes 231
Figure 4.20 : Dates et types de coopération en fonction des espaces investis par les coopérations bilatérales françaises 244
Figure 4.21 : Nuages de thèmes des jumelages et des coopérations décentralisées 245

Figure 4.22 : Les représentants des villes de (gauche à droite) Porto Novo, Abomey, Chefchaouen, Ouagadougou, Rabat, Dakar, Bamako et Saint-Louis avec la présidente de LUCI après avoir signé la Charte de LUCI sur l'éclairage urbain en 2017 253
Figure 4.23 : La gestion de l'éclairage urbain à Bamako 255
Figure 5.1 : Nombre de villes au sein des associations de villes par ensemble régional 260
Figure 5.2 : Échelle d'action des associations de villes 260
Figure 5.3 : L'une des salles du parlement européen, lieu de la session d'ouverture de la semaine européenne des régions et des villes (EWRC) 262
Figure 5.4 : Les financements européens comme sujet d'échanges au sein des associations de villes 265
Figure 5.5 : Nuage de mots sur les thématiques des coopérations bilatérales en Europe (en rouge les mots renvoient à l'Union européenne) 267
Figure 5.6 : Le système de légitimation de l'UE et des villes 270
Figure 5.7 : Déterritorialisation et reterritorialisation de l'espace communautaire 273
Figure 5.8 : Boxplot de la population par cluster 276
Figure 5.9 : Boxplot du nombre moyen de partenaires par cluster 276
Figure 5.10 : Visualisation des programmes européens 280
Figure 5.11 : Thèmes de coopération par programme 282
Figure 5.12 : Reconstruire les coopérations entre villes post-Brexit 287
Figure 5.13 : Analyse en composante principale des villes-membres d'associations de villes 289
Figure 5.14 : Typologie des villes-membres d'une association de villes projetée sur la dimension 2 et 3 de l'ACP 290
Figure 5.15 : Classification ascendante hiérarchique des associations de villes 291
Figure 5.16 : L'Europe comme tremplin 301
Figure 5.17 : Grenoble, capitale verte 2022 304
Figure 5.18 : Regiostar 2019 – récompense du projet Citywalk, « Public choice award » 305
Figure 6.1 : Les différentes acceptions du *rescaling* 311
Figure 6.2 : Bilans 2020 des associations Occitanie coopération (à gauche) et Lianes coopération (à droite) 317
Figure 6.3 : Calendrier des financements nationaux mis à disposition par le RRMA « Gescod » 318
Figure 6.4 : Construction d'une position commune au sein d'une association de villes 331
Figure 6.5 : Photographie des participants au Climate Summit for Local Leaders, décembre 2015 335
Figure 6.6 : Actions de lobby par ICLEI depuis 2007 et présence des collectivités territoriales à la COP21 336
Figure 6.7: Corrélation entre population urbaine et nombre de partenaires internationaux. 339
Figure 6.8 : Analyse des résidus pour les projets européens (gauche) et les associations de villes (droite) 342
Figure 6.9 : Des villes secondaires centrales au sein des projets européens 346
Figure 6.10 : Objectifs de la coopération entre Medellín et Belfast via l'IUC 351
Figure 6.11 : Les associations initiées par des villes 356
Figure 7.1 : Bonnes pratiques diffusées par les associations de villes 372

Figure 7.2 : Extrait de l'Integrated Action Plan de la ville de Liepaja pour le projet Urbact « Vital Cities » 374
Figure 7.3 : Thèmes des associations de villes (haut) et des publications des associations (bas) 377
Figure 7.4 : Thèmes des projets européens (haut), évolution par période de programmation (milieu) et évolution du thème développement durable (bas) 381
Figure 7.5 : Le site Covidnews d'Eurocities 390
Figure 7.6 : Les attentes des villes en échangeant pendant la crise sanitaire 391
Figure 7.7 : La thématique de la crise sanitaire au sein des associations de villes 392
Figure 7.8 : Le réseau de coopérations entre villes pendant la pandémie 396
Figure 7.9 : Fiche pratique « Organigramme » de l'ARRICOD 399
Figure 7.10 : Les intercommunalités au sein des projets européens 404
Figure 7.11 : Les intercommunalités au sein des associations de villes 405
Figure 7.12 : Mutualisation des services et flou sur les limites de la ville internationalisée 414

Table des tableaux

Tableau 1.1 : Coopération et territoires : tentative de formalisation (Bussi, 2007 ; Boulineau, 2016) 17
Tableau 1.2 : Critères pour les appels à projets Urbact et Interreg C 30
Tableau 2.1: Bases de données de la recherche 75
Tableau 2.2 : Exhaustivité de la donnée présente sur keep.eu 76
Tableau 2.3 : Descriptions des programmes européens 76
Tableau 2.4 : Nombre de villes membres moyen et médian 79
Tableau 2.5 : Les réseaux de coopérations européens 84
Tableau 2.6 : Description des variables retenues pour l'ACP 92
Tableau 2.7 : Les structures intercommunales en France 103
Tableau 2.8 : Liste des villes interrogées 107
Tableau 2.9 : Liste des entretiens réalisés avec des agents des villes 109
Tableau 2.10 : Liste des entretiens avec les acteurs intervenants dans les coopérations internationales entre villes 111
Tableau 2.11 : Liste des séances d'observations réalisées 113
Tableau 3.1 : Équivalents temps plein alloués aux relations internationales dans les villes d'étude 125
Tableau 3.2: Principaux financements de projets de coopération 137
Tableau 3.3 : Synthèse des rôles des acteurs assistant les coopérations internationales entre villes 139
Tableau 4.1 : Description des réseaux complets de coopérations 202
Tableau 4.2 : Indicateurs de structure des réseaux de coopération 203
Tableau 4.3 : Valeurs centrales du nombre de partenaires par réseaux 215
Tableau 4.4 : Distance entre partenaires en fonction de la date d'entrée dans le réseau 221
Tableau 4.5 : Thématiques principales des associations par portée spatiale 228
Tableau 4.6 : Distance entre villes partenaires et nombre de membres en fonction de l'emprise spatiale 229
Tableau 4.7 : Classes de modularité spatialisée par algorithme 230

Tableau 4.8 : Classes et population moyenne des villes 234
Tableau 4.9 : Les espaces investis par les 80 plus grandes villes françaises au sein des coopérations bilatérales 240
Tableau 4.10 : Les zones géographiques les plus représentées par type de coopération 243
Tableau 5.1 : Nombre de clusters divisant le corpus de villes participant à un projet européen par algorithme 270
Tableau 5.2 : Profils de villes selon la classe de modularité 275
Tableau 5.3 : Les bassins maritimes, lieux d'échanges transnationaux privilégiés ? 279
Tableau 5.4 : Indicateurs par programme européen 280
Tableau 5.5 : Témoignages des acteurs d'Interreg Europe et Urbact 283
Tableau 5.6 : Variables retenues pour l'analyse en composante principale 288
Tableau 6.1 : Aide publique au développement française dans le cadre de l'AECT 320
Tableau 6.2 : Les réseaux lancés par les villes françaises interrogées 353
Tableau 7.1 : La répartition de la compétence « internationale » entre communes et intercommunalités dans les territoires interrogés 406
Tableau 7.2 : Équipes intercommunale et communale pour les services RI (en équivalent temps plein) . 408
Tableau 7.3 : Récapitulatif des différentes situations 411

Table des matières

Sommaire **5**

Liste des acronymes **7**

Introduction Générale **1**

Partie 1 : Cadre méthodologique et théorique **11**

Chapitre 1. De l'émancipation politique de la ville à l'internationalisation des territoires : croisements théoriques autour des coopérations internationales entre villes **13**

Introduction du chapitre 13

1.1 Qu'est-ce que les coopérations internationales entre villes ? Délimitation d'un objet complexe 13

1.1.1. Enjeux de définition 14

1.1.1.1. Définir la coopération en sciences sociales 14

La coopération en économie et en science politique 14

Le vide théorique en géographie 16

La coopération comme moyen contemporain d'interagir entre espaces 17

1.1.1.2. La ville : réflexion sur un objet protéiforme 19

1.1.2. Les déclinaisons des coopérations internationales entre villes 21

1.1.2.1. Les relations internationales des villes 22

1.1.2.2. La coopération bilatérale 24

Le jumelage, coopération dépassée ? 24

La coopération décentralisée 25

1.1.2.3. Les associations de villes : retour aux origines des coopérations entre villes 26

1.1.2.4. Les projets européens : la coopération au service de la construction communautaire 28

1.1.3. La coopération internationale des villes dans le temps long : une lente réacquisition de la compétence 31

1.1.3.1. Âge d'or et déclin des villes comme acteur international 31

1.1.3.2. Le retour des villes sur la scène internationale : un processus non linéaire 33

La « toile municipale » du début du XIX au XX^{e} siècle (Saunier 2006) 33

L'avènement du jumelage et le retour de l'État 34

Des villes actrices à l'international : décentralisation et diplomatie des villes 35

1.1.3.3. Le changement de paradigme des coopérations internationales entre villes....37
1.2. Un objet d'étude au croisement de différentes approches 39
1.2.1. Le miroir de la mise en compétition internationale des villes : Une « mise en coopération » des villes ? 40
1.2.1.1. Des territoires en compétition à l'échelle mondiale 40
1.2.1.1. Les villes, espaces privilégiés de la mise en concurrence 41
1.2.2. La ville, acteur international....44
1.2.3. Les villes en systèmes 46
1.3. Spatialiser l'étude des coopérations internationales entre villes....47
1.3.1. L'enchevêtrement des échelons 48
1.3.1.1. Échelles, échelons et niveaux : intrications et recompositions 49
1.3.1.2. Coopérer dans la discontinuité : effet de distance et régionalisme 53
1.3.1.3. L'Union européenne : un échelon pas comme les autres 54
1.3.2. Les coopérations internationales comme un réseau de ville : l'intérêt d'une réflexion autour de la topologie....58
1.3.2.1. Le réseau comme concept central dans l'agencement des relations entre sociétés 60
1.3.2.2. L'emprise spatiale du réseau de villes 62
Définir le réseau de villes....62
Des liens faibles 63
Impacts spatiaux des réseaux de villes....64
Vivre le réseau....65
1.3.3. Le *rescaling* : une géographie alternative des villes....67
Conclusion du chapitre....68
Chapitre 2. Analyser les coopérations internationales entre villes : une approche hybride.... 71
Introduction du chapitre 71
2.1 Une démarche méthodologique complète....71
2.1.1 Un objet déjà analysé par le biais de différentes méthodes....71
2.1.2 Échelle de la ville et réseaux : une entrée originale dans le sujet par le biais de méthodes mixtes 72

2.2 Méthodologie quantitative et analyse de réseau 75
2.2.1 Recensement des coopérations au sein des programmes européens Interreg C et Urbact 75
2.2.2 Base de données sur les associations de villes 77
2.2.2.1 Créer une liste des associations internationales actives dédiées à la coopération entre villes 77
2.2.2.2 Recension des villes-membres 80
2.2.3 Conversion en tables de nœuds et table de liens 81
2.2.4 Analyse de réseaux et cartographie 83
2.2.4.1 Le réseau des projets européens 84
2.2.4.2 Le réseau des associations de villes 84
2.3 Bases de données secondaires 86
2.3.1 Base de données sur les partenariats bilatéraux des villes françaises 87
2.3.2 Recenser les publications des associations de villes 90
2.4 Choix des villes françaises à interroger 91
2.5 Méthodologie qualitative et présentation du terrain 96
2.5.1 Le cadre juridique des coopérations internationales entre villes : un cadre flou, mais favorable à leur mise en place 96
2.5.1.1 Le cadre international 97
2.5.1.2 Le cadre juridique européen 98
2.5.1.3 Le cadre juridique français : des spécificités à prendre en compte 99
Les raisons d'un terrain français 99
Le cadre juridique français : vers une autonomie de plus en plus large des collectivités territoriales ? 100
2.5.2 L'intercommunalité à la française 102
2.5.3 Présentation du terrain 104
2.5.3.1 Contexte du terrain 104
2.5.3.2 Déroulé du terrain 106
Méthode principale : les entretiens semi-directifs 106
Méthodologie secondaire : l'observation 113

2.1.1.1.1. Interconnaissance et fin du terrain 114

Limites et conclusion du chapitre 115

Partie 2 : Structures des réseaux de coopérations internationales entre villes 117

Chapitre 3. Faire vivre les coopérations internationales entre villes : temporalités et actorialités 119

Introduction du chapitre 119

3.1 Entrer dans le club : lancer une coopération 120

3.1.1 Du comité de jumelage au service des relations internationales : l'institutionnalisation de la coopération au sein de la collectivité. 120

3.1.2 Les acteurs facilitant la mise en partenariat 126

3.1.2.1 Des acteurs intermédiaires centraux à l'échelle française 127

3.1.2.2 L'aide à la recherche de partenaire 133

3.1.2.3 La recherche de financement 137

3.1.3 Choisir des partenaires 139

3.1.3.1 Avec qui coopérer ? 139

3.1.3.2 Les amis de mes amis sont mes amis : intermédiarité et clubbisation des réseaux de coopérations internationales entre villes. 143

3.2 Le temps et l'espace de la coopération : pérennité et vivacité des liens de coopération 149

3.2.1 Garder le lien ? Temps forts, temps long, temps limité 149

3.2.1.1 Des relations plus ou moins vives : vivre avec les temps de chacun 149

3.2.1.2 Le temps politique 151

Le politique, facteur de rupture temporelle 151

Le technicien : facteur de stabilité temporelle 157

3.2.1.3 Du mariage au projet : un renouveau du temps de la coopération 160

3.2.1.4 Arrêter de coopérer : un tabou ou la norme 166

3.2.2 La gestion de la distance 172

3.2.2.1 Le déplacement et la rencontre 172

Se déplacer pour coopérer 172

Stabiliser le lien 180

Parler avec ses partenaires : la dimension linguistique de la coopération 183

3.2.2.2 Le distanciel : un moyen de surmonter la distance....185

Conclusion du chapitre....190

Chapitre 4. Le monde des coopérations internationales entre villes : structure topologique et topographique....193

Introduction du chapitre....193

4.1 Des relations formelles à informelles : les degrés d'institutionnalisation du réseau de coopérations....194

4.1.1 Des données non exhaustives....194

4.1.2 Le réseau informel....195

4.1.3 L'institutionnalisation comme stratégie de visibilité....198

4.2 Structure des réseaux de coopérations : disparités des pratiques de coopération....202

4.2.1 Des structures topologiques différentes....203

4.2.1.1 Le réseau européen, un réseau classique petit-monde et invariant....203

4.2.1.2 Le réseau des associations de villes : un réseau potentiel....209

4.2.2 Des pratiques de coopérations différentes....215

4.2.3 Extension ou rétraction du réseau de coopérations ?....218

4.3 Proximité et régionalisation du monde....225

4.3.1 Les villes proches coopèrent plus....225

4.3.2 Régionalisation et internationalisation des réseaux de coopération....228

4.3.3 Échelles d'action, échelles d'observation....236

4.3.3.1 Une posture initiale d'observation : l'internationalisation réceptrice....236

4.3.3.2 Agir sur une échelle : l'internationalisation active....238

4.4 Représentations du monde et coopérations internationales....239

4.4.1 Les coopérations bilatérales : un rapport classique de la France au monde....239

4.4.1.1 Des villes françaises insérées dans les espaces classiques du rayonnement de la France....239

4.4.1.2 Des relations plus ou moins asymétriques selon le partenaire....242

4.4.2 Les coopérations multilatérales, une façon de s'ouvrir au monde....251

4.4.2.1 Des relations symétriques....251

4.4.2.2 Étendre le réseau de partenaires....255

Conclusion du chapitre....257

Chapitre 5. L'Union européenne et les coopérations entre villes : études des interrelations 259

Introduction du chapitre....259

5.1 Quand la construction européenne et la montée en puissance des coopérations entre villes font système....259

5.1.1 Un constat : les coopérations internationales entre villes sont en grande partie européennes....259

5.1.2 Un système qui s'alimente....263

5.1.2.1 L'Union européenne donne du poids aux villes....263

5.1.2.2 Les coopérations entre villes légitiment l'Union européenne....267

5.1.3 L'effet sur le territoire communautaire : un maillage fin et qui structure le territoire européen....270

5.1.3.1 Des programmes pensés pour mailler le territoire....270

5.1.3.2 Un maillage qui se transpose dans les autres types de coopération....277

5.1.4 Des types de mise en réseau différents....279

5.1.5 Dépasser le Brexit : les coopérations pour maintenir le lien....284

5.2 Les coopérations internationales : un rayonnement européen....287

5.2.1 Les coopérations internationales comme spécificité européenne....287

5.2.1.1 Un profil d'internationalisation particulier....287

5.2.1.2 L'Europe, centre névralgique des coopérations....295

5.2.2 L'Europe qui rayonne, l'Europe comme tremplin....296

5.3 L'ambiguïté européenne : mise en compétition vs mise en coopération des villes....302

Conclusion du chapitre....306

Partie 3 : Stratégies urbaines....309

Chapitre 6. Le *rescaling* : un concept opérant ?....311

Introduction du chapitre....311

6.1 Négocier la place de la ville à l'international....312

6.1.1 Les relations bilatérales : une réminiscence du pouvoir régalien de l'État....313

6.1.1.1 L'État : un acteur central....313

6.1.1.2 Une diplomatie démultipliée....318

6.1.1.3 Des coopérations empreintes de tensions nationales....322
6.1.1.4 L'émergence d'une réflexion autour de la gouvernance urbaine au sein de partenariats bilatéraux....324
6.1.2 Les coopérations multilatérales et l'émergence de stratégies urbaines indépendantes....327
6.1.2.1 Les coopérations multilatérales : donner les clés aux villes....327
6.1.2.2 Les coopérations multilatérales : des lobbies....329
La force du nombre....329
Des actions à différentes échelles....331
6.2 Renégocier sa place dans la hiérarchie urbaine....337
6.2.1 Les réseaux de coopérations entre villes : un levier pour une géographie alternative des villes mondiales et européennes....337
6.2.2 Les coopérations internationales pour être sur la carte du monde....348
6.2.3 De la marge au centre....358
6.2.3.1 Brest, un port périphérique....358
6.2.3.2 Lille, du transfrontalier à l'Europe....360
Conclusion du chapitre....364
Chapitre 7. Les coopérations internationales entre villes, un projet de territoire au service du développement local....367
Introduction du chapitre....367
7.1 Le local à l'échelle globale : coopérer pour apprendre de l'autre....367
7.1.1 La ville apprenante, la ville créative....368
7.1.2 La ville durable....375
7.1.3 La ville en crise, la ville résiliente....385
7.1.3.1 Un premier ralentissement visible....386
7.1.3.2 Gérer la crise....388
7.1.3.3 La ville comme réponse aux problématiques globales....393
7.2 Construire un territoire internationalisé : les recompositions des acteurs locaux au travers de la mise en place de coopérations internationales....397
7.2.1 À l'échelle de l'institution politique locale : un service transversal....398
7.2.2 Redéfinir les rapports entre communes et intercommunalités....403

7.2.2.1 Des services uniquement à la commune 406
7.2.2.2 Deux services à la commune et l'intercommunalité 408
7.2.2.3 Des services mutualisés 411
7.2.3 La ville comme acteur collectif 414
7.2.3.1 Le recours croissant aux acteurs du territoire 415
7.2.3.2 La construction d'un projet commun coordonné par les villes 416
Conclusion du chapitre 421
Conclusion générale 423
Bibliographie 433
Annexes 456
Annexe 1 : Liste des associations internationales récupérées sur la base de données Yearbook of International Organizations. 456
Annexe 2 : Liste des associations de villes étudiées 463
Annexe 3 : Coefficients de corrélation entre chaque variable et chaque dimension de l'ACP retenues pour l'analyse sur les villes françaises 466
Annexe 4 : Grille d'entretien auprès des villes 467
Annexe 5 : Grille d'entretien pour les acteurs français structurant les associations de villes 469
Annexe 6 : Grille d'entretien pour les acteurs européens 470
Annexe 7 : Grille d'entretien pour les associations de villes 472
Annexe 8 : Template de serment de jumelage disponible sur twinning.org 474
Annexe 9 : Coefficients de corrélation entre chaque variable et chaque dimension de l'ACP sur les villes-membres d'une association de villes 475
Annexe 10 : Script du regroupement des thèmes des coopérations européennes pour simplifier l'analyse 476
Annexe 11 : Entretien avec le délégué general aux relations internationals de la commune de Paris 477
Annexe 12 : Entretien avec le Directeur de l'association de villes LUCI 484
Table de cartes 496
Table des figures 497
Table des tableaux 500
Table des matières 502

Résumé : Villes en réseaux. Les coopérations internationales des villes françaises: spatialisation, internationalisation, européanisation

Cette thèse porte sur l'internationalisation et l'européanisation des villes françaises par le biais des réseaux de coopérations internationales entre villes. Ces coopérations internationales se divisent en trois types : les coopérations bilatérales, les projets européens et les associations de villes. L'objectif est de montrer comment ces liens de coopération structurent les territoires à différentes échelles.

D'un point de vue méthodologique, ce travail se caractérise par le recours à des approches complémentaires. J'utilise des techniques quantitatives pour exploiter des bases de données recensant ces coopérations. Je croise les résultats obtenus à des données issues d'une enquête qualitative, pour interroger les stratégies déployées par les acteurs des villes.

Quatre résultats en découlent. Tout d'abord, l'espace joue un rôle central dans la mise en place des coopérations, et il est structuré par celles-ci. Ces coopérations font apparaître des espaces régionaux. Parmi eux, l'échelle européenne apparaît tout particulièrement : les coopérations entre villes sont portées par les institutions européennes qui s'en servent pour appuyer la construction de l'espace communautaire. Troisièmement, une géographie alternative des villes centrales au sein des réseaux de villes est révélée, et s'explique par le fait que les villes utilisent les coopérations internationales pour se repositionner dans la hiérarchie urbaine et vis-à-vis des institutions nationales et supranationales, ce qui fait écho au concept de *rescaling*. Enfin, on montre que ces coopérations permettent aux villes d'échanger de bonnes pratiques sur des enjeux contemporains. Ces coopérations structurent les acteurs à l'échelle locale et participent à la formalisation d'un projet de développement territorial qui permet de penser la ville comme un acteur collectif.

Mots-clés : villes, réseaux, coopération, européanisation, internationalisation

Abstract: City networks. The international cooperation of French cities: spatialization, internationalization, Europeanization

This thesis focuses on the internationalization and Europeanization of French cities through international cooperation networks. These international cooperations are divided into three types: bilateral cooperations, European projects and city associations. The objective is to show how these cooperation links structure territories at different scales.

From a methodological point of view, this work is characterized by the use of complementary approaches. I use quantitative techniques to exploit databases listing these cooperations. I cross the results obtained with data from a qualitative survey, to question the strategies deployed by the local actors.

Four results follow. First, space plays a central role in the establishment of cooperations, and it is structured by them. These cooperations reveal regional spaces. The European scale is particularly visible: cooperations between cities are supported by European institutions, which use it to support the construction of the community territory. An alternative geography of central cities within city networks is revealed, and is explained by the fact that cities use international cooperation to reposition themselves in the urban hierarchy and against national and supranational institutions, which refers to the concept of rescaling. Finally, we show that these cooperations allow cities to exchange good practices on contemporary issues. These cooperations structure the actors at the local level and participate in the formalization of a territorial development project.

Keywords: cities, networks, cooperation, Europeanization, internationalization